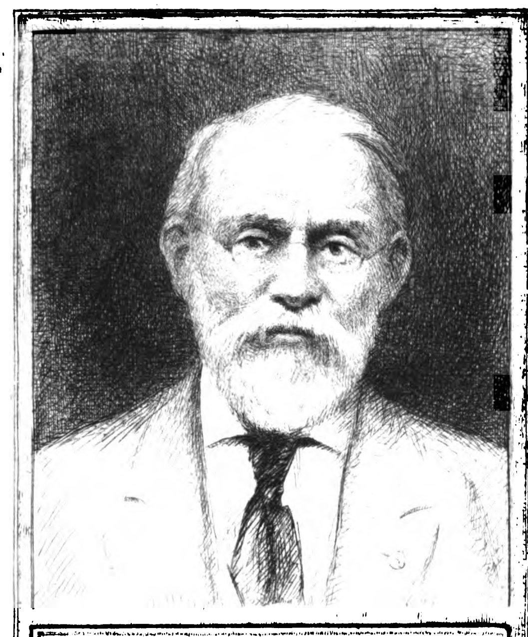






MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE de Nîmes

DU GARD.

1847 = 1848.



NIMES,

C. DURAND-BELLE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE DU GA

1849.

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE ROYALE DU GARD,

En présence des Membres du Conseil général du Département,

Le 2 Septembre 1847.

Messieurs,

Il ne nous appartient pas de venir exposer devant vous tout ce qu'il y a de grand et de puissant dans l'intelligence et le mouvement progressif du siècle, ni de vous présenter le résumé de toutes les créations, de toutes les inventions et de tous les travaux de la science et de l'industrie qui, de nos jours, ont imprimé une direction nouvelle à l'esprit humain. Des hommes éminents et profonds observateurs nous révèlent assez, avec un talent remarquable et une grande supériorité de vues, cette prodigieuse activité de l'époque, qui enfante des merveilles, et dont les effets tendent à reculer de plus en plus les limites du possible.

D'ailleurs, cette tâche serait au-dessus de nos forces; et, alors même que, sans trop de présomptions, nous pourrions la tenter, elle exigerait de nous le sacrifice d'une partie de notre admiration, puisqu'il faudrait dévoiler des tendances fâcheuses pour un ordre de pensées et de sentiments qui méritent pourtant de fixer toujours l'attention et le respect de l'homme. Il n'est que trop vrai que l'esprit humain, emporté par cet

immense tourbillon d'affaires matérielles qui nous environne de toutes parts, semble s'abandonner, avec une bien déplorable indifférence, à l'incertitude et au doute à l'égard de nos plus nobles et plus sublimes destinées.

Toutefois, nous saluons avec enthousiasme la nouvelle science d'application qui se lève radieuse et puissante sur le monde intellectuel, pour l'éclairer et le féconder ; mais nous n'entrerons pas dans la voie qu'elle ouvre, sans chercher à découvrir le but qu'elle se propose d'atteindre, ni sans tenir nos regards constamment fixés sur les grandes vérités primordiales auxquelles se lie toute notre destinée. La raison le prescrit ainsi, et la religion le commande ; car, remarquons-le bien, l'une et l'autre, s'appuyant sur ces vérités éternelles comme sur une base inébranlable, tendent, dans une commune action, à manifester et à développer les vrais principes qui en découlent, dans l'intérêt de l'humanité et pour la réalisation de son bien-être, pris dans sa plus haute et plus sublime expression.

C'est donc un beau sujet d'études pour le philosophe chrétien, et bien digne de ses efforts, de chercher à s'élever, à la lueur de ces deux grandes lumières, jusques à la connaissance des pensées divines, et de saisir par là les secrets de leur influence sur les destinées de l'homme.

Nous allons essayer, par quelques considérations générales, de montrer qu'en effet la raison et la religion, unies dans un même intérêt et se complétant en quelque sorte l'une par l'autre, nous conduisent à ce but par un commun enseignement.

Et, d'abord, si nous interrogeons la raison sur tout ce qui nous environne dans la nature, sur nous-mêmes, sur notre origine, sur notre avenir, elle nous donnera,

pour unique réponse, l'ensemble des vérités que la religion soumet à notre adhésion, à cet égard. Il suffit, pour s'en convaincre, de recueillir quelques-unes de leurs pensées identiques.

Sans doute, ce qui doit avant tout préoccuper l'homme, parce que rien ne l'intéresse davantage, c'est de se demander d'où il vient, où il va, dans quel sein il a puisé l'existence, et dans quel sein il doit la déposer un jour. Or, la raison lui dit qu'il ne s'est pas donné lui-même l'existence, bien moins encore qu'il n'a pu se faire esprit, intelligence. La raison lui dit aussi qu'il n'a pas toujours existé, et qu'ainsi, ne pouvant point se considérer comme un effet sans cause, il doit placer son principe d'être dans une puissance créatrice au-dessus de lui, et dont il est l'ouvrage. Dès-lors, l'homme est forcé de reconnaître et de publier que la puissance qui l'a créé est une puissance essentiellement intelligente, puisque lui-même possède, dans une si haute proportion, une aussi glorieuse prérogative.

Mais une puissance intelligente conçoit nécessairement avant de produire; l'idée précède toujours la chose; la conception d'une œuvre n'implique jamais sa nécessité; ainsi, la puissance créatrice apparaît à ma raison, toujours libre, toujours indépendante, et lorsqu'elle se détermine à produire, elle ne saurait être limitée par rien d'étranger à elle-même, ni empêchée par un obstacle opposé à sa détermination, à sa volonté souveraine. Donc, une puissance qui n'est gênée, ni bornée par rien, ni nécessitée par une volonté étrangère, est une puissance essentiellement absolue, suprême, infinie.

De plus, une puissance intelligente, infinie, absolue, peut-elle avoir eu un commencement, et pourrait-elle n'être que l'effet d'une cause première inconnue? La

raison humaine peut bien quelquefois s'adresser cette question, mais elle la résout bientôt en reconnaissant qu'une pareille puissance n'a pu ni se donner à elle-même l'existence, ni la recevoir d'ailleurs. Au surplus, la raison ne ferait que déplacer le sujet ; elle reconnaîtrait toujours une puissance intelligente et infinie, comme cause de son existence, car elle répugne à admettre la préexistence du néant, celui-ci ne pouvant ni rien donner, ni rien recevoir. Donc, la puissance créatrice a toujours existé, elle est éternelle.

Or, de cette triple connaissance, communiquée par la raison, de la puissance intelligente, infinie, éternelle, qui a tout créé, cette même raison en déduit la conséquence rigoureuse de la dépendance de toute créature envers elle, comme tout effet dépend de sa cause ; mais là se bornent son enseignement et son action. Cependant, il faut quelque chose de plus, car l'homme n'est pas fait seulement pour admirer, il doit aussi agir. Eh bien ! la religion développe, explique, complète cet enseignement, en déduisant de ces grands principes primordiaux toutes les vérités de dogme qui doivent, dans la condition présente de l'homme, captiver son intelligence ; comme elle presse, sollicite, détermine le cœur de l'homme à la volonté d'action, en exposant la nature et les conditions de sa dépendance. En d'autres termes, elle donne les véritables règles de morale. Ainsi se combine l'action commune, quoique distincte de ces deux grands moyens qui ont été donnés à l'homme pour le guider et le fixer dans ses voies. En effet, la raison lui montre ces grandes vérités comme les attributs essentiels de l'Être créateur, et la religion lui en révèle la fécondité en les lui montrant comme la source d'où découlent tous les faits de croyance et de pratique propres à l'ennoblir et à le perfectionner.

De ce premier aperçu de la mission sublime de la religion, à l'égard des pensées et des œuvres de l'homme, on juge facilement de son importance et de sa nécessité pour assurer l'ordre et le bonheur de l'individu et de la société. C'est, du reste, le but de son enseignement doctrinal et de son action moralisatrice dans l'intérêt général de l'humanité.

Toutefois, il n'entre pas dans notre dessein, on le comprend, de développer ici toutes les vérités de déduction qui entrent dans son plan admirable. Ce sont là des questions réservées à d'autres temps et à d'autres circonstances. Mais, afin de compléter jusqu'à un certain point les sublimes notions que nous fournit la raison, de concert avec la religion, sur l'Auteur de notre être et sur nous-mêmes, nous ne pouvons nous empêcher de faire ressortir une autre vérité non moins importante, et qui est également enseignée par elles.

Si l'homme n'a pu se donner l'existence, encore moins peut-il avoir eu le pouvoir de la conserver et de lui assigner à son gré une durée quelconque. Il faut donc qu'il reconnaisse que celui-là seul, de qui il la tient, peut seul aussi la lui conserver. En d'autres termes, sa raison est forcée d'admettre une cause providentielle qui régit, conserve et achève toute chose dans la création. Or, sur ce point, la religion, nous enseignant que tout ce qui existe est soumis à la volonté suprême du Créateur, elle fait, à toute créature raisonnable, l'obligation d'adorer Celui qui lui a donné l'être, la vie et le mouvement. Mais toute adoration suppose amour, soumission et service. L'homme doit donc admirer les perfections divines, se soumettre dans ses pensées et ses désirs à la suprême volonté du Créateur et répondre à ses vues providentielles, en coopérant par ses œuvres et selon la mesure de sa libre

détermination, à l'accomplissement et à la perfection de sa destinée.

Ici, encore, marchant à la lueur de ces deux flambeaux que le Créateur a mis aux regards de son intelligence, l'homme comprend que, puisque sa raison lui découvre ces grandes vérités, en les puisant dans leur source divine, il y a donc nécessairement en lui comme une irradiation, une émanation de l'entendement divin. Noble privilége et sublime attribut de son être! Mais la religion n'admet pas seulement ces grands principes, elle en déduit rigoureusement toutes les conséquences, en développant dans l'esprit de l'homme les notions du vrai, du beau et du juste, et en inclinant son cœur à l'amour de ces vérités, en même temps qu'elle détermine sa volonté libre et indépendante à rechercher toujours la vérité, à repousser l'erreur, à aimer le bien et à réprouver le mal.

Ainsi, correspondant par son intelligence et par sa volonté à l'action combinée de la raison et de la religion, l'homme s'élève jusqu'au sein de la divinité, pour y admirer les perfections infinies, et se concentre en lui-même pour y contempler les traits divins dont son âme porte l'empreinte. Alors, il comprend toute la grandeur de sa destinée, et sa pensée, expression de sa vie, lui découvre tout ce qu'il y a de légitime et même de glorieux dans le tribut d'adoration et d'amour qu'il doit à son Auteur. Et de ces idées si nobles et si grandes, la religion en tire la preuve de l'excellence de l'âme humaine, tout en rappelant cependant à l'homme l'état de dépendance où il est vis-à-vis de son Créateur, et dont il doit chercher à adoucir les rigueurs par des œuvres justes, vertueuses, libres et volontaires, et par là méritoires.

Tel est l'enseignement que la religion, sans être dé-

savouée par la raison, donne à tous les âges de la vie. Dès-lors, elle confond la désespérante doctrine de ceux qui assignent des bornes à la destinée de la nature humaine, en l'assimilant à la matière, comme elle sape, comme elle détruit de fond en comble le système impie de ceux qui, voyant dans elle une portion, une fraction de la divinité, alors qu'elle en est seulement, en tant que créature, un rayon, une étincelle, cherchent à l'affranchir par là de tout devoir et nient par conséquent tout mérite.

Mais, sans relever ici de si coupables aberrations et de si funestes erreurs, ce serait peut-être une chose utile de considérer les avantages que l'esprit humain peut recueillir de ces vives lumières communiquées par la religion. En effet, la connaissance de Dieu et de soi-même révèle à l'homme les grandes lois de création et de conservation qui découlent des pensées divines, et qui, en initiant l'homme dans son intelligence, agrandie par le sentiment religieux, à tous les secrets de la puissance créatrice, le rendent en quelque sorte créateur à son tour au moyen de la légitime application de toutes les sciences dont Dieu s'est déclaré seul l'auteur et le maître.

Mais si l'homme dédaignait ces grands et éternels principes, si, enfin, il voulait ignorer Dieu et s'ignorer lui-même, ne s'userait-il pas dans la froide observation de phénomènes purement sensibles, et ne resterait-il pas avec ignominie enseveli dans la matière? Sans doute il pourrait encore, dans son état d'ignorance ou d'impiété, inventer les arts, déplacer à son gré les bornes des sciences d'application, remuer, soulever, dompter tout par son activité matérielle; mais, possèderait-il des notions exactes de tout ce qui est vrai, de tout ce qui est beau, de tout ce qui est juste? Et pourrait-il éclairer

les voies du progrès moral par la rigoureuse application des lois éternelles, qui ont établi et qui entretiennent les rapports mutuels de l'homme avec ses semblables et de tous avec le Créateur? Non, certes, car la lumière ne se fait pas au sein des ténèbres, elle part du foyer divin, et c'est de là qu'elle procède pour illuminer tout homme venant en ce monde.

Du reste, ces considérations n'ont pas heureusement échappé aux esprits sérieux de toutes les époques. Elles ne sont pas étrangères non plus aux méditations des hommes graves de notre siècle; car, au milieu de l'agitation et du mouvement d'idées et d'actions qui entraînent certains esprits vers des études et des travaux, dont le but paraît être de se procurer une plus grande somme de biens matériels et un certain bien-être terrestre, l'on voit cependant des intelligences d'élite porter leurs vues plus haut, et se livrer à la recherche des vérités supérieures, afin d'en déduire des applications et des règles propres à faire avancer la civilisation morale, parce qu'elles savent que l'homme ne vit pas seulement d'un pain matériel, mais qu'il a besoin surtout d'un aliment surnaturel et divin.

Et, ici, Messieurs, il serait aisé, en fouillant dans nos annales, d'offrir à l'admiration de tous les siècles une foule d'esprits éminents qui, joignant aux lumières et aux talents les plus nobles vertus, ont puisé leurs sublimes inspirations dans cette source sacrée.

En effet, dans tous les temps, la France a produit de grandes associations d'hommes illustres qui ont merveilleusement avancé la civilisation chrétienne. Hommes de conviction et de foi, ils se sont livrés avec ardeur à cette œuvre morale qui, entreprise et poursuivie par eux avec persévérance et succès, ne sera jamais interrompue sur le sol si riche et si fécond de la patrie.

Certes, Messieurs, s'il est beau, s'il est glorieux de compter de tels hommes parmi les ancêtres, il ne l'est pas moins de s'associer à leurs travaux, en s'inspirant de leurs pensées et de leurs sentiments. Oui, la dignité de leur nom et la sublimité de la mission qu'ils ont si bien remplie, légitiment et justifient notre orgueil national, qui ne doit pas laisser à un savant étranger l'honneur d'être seul à reconnaître à qui le plus beau royaume du monde doit les commencements de sa grandeur et de sa prospérité.

Aussi, soyons fiers de le dire, il se trouve toujours au sein de la France des hommes de dévouement et de sacrifice, autant que de talent et de vertus, qui comprennent tout ce qu'il y a de grand et de sublime dans cette auguste mission qu'ils sont divinement chargés de continuer, afin de féconder de plus en plus parmi nous l'intelligence et l'amour des choses supérieures; comme il y a aussi, dans un autre ordre, non moins providentiel, des hommes supérieurs qui s'unissent et mettent en commun leurs lumières et leurs efforts, afin de contribuer au succès de l'œuvre moralisatrice. Tant il y a, et il y aura toujours, dans l'esprit et le caractère français, la conviction profonde d'une alliance nécessaire entre la science et la foi, entre la raison et la religion.

Et, d'ailleurs, Messieurs, comment expliquerait-on la prééminence de la France et sa domination universelle, par la splendeur de sa civilisation, sans ce magnifique et admirable accord? Et voilà, osons le dire, voilà le motif de la noble confiance de ces populations lointaines qui, dans leurs revers surtout, tournent leurs regards pleins de larmes vers un peuple toujours généreux, parce qu'il est grand par ses idées et par ses institutions originaires, fruits d'un tra-

vail intellectuel et moral dont il a le secret et la puissance.

Oui, tant que la France restera fidèle à ses traditions, elle offrira au monde assez d'hommes forts de pensées et d'actions pour que l'humanité ne réclame jamais en vain le bienfait de sa protection, et pour qu'elle ne soit pas déshéritée des avantages d'une sage et progressive civilisation. Ce sera toujours son œuvre; car, d'une part, le sacerdoce chrétien appuyé sur son passé glorieux, et, d'autre part, les Sociétés savantes si hautement protégées aujourd'hui, s'uniront, dans une commune pensée, pour assurer le triomphe et la manifestation des vérités, propres à faire grandir et à perfectionner la société chrétienne.

Notre époque, Messieurs, malgré certaines tendances contraires, ne laisse pas cependant de se pénétrer d'idées nobles et grandes. Partout, en effet, nous voyons se former des associations, des académies, dans un but éminemment intellectuel et moral. De hauts encouragements, rendus plus puissants encore par de récentes facilités de communication entr'elles, dues à un ministre ami et protecteur de tout progrès, contribueront efficacement à centraliser, si on peut le dire ainsi, tous les corps savants dans l'unité de principes, d'où s'échappent en rayons lumineux toutes les connaissances qui intéressent la double destinée de l'homme.

Depuis longtemps, Messieurs, l'Académie royale du Gard, justement fière de son origine et de sa noble filiation, désirant de plus en plus se rendre digne de la bienveillance des hommes honorables entre les mains de qui sont confiés les intérêts d'un des plus beaux départements de la France, marche dans les voies de toutes les améliorations. Puissamment encouragée dans ses travaux par l'approbation éclairée d'un magistrat,

qui joint aux soins d'une forte et sage administration, le goût et l'amour des bonnes et utiles études, elle assure au pays une large part de bonheur et de prospérité, par l'impulsion qu'elle donne à l'activité de l'intelligence et à la noblesse des sentiments.

Du reste, avertie par la nature même de son institution, elle saura toujours puiser dans ses traditions et dans les lumières des esprits sérieux qu'elle compte dans son sein, la volonté et la force morale, qui la dirigeront toujours dans la recherche de tout ce qui est vrai, de tout ce qui est beau, de tout ce qui est utile; non-seulement dans les sciences, les arts et l'industrie, mais encore dans toutes les connaissances qui relèvent aux yeux de l'homme l'excellence et la dignité de ses rapports avec le Créateur et avec ses semblables.

Ce sont là, Messieurs, ses tendances avouées, et vous allez juger si elle répond à sa noble mission, sur l'exposé de ses travaux, qui va vous être soumis par son secrétaire perpétuel.

L'Abbé PRIVAT, Chanoine.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE ROYALE DU GARD,

EN SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL GÉNÉRAL,

Le 2 Septembre 1847,

Par M. NICOT, Secrétaire perpétuel.

MESSIEURS,

TOUTES les fois que vos vœux et les prescriptions de notre règlement nous obligent à rendre un compte pu-

blic de nos travaux, nous nous demandons si nous avons suivi religieusement les traces brillantes de nos prédécesseurs, si nous devons être satisfaits d'avoir obtenu l'approbation de ce que nous avons fait, si vos sympathies et votre indulgence nous réservent un encouragement pour ce qui nous reste à faire.

C'est sous l'empire de ce sentiment de juste défiance que je vais présenter comme la table analytique de nos travaux; et si, dans cette revue que la multitude des faits doit rendre rapide, je ne fais pour ainsi dire qu'indiquer nos œuvres et toucher les sommets, vous n'en connaîtrez pas moins nos doctrines et nos actes, puisque tous nos procès-verbaux ont été successivement publiés. J'aurai ainsi, pour suppléer à ma brièveté, vos souvenirs et votre intelligence.

Vous savez, Messieurs, par quelle suite de questions posées et de concours pratiques établis, nous avions autrefois essayé de servir l'agriculture du pays, l'agriculture, le premier des arts, la source la plus féconde de la prospérité de nos contrées, la base de la fortune publique. Nous n'avons pas cessé depuis de nous en occuper. Nous avons éclairé nos délibérations par les conseils, les communications de trois de nos membres; vous avez déjà nommé celui à qui nous devons le plus.

M. de Labaume nous a fait part de la situation des cultures et de toutes les améliorations introduites par la Société (1) qu'il préside avec distinction;

M. Plagniol a jugé les théories avec l'autorité de sa science;

Et M. Dumas a justifié sa récente adoption par d'utiles aperçus qui vont vous être présentés (2).

(1) Société d'Agriculture du Gard.
(2) Rapport sur les rizières de La Camargue.

Je l'ai souvent fait remarquer dans cette enceinte : l'archéologie est pour le Gard comme une science obligée : les monuments, le sol, les pierres, tout s'offre et s'anime pour en entretenir le goût, le culte. Aussi, docile à cette grande voix qui se fait ici entendre, un assez grand nombre d'entre nous se sont livrés à de laborieuses investigations. M. Benjamin Valz est venu encore étudier l'aqueduc romain, et a tenté d'expliquer la pente plus rapide qu'il a observée de Sernhac à Nimes.

Confident de cette pensée qu'il a encore étendue et agrandie, M. Jules Teissier, non-seulement nous a entretenus de ce même aqueduc, mais nous a lu des dissertations sur trois inscriptions romaines ;

M. d'Hombres père a donné des détails précis sur l'ancienne église de Notre-Dame d'Alais ;

M. Plagniol a fourni des indications précieuses sur un aqueduc romain qui, situé près de Bellegarde, portait dans un faubourg d'Arles les eaux abondantes de la Fontaine de Laval, et il a insisté particulièrement sur l'état des sédiments déposés dans cet acqueduc, comparés avec ceux que présente l'acqueduc du Pont-du-Gard ;

Le Secrétaire de l'Académie a essayé de tracer, à l'aide des récits de Tite-Live et de Polybe, la route suivie par Annibal à travers le Languedoc, le Dauphiné et les Alpes ;

Enfin, Messieurs, M. Auguste Pelet, dominant tous ces travaux, animant de son zèle, frappant de son intelligence tous les faits locaux, toutes les observations lointaines, a successivement occupé nos séances de la Fontaine d'Eure et du Temple de Pœstum, d'un nouveau pavé mosaïque rencontré à Nimes, du Castellum romain trouvé près du Fort, découverte la plus re-

marquable de celles qui ont été faites depuis 20 ans, puisqu'elle donne sur la distribution des eaux et l'importance de la colonie, les notions les plus exactes.

Et ce n'est pas seulement sur le domaine de la science spéculative et curieuse que nous avons, Messieurs, à appeler votre attention, j'allais dire, votre contrôle, c'est aussi dans le champ de l'utile.

M. Hedde nous a montré et a vulgarisé les procédés ingénieux de fabrication usités en Chine, à Lyon, à St-Etienne, à St-Quentin ; il a soumis à notre examen des modes de chauffage et de fumigation ; il a écrit des Notices intéressantes sur Vaucanson, Jacquart et Paulet, dont M. Rivoire s'est aussi appliqué, à son tour, à faire apprécier le succès dans la mécanique industrielle. Ce même membre, poursuivant l'idée qui lui est chère et que vous avez, Messieurs, récompensée de vos suffrages, a communiqué à l'Académie des détails statistiques pleins d'intérêt sur les produits divers du Gard, dans tous les arts, tous les métiers (1).

C'est également dans le but de servir le pays que MM. d'Hombres fils, Plagniol et de Castelnau ont publié des observations météorologiques ; que M. l'abbé Gareiso, récemment associé à nos travaux, a composé une Flore du Gard. Enfin, c'est dans des vues d'humanité que M. le docteur Mazade, d'Anduze, notre correspondant, et M. de Castelnau, nous ont entretenus du traitement efficace de plusieurs maladies, et que le dernier a appelé nos discussions, en même temps que l'expression de nos vœux, sur l'emplacement des manufactures insalubres et sur le danger des inhumations précipitées.

(1) Le Conseil-Général a voté l'impression de la *Statistique du Gard*, de M. Rivoire.

Si de ce domaine pratique nous nous élevons vers les hautes régions de la pensée, nous trouvons d'abord, dans les sciences, un Mémoire important de M. Liotard, sur une Théorie essentielle de la géométrie;

Une dissertation profonde de M. le pasteur Fontanès; sur les Rêves considérés sous le rapport psychologique;

Un Mémoire substantiel de M. Maurin, sur le Libre échange chez les Romains;

Une dissertation développée de M. Frossard, sur la Science et l'Imagination, sur la Sphère idéale et la Sphère sensible que la philosophie sépare, tandis que la réalité nous les montre inséparables;

Et un Mémoire de M. de La Farelle, aussi bien pensé que bien écrit, sur la Nécessité de fonder en France l'Enseignement de l'Economie politique.

Moins grave et pourtant toujours instructif, M. d'Hombres père nous a lu de nombreuses relations de ses voyages en Italie, où il a étudié successivement :

Les Ruines de Pœstum,

La célèbre Grotte du Chien,

Et l'Amphithéâtre de Pouzzoles.

Dans le même genre de littérature, d'attachants récits nous ont été communiqués par MM. de Malbos et Maurin, qui ont décrit avec amour : le premier, l'Ardèche, sa terre natale, et le second, la Suisse, alors majestueuse et calme comme ses beaux lacs.

La poésie, Messieurs, a été pour nous un objet d'études particulières, et vous ne vous en étonnerez pas, car elle a ici un de ses plus heureux représentants. Elle n'est plus, elle n'a jamais été un vain amusement de l'esprit; c'est elle qui, toujours jeune de gloire et d'immortalité, apparaît encore à l'homme comme le plus noble signe de la domination intellectuelle. Aussi,

Messieurs, nous avons fait, jugé et entendu beaucoup de vers et quelques bons vers.

M. Reboul a édité, pour nous et pour un public attentif et reconnaissant, un nouveau volume de Poésies;

M. Alexandre Rolland nous a donné ses deux tragédies de *Julia* et du *Comte d'Egmont*;

M. Canonge, un troisième Recueil, coloré comme les premiers;

M. Eyssette, d'émouvantes Elégies;

M. Teulon, la traduction précise et ferme de l'*Andrienne* et celle des satires de *Juvénal;*

M. Isidore Brun, plusieurs Epîtres correctes et élégantes;

M. Magalon, la traduction facile d'un livre des *Odes d'Horace*;

MM. Noguier père et Charles Rey, deux Comédies, où nous avons remarqué des situations neuves et une diction vive et franche.

A ces œuvres, à cette couronne poétique, il faudrait ajouter de nombreux ouvrages de nos correspondants Boucharlat et Duvivier, de Paris, Bonafous, de Turin.

Il faudrait pour compléter cette esquisse, distinguer parmi les tributs offerts en plus grand nombre que jamais :

MM. de Robernier, d'Alais;
Hedde, de St-Etienne;
Le Conseiller de la Cuisine, de Dijon;
Moreau de Jonnès et Ladoucette, de Paris.

Il faudrait vous parler encore des précieuses acquisitions qu'a faites l'Académie pour repeupler et rajeunir ses rangs, où le Gouvernement et la cité puisent tous les jours d'utiles mandataires; il faudrait nommer, et M. de Félice, de Montauban, et M. le conseiller Ignon,

et M. Jules Salles ; mais je suis contraint d'abréger et même d'omettre, pour ne pas retarder l'exposé de nos récents concours, destinés à offrir la pensée qui préside à nos travaux, qui les résume, qui est comme la résultante des forces de l'Académie.

Notre Société avait proposé, l'an dernier, et pour la seconde fois, la question encore controversée de l'action du sel employé comme moyen d'amender et de fertiliser les terres.

Nous ne demandions pas seulement des théories, mais des expériences directes, nombreuses, probantes.

Notre intention n'a été qu'imparfaitement remplie ; mais comme deux concurrents ont déjà signalé quelques faits dignes d'attention, qu'ils annoncent la communication ultérieure de nouvelles expériences sur les récoltes de 1847, dont les résultats ne pouvaient être connus à l'époque de la clôture du concours de cette année, et que, pour ces expériences, ils paraissent s'être placés dans une voie propre à conduire au but, nous avons pensé qu'il y avait lieu d'accorder à ces concurrents la latitude et le délai qu'ils sollicitent pour l'envoi de nouveaux mémoires, et qu'il faut en même temps faire un nouvel appel aux autres agronomes. Nous avons ainsi l'espoir d'arriver à une solution que réclame depuis longtemps la science agricole.

Nous avions encore proposé, en 1845, d'apprécier l'influence exercée au grand criminel par l'application des circonstances atténuantes.

Cinq concurrents nous envoyèrent des Mémoires jugés dignes d'attention et d'intérêt. Tous avaient à peu près compris que, dans ces sortes de questions sociales mises aujourd'hui en discussion, il faut éclairer sur l'erreur ou la vérité de ces fâcheuses plaintes si souvent répétées, sur la faiblesse des lois pé-

nales, sur la *douceur* des prisons, sur les progrès de la criminalité en France, sur les résultats dommageables de l'intervention du jury, enfin, sur les circonstances atténuantes.

Deux concurrents, MM. Abauzid, substitut à Uzès, et M. le comte de Coetlosquet, de Metz, donnèrent, dans leurs écrits, d'utiles enseignements. L'un et l'autre, après avoir, dans un travail d'énumération, je dirai presque, de dissection savante, compté toutes les hontes attachées à la fois à la nature de l'homme et à la condition sociale, l'un et l'autre ont essayé de marquer l'influence de l'admission des circonstances atténuantes; mais nous n'avons pourtant accordé qu'une légère récompense, parce que, soit dans les chiffres, soit dans les déductions, nous n'avons pas cru trouver ce caractère de netteté et de précision qui était indispensable à la solution du problème, nous n'avons pas été assez armés par l'autorité des faits ni par la puissance de la discussion, pour conclure si la répression avait été suffisante, si l'élément moral avait été agrandi et épuré, ou si, au contraire, la criminalité avait été accrue, si la Société avait été plus entachée par tous ces vices, ces entraînements au mal qui aboutissent au crime et appellent la rigueur protectrice des lois.

Cette année, le concours ouvert a amené un plus heureux résultat. Nous avions fait un appel aux jeunes écrivains économistes, qui devaient rechercher et retracer qu'elle était la loi de notre époque.

Il s'agissait encore d'examiner attentivement les tendances et la situation de notre Société. Faut-il, avec quelques détracteurs systématiques de nos temps, s'affliger d'un penchant général à s'assurer le bien-être, à rivaliser d'efforts pour que tous les besoins maté-

riels soient recherchés, prévenus, satisfaits aussitôt que connus?

Ou bien doit-on, avec quelques esprits plus sérieux, et, selon nous, plus justes, reconnaître que ce culte de la matière se concilie avec le développement de l'élément moral; que l'entraînement vers les études positives et la tendance contraire suivent un cours parallèle profitable à toutes deux?

C'est cette dernière opinion qu'a soutenue avec un incontestable talent un concurrent dont le Mémoire, sans répondre en tous points au programme de l'Académie, a pourtant mérité nos suffrages et une médaille de 150 fr. Si l'auteur, M. Louis Lescœur, licencié en droit à Pont-de-Veyle (département de l'Ain), a un peu doré son horizon, du moins il a su le parcourir presque en entier. Après lui, deux autres concurrents (il y en a eu sept en tout) ont tenu un instant la balance incertaine : l'un, traitant la question au point de vue philosophique, a été abstrait et parfois obscur, l'autre, un peu trop occupé de politique, n'a pas vu assez distinctement que, sans méconnaître l'action que les institutions d'une nation exercent sur ses mœurs, il était nécessaire, surtout ici, de caractériser l'ensemble du mouvement social, parce que, résumant en soi l'état des sciences, de la littérature et des arts, il offre tout à la fois la raison et la garantie de leur développement et de leurs progrès.

C'est d'après ces considérations, c'est sous l'impression de ces regrets que l'Académie n'a accordé à ces deux estimables compétiteurs, M. Tissot, de la Côte-d'Or, et M. ***, avocat, qu'une simple mention honorable.

Enfin, Messieurs, l'Académie royale du Gard ne s'est pas seulement fait un devoir de cultiver en silence

les arts de l'esprit, quoiqu'elle sache bien que c'est par cette étude que les mœurs s'adoucissent, que les facultés se développent, que le genre humain marche dans cette voie de perfectibilité qui rapproche de plus en plus l'homme de la Divinité dont il est l'image. Notre Compagnie, Messieurs, s'est souvent mêlée à l'œuvre sociale, aux travaux de la Cité. Chacun de nous, dans la mesure de ses forces, est venu apporter le tribut de son dévouement. L'un a, d'une voix infatigable et amie, jugé et animé nos écoles (1), d'autres ont veillé sur les jours du pauvre (2) ou de l'orphelin (3), d'autres ont visité les malades et n'ont pas craint de se rapprocher des criminels (4).

Un mouvement de philantropie, de charité, riche en salutaires effets, s'est manifesté parmi nous. Nous avons consacré le produit de nos jetons de présence à venir au secours de la population, et nous avons pris notre bonne part dans cette grande œuvre d'humanité, où l'on a vu les Français, et surtout les Nimois, se secourir comme un peuple de frères. C'est que nous savions, Messieurs, que, si nous étions réunis pour augmenter nos forces intellectuelles, nous devions l'être bien mieux encore pour étendre et fortifier la bienfaisance et la concorde ; c'est que nous avons compris que nos plus beaux ouvrages ne vaudraient jamais nos bonnes actions.

(1) L'abbé Privat.
(2) Le docteur Martin.
(3) M. Eyssette.
(4) M. le docteur de Castelnau.

RAPPORT

SUR

L'EXPLOITATION DU CHATEAU D'AVIGNON, EN CAMARGUE,

DIRIGÉE

PAR MM. LICHTENSTEIN, WESTPHAL ET COMP^e,

Par M. ALPH. DUMAS.

Le fait le plus digne, en ce moment, d'occuper, dans notre Midi, l'attention du public agricole, c'est assurément le mode nouveau d'exploitation auquel vient d'être soumis le vaste domaine de Camargue, connu sous le nom du *Château d'Avignon*, et situé sur le Petit-Rhône, à quelques kilomètres de St-Gilles.

Quand on n'envisagerait que sa seule étendue, de vingt-quatre mille hectares, ou même, abstraction faite de bonne partie de cette étendue encore improductive, et que se partagent les marais et les terrains salés, quand on ne le considérerait qu'au point de vue de l'importance de son ancienne culture (prairies artificielles et céréales), ce serait déjà, pour tout agriculteur, un sujet d'intéressante étude, qu'une propriété dont les travaux ordinaires n'exigent pas moins de quarante couples de mules, chevaux ou bœufs, dont les terres reçoivent chaque année, en céréales, deux cent soixante-dix hectolitres de semences, qui possède, enfin, quatre-vingts hectares en luzerne, trèfle ou autres fourrages, et dont les pacages nourrissent habituellement au-delà de cinq mille bêtes à laine.

Et cependant, céréales, prairies artificielles et troupeau, ne sont aujourd'hui, dans l'exploitation, que l'élément accessoire. La vigne, qui n'y occupe que vingt-quatre hectares, y compte à peine. Le principal, ici, la grande affaire, l'œuvre capitale, c'est la production du riz, de ce grain qui tient la première place après le blé, qui, en temps de disette, peut le suppléer en partie, et qui a surtout l'inappréciable avantage d'être créé sans ravir aux céréales un seul mètre du sol, sans diminuer leurs récoltes d'un seul épi, n'étant jeté lui-même que sur des plaines jusqu'à ce jour sans culture.

Dans cette courageuse tentative, il est un mérite spécial qui, au milieu des circonstances actuelles, doit frapper tous les yeux : celui de l'opportunité. En cette année désastreuse, où les deux grandes bases de l'alimentation de l'Europe, le blé et la pomme de terre, se sont vues attaquées et amoindries par un concours de fléaux destructeurs, contre le retour desquels rien ne nous garantit, produire de nouvelles subsistances, les demander en grande masse à des landes stériles et malsaines, qu'on assainit en les fertilisant, et dont l'espace, sur nos rivages, est immense : ce sont là des travaux qui commandent toutes les sympathies et qu'il faut désirer voir bénir du ciel, car s'ils font les affaires des Compagnies fondatrices, ils assurent, du même coup, l'existence des populations voisines et éloignées.

On conteste, nous le savons, l'assainissement du sol par le fait de la rizière, et le reproche même d'insalubrité fut de tout temps adressé à celle-ci. Mais si l'accusation est vieille, la défense remonte tout aussi haut : on peut lire, dans une Notice sur la culture du riz, extraite des Archives de la Société royale des sciences de Montpellier, et de plus d'un demi-siècle de date, que le Roussillon, qui s'enrichissait autrefois par le riz

de belle qualité qu'il produisait, avait dû néanmoins renoncer à sa culture, en vertu d'un arrêt du Conseil souverain des Etats, fondé sur le dommage qu'elle causait à la santé publique. Or, les rizières supprimées, les registres des paroisses et les souvenirs de tous attestèrent que le nombre des maladies et des morts demeurait exactement le même.

Il est facile, toutefois, de concevoir l'origine et la cause de cette opinion défavorable : bien que toute terre arrosable et suffisamment chauffée par le soleil puisse donner le riz, comme les vastes terrains salés, voisins de la mer et de l'embouchure des fleuves, se trouvent, dans nos latitudes, particulièrement propres à cette culture et n'ont primitivement que peu de valeur, ils ont de tout temps attiré de préférence l'établissement des rizières. Mais de tels lieux sont presque toujours coupés de marécages et placés, par conséquent, sous l'influence de dangereux miasmes ; ce qui n'empêche point que, du moment où la rizière y est installée, ce ne soit à elle qu'on attribue l'insalubrité naturelle et antérieurement existante du pays. A notre avis, il n'est qu'un cas où la rizière elle-même pourrait vicier l'atmosphère de la région qu'elle occupe : si l'insuffisance ou l'intermittence des arrosages laissait se produire des décompositions végétales. Mais si à une irrigation qui s'étend d'une manière parfaite et constante sur toute la surface du sol, succède ensuite, par l'écoulement des eaux ou leur prompte infiltration, un desséchement complet, comment l'évaporation d'une couche d'eau, sans cesse renouvelée et entretenue à l'état de pureté et d'abondance, serait-elle ici plus à redouter que dans un pays de prairies irriguées, d'étangs ou de lacs permanents ? — Quant aux rizières placées au milieu des marais, et qu'on n'y a pu créer qu'en transformant ceux-ci en

terrains cultivés et régulièrement arrosés, nul doute qu'elles ne tendent à améliorer la constitution sanitaire du pays. Elles resserrent par degrés le foyer pernicieux, et le jour où elles parviendraient à s'en emparer entièrement, le mal disparaîtrait par la suppression de sa cause.

Dans quelques parties de l'Inde, souvent visitées par la pluie, on avait essayé de cultiver le riz sans l'arroser, comme toute autre céréale; mais si la santé des hommes fut ainsi mise à l'abri de toute émanation malfaisante, le succès de la récolte fut toujours singulièrement compromis. Aussi a-t-on renoncé partout à la production du riz *sec*, désignation autrefois donnée, dans le commerce, à celui qui avait souffert du manque d'arrosage et qui était menu et racorni.

Dans la culture irriguée, qu'on ait eu à faire à des terrains salés ou non, on a procédé à l'arrosage de deux manières différentes : l'une consistant à maintenir toujours l'eau à la hauteur de la plante, depuis le semis jusqu'à l'époque voisine de la maturité ; et l'autre, à donner et retirer alternativement l'eau, à trois reprises, de façon à laisser la plante à sec pendant une quinzaine de jours les deux premières fois, et définitivement à la troisième, qui précède de peu la récolte. — Le bien de la plante comme la sécurité du travailleur rendent certainement préférable la méthode qui conserve le champ de riz constamment sous l'eau. C'est aussi celle qui a prévalu aujourd'hui, et qui est adoptée au *Château d'Avignon*.

Avouons néanmoins que, dans l'état actuel des choses, sinon à cause de ses rizières, du moins par le voisinage des marais situés autour de lui et jusque dans son enceinte, ce domaine n'est pas fait pour inspirer confiance dans la pureté de l'air qu'on y respire. De

telles circonstances imposaient aux chefs de l'entreprise des devoirs particuliers qui sont devenus l'objet de toute leur sollicitude. Un des professeurs les plus distingués de l'école de médecine de Montpellier, M. le docteur Dubreuil, a été prié d'indiquer, après examen attentif de la localité, les meilleures conditions de logement, de vêtement et de nourriture pour les ouvriers, et de prescrire, en outre, toutes mesures et précautions de nature à les préserver de l'atteinte des fièvres. De plus, un autre habile médecin, résidant sur le domaine, y veille à l'exacte observation du régime adopté de concert, correspond chaque semaine avec M. Dubreuil, et se trouve constamment à portée du malade qui pourrait réclamer ses secours. De si sages dispositions ont eu jusqu'ici plein succès; personne encore n'a payé tribut à la contagion. Il est vrai que la colonie ne date que du commencement de l'année, et que la saison la plus dangereuse n'ayant point été parcourue, il convient d'ajourner toutes félicitations prématurées.

Les soins du corps n'ont point fait oublier ceux de l'âme. Non loin des bâtiments d'habitation, s'élève une chapelle, où l'un des vicaires de St-Gilles vient, chaque dimanche, célébrer le culte et offrir son ministère à la population catholique, de beaucoup la plus considérable.

On voit que tout a été conçu dans un esprit de philantropie chrétienne autant que d'intelligence industrielle. Aussi, tous les ouvriers, se voyant à la fois bien payés et paternellement traités, sont vivement excités à s'acquitter convenablement de leur tâche. Ils le sont d'autant plus, que leurs chefs se soumettent les premiers à cette loi du travail qui pèse sur tous, et leur donnent constamment l'exemple de ce zèle con-

sciencieux, de ce goût de bien faire, qu'ils finissent par imiter, après avoir appris à le respecter et à l'honorer.

Nous allons maintenant essayer d'exposer la culture du riz, telle qu'on la pratique au *Château d'Avignon*, conformément aux usages de la Romagne, d'où ont été appelés les nombreux ouvriers italiens chargés de l'importer dans nos parages, et telle qu'on la pratique aussi, depuis quelques années, dans une autre propriété du nom de Mandirac, appartenant à la même Compagnie, et située dans le département de l'Aude, sur un point voisin de Narbonne, et par conséquent de la mer. — Dans le courant de l'hiver, on s'occupe à préparer les terrains qui recevront le riz, et qui, une fois bien nivelés et disposés pour l'arrosage, rappellent tout à fait, par leurs divisions formées d'étroites chaussées, les compartiments dans lesquels nos fabricants de sel marin introduisent l'eau de mer, et ou celle-ci abandonne bientôt, sous l'influence du soleil, le sel qu'elle tenait en dissolution. Les terres étant soigneusement charruées et hersées, travail pour lequel on ajoute trente paires de bœufs supplémentaires aux quarante couples en permanence dans l'exploitation, et les digues de retenue se trouvant bien établies, il ne s'agit plus, avant les semailles, que d'amener l'arrosage, dont le service est assuré au moyen d'une très-belle prise au Petit-Rhône, construite en pierres de taille et double vanne, et de deux machines à vapeur destinées à élever les eaux.

A partir du 20 avril, la semence, enveloppée de sa balle et humectée assez à l'avance pour qu'elle ait poussé son germe, est répandue à la volée sur la mince couche d'eau qui recouvre le champ, et, par son propre poids, elle s'enfouit légèrement dans la terre détrempée. Jusqu'au 10 juin, les semailles se continuent sans interrup-

tion et sont, à dessein, réparties sur ces cinquante jours, pour que la maturité du grain, n'arrivant aussi que successivement, donne plus de temps et de facilité pour lever la récolte.

Au bout de cinq à six jours, le riz commence à verdir, et ses fines pointes ne tardent pas à se montrer au-dessus de l'eau. Le maintien de celle-ci à un niveau convenable, et qui doit être tel, que l'extrémité des tiges le dépasse de quelques centimètres pendant toute la durée de la végétation, demande, de la part du préposé aux arrosages, une attention et un travail de tous les instants; car, suivant les circonstances atmosphériques qui ralentissent ou accélèrent l'évaporation, l'eau disparaît avec plus ou moins de rapidité, et il faut être en mesure de la renouveler sans retard, et de faire suivre à son élévation l'accroissement graduel de la plante.

Il suffit ordinairement, pendant tout le mois de mai, d'ouvrir les vannes de la prise au Rhône, pour que l'eau, par sa pente naturelle, remplisse le canal et se distribue dans toute l'étendue des rizières. Mais le niveau du fleuve s'abaissant bientôt au-dessous de celui des surfaces à irriguer, l'eau doit être élevée artificiellement. La Compagnie a acquis à cet effet deux belles machines à vapeur, précédemment appliquées à l'épuisement dans les travaux du chemin de fer d'Avignon à Marseille, et qui, devenues aujourd'hui inutiles, ont pu être cédées à un prix très-modéré, bien que presque neuves encore. L'une est de la force de quinze chevaux, et l'autre de douze; ensemble, elles montent, par seconde, un mètre cube d'eau quand on doit l'élever à un mètre cinquante centimètres, ce qui est le terme moyen, l'étiage du Rhône, au mois d'août, n'étant guère qu'à deux mètres plus bas que le niveau du printemps.

Il est d'autant plus nécessaire d'alimenter largement le canal qui s'étend de la prise aux extrémités du domaine, qu'il sert aussi de ligne navigable. On a eu, en effet, l'heureuse idée de substituer cette voie aux chemins sur terre ferme, dont l'établissement aurait été fort coûteux et l'usage moins commode que ne le sont les communications par eau.

Un avantage considérable serait ajouté au domaine, comme à ceux qui sont également riverains du Petit-Rhône, par l'exécution projetée d'un barrage mobile qui, en élevant le niveau ordinaire de ce bras du fleuve, ne laisserait subsister la nécessité de l'emploi des machines que dans le temps du plus bas étiage.

Après l'arrosage, la condition la plus essentielle du succès de la culture consiste dans un bon sarclage. C'est à la main que doivent être arrachées toutes les plantes et herbes, produit naturel du sol, qui absorberaient en partie sa fertilité, en nuisant à la végétation du riz.

Ce travail long et délicat, qui s'exécute dans les mois de juin et de juillet, ne saurait être confié à des ouvriers inhabiles. Au *Château d'Avignon*, les Italiens chargés des autres soins de la culture, suffisent encore à l'opération du sarclage; mais elle a été assez importante cette année à Mandirac, pour que la Compagnie ait appelé, des États romains, une soixantaine de jeunes filles, expertes en cette œuvre, qui sont venues joyeusement ensemble, et s'en retourneront de même, la campagne achevée.

La rizière, une fois bien sarclée, ne demande plus que le maintien de son arrosage jusque vers la fin d'août, époque à laquelle le premier riz semé développe la grappe de ses grains, semblable à celle de l'avoine, céréale qui a le plus d'analogie extérieure avec lui. De ce moment, le sol, privé d'irrigation, est

mis complètement à sec ; et la maturité du grain ne tardant point à se manifester, la faulx commence à abattre la moisson, qui se continue pendant tout le mois de septembre. Les gerbes sont d'abord entassées, dans le champ même, en petites meules, où le grain achève de se bien nourrir ; puis, elles sont transportées sur l'aire et foulées aux pieds des chevaux, pour être dépouillées de leurs grains, ainsi qu'il est d'usage, en notre pays, pour toutes les céréales.

Le riz, comme l'orge et l'avoine, reste enfermé dans sa balle ou enveloppe, dont il ne peut être dégagé qu'au moulin, où il est battu, à cet effet, à l'aide de pilons ayant la tête en forme de pommes de pin. Le grain mondé ou décortiqué perd, par le fait de cette opération, presque la moitié de son volume. L'hectolitre de riz mondé pèse cent vingt kilogrammes et a une valeur de 60 fr. ; tandis que l'hectolitre de blé fin ne se paie que 25 fr., mais ne pèse aussi que quatre-vingts kilogrammes environ. Au poids, les cent kilos de blé valent 30 fr., et les cent kilos de riz 50 fr.

La quantité de semence répandue par hectare est à peu près la même pour le riz et pour le blé, c'est-à-dire, deux hectolitres de grains par hectares. Mais le rendement du riz est généralement le double de celui du blé ; et dans les bonnes terres, à l'aide d'eaux d'arrosages fertilisantes, il va à quarante pour un, même dans la grande culture.

Au *Château d'Avignon*, d'après l'état actuel des rizières, on pourrait espérer un rendement de vingt pour un ; mais, ne calculant que sur le rendement de quinze pour un (ce qui est fort modeste), si nous recherchons la rente produite par l'hectare de terrain semé en riz, nous arrivons au résultat suivant : l'hectare ayant reçu deux hectolitres de semence, produira trente hectolitres

de grains qui, vendus au prix minimum de 15 fr. l'hectolitre, donneront la somme de 450 fr. pour produit de l'hectare. Or, d'après ces bases, les trois cents hectares semés cette année, en riz, au *Château d'Avignon*, donneraient une récolte de neuf mille hectolitres, représentant, en argent, la somme de 135,000 fr., résultat certainement encourageant pour une première récolte.

Il ne faudrait point, au reste, qu'un pareil chiffre, qui est celui du produit brut, conduisit à s'exagérer les profits de l'opération. On ne doit pas perdre de vue que, dans l'établissement de toute culture nouvelle, et à plus forte raison quand on a eu, comme ici, à créer, en quelque sorte, le sol lui-même, on a fait de grosses avances, que de beaux bénéfices peuvent seuls couvrir. Il se pourrait ensuite que les terres s'épuisassent, au bout de quelques récoltes successives, et qu'au limon déposé par l'arrosage, il fallût ajouter des engrais proprement dits ; frais qui viendraient en augmentation de ceux déjà considérables de labours, sarclages et irrigations. — D'un autre côté, il est vrai de dire qu'une culture une fois établie devient moins chère, et que l'accroissement de ses frais de production ne marche pas en proportion de sa plus grande extension. Ainsi, les deux machines à vapeur qui arrosent aujourd'hui trois cents hectares de rizières, suffiraient à une plus grande étendue, surtout si le barrage du Rhône venait à s'effectuer ; et les chefs d'administration nécessaires dans l'exploitation actuelle, dirigeraient de même, non-seulement les trois cents hectares semés cette année et les cinq cents qui le seront l'an prochain, mais encore les cinq à six mille qu'un avenir plus ou moins rapproché leur prépare, sans doute. Et, en effet, le terrain existe, les moyens d'exécution sont sous la main, le

succès de la culture paraît assuré ; pourquoi son essor n'atteindrait-il pas ses limites naturelles ?

Cet avenir, nous l'appelons de tous nos vœux, autant pour l'honneur et le profit de la France, que pour la fortune de la Compagnie, qui vient de donner à notre Midi, un peu trop routinier et timide, un noble enseignement de courage agricole.

Il est téméraire, nous le savons, de se flatter à l'avance, et les brillantes espérances ne sont parfois que de brillantes chimères ; mais il est également incontestable que la sûreté des prévisions dépend beaucoup de la solidité des bases sur lesquelles on les fonde. Or, quand nous voyons, d'une part, un sol susceptible de recevoir un haut degré de fertilisation, où le riz, déjà naturalisé, étale en ce moment, aux regards étonnés, un luxe admirable de végétation, gage et promesse d'une riche récolte ; quand, d'autre part, nous savons cette utile et grande entreprise, dans les mains d'hommes actifs, éclairés, persévérants, possesseurs de suffisants capitaux, et secondés dans l'exécution par des ouvriers habiles et intéressés avec eux à la prospérité de l'œuvre commune, il nous est permis de croire qu'avec l'aide de Dieu ils parviendront à la mener à bonne fin.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES,

DE M. CHARLES D'HOMBRES,

AU POINT DE VUE DE L'AGRICULTURE ET DES RÉCOLTES DU PAYS,

PENDANT LES ANNÉES 1847 ET 1848.

« L'année 1847 a été aussi désastreuse pour l'agriculture que l'avait été l'année précédente. Les récoltes ont

généralement été mauvaises, et, ce qui est plus déplorable encore, c'est que le mal aura indubitablement une fâcheuse influence sur notre principale récolte de 1848 : je veux parler des vers à soie.

« 1846 et 1847, semblables par leurs tristes résultats agronomiques, présentent dans leur constitution météorologique, un contraste frappant : des causes absolument opposées ont produit les mêmes effets. Ainsi, en 1846, on se le rappelle, la pluie fut abondante, de longue durée ; en 1847, au contraire, elle n'a été que trop rare. La première, figure au nombre des années pluvieuses ; la deuxième, est remarquable par son extrême sécheresse.

« C'est à l'humidité de 1846 que nous devons rapporter nos mauvaises récoltes, comme c'est à la sécheresse de 1847 que nous attribuons celle de cette année. En considérant l'état météorologique de chaque saison, nous serons plus à même d'apprécier l'influence qu'il peut avoir exercée sur nos produits agricoles.

	1847.		MOYENNE DE 1802 A 1847.	
	Udomètre.	Thermomètre.	Udomètre.	Thermomètre.
	mill.		mill.	
Printemps.....	272, 10	14° 54	250, 45	14° 48
Été..........	65, 50	25, 30	96, 90	24, 50
Automne......	325, 60	16, 98	380, 45	15, 56
Hiver..........	169, 60	7, 52	203, 00	6, 55
Année..........	832, 80	16, 08	930, 84	15, 45

« Le printemps a été pluvieux ; mais c'est moins la

quantité d'eau tombée, que l'opportunité de sa répartition, qui devient un bienfait pour l'agriculture. Une pluie douce, modérément soutenue, imbibant fréquemment le sol sans le détremper, doit produire les plus heureux résultats, quand la chaleur, ce principe si actif de la végétation, lui succède; tandis qu'une pluie torrentielle glissera sur la terre sans la pénétrer, et aura des effets presque entièrement négatifs. C'est ce qui nous est arrivé cette année.

« Le printemps de 1847, ainsi que l'indique mon tableau, a produit 272 mill. d'eau. C'est 21,65 mill. de plus que l'année moyenne. Sur cette quantité assez notable, la moitié, à peu près, est tombée dans une seule journée. Le 14 avril, j'en ai mesuré 127 mill. En compulsant les registres de mon père et mes observations météorologiques (depuis 1802 jusqu'à ce jour), je ne trouve que deux exemples (1) où la quantité d'eau tombée dans vingt-quatre heures ait été plus grande que celle que je note ici. Ces deux fois exceptées, jamais nous n'avons recueilli autant de pluie dans un jour. Elle tombait par torrents. Bien des terres furent excoriées ou entraînées : notre rivière grossit beaucoup; mais dans les plaines, tout le terrain qui ne fut pas travaillé fut peu profondément pénétré, et les vents qui survinrent l'eurent bientôt desséchée.

« Les mûriers que, généralement, on travaille vers le milieu de mars, sous l'influence de cette humidité et de la chaleur qui suivit, eurent bientôt réparé les pertes que les gelées blanches leur avaient fait éprouver. Ils repoussèrent rapidement de nouveaux bourgeons, se couvrirent de feuilles en peu de temps. Cette feuille fut très-abondante; mais la mauvaise réussite de nos édu-

(1) Le 30 octobre 1808 et le 21 juin 1821.

cations de vers à soie en rendit le produit illusoire : elle resta en partie sur les arbres.

« Le mois de mai et le commencement de juin furent très-chauds. Cette température, qui favorisa la croissance et le développement de nos blés, devint funeste pour les vers à soie. La jaunisse se déclara presque partout : les ateliers en furent infectés, des pertes énormes s'ensuivirent ; mais il est à remarquer que, partout où le mal a régné, la muscardine ne s'est pas développée : comme si deux fléaux ne pouvaient sévir en même temps.

« Les blés avons-nous dit, avaient bien poussé ; favorisés à la floraison, ils présageaient des produits abondants. Dès le milieu du mois de juin, on commença à craindre de voir cette espérance déçue. Privés de l'humidité qui leur eût été si nécessaire dans leur dernière période, dévorés par une chaleur soutenue, ils jaunirent de bonne heure, restèrent bas, les épis se desséchèrent, et la récolte fut au-dessous de la moyenne.

« Depuis le 22 juin jusqu'au 1er août, nous n'avons eu que cinq jours de pluie, si l'on peut appeler de ce nom quelques gouttes d'eau qui s'échappaient du ciel orageux et qui ne fournirent en tout que 6,50 millimètres. La sécheresse devint extrême : les petites rivières, les fontaines, étaient à sec, et, dans beaucoup de localités, on manquait d'eau pour les besoins journaliers.

« Le 1er août, nous eûmes un orage qui nous donna un peu de fraîcheur et d'humidité à l'air, mais qui fut sans résultat pour la campagne : il était trop tard. La vigne elle-même, si vivace, si robuste, se ressentit comme nos mûriers de la sécheresse et de la chaleur. Ceux-ci, qui avaient à peine poussé depuis la taille, n'ont donné que des jets petits, grêles, qui ne promettent que peu de feuilles pour l'année prochaine. Les

raisins sont restés petits, se sont desséchés sans mûrir, et le vin renferme, dit-on, peu de principes alcooliques.

« Les légumes, les châtaignes, les pommes de terre, qui sont la principale nourriture d'une grande partie de la classe ouvrière, n'ont presque rien fourni. Mais si la récolte de ces dernières a été minime, heureusement celles qui ont été récoltées ont échappé à l'infection qui, depuis quelques années, nous frappait d'une manière si désastreuse.

« Septembre, qui est ordinairement le mois des pluies, n'en a donné que 6,80 millimètres. Ce n'est qu'en octobre qu'elles ont été plus abondantes : nous en avons eu pendant huit jours consécutifs, et la quantité d'eau tombée dans ce mois est plus du double de celle qu'il donne annuellement. La rivière, grossie par les torrents descendus de nos montagnes, a débordé dans la nuit du 4 au 5. L'eau s'est élevée, dans nos prairies, à la hauteur de près d'un mètre, et a causé de grands dommages. Dans cette dernière journée, nous avons mesuré 129 millimètres de pluie. Ainsi, les 14 avril et 5 octobre nous ont fourni près du tiers de celle que nous avons recueillie dans toute l'année, ce qui est sans exemple. Les mois de novembre et décembre sont bien au-dessous de la moyenne.

« On a beaucoup parlé du froid de l'hiver dernier, on s'est plaint de son intensité : nous ne trouvons cependant rien dans nos registres qui mérite d'être signalé à ce sujet.

« Nous avons eu bien de mauvais jours en janvier : les travaux de la campagne ont, il est vrai, été interrompus, mais c'est à cause des pluies, et non par la rigueur du froid ou par les neiges.

« Le thermomètre est descendu au-dessous de zéro

une fois en janvier, quatre fois en février ; mais le minimum n'a pas dépassé 2°,50.

« Décembre n'a pas été plus rigoureux : ce ne sont, certes, pas là des froids remarquables pour nos pays. Le mois de mars a donné encore quelques jours de gelées et de gelées blanches. On peut donc dire que l'hiver s'est prolongé longtemps ; mais on ne doit pas se plaindre de l'intensité du froid.

« Les mouvements barométriques nous offrent de fréquentes variations ; mais rien de remarquable dans leurs écarts. Nous trouvons nos observations conformes, cette année, avec le principe reconnu, que la moyenne de midi est, à très-peu de chose près, égale à la moyenne du mois, et que l'abaissement du jour est plus considérable que l'ascension du soir.

« En résumé, la température de l'hiver, comme celle des autres saisons, dépasse celle de la moyenne de nos observations, depuis 1802 à aujourd'hui ; 1847 peut donc être placé au nombre des années remarquables par la sécheresse et leur température élevée.

« Saint-Hippolyte, le 15 janvier 1848. »

(*Voir le Tableau ci-joint.*)

RÉSULTATS

DES

OBSERVATIONS GEORGICO-MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à St-Hippolyte-de-Caton (Gard), en 1848.

La récapitulation de nos observations georgico-météorologiques, pendant l'année qui vient de finir, nous

... des années pluvieuses et en

Ch. D'HOMBRES.

MOIS.	I.-O.	Beau.	Nuageux.	Couvert.	Pluie.	Vent.	Brouillard.	Gelée blanche.	Glace.
	NOMBRE DE JOURS.								
Janvier.	4	17	2	12	3	6	3	3	25
Février.	2	11	12	6	7	9	3	3	9
Mars....	3	4	16	11	10	14	0	2	1
Avril...	1	8	12	10	11	4	1	0	0
Mai.....	0	17	10	4	7	7	3	0	0
Juin....	0	21	4	5	7	1	5	0	0
Juillet..	3	21	8	2	3	2	13	0	0
Août....	0	22	6	3	4	12	0	0	0
Septem	0	15	8	7	10	9	1	0	0
Octobre	0	14	9	8	8	9	4	0	0
Novemb	0	18	7	5	3	3	6	12	11
Décemb	2	10	4	17	5	9	4	9	4
ANNÉ	15	178	98	90	78	85	43	29	50

une fois en janvier, [illegible] fois en février, mais le

la fait classer au nombre des années pluvieuses, et en même temps parmi celles où l'élévation de la température, par chaque saison, a été plus soutenue. Ainsi, *humidité*, *chaleur*, tel est le caractère que nous pouvons lui assigner.

La réunion de ces deux puissants agents de la végétation devait suffire pour nous faire présumer des récoltes abondantes ; elles l'ont été en effet, et jamais, peut-être, nous ne les avons vues aussi généralement bonnes ; cependant, nous étions en droit d'attendre mieux encore.

Mon père, dans une notice sur les récoltes de 1848, dans le Gard, a donné des détails sur celle des vers à soie, qui intéresse le plus notre localité. Je n'ai rien à ajouter à ce qu'il a dit, et je dois me borner à parler plus ici spécialement de celles qui sont venues après la publication de son Mémoire, et dont il n'a pu juger que les apparences.

Elles étaient magnifiques en juin. Déjà celle des fourrages avait été très-abondante ; celle des vers à soie ne nous aurait rien laissé à désirer, sans la perte totale de la confiance et du crédit !

L'agriculteur était heureux de l'espérance que semblait lui permettre son travail ; la réalité est venue le désabuser, ou, pour mieux dire, lui prouver que la nature donne, mais ne prodigue pas.

Les gelées prolongées de l'hiver avaient arrêté la croissance des blés ; mais, abrités sous la neige qui pendant assez longtemps couvrit le sol et les préserva de l'action du gel et du dégel, ils avaient poussé de fortes racines ; ils étaient ras, mais vigoureux, et, plus tard, aux approches du printemps, qui fut chaud, et dont les commencements furent très-pluvieux, ils se développèrent rapidement.

Le thermomètre s'éleva dès le mois de février. Ce mouvement ascensionnel continua pendant mars, avril. En mai, la température fut très-élevée, la pluie peu abondante, et les vents septentrionaux, qui soufflèrent assez fréquemment pendant ce mois, empêchèrent les rosées et absorbèrent vite l'humidité du sol.

Ce temps qui, d'un côté, favorisait la floraison des céréales, devait nuire à leurs développements, car la sécheresse se fit bientôt sentir.

Les blés avaient bien tallé ; les nombreuses tiges, qui jusque-là avaient poussé assez rapidement, s'arrêtèrent et jaunirent dans certains quartiers. On demandait de la pluie, on la désirait ; elle arriva le 2 juin, fut abondante et soutenue ; il était déjà trop tard, le mal ne pouvait se réparer. Les fortes pluies qui survinrent l'augmentèrent encore, si je peux m'exprimer ainsi. Dans les terreins les mieux cultivés, les blés versèrent : ce n'était pas sérieux, sans doute, car, on le sait, le versement des blés n'entraîne pas de grands dommages, lorsqu'il arrive après que les épis sont formés et fécondés ; néanmoins, il leur est toujours préjudiciable.

Nous eûmes sept fois de la pluie en juin qui donnèrent 130 mill. d'eau (77 mill. de jour, 53 de nuit) ; c'est beaucoup pour un mois, c'est prodigieux pour cette saison. Jamais, dans ce pays, pendant l'été, nous n'avons mesuré en sept jours une aussi grande quantité de pluie.

Cette humidité et la chaleur qui continuait firent reverdir les blés et prolongèrent leur existence. Les grains ont été mieux nourris ; cependant, au moment du dépiquage, on put apprécier la diminution réelle qu'ils avaient éprouvés et le mal qu'avaient occasionné les brouillards fréquents.

Les épis étaient très-nombreux, mais généralement peu fournis. Une partie des grains, ceux de la cime surtout, avaient coulé, ou étaient petits, grêles, contractés, et cependant la récolte a été au-dessus de la moyenne. Les prix des grains se sont soutenus très-bas ; ceux du blé de semence se sont à peine vendus ce que valent, année moyenne, les grappiers (blés de deuxième qualité).

Le mois de juillet fut sec et chaud ; août presque aussi chaud et plus sec encore ; et l'on peut dire que ces deux mois ont eu une fâcheuse influence sur nos autres récoltes. Exceptons-en toutefois celle des raisins. On le comprend facilement : la vigne, dont les rameaux couvrent le sol, dont les racines sont profondes, conserve mieux l'humidité, lorsque le terrain a été une fois bien arrosé, elle est moins exposée à la sécheresse, elle la supporte plus longtemps sans en être altérée. Cette année, ses produits ont été brillants ; depuis longtemps, peut-être, on n'avait vu autant de raisins. Seulement on craint que le vin ne se conserve pas, car les vendanges ont été contrariées par un temps pluvieux ; c'est d'autant plus malheureux, que le vin n'a dans ce moment aucune valeur. Il ne se vend guère que 3 fr. 25 ou 3 fr. 50 le baral, ancienne mesure. De ce prix, il faut distraire les droits de la régie, de l'octroi, les frais de transport ; que reste-t-il donc au propriétaire ?

La récolte des châtaignes a également été un peu réduite par la constitution atmosphérique de juillet et août. Les châtaigners sont très-robustes ; cependant, plantés pour la plupart sur les pentes arides de nos montagnes, souvent dans des ravins décharnés, dans des creux même de rochers ; or, un peu de terre couvre à peine leurs racines ; ils redoutent la sécheresse ; elle devient surtout fâcheuse, lorsque leur fruit

fois à —5° ; mais, dès le mois de mars, les gelées blanches ont cessé. Aussi pouvons-nous dire que la température moyenne de cette saison, comme celles du printemps, de l'été et l'automne, dépassent la moyenne de nos observations. L'année, nous l'avons dit, fut pluvieuse ; l'automne seul, ainsi que l'indique mon tableau, nous donna moins d'eau qu'il n'en tombe habituellement dans cette saison ; les trois autres en ont fourni davantage.

ÉPOQUES.	THERMOMÈTRE.		UDOMÈTRE.	
	1848.	MOYENNE.	1848.	MOYENNE.
Printemps..	16°,04	14°,55	369mil.,70	241mil.,22
Été.......	25 ,33	24 ,43	168 ,80	114 ,75
Automne..	15 ,89	15 ,76	309 ,45	363 ,35
Hiver.....	7 ,28	6 ,89	230 ,40	212 ,50
Année.....	16 ,13	15 ,50	1070 ,35	931 ,75

Le ciel a été souvent orageux ; nous avons eu plusieurs fois de la grêle, une fois en février, ce qui est rare, deux fois en mars, deux fois en avril, deux fois en juin et une fois en juillet ; mais elle a été toujours mêlée à une assez grande quantité de pluie, et n'était pas assez abondante pour nuire à nos récoltes.

Nous devons également mentionner ici un phénomène qui, sans être extraordinaire, est assez rare dans le Midi, et que nous avons observé deux fois cette année, les aurores boréales. La première a eu lieu le 21 février, la deuxième le 17 novembre ; cette dernière surtout a été remarquable. Nous ajouterons ici,

sans vouloir en tirer aucune conséquence, que, pen-

MOIS.	NOMBRE DE JOURS.									
	Beau.	Nuageux.	Couvert	Pluie.	Neige.	Vent.	Brouillard	Grêle.	Glace.	Gelée blanche.
Janvier	7	2	22	16	0	3	1	0	3	4
Février	14	11	3	4	2	6	1	0	11	10
Mars	12	11	8	4	0	12	3	0	8	5
Avril	14	10	6	9	0	17	2	1	1	1
Mai	17	9	5	9	0	8	5	1	0	0
Juin	18	7	5	8	0	8	4	1	0	0
Juillet	20	9	2	3	0	10	2	0	0	0
Août	15	16	0	7	0	8	0	1	0	0
Septembre	23	4	3	3	0	14	0	0	0	0
Octobre	16	4	11	13	0	7	2	0	0	1
Novembre	13	7	10	6	0	5	3	0	5	1
Décembre	15	4	12	7	0	5	1	0	13	12
ANNÉE.	184	94	87	89	2	103	24	4	41	34

fois à —5° ; mais, dès le mois de mars, les gelées

sans vouloir en tirer aucune conséquence, que, pendant ces deux jours, la marche du baromètre et du thermomètre a été ascendante.

En résumé, nous ne pouvons pas nous plaindre des récoltes de 1848 ; il est rare de les voir toutes réussir d'une manière aussi générale ; mais la quantité n'a pu compenser le déficit que nous avons éprouvé par la baisse des prix ; en sorte qu'avec cette abondance apparente, les agriculteurs n'ont pas été couverts de leurs déboursés !

St-Hippolyte, le 30 janvier 1849.

E. d'Hombres.

(*Voir le Tableau ci-joint.*)

FOUILLES A LA PORTE D'AUGUSTE

A NIMES (1849) (1).

Respublica nobis hæc otia fecit.

Pour peu que l'on réfléchisse à la marche des sociétés, on demeure convaincu que le culte des arts exerce une influence puisssante sur la civilisation : il relève la dignité de l'homme, il anéantit l'oisiveté, cette source impure de tant de maux, il répand des habitudes de douceur qui deviennent une seconde nature et font, tout à la fois, la sûreté et le charme de la société. Les arts sont un supplément à la loi et à la morale. Un philosophe du siècle dernier a prétendu que cette douceur apparente n'était qu'une hypocrisie plus dangereuse que la réalité toute nue ; mais cet homme, ami du paradoxe, n'a montré qu'un côté de la question, il n'a pas vu ou n'a pas voulu voir les transformations que les habitudes

(1) Voir le plan.

impriment à la nature humaine, les anciens l'avaient bien compris; l'ingénieuse allégorie d'Orphée, les palmes des jeux olympiques, et, par-dessus tout, les traces brillantes qu'ont laissées après eux les Egyptiens, les Grecs et les Romains, sont là pour l'attester.

Le culte des arts devient surtout nécessaire après ces commotions politiques qui ébranlent les fondements de la société; c'est alors qu'il importe d'opérer une forte diversion, d'amortir ces instincts grossiers, ces passions sauvages et anti-sociales, triste et hideux bagage des révolutions.

Napoléon l'avait senti; ce serait une étude intéressante et qui, je crois, n'a pas encore été faite, de rechercher par quels efforts il relevait la société par les arts, pendant qu'il la reconstituait par les lois, par la religion, par la gloire! Son neveu, dit-on, est animé des mêmes sentiments; Dieu veuille qu'il en soit ainsi, et qu'il ne répudie pas cette noble portion d'un héritage de gloire!

Le devoir d'un gouvernement réparateur est donc d'encourager les arts, d'honorer ceux qui les cultivent, de les placer de préférence à la tête des administrations.

Ces réflexions nous ont été inspirées par un fait local qui n'a pas été suffisamment remarqué.

Le département du Gard a eu des administrateurs habiles, mais leurs efforts ont été surtout dirigés vers la partie matérielle de l'administration; ils ont montré peu de sympathie pour les arts.

M. Chanal, notre nouveau préfet, a des goûts artistiques. Depuis longtemps, les archéologues, et les savants demandaient que la Porte d'Auguste, enfouie depuis tant de siècles dans les décombres de la vieille cité, fût déblayée comme l'ont été les portes d'Autun; des fonds avaient été sollicités et obtenus.

Tous ces efforts combinés s'étaient brisés jusqu'ici contre des résistances locales ; M. Chanal les a fait disparaître. Notre noble et antique cité sera dotée d'un monument de plus, et de nombreux ouvriers sont occupés. Ce sera, tout à la fois, une œuvre d'art et de charité.

Avant de faire connaître le résultat de ces intéressantes fouilles, il ne sera pas inutile de rechercher quelle fut l'époque de l'érection de la Porte d'Auguste, sa destination primitive, les vicissitudes diverses qui lui ont été imprimées par le temps et par la main des hommes.

Cette étude intéressante en elle-même, nous détournera, pour quelques instants du moins, de nos tristes préoccupations ; la contemplation du passé nous consolera des sinistres présages amassé sur l'avenir.

Le peuple, qui a laissé après lui de si glorieuses traces, a été, comme nous, un grand peuple, grand par les lois, par les arts et par la guerre ! Dieu veuille que, comme lui, nous n'ayons pas notre Bas-Empire !

D'après l'historien Ménard, les remparts antiques de la ville de Nimes étaient percés de dix portes dont il indique à peu près la situation, et de deux ouvertures fermées par une grille à l'entrée et à la sortie du torrent, appelé maintenant *le Cadereau*, qui traversait la ville du nord au midi.

On ne peut douter que la porte principale de la ville romaine ne fût celle qui sert aujourd'hui d'entrée aux greniers à foin de la gendarmerie, et qu'on appelle la *Porte d'Auguste ;* elle était située sur l'ancienne voie domitienne, correspondant aux trois routes d'*Ugernum*, *Arelate* et *Auransio ;* la richesse de son architecture prouve évidemment qu'on avait voulu la distinguer des autres.

Les pierres de taille, posées sans ciment, ont été prises dans les carrières de *Roque-maillère*, *Barutel*

étaient probablement décorées des statues d'Auguste et d'Agrippa, comme la médaille de notre colonie, ou, peut-être, de celles de Caïus et Lucius, petit-fils de l'empereur; une inscription conservée au musée, donne au premier de ces princes le titre de *Patronus coloniæ*.

Voilà, jusqu'à présent, tout ce qu'on pouvait dire sur la partie architectonique de ce monument.

Il paraîtrait qu'à une époque fort reculée, et qu'il est impossible de préciser, des fortifications auraient été construites sur l'emplacement de la Porte d'Auguste; ce fait résulterait d'une bulle du pape Adrien IV, accordée en 1156, en faveur d'Aldebert, évêque de Nimes, pour confirmer à ce Prélat et à ses successeurs la possession du château appelé de la Porte d'Arles, *castrum quod dicitur Porta Arelatensis*; or, comme c'était là même qu'était autrefois placée la porte de ce nom, parce qu'elle conduisait au chemin d'Arles, on peut supposer que le château dont il est question dans cette bulle avait été bâti à l'endroit où elle était située. A la fin du quatorzième siècle, la vieille citadelle était en décombres, il n'y avait de visible que les deux tours romaines.

Charles VI, en passant à Nimes en 1390, jugea que cette ville méritait d'être mise en défense, il en donna la commission à Pierre de Chevreuse; il ordonna, par une lettre datée de Carcassonne, le 20 juillet 1391, « qu'un château fort fût construit en certain lieu de « Nimes, appelé le *Sonal des Carmes*, auquel sont deux « grosses tours accouplées de gros murs » (Ménard, vol. 3, pag. 39).

Ce château, auquel on donna une forme carrée, était flanqué de quatre fortes tours, deux desquelles faisaient face à la ville, et deux à la campagne. Au milieu de l'édifice, était une vaste cour avec un puits très-pro-

fond et solidement bâti, qui subsiste encore (1); sur la porte, placée entre les deux tours, regardant à la campagne, on voyait cinq écusson rangés sur une même ligne; le premier portait les armoiries du duc d'Aujers; le suivant, celles du duc de Berry; celui du milieu, plus grand que les autres, contenait les armes de France; le quatrième, celles du duc de Bourgogne; et le dernier, les armoiries du duc de Bourbon : on sait que ces quatre princes étaient oncles du roi Charles VI, les trois premiers par son père, et le dernier par sa mère.

Un ehanoine, nommé Geoffroy Paumier, institua le roi Charles VI son héritier, sous cette condition singulière, que son héritage entier serait employé à la dotation d'une chapelle qu'on fonderait en l'honneur de St. Michel, dans le Château royal qu'on bâtissait alors à Nimes. Le buste de ce donateur fut placé dans cette chapelle.

Ce château fut pris par le prince d'Orange et repris par Charles VII en 1420; il y mit une forte garnison, composée de gascons et d'étrangers, pour repousser les attaques des routiers.

Il fut détruit en partie lors des guerres de religion; le roi Louis XIII donna, en 1635, l'emplacement et les matériaux aux Frères Prêcheurs, pour y établir leur couvent, qu'on appela le *Couvent des Pères du Château*, nom que conserve encore la place sur laquelle il était situé.

Ce fut en 1752 que le Château royal fut entièrement démoli, et qu'on découvrit pour la première fois, enchassé dans cette ancienne ruine, le monument romain que nous exhumons aujourd'hui; cet édifice allait éprouver le même sort que la forteresse, lorsqu'il se

(1) Le terrain occupé par le Château avait 24 cannes de largeur, soit 47m42, et 35 cannes de longueur, soit 69m16 (Ménard, vol. 5, pag. 650).

trouva un citoyen assez courageux (M. Alexandre Vincens) pour s'opposer à ce vendalisme ; l'inscription, déjà renversée en partie , fut remise à sa place, et l'un des premiers monuments de la colonie romaine fait encore partie de nos richesses archéologiques.

Tels sont les documents les plus certains qui nous ont été laissés par l'histoire.

Ces transformations diverses ne présentaient jusqu'ici qu'un intérêt historique purement local ; au point de vue artistique , ce monument paraissait sans importance ; les décombres séculaires qui le couvraient semblaient justifier l'indifférence qui pesait sur lui.

Hier encore une grande partie des habitants de Nimes, ces milliers de voyageurs qu'animent annuellement la douceur de notre climat et le commerce de notre cité, passaient avec indifférence devant cette antique ruine ; l'artiste seul gémissait, il ne pouvait comprendre qu'à une époque où fleurissent les arts , on laissât ainsi dans l'abandon un monument d'une si belle ordonnance , et qui porte sur son front l'empreinte de sa noble origine.

Son emplacement, sa forme, et surtout son inscription, ne pouvaient laisser aucun doute à l'artiste sur la destination première de cet édifice ; c'était évidemment une porte de la ville romaine ; elle était digne de figurer dans le riche inventaire des monuments de notre cité.

Je hasarderai ici une pensée ! Je serai compris, je crois, par tous ceux qui ont étudié la nature humaine : la simplicité du monument , la belle proportion de ses formes , l'absence de tout ornement surchargé ou inutile , ont contribué à son état d'abandon ; l'artiste seul a une délicatesse de sentiment qui lui fait comprendre ce genre de beauté , le commun des hommes y est insensible.

Grâce aux goûts artistiques du premier magistrat de notre département, la Porte d'Auguste partagera désormais, avec nos autres monuments, l'admiration des étrangers ; à l'aspect de cette imposante ruine, de ces voûtes hardies et silencieuses sous lesquelles s'agitait, il y a deux mille ans, une foule empressée, le voyageur sera saisi par un sentiment de puissance et de fragilité tout à la fois ; sa pensée se portera vers ce peuple qui est si grand dans l'histoire, et dont la main a laissé autour de nous de si nobles empreintes ; le souvenir de nos administrateurs trouvera aussi une place dans ses pieuses méditations.

Chez les anciens, les édifices qui avaient une même destination avaient aussi la même forme ; les maisons particulières de Pompéi, les Amphithéâtres, les Cirques, les Théâtres romains qui existent viennent à l'appui de cette vérité.

Il paraissait naturel, d'après cela, de rétablir, comme on l'avait fait jusqu'à ce jour, le plan de la Porte d'Auguste sur celui des portes romaines d'Autun, d'autant plus que l'ordonnance de leur façade étant absolument la même, on devait penser que la disposition de leur plan avait aussi la même analogie.

Il ne faut pas oublier, néanmoins, que la conformité dont nous venons de parler dans l'exécution des monuments de même nature, n'était jamais d'une exactitude rigoureuse ; les localités, les matériaux, les mœurs des populations et surtout l'état des arts à différentes époques, devaient nécessairement apporter des modifications considérables aux plans de ces édifices. Il n'était donc pas rationnel de reconstituer la Porte d'Auguste sur le plan des portes d'Autun, par cela qu'il existait quelque ressemblance entre ces édifices, car il ne fallait pas oublier aussi qu'un intervalle

de trois siècles séparait l'époque de leur érection.

« La Grèce, soumise, subjugua à son tour son fier « vainqueur en apportant les arts en Italie » (Horace, ép. à Auguste, vers. 156). Après leur victoire, les Romains adoptèrent le style de l'architecture grecque, ils élevèrent des monuments remarquables par l'élégance de leurs proportions. Auguste employa fréquemment des architectes grecs qu'il fit venir à Rome, et les constructions de cette époque conservèrent le caractère des monuments originaux auxquels les Romains durent les premières leçons du bon goût.

Il nous semble, d'après cela, que notre Porte d'Auguste, qui appartient à cette brillante période, pourrait bien être considérée aujourd'hui comme le type de l'art grec, dans la disposition des entrées de ville; ce modèle serait d'autant plus précieux, que la Grèce, si riche en ruines de toute espèce, ne nous a conservé d'autres vestiges de ce genre d'édifice que la Porte de l'aeropole d'Athènes, cet admirable monument qu'on appelle les Propylées.

Lorsqu'on arrive à Pompéi par son ancien faubourg d'*Augustus Félix*, après avoir parcouru la rue des Tombeaux, à travers une double haie de sépulcres, on entre par la Porte d'*Herculanum*, dans la ville ressuscitée: « la partie antique de ses murailles, dit Mazois, « rappelle, par sa construction mâle, le génie des an« ciens peuples de la Grèce, qui élevèrent l'enceinte de « *Pœstum*, et les temples majestueux qui décorent en« core aujourd'hui cette antique cité. » Hé bien! la Porte d'Herculanum, qui fait partie de ces vieux murs, présente, dans son plan, une analogie parfaite avec celui de la Porte d'Auguste, quoique moins importante que cette dernière, puisqu'elle n'a quetrois ouvertures, elle offre néanmoins la même disposition.

Le monument de Nimes, qui renaît aujourd'hui, comme ceux de Pompéi, a donc pour la science ce double intérêt, d'appartenir à l'époque la plus florissante de l'architecture romaine, et d'être, en même temps, l'unique modèle du style des grecs, dans la construction de leurs portes de ville; sous ce double point de vue, la découverte de cet édifice déroule quelques feuillets inconnus du vieux livre de notre histoire.

La façade, dont nous avons donné la description, était, jusqu'a présent, la seule portion connue de la Porte d'Auguste; sa partie supérieure avait été détruite jusqu'à la frise, et, si son plan a résisté au sort fâcheux qui a pesé sur lui pendant tant de siècles, nous le devons au monument lui-même qui l'a couvert de ses propres ruines.

La Porte d'Auguste, large de 39m60, formait un avant-corps en saillie de 5m23 sur les remparts antiques; cette saillie était augmentée à ses deux extrémités par la partie arrondie de deux tours de 9m66 de diamètre, dont l'hémicycle ne commençait qu'à 1m50 en avant de la façade.

Le milieu était percé de deux grandes arcades pour la circulation des chars, et les parties latérales de deux petites entrées, aboutissant à des trottoirs, à l'usage des piétons.

Ces deux derniers passages formaient, sur une longueur de 16 mètres, deux portiques couverts de voûtes à plein cintre formées d'arcs doubleaux; ces passages étaient éclairés par trois fenêtres cintrées de 2m50 dc hauteur sur 1m15 d'ouverture, établies à 0m65 au-dessus du sol antique.

Il paraît que ces portiques ne se fermaient pas habituellement, car on ne voit sur les pieds-droits, ni sur le seuil, aucune trace de scellement de gonds ni de crapaudine; cependant, deux trous carrés de 20 cen-

timètres, placés sur les murs latéraux, vis-à-vis de deux autres trous de même dimension, taillés en chanfrein, démontrent, par leur emplacement et leur forme, que, dans certaines circonstances, à l'approche de l'ennemi, par exemple, ces ouvertures se fermaient par un vantail, retenu à l'intérieur par de fortes solives fixées dans ces trous.

Les grandes entrées n'étaient couvertes que sur une épaisseur de 2m84 par deux arcs doubleaux en saillie de 0m44 sur le nu du mur intérieur; ces deux arcs étaient séparés par un intervalle de 0m45 destiné au mouvement d'une herse; la disposition de cette fermeture n'a aucune analogie avec celles qui ont été décrites jusqu'à ce jour.

L'espace de 0m45, ménagé entre les deux arcs, se divisait en deux rainures de 0m15, que séparait une saillie de même largeur; l'une de ces rainures s'arrêtait sur l'imposte et l'autre descendait jusqu'au sol, il est évident, d'après cela, que, sur sa hauteur, la herse se divisait en deux parties dont l'une fermait l'extrémité cintrée de l'arceau, et pouvait ne s'ouvrir que dans des circonstances extraordinaires, tandis que la partie inférieure, toujours mobile, venait, dans son mouvement ascensionnel, s'appliquer contre la partie fixe.

Cette première barrière n'avait pas paru suffisante à l'architecte de notre monument; à 1m53 de la herse, immédiatement après les arcs doubleaux, il avait établi une seconde porte à deux vantaux dont les mouvements de rotation s'opéraient sur des pivots établis à 0m30 de leur bord; le pivot inférieur, placé à 0m50 du sol, tournait sur un cippe orné de moulures, situé dans l'angle des grands arcs; cette seconde porte se fermait par des solives dont la disposition était la même que celles des passages couverts.

Après avoir franchi cette double barrière, on se trouvait dans une cour, que les anciens appelaient le *Cavœdium*, large de 10m64 sur 13m de longueur; si l'on en juge par l'état actuel de nos fouilles; du côté de la ville, cette enceinte devait se terminer par un système d'arcades et de fermetures, en harmonie avec celui de la face extérieure.

On conçoit que cette disposition était extrêmement favorable à la défense de la ville; les assaillants, après avoir forcé les deux premières portes, se trouvaient enfermés dans un impasse dominé sur tous les points par les terrasses des portiques latéraux, d'où les assiégés pouvaient facilement écraser l'ennemi avant que les portes intérieures fussent enfoncées.

L'architecture du *Cavœdium* était remarquable par sa simplicité même; les trois fenêtres cintrées qui éclairaient les galeries couvertes, formaient toute la décoration des murs latéreaux; un stylobate uni, surmonté d'une corniche élégante, servait de soubassement à ces trois fenêtres élevées de 0m65 au-dessus du sol, et protégées par un trottoir en dalles élevé de 0m20, large de 0m56; toute cette base venait s'amortir, du côté de la ville, contre un large pilastre (limite de nos fouilles actuelles), et du côté de la façade, contre une espèce de piédestal en saillie, de 0m44, élevé de 1m10 sur 1m de largeur, n'ayant pour toute décoration que deux socles unis, en retraite de 0m08 l'un sur l'autre.

Au milieu du *Cavœdium*, et sur le même alignement, il se trouve un troisième piédestal semblable aux deux autres par ses côtés, mais dont la face à 1m78 de largeur du côté de la cour, et qu'elle n'a pas de socles; l'assise qui est immédiatement au-dessus, forme une espèce de siége en retraite de 0m44 sur la face supérieure; ce piédestal n'est point isolé, il se rattache par un

mur uni au pied-droit qui sépare les deux grandes entrées.

Une marche peu élevée, large de 0m33, séparait tout cet avant-corps d'un quatrième piédestal, entièrement isolé, scellé et encastré de quelques centimètres dans l'épaisseur du pavé; sa corniche supérieure, profilée dans le goût grec, a été trouvée sur place, à côté d'un tronçon de statue.

La position de ces trois piédestaux, sans couronnement, prouve d'une manière évidente qu'ils étaient destinés à garantir les portes mobiles pendant qu'elles étaient ouvertes; mais, dans ce cas, un cippe moins élevé, plus gracieux, et décoré comme celui sur lequel tournait leur pivot, aurait eu le même résultat sans choquer les règles de ce bon goût qui caractérise l'architecture grecque. Nous croyons que ces piédestaux, qui conservent, à leur extrémité, une saillie de 0m44, avaient une double destination; la ville de Pompéi va nous aider à résoudre ce problème.

On sait que les anciens avaient l'habitude d'écrire au pinceau, en couleur rouge ou noire, sur les murs des endroits les plus fréquentés, tout ce que nous publions au moyen d'affiches imprimées; c'est ainsi qu'ils annonçaient les ventes, les locations, les fêtes publiques, les spectacles, etc. Près du *forum* de Pompéi, on voit un mur richement orné de corniches et de frontons, subdivisé par des pilastres formant encadrement à des panneaux lisses, dans lesquels sont peintes une multitude d'inscriptions d'un intérêt public, ce qui fit donner le nom *d'Album* de Pompei à ce mur ainsi décoré (Mazois, vol. 3, pag. 46).

Lorsqu'en 1763 on découvrit la porte d'Herculanum, on trouva, dans les panneaux qui divisaient ses murs, un grand nombre d'annonces, d'ordonnances de magistrats, d'avis de toute espèce, dont voici quelques exemples :

« La troupe de gladiateurs, chasse et tente.

« Tous les orfèvres invoquent Caïus, Cuspius, Pausa,
« édiles.

« La troupe des gladiateurs d'Aulus, Suettius, Caïus,
« édiles, combattra à Pompéi le dernier jour de mai ; il
« y aura chasse et tente. »

Tout cela nous conduit à penser que la Porte d'Auguste servait *d'Album* à la ville de Nimes, qu'au-dessus des trois piédestaux du *Cavædium*, il y avait de grandes tables de pierre ou de marbre sur lesquelles les annonces de cette nature étaient écrites au pinceau, et que l'afficheur, dans cette opération, se plaçait sur la saillie de $0^{m}44$, laissée dans ce but à la partie supérieure du piédestal. Les fouilles nous ont procuré deux fragments de ces tables : l'une, en pierre, aurait été divisée en deux compartiments par une baguette de séparation ; l'autre, en marbre blanc, porte encore, comme celles de l'*Album* de Pompéi, une partie du fronton triangulaire dont elle était couronnée ; peut-être que cette dernière, placée sur le piédestal du centre, était destinée aux ordonnances des magistrats, et les deux autres, aux annonces de toute espèce.

Il serait possible également que la petite place du *Cavædium* eût servi à tenir un marché spécialement destiné à la vente de certaines marchandises ; les deux portiques la rendaient propre à cette destination, en fournissant un abri contre le mauvais temps aux vendeurs qui y apportaient leurs denrées ; dans cette hypothèse, le piédestal du milieu aurait servi à un autre usage que sa disposition semble même indiquer.

Lorsqu'on mettait quelques objets en vente publique, le *Præco* ou l'huissier qui faisait l'encan se plaçait sur ce piédestal pour être mieux vu de la foule ; il posait

ce qui était à vendre sur un fer, dont le scellement est indiqué sur la face antérieure du piédestal, et il proclamait le prix qu'on offrait; cette espèce de vente était appelée *sub hasta*, ce qui pourrait faire supposer que le fer dont nous venons de parler avait la forme d'une lance. A ce point de vue, le piédestal décoré, placé en avant du siége du *Præco*, aurait supporté la statue de Mercure, le dieu du commerce; un petit torse trouvé dans nos fouilles, non loin de la partie supérieure de son piédestal, pourrait bien appartenir à cette divinité.

Notre supposition, à l'égard de ce marché, n'est pas tout à fait gratuite; on voit, à Pompéi, un monument dont la construction appartient à l'époque grecque; il se compose d'une simple cour carrée, moins grande que la nôtre, entourée de portiques; sur le milieu d'un de ses côtés se trouvent deux piédestaux disposés absolument de la même manière que ceux qu'on voit au milieu de notre cour. Lorsque ce monument fut découvert, on remarqua qu'à la surface supérieure du piédestal placé derrière, la pierre était usée par une espèce de frottement, comme si, pendant longtemps, on avait marché dessus; on avait conclu de cette observation que l'édifice avait appartenu à une école, et que le piédestal, qui avait une espèce de siége à son extrémité, était la place réservée au professeur. Cette opinion n'a pas été partagée par le savant Mazois. « Ce « monument, dit-il (vol. 3, pag. 25), qu'on croit « être une école, n'a rien qui l'annonce; je crois que « c'est un marché public; les portiques servaient aux « gens qui venaient de la campagne ou de la marine « pour vendre leurs fruits ou leurs poissons. » L'auteur des antiquités de la Nubie, M. Gau, partage l'opinion de Mazois, il donne au piédestal la même destination

que nous assignons au nôtre ; il ajoute : « On mettait « sur l'autel ou le petit piédestal qui est devant, et au « pied de la statue qu'il portait, les objets dont on pro- « clamait la vente, et comme les anciens, surtout dans « les petites villes comme Pompéi, ne faisaient pas de « difficultés de charger leurs statues d'une foule de « choses et d'accessoires qui y étaient étrangers, il se « peut qu'on y appliquât les affiches de ventes, et cette « statue représentait vraisemblablement Mercure. »

Si nous avions à restaurer l'intérieur du *Cavædium*, nous supposerions que l'entablement que nous avons trouvé dans cette enceinte (1) y était placé à la hauteur de celui de la façade, faisant retour sur le mur isolé du milieu, où il venait se terminer sur une petite colonne de la même dimension, et placée au même niveau que le milliaire zéro de la façade, avec lequel il formait une décoration symétrique ; dans ce cas, la petite corniche, sur laquelle reposait cette seconde colonne, aurait formé en même temps le couronnement de la table de marbre *Album* de l'autorité. Nous avouons franchement que cette idée de restauration ne repose sur rien d'analogue ; nous la soumettons à de plus habiles que nous.

Lorsqu'en 1793 on détruisit l'ancien château qui cachait la Porte d'Auguste, la hauteur de ce monument ne s'élevait pas au-dessus de son inscription ; les pierres de l'attique et de la corniche avaient été précédemment enlevées ; il paraissait probable que ce couronnement devait avoir quelque rapport avec celui des portes d'Autun, vu l'analogie de leur disposition ; mais ce n'était jusqu'à présent qu'une simple conjecture ; à

(1) Il est taillé dans une seule pierre de 0m78 d'épaisseur, l'architrave a 0m28, la frise 0m31, et une partie de la corniche 0m19.

cet égard, nos fouilles n'ont pas été sans succès. Un fragment fort mutilé de la corniche du premier ordre nous a prouvé qu'elle avait une hauteur de $0^{m}47$; elle était ornée de denticules de $0^{m}15$ de haut, $0^{m}07$ de large, avec un intervalle de $0^{m}03$; quoique cette espèce de moulure soit un des membres distinctifs de la corniche ionique, on la retrouve dans presque tous les monuments corinthiens du siècle d'Auguste.

On ne saurait douter maintenant que ce premier ordre ne fût surmonté d'un portique formé d'arcades servant de communication entre les deux tours ; un voussoir, trouvé au bas de la façade, nous a donné $1^{m}15$ pour l'ouverture de ces arcades ; une pierre, formant la largeur entière des pieds-droits qui les séparaient, nous a prouvé que ces intervalles étaient de $1^{m}79$, que leurs bords portaient des pilastres cannelés arrivant à l'imposte, que le milieu de ces pieds-droits était décoré d'une colonne unie de $0^{m}48$ de diamètre en saillie des deux tiers de sa circonférence. Plusieurs fragments de chapiteaux ioniques nous font penser qu'elles appartenaient à cet ordre.

Ces dimensions nous prouvent que ce portique supérieur se composait de six arcades séparées par des colonnes, dont la position se trouve naturellement indiquée par la décoration de l'étage inférieur, c'est-à-dire, à l'aplomb des quatre pilastres de la colonne du milieu et des deux taureaux à mi-corps qui couronnent les clés des grandes entrées.

L'entablement de ce second ordre s'est retrouvé tout entier ; l'architrave à trois faces : de 7, 10 et 14 centimètres de hauteur, avec une cimaise de $0^{m}08$, soit $0^{m}39$ pour son élévation totale ; la pierre dans laquelle elle est taillée porte, du côté qui lui est opposé, la moulure d'une architrave simple décorant l'intérieur

de la galerie ; cette pierre nous donne ainsi l'épaisseur du mur de cette attique , qui était de 0m80.

La frise , toute unie , à 0m24 de hauteur ; la pierre dans laquelle elle est taillée porte la partie inférieure de la corniche , dont les moulures sont fort mutilées , son extrémité est , au contraire , parfaitement conservée , et comme cette dernière pierre formait le couronnement de l'édifice , elle est disposée pour l'écoulement des eaux pluviales ; la hauteur de cette corniche était de 0m46 ; l'entablement total de ce second ordre avait donc 1m09 d'élévation.

Si nous admettons , ce qui est probable , que les règles prescrites par l'architecte d'Auguste (Vitruve), ayant été rigoureusement suivies dans l'érection de ce second ordre , l'entablement ionique doit avoir de hauteur la quatrième partie de sa colonne , cette dernière aurait donc 4m36 d'élévation. Une petite corniche , bien conservée , de 0m16 d'épaisseur , nous a paru appartenir au petit stylobate sur lequel reposait le second ordre ; or , d'après Vitruve , la hauteur de ce socle doit répondre à la sixième partie de la colonne , ce qui nous donnerait environ 0m80 pour la hauteur de notre stylobate; ce second ordre aurait donc une élévation totale de 6m35 , et celle du monument entier serait de 14m50.

Le pavé romain, presque tout conservé sous le grand arc de droite , est formé de fortes dalles de 0m30 d'épaisseur , longues de 2 à 3m , d'une largeur irrégulière , mais parfaitement juxta-posées ; ce pavé formait un seul dos-d'âne sur toute la largeur des grandes entrées ; un aqueduc placé sous ce pavé facilitait l'écoulement des eaux de l'Agau (1).

(1) Un édit de Charles VIII , de 1491 , porte que le Capitaine du Château royal de Nimes ferait déboucher son



La base des tours est intacte, on retrouve sur tout leur pourtour cette moulure élégante qui, par la grandeur et la simplicité de ses membres, est un modèle que les architectes modernes devraient souvent imiter. Ces tours se prolongeaient jusqu'à 10^{m}23 de la façade ; elles se terminaient carrément du côté de la ville ; là se trouvait une porte cintrée de 1^{m}90 d'ouverture, servant d'entrée à ces tours.

On a aussi découvert dans les fouilles une belle frise de 0^{m}67 de hauteur, décorée d'une guirlande de laurier, dont les feuilles ont 0^{m}20 de longueur, ce qui prouve qu'elle devait être placée fort haut ; nous pensons qu'elle décorait la façade du côté de la ville.

Nous avons trouvé dans les démolitions deux cippes tumulaires portant les inscriptions suivantes :

IIIIII. VIR. AVG.	Le Sévir Augustal
ET. DEC. ORNAM...	et Décurion honoraire
Q. MAGIVS.	Quintus Magius
EPITYNCANVS	Epitincanus
V. S. P.	l'a érigé, pour lui, de son vivant

L. AVLI. IVLI	à Lucius, Julius
MYRONIS	Myron
IVL. SEVERUS	Julius Severus
ET. IVL. SEVER	et Julius Severianus
RIANVS. PA	à leur Père
TRI. KARISSI	Chéri
MO. ET. CAMV	et à Camulatia
LATIAE. SEVER	Severa
AE. MATRI VIV	leur Mère
ENTI. POSVERVNT	l'ont érigé de leur vivant.

trident de fer pour laisser sortir de la ville l'eau qui coulait dans le canal de l'Agau. (Ménard, v. 6, pag. 328.)

Cette dernière inscription provient d'une maison démolie dans les Arènes ; elle avait été rapportée par Ménard (vol. 7 , pag. 336).

La première faisait partie du mur latéral de l'aqueduc établi sous la Porte d'Auguste. Le respect religieux des anciens pour les monuments funéraires , la sévérité des lois contre leur profanation , prouvent que ce mur fut réparé à une époque postérieure à la domination romaine , et qu'à cette époque l'aqueduc était encore utilisé ; il est également démontré que cette réparation a été exécutée postérieurement à la destruction de la partie supérieure de notre porte , puisqu'on s'est servi , pour recouvrir ce canal , de matériaux provenant de sa démolition.

Nous avons remarqué que les débris de cette partie supérieure gisaient au niveau du sol antique ; or, nous nous sommes convaincus qu'au XIVe siècle le terrain s'était déjà élevé de 1^m20 au-dessus du pavé romain ; ce n'est donc pas à la construction du château-fort de Charles VI qu'il faut attribuer la destruction de la Porte d'Auguste , mais plutôt à cette époque fatale où les peuplades du Nord , commandées par Crocus , roi des Vendales, fondirent sur le Midi , détruisant , en haine du nom Romain, tous les monuments de leur magnificence. « Ceux de « Nimes , dit Ménard (vol. 1 , pag. 58) , se ressen- « tirent de la rage de ces barbares ; il n'en échappa que « fort peu , car il paraît que cette ville était ornée « d'une bien plus grande quantité d'édifices publics « que ce qui en en reste aujourd'hui ; on peut croire « même que ce fut dans cette occasion que les bains « publics, que la colonie de Nimes avait fait construire « au bord de la Fontaine , avec tant de magnificence , « furent détruits. Ces peuples , qui en voulaient prin- « cipalement à la gloire et au repos des Romains ,

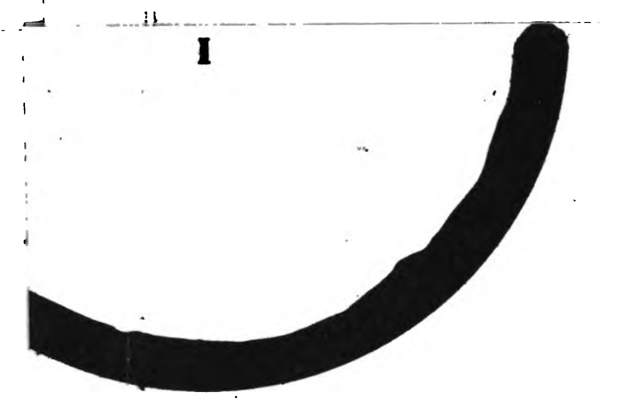
« n'épargnèrent pas, sans doute, un édifice qui servait « tout ensemble à l'utilité, au plaisir et à l'ornement « de cette ville, l'une des plus considérables de l'em- « pire, et par cela même plus propre à animer la « fureur de ces barbares. A cette époque, on peut « rapporter aussi la destruction du temple d'Auguste « et de la basilique de Plautine. » Nous pouvons ajouter maintenant : ainsi que la démolition de la Porte d'Auguste.

Nos fouilles nous ont aussi fourni quelques documents relatifs aux superfétations que le moyen-âge avait créés à notre édifice. Des restes de fortifications établis sur le sol romain, sous les arcades et dans l'intérieur de la cour, nous ont paru avoir fait partie des remparts construits en 1194, sur cet emplacement, par Raymond V, comte de Toulouse.

Quant au château-fort de Charles VI, nous avons acquis la certitude que, dans son plan, Pierre de Chevreuse avait conservé les deux tours romaines; mais supposant, sans doute, que des constructions sans ciment ne présentaient pas assez de solidité, il avait fait doubler ces tours, en dedans et en dehors, par une maçonnerie nouvelle qui leur donnait une épaisseur de 3m30.

Par l'exécution de ce nouveau plan, trois ouvertures de la Porte d'Auguste furent ensevelies sour les murs de la forteresse; le grand arc de droite en devint la seule entrée; mais comme déjà, à cette époque, le sol s'était élevé de 1m,20, la division de la herse en deux parties devenait inutile; la nouvelle herse n'eut qu'une seule pièce; son mouvement ne comportant alors qu'une seule rainure, on descendit jusqu'au nouveau sol l'entaille supérieure qui, dans l'origine, s'arrêtait à l'imposte. Les deux grands arcs nous fournissent encore

É I



des traces non équivoques de ces deux systèmes de fermeture.

La chapelle de St-Michel, fondée avec les deniers de Geoffroy Paumier, avait été construite sous le grand arc de gauche, elle s'étendait jusque vers le milieu de la cour, où un fort pilastre carré de 1m80 de côté, avec des moulures à sa base, avait été établi pour recevoir la retombée d'une voûte d'arête qui couvrait cette chapelle; les nervures de cette voûte, la clé à jour contre laquelle venaient se profiler leurs moulures, ainsi que les culs-de-lampe qui en formaient les pendentifs, ont été retrouvés.

Tels sont les résultats auxquels nous ont conduits les fouilles de la Porte d'Auguste. Des gens plus habiles y verront ce que nous n'y avons point vu! N'est-ce pas quelque chose d'avoir mis à nu un monument qui nous reporte à la belle époque de l'architecture grecque et romaine, d'avoir pénétré, après deux mille ans, dans la vie intérieure d'un peuple qui est si grand dans l'histoire. Nimes montrera désormais avec orgueil un monument de plus, et l'artiste reconnaissant viendra puiser dans son sein des inspirations nouvelles.

Ne devrait-on pas achever l'œuvre? Ne serait-il pas possible, par l'achat d'une partie de la maison Durand-Belle et par des nivellements habilement combinés, de restituer la Porte d'Auguste à sa destination primitive? de transformer cette dénomination vulgaire de *rue de l'Agau* en celle de *rue de la Porte d'Auguste*, et de renouer ainsi la chaîne des temps? Grâce au ciel, les folies démagogiques et socialistes n'ont pas éteint le sentiment de l'art; une administration habile préside aux destinées de la cité et du département; il nous est permis d'espérer!

Il nous reste encore un vœu à émettre: que cette

instabilité déplorable qui préside à tous nos établissements depuis février, triste et décourageant symptôme du malaise de notre pauvre France, respecte encore pendant longtemps l'administrateur de notre département; l'administration et les arts n'ont qu'à y gagner!

AUG^e PELET.

NOTES

SUR LA GROTTE-DU-CHIEN,

Par M. D'HOMBRES-FIRMAS père.

LES anciens voyages en Italie parlent, comme d'une merveille, de la Grotte-du-Chien, auprès de Naples, dans laquelle des exhalaisons subtiles, des mofettes sulfureuses, arsénicales, suffoquaient ceux qui s'y abritaient; les animaux qu'on y amenait ou qui s'y introduisaient, périssaient encore plus promptement, et ces vapeurs, en même temps impropres à la combustion, éteignaient instantanément la flamme et les corps embrasés. On ferma cette grotte d'une porte, pour éviter les accidents ou pour faire payer aux curieux les expériences qu'on leur montrait.

On raconte que le vice-roi D. Pedro de Tolède y enferma deux esclaves déjà condamnés à mort, qui succombèrent en quelques instants; que Charles VIII, roi de France, ayant conquis Naples, en 1495, fit mettre un âne dans cette vapeur mortelle; depuis, on y a fait périr toutes sortes d'animaux, des oiseaux, des reptiles, même des insectes, à qui il faut si peu d'air; mais, le plus ordinairement, c'est un chien qu'on expose

dans la grotte, ce qui lui a fait donner le nom qu'elle porte.

Quoique l'on connaisse bien maintenant le gaz délétère qui occupe le fond, que l'on sache qu'il existe naturellement dans d'autres localités, que les chimistes, qui l'appellent gaz acide carbonique, le composent dans leurs cours et nous en montrent toutes les propriétés, la Grotte-du-Chien n'en est pas moins toujours visitée par les touristes, soit parce que c'est une partie obligée d'un voyage à Naples, comme dit M. Valery, soit parce qu'elle est à côté des étuves de St-Germain, aux bords du lac d'Agnano, sur le chemin de Pouzzoles et de Bayes, et que c'est une des excursions les plus intéressantes qu'on puisse se proposer.

Je l'avais faite en 1841 ; retourné cette année à Pouzzoles pour voir le progrès des fouilles de l'Amphithéâtre, j'ai parcouru les environs, et la section de géologie du Congrès Napolitain, dont je faisais partie, a exploré le *Monte-Nuovo*, la *Solfatara*, les *Astroni*, ... J'ai visité trois fois la fameuse grotte, parce que j'étais avec des amis qui ne la connaissaient pas ; je n'ai cependant jamais vu l'expérience du chien, et c'est, comme je le dirai, le motif qui me détermine à écrire ces notes. On a fait assez souvent des observations neuves sur des sujets qui paraissaient épuisés, puissent les miennes intéresser quelqu'un de ceux à qui je les offre !

La Grotte-du-Chien n'est qu'une excavation faite ou achevée de main d'homme ; sa profondeur est de 3,25 mètres, sa largeur de 1,30, et sa hauteur a 2,85 mètres près de la porte ; mais comme ses parois se resserrent et que son toit s'abaisse, elle n'a guère que 1,25 carré à l'extrémité opposée. Ces mesures que j'ai prises, comme bien d'autres, sont sans importance, c'est mal à propos

qu'on a cru en déduire la quantité d'acide carbonique contenue dans la grotte et celle qui s'en dégage dans un temps donné. On a prétendu, j'ignore sur quel fondement, qu'elle variait selon les saisons, et les voyageurs ne s'accordent pas, tant s'en faut, sur la hauteur de la couche de gaz, qu'ils fixent d'après celle où s'éteint une bougie. Les uns, avec Artaria, lui donnent 0,17 mètres, d'autres 0,25 à 0,27 ; Galanti, 0,39, et je lis dans le Dictionnaire de M. Bouillet qu'elle ne s'élève pas au-dessus d'un mètre ! Toutes ces mesures, quelques différentes qu'elles paraissent, peuvent être justes, non-seulement parce que le sol n'est pas de niveau ni plan, que la bougie s'éteint, quoique pas aussi subitement, à une élévation plus ou moins considérable ; mais, par une cause toute simple dont on n'a pas parlé, c'est que la hauteur du gaz dépend de la marche qui est à l'entrée de la grotte. Cette marche était peut-être jadis plus ou moins haute, et elle est susceptible d'être exhaussée à volonté, par des vannes ou autrement. Il est clair que le gaz s'élève dans cette espèce de réservoir, le remplit jusqu'au bord de cette barrière, et déverse pour se répandre au dehors, absolument comme s'il s'agissait d'une source d'eau. Le hasard nous a rendu cela sensible à mes compagnons et à moi, ainsi que je vais l'expliquer : nous étions munis de grosses torches de filasse enduites de goudron et de cire, afin de nous éclairer dans la grotte de la Sibylle, les chambres de Vénus, les étuves de Néron, etc. Nous les allumâmes et les vîmes s'éteindre subitement dans l'acide carbonique ; expérience que j'avais faite antérieurement avec une bougie, du papier, des copeaux enflammés et de la braise ; en la répétant trois ou quatre fois de suite avec nos torches, il se produisit beaucoup de fumée qui, retenue dans le gaz ou à sa

surface (1), lui donna une teinte grise, tranchante avec l'air qui restait transparent au-dessus. Le gaz, que nous avions agité, expulsé en partie, parut augmenter assez vite, et sa surface ondulait ; ce que j'explique par l'abondance de son dégagement ou le tournoiement de la fumée. Nous le voyions dépasser la marche, s'écouler jusqu'au sol, où la fumée plus légère s'évaporait.

Quoique j'aie remarqué cette séparation des deux fluides élastiques, que la pesanteur spécifique de l'un soit moitié en sus plus forte que celle de l'autre (2), j'admets cependant qu'ils se mélangent ou se pénètrent à leur contact. Je suis entré, comme plusieurs voyageurs, dans la grotte ; en restant debout, on n'éprouve aucun inconvénient (3), mais si l'on se courbe jusqu'à la hauteur de la ceinture, 0,6 à 0,7 m. du fond, on ressent une odeur acidule, une irritation dans les yeux et le nez, bientôt une sorte de malaise oblige à se relever et à sortir. Ces effets deviennent de plus en plus sensibles à mesure qu'on se baisse, quoique l'on soit au-dessus du niveau de la couche d'acide carbonique et de la marche qui l'arrête, qui a 0,28 m. vers le milieu.

En jetant à pleine main vers notre bouche ouverte

(1) Misson dit, au contraire, que *des flambeaux s'éteignaient sans qu'il restât ni feu ni fumée*, tom. 2, pag. 66, 1702.

(2) La pesanteur spécifique du gaz, acide carbonique, est à celle de l'air atmosphérique = 15,245 : 10,000. Cette différence permet de le transvaser ; on ne voit rien, mais on prouve qu'il tombe dans un verre plein d'air qu'il déplace, comme de l'eau qu'on verserait dans un vase plein d'huile, la ferait extravaser.

(3) L'abbé Richard dit avoir éprouvé une chaleur sensible suivie d'un engourdissement tel, qu'il avait de la peine à se soutenir debout, tom. 4, pag. 286.

l'air voisin de cette limite, nous sentions ce que le *custode* appelait le goût du vin de Champagne ; la flamme d'une bougie diminue, vacille, s'éteint ; des bouquets de fleurs bleues rougissent quelques centimètres au-dessus de ce niveau ; au-dessous, le gaz acide carbonique étant plus pur, ses effets sont plus prononcés.

Je rapporterai comment se fait l'expérience principale, quoique je n'aie pas voulu en être témoin. Le *custode*, à genoux, assis sur ses talons au milieu de la grotte, tient couché contre terre le chien qu'il veut asphyxier. Dans cinq à six minutes, selon qu'il est jeune et vigoureux, ou selon que sa tête est proche du sol, il éprouve des convulsions atroces, ses yeux rougis sont prêts à sortir de leur orbite, sa bouche béante écume, sa langue est violette, il tend les jambes !.... Une minute de plus il expirerait ! Alors les spectateurs demandent sa grâce, et, pour le faire servir de nouveau, son maître l'emporte à l'air libre, où il revient à la vie. Quelquefois, il le plonge dans le lac ; anciennement on croyait son eau nécessaire ; c'est une erreur, l'air pur suffit ; après quelques minutes il se relève et s'enfuit.

Ce n'est, disent les indifférents, qu'un évanouissement, une attaque momentanée d'apoplexie ou de haut-mal, dont les chiens sont parfois atteints. Les personnes qui ont de bons chiens et leur sont attachés, répugnent à les voir souffrir ; beaucoup de gens qui parlent sensibilité, détourneraient les yeux d'un spectacle qu'ils trouvent horrible, s'ils ne tenaient à voir mourir un chien dans la grotte, pour mieux jouir de sa résurrection ! Ils ne savent pas que les attaques et les résurrections réitérées lui deviennent fatales ; qu'au lieu de douze à quinze ans, durée moyenne de la vie de

cet animal, d'après Buffon, il ne résistera qu'un an ou deux à ces épreuves ! N'ayons pas à nous reprocher d'abréger les jours de l'ami le plus affectionné, le plus fidèle, du serviteur le plus intelligent, le plus soumis, du garde le plus vigilant, le plus courageux que nous ayons parmi les autres êtres animés.

Dans les États-Unis, l'Angleterre, la Prusse, le Wurtemberg et une partie de l'Helvétie, il existe des lois qui défendent de maltraiter les animaux domestiques ; elles sont fondées sur la conviction que la brutalité, les punitions infligées injustement, loin de les corriger, les rendent plus indociles, les aigrissent contre les hommes ; que, pour améliorer leurs races, nous devons être raisonnables envers eux (1).

Je ne prétends pas qu'on doive s'abstenir de *faire sur des vils animaux les expériences* considérées comme avantageuses à l'humanité. On peut les sacrifier pour des études physiologiques et pathologiques ; essayer des remèdes et des opérations, afin de nous les appliquer plus sûrement, étudier sur eux les phénomènes de la vie, de la sensibilité, de la génération, etc. ; mais l'expérience de la Grotte-du-Chien, répétée depuis des siècles, ne nous apprend plus rien sur l'action du gaz inerte. Pourquoi, du reste, demanderai-je aux vivisecteurs et à tous les expérimentateurs, ne pas employer

(1) La société formée à Munich, pour empêcher le mauvais traitement des animaux, compte 3,600 membres, parmi lesquels figurent tous les princes de la famille royale de Bavière et un grand nombre d'autres princes de la confédération germanique. Cette association s'étend dans différentes parties de l'Allemagne, dans d'autres états de l'Europe et en Amérique. M. Pariset m'écrivait, en 1846, que la *Société protectrice des animaux*, *à Paris*, dont il était secrétaire, s'était empressée de m'admettre parmi ses membres, sur la lecture de ce mémoire.

d'autres animaux moins précieux que les chiens? pourquoi ne s'en tiendrait-on pas aux animaux destinés à la boucherie, au gibier et aux bêtes sauvages? Que le *custode* de la grotte d'Agnano (1) remplace ses chiens par des lapins ou des cochons d'Inde, ils lui coûteront très-peu pour élever, ils multiplieront étonnamment; ils seront plus vite asphyxiés, parce qu'ils sont plus bas, qu'ils ont le museau près du sol, et ils auront moins de partisans, les derniers surtout; tandis que les chasseurs, les habitants de la campagne, les voyageurs du commerce, je pourrais dire tous ceux qui ont des chiens et même ceux qui n'en ont pas, les aiment pour leurs bonnes qualités reconnues et répugnent à les voir périr.

Bien d'autres avant moi se sont récriés contre l'expérience barbare que l'on fait à la Grotte-du-Chien, et je puis dire que, parmi le grand nombre d'étrangers venus au Congrès scientifique de Naples cette année, il en est très-peu qui n'aient éprouvé un sentiment de pitié pour les malheureux animaux exposés dans l'acide carbonique.

La première fois que je fus à la Grotte-du-Chien, le paysan qui en a la clé vint avec un braque et un grand barbet, tous les deux forts beaux, mais paraissant malingres ou malheureux du service auquel ils étaient destinés. Ils n'étaient point attachés et auraient pu fuir; soumis à leur maître, ils restaient à ses côtés, résignés à leur triste sort. Je n'étais pas curieux, je l'ai déjà dit, des angoisses et de la mort de ces animaux, et le *custode*, qui en saisissait un, n'insista pas lorsque je lui demandai

(1) On pourrait, à l'avenir, l'appeler ainsi, comme le lac voisin qui tire son nom d'*Angue*, serpent; ces reptiles étant communs dans ce vallon.

d'autres expériences, en lui donnant l'étrenne d'usage et deux carlins en sus. Ses chiens me comprirent, je n'en saurais douter ; levant la tête, remuant la queue, ils s'approchèrent de moi, léchèrent mes mains que je leur passais sur le dos, ils firent mille gambades en haletant et aboyant pour témoigner leur joie et leur reconnaissance ; ils ne me quittèrent plus tout le temps que je restai aux bords du lac d'Agnano.

Mon récit n'étonnera pas ceux qui savent combien l'éducation et les bons sentiments de ces animaux les mettent au-dessus de tous les autres ; cependant, avant de publier cette remarque, j'ai désiré que d'autres personnes pussent la confirmer, et je pourrais aujourd'hui citer plusieurs de celles que j'ai accompagnées dans mon dernier voyage, deux entr'autres qui avaient envie de juger l'effet des premières inspirations du gaz inerte, un commencement d'asphyxie, et se promettaient de faire sortir le chien dans trois minutes, quatre au plus. Je leur fis observer qu'il n'en souffrirait pas moins, que les convulsions continuaient, que la mort s'ensuivait selon la durée de l'expérience, mais que la sensibilité s'éteignait quand l'acide carbonique avait remplacé l'air dans les poumons.

Quelques amateurs voulaient expérimenter si la taille d'un grand danois le préserverait, s'il aurait l'instinct de rester debout, de tenir son museau en l'air ?... Ils s'en rapportèrent au témoignage du guide et du *custode* qui nous citèrent plusieurs exemples et nous assurèrent avoir vu un épagneul qui, dès qu'on le couchait, savait fort bien se redresser, tendre le col hors de la vapeur, sortait et s'enfuyait, s'il n'était pas retenu.

Mes compagnons dissuadés, le pauvre chien, que son maître tenait déjà dans ses bras, obtint grâce entière, et nous pouvons tous attester qu'il nous avait compris

parfaitement ; il nous regardait d'un air suppliant pendant que nous discourions, et une fois remis à terre, bien loin de fuir, il vint nous caresser, nous léchait l'un après l'autre, bondissait, allait et venait autour de nous, poussant des cris qu'on ne pouvait traduire qu'en remercîments.

Il y a d'autres cavités dans la même montagne qui présentent des phénomènes analogues à ceux qui ont lieu dans la Grotte-du-Chien, ils sont plus ou moins marqués, des crevasses, des fissures dans les roches, leur porosité, un évent, favorisent le dégagement du gaz et des veines minérales dans l'intérieur de la terre, modifient sa nature ou changent son cours. Je crois que l'acide carbonique surgit, malgré sa pesanteur, mais quand même il se dégagerait des parois ou du plafond de la grotte, avec les gouttes d'eau qui s'y condensent, parfois très-nombreuses, il tomberait comme elles au fond (1).

(1) L'acide carbonique se rencontre dans beaucoup de souterrains et de caves, trop souvent il a occasionné des accidents funestes ! Il est d'autant plus difficile d'y parer, qu'on ignore comment ce gaz s'y produit et d'où il se dégage. J'ai ouï parler de caves habituellement infectées, tandis que d'autres, dans le même quartier, tout aussi profondes, étaient saines ; le foyer d'émanation du gaz a sans doute des issues plus faciles vers les premières. Surgit-il, s'écoule-t-il de quelques fissures des murs? Une bonne couche d'argile battue sur le fond, un enduit de chaux hydraulique contre les murs devraient l'arrêter ; mais peut-être il tombe de la voûte ou descend de l'escalier. On a proposé, pour expulser l'acide carbonique, des soupiraux, des ventilateurs, des cheminées d'aérage, des tubes qui puisent au fond l'air nécessaire à des fourneaux. Je ne dois point décrire ces moyens et conseille seulement de descendre dans les caves suspectes avec une lumière, et de remonter promptement si elle s'éteint. Si l'on avait besoin d'aller au secours d'une personne asphyxiée,

Quelques pas à droite de la Grotte-du-Chien, un autre *cicerone* montre un creux, dans lequel on sent fortement l'odeur pénétrante de l'ammoniaque.

Un peu plus loin, on trouve les étuves de *San-Germano*, d'où émane une abondante vapeur sulfureuse qui, dans les petites cabines, élève la température à 50 degrés.

En différents points, aux bords de l'eau, on voit monter une quantité de bulles d'air qui crèvent à sa surface, les guides disent qu'elle bout sans chaleur, ce qu'ils appellent un phénomène ; cependant le gaz qui remplit ces bulles aurait le temps de se refroidir s'il vient du fond de l'ancien cratère qui a formé le lac d'Agnano. On présume que c'est une espèce d'hydrogène, j'ignore si quelque chimiste l'a examiné.

J'ajouterai, pour terminer cet article, que les paysans des environs mettent du chanvre à rouir dans le lac et le font sécher sur ses rives. On peut dire alors que les émanations malfaisantes, de toutes sortes, abondent dans ce vallon ! Il n'en est pas moins peuplé, giboyeux, fertile, agréable et sain, parce que les poumons des animaux et les feuilles des végétaux sont doués de la faculté de choisir, dans la masse d'air qu'ils aspirent, les parties alimentaires pures ou propres à l'entretien de la vie.

au lieu d'allumer un fourneau ou de mettre en jeu un ventilateur, ce qu'il y a de mieux à faire, que j'emprunte à M. Dumas (*Traité de Chimie*, tom. 1, pag. 508), « c'est « de verser dans la cave de l'ammoniaque dissous dans l'eau ; « il se forme du carbonate d'ammoniaque, et l'air se trouve « presque subitement purifié. La présence d'un petit excès « d'ammoniaque ne peut nuire aux asphyxiés, au contraire, « elle produit en eux une excitation salutaire. Au défaut « d'ammoniaque, on peut employer la potasse ou la soude « caustique, ou bien la chaux vive. »

DÉMONSTRATION
COMPLÈTE ET GÉNÉRALE DU THÉORÈME
RELATIF A LA
SOMME DES ANGLES INTÉRIEURS D'UN POLYGONE PLAN RECTILIGNE QUELCONQUE DONT LES COTÉS NE SE COUPENT PAS (1).

Par M. A. A. LIOTARD.

Dans les traités de géométrie élémentaire, on ne démontre ordinairement le théorème relatif à la somme des angles intérieurs d'un polygone rectiligne que pour les polygones convexes, c'est-à-dire, pour ceux qui n'ont point d'angles rentrants. Cependant, dans la pratique la plus commune, comme par exemple la levée des plans, l'arpentage, etc., on a souvent à considérer des polygones ayant des angles rentrants. Il est donc important de démontrer ce théorème dans toute sa généralité : ce qui, au surplus, présenté comme nous allons l'exposer, nous a paru de la plus grande simplicité.

Pour ne rien laisser à désirer sur cet objet, nous commencerons par rappeler quelques définitions.

(1) L'auteur de ce Mémoire a tâché d'imiter la manière de Bertrand de Genève, dans les préliminaires de ses *Développements des principes élémentaires des mathématiques*, il n'a pas craint la prolixité ou la répétition continuelle des mêmes choses dans une même phrase. — Cette disposition produit peut-être un peu de diffusion, mais il a mieux aimé encourir ce reproche, que tomber dans l'excès contraire et donner lieu à l'application de cette sentence d'Horace, devenue proverbiale : *Brevis esse laboro, obscurus fio.* — (J'évite d'être long, et je deviens obscur.—Boileau, *Art poétique*, chant I.)

1. On appelle polygone plan une portion de plan terminée par des lignes.

2. Le polygone est dit convexe si une ligne droite, tracée d'une manière quelconque dans son plan, ne coupe pas son périmètre en plus de deux points; ce qui exige qu'il n'ait que des angles saillants.

3. Un polygone est dit rectiligne s'il est formé ou terminé par une série de lignes droites.

4. Un polygone est dit curviligne s'il est formé ou terminé par une série de lignes courbes.

5. Un polygone est dit mixtiligne s'il est formé ou terminé par une série de lignes droites et de lignes courbes.

6. Un polygone, soit curviligne, soit mixtiligne, pourrait être considéré comme rectiligne, en concevant les parties courbes décomposées en parties assez petites pour que, sans erreur sensible, elles pussent être considérées comme lignes droites; ainsi, à la rigueur, ce que nous allons dire pourrait être appliqué à toute sorte de polygone plan.

7. On appelle angle saillant d'un polygone un angle de ce polygone compris entre zéro et deux angles droits.

8. On appelle angle rentrant d'un polygone un angle de ce polygone compris entre deux et quatre angles droits (1).

9. Lorsqu'un polygone quelconque est tracé sur un plan (lequel, comme on le sait, doit être considéré comme infini), si nous concevons enlevée la portion finie de plan qui forme le polygone tel qu'on le considère habituellement dans la pratique, la portion in-

(1) Les angles, tels que nous les considérons ici, ne servant qu'à fixer la position des deux côtés qui comprennent chacun d'eux, nous n'avons pas à nous occuper des angles qui renferment un nombre quelconque de fois quatre angles droits.



définie qui restera du plan sera aussi un polygone, puisque ce sera, conformément à la définition première, une portion de plan terminée par des lignes; portion aussi distincte de tout le plan que la première partie que nous avons considérée.

Ce genre de polygone à aire infinie, qu'un peu d'abstraction d'esprit fait aisément concevoir, a une existence bien positive, bien réelle sur une sphère; en effet, on appelle polygone sphérique une portion de la surface d'une sphère terminée par des arcs ordinairement de grands cercles. Ce polygone, quel qu'il soit, est facilement conçu; or, l'autre partie de la surface de la sphère est aussi incontestablement un polygone sphérique, attendu que la définition précédente lui convient parfaitement. Cette dernière portion sera la différence entre la surface totale de la sphère et le polygone sphérique d'abord considéré. — Ces deux portions de la surface de la sphère sont l'une et l'autre finies, parfaitement saisissables physiquement et intellectuellement; ces deux portions sont donc, sans contredit, des polygones sphériques.

10. Si, maintenant, nous imaginons que le rayon de cette sphère devienne infini, la surface de la sphère deviendra un plan, et l'un des polygones dont nous venons de parler (celui qui est plus petit que l'hémisphère et que l'on considère suivant l'acception vulgaire) deviendra le polygone à surface finie que nous avons considéré; l'autre aura une surface infinie, suivant ce que nous avons fait remarquer ci-dessus.

11. Nous appellerons les polygones du premier genre, qui ont une surface finie, *Polygones de la première sorte;* ce sont ceux que l'on considère habituellement sous l'acception vulgaire. Ceux du second genre, qui ont une surface infinie, seront appelés *Polygones de la seconde sorte.*

12. Ces deux sortes de polygones ont des propriétés communes et des propriétés distinctives que l'on n'a peut-être pas assez remarquées, et dont le rapprochement, soit sur un plan, soit sur une sphère, fournit des propositions singulières. Nous laissons à la sagacité des lecteurs à faire cette comparaison qu'il nous suffit d'avoir signalée (1). Nous citerons cependant des relations de ces deux genres de polygones qui ont un rapport direct avec le théorème que nous voulons démontrer.

13. 1° Dans un polygone de la première sorte, la somme des angles intérieurs vaut deux angles droits pris autant de fois *moins* deux que le polygone a de côtés.

2° Dans un polygone de la première sorte, la somme des angles extérieurs vaut quatre angles droits pris *positivement*.

3° Dans un polygone de la première sorte, il y a au moins trois angles *saillants*.

4° Un triangle de la première sorte ne peut donc avoir d'angle *rentrant*.

1° *b*. Dans un polygone de la seconde sorte, la somme des angles intérieurs vaut deux angles droits pris autant de fois *plus* deux que le polygone a de côtés.

2° *b*. Dans un polygone de la seconde sorte, la somme des angles extérieurs vaut quatre angles droits pris *négativement*.

3° *b*. Dans un polygone de la seconde sorte, il y a au moins trois angles *rentrans*.

4° *b*. Un triangle de la seconde sorte ne peut donc avoir d'angle *saillant*.

14. Les deux premiers théorèmes de la première colonne sont ceux qui font principalement l'objet de ce

(1) On pourrait aussi considérer un polygone ayant des vides; son aire serait alors la différence entre le polygone total et les polygones partiels formant les vides. Le nombre des côtés de ces sortes de polygones présenterait des modifications qui conduiraient à des propositions particulières en dehors de notre sujet : ce serait une extension de notre théorie. Il en serait de même et analoguement pour les polyèdres.

Mémoire et sont une dépendance réciproque l'un de l'autre, de telle sorte que l'un d'eux étant démontré, le second en est un corollaire.

15. Un polygone, soit de l'une ou de l'autre sorte, a autant d'angles que de côtés; car, quoiqu'il faille deux côtés pour comprendre un angle, chaque côté sert deux fois. Si, au contraire, on disait que, puisqu'il y a un angle à chacune des extrémités des côtés, il y a deux fois autant d'angles que de côtés, nous réfuterions de même ce parallogisme en faisant observer, comme nous venons de le faire, qu'il faut deux côtés pour constituer un angle.

16. On appelle angle intérieur d'un polygone celui qui est formé du côté de l'aire du polygone. On appelle angle extérieur celui qui est formé par un côté et le prolongement de l'un des côtés adjacents.

17. Donc l'angle extérieur est supplément de l'angle intérieur du même point, et *vice versâ*.

18. Si l'on considère deux droites qui se coupent, terminées à leur point d'intersection (1), l'angle isolé qu'elles forment peut être considéré comme saillant ou comme rentrant, et ces deux angles ont le même supplément, au signe près; en effet, ces deux droites, ainsi terminées à leur sommet, forment un angle saillant et un angle rentrant; en représentant par A l'angle saillant et par R l'angle rentrant, on aura évidemment $A+R=4$. Si, d'un autre côté, on représente par A'

(1) Nous disons *terminées à leur point d'intersection*, pour nous conformer à la manière dont on considère le plus ordinairement l'angle. Mais, si l'on entendait par le mot angle le système de deux droites qui se coupent en un point, il résulterait de cette définition que l'angle, considéré suivant l'acception vulgaire et son opposé au sommet, ne feraient qu'un seul et même angle.

le supplément de l'angle saillant, on aura $A+A'=2$. Retranchant membre à membre cette dernière équation de la première, on aura $R-A'=2$; ce qui nous apprend que le supplément de l'angle rentrant est égal et de signe contraire au supplément de l'angle saillant qui lui correspond, ainsi que nous l'avions annoncé (1).

Nous avons bien voulu donner à cette démonstration une espèce de forme purement analytique, mais on pouvait dire autrement : il est évident que ce qu'il manque à l'angle saillant pour faire deux angles droits est précisément ce qu'a de trop l'angle rentrant pour faire aussi deux angles droits ; en sorte que ce qu'il faut ajouter à l'un, pour faire deux angles droits, est précisément ce qu'il faut retrancher à l'autre pour arriver au même résultat. Nous établissons donc, en principe, que le supplément d'un angle saillant est positif et que celui d'un angle rentrant est négatif.

19. On appelle diagonale dans un polygone, quelle qu'en soit la sorte, une droite menée du sommet d'un angle quelconque au sommet de tout angle non contigu à celui-ci.

20. On peut inférer de ce nom diagonale (διά, *à travers*, et γωνία, *angle*), que d'abord on appelait diagonales les seules droites qui passaient à travers d'un angle, c'est-à-dire, qui se trouvaient en entier sur l'aire du polygone et qui ne coupaient aucun côté ; mais on a bientôt été conduit à considérer des diagonales situées en entier ou en partie hors du polygone et coupant un ou plusieurs côtés. Il faut même remarquer que, dans les polygones de la seconde sorte, les diagonales sont infinies et ont les mêmes extrémités

(1) Ce détail paraît nécessaire, puisqu'on ne veut pas faire de figure.

que les diagonales correspondantes du polygone de la première sorte.

21. Dans un polygone convexe de la première ou de la seconde sorte, toutes les diagonales sont en entier sur son aire.

Les diagonales d'un polygone de la première sorte sont finies ; celles du polygone correspondant de la seconde sorte sont infinies entre les mêmes points (1).

22. *LEMME I.* Par le sommet d'un même angle, dans un polygone de l'une ou de l'autre sorte, on ne peut mener qu'autant de diagonales moins trois qu'il y a de côtés. En effet, on n'en peut pas mener de ce sommet à ce sommet lui-même, puisque ce ne serait qu'un point ; on n'en peut pas mener non plus de ce sommet aux sommets des deux angles adjacents, puisque ce seraient les côtés eux-mêmes du polygone et non des diagonales. (Cela résulte d'ailleurs de la définition que nous avons donnée [19] de la diagonale.)

Voilà donc trois sommets exclus ; mais on peut en mener à tous les autres sommets ; donc, on ne peut mener du sommet d'un même angle, dans un polygone quelconque, qu'autant de diagonales moins trois que le polygone a de côtés.

23. *Corollaire.* Il résulte de là que le nombre total des diagonales que l'on puisse mener dans un polygone quelconque est égal au nombre des côtés du polygone,

(1) Nous admettons ainsi, qu'entre deux points il existe deux lignes droites, l'une finie, l'autre infinie, comme pour deux points de la surface d'une sphère il existe deux distances, en tant qu'on les prend sur un grand cercle. — La ligne droite finie est *la plus courte distance* entre les deux points ; la ligne infinie est *la plus grande distance ;* de même, sur la surface de la sphère, le petit arc est *la plus courte distance* des deux points, le grand arc est *la plus grande.*

multiplié par ce même nombre diminué de trois et divisé par deux. En effet, en représentant par m le nombre de côtés ou sommets du polygone, le nombre des diagonales que l'on pourra mener par chaque sommet sera exprimé par $m—3$, et comme il y a m sommets, le nombre total des diagonales serait $m(m—3)$; mais, en procédant ainsi, on aura compté chaque diagonale deux fois, puisque, en ayant mené une d'un sommet quelconque A à un autre sommet quelconque B, on mènera de nouveau cette diagonale de ce point B au premier point A; donc, le nombre total des diagonales sera, ainsi que nous l'avons annoncé, exprimé par $m\left(\frac{m—3}{2}\right)$.

24. Les diagonales menées du sommet d'un angle quelconque d'un polygone partagent ce polygone en autant de triangles moins deux qu'il a de côtés. En effet, puisqu'on mène une droite du sommet choisi aux extrémités de chaque côté, excepté pour les deux côtés qui comprennent le sommet choisi et pour lesquels il n'y a pas de diagonale possible, ainsi que nous l'avons dit [22], chaque côté fournira un triangle à l'exclusion des deux côtés de l'angle dont il s'agit; il y aura donc pour le nombre total des triangles, autant de triangles *moins deux* que le polygone a de côtés, ainsi que nous l'avions annoncé.

25. La totalité de ces triangles, à surface finie, si le polygone est de la première sorte, formera un réseau qui couvrira l'aire du polygone, mais chaque angle rentrant donnera lieu à un triangle négatif dans le polygone, en sorte que la somme algébrique de ces triangles, c'est-à-dire, cette somme de triangles pris chacun avec leurs signes, fera l'aire du polygone. Il en serait de même de la somme algébrique des angles

de ces triangles pour composer la somme des angles du polygone, comme il est facile de le concevoir.

26. Pour bien saisir ce que nous venons de dire, concevons que l'on ait passé un liséré de couleur (rouge, par exemple) à l'intérieur du périmètre du polygone ; si l'on forme alors les triangles dont nous venons de parler, ceux pour lesquels le liséré rouge se trouvera intérieur au triangle seront des triangles positifs, tandis que ceux pour lesquels le liséré sera extérieur, seront des triangles négatifs (1).

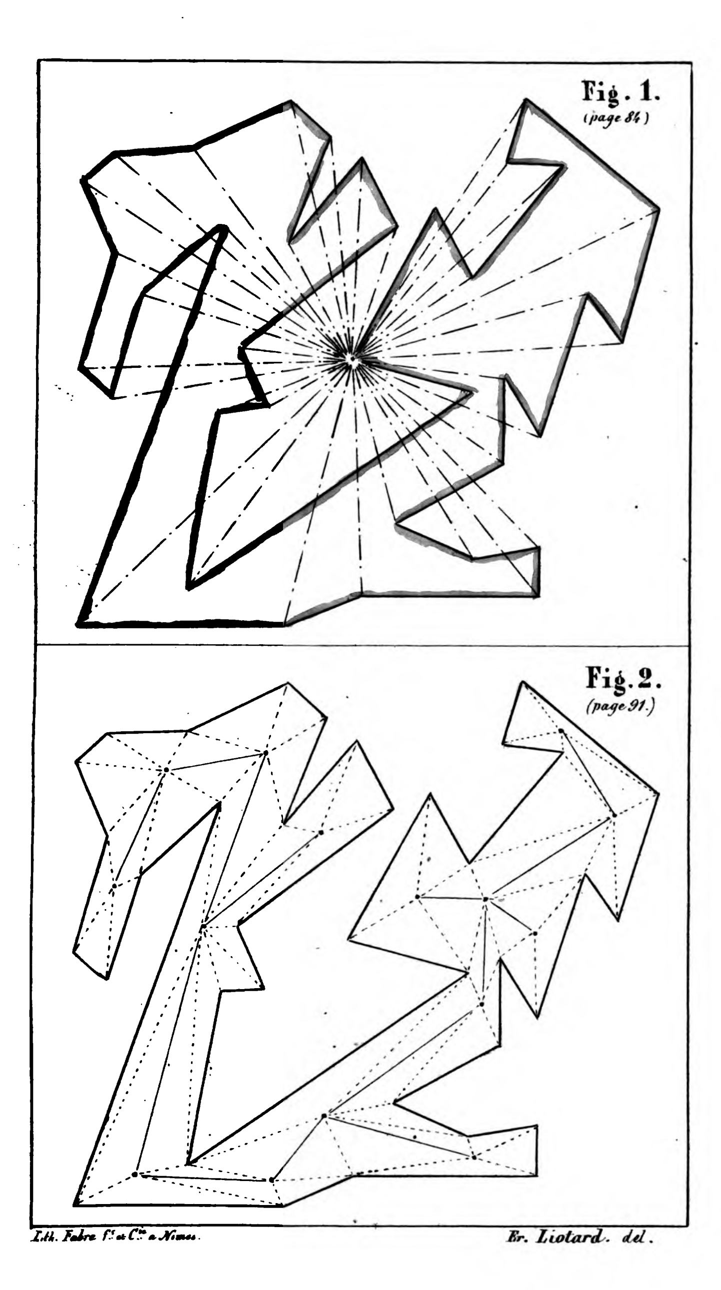
27. Nous pourrions continuer notre démonstration dans ce genre purement analytique ; mais, pour nous rapprocher davantage des démonstrations géométriques qui, le plus ordinairement, sont synthétiques, nous allons nous conformer à cette formule, sans nous écarter toutefois de la généralité que nous avons en vue et qui est l'essence de l'analyse ; ainsi, pour le moment, nous ne considérerons que des polygones de la première sorte.

28. *LEMME II.* Si, sur le plan d'un polygone, on mène un certain nombre de lignes ne se coupant qu'en dehors de l'aire du polygone et ne coupant le périmètre qu'en deux points, cette aire sera partagée en autant de parcelles plus une que l'on aura mené de lignes ; en effet, il est évident :

1° Que, si l'on mène une ligne avec la condition exigée, elle fera deux parcelles ;

2° Que si, ayant déjà mené un certain nombre de ces lignes, aussi dans les conditions imposées, on mène une nouvelle ligne toujours dans la même condition, elle devra être en entier dans l'une des par-

(1) Voyez la figure 1re annexée au présent Mémoire.


Fig. 1.
(page 84)
Fig. 2.
(page 91.)
Lith. Fabre Fs et Cie a Nimes.
Fr. Liotard. del.

celles précédentes ; elle divisera donc celle-ci en deux ; il y aura donc une parcelle de plus qu'auparavant ; en sorte que, si l'on représente par l le nombre des lignes menées et par p le nombre de parcelles obtenues, on aura l'équation $p=l+1$, c'est-à-dire, qu'en ayant mené sur l'aire du polygone un certain nombre de lignes dans les conditions précédentes, ces lignes partagent le polygone en autant de parcelles plus une que l'on a mené de lignes, ainsi que nous l'avions annoncé.

THÉORÈME.

29. Un polygone quelconque est décomposable, par des diagonales ne se coupant pas sur l'aire du polygone, en autant de triangles moins deux que le polygone a de côtés.

Pour démontrer cette proposition, nous considérerons deux cas dans la démonstration ; savoir : 1° le cas où le polygone est entièrement convexe ou bien a un seul angle rentrant ; 2° le cas où le polygone est quelconque et a, par conséquent, un nombre quelconque d'angles rentrants. Ce dernier cas est donc, à proprement parler, le cas général, et par suite la démonstration complète du théorème.

30. Premier Cas. Si le polygone est entièrement convexe ou bien s'il a un seul angle rentrant.

Menons des diagonales du sommet d'un angle quelconque dans la première hypothèse, et du sommet de l'angle rentrant dans la seconde ; ces diagonales seront au nombre d'autant moins trois que le polygone a de côtés, conformément à ce qui a été dit ci-dessus [22] (*Lemme I*) ; elles seront d'ailleurs dans la caté-

gorie du *Lemme II* [24] ; car, ces diagonales, partant d'un même point, se sont déjà coupées en ce point, elles ne peuvent donc plus se rencontrer de nouveau ; elles décomposeront donc le polygone en autant de parcelles plus une que l'on aura mené de lignes, mais autant plus une qu'autant moins trois qu'il y a de côtés, fait autant moins deux que ce polygone a de côtés.

Or, ces parcelles sont évidemment des triangles, puisqu'aucun des côtés n'est coupé par ces diagonales, ce qui est dans leur essence. Donc, le polygone est décomposé en autant de triangles moins deux que ce polygone a de côtés, ainsi que nous l'avions annoncé.

31. Second Cas. Le polygone étant quelconque, c'est-à-dire, ayant un nombre quelconque d'angles rentrants.

Quelque bizarre, qu'on suppose un polygone quelconque, on pourra toujours le concevoir partagé, par des diagonales ne se coupant pas sur l'aire de ce polygone, en parcelles n'ayant pas d'angles rentrants ou tout au plus en ayant un ; car la dernière ressource serait de faire des triangles, en commençant d'en faire un au moyen d'une diagonale qui serait menée dans un angle saillant. Nous avons vu, en effet [14], que les polygones de la première sorte (qui sont ceux que nous considérons actuellement) en ont au moins trois. Or, retranchant ce triangle, on aura un nouveau polygone ayant évidemment un côté de moins, puisqu'on aura retranché deux côtés pour y en substituer un seul. Opérant de même sur celui-ci, et ainsi de suite, on finira par arriver à un polygone n'ayant que trois côtés ; ces trois côtés ne formeront qu'un triangle ; il y aura

donc deux côtés qui ne donneront pas lieu à un triangle ; d'où l'on voit déjà, par cette voie, que le polygone a été décomposé en autant de triangles moins deux que le polygone a de côtés. Mais, sans arriver ainsi à un dernier triangle, supposons que l'on a décomposé, par des diagonales, le polygone proposé en parcelles n'ayant pas d'angles rentrants ou tout au plus en ayant un, ce que nous venons de prouver être facilement exécutable. Cela étant, soit réprésenté par δ le nombre de diagonales menées à l'effet de partager le polygone en parcelles telles que nous venons de le dire. Puisque ces lignes sont dans la catégorie du *lemme II* [24], on aura, d'après ce lemme, un nombre de parcelles exprimé par $\delta+1$. Ensuite, imaginons que l'on isole chacune de ces parcelles, comme si l'on découpait le polygone proposé suivant les diagonales que nous venons de mener, et comptons le nombre de côtés qu'auront en totalité ces parcelles ou polygones partiels. Ces côtés seront, savoir :

1° Les côtés du polygone primordial, car aucun des côtés n'est anéanti ni coupé en parties ; ils existent dans leur intégrité. Représentons leur nombre par m.

2° Chaque diagonale que nous avons menée doit être comptée deux fois, puisqu'elle sert de côté commun à deux polygones ou parcelles contigües. Ces parcelles étant séparées, chaque diagonale compte dans deux parcelles contigües. Les diagonales ayant été représentées par δ fourniront donc, dans les polygones partiels, un nombre de côtés exprimés par 2δ. Ajoutant les côtés du polygone dont nous avons exprimé le nombre par m, nous aurons, pour les $\delta+1$ parcelles, un nombre de côtés exprimé par $2\delta+m$.

Or, s'il était vrai que chacune de ces parcelles,



qui sont dans l'hypothèse du premier cas, donnât, par la décomposition en triangles, autant de triangles qu'il y a de côtés, le nombre total des triangles de toutes ces parcelles ou du polygone primordial serait $2\delta+m$. Mais, pour chaque parcelle, il faut diminuer de deux; or, le nombre des parcelles est $\delta+1$; il faudra donc diminuer le nombre précédent de 2 fois $\delta+1$ ou de $2\delta+2$, ce qui donnera, pour le nombre de triangles cherché, $2\delta+m-2\delta-2$, ou, en réduisant : $m-2$; c'est-à-dire, autant de triangles moins deux que le polygone a de côtés.

32. On pourrait, à l'inverse, partir d'un triangle et à celui-ci joindre un nouveau triangle par un côté commun; or, en ajoutant ce triangle, on n'ajoutera qu'un côté, puisque le côté commun sera anéanti comme côté; il sera devenu une diagonale. Continuant d'adjoindre successivement des triangles par un côté commun, on ajoutera chaque fois un côté de plus au polygone. Continuant ainsi les adjonctions, on parviendra à former un polygone quelconque qui sera, par cette construction, décomposé en autant de triangles moins deux que le dernier polygone aura de côtés, puisque l'on a commencé d'une part par *trois* côtés, et de l'autre par *un* triangle (1).

33. *Corollaire.* Il suit de ce que nous venons de dire [27 et 28] que la somme des angles intérieurs d'un polygone quelconque vaut deux angles droits pris au-

(1) Si, en ajoutant un triangle, un ou deux des côtés du triangle adjoint se trouvaient dans le prolongement des côtés du premier polygone, il est facile de voir que cela ne changerait rien à notre démonstration; il est inutile de s'arrêter à ce cas.

tant de fois moins deux que le polygone a de côtés ; car la somme des angles des triangles résultant de la décomposition de ce polygone par des diagonales n'est autre chose que la somme des angles intérieurs de ce polygone ; or, le nombre de ces triangles est égal au nombre des côtés du polygone diminué de deux ; d'un autre côté, la somme des angles de tout triangle vaut constamment deux angles droits. Donc, dans le cas actuel, la somme des angles de ces triangles ou du polygone vaudra deux angles droits pris autant de fois qu'il y a de triangles, c'est-à-dire, deux angles droits pris autant de fois moins deux que ce polygone a de côtés.

C'est là le théorème général que nous avions en vue de démontrer, indépendamment de la forme du polygone.

Pour ne rien laisser à désirer sur l'objet qui nous occupe, nous donnerons encore deux démonstrations de ce même théorème.

2me DÉMONSTRATION.

34. Soient représentés par iA_1, iA_2, iA_3,.....iA_m les angles intérieurs saillants d'un polygone, et par eA_1, eA_2, eA_3,....eA_m les angles extérieurs qui leur correspondent.

Soient aussi représentés par iR_1, iR_2, iR_3....iR_n les angles intérieurs rentrants de ce polygone, et par eR_1, eR_2, eR_3,....eR_n les angles extérieurs correspondant à ceux-ci (1), on aura, d'après ce que nous avons dit [18] précédemment, cette suite d'équations :

(1) Le nombre total des angles ou des côtés du polygone est donc $(m+n)$.

$$iA_1 + eA_1 = 2 \ ,$$
$$iA_2 + eA_2 = 2 \ ,$$
$$iA_3 + eA_3 = 2 \ ,$$
$$\cdots\cdots\cdots$$
$$iA_m + eA_m = 2 \ ,$$
$$iR_1 - eR_1 = 2 \ ,$$
$$iR_2 - eR_2 = 2 \ ,$$
$$iR_3 - eR_3 = 2 \ ,$$
$$\cdots\cdots\cdots$$
$$iR_n - eR_n = 2 \ ;$$

ou, en ajoutant ces équations membre à membre et représentant par la caractéristique Σ, soit la somme des angles intérieurs saillants $iA_1 + iA_2 + iA_3 + \ldots + iA_m$, et des angles intérieurs rentrants $iR_1 + iR_2 + iR_3 + \ldots\ldots + iR_n$, soit la somme algébrique de tous les angles extérieurs $eA_1 + eA_2 + eA_3 + \ldots + eA_m - eR_1 - eR_2 - eR_3 - \ldots - eR_n$,

On aura $\Sigma(iA + iR) + \Sigma(eA - eR) = 2(m+n)$; mais $\Sigma(eA - eR) = 4$; substituant cette dernière expression dans l'équation précédente, celle-ci deviendra $\Sigma(iA + iR) + 4 = 2(m+n)$; d'où $\Sigma(iA + iR) = 2(m+n-2)$, ce qui était à démontrer.

On voit que cette démonstration considère les angles (ainsi que le font de nos jours les géomètres, d'après Bertrand de Genève) comme une surface infinie, et c'est à cause de cela que nous donnons encore la démonstration suivante qui ne s'appuie pas sur l'équation $\Sigma(eA - eR) = 4$ que nous avons démontrée.

3me DÉMONSTRATION.

35. Quel que soit un polygone de la première sorte, quelque bizarre qu'on le suppose, on pourra toujours déterminer dans son intérieur un certain nombre de

points que nous appellerons *points de réunion*; ces points, tels qu'en les joignant aux sommets des angles du polygone, et entre eux par des droites pouvant former plusieurs lignes brisées liées entre elles, mais ne formant pas de polygone fermé, la surface du polygone soit en entier couverte d'un réseau de triangles, *sans superposition*. Si l'on a soin de ne joindre qu'à un seul point de réunion les deux extrémités de chacun des côtés, ces triangles, qui recouvriront la surface du polygone, seront de deux catégories, savoir :

1° Ceux qui reposent sur un des côtés du polygone et ont leur sommet à l'un des points de réunion;

2° Ceux qui reposent sur une droite allant d'un-point de réunion à un autre et ont leur sommet à l'un des angles du polygone (1).

36. Cela posé, déterminons le nombre total des triangles des deux catégories, lesquels forment le réseau recouvrant, *sans double emploi*, la surface entière du polygone.

37. 1° Les triangles de la première catégorie, qui reposent chacun sur un des côtés du polygone, seront en nombre égal au nombre des côtés de ce polygone; chacun de ces côtés fournira en effet un triangle, ni plus ni moins, puisqu'aucun de ces côtés n'est coupé ni anéanti, attendu que chacune des extrémités de chaque côté n'a été jointe qu'à un même point de réunion, ainsi que nous l'avons expliqué [35].

38. 2° Les triangles de la seconde catégorie seront évidemment en nombre double du nombre des droites, joignant entre eux les points de réunion, car chaque droite allait d'un point de réunion à un autre, aura chacune de ses extrémités jointe, par une droite, au

(1) Voir la figure annexée au présent Mémoire.

sommet de l'un des angles du polygone, et cela une fois de chaque côté de cette droite. Donc chacune des droites allant d'un point de réunion à un autre, fournira deux triangles de la seconde catégorie.

39. Cela admis, comptons le nombre total des triangles des deux catégories et formant le réseau en question. Pour cela :

1° Soit représenté par m le nombre des côtés du polygone, ces côtés fournissant chacun un triangle de la première catégorie [37], ce nombre de triangles sera exprimé par m.

2° Soit représenté par p le nombre des points de réunion ; le nombre des droites joignant les points de la manière indiquée, sera évidemment exprimé par $p—1$; car, s'il n'y a qu'un point de réunion, il n'y aura pas de droites allant d'un point à un autre ; mais chaque nouveau point de réunion, après ce premier, sera joint à l'un des précédents par une droite, et rien qu'à un. Tous les autres points de réunion, après le premier, donneront donc une droite, ce qui donnera, pour les p points, un nombre de droites exprimé par $p—1$, conformément à ce que nous avions annoncé. Ainsi chaque droite allant d'un point de réunion à un autre, fournit deux triangles de la seconde catégorie ; le nombre de ces droites est exprimé par $(p—1)$, le nombre de triangles de cette seconde catégorie aura donc pour expression $2(p—1)=2p—2$.

On a donc enfin : 1° triangles de la 1re catégorie...... m
2° triangles de la 2e catégorie $2p—2$

TOTAL des triangles des deux catégories. $m+2p—2$.

Tel est le nombre total des triangles formant le réseau couvrant sans double emploi l'aire du polygone.

40. La somme des angles de ces $(m+2p—2)$ trian-

gles sera donc : $2(m+2p-2)=2m+4p-4$; mais dans cette somme il entre bien évidemment : 1° la somme des angles intérieurs du polygone ; 2° quatre angles droits pris autant de fois qu'il y a de points de réunion. Or, les angles autour des points de réunion ne font pas partie des angles du polygone. Le nombre de points de réunion ayant été représenté par p, il faut donc, de l'expression ci-dessus, retrancher $4p$ pour avoir la somme des angles intérieurs du polygone. Il restera donc pour cette somme : $2m-4$ ou $2(m-2)$, ce qu'il fallait démontrer.

41. Ces deux dernières démonstrations, attaquant de front le théorème que l'on se proposait de démontrer, paraîtront peut-être préférables comme étant plus brèves ; pour nous, au contraire, nous avons de la propension à préférer la première que nous avons donnée, parce qu'elle est fondée sur un autre théorème qu'il faut préalablement démontrer, et qui n'est pas même énoncé dans les éléments ; à savoir, que tout polygone est décomposable, par des diagonales ne se coupant pas sur l'aire du polygone, en autant de triangles moins deux, que le polygone a de côtés ; ce nombre de triangles étant le minimum qui puisse décomposer l'aire du polygone en triangles.

42. Nous pourrions actuellement déduire de la forme des démonstrations 1re et 3e, que la somme $\Sigma(E)$ des angles extérieurs d'un polygone quelconque de la première sorte, vaut constamment quatre angles droits ; en effet, en conservant la notation ci-dessus [34] et les analogues, on aura $\Sigma(iA+iR)=2(m-2)$. Mais, $\Sigma(iA+iR)+\Sigma(E)=2m$, de cette équation retranchons membre à membre la première, il restera $\Sigma(E)=4$.

Nous pourrions aussi démontrer cette dernière proposition *à priori* en faisant remarquer que, si l'on

prend la somme des angles extérieurs d'un polygone en prolongeant tous les côtés dans le même sens, lorsqu'on arrive à un angle rentrant, son supplément est compté deux fois en totalité ou par partie dans les angles qui suivent ou qui précèdent cet angle rentrant (ce qui, de plus fort, nous fait voir que le supplément d'un angle rentrant est négatif); dès-lors, en faisant la somme dont il s'agit, on devra compter ce supplément d'une manière négative, et l'on trouvera ainsi que la somme des angles extérieurs d'un polygone quelconque de la première sorte vaut précisément 4 angles droits.

On pourrait prouver, de même, que la somme des angles extérieurs d'un polygone de la seconde sorte est négative et vaut aussi 4 angles droits.

DU BEAU

DANS LA NATURE ET DANS LES ARTS,

Dissertation de M. Isidore BRUN.

Il est certains mots dans les langues, certains objets dans la nature qui me paraissent complètement indéfinissables. L'âme a beau s'abstraire, s'isoler et chercher dans une intuition absolue les formes et les expressions qui peuvent leur convenir, elle comprend enfin, après des recherches minutieuses, après la patiente application de termes où elle s'efforce d'unir la propriété à la clarté, qu'il est quelques-unes de ces perceptions qu'elle ne saurait présenter d'une manière parfaitement lumineuse et saisissable, et qu'elle doit parfois renoncer à exprimer ce qu'elle est capable toutefois de concevoir et de bien sentir. Il est facile, ce me semble, d'apprécier les raisons des difficultés inhérentes à ces défi-

nitions : c'est que, touchant à de hautes considérations métaphysiques, elles s'enveloppent forcément de ces formes abstraites, de ce vague, de cet idéal, qui embrassent l'homme tout entier, dès qu'il veut porter les contemplations de son esprit, aventurer les investigations de sa curiosité avide au-dessus de ce monde visible et matériel dont il n'est que l'hôte périssable et momentané. Voyez comment, en philosophie, on a défini le temps, l'espace, la nature, l'infini. Possède-t-on la signification exacte et rigoureuse des mots : Esprit et Génie ? Est-ce aussi que, de nos jours, on a donné une définition convenable de ces expressions, si usuelles pourtant et traînées dans toutes les controverses des systèmes littéraires, le classique et le romantique ? On a écrit des volumes sur ces matières, on a engagé des polémiques qui, pour être moins vives, n'en subsistent pas moins encore ; mais on s'est peu soucié de la parfaite compréhension des mots sur lesquels roulait le débat. Pensez-vous aussi que l'on ait complètement défini le sublime ? Je ne sais ; mais l'esprit demeure encore en suspens, l'intelligence n'est pas entièrement satisfaite, lorsqu'on a lu à ce sujet les paroles de Longin, de Labruyère, de Despréaux, de Lamothe, de Rollin. Et, cependant, quel est l'homme, même le moins bien organisé, qui ne soit vivement impressionné par le sublime dans une action, un récit, un discours, ou même un simple mot ? Qui ne sent la sublimité de l'action d'Auguste dans le généreux pardon qu'il accorde à Cinna ? Lorsque Horace, dans la tragédie de ce nom, dit à Curiace, son beau-frère :

Albe vous a nommé, je ne vous connais plus ;

celui-ci lui répond :

Je vous connais encore, et c'est ce qui me tue.

L'âme n'a besoin d'aucune explication, d'aucun commentaire, pour comprendre le sublime sentimental que renferme ce dernier vers.

Nous n'essaierons donc point de définir le beau. Nous nous efforcerons seulement d'étudier et de saisir quelques-uns de ses effets dans le monde matériel et dans le monde moral.

Dans sa plus générale expression, le beau réveille des idées de grandeur, de majesté, d'énergie, de sublimité. En général, un objet de petite dimension, malgré la perfection des détails, ne saurait être beau. Toutefois, certains peintres de génie savent, par des effets de perspective, tellement élargir l'espace dans leurs toiles, hautes seulement de quelques pieds, qu'ils surprennent et ravissent par l'extrême profondeur et l'immensité aérienne de leur sites. Tels sont les tableaux du Poussin. Le peintre anglais Martynn a montré également dans les cadres assez restreints de ses grandes scènes bibliques, l'art merveilleux de promener l'imagination dans des lointains et des horizons infinis. Ces résultats qui sembleraient une exception au principe que nous avons posé, que le beau doit avoir de la grandeur, n'en sont pas une cependant, si l'on veut y réfléchir ; car, par la contemplation, ces objets reprennent réellement dans notre esprit leur grandeur normale. Leur petitesse n'est, pour ainsi dire, qu'apparente ; mais c'est grâce au génie de l'artiste et à la magie de son pinceau que nous leur redonnons leur étendue naturelle, leur masse et leurs vraies dimensions.

La grandeur est donc un attribut essentiel du beau. Ajoutons-y l'abondance des moyens, la variété, la vigueur, l'ordre, la convenance, l'harmonie. Lorsque nous parcourons quelque site de la nature, nous le trouvons beau, s'il réunit à des masses imposantes la

richesse et la diversité des aspects. Des roches escarpées, dominées par des forêts ténébreuses, de larges fleuves au cours ombrageux et sinueux, des vallées profondes pleines de fraîcheur et des produits d'une végétation énergique, une campagne immense semée de massif d'arbres au vert sombre, de cités industrieuses, d'opulentes villas et de ces constructions modernes aux arcades gigantesques, l'étincelante coupole du ciel éclairant de sa lumière et de son azur cette multitude de scènes et d'objets où le génie de l'homme lutte de grâce, de force et de majesté avec la nature ; voilà le beau physique et matériel dans toute sa pompe et sa splendeur. Et ne croyez pas que, dans cette variété infinie, il y ait confusion. Non ; un ordre merveilleux unit mystérieusement les diverses parties de ce grand tout. De toutes parts, des contrastes admirables, des oppositions ravissantes, une harmonie universelle de bruits, de murmures, de formes, de couleurs et de mouvements.

Mais voulez-vous assister à un spectacle plus sublime encore et qui renferme toutes les conditions d'harmonie, de grandeur et de beauté ? Par une nuit splendide et sereine, contemplez la voûte du ciel où scintillent, pareils à des pierreries étincelantes, ces multitudes d'astres divers, semés par la main du Créateur comme les grains de sable sur le rivage des mers. Suivez, par la pensée, l'ellipse immense que les corps planétaires tracent avec une vitesse inconcevable autour du soleil, ce centre éclatant, ce foyer inépuisable de la lumière, de la chaleur et de la vie. Soumis aux lois d'une gravitation merveilleuse, ils parcourent leurs orbites sans la plus légère déviation, sans que leur course se soit jamais ralentie ou accélérée. Et, toutefois, au milieu de tant d'évolutions différentes, quelle souveraine har-

monie, quel majestueux concert, quelle pondération entre tous ces corps immobiles ou flottants, depuis la comète échevelée qui court dans l'espace, jusqu'à l'étoile fixe, jusqu'à l'imperceptible nébuleuse que le télescope a peine à saisir dans les champs de l'infini ! Ce spectacle est grand ! c'est le beau suprême ; il plonge l'âme dans des ravissements inexprimables ; et pourtant il existe quelque chose de plus beau, de plus sublime encore, l'intelligence humaine qui a déterminé la forme de tous ces mondes, mesuré leurs distances respectives, expliqué et établi les lois de leur mouvement et de leur attraction, et pénétré, pour ainsi dire, jusque dans les profondeurs des secrets de Dieu.

Si du domaine de la nature nous passons dans celui de l'art, nous pourrons reconnaître et apprécier le beau à des signes identiques et dans d'égales conditions.

L'homme porte en lui-même l'instinct et l'amour du beau. Des formes irrégulières, tourmentées, hideuses, choquent sa vue, de même que des odeurs méphitiques blessent son odorat ; mais les objets empreints de beauté l'attirent et le captivent. L'être le plus froid, l'âge le plus insensible, ne peuvent se soustraire à l'empire de ce qui est véritablement beau. Dans Homère, des vieillards troyens admirent la beauté d'Hélène, et ne s'étonnent pas qu'elle ait causé la ruine d'un état vaste et puissant. Voilà aussi pourquoi les chefs-d'œuvre laissés par les Grecs, ces adorateurs de la forme élégante et pure, ont excité l'enthousiasme de toutes les nations civilisées, et exercé sur les arts une si prodigieuse influence. Mais que l'on garde de s'y tromper : dans les arts d'imitation, le beau implique un choix de moyens, un discernement exquis de lignes et de couleurs. La nature n'est pas toujours belle ; et l'artiste, doué de génie et qui aspire à l'approbation des

siècles, doit chercher et saisir dans son sein tout ce qui physiquement, mais moralement aussi, peut enchanter la vue, épurer les âmes et les élever par la contemplation vers ce beau absolu dont le rayonnement et l'essence n'existent qu'en Dieu. Il y a plus, le peintre, le sculpteur, le poète, seront parfois dans l'obligation de représenter des passions furieuses, des douleurs violentes, des caractères terribles ou des natures basses et dégradées. Hé bien! même dans ce dernier cas, l'artiste conservera dans son âme l'idée du beau, car l'égarement de la passion a aussi sa beauté; mais l'homme qui respecte son art et qui se respecte lui-même, ne descendra pas jusqu'à l'horrible et au forcené. Dans l'expression de la laideur physique, dans la peinture des êtres vils et corrompus, ses tableaux n'arriveront pas jusqu'à la nausée et au dégoût.

Au sein du désespoir qui la brise et de la passion qui la conduit à la mort, voyez combien la Didon de Virgile est belle et touchante! Il n'y a rien là d'exagéré; la douleur y est poignante et cruelle, sans doute; ce tableau émeut profondément; des larmes involontaires vous échappent; cela suffit. Le poète s'est souvenu que, même au milieu du paroxisme de la douleur, il devait conserver à cette charmante figure sa noblesse et sa beauté. Il s'est contenté d'atteindre le but; il il a rempli toutes les conditions de son art. Que peut-on exiger de plus? Hé bien, donnez une pareille situation à traiter à tel de nos écrivains modernes; vous assisterez aux contorsions d'un désespoir frénétique, vous entendrez des cris sauvages, des rugissements de bête fauve.

Avez-vous vu des copies du Laocoon, ce merveilleux chef-d'œuvre de la statuaire antique? L'expression doit être ici énergique, car la souffrance de ce père

est doublée par l'aspect de la souffrance de ses enfants. Cependant, malgré les tortures effroyables qu'il endure, et dont les signes sont manifestes, il y a sur le front de ce vieillard je ne sais quel calme, quelle placidité majestueuse et sublime, qui révèlent le prêtre des dieux et une âme forte et supérieure à la douleur. C'est ici que le terrible devient véritablement le grandiose et le beau. On peut comparer à ce bloc célèbre de sculpture les vers également célèbres qui, dans l'Enéïde, présentent la même description. Mais, est-ce le statuaire qui a servi de modèle au poète, ou le poète au statuaire? L'histoire est ici en faveur de Virgile; car, il paraît que, lorsqu'il écrivait les vers de ce passage sublime de son poème, on ne connaissait pas encore à Rome le groupe du Laocoon.

Racine a présenté dans ses tragédies certains caractères vils, certaines natures corrompues, tels que Mathan et Narcisse. Le poète a su les rendre supportables, bien qu'on ait horreur de leurs crimes. Homère aussi, évitant l'exagération, a fait supporter Thersite et Irus, le mendiant. Cherchez des peintures analogues dans certains de nos drames contemporains ; eette lecture crispera vos nerfs ; vous éprouverez de l'effroi, car vous aurez sous les yeux, au physique comme au moral, le dernier terme de la laideur,

Cléopâtre, dans la tragédie de Rodogune, est certainement une horrible femme, puisqu'elle propose à ses deux fils d'assassiner leur maîtresse, et qu'après avoir fait périr l'un des deux princes, elle veut se débarrasser de l'autre et de Rodogune par le poison. Hé bien! l'énergie de son caractère, la hauteur de son ambition et la fierté superbe de son langage, lui donnent une grandeur théâtrale qui atteint le beau tragique.

Que dirons-nous du caractère de Phèdre, de Phèdre

adultère et incestueuse ? Certes, si sa criminelle passion était présentée dans sa brutale nudité, si un touchant et salutaire remords n'en tempérait, pour ainsi dire, et n'en atténuait l'horreur, qui pourrait soutenir à la scène l'aspect d'une femme aussi dégradée, et, disons-le, d'un être aussi monstrueux ? Mais Phèdre lutte de toute sa force contre l'amour fatal et déréglé qui la domine ; ce n'est qu'en versant des larmes de douleur, de rage même, qu'elle se sent entraînée. De là naissent un caractère et un personnage excessivement tragiques. Le beau se révèle alors dans cette nature qui, sans les austères précautions d'un génie aussi délicat qu'élevé, eût été entièrement avilie. C'est le triomphe le plus complet de l'art.

Ainsi donc, le beau peut se rencontrer dans les objets qui paraissent même lui être opposés. Que sera-ce si on le contemple et si on l'étudie dans ceux dont il est l'essence première et l'élément naturel ? C'est alors que l'âme, abreuvée à cette source inépuisable des divines émotions, s'élève, s'épure, dans ces régions éthérées d'où n'approche rien de sensuel et de grossier, et où le regard se baigne de ces doux pleurs que fait couler l'admiration ; ce qui est vraiment l'une des plus délicates, des plus saintes jouissances que puisse éprouver le cœur de l'homme.

Une beauté merveilleuse revêt, sans doute, certains objets de la nature. Le génie du peintre ou du poète y ajoute de nouveaux charmes, les idéalise, et semble, pour ainsi dire, les créer une seconde fois et les animer. Non que nous voulions dire par là que les œuvres de l'homme sont plus belles que celles de Dieu ; nous préserve le ciel d'un tel blasphème ! car, en définitive, l'homme, le chef-d'œuvre de la création, l'homme et son génie, sont l'ouvrage de Dieu lui-même ; mais

avouons que l'âme humaine, reflet du Dieu éternel, peut communiquer aux objets de ses études une étincelle de ce feu qui la vivifie intérieurement, sans détruire pour cela leur caractère ou leur individualité. Si, par exemple, nous portons notre attention sur un tableau de Raphaël, nous y reconnaîtrons l'âme de ce peintre, qui semble avoir dérobé aux intelligences supérieures ces admirables figures dont l'angélique pureté est la dernière expression du beau dans les arts. Ici, dans l'ensemble comme dans les détails, tout rayonne de suavité et d'harmonie; et tout est vrai, cependant, non point de cette vérité triviale, qui n'est qu'un calque servile de la matière, mais de cette vérité ineffable dont l'homme, malgré sa déchéance, porte en lui-même le type indestructible et primordial. Les divines compositions de Raphael justifient tout à fait ces paroles de je ne sais quel écrivain, qui a défini le beau, *la splendeur du vrai.*

La sublimité des conceptions, la beauté de l'âme humaine, se reflètent et se manifestent aussi dans les productions des autres arts. Quel artiste suprême que celui qui a modelé et taillé avec le ciseau les formes divines de l'Apollon du Belvedère ! le génie de cet artiste avait la conscience du beau idéal. Lorsqu'il a commencé à fouiller dans ce marbre, il a pu dire de ce bloc, comme le statuaire de Lafontaine : *Il sera dieu.* En effet, nouveau Prométhée, il lui a communiqué un souffle de vie; il a fait passer dans cette matière brute le sentiment et la flamme qui bouillonnaient dans son propre sein.

En architecture aussi, la beauté souveraine se révèle dans les travaux des génies supérieurs. Lorsque nous contemplons le Parthénon d'Athènes ou la Basilique de St-Pierre de Rome, nous avons naturellement

l'idée du grand et du beau ; car ici, indépendamment de l'imposante majesté de l'ensemble, nous trouvons dans les détails cette perfection des lignes, cette harmonie admirable qui élèvent notre imagination, tout en satisfaisant aux exigences du goût le plus sévère. Instinctivement et même sans connaissances spéciales, nous comprenons qu'une pensée sublime a présidé à ces magnifiques constructions. Nous sommes émus, pénétrés d'enthousiasme ; il semble que l'artiste qui a créé ces chefs-d'œuvre, nous associe par les nobles sentiménts qu'il nous fait éprouver, à la grandeur de ses conceptions et aux secrets de son génie.

En fait d'art musical, n'est-il pas vrai aussi que le beau suprême ne peut se rencontrer qu'aux sein des divines inspirations des compositeurs transcendants, tels, par exemple, que Haydn, Mozart, Beethowen ? Et, ici faisons un aveu ; en France, malgré les œuvres grandes et sévères des Gossec, des Lesueur, des Méhul, on doit convenir que notre génie particulier se porte beaucoup plus volontiers vers ces mélodies tour à tour vives, joyeuses, tendres, et où une expression de liberté capricieuse s'unit aux chants gracieux aux refrains charmants et délicats d'un amour tranquille ou passionné. Cela tient évidemment aux allures et aux formes de notre caractère national. Il n'en est pas ainsi, à beaucoup près, du génie allemand. Haydn, Mozart, Weber, Beethowen, Meyerbeer, quand nous prêtons l'oreille à vos accords, il semble que vous révélez à notre intelligence ces ineffables harmonies qui vont roulant sans doute d'une sphère à l'autre, et qu'écoutent les anges dans les profondeurs de l'infini. Vous avez atteint le beau idéal, soit que vous exprimiez en notes sonores et frémissantes, les splendeurs et les merveilles de la création, le fracas de la tempête et

de l'ouragan, les cris du désespoir, le sourd grondement des passions humaines ou la sérénité des cœurs aimants et saturés de bonheur. Les beautés musicales, si sujettes à vieillir, et à se vulgariser sous l'action de la mode et du temps, rayonnent chez vous d'une impérissable jeunesse, parce que vous leur avez imprimé ce cachet souverain, cette pureté et cette grandeur absolues sur lesquelles la mode et le temps ne peuvent rien, de même que les âges en s'accumulant, bien loin d'accabler le vieil Homère, ne font que lui donner une nouvelle vie et un nouvel éclat.

Dans l'art littéraire, quelles âmes puissantes, élevées, que celles qui ont conçu Athalie et Cinna! Quel génie que celui qui, de quelques versets de l'Ecriture, a fait jaillir Athalie, le plus beau monument de l'art tragique, l'un des chefs-d'œuvre de l'esprit humain! Contemplons ici dans toute sa pureté cette beauté ineffable qui nous occupe. Quelle admirable simplicité dans le sujet et dans la contexture dramatique! Quelle sublimité dans le style! Quelle majesté et quelle grandeur dans le spectacle! Quelle fierté superbe dans le caractère de la fille de Jézabel! Homère et Virgile n'ont rien de pareil. Je me tais sur Joad, parce qu'il est au-dessus de tout. Rien, chez les anciens et chez les modernes, ne peut lui être comparé. La Bible entière est d'ailleurs dans cette pièce. L'accent prophétique, les principaux événements de l'Ecriture, la majesté infinie de Dieu y apparaissent du commencement à la fin. Pour moi, lorsque je parcours cette œuvre merveilleuse, il me semble entendre comme un retentissement incessant et profond des tonnerres de Sinaï, comme un écho de cette grande voix de l'Eternel et des prophètes gourmandant les crimes de Samarie et les égarements de Juda.

Avant de terminer ces lignes, recherchons le beau dans l'âme humaine, et voyons si nous ne le reconnaîtrons pas encore ici à des signes caractéristiques de grandeur et de sublimité. Qu'est-ce, en effet, que le beau moral, si ce n'est la vertu ? Et qu'est-ce que la vertu, sinon une lutte héroïque contre nos mauvais penchants, une victoire sur nos passions, une impulsion magnanime qui, en nous élevant au-dessus de nous-mêmes, nous fait accomplir le bien de l'humanité? La vertu, cette force intérieure de l'homme, a en elle-même quelque chose de si noble et de si puissant, qu'en l'admirant chez les autres, nous nous sentons meilleurs et entraînés avec plus d'activité vers tous les instincts honnêtes et généreux. Son influence même, sur les cœurs vicieux, n'est pas douteuse ; elle produit chez eux l'un ou l'autre de ces effets : les éblouissant de sa lumière ineffable, ou elle allume leur haine, ou, par son action merveilleuse, elle peut les modifier en bien, et, avec le temps, déposer en eux les germes d'un renouvellement moral.

Nous donnons à ce mot de vertu son sens le plus général, sa plus souveraine et sa plus large expression. Nous voudrions apprécier la suprême élévation de ces nobles mouvements de l'âme, indépendamment de tout peuple, de toute famille, de tout préjugé, de toute caste., de toute religion, de manière que ce qui est vraiment beau en soi, le fût dans tous les temps et dans tous les lieux ; mais nous voudrions aussi que notre parole sévît avec force contre certains égarements de l'esprit et du cœur qui ont pu paraître beaux à des époques où l'universelle dépravation avait profondément altéré et obscurci les lumières de l'entendement. Citons en peu de mots quelques exemples : Ainsi, au milieu d'admirables principes, il y avait dans la philosophie

stoïcienne, l'orgueil, un orgueil démesuré, qui prétendait que le sage pouvait devenir aussi parfait et aussi saint que Dieu lui-même. A Caton, à Marc-Aurèle, à Epictète (trois bien grands hommes d'ailleurs), cela paraissait suprêmement beau ; ce n'était que monstrueux et ridicule.

Chez les Romains, et en particulier à l'époque de la décadence des mœurs, le suicide était considéré comme une action grande et généreuse, un glorieux refuge contre la tyrannie, un combat victorieux contre les vils despotes qui opprimaient le monde ; mais ce n'était (le bon sens le démontre) qu'une profonde aberration de l'esprit, qu'une frénésie délirante, qu'une absolue négation des plus saintes lois de Dieu.

Il est certains faits, préconisés par l'histoire, qui ne sont pas d'une beauté complètement irréprochable. Par exemple, n'y a-t-il rien à reprendre dans Brutus immolant ses fils, coupables de trahison envers Rome ? On peut admirer chez ce grand citoyen le sublime du patriotisme ; mais on doit réprouver cette dureté terrible qui, dans cette âme magnanime, faisait taire les plus puissantes affections du cœur humain. On répond : Je le sais, que, consul, il ne lui était guère permis d'agir différemment, et que l'énergie de son caractère imposait silence, sans les étouffer, à ses sentiments paternels ; mais, je le demande, en condamnant à la mort ses deux fils, où était pour lui la nécessité de leur faire trancher la tête en sa présence et de présider lui-même à leur supplice ?

Je préfère de beaucoup, je l'avoue, l'action et le dévouement de Régulus. Je vois ici une admirable abnégation de soi-même, une inébranlable fidélité à la parole donnée, un invincible attachement à la patrie, malgré la certitude de la mort et la perspective des

plus épouvantables tortures. « Noble exilé, dit Horace, « il s'échappa du milieu de ses amis en larmes ; et, « quoiqu'il sût quels tourments les barbares Africains « lui préparaient, il écarta ses parents qui voulaient « le retenir, le peuple qui s'opposait à son passage, « du même air que si, après avoir terminé les longues « affaires de ses clients, il fût aller se délasser dans « les champs de Vénafre ou de Tarente (1). » C'est là, on doit en convenir, de l'héroïsme au plus haut point.

Est-il dans toute l'histoire rien de plus moralement beau que le caractère des deux Scipion, décorés par Rome du surnom d'*Africains ?* Que d'exemples en eux de modération parfaite, de continence merveilleuse, de sublime générosité !

Constatons ici qu'il y a des degrés dans la vertu comme dans le crime. Dans la carrière du dévouement, bien des hommes arrivent à une certaine limite qu'ils ne dépassent pas ; d'autres peuvent accomplir de belles actions ; peu sont capables d'actions héroïques. Quoi qu'il en soit, avouons qu'il n'est dans la nature humaine rien d'aussi enviable et d'aussi excellent que la vertu. Aux yeux de la philosophie et de la religion surtout, la beauté dans l'âme surpasse infiniment la beauté dans l'intelligence, bien que dans le monde on soit généralement disposé à accorder la suprématie à cette dernière ; « car, a dit un poète, on loue la vertu, et elle se morfond. » *Virtus laudatur et alget.* Mais, en définitive, qu'y a-t-il dans toute l'humanité de si admirable que la vie d'un Socrate, d'un Aristide, d'un Epaminondas, d'un Phocion, d'un Pline le jeune, d'un Cicéron ? Ceux-ci étaient pourtant des païens,

(1) Hor., ode v, liv. III, trad. de M. Chevriau (de la collection Nisard).

mais éclairés dans leurs ténèbres par un rayon de la beauté supérieure. Que serait-ce si nous prenions nos comparaisons dans le christianisme qui a porté les âmes bien plus haut encore ? Qui pourra nous dire, par exemple, tout ce qu'il y avait de sublime dans l'esprit et le cœur d'un L'Hospital, d'un Mathieu Molé, d'un Vincent de Paul et d'un Fénélon, dans ces hommes chez qui la fermeté de l'âme, l'étonnante pureté du caractère, s'unissaient à la plus magnifique expansion de dévouement et de fraternité ?

Arrêtons-nous ici et terminons cet essai ; car, dans ces quatre derniers noms, la beauté morale atteint, pour ainsi dire, à son apogée : ses horizons s'élargissent indéfiniment, et l'œil peut y plonger à des profondeurs ravissantes.

DE

L'HUMILITÉ ET DE LA DOUCEUR,

PAR M. ROUX-FERRAND.

L'HUMILITÉ est la vertu essentiellement chrétienne ; c'est celle qui distingue le plus le monde chrétien du monde païen. L'orgueil était le fondement du stoïcisme, qui donnait tout à l'homme ; l'humilité est la base du christianisme, qui donne tout à Dieu.

Cela est rationnel : les anciens ne connaissaient point Dieu ou le connaissaient mal, et l'estime des hommes était tout pour eux. Les chrétiens savent que Dieu voit leurs actions, juge leurs pensées, et ils se préoccupent

peu du jugement des hommes. Quand nous ne sommes pas empreints et convaincus de cette vérité fondamentale, nous voulons, avant tout, poser devant nos semblables, et pour cela nous nous efforçons de *paraître*. « Si nous avons, comme le dit Pascal, ou la générosité ou la fidélité, nous nous empressons de le faire savoir, et nous serions volontiers poltrons pour acquérir la réputation de vaillants. La vanité est si ancrée dans le cœur de l'homme, qu'un goujat, un crocheteur se vante et veut avoir ses admirateurs, et les philosophes même en veulent. Ceux qui écrivent contre la gloire veulent la gloire d'avoir bien écrit, et ceux qui le lisent veulent la gloire de l'avoir lu..... Nous sommes si présomptueux, que nous voudrions être connus de toute la terre et même des gens qui viendront quand nous ne seront plus; et nous sommes si vains et si petits, que l'estime de cinq ou six personnes qui nous environnent nous amuse et nous contente. »

C'est, en effet, un singulier spectacle que celui de cette pauvre humanité, faisant la roue comme le paon, hérissant ses belles plumes et découvrant pour les montrer tout ce qu'elle a d'infame !

Quelle est la source de ce travers si commun ? — Le défaut d'humilité. L'homme vraiment humble marche en toute simplicité dans les voies de Dieu, éclairant toujours sa conscience et ne s'inquiétant pas de ce que peuvent dire les hommes. La réputation, dit François de Sales, n'est que comme une enseigne qui fait connaître où la vertu loge; la vertu doit donc être préférée à l'enseigne, souvent trompeuse.....

On désire le bonheur en ce monde. — Eh bien ! même à ce point de vue, l'humilité est chose bonne et utile : né avec un grand fonds d'orgueil et de vanité, l'homme est constamment froissé par la vanité et l'or-

gueil d'autrui ; à chaque pas une déception ou un soufflet à son amour-propre, qu'il évitera en étant *doux et humble de cœur.....*, de cœur surtout ! Car, avec une fausse ou feinte humilité, le cœur saigne et souffre..... Avec une douceur et une humilité réelle, on souffre moins et l'on obtient plus. Pellico l'a dit avec raison : *La dolcezza quando è virtù e non impotenza d'energico sentire la sempre ragione. Ella umilia più l'altrui superbia, che non, l'umilierebbe la più fulminea eloquenza dell'ira e dello spregio.....*

Il est cependant permis de montrer que cette humilité n'est point de la lâcheté ou de la sottise.

Il y a dans le maintien de l'homme *religieusement* humble, une dignité douce contre laquelle l'impertinence vient se briser, et souvent la haine. Toutefois, s'il n'en était pas ainsi, il ne faut pas trop s'en émouvoir ; il n'est au pouvoir d'aucun homme, si inoffensif qu'il soit, de désarmer toutes les haines ; mais, avec ceux-là même qui vous poursuivent de leurs sarcasmes injurieux, il faut avoir le courage d'être doux et savoir encore pardonner. Le pardon fait du bien au cœur, la vengeance satisfaite soulage un instant, mais laisse toujours un remords quoiqu'en dise Euripide....... Familiarisons-nous donc avec l'idée d'avoir des ennemis ; malgré tous nos efforts, nous en aurons toujours ; il est des hommes qui ont naturalisé la haine dans leur cœur. Ceux-là il faut les plaindre, car ils sont bien malheureux, les plaindre et leur pardonner. L'humilité bien comprise, l'humilité *chrétienne* nous aidera, dans cette lutte, contre notre nature, car il y aura toujours lutte.

Je l'ai déjà dit, l'orgueil et l'égoïsme sont les vices les plus communs à l'homme, les plus enracinés dans sa nature déchue. Ils se traduisent à son insu dans toutes ses actions, dans toutes ses causeries intimes :

ayez avec vingt personnes une conversation confidentielle, vous en trouverez dix-neuf qui vous raconteront leurs griefs contre l'humanité et leur généreuse indignation. Ils semblent tous pleins de colère contre l'iniquité, comme s'ils fussent restés seuls honnêtes et probes sur cette terre. Leur pays est le pire, leur siècle le plus corrompu, le riche est toujours un avare, le pauvre un dilapidateur, ils n'ont eu à faire qu'à des ingrats...(1). En un mot, ils médisent de tous les individus composant la société et n'oublient qu'eux-mêmes ; c'est toujours la poutre et la paille, toujours le défaut d'humilité : ce sont des chrétiens qui retournent au paganisme sans s'en douter.

La douceur est fille de l'humilité ; Jésus-Christ les a irrévocablement liées ; l'humilité sans douceur comme la douceur sans humilité, sont des vertus incomplètes. « Cette vie, dit François de Sales, cette misérable vie n'est qu'un acheminement à la bienheureuse ; ne nous courrouçons donc point en chemin les uns contre les autres ; marchons avec la troupe de nos compagnons, doucement et amiablement ; ne recevez aucun prétexte pour ouvrir la porte de votre cœur avec courroux ; *l'ire de l'homme n'opère point la justice de Dieu.*

Il est mieux de refuser l'entrée à l'ire juste et équitable que de la recevoir pour petite qu'elle soit, parce qu'étant reçue il est mal aysé de la faire sortir, d'autant qu'elle entre comme un petit surgeon, et en moins de rien elle grossit et devient une poutre. Que si, une fois, elle peut gagner la nuict et que le soleil se couche sur vostre ire, se convertissant en haine, il n'y a quasi plus moyen de s'en défaire, car elle se nourrit de mille

(1) S. Pellico. *Dei doveri degli uomini.*

fausses persuasions, puisque jamais nul homme courroucé ne pensa son courroux estre injuste.

Il est donc mieux d'entreprendre de savoir vivre sans colère que de vouloir user modérément et sagement de la colère ; et quand, par imperfection et faiblesse, nous nous trouvons surpris d'icelle, il est mieux de la repousser vitement que de vouloir marchander avec elle ; car, pour peu qu'on luy donne de loisir, elle se rend maistresse de la place et fait comme le serpent qui tire aysément tout son corps où il peut mettre la teste. »

Qu'il y a loin de ces doux conseils à la morale sèche et dure des stoïciens ! On voit que l'Esprit du Christ a passé par là.

DE L'ENNUI, PAR LE MÊME.

L'ennui n'est ni un sentiment ni une passion. Il tient à notre nature physique ; il est justiciable de la médecine plutôt que du raisonnement.

Un homme ennuyé est un homme malade, le spleen naît du tempérament, de l'air, du climat ; la religion est impuissante à le guérir..... Telle est du moins l'opinion de la plupart des moralistes et des philosophes anciens et modernes.

Qu'est-ce donc que l'ennui ? — Un abattement de l'âme et du corps, qui enlève toute force, toute joie, toute dignité, et jusqu'à l'espoir consolateur. Arrivé au dernier degré, c'est un genre d'aliénation, comme la colère est un genre de folie. L'esprit et le cœur, paralysés ou subjugués par cette *passion négative,* ne voient qu'un côté des objets et n'ont de perception que pour la douleur.

Quelles sont ses causes ? Quelle est son origine ?

L'ennui se manifeste en nous quand l'organisme

fatigué refuse son concours à l'intelligence, quand cette dernière manque d'aliments et tirant tout d'elle-même, sans réciprocité, sent ses pensées s'accumuler dans sa tête et retomber à plomb sur son cœur. Il a sa source dans l'impuissance des créatures, à nous donner le bonheur que nous désirons, car le peu de félicité qui nous vient d'elle est promptement dévoré par les désirs insatiables de notre âme; il a sa source dans la mobilité et la faiblesse de notre esprit, qui ne peut se fixer à rien, et qui, préoccupé de ses incessants délires, n'a de choix qu'entre le marasme, le découragement ou la folie; il a sa source dans les tiédeurs de nos croyances, qui ne peuvent consentir à voir l'épreuve dans le temps et la récompense dans l'éternité, car nous cherchons toujours, les regards tournés vers la terre, sans pouvoir nous décider à cheminer les yeux fixés vers le ciel. Là, cependant, serait tout le remède. Mais, à défaut de ce divin remède que notre nature déchue refuse à la plupart d'entre nous, le christianisme ne vous en offre-t-il pas d'autres, malgré l'assertion négative des philosophes? Examinons.

Pour éviter ce cruel état de l'âme, les hommes ont tout fait. Préoccupés de cette insatiable activité de l'esprit, qui demande, obtient et dévore sans relâche des pensées et des sensations nouvelles, ils se sont livrés aux plaisirs, au tourbillon des fêtes et du monde; le monde les a trompés, l'illusion des fêtes a été courte..... la satiété a suivi de près les plaisirs. Ils ont pensé que la science comblerait ce gouffre dévorant de la curiosité; mais, hélas! plus l'intelligence a agrandi son domaine, plus elle a senti sa misère, et le découragement est arrivé. Ils ont rejeté leurs fatalités pour planer dans les régions de la pensée; désabusés, ils regrettent jusqu'aux futilités désormais impuissantes à

les distraire. Le luxe, l'élégance, les arts, les lettres, rien n'a été oublié, tout a été rejeté.

Et, cependant, trois remèdes existent : le travail, la charité et l'accomplissement sévère de tous nos devoirs. Le travail pour le pauvre, la charité *active* pour le riche, et pour tous l'examen sérieux des obligations que nous imposent notre position sociale, notre famille, notre religion et leur consciencieux accomplissement.

Si parmi nos lecteurs se trouve un malheureux en proie à ce tourment de l'ennui, nous lui indiquons, en toute simplicité, un moyen de guérison qui a *toujours* mieux atteint son but que les prescriptions de la médecine et les conseils de la philosophie.

DE LA CONSCIENCE, PAR LE MÊME.

La conscience ou le sentiment que nous portons en nous, de la moralité de nos pensées et de nos actes, est la religion de bien des hommes enchantés d'avoir cette pierre de touche à leur service comme remède à toutes les maladies morales.

Plusieurs philosophes, et notamment ceux de l'école écossaise, reconnaissent l'autorité suprême de la conscience et représentent cette suprématie comme un *principe essentiel*. « Quelque fondement que l'on donne à nos facultés morales, dit Smith, soit qu'on les rapporte à une certaine modification de la raison, à un instinct original appelé *sens moral*, ou à quelqu'autre principe de notre nature, on ne saurait mettre en doute que les facultés ne nous aient été données pour diriger notre conduite dans la vie ; elles portent avec elles les plus évidentes garanties de leur mission, et témoignent, par des signes certains, qu'elles sont en nous

les suprêmes arbitres de nos actions, à qui seul il appartient d'exercer la surintendance sur tous nos sentiments, toutes nos passions, tous nos appétits, et de décider jusqu'à quel point chacun de ces principes doit être toléré ou réprimé. »

Il faut cependant admettre que la conscience, inconnue à la plus jeune enfance, peut être plus tard étouffée par l'égoïsme, faussée par l'habitude ou pervertie par les mœurs; qu'elle varie selon les climats, les races, les divers degrés de civilisation ou d'instruction, selon le caractère, l'humeur, le tempérament. Ainsi, la conscience d'un forçat et celle d'un bon prêtre, la conscience d'une courtisane et celle de la sœur de charité, peut-elle être la même? Telle tribu admet sans scrupule qu'on peut tuer son semblable pour le manger si sa chair est tendre, telle autre admet l'adultère et l'inceste; telle nation tolère la vente des femmes, telle autre tue les enfants s'ils sont mal conformés, et assomme les vieillards pour leur épargner la douleur de vieillir.

La chasteté, la pudeur, subissent de ligne en ligne les plus singulières métamorphoses; ce qui est inouï pour un peuple, est très-naturel pour l'autre...... La conscience d'un homme se révoltera des mœurs de son voisin, qui, à son tour, sera épouvanté des licences du premier.

Que devient la *vraie* morale au milieu de ce pêle-mêle de sentiments opposés, sentiments qu'on déclarerait volontiers être innés s'ils ne trouvaient pas leur contraire (1).

Les législateurs ont dépassé cette dépravation. En

(1) *Voy*. Hérodote, Sextus Empyricus, Valère Maxime, Montaigne, etc.

vertu des lois de Lycurgue; le hasard seul assortissait les époux spartiates; Platon, dans sa république, donne sur le mariage des règles qui seraient un modèle pour la législation des haras, et ne permet à ses républicains de s'unir au gré de leur cœur qu'à l'époque où les rides du temps ont sillonné leur front. Dans son livre des lois, où cependant il se rapproche beaucoup plus des idées communes, il veut que le choix d'une épouse soit réglé, surtout par l'intérêt de la patrie. Solon, dans ses lois sur l'union conjugale, n'a en vue que la fécondité; les législateurs de Rome posent en principe qu'il ne faut pas mettre d'entraves au divorce. Volney, Bentham, tous les sectateurs de l'intérêt personnel, ne savent comment s'y prendre pour démontrer bien clairement que l'adultère est blâmable; ils ont moins de peine à faire une vertu de la propreté que de la fidélité conjugale.

Montesquieu nous dit gravement « que le mariage a été établi par la nécessité de trouver un père aux enfants, pour les nourrir et les élever. » Helvétius trouve cette invention peu convenable : pourquoi donner un frein au plaisir (1)?.....

Revenons à notre siècle; transportez-vous dans une maison de détention, voici ce que vous y trouverez : une réunion de scélérats, s'endoctrinant l'un, l'autre, et admettant tous en principe que les bons sont dupes des méchants, et que le voleur ne fait que reprendre, par sa force, aidée de son génie, ce que la fortune ou le hasard lui ont refusé, l'injustice est flagrante dans le monde, puisque l'un a tout et l'autre rien; quoi de plus *juste* et de plus *moral* que de rétablir l'équilibre par tous les moyens possibles?....

(1) *Voy.* Platon, Barthélemy, Volney, Montesquieu, Helvétius. — *Voir* aussi Bautain, Celnart, etc., etc.

Dans une sphère plus élevée, y a-t-il hors de la loi chrétienne des principes moraux généralement reconnus comme devant servir de règle aux hommes? « Qu'il y ait un bien et un mal moral, dit un illustre écrivain (1), que l'homme soit tenu d'éviter le mal, d'accomplir le bien, voilà une croyance naturelle, universelle; l'homme est ainsi fait, qu'elle se développe en lui spontanément par le seul cours de la vie, dès la première apparition des faits auxquels elle doit s'appliquer, bien longtemps avant qu'il se connaisse lui-même et puisse *savoir* ce qu'il *croit*. Une fois née, elle doit agir sur son âme, presque comme le sang circule dans ses veines, sans qu'il le veuille, sans qu'il y pense.....» Cette assertion est parfaitement juste, tant que le sens moral de l'homme n'a pas été faussé; mais le voleur, né dans une atmosphère corrompue, habitué à ne voir dans ce monde que des dupes et des fripons, auquel l'idée de l'épreuve est inconnue, qui ne comprend d'autre bien que la jouissance matérielle, d'autre avenir que le néant; mais cet être dépravé, dont l'entourage et l'habitude ont complètement changé la nature, je ne puis admettre pour lui de sens moral.

N'est-il pas faussé aussi le sens moral de ces bretteurs de salles d'armes qui mesurent l'estime qu'ils s'accordent mutuellement, au nombre des hommes qu'ils ont tués en duel, sans motif sérieux, souvent sans provocation? et plus encore celui de cet homme qui lave dans le sang la tache faite à son honneur d'époux, et n'éprouve aucun remords à couvrir d'infamie une faible femme, à jeter le désordre et la honte dans un ménage où on l'accueille en ami?..... (2).

(1) M. Guizot.

(2) On parle souvent de la conscience, il serait peut-être plus à propos de parler *des consciences*, car on en voit de

Si la voix de la conscience se fait par hasard entendre dans le cœur de cet homme corrompu et blasé, elle est aussitôt étouffée par l'égoïsme qui lui crie : Regarde autour de toi ; le monde absout ces crimes-là ; il fait plus, il en fait un titre de gloire. On n'a pas eu de succès dans les arts, dans les lettres, on en a auprès des femmes, cela pose bien dans la société..... La société est-elle, en effet, autre chose qu'une collection d'individus réunis pour faire leurs affaires d'argent ou de plaisir, sans s'inquiéter du prochain, ou plutôt, hélas ! aux dépens du prochain ? La morale de l'intérêt, désavouée en principe, y est suivie dans la pratique, et les théories philantropiques n'ont d'adeptes que des savants qui en parlent dans leurs livres et qui, presque toujours emportés par le torrent, s'en inquiètent peu au milieu des réalités de la vie.

Est-ce à dire que la conscience doive être dédaignée par la philosophie religieuse ? Non, certes, Dieu ne l'a pas mise en vain dans notre cœur ; seulement elle ne doit pas en être la règle *unique*, car cette règle peut être faussée si elle n'est éclairée et soutenue.

L'homme a été placé sur cette terre pour y accomplir sa destinée. Quel est l'accomplissement de cette destinée particulière dans quelque situation qu'il ait été placé ? Le bien. — Quel est l'accomplissement de toutes les destinées particulières ? L'ordre universel..... Si l'homme est sensible, il le sent ; s'il est intelligent,

toutes sortes, de toutes tailles, de toutes qualités, de toutes saisons. Il en est de sévères, de douces, de fines, de commodes, de clairvoyantes, d'aveugles, de larges, d'étroites, d'impérieuses, de silencieuses. Elles varient comme les temps, les lieux, les lois, les intérêts, les circonstances et les partis. Elles se ressemblent si peu, que l'on conçoit à peine qu'elles portent le même nom.

(*Le comte de Ségur.*)

il le comprend ; s'il n'est ni l'un ni l'autre, *cela reste vrai de lui sans qu'il le sente et sans qu'il le sache ;* et si le milieu dans lequel il a passé sa vie a faussé ses sentiments et son intelligence, cela reste vrai encore : la conscience est en lui comme frappée de paralysie ; il porte la peine de sa dégradation (1).

La religion commence à la conscience, continue par les idées d'ordre moral, d'ordre universel et de responsabilité que cette conscience porte en elle-même, se nourrit en avançant par les marques d'intelligence, de puissance et de bonté, dont le monde extérieur est plein, et s'élève enfin par un instinct irrésistible, par

(1) Bien que la raison se montre d'assez bonne heure dans l'homme, dit Jouffroy, personne n'oserait soutenir qu'elle s'élève immédiatement à cette haute conception de l'ordre, qui est la loi morale. Il y a plus, dans beaucoup d'hommes, jamais cette haute conception de la loi morale ne se formule d'une manière précise. Il faudrait donc en conclure qu'il n'y a pas de moralité dans l'homme jusqu'à un certain âge, et qu'il n'y en a jamais dans le plus grand nombre des hommes. Il n'en saurait être ainsi, et il faut ici distinguer deux choses : la vue *confuse* et la vue *claire* de la loi morale. Chez la plupart des hommes, la vue reste *confuse* pendant toute la vie et ne se transforme jamais en une idée claire. Ce qu'on appelle conscience n'est autre chose que cette vue *confuse* de l'ordre............ .... Ainsi, la conscience ou la vue confuse de l'ordre suffit, dans la conduite, pour faire des hommes vertueux ou vicieux, des criminels et des héros. Ce n'est donc point sans raison que la justice humaine fait des distinctions entre les coupables, selon qu'elle juge en eux une connaissance plus ou moins claire du bien et du mal.

(*Droit naturel*).

Il fatto sta che la voce della conscienza era (comme abbiamo spesse volte ripetuto) varia secondo i luoghi, i tempi et gli individui che ad alcuni faceva sembrare grave ciò che per altri era colpa leggiera, o non colpa, o virtù......

(Al. Manzoni, *Osservazione sulla morale catolica*).

une sorte de pressentiment fortifié par tout ce qui nous entoure, jusqu'aux idées d'éternelle justice, d'immortalité, de DIEU.... La conscience nous révèle donc l'ordre moral, nous révèle Dieu, comme les sens nous révèlent l'ordre physique qui nous montre Dieu encore, mais sous un nouvel aspect (1).

Cette idée admise, elle nous conduit au christianisme, à l'évangile, et alors la règle est toute trouvée; la conscience ainsi éclairée, ainsi guidée, ne nous fera jamais défaut, nous pourrons la consulter sans crainte et suivre ses inspirations.

Ce n'est point, en effet, une vérité spéculative qu'on cherche dans la morale, c'est une règle ou une source de règles pour la conduite de la vie, de règles incontestables, universelles, éternelles, et quelle est la philosophie qui nous les donne? Quelle est celle qui peut reconnaître un principe d'autorité infaillible, irrécusable? Un esprit de perfection qui, dans le doute, fait pencher l'âme du côté du bien! Des promesses d'avenir éternel, supérieures à tout ce que pourrait imaginer l'intérêt temporel, et, pardessus tout, un exemple, un modèle! — Il n'en existe pas. Les philosophes se sont épuisés à chercher, et les interminables recherches n'ont abouti qu'au chaos, ou, s'ils ont trouvé une parcelle de vérité, ils ont été forcés de reconnaître qu'elle appartenait encore à ce livre divin qui se nomme *Evangile*. Pareils à ce chimiste qui, se trouvant au milieu d'une multitude altérée, au lieu d'utiliser sa science à trouver le fleuve ou la source qui pourrait la désaltérer, s'amuse à faire quelques gouttes d'eau par des procédés chimiques.... Cette eau insuffisante, cette eau qui ne désaltère pas et dans

(6) Sam. Vincent.

laquelle on n'a pas foi, c'est la science humaine; le fleuve c'est l'Evangile, la source divine! Le savant ne s'est pas avisé qu'il avait pris le chemin le plus long et risqué de s'empoisonner dans le trajet pour arriver à elle : la goutte d'eau, la vérité obtenue avec tant de labeurs, il l'eût trouvée dans le livre divin, dont elle n'était qu'un fragment ou une conséquence (1).

Répétons-le en terminant, la philosophie n'a pu nous donner un seul principe, une seule règle de conduite, et la conscience, quand elle n'a pour base que cette science douteuse, risque à chaque instant de s'égarer. Si vous admettez, au contraire, que la morale de l'Evangile vient de Dieu; si vous êtes profondément convaincu de son origine céleste et de sa perfection, il faut admettre en même temps le devoir absolu de s'y soumettre. Alors seulement la conscience aura une base, la vie un but et une route certaine pour l'atteindre.

SUR

LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT,

PAR M. NICOT.

L'ASSEMBLÉE législative s'occupera bientôt, sans doute, de la loi sur la liberté de l'enseignement. M. le Ministre

(1) ..... *Simili achi trovandosi con una multitudine assetata e sapendo di esser vicino ad un gran fiume si fermasse a fare con processi chimici qualche goccia di quell'acqua che non disseta, essi hanno consumate le loro cure nel cercare una teoria dei doveri; quando si sono abbattuti in qualche verità morale, non si sono ricordati che era stata loro insegnata....... Non si sono avvisto che avevano soltanto allungata la strade per giungere ad essa.*

(MANZONI).

de l'instruction publique a donné l'assurance formelle qu'il présenterait prochainement cette loi. On pourrait donc dire qu'il faut l'attendre avant de s'occuper de cette importante question. Essayons cependant de la traiter.

On dit :

1° Que la liberté d'enseignement est en harmonie avec les institutions républicaines ;

2° Qu'elle est comme un droit du père de famille, qui doit pouvoir choisir tel ou tel instituteur ;

3° Que le monopole universitaire ne favorise pas le progrès ;

4° Que tel est le propre de la liberté, même illimitée, qu'elle perfectionne et améliore toutes les choses auxquelles elle s'applique.

Sur la première assertion, la liberté d'enseignement est en harmonie avec un gouvernement démocratique.

1° Nos institutions sont sans doute des institutions libres, mais on se tromperait si l'on croyait qu'elles sont comme les lois qui régissent l'Amérique ou telle et telle république ; elles établissent la liberté, mais la liberté sage et mesurée, et non une liberté illimitée en tout et partout, chose qui conduirait à une indépendance désordonnée, à la licence. Qu'on remarque que, dans la plupart des professions, la liberté est réglée par des statuts, circonscrite par des limites ; on n'a pas voulu gêner, détruire la liberté, on a voulu la régler. L'esprit de notre temps ne s'oppose pas à cette prudence. Par exemple, est-ce que, pour respecter le principe de liberté, on serait fondé à dire que quiconque saura parler avec facilité et aura fait quelque étude du droit, pourra plaider ? Non, on a sagement exigé certaines garanties pour l'exercice de cette noble profession : il faut avoir pris douze inscriptions dans une école de

droit, avoir subi des examens, être licencié, en un mot. Et, en l'établissant ainsi, ou n'a pas cru se mettre en désaccord avec des institutions libérales.

Puisque nous en sommes aux professions, nous ajouterons que le médecin, le pharmacien, sont soumis aussi à des épreuves, à des restrictions; pourquoi? Parce que tout ce qui tient à l'art de guérir, à la santé de l'homme, doit être entouré de précautions, et que ce serait mal servir la société que d'abandonner au caprice, à la spéculation, l'exercice de ces états.

Il en est de même de l'enseignant; il faut qu'il soit surveillé et ne puisse être autorisé qu'après l'accomplissement de certaines formalités, qu'avec certaines précautions légales. Ces précautions, ces entraves, sont une nécessité; elles ne sont pas, nous le répétons, un contre-sens avec l'esprit du temps, puisqu'on les voit dans certaines carrières, et l'on ne s'en plaint pas.

2o Le père de famille a, il est vrai, des droits, et ils sont, ils doivent être très-étendus; mais il y a, en cela, il doit y avoir des bornes. — S'il n'y en avait pas, on serait conduit à dire que le père de famille peut tuer ou battre son fils, ce qui serait absurde.

Quelle est la limite de ce droit?

Chez les Crétois, chez les Perses et chez tous les peuples anciens où l'idée de patrie l'emportait sur celle de famille, l'enfant naissant appartenait à l'État et non au père et à la mère. En conséquence, on le plaçait dans une école publique, où il était comme jeté dans un moule national. De là, l'homogénéité, l'unité, la force de ces nations pliées dès l'enfance aux mêmes habitudes, empreintes des mêmes idées. — Aujourd'hui que nos mœurs sont si éloignées de celles des peuples anciens, que l'idée de famille domine tout, ce despotisme serait impraticable. Aussi, il faut accorder

le libre choix de l'instituteur, et si l'État doit, comme nous le pensons, avoir des écoles publiques où il a le droit de faire enseigner les sciences, disons plus, de répandre les idées qu'il croit nécessaires à sa conservation ; d'un autre côté, le père de famille peut choisir l'éducateur de son fils, il peut vouloir que ce fils reçoive un enseignement différent, j'accorderai même des maximes différentes de ce qui est professé dans les écoles publiques ; mais à condition que cet enseignement, ces maximes, n'auront rien de contraire à l'ordre social ou politique, et conséquemment seront surveillés par un pouvoir. Si l'on disait que cette surveillance est une entrave, nous répéterions une comparaison familière : de même que l'on surveille les boulangers, qu'on les soumet à des visites, qu'on empêche qu'ils n'introduisent dans le pain des substances délétères, de même l'enseignant, qui fournit le pain de l'âme, doit être l'objet d'un contrôle permanent ; la santé morale est à ce prix.

3° *Le monopole universitaire ne favorise pas le progrès.*

Il est inutile de dire ici ce que l'Université a fait pour l'Etat, de la présenter comme la dépositaire fidèle des doctrines de conservation, la propagatrice des études solides. Tout cela n'est pas la question, quoique, cependant, on pût bien inférer de l'exposé de tout ce qu'elle a fait de bien, que le privilége exclusif dont elle a joui n'a pas si mal servi la société ; mais laissons cela.

Le monopole, dit-on, n'active pas le progrès ! et pourquoi ? Croirait-on qu'il faut nécessairement que le sentiment d'émulation, de rivalité s'éveille, soit mis en jeu pour qu'il y ait perfectionnement ? Sans doute ce sentiment est très-puissant, on le voit par l'action qu'il a exercée dans le domaine de l'industrie. Mais croit-on

aussi qu'un corps qui a mission au sein d'un état de faire telle ou telle chose ne progresse pas, qu'il s'endorme comme on le prétend? Mais n'a-t-il pas un intérêt à marcher ? l'honneur de ce même corps. Je dirai même que, lorsque des hommes se vouent à l'étude, leur corporation (on l'a vu autrefois) perfectionne successivement les procédés, chaque membre transmet les essais éprouvés, et le corps forme comme une chaîne d'idées dont le temps ni la mort ne peuvent interrompre le continuel progrès.

Il ne faut pas sans doute comprimer l'élan de la pensée individuelle ; il faut que quelques hommes puissent se placer en dehors de la discipline scolaire ; il faut que, comme Jacotot, dont la tentative du reste n'a pas eu grand résultat, il faut que quelques hommes heureusement audacieux aient le droit de se poser à part ; mais nous pensons aussi qu'ils doivent encore être soumis à des règles communes de conduite ; nous croyons, pour résumer notre pensée, que l'éducation doit, quoique libre, être un objet de législation, précisément parce que, dans tout gouvernement démocratique, la liberté a des limitations plus précises par l'usage même que l'homme en fait, et parce que là la volonté de tous remplace souvent la volonté individuelle.

Si l'on ne peut contester les bons effets de la liberté, peut-on nier aussi que c'est à l'unité d'action que l'on doit toujours une impulsion vivifiante dans les choses humaines? Qu'on ne croie pas qu'en m'exprimant ainsi je rêve la monarchie, je sais, je sens qu'on doit laisser à l'homme, pour qu'il ait toute sa dignité, la force d'expansion, le libre jeu de ses facultés ; mais j'ajoute : on doit souvent aussi les faire converger vers un même but, dans l'intérêt bien entendu de la société. Ceci conduit au dernier argument.

4° *La liberté améliore tout.*

D'abord la liberté absolue de l'enseignement amènera les tentatives téméraires du charlatanisme, les essais hasardeux, peut-être l'intolérance. L'unité d'action dans l'enseignement assurera le règne de la liberté civile et religieuse ; le corps enseignant, un pour la forme, mais placé auprès de quelques écoles privées et surveillées, n'adoptera jamais exclusivement telle ou telle méthode, telle ou telle opinion ; possédant dans son sein beaucoup de supériorités intellectuelles que les concours actuels de l'agrégation étendent encore, il sera forcément et toujours l'expression de la pensée générale, l'instrument du progrès : son mouvement a paru lent, mais il est continu.

Que faut-il à la France ? Liberté civile, religieuse, enseignement moral, étendu, varié, national, à la portée de tous et suivant les besoins de chacun. Eh bien ! pourquoi un corps ne pourrait-il pas le donner cet enseignement ?

L'enseignement est une espèce de sacerdoce et non une carrière de spéculation, une mine pour la cupidité.

Qu'on se rappelle la période de 1792 à 1800, et l'on verra ce que sont des écoles abandonnées à elles-mêmes. Alors les bons instituteurs furent remplacés par des médiocrités, par des nullités, puis vinrent les écoles centrales qui eurent la volonté de bien faire, mais qui firent peu.

Que faut-il ajouter ou retrancher à l'Université qui leur a succédé ? Suivant nous, rien, absolument rien. Il faut seulement, à côté de ces grandes écoles publiques où la jeunesse est préparée aux formes et aux conditions de la société nouvelle, il faut juxtaposer des écoles libres, des sortes d'asile de la famille,

toujours accessibles aux pouvoirs supérieurs ; il faut une loi qui concilie le vœu du père et les besoins du pays. Cette tâche est moins difficile qu'on ne croit, et nous espérons que la nouvelle Assemblée nationale législative saura la remplir.

FRAGMENT

D'UN VOYAGE DANS LE MIDI DE L'ITALIE.

Par M. Jules SALLES.

.... L'imagination encore toute remplie des merveilles de Rome qui fuyait derrière moi, je songeais à tout ce que la ville éternelle renferme de grand, de beau, de majestueux ; aux cérémonies dont je venais d'être témoin, aux fêtes qui avaient suivi l'élection d'un nouveau Pontife ; et, plus que tout cela, à la ville des Césars et à son antique splendeur remplacée aujourd'hui par des ruines, ruines imposantes qui arrêtent à chaque pas le voyageur émerveillé et laissent deviner dans la riche découpure d'un chapiteau toute la splendeur d'un palais ; dans quelques tronçons épars de colonnes, toute l'ordonnance d'un Forum, toute la majesté d'une Basilique.

J'errais encore par le souvenir dans cette campagne désolée dont la désolation elle-même a tant de charmes, dans ces bouquets de chênes verts qui invitent à la rêverie et apparaissent comme de véritables oasis au milieu de ces plaines désertes, dans tous ces environs que je venais de parcourir avec ravissement et dont la

variété inépuisable, aiguillonnant sans cesse mon ardente curiosité , poussait mes pas solitaires vers de nouvelles explorations.

Je voyais toujours devant mes yeux ces beaux types des paysans romains jetés dans le même moule qui vit naître l'Apollon , la Vénus , le Germanicus , et qui devrait créer encore des Raphaël et des Michel-Ange , si l'art n'avait pas dégénéré depuis l'ère brillante qui vit Léon X assis dans la chaire de St. Pierre.

Pourquoi , me disais-je , les saines traditions ne se sont-elles point conservées dans un pays si bien placé pour garder ce précieux dépôt , et qui , depuis la grande époque de Périclès , a deux fois donné au monde le spectacle d'une régénération complète ? (1) Car, il faut bien se l'avouer , au point de vue des beaux-arts , Rome a perdu sa suprématie ; elle a laissé tomber de ses mains le sceptre qu'elle portait jadis avec tant de vigueur et d'éclat ; elle n'est plus qu'un vaste sépulcre où dorment pour toujours , peut-être , les mânes de Raphaël et de Pérugin.

Ce doit être un sujet incessant d'étonnement que cette pénurie de talent chez des artistes à qui le séjour de la ville antique et le spectacle de tant de chefs-d'œuvre devrait inspirer quelque création hors ligne , marquée de l'empreinte du génie , où l'on retrouverait toute la sève de la jeunesse unie à l'originalité d'une pensée profonde.

A quelle cause attribuer ce résultat négatif et fatal ? — A la misère des âmes , au servilisme qu'impose un gouvernement dégénéré , ou aux délices de ce climat plein d'enchantement et de volupté ?......

Et cependant , depuis plusieurs siècles , rien n'a

(1) Sous le règne d'Auguste et sous celui de Léon X.

changé en Italie ; la religion est la même ; le culte est célébré avec d'aussi pompeuses cérémonies ; le même soleil réchauffe l'imagination de ses brûlants rayons ; l'atmosphère enveloppe de sa même limpidité l'âme qui vit, qui pense et qui cherche à se manifester par des créations immortelles ; les chefs-d'œuvre des maîtres sont là pour exciter une noble émulation, aider la marche des études et dévoiler aux nouveaux adeptes une science que d'autres ont mis si longtemps à étudier. Enfin, la nature vivante, guide le plus sûr du véritable artiste, est aussi belle qu'autrefois ; les races se sont conservées pures dans certaines parties de la ville où l'on voit les fiers descendants de Romulus, méprisant le luxe et la richesse des palais, refuser, avec un orgueilleux dédain, de passer le Tibre pour s'allier aux habitants de l'autre rive.

Entourés de tant d'éléments et dans ce milieu de poésie, d'azur et d'art, comment se fait-il que les modernes ne récoltent qu'un grain aride, tandis que d'autres ont su recueillir les plus abondantes moissons ? et comment une si pauvre exécution répond-elle le plus souvent à des élans qui semblent parfois aspirer aux sphères supérieures de l'idéale perfection ?

Ah ! c'est qu'ils sont rares de nos jours ces hommes trempés comme l'acier, pleins de persévérance et de volonté, ardents au travail, enclins à l'étude et recueillis comme des Bénédictins ; c'est qu'il est difficile à des natures faibles et distraites de se soustraire à l'attrayant appel du plaisir, de sacrifier les plus belles heures de la jeunesse aux dures épreuves, aux essais laborieux, de vivre au-dedans de soi, pour ainsi dire, avec son art, sa pensée et son but......

C'est en faisant ces réflexions que je parvenais à me tenir éveillé, par une chaude journée du mois de

juillet, en traversant l'immense plaine des marais Pontins. Assis à côté d'ennuyeux compagnons de route, suffoqué par un air brûlant et par les miasmes délétères qui s'élèvent des mares d'eau stagnante, je n'avais d'autre distraction pour chasser le sommeil, dangereux dans ces contrées, que deux lignes parallèles de peupliers, entre lesquelles passe la route connue sous le nom de *Lĩnea Pia ;* à gauche, d'immenses plaines prêtes pour la moisson et bornées par les montagnes qui joignent les Abruzzes aux crêtes de la Sabine; à droite, un canal qui reçoit une faible partie des eaux marécageuses, le même sur lequel Horace s'embarqua pour aller à Brindes. Quelques buffles agitaient les roseaux et la fange du canal, en ne laissant paraître hors de l'eau que leurs narines gonflées et les armes puissantes qui défendent leurs têtes ; d'autres, attelés à des chars, obéissaient à l'aiguillon ; et l'on voyait au loin quelques rares paysans, couverts de vêtements en lambeaux, descendant des villages de Sezzo ou de Cori, avec la figure hâve et amaigrie par la fièvre, augure funeste pour ceux qui, jeunes encore, allaient bientôt offrir leur fraîcheur et leur santé au fléau dévastateur de ces contrées.

Les Romains, sous les empereurs, avaient entrepris de grands travaux pour le désséchement des marais Pontins : on dit même que Jules César eut la gigantesque idée de détourner le cours du Tibre pour lui faire traverser cette immense étendue. Déjà de nombreuses et magnifiques villas s'étaient construites sur divers points de cette terre féconde, et l'on serait, sans nul doute, parvenu à l'entier assainissement de ces contrées, si les guerres et l'irruption des Barbares n'avaient forcé d'abandonner les travaux.

Plus tard, Sixte-Quint et Pie VI, auxquels la Rome

moderne est redevable de si grands travaux, essayèrent de continuer le désséchement des marais. Enfin, de nos jours, Napoléon chargea un de ses ingénieurs de reprendre cet immense projet qui reçut un commencement d'exécution et qui eût été peut-être terminé si les États romains fussent restés plus longtemps sous la domination française. Espérons que le nouveau Pontife, qui a inauguré si glorieusement son règne, fera quelque chose pour cette vaste étendue de campagne qui n'est aujourd'hui qu'un désert de 24 milles de long sur 6 de large, où l'on ne rencontre, pour toute habitation, qu'un relais de poste et quelques maisons abandonnées où des centaines de travailleurs vont, chaque année, perdre leur santé et leur vie sous l'influence d'une atmosphère empestée.

A l'extrémité méridionale des marais Pontins se trouve la série de douanes, frontières qui séparent les États pontificaux du royaume de Naples; c'est là que l'on satisfait à toutes les exigences d'une législation absurde, représentée par de cupides et rapaces douaniers. Ils dégoûteraient le touriste de visiter ces riches contrées, si quelque chose pouvait le dégoûter de parcourir le Midi de la belle Italie. C'est, avec la mendicité, une des plaies les plus profondes de ces deux États, et plus particulièrement du royaume des Deux-Siciles, où la misère apparente prend toutes les formes pour émouvoir les passants et tromper les étrangers, où les soldats, revêtus de leur uniforme, et les ecclésiastiques en soutane, ne craignent pas de tendre la main pour vous extorquer quelques pièces de monnaie.

Il est difficile à l'étranger qui arrive à Naples sans lettres de recommandation, d'y séjourner plus de trois jours; c'est en vain que, dans cette immense cité, il essaiera de se perdre au milieu des 400,000

habitants qui circulent dans les rues et sur les places publiques ; un œil invisible est averti de son arrivée, il le suit dans ses pérégrinations, s'attable avec lui chez le restaurateur, écoute sa conversation, surveille tous ses mouvements ; c'est l'œil de la police, police inquiète, soupçonneuse, vénale et rapace.

Il n'est permis de séjourner dans les États napolitains qu'en présentant une caution qui réponde de votre moralité et surtout de votre solvabilité, car, avant tout, ce peuple aime l'argent.

Ne comptant séjourner que peu de temps à Naples, j'avais négligé de me pourvoir d'une lettre de crédit, et la seule personne que je connusse dans la ville était absente ; aussi les embarras et les chicanes que me suscita la police furent tels, que, fatigué de tous ces ennuis, étourdi par le bruit des voitures et les cris des lazzaronis, et ne pouvant supporter la brusque transition du calme et de la gravité romaines avec l'agitation fiévreuse de Naples, je ne tardai pas à fuir la ville pour chercher dans les environs le repos, la fraîcheur et la rêverie.

J'abordai à l'île de Caprée dont la végétation, les maisons et les costumes portent le cachet des pays orientaux ; c'est là que je venais tous les soirs me reposer sous un palmier, au pied du rocher escarpé qui fut témoin des supplices affreux ordonnés par Tibère, et dont les échos ne répètent plus aujourd'hui que le clapotement de la vague et le rhythme cadencé de la vive tarentelle. Rien ne saurait donner l'idée du magnifique panorama qui se déroulait devant mes regards éblouis, lorsque les derniers rayons du soleil doraient encore la cime du Vésuve : il devait être à cette place le voyageur qui s'est écrié dans son enthousiasme : *Veder Napoli e puoi morir.*

Dans l'immense tableau qui s'offrait à mes regards, pas un site, pas un point qui ne séduit l'œil et qui ne fasse rêver par les souvenirs qu'il rappelle. A Sorrente, c'est la maison où Tasse vint retrouver le foyer domestique et se reposer de sa longue et odieuse captivité; à Castellamare, les bosquets enchantés, plantés sur les ruines de Stabiæ, où Pline l'ancien trouva la mort en contemplant l'éruption qui détruisit Pompéia; à Ischia, la crête de l'Epomée dont le cratère éteint ne trouble plus les paisibles habitants de cette île; à Procida, la maison qui a vu naître le féroce Jean, instigateur des Vêpres Siciliennes; à Pausilippe, le tombeau de Virgile et cette immense voie souterraine que ne peuvent faire oublier nos plus magnifiques tunnels modernes; à Portici, les blanches villas qui sourient en attendant la mort et qui, foulant la lave sous leurs pieds, semblent défier celle qui menace trop souvent leurs têtes; et l'immense colosse au panache de feu qui termine le golfe, et dont les entrailles gémissantes annonçaient déjà l'éruption que je devais être appelé à contempler quelques jours plus tard.

C'est, entourée de cette brillante mise en scène, qu'apparaît la moderne Neapolis, dont les blanches maisons, ornées de terrasses, de balcons et de fleurs, s'élèvent sur la colline comme de jeunes vestales sur les gradins de l'Amphithéâtre.

De ma paisible retraite, il me semblait parfois entendre le mouvement animé de la rue de Tolède, le bruit assourdissant des voitures qui roulent sur les larges dalles taillées dans la lave du Vésuve, les cris des *lazzaronis* et des *facchinis*, qui se font jour en courant au milieu d'une foule compacte, et conservent en équilibre sur leur tête une agglomération d'objets qui dépassent quelquefois la hauteur des premiers étages, et

tout ce tapage, dominé par la voix stridente et le timbre suraigu des marchands de poissons, de pastèques et d'eau glacée.

Alors, heureux d'avoir fui ce tumulte, mes pensées se reportaient avec bonheur au calme de la vie romaine, à la poésie mélancolique de sa campagne, qui a si bien inspiré la plume de Virgile et le pinceau du Poussin; aux solitudes de ses immenses plaines, dont le silence n'est interrompu que par le murmure du ruisseau, le bêlement de la chèvre et le chant monotone du pâtre, qui seul peuple ces déserts et n'a pour toute distraction que les sons de la cornemuse, les caresses d'un chien féroce, et la préoccupation d'échapper aux atteintes de la *mal aria*.

Il serait difficile d'établir des points de rapprochement entre Rome et Naples; tout, au contraire, diffère essentiellement dans ces deux capitales; c'est pourquoi il est sage de visiter d'abord la première de ces deux villes. Faute d'expérience, je fis tout le contraire, lors de mon premier voyage en Italie: j'abordai directement à Naples, où, après avoir franchi, sans m'arrêter, un intervalle de 200 lieues, je jouis pleinement du contraste de notre civilisation française avec les mœurs, les usages si différents du Midi de l'Italie; je passai quelques semaines au milieu de ce peuple, dont la vie bruyante et animée est toute extérieure, et qui ne se lasse jamais d'aspirer l'air pur que lui apporte une mer scintillante de feux, au milieu de ces blancs édifices inondés de lumières, de cette luxuriante végétation qui couvre ses campagnes.

Et quand je mis le pied sur le territoire romain, je crus entrer dans un cimetière, tant fut profonde la tristesse qui s'empara de mon esprit; la route que l'on suit, entre deux rangées de tombeaux, l'imposante

sévérité de sa campagne, le silence de la petite population de cette immense cité, la gravité de ses habitants, tout cela, comparé avec ce que je venais de quitter, formait le contraste de la tristesse à la gaîté, de l'ennui au plaisir, de la mort à la vie.

J'eus d'abord peine à me croire dans l'orgueilleuse capitale de l'empire romain : la Rome des Papes recouvre en quelque sorte la ville des empereurs, dont quelques monuments restés debout, malgré les ravages des temps, des barbares et des grands seigneurs, attestent çà et là l'antique existence. La plupart des temples païens sont convertis en églises chrétiennes, le superbe Forum est devenu le Marché aux vaches, et l'endroit où l'on rassemble les bestiaux, marque la place où la voix éloquente de Cicéron révélait à ses compatriotes la conspiration de Catilina ; la roche Tarpeïenne a été changée en réceptacle d'immondices, et le gouffre de Curtius n'est plus qu'une petite mare où les canards vont barboter. Les rues sales de Tivoli inspireraient à Horace plutôt une juste satyre que des chants de louange ; le temple d'Hercule a été remplacé par la Cathédrale de St. Laurent, et la villa de Mécène est devenue une manufacture de fer. Enfin, les blocs du Colysée ont servi à élever des palais : *et quod non fecerunt barbari, fecerunt Barberini.*

Ce premier aspect de la ville éternelle me plongea dans une sombre mélancolie ; elle n'était pas encore dissipée à mon départ, et ce fut seulement à un second voyage, et pendant un séjour plus prolongé, que je pus apprécier la vie des souvenirs et les compensations que je devais trouver à ce qui ne pouvait plus exister.

En étudiant mieux la physionomie générale du pays, je reconnus la fausseté d'une erreur trop généralement

répandue, savoir : que la campagne de Rome est aride, brûlée et inculte. Si cela est vrai, de quelques parties du territoire qui touchent aux murailles de la ville, et si la paresse ou la négligence des habitants les empêche de cultiver et de faire produire à la terre toutes les richesses qu'elle pourrait donner, l'aspect du pays change entièrement quand on s'éloigne pour parcourir les terres environnantes. Là, vous rencontrez de vastes exploitations confiées à des fermiers intelligents et laborieux qui savent faire rendre au sol tout ce qu'il peut produire. Le paysage, formé d'abord par d'immenses lignes ondulées et semées d'aqueducs en ruine, ne tarde pas à devenir plus accidenté quand on approche de la vallée du Poussin, promenade favorite du grand paysagiste français, plus riant et plus ombragé sur les bords du Teverone, pittoresque du côté de Bracciano, Némi et tout le pays Etrusque, grand et magnifique à l'entrée des montagnes de la Sabine, soit que vous vous arrêtiez aux premières collines d'où tombent les cascades de Tivoli, soit que vous vous éleviez sur les crêtes les plus sauvages de Subiano et de Cervara.

Le sac au dos et le bâton ferré à la main, je parcourus longtemps cette admirable contrée qui, vrai Protée, se présentait à mes yeux sous des aspects toujours nouveaux ; et, après une excursion de quelques jours, je rentrais à Rome pour me recueillir et me préparer à de nouvelles explorations.

Et quand je quittai la ville de Pie IX pour retourner à Naples, je ne pus y séjourner plus d'un jour ; le bruit, la gaîté, la foule, m'importunèrent bientôt, et je courus m'enfermer dans une île pour retrouver, dans cette nature plus tranquille, le calme nécessaire au crayon de l'artiste, aussi bien qu'à la pensée du poète et à la plume de l'écrivain.

Rome est une ville de silence, de labeur, de recueillement ; Naples est une ville de bruit, d'indolence, de *far niente*. Le lazzarone, endormi au soleil, est la frappante image de cette dernière. Vivant au jour le jour, oublieux de la veille, insouciant du lendemain, c'est en vain que vous lui offririez un salaire important, quand il a déjà gagné les quelques *grani* (1) dont il a besoin pour passer la journée. Mais, jusque-là, il accepte tout, il est propre à tout faire. Si vous en avez besoin, vous l'avez sous la main ; vous est-il inutile, il est encore là, cherchant à vous prouver que vous ne pouvez vous passer de ses soins.

Toujours prêt à faire accepter ses services, cet être singulier trouve sans peine le moyen de se rendre nécessaire ; son imagination active, vous crée des besoins factices, et son esprit naturel vous persuade. On raconte qu'un d'eux s'était choisi un patron qu'il allait saluer tous les matins, le comblant de souhaits, l'accablant des titres pompeux de *prince* et d'*excellence* : puis, à la fin de la semaine, il ne manquait pas de lui réclamer le salaire des vœux qu'il avait faits pour lui. Si l'homme n'était une créature supérieure dont le perfectionnement intellectuel et moral importe plus que le bonheur, on se demanderait, en voyant ce peuple si heureux, s'il ne vaut pas mieux le laisser longtemps jouir de cette vie plutôt que de lui apporter les bienfaits de notre incomplète civilisation. En les privant de ce beau soleil qu'ils respirent par tous les pores, pour les agglomérer dans des ateliers infects, vous verrez leur sérénité disparaître sous la surveillance d'un maître sévère, impitoyable ennemi du *dolce far niente*, et l'instruction, en leur faisant connaître leurs droits, éteindra leur insou-

(1) Le *grano* vaut un peu moins de 5 centimes.

ciante gaîté, paralysera leurs pétulantes saillies et augmentera plutôt qu'elle ne fera disparaître leur misère.

A Naples, la nature humaine est fort laide, les têtes sont noires et communes, les formes sans élégance, et les femmes du peuple ne démêlent leur abondante chevelure, exposée à tous les vents, que les dimanches et jours de fête. Dans les environs de Rome, les costumes se sont conservés avec tout leur caractère depuis bien des années, tandis que, autour de Naples, le vêtement français est généralement porté, ou bien, si quelque paysanne garde encore dans ses tiroirs des robes de velours parsemées de galons et de paillettes dorées, elle ne s'en revêtira qu'à prix d'argent et en dehors de ses habitudes journalières.

Le mouvement et l'activité qui caractérisent la capitale, ne sont nullement les indices de l'industrie et du travail : les Napolitains se remuent et se tourmentent sans rien produire, comme ils se querellent et se menacent avec fureur sans jamais en venir aux mains. Il est peu de pays où l'on distribue plus fréquemment des coups de cannes, et lorsque le Transteverin répondrait immédiatement par un coup de stylet, le plus fier lazzarone reçoit la correction sans proférer le moindre murmure.

Dans la classe au-dessus du commun, l'orgueil et la vanité sont le mobile de toutes les actions ; la fureur des voitures est telle, qu'une famille préférera se priver du nécessaire pour se donner une livrée ; les femmes vont peu à pied, et celles qui n'ont pas d'équipage restent chez elles, et l'on assure même (dit M. Simond) que des maris complaisants ont quelquefois, par économie, endossé la livrée, afin de faire passer leurs femmes pour des dames de qualité.

Bien différent du Napolitain, le descendant de Ro-

mulus est grave et silencieux : drapé dans sa veste de velours, la taille entourée d'une ceinture écarlate, il laisse deviner les formes de l'athlète, et chacune de ses poses ressemble à une statue antique. Chez lui point de rixes, point de vols, point de filouteries si communes dans la ville de Naples, et qui, au sein de la foule, font disparaître les mouchoirs et les montres. Il est bien parfois question d'un coup de stylet, mais toujours provoqué par la jalousie ou la vendetta, jamais par la cupidité. Tout en lui révèle encore son illustre origine, s'il paraît endormi depuis bien des siècles, il ne faudrait peut-être qu'une étincelle pour le réveiller de sa longue léthargie, un but à atteindre, un chef pour le commander. Donnez à ce peuple une autre vie, répandez l'éducation dans les masses, organisez de grands travaux, mettez à sa tête des hommes qui sachent le diriger, faites résonner à ses oreilles les grands noms de patrie et de liberté, et vous le trouverez encore capable de grandes choses, et l'enfant du Janicule relèvera fièrement la tête à la hauteur de celle de ses ancêtres.

La beauté du corps s'est conservée pure chez les Romains de notre époque ; à une démarche noble et hardie se joignent de riches proportions et une pureté de lignes très-remarquable : les femmes sont fort belles, l'on retrouve chez elles les carnations graduées depuis le teint brun et coloré du Midi, jusques à la peau blanche et rosée de la blonde fille du Nord.

Quittez pour un moment les quartiers du centre de la ville, fuyez le tumulte du Corso, oubliez les palais, les voitures armoriées, les laquais galonnés, les suisses tout empanachés, et allez vous égarer dans les faubourgs, au pied du Janicule, patrie des Transteverins, ou dans les rues escarpées des Monts, quartier ter-

rible qui voit souvent le sang rougir ses pavés ; dans ces attitudes mâles, dans ces proportions athlétiques, vous retrouverez les formes que Michel-Ange et Puget ont taillées dans le marbre : vous serez tenté de vous incliner devant la jeune fille qui passe avec une amphore sur la tête, tant il y a de noblesse et de fierté dans sa démarche. Arrivée à la fontaine, les quelques mots adressés à ses compagnes dans un rhythme cadencé, comme la poésie, résonneront à vos oreilles ainsi qu'une musique mélodieuse. Vous rencontrerez une jeune mère assise sous une treille, soulevant la draperie qui couvre son enfant endormi, une autre qui chante pour arracher un sourire aux lèvres de son nourrisson...... à la vue de ses lignes si douces et si pures, de cette pose ravissante, de ce mouvement de tête à la fois noble et gracieux, de ces teintes si vives et si harmonieuses, votre âme est ravie comme dans un songe, et tout étonnée de retrouver en action le tableau de *la Vierge au Voile*, *de la Vierge au Silence*, *de la Vierge à la Chaise*, dc toutes ces créations immortelles que le pinceau de Raphaël a légués à la postérité, et qui sont l'imitation exacte de la nature qu'il avait sous les yeux et qu'il a su reproduire avec fidélité.

Grande est l'erreur de penser que l'artiste crée des types, que le peintre et le statuaire poétisent la nature humaine, que l'œuvre de l'homme peut être supérieure à l'œuvre de Dieu. Non, les vierges de Raphaël ne sont pas plus belles que les jeunes filles de Rome, les pêcheurs et les moissonneurs de Léopold Robert ne sont pas plus nobles que les pêcheurs de l'Adriatique et les moissonneurs des vallées du Tibre ; et si l'artiste suisse a conquis le premier rang parmi les peintres de notre époque, c'est qu'il a su comprendre la grandeur du beau type italien, et trouver dans les classes les plus infimes

le cachet d'élévation, de noblesse, et surtout de vérité qui caractérise ses œuvres. Il a eu en partage la première et la plus importante condition de l'artiste, savoir : le sentiment qui découvre et qui reconnaît le beau là où il est; mais il n'a point poétisé la nature, il a su chercher, trouver et reproduire avec fidélité, voilà toute sa science, voilà toute celle des maîtres qui ont laissé en peinture un nom qui ne périra jamais....

....

Capri, juillet 1846.

MOYEN DE RELEVER LE CRÉDIT EN FRANCE

ET D'AUMENTER DANS UNE GRANDE PROPORTION LES RESSOURCES FINANCIÈRES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES ET AGRICOLES ET DE RAPPELER DANS LA CIRCULATION TOUT LE NUMÉRAIRE QUI SE TROUVE A L'ÉTRANGER,

Par M. PH. HEDDE, Membre résidant.

Aux grands maux les grands remèdes.
(*Proverbe.*)

Quelques mois s'étaient à peine écoulés depuis l'avénement d'une République, saluée par des acclamations presque unanimes, que déjà la confiance, le crédit, avaient presque disparu, le commerce était presque ruiné, les fabriques étaient en chômage et presque toutes abandonnées; l'industrie manufacturière était aux abois, tandis que les produits de l'agriculture étaient dépréciés; enfin, presque partout, au lieu du crédit, de l'activité, de la confiance qui régnaient avant cette révolution, c'était le découragement, la méfiance,

la terreur, souvent même le désordre et la révolte, précurseurs de la guerre civile.

Par une protection providentielle sur la France, la révolte, la guerre civile plusieurs fois comprimées, la confiance n'a pas tardé à renaître, le crédit public et particulier n'a pas tardé à se relever, car chacun, après avoir pu sonder un instant la profondeur de l'abîme où le pays avait failli être précipité, par suite des utopies et des idées désordonnées de quelques démolisseurs sociaux, avait pu se demander, avec un certain effroi, où l'on voulait aller.

Et chacun encore, apercevant les mécontentements qui existaient sur tous les points de la France et les éléments de misère et de discorde qui se rencontraient presque partout, et surtout les augmentations d'impôts et les emprunts reconnus cependant nécessaires, par suite du dépérissement des ressources fiscales, financières, commerciales, industrielles et agricoles de la France, chacun se demandait enfin alors, et chacun se demande, malheureusement encore aujourd'hui, comment, avec des ressources aussi éventuelles, aussi précaires, et qui diminuent encore chaque jour par suite des suppressions d'impôts et des augmentations de charges, on pourra subvenir à tous les services publics et aux besoins de toutes les populations des villes et des campagnes, auxquels la République avait cependant promis un si grand bonheur, et comment on pourra pourvoir à l'*assistance de tant de pauvres*, à l'existence de ces masses d'ouvriers auxquels on avait semblé promettre, nous dirons plus, assurer, *garantir du travail.*

Véritable tonneau des Danaïdes, où viendraient s'engloutir, bien certainement, toutes les ressources de la France, si on n'y portait un prompt remède; labyrinthe

inextricable où viendraient sans cesse s'égarer les idées de nos modernes économistes, si on écoutait leurs ridicules projets ; égoïsme et ambition les plus désordonnés dans tous les rangs de la société, voilà le mal ; quels remèdes pourrait-on lui opposer ?

Telle est la question qui est dans toutes les bouches, surtout aujourd'hui où, parvenu à la deuxième année de notre *République démocratique*, le gouvernement, par suite de l'exiguité des ressources financières, est forcé d'en venir aux expédients pour *essayer* de créer de nouvelles charges, établir de nouveaux impôts quelquefois plus propres à diminuer la confiance, à faire resserrer le crédit et à paralyser, par conséquent, encore davantage la marche déjà si incertaine, si chancelante du commerce et de l'industrie agricole et manufacturière.

Je dis *essayer* car malheureusement, depuis dix-huit mois, on en est toujours aux essais : essai de la République, de la Constitution et des lois ; essai des impôts, des emprunts, des administrateurs, etc. Et puisque tout le monde en France en est aux essais, apportons aussi notre pierre d'essai pour consolider, s'il est possible, ce pauvre édifice social si vivement ébranlé.

Toutefois, quoi qu'il en soit, on ne peut se le dissimuler, il faut même le proclamer ouvertement, le remède à tant de maux, à tant de misères ne peut se trouver que dans un système de conciliation, d'ordre et d'économie, dans des modifications d'impôts et d'emprunts, dans de nouvelles combinaisons financières, monétaires et hypothécaires, et, surtout, dans une nouvelle organisation de travaux utiles ; mais avant tout, il faut de l'argent, qui amène le crédit, et par conséquent le travail, et dans ce moment surtout chacun sait qu'il faut beaucoup d'argent, et quoi qu'on dise,

quoi qu'on fasse, vu le plus grand essor imprimé aux idées et aux choses, plus on ira, plus il faudra de l'argent.

Au reste, l'argent a toujours presque tout représenté, et encore aujourd'hui il représente presque tout; car l'argent est la base de toutes les affaires gouvernementales, commerciales et industrielles; et, dès-lors, il peut être considéré comme le nerf principal du Gouvernement, du commerce et de l'industrie; mais on sait aussi, comme nous venons de le dire, que l'argent a besoin de la confiance pour se produire, faire naître le crédit, et encourager l'établissement de grands travaux.

Il s'agirait maintenant de savoir par quels moyens on pourrait ramener cette confiance, faire renaître ce crédit à chaque crise nouvelle, sur le point de s'évanouir; faire rentrer en France et faire revenir dans la circulation, pour ne plus en sortir, tout cet or, tout cet argent qu'on s'étonne de ne plus trouver aussi abondants qu'autrefois, et, par conséquent, comment on pourra arriver à redonner une nouvelle vie à nos arts, à nos fabriques, imprimer enfin un nouvel essor à notre commerce, à notre industrie, et surtout à notre agriculture.

Voilà le nœud gordien si difficile à trancher! voilà le problème si difficile à résoudre! et ce serait bien là le cas d'y appliquer la pensée que nous avons placée à la tête de ce mémoire: *aux grands maux les grands remèdes*; et puisque nous en sommes aux essais de réformes et d'améliorations, et qu'après avoir essayé de tout, nous n'avons presque trouvé jusqu'ici que mécomptes et déceptions, pourquoi ne couperions-nous pas dans le vif, et n'essayerions-nous pas, enfin :

Une réforme monétaire et financière;

Une réforme ou modification dans les impôts ;
Une réforme ou simplification judiciaire ;
Une réforme dans le système hypothécaire ;
Enfin, une réforme pour les grands travaux agricoles.

C'est à l'examen de ces cinq importantes propositions que nous allons essayer de nous livrer ; et de même qu'aucune volatille dans la basse-cour ne manque à l'appel de la bonne ménagère, dont la main prévoyante distribue chaque jour le grain qui lui est nécessaire ; de même, par la *réforme monétaire et financière* que nous allons essayer de proposer, l'argent monnayé deviendrait infiniment plus abondant, et aucune pièce de monnaie d'or ou d'argent ne pourrait plus rester à l'étranger et rentrerait de suite en France.

De plus, par une *modification bien entendue dans les impôts*, les ressources publiques augmenteraient, et les charges deviendraient moins lourdes pour chacun lorsqu'elles seraient plus également réparties.

Tandis qu'encore, par une *simplification dans les rouages judiciaires*, les procès disparaissant, ne seraient plus une cause de ruine pour les familles.

Enfin, par une *réforme hypothécaire*, les propriétaires écrasés par les gros intérêts pourraient arriver à rembourser immédiatement toutes leurs dettes, et à trouver encore des capitaux abondants qui leur permettraient de grandes améliorations et de pouvoir exécuter simultanément, sur tous les points de la France, des grands travaux d'endiguement, d'irrigation et de reboisement qui amèneraient d'une part la cessation des inondations, et de l'autre l'extinction du paupérisme.

Par ce moyen toutes nos ressources financières, agricoles, commerciales et industrielles seraient considérablement augmentées ; tout à coup, et comme par

10

enchantement, elles feraient bien certainement renaître la confiance et le crédit, et augmenteraient insensiblement l'aisance et par conséquent le bien-être de toutes les populations des villes et des campagnes.

Par ce moyen, la plupart des produits de l'agriculture et de l'industrie manufacturière, généralement si dépréciés aujourd'hui, seraient recherchés et renchériraient successivement. Les rentes sur l'Etat, les actions du commerce et de l'industrie, ne tarderaient pas à prendre de la valeur, et partout de nouveaux établissements, de nouvelles entreprises industrielles ne tarderaient pas à se former dans le but d'utiliser ces masses de capitaux créés ou rentrés dans la circulation et dans la disponibilité commerciale et industrielle ; puisque, comme le dit avec une vérité dont nous voyons la réalisation dans une foule de circonstances, le célèbre économiste J. B. Say : « toute valeur nouvelle pro- « duite ouvre un débouché à une autre valeur produite ; « elle appelle en échange un autre produit. »

Et tout cela se ferait bien certainement sans porter le moindre préjudice à personne, car, bien au contraire, tout le monde, riche ou pauvre, fabricant ou ouvrier, propriétaire où simple manouvrier, tout le monde y gagnerait ; les fabriques, les ateliers seraient partout occupés, et leurs produits, successivement écoulés, permettraient aux fabricants d'en confectionner sans cesse de nouveaux, et de payer aux ouvriers des salaires suffisans pour pourvoir largement à leur bien-être, à l'entretien de leurs familles et à l'acquittement de leurs impôts ; et pour nous servir encore d'une autre comparaison :

De même que les eaux aspirées par le soleil retombent sur la terre en pluies bienfaisantes, qui, après avoir fertilisé les vallées, forment des ruisseaux, puis

des rivières et des fleuves qui vont se jeter dans la mer, dont les eaux sont absorbées encore de nouveau par les rayons du soleil ; de même, par ces réformes sociales et ces améliorations financières et hypothécaires, l'argent sortirait des populations avec abondance pour y rentrer immédiatement par la consommation, la production et le travail, et deviendrait ainsi, sans cesse, une source de richesse et de bonheur pour l'Etat et pour toutes les classes de la société.

Enfin, par ce moyen, on pourrait arriver à réaliser ainsi les principales *réformes* et *améliorations sociales*, si vivement réclamées aujourd'hui, et à rendre le peuple parfaitement heureux et content.

RÉFORME MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE.

Considérations générales sur les Monnaies.

Les plus anciennes traditions, et le témoignage des voyageurs modernes nous apprennent que dans l'enfance des sociétés, les ventes et les achats s'opéraient par voie de trocs ou d'échanges en nature.

Mais, partout où la civilisation a fait quelques progrès, les imperfections et les inconvénients sans nombre attachés à ce mode de transaction, ont conduit les hommes à choisir entre toutes, une denrée particulière pour en faire spécialement un instrument d'échange.

Les métaux, et surtout ceux qui sont les plus rares, l'*or* et l'*argent*, ont été dans tous les temps, et à peu près dans tous les pays, consacrés à cet emploi.

D'un aspect agréable, incorruptibles, d'une valeur plus lente à varier, que celle de la plupart des marchandises ou des denrées ; susceptibles, grâce à la simi-

larité de leurs parties, de se partager en fractions de prix égales; d'un transport facile et d'un commerce universel; l'*or* et l'*argent* offraient naturellement un terme de comparaison à toutes les valeurs, et un moyen d'échange à tous les besoins.

Plus tard, on a compris quels avantages et quelle célérité on procurerait aux opérations continuelles du commerce et de l'industrie, si l'on donnait à des fractions déterminées de métal une forme et une empreinte qui, certifiant à tous la valeur RÉELLE OU CONVENTIONNELLE, épargnerait aux vendeurs la nécessité d'en vérifier, à chaque échange ou à chaque opération, la valeur, le titre et le poids.

Ces pièces de métal, qui en général affectent une forme ronde, fabriquées au nom et sous la garantie de la nation et du chef de l'Etat, selon des conditions fixes et connues, forment la denrée que l'on appelle MONNAIE.

Chez certains peuples, la MONNAIE fut quelquefois de cuir, d'autres fois de fer, de plomb, mais plus généralement d'*or*, d'*argent* et de *cuivre*, les deux premiers plus ou moins mélangés ou alliés avec le cuivre. En Egypte et dans l'Inde, de simples coquillages enfilés comme des chapelets remplissent encore les fonctions de monnaie courante pour les échanges. Tandis que dans le vaste empire de la Chine, la monnaie la plus généralement employée est en cuivre et percée d'un trou au milieu, au travers duquel on passe un lien pour les réunir en paquets.

Là toutefois ne devait pas se borner le mouvement industriel monétaire; aux peuples modernes, il était réservé d'étendre le domaine de ce genre de relations commerciales par l'invention d'abord de la LETTRE DE

CHANGE, puis du BILLET DE BANQUE et des ACTIONS INDUSTRIELLES.

On sait qu'en eux-mêmes une *lettre de change*, un *billet de banque*, une *action industrielle*, ne sont que des chiffons de papier dont la fabrication peut couter tout au plus 50 centimes; cependant, aussi longtemps que les maisons de commerce ou les particuliers qui ont émis ces lettres de change, aussi longtemps que le gouvernement ou les compagnies qui ont émis ces billets de banque ou ces actions industrielles, jouiront de leur crédit, c'est-à-dire, tant que l'opinion générale estimera qu'elle voudra et pourra payer à présentation ou à terme, sur ce chiffon de papier, la somme de 100, de 500 ou de 1,000 fr., et plus, ces lettres de change, ces billets de banque et ces actions industrielles, circuleront dans le commerce et dans toutes les transactions publiques ou particulières, pour une somme égale, plus forte ou moindre, c'est-à-dire, avec une augmentation ou dépréciation plus ou moins forte, suivant l'opinion que l'on a sur ces valeurs, la solvabilité et les garanties offertes par les souscripteurs ou les émissaires de ces lettres de change, de ces billets ou de ces actions industrielles.

Ce que nous venons de dire sur l'origine et la nature de la monnaie, établit clairement qu'il n'est point de son essence qu'elle soit de métal; qu'il n'est pas nécessaire non plus que la denrée choisie pour servir de signe monétaire ait par elle-même, et abstraction faite de l'usage auquel elle est destinée, une valeur intrinsèque ou une valeur égale à la somme qu'elle représente, qu'elle peut donc être CONVENTIONNELLE.

On objectera, sans doute, que les gouvernements de tous les pays ont reconnu qu'il fallait apporter dans la fabrication des monnaies une fidélité telle pour le poids,

c'est-à-dire, pour la valeur réelle et intrinsèque et pour l'alliage, ou le mélange avec les autres métaux, que la fraude devint très-difficile, et que, dès-lors, le poids et l'alliage fussent toujours en rapport avec la valeur de la pièce, et que, partant de là, il serait dangereux de s'éloigner de ce principe.

Cependant il est une foule d'exemples de dérogation à ce principe que nous pourrions citer, et entre autres la *Suisse*, et au reste, le phénomène d'une monnaie, circulant librement, sans que la matière qui la compose n'ait d'autre prix que celui qu'y attachent les conventions, se produit toutes les fois qu'un gouvernement, qu'une compagnie le veulent. Mais, en général, cela ne peut avoir lieu, ainsi que nous venons de le faire apercevoir, que de deux manières :

1° Par une MONNAIE égale ou moindre que la somme qu'elle représente ;

2° Par un PAPIER DE BANQUE, une action hypothécaire, industrielle ou autre.

MONNAIES EMPLOYÉES EN FRANCE.

D'après les calculs qui ont été faits, on évalue les pièces de monnaies d'or, d'argent ou de cuivre, qui ont été mises en circulation en France depuis l'introduction du système décimal jusqu'en 1833, ainsi qu'il suit :

Pièces d'or au type de	Napoléon..........	528,024,640.
	Louis XVIII.......	389,333,060.
	Charles X.........	52,918,920.
	Louis-Philippe....	52,020,200.
Pièces d'argent au type de	Napoléon..........	887,830,055.
	Louis XVIII......	614,830,110.
	Charles X.........	632,511,321.
	Louis-Philippe....	371,960,787.
	TOTAL.........	3,529,429,093.

A ce nombre, il faudrait ajouter environ douze millions de monnaies supprimées, de Turin, de Gênes, de Rome, de Genève, d'Utrecht, jusqu'en 1814, et 56 millions de monnaies de cuivre, ce qui porte le chiffre total de la monnaie livrée à la circulation jusqu'en 1833, à près de 4 milliards de francs; et si l'on évalue toutes les monnaies fabriquées depuis 1833 jusqu'en 1849, c'est-à-dire, dans l'espace de seize ans, à 1 milliard 1/2, cela porterait ce chiffre à 5 milliards 1/2.

Si nous supposons qu'il existe beaucoup de pièces de monnaie d'or ou d'argent au type de France, en circulation en Suisse, en Italie, en Angleterre, en Allemagne et dans diverses autres contrées, et si nous admettons qu'il y en ait dans ce moment, par diverses causes et surtout par suite de la révolution de février 1848, pour une somme d'environ 1 milliard 1/2, nous aurons toujours une valeur d'environ 4 milliards d'argent monnayé en or ou en argent, qui est bien loin d'être, certainement, dans la circulation française.

Pour procurer la rentrée de cet argent, de cet or, qui circulent à l'étranger, mais qui ne rentrent presque plus en France, nous ne voyons pas d'autre moyen que de déprécier la monnaie elle-même en augmentant sa valeur nominative. Ainsi, par exemple, pour procéder avec ordre :

Que, dans les *monnaies de billon* ou de *cuivre*, la petite pièce de 2 centimes 1/2 valût 5 centimes, et celle de 5 centimes 10 centimes, ce qui permettrait la suppression de la grosse pièce actuelle de 10 centimes, monnaie très-incommode à porter, et permettrait une refonte générale de la monnaie de cuivre.

Que, dans les *monnaies d'argent*, la pièce de 25 cen-

times valût 50 centimes, celle de 50 centimes 1 franc, celle de 1 franc 2 francs, et celle de 2 francs 4 francs, et que l'on créât une pièce de 5 francs, et qu'enfin la pièce actuelle de 5 fr. valût 10 francs, alors cette pièce serait essentiellement décimale.

Qu'enfin, dans la *monnaie d'or*, il fût créé une petite pièce de 20 francs, que la pièce de 20 francs valût 40 francs, celle de 40 fr. 80 francs, et celle de 100 francs 200 francs.

Mais, pour arriver à obtenir ce résultat, et pour que les diverses pièces pussent arriver à avoir cours forcé pour la valeur qu'on leur attribuerait, il faudrait que, dans un délai fixé, chacune de ces pièces pût recevoir un poinçon spécial en payant un droit proportionnel de 10 pour 0/0, ce qui rapporterait au gouvernement une somme énorme, et permettrait de faire disparaître de la circulation toutes les pièces incertaines, effacées ou fausses.

Nous sommes bien persuadé que la proposition de *réforme monétaire*, que nous venons de présenter, ferait naître de grandes objections, telles que le renchérissement de certaines choses, de certaines denrées; mais, en définitive, nous sommes fondés à croire que personne n'y perdrait; l'Etat, qui a le monopole des monnaies, y gagnerait considérablement, cette fabrication devenant pour lui un grand surcroît de produit. La banque de France y gagnerait aussi beaucoup, de même que les banquiers; et il n'est pas jusqu'aux capitalistes, aux industriels, aux propriétaires, aux simples ouvriers mêmes, qui n'y gagneraient aussi quelque chose.

On pourrait objecter encore que ce serait prohiber la sortie du numéraire de la France. Et quel mal y aurait-il là? Au reste, pour remédier à cela, ne sait-on

pas que, dans les principales villes commerciales de la France et de l'étranger, il y a des effets et des papiers de banque qui remplacent au besoin la monnaie métallique.

Les capitalistes, les négociants, les industriels, les agriculteurs, voyant l'argent ausssi abondant, se décideraient à améliorer les terres et leurs exploitations, à créer de vastes entreprises, et à employer toutes ces ressources d'une manière utile.

MODIFICATIONS DANS LES IMPOTS.

Tout le monde semble admettre aujourd'hui que presque tous les impôts qui pèsent sur les contribuables, sur le commerce et l'industrie, sont mal répartis, et que dès-lors il y aurait des *diminutions* à faire sur quelques-uns, des *augmentations* à opérer sur quelques autres; qu'enfin un grand nombre d'impôts seraient à supprimer entièrement, et d'autres impôts seraient à créer; il nous serait facile de présenter un grand nombre d'exemples à l'appui de cette assertion. Bornons-nous à deux citations :

On sait que, dans l'ENREGISTREMENT, le *droit de vente* sur les immeubles est fixé à 5 1/2 et le décime; et que presque tous les acquéreurs dissimulent le prix de leurs acquisitions, afin d'avoir moins à payer au fisc. On sait aussi que, parfois, les notaires sont forcés de se prêter à cette dissimulation.

En portant le droit à 3 p. 0[0, avec triple amende et avec condition de l'enregistrement des actes sous seing privé, dans les délais fixés par la loi du 22 frimaire an 7, sous peine de nullité, on verrait bien

certainement cesser ce fâcheux état de choses, aussi nuisible à la moralité qu'aux intérêts du trésor.

Et, d'une autre part, celui qui achète une propriété, ne pouvant pas ajouter foi aux prix et conditions de paiement stipulés dans l'acte de vente, est obligé de faire estimer cette propriété par des experts, opération souvent très-incertaine et presque toujours plus ou moins dispendieuse. La nouvelle mesure que nous proposons remédierait à ce fâcheux état de choses.

L'usage du TABAC est devenu général en France, et il est reconnu qu'il est la cause d'un grand nombre d'inconvénients et surtout de maladies qui, à la longue, procurent l'affaiblissement des forces physiques et morales de l'homme.

Il est bien pénible de penser qu'il est des personnes qui sont tellement habituées à faire usage du tabac, qu'elles consentiraient peut-être plutôt à se passer de pain que de tabac. Dès-lors, puisqu'on ne peut pas proscrire le tabac, on devrait chercher à atténuer et à modifier ses effets désastreux et narcotiques par des mélanges et surtout à en diminuer le prix.

Ainsi, par exemple, il conviendrait de porter à 2 fr. le kilogramme le prix du *tabac ordinaire* qui est aujourd'hui de 8 fr., laissant aux *tabacs étrangers* et de luxe, destinés pour les classes riches de la société, les prix de 50, 100 et 125 fr. le kilogramme.

Il conviendrait aussi de porter à 1 fr. le prix du cent de *cigarres*, laissant à 10, à 40, à 50, à 75 fr. le cent de cigarres étrangers et de luxe.

Dans des vues d'hygiène et de salubrité publique et même d'agrément, et dans l'intérêt du fisc même, on devrait aussi introduire et populariser en France l'usage non-seulement des tabacs adoucis au moyen du

benjoin et autres substances aromatiques, mais encore l'usage des *fumigations aromatiques* et des cigarres et des cigarettes employées par les peuples des contrées de l'Inde et de la Chine; par ce moyen on arriverait à rassainir l'air des habitations et des promenades publiques qui ne seraient plus infectés de l'odeur désagréable et nauséabonde du tabac, et on verrait aussi, par suite, diminuer certaines maladies, surtout les maladies de poitrine.

SIMPLIFICATION DANS LES ROUAGES JUDICIAIRES.

Lorsqu'un tribunal est appelé à juger un différent, que fait-il? Les juges, pour éclairer leur religion, nomment des EXPERTS qui sont chargés de faire un rapport. C'est en général sur ce rapport que les juges statuent. Mais que de peines, que de soucis, de tribulations et d'inquiétudes! que de temps perdu et de frais avancés pour arriver à la solution d'un procès?.. Aussi dit-on avec raison : Pauvres plaideurs, prenez patience!...

Si, dès qu'une contestation s'élève, un tribunal d'AMIABLE COMPOSITION, dans le genre des *prud'hommes*, formé de personnes honnêtes, désintéressées et versées non-seulement dans la jurisprudence, mais encore dans les autres sciences, les arts, le commerce, l'industrie, était appelé à donner son avis sur cette contestation, à la juger même au besoin, dans le cas où les parties ne pourraient ou ne voudraient pas s'entendre, quel bien n'en résulterait-il pas pour la société?...

Ce que nous disons là pour les discussions entre citoyens, pourrait bien certainement s'appliquer en-

core, sans inconvénients, pour les différents qui existent entre les nations.

Et, dès-lors, pourquoi ne pourrions-nous pas, avec *Sully*, avec *Henri IV*, avec *Bernardin*, avec *Guillaume Penn*, avec *l'abbé de St. Pierre*, émettre le désir de voir l'ARBITRAGE terminer les différents non-seulement entre les citoyens, mais encore entre tous les peuples, et, avec ces cinq célèbres philantropes, pourquoi ne pourrions-nous pas former le vœu d'une union vraiment fraternelle, d'une paix universelle, permanente !

Enfin, pourquoi ne pourrions-nous pas proposer aussi avec Xénophon, qui disait qu'au lieu d'établir des punitions contre les méchants, il fallait plutôt faire en sorte qu'il n'y eût pas de méchants; et de même qu'au lieu d'établir tant de lois pour régler et terminer les différents et les procès, pourquoi ne pas plutôt faire en sorte qu'il n'y ait pas de procès ! Nous le répétons encore en terminant, les ARBITRAGES AMIABLES bien établis sont les seuls moyens d'arriver à ce but de conciliation et de paix entre tous les citoyens.

RÉFORME HYPOTHÉCAIRE.

Aujourd'hui tous les esprits paraissent portés vers l'établissement des BANQUES OU CAISSES HYPOTHÉCAIRES destinées à venir en aide à l'agriculture, qui se trouve ruinée par le service des intérêts élevés qu'elle paye aux capitalistes.

Cependant il est bon de dire qu'un établissement pareil, qui pourrait verser tout à coup dans la circulation des valeurs en papier que l'on pourrait, sans exagération, porter au chiffre énorme d'environ 10 *milliards de francs*, pourrait avoir les plus graves inconvénients

et jeter la perturbation dans un grand nombre de familles.

Si l'établisssement de ces caisses hypothécaires doit avoir lieu, voilà sous quel aspect l'envisagent la plupart des personnes qui l'ont étudié, et comme nous l'envisageons nous-mêmes, sans toutefois nous départir de nos craintes et de nos prévisions désastreuses.

Cette *banque hypothécaire* pourrait être fondée par le Gouvernement, et pourrait prêter sur tous les immeubles, jusqu'à la concurrence de la moitié de la valeur réelle de ces immeubles, francs, bien entendu, de toutes hypothèques, même de celles légales ou autres, dont les emprunteurs seraient tenus de justifier.

Prêtant à 3 pour 0/0 par an, cette banque aurait entre autres avantages incontestables, celui de permettre au propriétaire foncier de se libérer des hypothèques onéreuses dont l'intérêt est généralement de 6 pour 0/0, qui grèvent ses propriétés, et de pouvoir obtenir de grandes améliorations au moyen des ressources que lui présenteraient les billets de la banque hypothécaire de diverses coupures de 100, de 500 ou de 1,000 fr. qui lui seraient remis.

Ces billets, qui devraient nécessairement avoir cours forcé, présenteraient bien certainement les mêmes avantages et les mêmes sécurités que les engagements ordinaires avec affectation d'hypothèque (mais seulement ils ne rapporteraient pas d'intérêt) ou que les billets de la Banque de France ; ils pourraient peut-être arriver à être aussi recherchés que la monnaie métallique elle-même.

Mais seulement la quantité considérable de ces billets qui pourraient être lancés tout à coup dans la circulation, pourrait en déprécier la valeur. Ainsi, par exemple, le vendeur d'un objet pourrait exiger en

paiement une valeur autre que le billet de la banque hypothécaire, ou augmenter le prix de l'objet à vendre dans une proportion plus ou moins forte, ce qui mettrait une entrave dans les transactions, et surtout dans les ventes d'immeubles.

Ces billets hypothécaires pourraient servir, soit à payer les créances inscrites, et alors dispenseraient des frais auxquels entraîne le système des hypothèques actuel, soit à apporter, ainsi que nous l'avons déjà dit, des améliorations dans l'agriculture et dans les diverses branches de commerce et d'industrie exploitées par les personnes qui auraient emprunté à des conditions aussi peu onéreuses.

Ils pourraient avoir aussi bien certainement pour résultat d'abolir les prêts usuraires et de rendre les ressources financières beaucoup plus abondantes; et enfin, en définitive, d'augmenter dans une grande proportion la richessse particulière et nationale, et surtout la richesse agricole, en permettant de pouvoir obtenir des résultats heureux pour le pays, et de faire sur une grande échelle les travaux d'améliorations, dont nous parlerons dans le chapitre suivant.

Cette banque hypothécaire aurait enfin pour résultat bien incontestable de créer des ressources immenses au Gouvernement, que, sans exagération, on pourrait évaluer à plus de 100 millions de francs par an.

AMÉLIORATIONS AGRICOLES.

Nous allons citer un exemple qui prouve combien une seule idée, sagement conçue et habilement exécutée, peut influer sur le bonheur d'une nation.

Les annales de l'histoire du peuple chinois rapportent que l'an 2297, avant l'ère chrétienne, la 61me

du règne de l'empereur Yao, il y eut en Chine une inondation si forte et si générale, que les eaux des trois principaux fleuves se mêlèrent et ruinèrent toutes les campagnes. Le désordre qu'elles occasionnèrent dans l'empire, et le triste état où elles réduisirent le peuple, causèrent les plus vives inquiétudes à l'Empereur.

Quelque historiens ajoutent que celui-ci, après avoir fait visiter les lieux inondés et ravagés, par ses ingénieurs, ordonna de suite de *grands travaux pour l'endiguement*, non-seulement des ravins, mais encore des ruisseaux, des rivières et des fleuves; ces travaux d'endiguement qui, depuis une époque si reculée, existent encore aujourd'hui, font la richesse et la sécurité du pays.

L'espace compris entre les murs de soutènement de ces endiguements formait, à la longue, des *terrasses*.

Ces *terrasses*, qui commençaient au bas des ravins et s'élevaient successivement et en diminuant de grandeur jusqu'aux sommets les plus élevés des rochers et des montagnes, étaient destinées à retenir les eaux et les terrains si disposés à descendre et à se précipiter dans les vallées. Ces terrains, formés à la longue par des atterrissements successifs, étaient plantés d'arbres, et les eaux recueillies dans des réservoirs servaient à l'irrigation.

En France, où les débordements et les inondations des ruisseaux, des rivières et des fleuves, sont si fréquents, et portent un si grand préjudice à l'agriculture, et, en définitive, à la propriété; car il arrive que les eaux pluviales et torrentielles, se précipitant des montagnes, emportent avec elles le peu de terre végétale qui reste sur leurs versants, et que les terrains qui sont placés au-dessous sont brûlés pendant l'été, tandis qu'ils sont inondés, couverts de sables et de

pierres pendant l'hiver, le printemps ou l'automne ; en France, disons-nous, ne serait-il pas possible d'exécuter des travaux semblables à ceux de la Chine, et de trouver en même temps dans ces travaux la solution des trois autres grandes questions qui ont été si longtemps débattues sans avoir jamais encore été résolues?

1° De rendre les INONDATIONS impossibles, tout en procurant à l'agriculture une grande quantité de terrains jusqu'alors considérés comme perdus ou de peu de valeur, et par conséquent improductifs, et arriver ainsi à augmenter la richesse et la production territoriale.

2° De rendre le REBOISEMENT facile dans toutes les parties accidentées ou montagneuses de la France, en exemptant d'impôts les nouveaux terrains obtenus pendant un certain nombre d'années, et en accordant une prime ou encouragement en argent pour chaque arbre à plein vent forestier ou fruitier qui, à partir d'une époque déterminée, serait planté dans les terrains d'alluvion formés par les endiguements qui auraient été construits d'après des indications particulières et d'après des instructions générales adressées aux maires de toutes les communes de France.

3° Enfin, de procurer de GRANDS TRAVAUX pour occuper, d'une manière utile et productive pour le pays, toutes les populations inoccupées ; ce qui fournirait, bien certainement, le moyen de diminuer d'abord, d'éteindre ensuite entièrement la mendicité, et par conséquent d'amener l'*extinction du pauperisme*, par la possibilité d'avoir, pendant plusieurs années, de grands travaux d'endiguement, de terrassement et d'irrigation, où tous les ouvriers valides, les femmes, les enfants même pourraient trouver du travail.

Si ces travaux de terrassement : qui ne sont pas, au reste, chose nouvelle, puisqu'ils auraient une certaine

analogie avec ceux qui existent déjà dans certaines localités de la France, et surtout dans les *Cevennes*, et qui ont été déjà signalés à l'agriculture dans plusieurs ouvrages, et notamment dans celui sur l'*Industrie française*, du célèbre CHAPTAL.

Si ces travaux de terrassement, d'endiguement, de reboisement et d'irrigation, étaient entrepris simultanément et avec précision sur tous les points de la République, ils n'auraient point, bien certainement, les inconvénients de nos malheureux ateliers nationaux de 1848, dans lesquels un grand nombre d'ouvriers, plus politiques qu'industriels, et égarés par de fausses doctrines, étaient agglomérés et travaillaient sous les ordres de chefs indisciplinés, plus disposés, comme nous l'avons vu en juin 1848, à se soulever qu'à contribuer à la réussite des travaux qu'ils étaient appelés à diriger.

CONCLUSION.

On a généralement fait cette remarque, que la création d'un établissement, d'une industrie dans un pays donnait toujours naissance à d'autres établissements, et amenait nécessairement avec elle d'autres industries.

L'agriculture, le commerce, l'industrie, qui, dans le principe, avaient été gênés dans leur marche par l'établissement de la République, n'ont pas tardé à prendre un certain essor par la nomination de NAPOLÉON à la présidence, et par les nouvelles institutions qui ont été créées, les nouvelles lois qui ont été faites; bien certainement ils prendraient un plus grand essor encore si des développements nouveaux, si des institutions nouvelles leur étaient accordés.

Dès-lors, si la RÉFORME MONÉTAIRE et financière que nous proposons dans le cours de cet écrit était

adoptée ; si tous les IMPÔTS étaient modifiés et établis avec équité ; si les tribunaux, simplifiés et remplacés par des ARBITRAGES AMIABLES, parvenaient à empêcher les procès d'avoir lieu ; si l'usure abolie, une BANQUE HYPOTHÉCAIRE, sagement établie, pouvait permettre aux propriétaires d'exploiter avec avantage le sol de leurs propriétés et de se livrer à de grands travaux ; si, enfin, au moyen de ces GRANDS TRAVAUX, les inondations ne pouvaient plus avoir lieu, le reboisement pouvait s'établir, et la mendicité pouvait disparaître, quel bien n'en résulterait-il pas pour la France ?......

RAPPORTS.

RAPPORT DE M. CHARLES REY,

Sur un Mémoire de M. de Chanal, Préfet du Gard.

APRÈS plusieurs lectures aussi instructives qu'attrayantes, l'opuscule de M. Chanal, modestement intitulé : *Essai sur l'application des condamnés à la détention, à des travaux d'utilité publique*, dont vous m'avez confié l'examen, m'a paru si plein de choses et à la fois si dénué de vaine phraséologie et d'étalage prétentieux d'érudition, que je pensai d'abord que le travail le plus simple, pour moi, serait de vous en faire ou de vous en proposer la lecture à haute voix. Toutefois, il est accompagné de remarques si judicieuses à mes yeux, mais qui pourraient à d'autres paraître pouvoir être controversées, que j'ai dû regarder de mon devoir de justifier mon opinion par une simple analyse, où *j'essaierai*, à mon tour, d'imiter la concision et

la clarté de style de l'auteur, sans négliger toutefois aucun des détails précieux d'exécution de son plan, que sa position lui a permis de recueillir, et dont il fait part à ses lecteurs.

Et, d'abord, combattant, dans une lettre au citoyen Ledru-Rollin, alors ministre de l'intérieur, l'imprudent décret du gouvernement provisoire qui avait aboli le travail dans les prisons, M. Chanal, s'appuyant du témoignage de tous les Directeurs des Maisons centrales de détention, démontre que le travail est le seul moyen d'y maintenir l'ordre et la discipline. Il aurait pu ajouter, s'il n'eût peut-être été retenu par une sorte de pudeur, combien cette oisiveté est funeste aux détenus, en leur faisant contracter ou en encourageant chez eux, parmi tous les vices dont elle fut toujours la mère, ceux qui tendent le plus à avilir et à dégrader l'espèce humaine, vices qui ne feraient de ces malheureux que des brutes insensibles à toute autre jouissance qu'à celles des sens, et qui, pour se les procurer, ne craindraient pas de tarir chez eux les sources de la vie, en se préparant une vieillesse prématurée et pleine de cruelles infirmités.

Passant ensuite au différentes espèces de travaux sédentaires pratiqués et praticables dans ces maisons, l'auteur fait une judicieuse distinction entre les travaux au métier ou de tissage, et ceux proprement dits d'artisans. Si les premiers peuvent faire, en effet, une concurrence fâcheuse au travail libre, ce ne peut être que dans une bien minime proportion. Citant pour exemple et pour preuve, les villes de la Croix-Rousse (Lyon), Nimes et Avignon, qui occupent ensemble au moins soixante-cinq mille métiers libres, et leur comparant les sept ou huit cents détenus, dans toutes les maisons centrales, propres à ce seul genre de tra-

vail, il démontre aisément que le nombre des derniers atteint à peine la quatre-vingtième partie de celui des premiers, proportion qui rend la concurrence tout à fait insignifiante.

A l'égard des artisans, elle est à peu près nulle; voulant le prouver, il prend pour exemple, sur le témoignage de l'habile Directeur de la maison d'Embrun, la cordonnerie, et n'hésite pas à dire que telle est la mal-façon de ces produits, et qu'on peut les livrer à des prix si bas, qu'ils ne peuvent nuire en rien à la consommation des souliers confectionnés par des ouvriers libres; car ceux-ci, ne pouvant trouver et conserver des chalands que par un travail consciencieux et bien fait, ne peuvent livrer leur marchandise qu'à des prix beaucoup plus élevés; d'où il résulte que les mauvaises chaussures, confectionnées dans les prisons, ne peuvent être, à raison de la modicité des prix, qu'à l'usage de la classe indigente qui, sans cela, irait nu-pieds.

Il est enfin des travaux intérieurs qui ne peuvent être exécutés que par les détenus, tels que la fabrication des étoffes grossières à leur propre usage, la confection de leurs vêtements, les travaux de maçonnerie et de charpentage, et les soins domestiques de la cuisine, de l'éclairage, du balayage, etc. Si l'on demande ici quel nombre de bras pourraient occuper ces derniers travaux, il faudrait, dit notre auteur, bien de l'habileté pour les élever au tiers du nombre des détenus; mais, supposons qu'on pût aller à moitié, il resterait encore, dans l'autre moitié oisive, ces terribles semeurs de révolte et de sédition qui sont, pour ces maisons, une cause de vie ou de mort; et qu'il me soit permis d'ajouter, comme opinion à moi, qui sont aussi, pour la société, dans l'état d'immense liberté démocratique où la civilisation nous a amenés, de terribles

éléments, si non de mort, au moins d'horribles convulsions.

L'auteur passe ensuite au travail extérieur auquel les détenus pourraient être employés, au grand avantage de l'état et, pour eux-mêmes, indépendamment de quelques légers profits pécuniaires, avec de grands avantages physiques et moraux.

Il réfute l'objection à laquelle il s'attend, du danger des évasions, par la réponse que lui fit à lui-même le Directeur de la maison d'Embrun, déjà cité, qu'il ne craindrait pas, disait-il, sur 500 détenus, d'en employer au dehors au moins une moitié, sous la seule garde de 25 hommes d'infanterie et 8 gardiens. Mais, ce qui devrait surtout rassurer sur ce point, c'est qu'on ferait de ce travail extérieur une récompense, en assurant même à celui d'entre eux qui serait mis à la tête d'une brigade une année d'abréviation de sa peine, pour chaque année pendant laquelle il n'y aurait point eu d'évasion parmi les siens. On pourrait encore, et ce serait même une nécessité résultant du plus grand emploi de force physique exigé par cette sorte de travail, les encourager par une légère augmentation des rations de pain et de viande qui leur sont fournies au dedans, en y ajoutant même 1/4 de litre de vin dont ils sont généralement privés.

Ce serait, il est vrai, accroissement de dépense pour l'État, mais bien modique, puisqu'il se bornerait, pour le coût de la journée d'un détenu, à 75 cent. au lieu de 60 cent. où il s'élève dans la prison. Ici toutefois je me permettrai une petite observation, au sujet de cette bien légère augmentation de 15 cent. par tête de travailleur. L'auteur ne parle que de la dépense alimentaire : il faudrait, ce me semble, y ajouter le coût et l'entretien des outils, aussi

bien que la détérioration plus rapide des vêtements qui auraient besoin d'être plus fréquemment renouvelés ; mais portât-on cet excédant de dépense au double, c'est-à-dire, 30 cent., il me semble encore qu'il ne serait que d'une bien petite importance, mis à côté de grands résultats économiques que produirait la mesure.

Pour démontrer ces riches et heureux résultats, l'auteur cite le projet d'un tunnel à faire au Col-de-Bayard, dans les Alpes ; je ne saurais le suivre dans les détails de ce projet, sans le copier ligne par ligne ; mais, certes, il serait aisé de trouver dans la France entière, et suivant les terrains et les localités diverses, de grands travaux de même genre à effectuer, c'est-à-dire, des canaux de desséchement, d'irrigation et même de navigation, défrichement de landes, steppes, *garriques* stériles, etc., etc., travaux faits tout au surplus dans des vues d'avenir, et qui, sortant des travaux ordinaires de la culture des champs, ne sauraient nuire par la concurrence aux travailleurs de cette catégorie.

La conclusion naturelle de l'auteur, c'est, je cite à peu près textuellement, que le travail ne peut cesser dans les maisons de force, sans exposer à leur ruine ces maisons, malheureusement indispensables encore, jusqu'à de plus grands progrès en civilisation ; qu'il est donc instant de l'y rétablir ; qu'il est à ce danger plusieurs préservatifs, mais que le plus efficace de tous serait l'emploi des condamnés aux travaux extérieurs et extraordinaires qui seraient, par la suite, pour l'État une nouvelle source de richesse et de prospérité.

Ma conclusion à moi, Messieurs, c'est qu'il faut lire avec soin ce précieux opuscule et le répandre à un grand nombre d'exemplaires.

Je devrais vous entretenir encore d'une note de renvoi dans laquelle M. Chanal avoue que son système renverse tout le système pénitentiaire actuel; mais qu'en détruisant les abus et les dangers de celui-ci, le sien y substitue des moyens puissants de moralisation pour les condamnés. But qu'il ne faut jamais perdre de vue, autant dans l'intérêt de ces malheureux que dans celui de la sûreté de la société tout entière ; mais un examen de cette note quelque précis et succinct que j'essayasse de le faire, me forcerait d'entrer dans une polémique qu'il serait au-dessus de mes forces de soutenir, et au moins dans des détails d'une longueur qui pourraient bien fatiguer votre attention. Souffrez donc, Messieurs, que je borne là mon travail.

RAPPORT DE M. DUMAS,

Sur les dernières publications envoyées à l'Académie.

Messieurs,

Vous m'avez chargé de prendre connaissance et de vous rendre compte des bulletins nouvellement envoyés par les Sociétés correspondantes de la vôtre. Ces publications émanent de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Mende (Lozère); de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen (Lot-et-Garonne); de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Tours (Indre-et-Loire); de la Société d'agriculture de Blois (Loir-et-Cher; de la Société d'agriculture, sciences et arts du Mans (Sarthe); de la So-

ciété d'agriculture, sciences et arts de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Ce qui frappe d'abord, à l'aspect de ces titres, c'est que toutes les sociétés françaises de sciences, lettres et arts se placent aujourd'hui sous l'invocation de l'agriculture. Félicitons-nous-en, Messieurs, car l'agriculture, ainsi que le disait le prince de Ligne, *c'est l'art de s'enrichir en enrichissant les autres*. Pour elle, les bras sont rarement trop nombreux, et nous ne la voyons point fermer ses ateliers et congédier ses ouvriers. Si les salaires qu'elle leur offre sont en général moins élevés que ceux que peut donner l'industrie manufacturière, ils sont aussi plus réguliers et plus assurés, et ce doit être pour tout esprit sage une large compensation. Malgré de tels avantages, la carrière agricole a ses côtés pénibles et veut être encouragée. C'est là pour tous les gouvernements un devoir sacré, qui leur est parfois rappelé par de douloureuses circonstances. Qu'on y songe particulièrement dans notre pays; la France est près d'avoir quarante millions d'individus à nourrir; elle le peut, il faut qu'elle le veuille.

En attendant, louons les sociétés scientifiques et littéraires de comprendre si bien les nécessités de l'époque, et de mettre l'agriculture en tête des objets de leur noble mission. C'est aussi en ce qui concerne ce premier des arts, que nous allons principalement examiner les intéressants travaux communiqués à l'Académie du Gard.

Le recueil assez volumineux de la Société de Mende s'ouvre par un exposé statistique très-complet, présenté par son président M. Blanquet, sur la situation agricole et morale de la Lozère. Sous tous les rapports, le progrès y est évident; les habitants sont plus instruits, mieux logés, mieux nourris que ne l'é-

taient leurs pères ; la civilisation a fait dans ces montagnes un pas remarquable. Il faut rendre justice à cet égard, nous dit-on, aux bons effets du service militaire ; les hommes qui y ont passé rentrent dans leur pays l'esprit plus ouvert et y rapportent des habitudes d'ordre et d'activité qui, s'étendant de proche en proche, finissent par devenir générales. Le goût des voyages et des séjours au-dehors y est d'ailleurs plus répandu que jamais. A ces causes d'améliorations on doit ajouter les efforts des supériorités locales, aidées du concours du gouvernement. Ainsi les fonds votés en encouragement à l'agriculture par le Conseil-général, et qui ne vont pas à moins de huit cents francs par année, ceux accordés par le ministre de l'agriculture et du commerce; les prix distribués par la Société de Mende ; l'établissement au chef-lieu d'une bonne école normale primaire, sont autant d'éléments fécondants du progrès public.

Autrefois le seigle, était la céréale presque exclusivement cultivée, et n'y rendait que trois fois la semence; aujourd'hui, à côté du seigle, se voient les blés fins, les luzernes, trèfles et sainfoins, le chanvre, le maïs, le houblon ; le mûrier enfin, qui s'y développe parfaitement et qui vient d'y être introduit depuis que l'éducation des vers à soie a été tentée avec succès à Maruéjols et à Mende. C'est principalement aux environs de Langogne que le progrès agricole est bien marqué, dû surtout aux exploitations intelligentes de MM. de Colombet et des Molles. Leur assolement, basé sur la production des fourrages et notamment du trèfle, a doublé en peu d'années leurs têtes de bétail et assuré de la sorte la richesse de leur culture. Leur exemple est imité peu à peu; ainsi les instruments perfectionnés sont successivement adoptés ; le paysan au-

jourd'hui ne craint plus que la charrue de Roville *crève* son champ, comme il disait, et ne le frappe de stérilité ; il reconnaît qu'à l'aide de l'extirpateur ou du griffon, les semailles sont une opération infiniment plus facile et plus courte; l'avantage de la stabulation permanente, sous le rapport de la santé des bestiaux et de la production des fumiers, est de jour en jour mieux apprécié, et la nécessité des fourrages mieux sentie.

L'éducation des chevaux a été essayée sur quelques points, mais n'a pas amené de profits aux éleveurs; les propriétaires qui ont donné la préférence à la production des mulets ont été plus heureux, cette dernière race d'animaux plus en usage dans tout le Midi y trouvant un marché plus avantageux. Une chose bien nécessaire dans toute exploitation rurale manque ici dans bien des fermes, savoir : une suffisante provision de pailles; évidemment, il importe qu'on cherche à y suppléer d'une manière ou d'une autre, puisqu'on voit souvent les bestiaux privés de litière. De même que les châtaignes, dont on les nourrit dans les années pauvres en fourrages, forment une précieuse ressource, il faudrait également avoir sous la main de quoi remplacer la litière ordinaire quand la paille, toujours trop rare, vient à manquer presque complètement. — On a constaté dans la Lozère que l'amélioratien des races d'animaux était en général plus sûre, s'opérant au moyen d'un choix judicieux des reproducteurs appartenant à la race pure du pays, que par le fait du croisement avec des individus étrangers; ceux-ci, bien que plus beaux, donnant souvent des produits mal équilibrés, plus délicats et moins appropriés au climat; observation confirmée par la Société d'agriculture du Gard, qui a vu les sujets barbarins issus d'individus de leur race, préférables, sous plusieurs rapports,

aux belles provenances de croisements avec les Dishley, Newkent et autres.

Une mesure de la Société de Mende, qui peut n'être point bonne, c'est de pousser à la culture des plantes oléagineuses, par des prix proposés à ceux qui en récoltent le plus. Le sol du département est probablement trop maigre encore pour en tirer des produits aussi épuisants ; c'est bien assez des céréales pour alterner avec les fourrages et les pommes de terre. Un prix qui est au contraire fort bien entendu et fort utile dans ses conséquences, est celui que l'on décerne à l'instituteur propageant avec le plus de zèle et de succès, autour de lui, les connaissances et bons procédés agricoles qu'il a puisés à l'Ecole Normale.

Le bulletin de la Société d'Agriculture d'Agen s'ouvre par un discours sur les progrès scientifiques et industriels de l'avenir, par M. Brun, préfet du département, qui, par des considérations aussi neuves que spirituelles, prouve, une fois de plus, que l'habileté administrative et une imagination brillante n'ont rien d'incompatible. — Dans un siècle où la question du reboisement de la France est à l'ordre du jour, tous conseils judicieux sur cette matière doivent être accueillis avec empressement. M. Lafont de Cujula en présente de tels, appropriés surtout au département de Lot-et-Garonne, bien qu'il rappelle aussi les travaux remarquables et généraux des Duhamel, Labergerie et Louis Dubois. L'invitation de planter en bois blancs tous les lieux humides, la plupart du temps stériles, mériterait d'être mieux écoutée qu'elle ne l'est d'ordinaire en notre pays; car ses essences, telles que saules, aulnes, peupliers d'Italie ou de Caroline, d'une reproduction aussi rapide que facile, puisqu'elles reprennent toutes de bouture, acquièrent au bout de peu d'années une valeur importante.

Le recueil de la Société d'Agen se termine par de jolies poésies françaises et patoises, ces dernières dues à la plume gracieuse du célèbre coiffeur Jasmin. Il est remarquable que le ton et les sujets en soient en général mélancoliques; on peut en dire autant des inspirations du poète populaire du Var, Poncy. Notre Midi se plaît aux chants tristes et funèbres; *flebile carmen*.

Les annales de la Société d'Indre-et-Loire offrent une grande variété. Le président, dans son discours prononcé dans la séance publique d'août 1846, après avoir parlé avec un légitime orgueil de l'ancienneté de la Société de Tours, qui date d'un siècle, et qui a soutenu seule, durant longues années, le flambeau des lumières dans sa province, se félicite de la voir maintenant entourée de sociétés amies, suscitées essentiellement par le besoin du progrès agricole, de jour en jour plus universellement éprouvé. Huit cents sociétés ou comices d'agriculture, auxquels appartiennent plus de cent mille membres, en sont pour la France un signe manifeste. De ce discours, comme du rapport du secrétaire perpétuel qui le suit, comme de l'ensemble des mémoires qui remplissent le volume de la Société d'Indre-et-Loire, résulte cette impression générale : Que la Touraine aujourd'hui a placé son ambition dans la restauration du mûrier, du ver à soie, des filatures et tissage de la soie, qui, avant la funeste révocation de l'Edit de Nantes, faisaient l'honneur et la fortune de la contrée. — De tous côtés on replante le mûrier, on appelle de nos Cevennes des tailleurs d'arbre, des éducateurs de vers à soie, et d'habiles fileurs; les pentes des chaussées du chemin de fer de Tours à Orléans reçoivent des mûriers à basse tige, et Mme la comtesse de Villeneuve qui, dans sa belle magnanerie de Chenonceaux, élève déjà cinq cents

grammes (25 onces) d'œufs de vers à soie, donnant d'excellents cocons, sollicite des administrateurs du chemin de fer de Tours à Bordeaux, une semblable plantation de mûriers-nains tout le long des talus. — Ces efforts et ces espérances rencontrent toutefois des objections et des doutes ; de savants agronomes et de judicieux observateurs vont jusqu'à contester l'importance attribuée à la prospérité passée, et à affirmer que la Touraine n'a jamais offert, comme elle n'offre point de nos jours un climat habituellement favorable à l'heureuse éducation des vers à soie. A de telles assertions, elle réplique qu'en 1846 la récolte de cocons, médiocre dans les départements du Midi, a parfaitement réussi dans Indre-et-Loire. A l'avenir appartient de décider la question.

Du rapport de M. Sourdeval, secrétaire perpétuel, on peut conclure qu'en Touraine, comme dans la plupart des autres parties de la France, l'amélioration agricole procède sagement par l'extension des prairies artificielles. On paraît aussi avoir à se louer, dans Indre-et-Loire, de la culture du colza, qui y prend chaque année plus d'importance ; la caméline, autre plante oléagineuse, est également cultivée, et a sur le colza l'avantage de moins effriter le sol, ne l'occupant que pendant trois mois, c'est-à-dire, de juin à septembre. Du reste, le colza épuiserait bien moins les terres si on avait le soin de leur en rendre les marcs ou tourteaux ; mais un calcul souvent mal entendu fait aussi vendre ceux-ci au dehors. — Les arbres résineux sont une autre source nouvelle de la richesse du département ; M. le comte Alfred de Beaumont y possède une forêt de pins maritimes, de douze cents hectares, où il a établi une fort belle usine pour l'extraction des matières résineuses fournies par cet arbre. Elles sont

de trois sortes : l'essence de térébenthine, la résine en meule et le goudron, qui trouvent un marché suffisant dans la seule ville de Tours ; cette exploitation est d'autant plus profitable, que le pin gagne en qualité, comme bois, après avoir donné ce premier produit. En outre, le goudron, provenant de la fabrication du gaz lumineux, forme, dit-on, un excellent engrais, mêlé à six fois son volume de terre.

Une note de M. Pételard, médecin-vétérinaire à Tours, sur les soins réclamés par les diverses espèces de bestiaux, constate aussi, pour le département d'Indre-et-Loire, l'insuffisance de cette branche essentielle de la prospérité agricole. Ainsi, partout en France, d'humiliants aveux sur l'infériorité relative de notre bétail ; notre pays l'élève et l'entretient mal. Et, pourtant, dit Jacques Bujault, une ferme sans bétail est une cloche sans batail. Que l'on considère, ajoute M. Pételard, que le bétail est tout à la fois une machine à fumier et une machine à argent, car la viande est un des produits du sol qui se vendent le mieux. Quant à l'hygiène des animaux, de même que celle des hommes, elle consiste en trois points : la propreté, l'air pur, une nourriture abondante et variée ; cette seconde qualité de l'alimentation est aussi importante que la première, quoiqu'elle soit moins bien comprise. Faisons enfin pour le bétail, dit l'auteur, ce que l'on s'est mis à faire pour le sol : apprenons à le mieux mener.

On trouve, dans le même volume de la Société de Tours, un mémoire détaillé de M. Breton, sur les bienfaits de l'irrigation et les meilleures pratiques en usage pour l'amener et la distribuer sur les terres. M. Aug. de Gasparin a dit avec raison, dans son opuscule du plan incliné, que, par l'irrigation, on obtenait de l'engrais sans soins, une heureuse combinaison de ter-

rains sans frais, les produits sans travaux, la netteté du sol sans instruments, c'est-à-dire, à la fois, richesse et repos. Mais, il est évident que ceci s'entend surtout des eaux fertilisantes qu'on n'achètera jamais trop cher partout où l'on pourra s'en procurer de telles.

Le bulletin de la Société d'agriculture de Blois (Loir-et-Cher) contient des mémoires rédigés par quelques-uns de ses membres en réponse aux questions proposées par le Congrès central d'agriculture pour la session de 1847.

M. Malingié, homme honorablement connu dans l'agriculture française, s'est principalement occupé de la question relative à l'amélioration du sort des classes agricoles. Des faits qu'il expose résulte l'évidence de l'immense supériorité de la condition actuelle de nos paysans du Midi sur celle des paysans de Loir-et-Cher, et probablement de tout l'ouest de la France. Pour ceux-ci, salaires peu élevés et longs chômages sans journées; pauvre régime alimentaire, dont la viande est entièrement exclue, sauf de temps en temps celle de porc salé; épargnes, et par conséquent amélioration successive d'existence presque impossible. On voit combien ces populations sont moins favorisées que les nôtres. Réjouissons-nous du sort prospère de nos cultivateurs méridionaux; mais faisons en même temps des vœux, et surtout des efforts pour que ce plus grand bien-être soit aussi le signe extérieur d'une plus grande moralité, d'un développement religieux et intellectuel plus élevé.

Dans son rapport au Congrès central sur la statistique agricole, M. Salvat fait observer, avec raison, que les statisticiens ont dirigé leurs recherches sur tous les sujets, un seul excepté, et pourtant le plus important de tous, celui des subsistances. En présence de l'accroissement de notre population française, accroissement qui, dans

ce dernier demi-siècle, ne va pas moins de dix millions d'individus, on ne s'est point encore assuré d'une manière précise si la production agricole s'élevait proportionnellement; car les travaux de statistique générale du royaume commencés, il y a plusieurs années, sous la direction de M. Moreau de Jonnès, ne constituent point un ensemble régulier et complet au point de vue agricole.

L'absence de suffisantes investigations sur cette matière s'explique surtout par la longue période d'années abondantes envoyées par la Providence, avant que des calamités toutes récentes ne nous atteignissent. Du reste, ce travail n'est point chose aisée, car la puissance de Louis XIV, les décrets de l'Assemblée nationale et la volonté de Napoléon, sont également venus échouer contre les difficultés de l'entreprise.

Néanmoins, les souffrances endurées dans le dernier hiver, commandent de nouveaux efforts aux statisticiens, et ces études sont de celles qui doivent se continuer d'une manière permanente pour présenter en tout temps un but d'utilité réelle; quelles lumières apporterait, en effet, aujourd'hui un rapport arrêté à l'année 1840, les termes de toutes choses ayant changé depuis? La première difficulté rencontrée dans les recherches naît de la méfiance qu'elles inspirent aux propriétaires et cultivateurs, toujours portés à leur attribuer un objet fiscal, de nature à aggraver encore leur situation; craintes justifiées, il faut le dire, par l'histoire du passé qui n'a maintenu aucune égalité entre les charges imposées à l'agriculture et celles des autres industries, et qui a fait tourner contre la première toutes les enquêtes jusqu'à ce jour. Ensuite, les renseignements obtenus ont manqué le plus souvent de fidélité et d'exactitude, parce qu'on les demande aux maires, qui, dans la plu-

part des communes, sont entièrement dépourvus des connaissances qu'exigent de telles recherches. Les Sociétés et Comices agricoles seraient sans doute désignés naturellement pour remplir cette tâche ; mais on comprend que leurs membres, absorbés presque tous par le soin de leurs propres affaires, ne sauraient se soumettre à un travail considérable, continu et obligatoire, comme celui dont il est question. Il ne peut donc être confié qu'à des agens spéciaux et salariés, capables et responsables de leur œuvre. La création de ces utiles fonctionnaires, l'auteur du rapport est d'avis de la solliciter au plus tôt du gouvernement. Des inspecteurs départementaux ou ingénieurs agricoles, n'importe le titre qui leur serait donné, tenus de résider dans leur département et placés sous la surveillance des inspecteurs-généraux et sous la direction des Sociétés d'agriculture, seraient l'intermédiaire officieux entre celles-ci et le cultivateur, qui en demeure encore éloigné par timidité et par suite de ses habitudes modestes. Lien commun et nécessaire entre eux, rapprochant la théorie de la pratique, ils les feraient réagir favorablement l'une sur l'autre ; et tout à la fois propagateurs du progrès agricole et sentinelles avancées de l'administration qu'ils tiendraient constamment au courant de l'état des récoltes, ils l'éclaireraient en temps opportun sur les mesures à prendre dans l'intérêt public.

Tout ami de l'agriculture et du pays ne peut que se réunir au vœu de ces inspecteurs spéciaux ; vœu exprimé du reste, depuis plusieurs années, par la plupart des Sociétés d'agriculture, et notamment par celle du Gard.

Les trois numéros du Bulletin de la Société d'agriculture du Mans et celui de la Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer, n'ont pas uniquement l'agriculture

pour objet ; l'enseignement primaire et l'industrie manufacturière, qui se rattachent à elle par tant de liens étroits, y occupent une place considérable ; et l'archéologie s'y trouve aussi dignement représentée par les travaux de M. Desjobert, membre de la Société du Mans.

Le second numéro du Bulletin de la Sarthe est presque entièrement rempli par une savante dissertation sur le nouvel instrument de musique, désigné sous le nom d'*harmonium* ou *orgue expressif;* travail intéressant écrit par M. Boyer, ancien professeur de rhétorique au collége du Mans, et chaud défenseur de l'harmonium contre les attaques auxquelles il a été en butte de la part de M. Danjou, organiste de la métropole de Paris. La lyre métallique, simple jouet d'enfant, ou plutôt l'accordéon, a été la forme élémentaire et primitive de l'harmonium, qui, se développant par degrés successifs, prenant au piano son clavier, à l'orgue son soufflet et ses tuyaux, est peut-être destiné, dans un temps prochain, à détrôner le piano dans nos salons, mais non toutefois les orgues dans nos églises, trop magnifigue triomphe qui n'a pu lui être prédit que par d'enthousiastes admirateurs. Du jour où l'harmonium fut mis en possession de quatre à cinq octaves, et de pédales donnant le mouvement au soufflet, il remplaça avec avantage l'harmonica de Franklin, instrument aux accords vraiment célestes, mais délaissé par son extrême fragilité, comme aussi pour l'impression presque douloureuse qu'il produisait sur les organisations nerveuses et délicates. Si l'harmonica, par la douceur et le charme mélancolique de son timbre, l'emportait sur le nouvel harmonium, ce dernier possède en échange une plus puissante sonorité et une plus grande variété de mouvements et de genres. Il est donc permis de

penser que, sans prétendre à devenir le rival de l'orgue, l'harmonium, d'un prix bien moins élevé, mérite, par la pureté de ses sons et la solidité de son accord, d'être présenté comme son très-digne auxiliaire, tout à fait propre à le suppléer dans les petites églises et chapelles, où, exigeant beaucoup moins d'espace, il rendra les mêmes services. Et dans les grandes églises, placé dans le chœur, en face des orgues, noble décoration de la tribune, il peut leur répondre, dialoguer avec elles et ajouter ainsi aux effets de la musique sacrée. Il est enfin inappréciable comme instrument d'éducation musicale, formant l'oreille par la justesse irréprochable de son accord, et soutenant la voix d'une manière parfaite.

Un autre rapport présenté à la Société du Mans par sa commission chargée de proposer des sujets de concours pour l'année 1847, conclut au maintien du prix offert l'année précédente à l'auteur du meilleur mémoire sur un point quelconque de l'histoire du Mans, comme sur l'histoire générale de la province. De plus, la commission, frappée du lourd tribut payé par la Sarthe aux départements voisins en possession de lui fournir les plants d'arbres fruitiers qu'elle s'occupe de multiplier sur son territoire, et désirant l'affranchir de cette charge, invite la Société à proposer deux médailles d'or aux deux pépiniéristes qui auront élevé, au Mans ou dans le rayon de trois kilomètres de cette ville, les deux pépinières d'arbres fruitiers réunissant les conditions les plus propres à répondre aux besoins de plantations existant dans le département. D'après quelques expressions du rapport, il paraîtrait que les arbres dont on cherche surtout à encourager la culture, sont ceux qui donnent les fruits destinés à la fabrication des diverses espèces de cidre; boisson qui devient,

dit-on, d'autant plus indispensable ; que les vignes tendent à disparaître chaque jour du pays. Ces paroles laissent le regret de voir que le Nord persiste à éloigner ainsi la consommation de nos vins généreux, l'emportant assurément, par leurs qualités hygiéniques, sur les meilleurs cidres ; de sorte qu'on sert aussi mal par là l'intérêt bien entendu des consommateurs, que celui de nos nombreux départements vignicoles.

La Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Boulogne-sur-Mer, ainsi que nous l'apprend le compte-rendu annuel de son secrétaire, ne s'est point contentée d'établir des expositions de produits industriels ; dans la pensée que telle belle qualité de céréales, de plantes fourragères ou de racines aurait plus de chances d'être promptement et généralement propagée dans le pays, après avoir été placée sous les yeux des cultivateurs et propriétaires, elle a également fondé des expositions périodiques de produits agricoles. Et pour rendre la séduction irrésistible, elle a gratuitement distribué autour d'elle les plants ou semences destinés à reproduire ces nouvelles variétés. — L'idée est certainement heureuse, et il serait désirable de la voir adoptée dans nos départements, l'occasion de pareilles expositions et distributions se trouvant naturellement offerte aujourd'hui sur chaque point de la France, dans la solennité des concours agricoles.

En vue des progrès et de la prospérité de notre agriculture, la Société de Boulogne, l'une des premières, a ambitionné pour la France l'établissement de ces utiles institutions dont s'applaudit depuis longtemps l'Allemagne : les fermes-écoles ou écoles pratiques d'agriculture. Le département d'Ile-et-Vilaine ayant créé, il y a dix ans, sous l'habile direction de M. Bodin, une école de ce genre, le succès qu'elle obtint encouragea

la Société de Boulogne à chercher les moyens de faire jouir sa population du même bienfait. Ce vœu, porté au conseil-général du département, y rencontra une vive sympathie, et aurait été sur-le-champ réalisé sans l'insuffisance des ressources locales. Maintenant, un projet mûrement étudié vient d'être soumis à l'approbation du ministre de l'agriculture et du commerce.

La même Société a de nouveau signalé les graves et nombreux abus de la vaine pâture, et engagé le Conseil-général à insister auprès du ministre pour en obtenir la complète suppression. Elle s'est surtout occupée de l'organisation d'un service médical pour les campagnes, où le besoin en est si urgent.

Là ne se sont point bornés les efforts de la Société d'agriculture de Boulogne ; pour exposer l'ensemble des mesures utiles qu'elle a prises, il faut citer encore son acquisition de béliers anglais, revendus par elle à prix réduit ; l'établissement de séances publiques semestrielles, où sont conviés les principaux cultivateurs de l'arrondissement, et où se discutent en commun les questions amenées par l'à-propos du moment ; la publication d'un bulletin mensuel, gratuitement adressé à ces mêmes cultivateurs, et ce qui est plus et mieux qu'une publication des visites périodiques faites à ceux-ci dans leur ferme ou leur propriété, témoignage irrécusable de l'intérêt qu'on leur porte.

Le Bulletin de la Société de Boulogne se clot par le rapport de M. Mariette sur une récente exposition des produits de l'industrie départementale.

A l'occasion de l'industrie des laines, le rapporteur rappelle que la race des moutons mérinos donnant la laine propre à la fabrication des étoffes rases, telles que mérinos, stoffs, flanelles, alépines, napolitaines, fut importée d'Espagne en France par les soins du roi

Louis XVI ; mais il reproche avec raison à notre agriculture d'avoir laissé dégénérer et s'abâtardir ces précieux producteurs de fines toisons si recherchées autrefois, que l'Angleterre seule nous en achetait en 1815 pour dix millions de francs, tandis qu'elle nous a à peu près abandonnés depuis que nos éleveurs, cherchant à donner plus de poids à leurs laines, leur ont laissé perdre la finesse et la distinction. Exemple particulier, qui peut prouver en général que travailler à diminuer la quantité des produits est, tôt ou tard, une aussi triste que peu honorable spéculation. La Société d'agriculture de Boulogne, pénétrée de cette vérité, s'efforce d'amener une bonne réaction autour d'elle, et elle est heureuse de voir que celle-ci commence à se manifester.

Une nouvelle industrie, la fabrication de ces objets en métal brillant, imitant l'argent et connu sous le nom de Britania ou métal anglais, a été donnée à la France par M. Kent-Pécron. Ce sont des théières, des cafetières, des sucriers, adoptés par la mode depuis plusieurs années, et pour lesquels nous étions demeurés jusqu'ici tributaires de l'Angleterre. Le même industriel étire à froid et sans soudure des tuyaux en étain, infiniment supérieurs pour l'usage aux tuyaux de plomb, qui s'affaissent si facilement sur eux-mêmes.

MM. Duméril, de St-Omer, fabriquent en bronzes céramiques ou pâtes dures, enrichies de peintures, toutes sortes de figurines, vases et objets d'ornement et de luxe fort recherchés aujourd'hui ; leur maison est aussi la seule de ce genre qui existe encore en France. — Les vitraux coloriés de M. Couvreur, d'Amiens, égalent ceux de l'art antique. Enfin, une médaille et des éloges ont été accordés à M. Steverlink, de Lille, qui après avoir introduit en France, en 1818, la fa-

brication du bleu de cobalt ; en 1825, celle de l'orge perlée, deux industries alors tout-à-fait inconnues parmi nous, est parvenu dernièrement à produire le bleu-tournesol en pain, et à nous affranchir ainsi des neuf dixièmes des sommes payées chaque année à la Hollande pour l'importation de cette substance.

Le secrétaire du jury de l'exposition, en terminant un travail consciencieux où il a rendu bienveillante justice à tous les succès, à tous les travaux, annonce un projet grandiose conçu par la ville de Boulogne et déjà soumis à l'approbation du gouvernement. Il s'agirait d'élever, sur l'une des places de la ville, de vastes salles provisoircs, où seraient appelés à venir se placer en regard les produits industriels de la France et de l'Angleterre ; généreux et solennel concours, dit M. le rapporteur où les deux reines de l'industrie se rencontreraient au seuil des deux royaumes, unique point géographique où elles puissent s'asseoir ensemble sans quitter de vue le sol national ; lutte utile et pacifique, cent fois préférable à leurs batailles qu'on a tant admirées.

Ici finit pour moi-même, Messieurs, le compte-rendu que vous avez bien voulu me confier. Dans ce rapide coup-d'œil jeté sur les publications récentes des Sociétés scientifiques et littéraires du Midi, du centre et du Nord de la France, on ne peut se défendre d'un sentiment de vive satisfaction en reconnaissant dans toutes les parties du travail national une marche active, courageuse et persévérante dans la voie du progrès ; ce qui doit également frapper tout esprit impartial, ce sont les témoignages de déférence et de confiance accordés par toutes ces Sociétés, foyers incontestables de lumières et dignes représentations du pays, à l'administration supérieure de la France. On ne lui

épargne sans doute ni demandes, ni réclamations, ni avis ; mais on ne met jamais en doute son sincère désir d'opérer tout le bien possible et réalisable. Evidemment, ce n'est point au milieu de ces hommes nombreux et honorables incontestablement, que l'opposition irréconciliable et systématique et toutes les doctrines de brusque rénovation sociale devront essayer d'aller recruter leurs rangs.

« Pour terminer le compte-rendu de la série des publications agricoles, adressées en 1847 à l'Académie du Gard, et dont vous avez bien voulu, Messieurs, me confier l'examen, j'ai à vous entretenir aujourd'hui des Recueils des Sociétés d'agriculture, arts ou sciences de Caen (Calvados), de St-Quentin (Aisne), de Nantes (Loire-Inférieure), de Troyes (Aube), et de Reims (Marne).

On lit dans les procès-verbaux de la Société de Caen que différentes propositions sont faites par M. Decourdemanche, président ; entr'autres celles de donner un prix, dans les concours, des instruments aratoires perfectionnés ; de charger une commission de déterminer, dans l'intérêt des opérations agricoles, la nature physique et chimique des terres cultivables de l'arrondissement, la force et la durée des vents, la moyenne des températures par saison ; de faire enfin des expériences analytiques et des essais comparés, soit des engrais ordinairement employés dans le pays, soit aussi de toutes les substances fertilisantes livrées par le commerce. Trois commissions sont nommées pour s'occuper de ces différents objets.

M. de Mecflet, propriétaire, communique les résultats d'épreuves comparatives entre les tourteaux de colza et ceux d'arachide, quant à leurs propriétés fertilisantes. Sur dix-sept épreuves, toutes ont été favo-

rables au colza dans la proportion de 38 à 16, bien que les prix de ces deux résidus fussent, dans le commerce, selon la proportion de 38 à 30. — Pour ce qui concerne les autres substances jouant le rôle d'engrais, le même membre à imaginé un mode d'expérimentation bien fait pour parler aux yeux du public. Le long de la grande route de Caen à Tours, il a divisé une vaste terre en plusieurs bandes, à la tête de chacune desquelles se trouve placé un grand écriteau désignant l'espèce, la quantité et le prix de l'engrais répandu dans cette portion de la terre; toutes ont été également semées en Colza; et d'après l'état de la plante, pendant la durée toute entière de sa végétaion, les passants pourront facilement s'assurer de la valeur réelle et relative des diverses matières destinées à renouveler la puissance du sol.

A Caen, on fait usage, depuis quelques années, pour la fabrication du cidre, de la presse hydraulique, offrant de grands avantages sur les pressoirs à vis en fer, et qui pourrait certainement être appliquée sans difficultés à la fabrication de nos huiles d'olives. Une commission de la Société de Caen put constater que, de trente hectolitres de pommes, la presse hydraulique exprima 1086 litres de jus, avec l'aide de deux hommes et dans une heure et demie; tandis que, de la même quantité de pommes, le pressoir ne donna que 1056 litres de jus, avec l'aide de quatre hommes et au bout de quinze heures quinze minutes. Il a paru, en outre, hors de doute que, si les ouvriers eussent été aussi bien accoutumés au maniement de la presse hydraulique qu'ils l'étaient à celui du pressoir, la quantité de jus extraite par la première eût dépassé de bien plus encore une proportion déjà supérieure. Les trois presses examinées par la commission ont été

construites par M. Salmon, mécanicien à Caen, et sont de la force de 300,000 kilog.

La Société du Calvados fait de fréquentes visites dans les diverses fermes du département pour y encourager le progrès agricole, et dans presque toutes elle a remarqué de notables améliorations, tant sous le rapport des cultures que de la bonne tenue des fumiers, des écuries et des étables. Elle invite toutefois les maires et les principaux propriétaires à user de leur influence pour faire disparaître ces couvertures de chaume, danger permanent d'incendie, et du moins pour amener les cultivateurs à profiter du bienfait des Compagnies d'assurance.

La Société académique de St-Quentin, département de l'Aisne, propose pour sujet de concours une théorie des engrais et amendements applicables aux différentes natures de sols existants dans le département.

M. Boitelle, élève de Grignon, écrit à la Société pour lui exposer les avantages que retirerait l'arrondissement d'un cours d'agriculture professé à St-Quentin. La société s'était empressée de répondre à cette proposition d'une manière favorable, et n'a pu néanmoins arriver à aucun résultat; le ministre de l'agriculture auquel un tiers des fonds nécessaires avait été demandé, ayant déclaré ne pouvoir les accorder.

A l'occasion des concours pour l'amélioration des races des bêtes à laine, la Société reconnaît la nécessité d'imprimer une marque durable aux béliers qui ont une fois remporté des prix, et d'avoir à sa disposition, les jours d'exhibition publique, un tondeur pour l'aider à vérifier le poids et la qualité des toisons.

M. de Turenne, qui pense que, dans la race bovine, l'amélioration de l'espèce par le choix judicieux des individus est préférable au croisement avec des

animaux étrangers, propose de fonder un prix pour l'encouragement du premier de ces modes de procéder; mais la société ayant introduit dans le pays le taureau de Schwitz, dont elle n'a jusqu'ici qu'à se louer, ne donne pas suite à la proposition de M. de Turenne.

Plusieurs membres, frappés du préjudice causé à tous les semis en général par la multiplicité des pigeons, proposent de solliciter du préfet un arrêté qui fixe l'époque de la fermeture et de l'ouverture des colombiers. Ce magistrat prend, en effet, un arrêté prescrivant la clôture des colombiers entretenant des pigeons bisets, aux époques suivantes : du 1er avril au 15 mai; du 20 juin au 10 août; du 20 septembre au 1er novembre. Mais ensuite, sur de nouvelles représentations de la Société qui, toutes réflexions faites, finit par reconnaître que les pigeons sont plus utiles aux populations que nuisibles aux récoltes, le préfet modifie son arrêté qui paraît être bientôt tombé tout à fait en désuétude.

Dans une tournée dans les fermes, la commission nommée pour cet objet a pu constater que l'inoculation du claveau, pratiquée à temps, c'est-à-dire, avant la période d'invasion, est parfaitement efficace pour garantir les troupeaux du danger de cette maladie. C'est aussi ce qui a été prouvé dans plusieurs de nos exploitations du Gard. L'inoculation est, du reste, le seul remède préventif contre la clavelée, et il n'en est pas de cucuratif auquel on puisse avoir la moindre confiance.

D'après les données fournies par le rapport sur cette visite de fermes, dans le département de l'Aisne, et celles qui se trouvent consignées dans le mémoire présenté dernièrement par notre concitoyen M. Viviez, sur l'exploitation de son domaine de la Bastide, une comparaison digne d'intérêt peut être établie entre le Nord

et le Midi, pour la proportion des terres consacrées aux prairies et aux céréales, de même que pour le nombre des bestiaux entretenus. Ainsi, nous voyons le domaine de la Bastide, d'une contenance de 116 hectares, vignes déduites, avoir en céréales 45 hectares, en prairies naturelles ou artificielles 71 hectares, en bestiaux 18 chevaux ou mules, 230 brebis barbarines, 12 truies et 2 verrats. — D'autre part, dans l'Aisne, le domaine de M. Rocq, sur 158 hectares, en a 69 en céréales ou colza, et 86 en prairies diverses ou récoltes racines, ce qui laisse l'avantage au domaine du Gard; mais, d'un autre côté, le nombre des bestiaux est plus considérable dans celui de l'Aisne, car, outre 21 chevaux et un couple de bœufs, il entretient 10 vaches et 778 moutons ou brebis. Dans un autre domaine du même département, appartenant à M. Martine, sur 183 hectares, 95 sont ensemencés en céréales ou colza, et 88 sont occupés par des prairies ou cultures en ligne; ici encore l'avantage demeure au domaine de M. Viviez, pour la plus forte proportion des prairies, mais non pour le nombre des bestiaux, car M. Martine, à part 27 chevaux, possède un troupeau de 1,273 bêtes à laine, dont 30 béliers Kento-mérinos; il a exclu les bêtes bovines, ayant reconnu que leur fumier ne convenait pas à ses terres. Enfin, dans un troisième domaine du département de l'Aisne, appartenant à M. Demarolle sur 200 hectares, 105 portaient céréales ou colza, et 95 prairies ou racines; en fait de bestiaux, 30 chevaux, 4 bœufs de travail, 23 vaches, servies par un beau taureau de la race de Fribourg en Suisse, et 933 bêtes ovine, dont 13 béliers mérinos.

Maintenant, la justice et la vérité demandent un aveu, pour n'être point accusé de faire à notre Midi

plus d'honneur qu'il ne mérite : c'est que le domaine de M. Viviez, pris pour terme de comparaison, forme exception dans le pays, pour la vaste étendue de ses cultures fourragères ; il la forme également pour le nombre de ses animaux de rente, bien supérieur à ce qui existe en général autour de lui, quoique, sous ce dernier rapport, il ne puisse encore lutter avec les les départements du Nord. C'est en présence d'un état de choses aussi défavorable à nos intérêts que la Société d'agriculture du Gard fait, depuis quelques années, tant d'efforts pour introduire ou réhabiliter dans nos fermes l'entretien d'un plus nombreux bétail.

Dans la plupart des exploitations du département de l'Aisne, on fume à raison de 60,000 kilogrammes de fumier d'écurie par hectare, soit 6 kilogrammes par mètre carré de terrain, ce qui est conforme aux meilleures fumures de notre pays ; et de plus, on emploie la marne à haute dose ; mais la durée de l'effet de cet amendement se prolonge, dit-on, jusqu'à vingt années.

Une lettre assez curieuse sur une entreprise d'éducation de vers à soie est adressée à la Société de Saint-Quentin par un agriculteur de l'arrondissement. Ses frais d'établissement et d'éducation sont évalués à 15,000 fr., et ses vers ayant bien réussi, et leur soie, de première qualité, s'étant parfaitement vendue, il n'a eu en recette qu'une somme de 150 fr., à laquelle il faut ajouter 5 fr. de fagots donnés par ses mûriers qu'il a fait élaguer après un si brillant résultat; perte nette, 14,845 fr. ; calculant les pertes analogues éprouvées par quelques-uns de ses amis, il ne les porte pas à moins de 150,000 fr. à répartir entre six éducateurs.

Dans un rapport sur la question du libre échange,

la section industrielle démontre que les filatures de coton, les tissus pour le blanc, les tissus pour l'impression, de même que les tulles, seraient anéantis par le retrait de tout droit protecteur. Grâce à la supériorité du goût français, nos tulles brodés, seuls, qui se vendent jusque dans la ville de Londres, auraient moins à redouter la concurrence anglaise. — La Société ne se montre pas plus favorable à la libre importation des laines brutes et des tissus en cette matière ; remarquant d'ailleurs que, malgré la protection des droits actuels, nos cotons filés, nos calicots, nos jaconats fins, nos madapolams, nos mousselines chaîne-coton et trame-laine, ainsi que les autres articles laine pure, avaient depuis dix ans éprouvé une réduction de près de moitié dans leurs prix. — Si la Société de Saint-Quentin combat l'application subite du libre échange, elle se montre au contraire fort disposée à accueillir certaines modifications douanières prudemment combinées, et notamment la substitution du droit protecteur à la prohibition absolue. Elle demanderait enfin, par le fait d'une prime de sortie, en faveur des marchandises fabriquées, le remboursement des droits payés à l'entrée de la matière première.

Le recueil de la Société académique de Saint-Quentin se termine par le rapport d'un jury, chargé de décerner deux prix destinés à payer l'apprentissage, chez des industriels de la ville, des deux élèves sortant de l'école primaire, qui auraient été estimés les plus dignes de cette faveur. La Société a de plus adopté un projet de contrat d'apprentissage qui lui a été présenté par une commission nommée par elle à cet effet. Dans l'intérêt des classes laborieuses, elle se propose de donner toute la publicité possible aux clauses de ce con-

trat, qu'elle recommande à la fois aux chefs d'atelier et aux familles..

Les annales de la Société académique de Nantes s'ouvrent par un rapport de la section d'agriculture, insistant spécialement sur les points suivants : la nécessité du reboisement des montagnes, comme propre à éloigner le danger des crues subites des fleuves et rivières et à fournir des ressources indispensables à nos constructions navales et en général à la charpente ; les avantages de la réduction de la taxe imposée aux sucres étrangers ; les encouragements à créer pour le commerce de transit, qui déchoit plutôt qu'il ne s'améliore, parce qu'il manque de bonnes et suffisantes voies de communication ; enfin, l'impulsion à donner à l'accroissement des prairies qui, dans des localités, n'occupent qu'une bien faible portion de l'étendue d'un domaine, tandis qu'un tiers et même la moitié des terres arables devraient leur être consacrée.

Un mémoire sur la production de la soie de l'Ouest établit, contrairement à ce que nous avons vu dans le département de l'Aisne, que, d'après les expériences qui se continuent depuis six à sept années aux environs de Nantes, les éducations des vers à soie, faites dans de convenables proportions, y donnent réellement des bénéfices.

Une active ventilation paraît être à l'auteur une des premières conditions du succès, et le moyen le plus efficace de l'obtenir consiste, selon lui, en un vaste soufflet de quatre mètres de long sur un mètre de large, qui, placé dans le plancher supérieur et muni d'un système de tuyaux mobiles se prolongeant dans les diverses parties de la magnanerie, en renouvelle l'air par sa puissante aspiration. Un soufflet établit dans de telles dimensions doit suffire à une chambrée de 250

grammes (8 à 10 onces), et ne coûtera pas au-delà de 500 fr. avec tout son appareil.

Suivent de fort bonnes considérations présentées par M. Philippe Beaulieux, président de la section d'agriculture, sur l'importance, pour la France, de la culture du chêne, de cet arbre, précieux surtout pour notre marine, qui, après avoir couvert autrefois la plus grande partie de notre pays, y disparaît chaque jour davantage, même sur les points les plus boisés. — L'auteur combat comme un préjugé funeste et démenti, par son expérience personnelle et par des faits nombreux, l'opinion généralement accréditée que le chêne ne saurait prospérer dans un sol qui en a porté précédemment. Il pense que la transplantation peut donner d'aussi bons résultats que le semis en place; et, quant à l'absence de culture autour du jeune plant, il reconnaît qu'il peut offrir quelques avantages, mais qu'elle nuit à la rapidité de l'accroissement qui demande alors deux fois plus de temps.

C'est sur le littoral de l'Océan, et particulièrement de Nantes à Brest, où de chétives bruyères occupent un tiers du sol, que M. Beaulieux voudrait voir l'administration supérieure prescrire la régénération de l'essence du chêne, qui s'y trouverait d'ailleurs parfaitement à portée de nos principaux chantiers de construction navale. — L'étendue de ces landes est d'environ un million d'hectares; si l'on en supposait seulement cinq cent mille plantés en chênes, à raison de 250 pieds par hectare, on aurait ainsi un total de cent vingt-cinq millions de sujets, dont chacun, au bout d'un siècle, aurait une valeur de 30 fr. soit ensemble une valeur de trois milliards sept cent cinquante millions de francs. L'opération faite même moins en grand vaudrait encore la peine d'être tentée. — L'auteur conseillerait du

moins à tous les propriétaires, à l'exemple de l'Allemagne, la Belgique, l'Angleterre et l'Italie septentrionale, de faire en bordure et le long des chemins et fossés des plantations de chênes qui, convenablement espacés, ne nuiraient en rien ni à la viabilité ni aux récoltes. — M. de Beaulieux est certainement un des hommes qui ont étudié le plus à fond la question de la restauration du chêne en France ; appuyant constamment ses propres observations de l'opinion des maîtres en la matière, MM. Noirot, juge de St-Martin, Duhamel, Dumonceau, Perthuis, Boitard.

La Société d'agriculture de Troyes, département de l'Aube, a pour usage de mettre à l'ordre du jour de chacune de ses séances diverses questions, sur lesquelles sont apportées des opinions diverses et instructives. Ainsi, dans la séance de mars 1847, fut traitée la question du libre échange, dans le même esprit et au même point de vue que la société académique de St-Quentin ; c'est-à-dire, que le libre échange, brusquement imposé, est repoussé énergiquement au nom de tous les intérêts agricoles et industriels de la France ; bien que, loin de se refuser à l'abaissement successif des droits, la Société de l'Aube réclame une prompte révision des tarifs, ne demandant que de sages ménagemens pour la conservation du travail national. La seconde question, discutée dans la même séance, est celle de l'extinction de la mendicité dans le département. M. Delaporte présente un travail qui est un exposé complet de la législation sur la matière : il conclut à l'adoption de mesures nouvelles, et tire les ressources nécessaires de l'établissement de taxes sur les objets de luxe et même sur les revenus mobiliers. — M. Walkenaër, prenant ensuite la parole, exprime combien il a été frappé du contraste existant entre l'esprit de liberté

et de charité qui anima nos assemblées révolutionnaires, et les préventions hautaines et les rigueurs caractérisant les décrets du despotisme impérial. Les dépôts de mendicité, qui imposent d'énormes dépenses soit au département, soit à l'Etat, et qui sont d'ailleurs inexécutables sous un régime libéral, sont le fruit naturel d'un tel système. M. Walkenaër voudrait qu'il fût ouvert, aux travailleurs pauvres et sans emploi, des ateliers où ils entreraient et dont ils sortiraient à leur gré, suivant les circonstances de la situation et les salaires du dehors; et, sous ces réserves, il appuierait les propositions de M. Delaporte.

M. Corrard pense, au contraire, qu'il n'y a déjà que trop de textes législatifs sur la mendicité, et que l'exécution pure et simple des dispositions du Code pénal doit suffire aujourd'hui. Tout indigent infirme ayant permission de mendier dans son canton, celui-là, seul, commet un délit qui mendie en bonne santé ou hors de son canton; la répression n'a donc qu'à discerner le domicilié du vagabond, l'infirme réel du faux infirme, et le moyen pourrait consister dans une médaille délivrée à l'indigent par chaque mairie.

Un autre membre, M. Bertrand, pense qu'un tel moyen ne serait propre qu'à donner sanction à la mendicité, et croyant la question encore incomplètement étudiée, il en demande le renvoi à une commission chargée de faire une enquête sur l'état des choses, de coordonner les documents et de formuler des conclusions définitives. — Cette dernière opinion est adoptée à une grande majorité, et il est nommé une commission de cinq membres pour élaborer le sujet.

M. de Villemereuil fait connaître les instructions rédigées par la section d'agriculture sur les moyens à employer pour prévenir, en 1849, la rareté des subsis-

tances. On recommande des ensemencements considérables en grains de printemps, tels que orges, maïs et sarrazin; l'avoine devant cette année céder la place à l'orge ou au seigle, et le sarrazin occuper dès la fin de l'hiver les terres destinées à recevoir des céréales en automne. Il importe, en outre, de cultiver sur une vaste échelle : haricots, fèves, féverolles, lentilles, petits-pois, racines diverses, choux et topinambours, mais, avant tout, la pomme de terre, pour laquelle il devra être soigneusement pourvu à éloigner toute cause de maladie, par la bonne disposition du terrain, le choix d'espèces hâtives, leur semis précoce et leur prompte récolte du moment où la tige commence à se faner. — La Société de l'Aube décide que ces instructions seront communiquées aux deux journaux du département, et que le préfet sera prié de les insérer dans le Recueil des actes administratifs.

La dernière publication de l'Académie de Reims est essentiellement consacrée à la reproduction d'un rapport du docteur Petit, l'un de ses membres, sur un fait de guérison du tétanos au moyen des vapeurs de l'éther; l'auteur, considérant, toutefois, cette substance moins comme remède curatif du tétanos que comme agent efficace de la détente musculaire, sans laquelle l'état permanent de contraction finirait par amener la mort ensuite de l'asphyxie. C'est ainsi que la trachéotomie, sans être la cause même de la guérison du croup, sauve cependant le malade de la mort, en rétablissant le jeu des organes respiratoires. — L'éther a été également employé avec succès à l'enlèvement du miel dans les ruches d'abeilles; celles-ci se trouvant frappées de stupeur et devenant parfaitement inoffensives pendant quelques minutes. Dans le même recueil, un mémoire sur les moyens propres à améliorer la condition morale

et matérielle des ouvriers présente des vues utiles et applicables.

Enfin, on lit avec un grand intérêt un compte-rendu, écrit par M. l'abbé Baudeville, d'une visite faite le 5 septembre 1847, par le Congrès scientifique de France, siégeant alors à Tours, dans la maison de discipline de Mettray, située à peu de distance du chef-lieu. — A leur arrivée, les honorables membres furent d'abord surpris de trouver la maison presque déserte, s'y étant cependant fait annoncer à l'avance. C'est qu'un incendie venait d'éclater dans une ferme voisine, et que la colonie presque tout entière s'était empressée de lui aller porter secours.

L'établissement, qui reçoit aujourd'hui cinq cents jeunes gens, arrachés à la complète démoralisation des maisons centrales, se compose de dix maisons d'uniforme et simple apparence, placées sur deux lignes parallèles et formant par cette disposition une cour intérieure. Le fond est occupé par l'église, derrière laquelle sont les bâtiments de ferme et le cimetière; toutes ces constructions ont été exécutées par les élèves eux-mêmes, sous la direction d'un habile architecte, M. Blouet.

Chacune des dix maisons renferme cinquante enfants, sous la conduite d'un chef auquel est donné le nom de *père de famille*, et deux jeunes détenus, élus chaque mois par leurs camarades, et appelés les *frères aînés*. Au rez-de-chaussée sont les divers ateliers; aux étages supérieurs les logements. Des travaux d'arts-et-métiers et surtout ceux de l'agriculture remplissent toute la durée du jour. Le dimanche, sanctifié comme il convient, n'est point à Mettray un jour d'oisiveté : après les cérémonies du culte, les élèves se livrent plus particulièrement à des soins de propreté pour les personnes et

pour les choses ; ils exécutent des évolutions gymnastiques, s'exercent à la manœuvre des pompes à incendie, reçoivent des leçons de musique vocale et même instrumentale, entendent enfin les instructions toutes paternelles de l'aumônier, et se voient distribuer leurs places par ordre de mérite, d'après le travail et la conduite de la semaine.

La colonie existe depuis sept années, et les résultats déjà obtenus suffisent à prouver qu'il y a eu dans l'idée de sa fondation plus qu'une généreuse illusion.

La confiance, tel est le principe sur lequel repose essentiellement la discipline de Mettray. Pas de murs d'enceinte, des portes toujours ouvertes, partout la circulation libre, et jusqu'ici cependant pas une tentative d'évasion. On veut dès maintenant faire connaître et pratiquer à ces enfants la vie de la liberté à laquelle ils doivent être rendus. Le bien-être, le contentement de soi-même, les bons traitements, l'espoir de se créer un heureux avenir, sont ici des liens suffisants.— N'avez-vous jamais eu la pensée de vous échapper ? demandait-on un jour à l'un des élèves. — Cela n'est pas possible, il n'y a pas de murailles, répliqua-t-il.

Des trois cents jeunes gens sortis de Mettray, les uns sont rentrés dans leurs familles, un plus grand nombre se sont placés dans des fermes ou divers ateliers, un tier enfins a suivi la carrière militaire ; mais, sauf quelques fort rares exceptions, tous se sont distingués par leur moralité, leur amour de l'ordre et du travail, et ont ainsi dignement acquitté leur dette de reconnaissance envers la maison qui les a replacés dans la voie de l'honnêteté et n'a jamais cessé d'entretenir avec chacun d'eux une correspondance régulière.

Ce sont certainement de grands et nobles instituteurs que MM. de Metz et de Brétignières, qui se sont consa-

crés tout entiers à cette œuvre généreuse. On ne peut se faire une idée de leur puissante influence sur ces jeunes égarés, et l'on se demande comment ils parviennent sitôt à réveiller en eux les sentiments de l'équité, de la bienveillance et même de la bienfaisance.

C'est qu'ils ont le secret de faire vibrer au fond de leurs âmes la corde de la religion et de l'honneur, et de leur faire haïr le vice comme une lâcheté.

La peine la plus redoutée est l'exclusion de Mettray, emportant avec elle la réintégration dans la maison centrale.

En sortant de cette maison de régénération, l'ami de l'humanité et le chrétien n'ont qu'un vœu à former : celui de ne voir confier qu'à de tels établissements le relèvement de la jeunesse coupable.

RAPPORTS DE M. NICOT.

Messieurs,

J'ai trouvé dans un numéro des Annales de la Charente, dont je m'étais chargé de rendre compte, quelques vues utiles sur la réforme des baux à ferme. Je vais les reproduire, parce qu'il me semble que plus que jamais le mouvement général des idées est en ce moment porté vers l'agriculture.

Suivant M. Ch. Serre, auteur du mémoire, le meilleur moyen de stimuler les progrès agricoles, ce serait de changer la condition des fermiers ruraux de France, de les faire entrer dans la voie large et positive de l'amélioration graduelle et rapide du sol qu'ils cultivent.

M. Serre craint, d'abord, que les premières clauses du bail dans lequel le fermier], après avoir déclaré qu'il a reçu en *bon état*, s'engage à rendre au bout de 9 ans dans le *même bon état* et dans le même ordre de culture, ne soit une sorte d'invitation au *statu quo* perpétuel. Il craint aussi que l'on n'ait que trop prodigué les clauses conservatrices des droits du propriétaire : obligations hypothécaires, cautions, solidarité de la femme, droit immédiat et priviléges sur les meubles et les récoltes ; il croit que l'on a encore comme enjoint l'immobilité en privant de toute indemnité le fermier qui a amélioré les terres.

Aussi, dit M. Serre, qu'arrive-t-il ?

« Vers le milieu de son bail, le fermier réalise quel-
« ques bénéfices passagers, sans jamais aventurer son
« capital ; il commerce sur le bétail, use et abuse de la
« pâture ; dans les dernières années, il fait de l'argent
« de ses fourrages, vend son bétail disponible, fait
« consommer les pailles au lieu d'en faire du fumier
« pour le successeur. Il pompe par tous les moyens la
« graisse confiée à une terre ingrate et qu'il va quitter.
« S'il veut continuer son bail, tout est disposé pour
« lui pour solliciter une diminution de prix du bail à
« faire ; toutes les manœuvres indirectes sont préparées
« pour déprécier la ferme, puisque c'est bien là le but
« de la spéculation qu'il va tenter ; spéculation aussi
« *déplorable* qu'elle est *sensée* en présence des clauses
« absurdes du bail ! »

Pour remédier à ce fâcheux état des choses, M. Serre veut intéresser directement le fermier à améliorer ses terres. et lui assurer une part clairement définie dans l'amélioration de la ferme.

Voici comment s'opérerait cette réforme dont il laisse d'abord l'initiative et l'exécution au gouvernement.

L'Etat est propriétaire ou tuteur de nombreuses fermes rurales appartenant aux domaines, aux hospices, aux communes, aux dotations de plusieurs autres établissements publics. Tous les baux de ces fermes étant rédigés sous l'approbation de MM. les préfets et les administrateurs des hospices, le gouvernement a ainsi dans ses mains tous les moyens d'introduire dans la rédaction des baux les modifications nécessaires; elles se réduisent à deux ehoses :

1° Modifier la durée des baux ;

2° Accorder au fermier sortant une part convenable dans l'amélioration de la terre.

« Je propose, dit M. Serre, de donner aux baux une « durée de 9 à 15 ans.

« Ainsi, au bout des 9 premières années, le bail- « leur pourrait requérir une visite de la ferme. Si elle « ne constatait pas une amélioration notable dans l'état « de la culture, il aurait le droit de résilier.

« Si la ferme était en progrès, le fermier seul aurait « l'option de continuer sa jouissance jusqu'à la 15e an- « née, ou de cesser de cultiver dès la neuvième.

« Cette option est convenable, et laisse au fermier « une liberté nécessaire; c'est à lui seul de juger, d'après « ses récoltes obtenues, d'après les modifications qu'ont « éprouvées ses idées, ses ressources et le personnel de « sa famille, s'il veut continuer son bail ou y renoncer.

« Si la ferme est en progrès, s'il a créé une amélio- « ration notable du sol, il sera porté à continuer son « son œuvre si importante pour la richesse générale du « pays.

« Dans ce cas, n'est-il pas de toute justice qu'il soit « assuré de percevoir, la plus légitimement gagnée de « toutes les primes, celle qui doit couronner 15 ans de « travaux productifs ?

« A l'expiration de ses 15 ans de bail, je voudrais « qu'il lui fût attribué *le droit de jouir, pendant les « neuf années suivantes, de moitié (ou au moins d'un « tiers) de l'augmentation du revenu net de la ferme.*

« La ferme étant alors mise aux enchères, si c'est « lui-même ou son fils qui la reprend, il leur sera fait, « pendant neuf ans, la remise de la moitié (ou un tiers) « de l'augmentation du prix annuel du nouveau bail « souscrit par eux.

« En cas de rupture ou résiliation du nouveau bail, « par mauvaise culture ou toutes autres clauses, il au- « rait l'option de prendre son lieu et place ou d'aban- « donner son droit à la prime.

« Si l'on objecte que, dans plusieurs contrées, il y a « un accroissement progressif et général des prix des « baux, qui ne résultent pas de l'amélioration de la « culture, on peut alors constater par une statistique « régulière le cours des baux de l'arrondissement ; et si « ce cours général avait haussé de plus de 15 p. 0/0 pen- « dant les 15 années de jouissance du fermier, on pour- « rait stipuler que cette amélioration générale serait « déduite de celle qui résulte des travaux du fermier.

« Et quand bien même la balance devrait pencher, « dans ce cas, du côté du cultivateur, est-ce donc un « si grand mal à craindre ? Je ne me préoccupe que « bien faiblement de l'intérêt momentané d'un fermier « et d'un propriétaire. Il faut examiner la portée im- « mense de la clause par rapport à l'intérêt général. Il « est évident qu'aucun encouragement ni moyen ne « pourra le remplacer.

« Il y a des pays où l'état des terres est assez per- « fectionné pour que, dans les visites d'entrée des fer- « miers, on en soit venu à l'usage d'évaluer directe- « ment en chiffres effectifs l'état de fertilité de la terre

« qu'on loue, la valeur directe des récoltes sur pied ou « serrées, celle des pailles, fourrages et engrais, sur « place ou déjà enfouis. Dans ces pays privilégiés, la « terre est arrivée depuis longtemps à une grande fer- « tilité, et il est peut-être superflu de s'en occuper ici; « mais, dans ce cas, il serait bien plus facile de cons- « tater l'état des terres à l'entrée en jouissance et l'amé- « lioration due aux soins du nouveau fermier. Les clau- « ses que je propose s'appliqueraient de même, mais « sous une autre forme, et le même but serait atteint.

« Si le prix du nouveau bail consenti après les quinze « années révolues venait à éprouver une dépréciation « qui résultât de la détérioration des terres, ce qu'une « expertise constaterait, on examinerait la question de « savoir si on devrait, pour ce cas très-exceptionnel, « mettre à la charge du fermier sortant une partie de la « dépréciation du loyer. Dans tous les cas, cette clause « de garantie, si elle est stipulée, ne serait pas applica- « ble au fermier s'il quittait à la neuvième année, en « reconnaissant que son bail est onéreux. »

Telles sont, Messieurs, les bases de réforme qu'indique l'auteur. Il est bien entendu que les chiffres seraient susceptibles de quelques modifications suivant les lieux et les circonstances; que les clauses peuvent être discutées, et que M. Serre n'a pas prétendu tout régler et tout formuler.

On pense bien aussi que M. Serre reconnaît que l'on a tenté dans ces derniers temps d'utiles moyens de perfectionner l'agriculture : comices agricoles, fermes-modèles, primes, concours, choix des espèces, emploi de nouveaux instruments, meilleure préparation des engrais et amendements; mais tous ces moyens, suivant lui, seraient moins décisifs que le sien pour fertiliser le sol et en accroître les produits.

Vous en jugerez, Messieurs, et alors même que vous penseriez que l'auteur s'est fait illusion et que les obstacles au progrès de l'agriculture tiennent à des causes plus profondes, telles que la routine, l'ignorance des hommes et la force des choses, vous n'en accueillerez pas moins avec intérêt cet essai, parce que vous aimez toujours à encourager les hommes qui, dans ce vaste travail de la science agricole, viennent apporter le tribut de leurs lumières et de leurs efforts.

RAPPORT DE M. NICOT,

Sur le Recueil de l'Académie de Metz.

Messieurs,

Dans le recueil de l'Académie royale de Metz, dont j'ai été chargé de rendre compte, se trouvent plusieurs discours, rapports et notices pleins d'intérêt. Je n'en présenterai pourtant point l'analyse, parce que je ne pourrais me renfermer dans les limites prescrites, et parce qu'aussi j'ai à arrêter assez longtemps votre attention sur un mémoire saillant, capital, de ce remarquable volume. M. de St-Vincent s'y est proposé de traiter du paupérisme et des moyens d'y remédier question importante dans tous les temps, et devenue de nos jours encore plus vitale; car, dit l'auteur, le peuple, sorti aujourd'hui de ses langes, plus fort et plus instruit, se trouve dans un état de transition dangereuse qui, n'ayant plus la débilité de l'enfance, n'a pas emprunté à la virilité la force qui se possède et le jugement qui se conduit. Il n'ignore plus, ni ses besoins, ni ses droits, science toujours plus précoce que celles des devoirs, ni les moyens de faire valoir ces droits.

Armé d'un pouvoir moindre en face de périls plus grands, la société s'agite en sens divers ; l'inquiétude travaille les gouvernements et les classes aisées. Le spectre de l'indigence, à cette heure silencieusement accroupi dans ses haillons, peut, se dressant soudain, briser tout dans sa force brutale et ses convulsions désordonnées.

Toutefois, et malgré ces dangers, je ne sais si l'on ne doit pas remercier la Próvideuce de cette crise salutaire ; et s'il n'y a pas à la préférer à ces époques de quiétude, lors desquelles le riche et le puissant, faisant halte dans son abondance, y dormait son sommeil, pendant que les peuples dociles passaient autour de lui dans une muette obéissance. Oui, certes, si les circonstances font une nécessité de chercher des soulagements pour le pauvre, c'est une douce et heureuse nécessité que celle qui ramène les esprits au but véritable de la religion et de la société humaine, et qui, partant du principe pacifique et vivifiant de l'égalité chrétienne, appelle à la solidarité des souffrances et à la communauté des affections ceux qui invoquent tous un même père, ceux que Dieu a tous également créés à son auguste image.

Ces idées de bienfaisance, grande et juste préoccupation de notre époque, en réclamant toutes les aspirations, tous les dévoûments, tous les efforts, font aussi un appel à la science économique et réclament d'elle un puissant et large concours.

L'auteur, après cette éloquente entrée en matière, essaie d'abord de constater les causes du paupérisme ; il les place surtout dans le défaut de moralité, de travail, d'économie, et assigne comme buts incessants, exclusifs de la bienfaisance publique ou privée, la moralisation, le travail et sa juste rémunération, la prévoyance contre les accidents.

La moralisation s'obtiendrait surtout en faisant cesser la fréquentation des cabarets pour les hommes et la débauche pour les deux sexes, ces deux plaies profondes qui ravagent le peuple. Dès qu'un homme a pris le chemin du cabaret, l'indigence apprend bien vite celui de sa demeure, et vient bientôt s'asseoir à son chevet, quelquefois même il est poussé, par l'abus du vin ou de l'alcool, au suicide (200 par an), au meurtre (600 par an), ou à une mort prématurée (245 par année). Pour combattre ce funeste goût pour les liqueurs enivrantes, il ne faut point invoquer, comme en Angleterre ou en Amérique, où l'enthousiasme des masses est plus facile, les principes du père Mathieu, mais d'abord maintenir le prix du vin élevé en poursuivant et en punissant la sophistication, en défendant aux cabaretiers de recevoir le mineur de seize ans, en assujétissant sa profession à quelques obligations particulières ou restrictions, en prévenant la circulation dans les rues et lieux publics en état d'ivresse notoire, en punissant les récidives en ce genre d'un emprisonnement d'un à trois jours, enfin en autorisant les chefs d'ateliers, et, en certains cas, l'administration, à exercer sur les amusements, la discipline et les mœurs des ouvriers, cette large et salutaire influence que donne une direction éclairée et conforme à d'honorables exemples.

Ce serait aussi un moyen puissant d'amélioration que d'occuper les loisirs du peuple à des divertissements qui n'auraient rien de dangereux, et d'interdire notamment ces bals nocturnes, témoins de tant d'orgies et où l'ivresse donne la main à la débauche; et, d'autre part, propager ce qui a été tenté dans plusieurs établissements industriels, Vesserling, Mulhouse, Serraing; multiplier les écoles d'adultes, les bibliothèques popu-

laires. Les écoliers qui ont terminé leurs classes, dit M. de St-Vincent, pourraient être admis à fréquenter, pendant les cinq ou six années qui suivent, une bibliothèque établie dans l'école, bibliothèque dont l'instituteur serait le gardien et dans laquelle se trouveraient des livres de morale, et aussi des ouvrages utiles aux applications industrielles, ouvrages qui seraient lus sur place ou emportés à domicile. On pourrait même, comme moyen d'émulation, et parce que toute chose qui n'est pas ouverte à tous est plus désirée, n'y admettre que ceux des élèves qui auraient terminé leurs classes avec des témoignages de bonne conduite et d'application. S'il y avait un gymnase ou un préau annexé à l'école, ces anciens élèves pourraient s'y livrer aux jeux ou à la conversation aux heures autorisées pour la fréquentation de la bibliothèque.

Après avoir ainsi recherché comment on doit répandre la moralité parmi le peuple, en s'occupant même de ses plaisirs, l'auteur descend dans ce qu'il appelle un monde à part, monde de douleurs et d'abjection, il traite des libérés, de l'esprit à apporter dans l'amélioration du système pénitentiaire, juge les résultats de la colonie de Mettray, les retraites du respectable abbé Laroque, etc., et montre combien la bienfaisance et l'humanité ont des attaches profondes dans le cœur de l'homme, et quelles ressources on peut en tirer. C'est cette corde, dit-il, qu'il faut solliciter, car c'est là que se retire tout ce qui reste de vie dans le cœur de l'homme le plus corrompu, et chez lequel le sentiment qu'on croit le plus vivace, celui de l'honneur lui-même, a entièrement péri. Dans ce sol maudit, qui ne porte plus que des fruits d'amertume et de désolation, la miséricorde et la mansuétude peuvent cependant encore trouver à prendre racine, et parfois

à donner une récolte inespérée. C'est par suite de cette conviction et sous l'empire de ces sentiments que M. de St-Vincent expose ses idées sur l'emprisonnement, l'emprisonnement éventuel, le patronage des condamnés libérés. Il trace ensuite tous les devoirs des classes aisées envers les classes pauvres qui ont droit non-seulement, suivant le principe posé par M. le duc de Larochefoucault-Liancourt, à leur subsistance, mais encore à une existence morale. C'est donc trop peu pour les classes riches de faire l'aumône, il faut faire la charité. Le meilleur moyen de pourvoir à tant de besoins matériels et moraux, c'est de procurer du travail, de fonder des institutions de prévoyance en y reversant une grande partie des secours publics, c'est de créer des sociétés de secours mutuels, *friendly societies*, qui font à peu de frais un bien considérable; c'est de les créer dans les fabriques et usines et de les étendre même aux femmes; c'est aussi de constituer des établissements qui puissent assurer à la classe ouvrière un capital durable, permanent; de modifier les caisses d'épargnes en admettant par exemple un taux d'intérêt variable en raison de la durée du dépôt: 4 0/0 quand le retrait peut avoir lieu à toute époque; 4 1/2 quand le placement est fait pour une année au moins, et 5 quand il est fait pour trois ans; on ne ferait ainsi que ce que fait le trésor lui-même, qui paie un intérêt moindre pour la dette flottante, et les bons du trésor, que pour la dette consolidée; ce que font aussi les banquiers qui allouent toujours un intérêt moindre aux bons de caisse à présentation ou à dix jours de vue qu'à ceux qui ne sont pas exigibles avant l'expiration de l'année.

Telles sont les idées de l'auteur du mémoire dont nous n'avons pu qu'offrir une trop rapide analyse. Nous

ne résistons pas au plaisir d'en transcrire la conclusion.

Ce qui importe à l'Etat, ce ne sont pas les majorats, les immeubles dotaux, les substitutions, ce n'est pas que la richesse se conserve et se continue dans les mêmes familles, mais c'est que le plus grand nombre de familles possible reste constamment à une distance suffisante de l'indigence; c'est de diminuer les charges sociales en facilitant le plus possible à chaque individu une réserve permanente, qui laisse un intervalle entre la misère et lui; c'est d'augmenter le nombre de ceux qui possèdent quelque chose, parce que ceux-là se préoccupent de conquérir davantage, pendant que celui qui n'a rien ne prend souci de rien, et vit au jour le jour dans une situation qui lui paraît sans issue. Il sait que son extrême pauvreté lui assure des droits aux secours et cela lui suffit, tandis que les secours devraient plutôt être une récompense des efforts faits pour sortir de l'indigence.

Profitons de l'heureuse neutralité d'un sujet qui fait un égal appel dans tous les partis aux sentiments nobles et généreux, pour revenir en terminant à un point de vue que nous avons déjà traité, et pour conjurer tous les hommes d'activité, de science et de talent, de tourner leurs regards et l'emploi de leurs forces vers un but qui satisfera plus leur cœur et leur esprit que ceux dont ils peuvent chercher la réalisation dans les mêlées politiques.

Nous ne prenons mission que de nous pour nous adresser ainsi à tous, parce que nous n'avons dit que des choses simples, qui reposent au fond du cœur de tous. Dans des sujets si graves et si importants, l'homme n'est rien; il doit s'oublier, lui et son obscurité, et on doit l'oublier. La chose est tout, et elle doit être prise pour sa valeur, quand même ce n'est que la voix

d'un passant ignoré qui en frappe l'oreille, tout comme quand l'inspiration du génie en grave les mots en lettres de feu.

La charité, la bienfaisance offrent un lieu sûr où les hommes de tous les partis peuvent venir se reposer de leurs fatigues, de leurs mécomptes et de la dure servitude des coteries ; là, ils peuvent, rencontrant leurs adversaires sur un terrein plus ami, considérer avec plus de bienveillance, et par cela même avec plus de justice, car il est souvent bien léger le poids qui précipite l'homme dans ses haines les plus fougueuses. La fusion des partis malheureusement si difficile à espérer, peut venir de la collaboration pacifique à des travaux qui donneront sans peine un emploi utile à toutes les facultés, à tous les caractères et à tous les esprits. Là, peuvent se développer à l'aise l'énergie, l'enthousiasme et l'activité ; là, l'esprit positif, utilitaire, lent et sensé dans ses jugements, rend des services qui ne peuvent être remplacés ; là, toute voix est utile et se compte, toute force s'emploie ; là, il y a large place pour tous, on y a besoin de tous, riche ou pauvre, ignorant ou lettré : la charité est le lien de l'humanité, le souffle de la vie sociale, le soleil, à la chaleur et à la lumière duquel nul ne doit pouvoir se dérober.

RAPPORT DE M. NICOT,

Sur un Opuscule de M. Vingtrinier.

Messieurs,

M. Vingtrinier de Rouen, votre laborieux correspondant, vous a fait hommage d'un court écrit sur les colonies pénales et la déportation.

Les réflexions qu'il fait, les moyens qu'il propose nous ont paru dignes d'attention.

On a raison de remarquer que plus il y a de liberté au sein d'une nation, plus la loi doit avoir d'empire et la moralité publique se fortifier. Or, n'est-on pas forcé de reconnaître qu'à cet égard nous avons fait peu de progrès ? Ne faut-il pas avouer surtout que les repris de justice ont profité du changement de gouvernement pour se mêler à tous les mouvements insurrectionnels ou tumultueux, pour mettre le pays, comme dit si bien M. Vingtrinier, sous le joug honteux et tyrannique de leurs vices ? Afin de s'en affranchir, ne conviendrait-il pas de les expulser, de les jeter sur une terre inhabitée et lointaine. Ces hommes, ces *vrais conspirateurs*, sont-ils dignes d'avoir une patrie ?

M. Vingtrinier répond à ces questions, et, armé des données de la statistique, il sonde le mal dans toute sa profondeur.

Il note d'abord le chiffre des individus présents dans nos prisons ; il l'évalue à 50,000, qui coûtent à l'Etat environ 19,000,000 fr., sans compter les frais de surveillance de la police. Ce n'est pas seulement la perte de cet argent qu'il faut regretter, c'est la perte morale qu'en rentrant dans la société ces 50,000 malfaiteurs peuvent causer par la propagation de leurs vices dans la population honnête qu'ils inquètent, et exploitent sans repos ni trève,

La Société n'étant plus assez protégée contre ces *parasites* vénimeux par la surveilllance de la police, qui ne fait que gêner les libérés et semble les pousser à redevenir voleurs, la déportation serait, suivant le publiciste dont nous reproduisons les idées, la seule mesure complémentaire préventive et afflictive à infliger à tous ceux qui, par leurs rechutes criminelles

ont prouvé qu'ils ne voulaient pas se soumettre aux lois de leur patrie, et qu'ils en étaient les ennemis.

On oppose deux difficultés : la dépense, le choix d'une terre convenable à cette destination.

Quant à la dépense, l'auteur croit qu'il y aurait économie et soutient, n'y en eût-t-il pas, qu'il se ferait un utile déplacement dans les fonds et que ce serait gagner au point de vue moral.

On aura soustrait ces criminels au contact des libérés, on les aura éloignés d'un foyer de corruption, à laquelle leur vertu, si nouvelle encore, n'aurait peut-être pas échappé. Ce sera encore un grand bien de les forcer à employer leurs forces physiques et morales au travail nécessaire à leur vie, à la culture du sol qui doit être toujours leur patrie, à développer en eux le goût du travail et par le travail l'esprit de propriété si bien fait pour amener la moralisation. Car la propriété est le véritable but de tous les travaux des honnêtes gens, le véritable bonheur qu'il faut faire espérer à tous, et surtout à ceux qui ont pu le croire à jamais impossible pour eux.

Mais où placer ce lieu de déportation?

Ici, nous laissons parler l'auteur.

« En vérité, lorsqu'en jetant un coup-d'œil sur
« notre globe terrestre, on voit que nous y tenons si
« peu de place, malgré le bruit que nous y faisons,
« et le mal que nous nous y donnons, lorsqu'on voit
« que la moitié de la terre n'est pas habitée et qu'elle
« est habitable dans la plus grande partie, on ne saurait
« rencontrer un obstacle sérieux dans l'embarras de
« trouver une terre de déportation. Il suffira de vouloir,
« soyez-en certain ; mais jusqu'ici l'on n'a jamais voulu.
« Voilà la vérité. »

M. Vingtrinier ne se borne pas à ces généralités,

à ces reproches ; il pense qu'une colonie établie dans une des îles de la Nouvelle-Zélande, vers le quarantième degré de latitude méridionale, serait placée dans toutes les conditions nécessaires ; climat analogue, éloignement des continents de la patrie (4,000 lieues), productions faciles à exploiter, et par suite, profits pour la France provenant de la colonie, créée d'ailleurs utilement dans l'état nouveau des rapports qui vont nécessairement s'établir avec les Etats de l'Amérique du Sud et notamment le Brésil et les rives de la Plata.

L'auteur indique encore comme situation propre à ce but : l'île de Bièque, la Désirade et St-Martin, la baie de Diego-Suarez ou tout autre point de la côte septentrionale de Madagascar. Mayotte lui paraît aussi offrir des grands avantages, comme aussi la grande île des Madécasses, et surtout l'île de la Réunion, qui pourrait ainsi recevoir une vie nouvelle.

Outre ce projet de transportation, M. Vingtrinier propose encore un autre plan pour atténuer l'*immense misère des prisons*. Ce serait de faire cultiver les Landes par les prisonniers condamnés à courtes peines, de les établir à peu de frais sur les lieux, de les intéresser à ce travail, de les moraliser. Il cite à l'appui de ce plan de colonie pénale dans les Landes, l'opinion de M. Delamarre, ancien et digne préfet de ce département.

« Il n'y a pour la France, dit cet économiste, ni « ordre, ni liberté, ni bien-être à attendre, si une res- « tauration agricole n'a lieu ; quand la population aug- « mente et que les produits ne s'accroissent pas, c'est « la misère seule qui est en progrès ; quand les ma- « nufactures s'encombrent et que les ouvriers cessent « d'être occupés, ce sont des révolutions qui se pré- « parent par des émeutes ; car la force qui réprime « celle-ci un instant ne fait que les amonceler plus grosses

« et plus terribles ; or les classes ouvrières s'agglomè-
« rent dans les villes hors de toute proportion. Il y a
« tel département du Nord où les artisans trouvent à
« peine à se loger ; les maisons sont occupées de la
« cave au grenier, et le prix des objets de première né-
« cessité s'élève par le seul fait de la concentration de la
« population sur un point, à un taux vraiment exor-
« bitant. D'autre part, la concurence qui en résulte fait
« tomber le prix des salaires ; de là, le malaise des classes
« ouvrières au sein des villes ; de là, la mendicité, la
« maraude, les délits et les crimes dont souvent la
« première cause était de n'avoir pas de pain. »

M. Vingtrinier reconnaît l'existence de cette cause, et, pour en arrêter les effets funestes, il croit, avec M. Delamarre, qu'il est urgent d'envoyer des colons dans cette partie de la France restée inculte faute de bras et d'argent, et qui, selon l'avis de tous le hommes compétents, est bien capable de dédommager des peines et des dépenses de sa culture.

« Il faut donc, conclut M. Vingtrinier, que la prévoyance des hommes du pouvoir et l'étude des faits conduisent à des mesures efficaces auxquelles sont attachées la vie d'une partie de la population et peut-être l'existence de la nation entière.

« Une colonie de déportation pour les condamnés à longues peines ;

« Une colonisation généreusement préparée pour les pauvres, les surveillés, les enfants trouvés et tous ceux qui voudront travailler. »

Voilà les deux mesures que l'auteur que nous analysons juge nécessaires, indispensables ; et alors même que l'efficacité pourrait ne pas en paraitre parfaitement démontrée, vous applaudiriez, Messieurs, à l'œuvre de notre correspondant, parce que vous aimez toujours à

vous associer à l'étude des questions qui intéressent l'ordre social, parce que vous reconnaissez que la nouvelle situation faite à la France, par les événements accomplis en Février, impose à tous les citoyens le devoir de réfléchir sur cette situation et de manifester leurs pensées, lorsqu'ils les croient propres à produire quelque amélioration.

M. Nicot ajoute :

Messieurs,

Le recueil de l'Académie de Bordeaux, dont vous avez bien voulu me confier l'examen, ne renferme guère que des mémoires d'intérêt purement local. On y traite avec étendue d'une nouvelle classification des terreins tertiaires de l'Aquitaine, de la bibliothèque publique de la ville, de l'état du théâtre de Bordeaux et de la météorologie de la Gironde.

Un seul m'a paru mériter une attention particulière. Il est, ou plutôt il était la réponse aux doctrines professées au Luxembourg par M. Louis Blanc. Afin de les combattre efficacement, afin de présenter un contre-poison aux classes populaires toujours si promptes à s'émouvoir et à s'égarer, un excellent citoyen, M. Valat, avait établi des conférences qui ont été fort suivies et ont fait quelque bien.

Celle dont j'entreprends la courte analyse traite spécialement des difficultés que présente l'organisation du travail.

Elles résultent, suivant M. Valat, de la lutte établie entre trois éléments distincts qu'il faut combiner et concilier, savoir : la production, l'intérêt de l'ouvrier qui en est l'agent principal, l'intérêt de la société dont les besoins stimulent l'ouvrier et règlent la production. Plus les produits sont abondants et faciles, plus le salaire

de l'ouvrier est faible, et plus la société consomme, car elle achète à meilleur marché et dans des proportions plus considérables ; quand les produits sont rares et chers, la main-d'œuvre s'élève ; mais aussi la consommation diminue ; les profits du fabricant s'amoindrissant, il renvoie ses ouvriers ou les fait travailler davantage au même prix, ou les paie moins.

Vous le voyez, Messieurs, ces intérêts sont corrélatifs et divers : augmentez la production, le prix baisse avec le salaire ; diminuez la production, le prix s'élève et conséquemment le salaire ; mais bientôt la consommation se restreint et le travail cesse ou s'amoindrit. Le fabricant, entouré d'une classe nombreuse d'ouvriers, peut seul gagner dans les deux cas, quoique inégalement, par la facilité qu'il trouve à augmenter ou diminuer à volonté le nombre des travailleurs avec la hausse ou la baisse des produits ; là où le fabricant a peu d'ouvriers sous sa main, ceux-ci gagnent. C'est précisément ce qui arrive dans le premier cas aux villes industrielles où la population s'agglomère ; dans le second cas, aux propriétaires ruraux qui n'ont autour d'eux qu'un petit nombre de bras à employer.

Les diverses écoles proposent de limiter la production d'autorité afin de soutenir le prix, d'élever le salaire et d'arrêter la concurrence par des mesures coërcitives ; or, dit M. Valat, ne serait-ce pas appauvrir le consommateur qui serait forcé d'acheter plus cher ou de se priver tout à fait d'une denrée ou d'une marchandise dont il a besoin ? Ne serait-ce pas anéantir la liberté du travail, source de progrès et cause d'émulation, et favoriser enfin la contrebande au profit des nations étrangères ? Le plus grand tort d'un pareil système de répression n'est pas encore dans la guerre qu'il fait aux industries privées comme à la prospérité publique ; c'est

qu'on peut l'accuser de conduire au despotisme par le monopole, à l'esclavage par le privilége. Tout tyran, dit notre auteur, veut tout monopoliser parce qu'alors il a tout entre ses mains : la fortune publique et la fortune privée ; il tient sous sa clé tous les coffres-forts.

Comment donc agir sur l'industriel et l'ouvrier, pour améliorer la condition du second, sans compromettre l'existence du premier? Comment intervenir dans la fabrication, pour maintenir les salaires à un taux élevé, sans nuire à la consommation et à la beauté des produits ?

M. Valat arrête sa pensée sur un seul de ces intérêts, celui qui, dans ce moment, excite les réclamations les plus vives et soulève les préoccupations les plus graves. L'ouvrier a des chances de travail d'autant meilleures, qu'il est plus intelligent, plus honnête et plus prévoyant. L'intelligence et l'activité lui serviront à exécuter rapidement et avec habileté ; la probité, à inspirer la confiance des fabricants, à lui procurer le crédit dont il a besoin ; la prévoyance, à compter sur ses bras plutôt que sur sa fortune. Il importe, par conséquent, à son avenir, qu'il soit de bonne heure élevé dans la connaissance et dans la pratique du bien ; qu'il sache surtout le prix de l'économie, afin de mesurer la dépense au revenu ; telle est la première condition du succès qu'il doit ambitionner et que l'on peut lui assurer :

1° Par une bonne éducation religieuse et morale ;

2° Par l'instruction spéciale et professionnelle, telle que l'a réglementée M. Pompée ;

3° Par la fondation des sociétés de bienfaisance mutuelle ;

4° Par des caisses de prêts pour achats d'instruments et pour complément de capitaux nécessaires à la création d'un établissement industriel, lorsque l'ouvrier

offrira des garanties de moralité et de capacité suffisantes ;

« 5° Par des conseils de patronage destinés à éclairer les ouvriers dans leurs réclamations contre leurs maîtres ;

« 6° Enfin, si c'était encore possible, par des avances considérables dont l'Etat pourrait disposer en leur faveur, s'ils ont conçu quelque projet d'utilité générale qui réclame l'emploi d'un capital supérieur aux ressources des caisses particulières.

« On peut également agir sur les maîtres, en prescrivant des réglements plus favorables à l'humanité, qui rendent le travail moins pénible, en les invitant à former des fonds de réserve, prélevés tantôt sur les bénéfices, tantôt sur les salaires eux-mêmes, quand ils dépassent les besoins de famille, soit pour venir en aide aux ouvriers sans travail, soit pour créer des retraites à la vieillesse invalide.

« Enfin, le gouvernement devrait, dit encore M. Valat, faciliter les associations possibles, entre le maître et l'ouvrier, par des études et des enquêtes destinées à éclairer les parties intéressées sur les chances de succès que présenterait l'exploitation projetée ; il pourrait même, dans certains cas et à des conditions réglées par l'Assemblée législative, prêter des capitaux ou en faire don, si des avantages importants se rattachaient à la création des établissements industriels.

« L'auteur termine, en sollicitant aussi des subventions à l'agriculture qui a été négligée, d'abord, par ceux qui possédent de grandes propriétés, délaissée par le petit propriétaire qu'attire le luxe des villes, et trop souvent aussi abandonnée par le paysan. Il indique, comme puissant moyen d'amélioration, une formation d'établissements propres à propager la connaissance des

bonnes méthodes de culture, destinées à chaque pays, et un système d'encouragement au travail agricole.

« Telles sont les idées exposées par M. Valat. Nous avouons que nous ne les regardons pas comme une panacée propre à remédier à la situation de la société, mais du moins les opinions sont exposées avec calme et sagesse, et quand on les compare à ce qui a été débité au Luxembourg, on aime à les considérer comme un retour à une voie meilleure, un commencement de cette résipiscence que les Académies appellent de leurs vœux et préparent de tous leurs efforts. »

NOTES.

M. le docteur de Castelnau communique à l'Académie une note détaillée sur les maladies et la mortalité de la Maison-Centrale et sur les moyens de diminuer le chiffre de cette mortalité. Sur 1184 individus, dit-il, qui peuplaient, en moyenne, pendant 1847, la Maison-Centrale, il est entré à l'infirmerie 124 malades, ce qui fait un entré sur 0,91.

Plus de cas de maladie que de détenus !

La population prisonnière est composée de 1,040 adultes et 144 jeunes détenus.

Les premiers ont fourni 1,111 entrées à l'infirmerie, c'est-à-dire, 1 sur 0,93; les seconds ont fourni 129, ou 1 sur 1,12.

Il restait à l'infirmerie, le 1er janvier 1848, 59 malades de l'année précédente.

Les médecins ont eu à traiter 1,299 malades dans l'année.

Le chiffre a fourni 18,958 journées d'infirmerie : moyenne 52 (51,19).

Il est mort 85 sujets, ou 1 sur 13,80.

Savoir : 79 adultes sur 1,040, ou 1 sur 13,18 et 6 jeunes détenus, ou 1 sur 24.

Depuis quelques années, la mortalité des détenus va croissant. En effet,

Tandis que, pendant les neuf années de 1833 à 1841 inclusivement, la mortalité avait été de 1 détenu sur 12,25, elle était descendue :

en 1842 à 1 sur 17,76 ;
en 1843 à 1 sur 23,53 ;
en 1844 à 1 sur 23,88 ;
en 1845 à 1 sur 19,63 ;
en 1846 à 1 sur 16,57 ;
en 1847 à 1 sur 13,56 ;

Nous nous réjouissions de l'influence qui, en 1842, avait amené cette heureuse révolution dont le bienfait se continua et s'accrut pendant les années suivantes. Mais il ne devait pas être de longue durée.

Nous en apprécierons les causes.

Absent pendant les mois de novembre et de décembre, pour prendre part au concours de clinique interne ouvert à la faculté de Montpellier, nous n'avons à rendre compte des malades de notre division que pendant les 10 premiers mois de 1847.

Avant de parler de ce qui concerne le service qui nous est attribué, nous devons jeter un coup-d'œil sur la composition de la première division médicale de la Maison-Centrale de Nimes.

Cette division est composée des détenus les plus faibles de la maison ; les uns sont arrivés dans cet état, les autres ont été ruinés par les excès de travail, excès d'autant plus fâcheux que les travaux s'exécutent dans des ateliers malsains, et que les détenus ne trouvent pas, dans les aliments et les boissons, dans l'air et dans

le mouvement, la réparation nécessaire à la déperdition de ces forces.

Les détenus sont mutationnés des professions qu'ils occupent, pour passer aux ateliers desservis par nous, lorsqu'ils sont atteints de maladies incurables.

Depuis bientôt 25 ans, nous avons eu à lutter contre l'administration locale et contre l'administration centrale au sujet de la réforme des détenus qui ne peuvent supporter le travail d'une industrie au-dessus de leurs forces.

Les exigences de l'entreprise, le désir de la part de l'administration d'avoir des feuilles de paiement bien chargées, l'apprentissage de leurs fonctions que certains ont fait aux dépens du condamné, ont entraîné la mort d'un grand nombre de ces malheureux.

Notre division médicale est composée de 600 détenus.

Pendant les dix mois de notre service, nous avons admis 543 malades, qui, joints aux 30 restant de l'année précédente, donnent 573 malades traités par nous.

Ce chiffre a donné 9,804 journées d'infirmerie, 111,32 et 44 décédés : soit 4,4 décédés par mois. Pendant notre absence en novembre et décembre, il est mort dans notre division 13 malades, ou 6,5 par mois.

Il est mort pendant notre service, avons-nous dit, 44 sujets, savoir : 35 de maladies chroniques, 8 de maladies aiguës, encore chez deux il y avait maladie chronique antérieure.

Sur les 35 malades chroniques, 32 ont succombé à la lésion des organes renfermés dans la poitrine et 25 sont morts phthisiques proprement dits.

Rapprochons ces faits des observations faites sur la population libre.

600 individus ont donné 32 maladies chroniques suivies de morts, sur lesquels 25 phthisiques.

Or, l'on sait, d'après les tables dressées avec beaucoup de soin, que 1,000 individus de tout âge et de tout sexe fournissent 5,87 décès par maladie de poitrine en général, et 3,74 phthisies (1).

Ces tables sont dressées sur les décès d'une année, et notre travail ne mentionne que 10 mois.

En y joignant 10 phthisiques morts en notre absence, et 1 emphysème pulmonaire avec catarrhe, nous aurons 35 phthisiques, et en tout 46 maladies de poitrine.

D'après les données énoncées ci-dessus, il aurait dû périr dans notre division 3,525 individus par suite de maladies de poitrine. Le système inhumain et contraire aux lois de la nature en a tué 32; on a condamné à mort 32 de plus que la justice régulière n'avait pas condamnés à cette peine.

Il aurait dû succomber 2,27 phthisiques; il en est mort 22,73 de plus que ne veut la loi de Dieu et des hommes, sur lesquelles l'administration a usurpé.

Tenons note encore que les décès ont eu lieu en 10 mois et non en un an.

Si nous comptions sur l'année entière, nous aurions 46 morts de maladies de poitrine sur 600 individus, c'est-à-dire, 42,48 de plus qu'il n'aurait dû en mourir.

Pour les phthisiques, nous aurions 35 décès ou 32,73 de plus que la loi naturelle.

Enfin, si l'on objectait que ces sortes de décès ont été réellement fournis par la population générale de 1,184, comme provenant de l'ensemble des détenus et

(1) Dans un travail reçu aujourd'hui même (15 avril) la mortalité annuelle de phthisiques mâles est de 4,46 par 1,000, et de 3,66 chez les femmes.

classés, sous le rapport industriel, dans la division qui nous occupe.

Alors nous ajouterions aux 46 morts de maladies des organes de la poitrine dans la 1re division, les 20 qui ont succombé dans la 2me division, ce qui ferait 66 sur 85 morts en totalité.

Or, 1,184 individus devaient donner 6,96 décès par maladie thoracique ; il en est donc mort 68,04 par l'influence carcéraire.

Pour la phthisie, nous avons eu, dans les deux divisions réunies, 35 décès, au lieu de 4,20 ; 30,80 ont dû la mort à la prison.

L'on sait qu'il meurt en France 1 individu de tout sexe et de tout âge sur 40.

Nous aurions dû avoir 29,6 décès sur 1,184 ; il en a péri 85 ; c'est donc 55,4 qui ont payé de leur vie le système anti-hygiénique des prisons.

Dans la ville de Nimes, il est mort 558 hommes de 11 ans et au-dessus, sur une population mâle probable de 2,000 du même âge, d'où : 1 sur 35,08 ; pendant qu'il mourait un homme libre, il succombait 2,66 détenus.

La population libre et mâle de Nimes, de l'âge de 11 à 16, a perdu 15 individus sur un nombre probable de 598,56, c'est-à-dire, 1 sur 39,9. De la Maison-Centrale, il est mort 4 jeunes sujets du même âge.

La pénalité doit être égale pour tous. Elle ne l'est pas pour les Arabes. — 15 de ces malheureux, sur 102 incarcérés à Nimes, ont payé par la mort la peine de la détention : 1 sur 6,8.

Il est urgent d'établir dans l'Algérie une pénalité en rapport avec la manière de vivre de ces hommes presque sauvages. La prison pour eux est la mort. Les ateliers de travail doivent remplacer l'incarcération, et

ces ateliers doivent être établis sous le soleil de leur pays.

Un raffinement de cruauté a été mis en usage à l'égard des hommes de couleur de nos colonies américaines : 17 condamnés ont été amenés dans ces contrées, *tous ont succombé*. Un seul est mort quelques jours après sa sortie de la prison.

Les israélites, au nombre de 21, n'ont perdu aucun malade depuis 4 ans.

Les protestants, qui offrent un effectif de 95, n'ont perdu qu'un homme. Il y a donc chez eux une force qui lutte contre le malheur et la perversion, origine de tant de maladies.

Les Corses, au nombre de 245, ont eu 14 décès ou 1 sur 17,5.

M. de Castelnau fait dans la note suivante le relevé des décès :

Sur 1,191 détenus mâles, de 12 ans et au-dessus, peuplant la Maison-Centrale de Nimes, il en est mort 36 en 1848, — ou 1 sur 33.

La population libre, de même sexe et de même âge, donnait, dans le même laps de temps, 1 décès sur 48.

Les maladies chroniques ont amené la mort chez 31 sujets ; — 30 ont succombé à l'altération des organes de la poitrine.

Le fait le plus remarquable, accompli en 1848, est l'abaissement de la mortalité, réduite au tiers de celle des années précédentes.

D'après un relevé des 23 années antérieures à 1848, de 1825 à 1847 inclusivement, la population moyenne de la prison a été de 1,209 ; il est mort 2,112 détenus, soit 92,82 en moyenne, annuellement ; le rapport moyen des décès a été de 1 sur 13,17.

En 1848, la population a été de 2,291 ; il est mort 36 sujets, ou 1 sur 33,08.

Ces faits vérifient les paroles de M. le Ministre de l'intérieur, Léon Faucher, disant à l'Assemblée nationale, en janvier dernier : « Il est impossible à une As-
« semblée comme celle-ci, qui représente la France,
« de rester indifférente à l'état de nos prisons. Je recon-
« nais que cet état accuse les gouvernements précé-
« dents ; il accuse aussi la société, il appelle une ré-
« forme. »

Le docteur Villermé, de l'Institut, avait dit, en 1819 : « Les prisonniers vivront ou mourront, pour la
« plupart, selon que l'administration le voudra. »

Pendant ces 23 années, les décès ont varié entre 54 et 162. Le rapport a oscillé entre 1 décès sur 7 détenus, 85/100, et 1 sur 23,88.

Les causes de ces variations tiennent aux mouvements météorologiques, aux constitutions médicales, et aux mesures administratives.

Etat atmosphérique. — L'abaissement prolongé de la température, pendant l'hiver de 1828-29, a produit 122 décès : 1 sur 9, soit 40/100.

« Le froid extraordinaire de 1829-30 : —(36 jours au-dessus de zéro ; — abaissement à 11 degrés, 5/20 au-dessous de zéro), a contribué à donner 142 morts ; 1 sur 8, soit 50/100.

Constitution médicale. — La *grippe* de 1827, en portant une influence fâcheuse sur la poitrine des détenus, presque tous atteints d'altération des organes de cette cavité, porta les décès à 102, en 1828, — ou 1 sur 9,80.

Mesures administratives. — Un arrêté ministériel du 10 mai 1839 interdit l'usage du vin, du tabac, et

réduisit les aliments supplémentaires à des substances très-peu nourrissantes.

Cette diminution dans les principes nutritifs consommés par les détenus, le plus grand nombre de punitions occasionnées par les infractions à la règle du silence, eurent pour résultats une augmentation de décès : tandis que les 14 années antérieures avaient donné, en moyenne 94 décès, il succomba, en 1839, 162 détenus ; 66 furent victimes des nouvelles prescriptions.

La mort frappa, dans la première année, les hommes les plus faibles ; des modifications équitables furent admises dans l'exécution de l'arrêté du 16 mai ; le tabac arriva par des voies illicites, à un prix très-élevé, jusqu'à 100 ou 120 fr. le kilog. — Même 1 franc la *chique* de 1 à 2 grammes. Le régime alimentaire ordinaire fut augmenté ; enfin une surveillance et une administration sévères à l'égard des fournitures amenèrent successivement des résultats heureux ; les décès descendirent à 60 en 1842. — Le rapport à 2 sur 17 soit 76/100. —

Les années suivantes à 52 et à 56 : rapport 1 sur 23,52 et 1 sur 23,88.

Cette amélioration ne devait pas subsister. Un arrêté ministériel, exécuté dès le 1er avril 1842, réduisit le salaire de moitié au moins.

Cet arrêté établit cinq catégories, selon la nature de la condamnation, de telle sorte que la moins criminelle reçoit, après prélèvement des droits de l'entreprise, les 5/20 du salaire, la 2me classe dans cet ordre, les 4/20, ainsi de suite ; la dernière n'a droit qu'à 1/20.

Pour avoir une idée des résultats de cette mesure, prenons pour type la catégorie moyenne, celle qui a droit aux 3/20, et supposons le salaire disponible à 43 centimes, il reviendra au détenu 14 cent. — Pour

15

avoir droit à ces 14 cent., il a dû en produire 54 environ. Les droits de l'entreprise ont absorbé la différence de 54 à 43.

Par suite d'arrangement d'ordre intérieur, ce détenu a dû travailler 170 jours (5 mois et 20 jours) avant d'être admis à la cantine.

Il faut que, pendant ces six mois, moins 10 jours, il n'ait eu ni chômage, ni journée d'infirmier, non plus que de punition, et qu'il n'ait point eu de pain de punition, ni port de lettre à payer.

Ce laps de temps écoulé, il a droit à 67 distributions sur 200.

Nous calculons d'après la moyenne. — Il est des punitions qui n'admettaient au supplément de nourriture que 20,6 et même 4 fois sur 200, après avoir travaillé de 2 à 5 ans pour y avoir droit.

En fait, pendant les travaux, le salaire des détenus, les gratifications qu'ils recevaient, joints à l'argent de famille, conduisaient 600 détenus par jour à la cantine.

Depuis la cessation des travaux, 300 détenus y participent. — Donc le salaire n'était utile qu'à 300 ou le quart de la population.

Après avoir ainsi traité de la prison de Nimes, relativement au salaire et aux punitions, au point de vue hygiénique, l'auteur s'occupe de la situation morale. Il voudrait que, par des soins et des efforts continus, intelligents, l'administration cherchât surtout à préparer la moralisation du détenu; il se félicite des soins et des projets du premier administrateur du département, qui prépare d'utiles réformes.

M. de Lafarelle, qui prend la parole après la lecture de ces notes, fait part, à son tour, de son opinion sur la question qui vient d'être traitée. Après son confrère,

qui l'a envisagée au point de vue de l'intérêt du détenu, il veut la considérer principalement dans l'intérêt de la société. Il soutient qu'en même temps que la peine doit être moralisatrice, clle doit être aussi répressive et intimidante.

A l'appui de cette opinion, il présente comme argument le devoir de la société de punir celui qui n'a pas voulu se soumettre à ses lois, qui, par son crime s'est mis en révolte contre elle. L'intérêt qu'a cette société d'empêcher le renouvellement du délit qui la trouble et la frappe, et le moyen le plus efficace de prévenir la contagion de l'exemple, n'est-ce pas de montrer que le condamné est vraiment soumis à un châtiment, à une expiation?

Il est à désirer, sans doute, que, tout en punissant, l'on cherche à corriger, et, à cet égard, M. de Lafarelle partage les vues de son confrère. Non-seulement la séparation des criminels suivant la nature des crimes est un acte de justice et de raison, mais il faut faire plus encore, il faut que l'on s'occupe du perfectionnement moral du détenu et surtout qu'on éloigne les éléments de corruption. La cantine fut une cause de désordre, on a bien fait d'en retrancher ce qui peut pousser à l'intempérance et aux mauvaises passions qui en naissent. C'est dans ce but unique que l'arrêté du 10 mai a été conçu, et le ministre qui l'a pris, a jugé que cette réforme ne blessait nullement les droits de l'humanité.

M. de Castelnau ne conteste pas les doctrines exposées; il a voulu présenter des faits tels qu'ils se sont produits et se produisent tous les jours, et non critiquer l'état des choses actuel. Il fait observer, en finissant, qu'il y aurait un moyen certain de remédier au mal dont la société se plaint. La plaie, l'immense plaie des prisons serait guérie, si l'on pouvait appliquer le condamné à

des travaux utiles faits à l'extérieur, tels que routes, endiguements, si des colonies agricoles pénitentiaires étaient établies. Cette idée, difficile il est vrai à réaliser, mais pourtant praticable, réunit toutes les opinions.

POÉSIES.

LES ENVIEUX,

A M. PRADIER, Statuaire,

Par M. JULES CANONGE.

Ami, sans t'émouvoir, sans retourner la tête,
Laisse les envieux déchaîner la tempête.
Le tumulte des nains qu'irrite leur néant
Ne doit pas ralentir la marche du géant.
Rien n'ôtera le charme à ces divines choses
Qui naissent sous tes mains comme au printemps les roses.
Qui jamais, mieux que toi, sur la pierre ou le fer,
Fit frissonner la peau, fit palpiter la chair?
Sur tes moelleux contours quand notre doigt s'appuie
Il s'attend à sentir la chaleur de la vie;
N'y trouvant que le froid du marbre ou de l'airain,
Nous admirons l'effort de ton art souverain...
L'effort, il n'en est point pour ton heureux génie;
Tandis que, travaillés de fièvre et d'insomnie,
D'autres, voulant montrer qu'ils sont brillants ou forts,
De leur esprit rétif tendent tous les ressorts,
Et que l'œuvre avec peine éclot de leur cervelle
Comme du fer qu'on bat sort enfin l'étincelle,
Tu sembles en riant n'avoir qu'à te baisser
Pour choisir les trésors qu'à tes pieds fait passer
De l'empire idéal la merveilleuse reine.

La forme entre tes mains s'épanouit, sereine,
Et tu n'as pas besoin pour l'animer aux yeux
Du feu que Prométhée osa ravir aux cieux ;
Ton doigt y fait couler une flamme subtile,
Où rien donne l'essor à ton esprit facile,
Un mouvement, un geste, une pose, un regard,
Un pli qui flotte, un voile entrouvert par hasard;
Et, pour charmer nos sens, tu fais, comme l'abeille,
En effleurant ces riens quelque douce merveille.
Ainsi tu sais toucher au but du premier pas,
Tandis que tes rivaux courent chagrins et las,
Et vont chercher bien loin, à travers l'étendue,
Ce qu'ils n'ont pas su voir chez eux ou dans la rue;
Car, semblable au soleil, partout où nous vivons,
Le beau fait resplendir quelqu'un de ses rayons,
Et, dans l'art, ceux-là seuls sont grands dont la paupière
Concentre et réfléchit cette immense lumière.
Laisse-les donc se croire à te vaincre appelés
Ces pâles envieux que Dante a flagellés.
Jadis, quand, pour tenter quelque grande aventure,
La main d'un nécroman enchantait une armure,
Tout ce qui l'atteignait retombait émoussé
Ou revenait frapper ceux qui l'avaient lancé.
Ainsi ce qu'ils ont fait pour entamer ta gloire
Retombe sur leur tête, et l'équitable histoire
Dira que tout ce bruit contre toi provoqué,
Ce jour que pour te vaincre ils avaient évoqué,
Passant comme un éclair de foudre vengeresse,
Ont fait mieux éclater ta force et leur faiblesse.
Mais tes œuvres pour toi mieux qu'elle parleront :
Sous de cruels dédains Sapho penchant le front,
Phryné se dévoilant pour la foule idolâtre,
Le Faune aux yeux lascifs, la muse au chant folâtre,
Cassandre s'affaissant sous le courroux des dieux,
Nyssia de parfum baignant ses grands cheveux,
Pandore entre ses mains portant le grand mystère,
Les grâces et l'amour consolés par sa mère,
Flore qui, se livrant aux baisers de Zéphir,
Se pâme et sous les fleurs frissonne de plaisir,
Surtout ces douze sœurs, phalange désolée,
Qui du César français gardent le mausolée,
Et tant d'œuvre luttant de charme et de beauté,

Dont une aurait suffi pour l'immortalité,
Feront à ta mémoire un radieux cortége.
Lorsque la main des temps qui toujours nous assiége
Aura dans nos cités promené son marteau,
L'aspect de tout fragment sculpté par ton ciseau,
Fera croire à des jours rivaux des jours antiques;
Ton nom sera cité parmi les noms attiques,
Tandis que l'on prendra pour de grossiers Romains
D'un siècle en décadence, obscurs contemporains,
Favoris de Tibère ou d'Héliogabale,
Ceux de qui contre toi la nullité cabale,
Sous prétexte de force exagérant le laid
Et s'écartant du beau sans atteindre le vrai.
J'en sais qui, renonçant à vaincre dans l'arène
Où triomphe de l'art la majesté sereine,
Aujourd'hui pour le club désertent l'atelier;
D'autres, de leur amour se sont fait un levier,
De la vertu civique usurpent le domaine
Et sèment autour d'eux le désordre et la haine.
Notre vie est bornée, et nul impunément
Ne peut s'aventurer dans un double élément.
Vois notre grand poète, il a brûlé ses ailes
En voulant dépasser les limites mortelles,
Et la France trompée expie en gémissant
Le tort d'avoir ruiné son essor impuissant;
Pourtant jamais le ciel n'avait dans aucune âme
Pour le bien, pour le beau concentré plus de flamme.
Laisse-le s'égarer et poursuis le chemin
Où Dieu jusqu'à ce jour t'a conduit par la main;
De ton art qu'on trahit garde le sanctuaire
Et, pour vivre honoré, sois toujours statuaire.

Paris, 1849.

ADIEUX A LA SUISSE,

Par M. ALPHONSE DUMAS.

A bord du bateau à vapeur le
Guillaume Tell, sur le Léman.

Adieu noble pays, adieu Suisse chérie
Qui toujours fus pour moi comme une autre patrie.

Quand mon père fuyait des partis la fureur,
Sous tes lois il trouva le calme et le bonheur,
Et je te fus laissé durant bien des années.
Tes monts et de tes lacs les rives fortunées,
Presque dès le berceau réjouirent mes yeux.
De tes fils, tout enfant, je partageai les jeux,
Avec eux je grandis, avec eux dans la vie
Je fis les premiers pas, et mon âme ravie
Sous ton beau ciel s'ouvrit à ces impressions
De piété, d'amour, que pour illusions
Eût prises ma jeunesse autre part élevée.
Plus tard, j'ai vu Paris, mon enfance achevée,
Séduisante Sirène, au front éblouissant
Ceint de triple couronne où, sur l'or scintillant,
L'art, l'esprit, la science ont écrit leurs merveilles;
Elle charme les yeux, enchante les oreilles,
Mais jalouse ne veut qu'ardents adorateurs.
Il me plut du torrent suivre les flots trompeurs,
Goûter aussi du fruit de l'arbre de science;
Triste et fatal désir! dans son impatience
Mon jeune cœur, bouillant du feu des passions,
De la sage Helvétie oubliant les leçons,
De tout voir, tout connaître incessamment avide,
Dans le gouffre plongea; que trouva-t-il ? — le vide.
Alors, las de moi-même, abreuvé de dégoût,
Epouvanté de voir l'égoïsme partout,
J'ai senti le besoin de rafraîchir mon être
A l'ombre de ces monts, où j'eusse voulu naître.
Après dix ans passés, oui, j'ai voulu revoir
Ce Morges si joli, ce lac, brillant miroir,
Des Alpes réflétant l'imposante stature,
Et de ce vieux Mont-Blanc la sublime figure;
Et l'enceinte du port, aux transparentes eaux,
Des rivages voisins accueillant les bateaux,
Le château, dont les tours s'élançent vers la nue,
Et l'élégante église au bout de la Grand'Rue.
Je désirais surtout voir le Morge animé,
Celui que tendrement, enfant j'avais aimé,
Et ces parents si chers, qui, pleins de bienveillance,
Remplacèrent si bien ceux que j'avais en France.
Ai-je pu me résoudre à vous abandonner?...
Heure sombre pour moi, que j'entendis sonner,

Quand, pour me rappeler, la jalouse fortune
Fit retentir de France une voix importune....
Il fallut obéir, et j'ai dû vous quitter
Vous qu'il me fut si doux de venir visiter;
Mon départ fut bien triste et mon âme affligée,
Et mes regrets suivront cette fuite obligée.
Ah! du moins recevez mes vœux reconnaissants,
D'un sol hospitalier généreux habitants!
Puissiez-vous, chers Vaudois, conserver d'âge en âge
La touchante bonté, du cœur noble apanage,
Dont le ciel vous dota; que la simplicité,
L'aimable naturel, la naïve gaité,
Demeurent à toujours la parure des femmes.
Craignez que l'étiquette asservisse leurs âmes;
Eh! qu'ont-elles besoin de s'instruire des lois
D'un grand monde inconnu, joug d'un pénible poids
Qui comprime le cœur autant que la pensée,
Et dont leur loyauté ne peut qu'être offensée?
Laissez la jeune fille, unie et sans détours,
De ses goûts innocents suivre à l'aise le cours;
Eclairez sa raison; mais par amour pour elle,
Ah! gardez-la toujours et simple et naturelle.
Vous n'imaginez pas le charme qu'on ressent
A retrouver chez vous du vrai le pur accent,
Quand d'un monde trompeur et rempli d'artifices
On a longtemps de près vu jouer les coulisses.
Les filles de la Suisse ont cela d'enchanteur,
Que, tel que Dieu l'a fait elles montrent leur cœur;
En un bal comme aux champs, partout on y peut lire,
Et sur leur noble front cette candeur respire.
De la terre exilée, antique bonne foi,
Ici se trouve encor le culte de ta loi.
Mais adieu simples mœurs de l'heureuse Helvétie,
Adieu séjour de paix, où facile est la vie,
Où les hommes gardant l'esprit religieux
Force et gloire à la fois de leurs vaillants aïeux,
Respectant du Très-Haut la sagesse profonde,
Reconnaissent en Christ le bienfaiteur du monde;
Où les femmes sans art, mais non sans dignité,
Quand vous avez conquis leur douce intimité,
Ne daignent la voiler de froide indifférence.
Adieu pour bien longtemps; je vais revoir la France.

L'OISON ET L'AIGLON,

FABLE,

Par M. CHARLES REY.

L'oison, un jour, voyant l'aiglon
De sa mère, en son nid, attendre sa pâture,
Disait: « Qu'a donc cet oisillon
« Que ne m'ait, comme à lui, départi la nature?
« N'avons-nous pas, et sans lui faire injure,
« Mêmes instincts, mêmes besoins?
« Comme moi, sous les tendres soins
« Que prend de lui sa vigilante mère,
« Ne périrait-il pas de faim et de misère?
« N'est-il pas mon égal? et quel droit, plus que moi,
« A-t-il d'être plus tard appelé l'oiseau-roi? »

Ainsi d'un ton hargneux, par trop démocratique,
Se complaisant à la comparaison,
Dans son jabot, murmurait notre oison:
Mais six mois écoulés lui prouvent sans réplique
Que son orgueil se trompe et qu'en saine logique,
Comparaison n'est pas raison.
L'aiglon devient un aigle, et lui devient une oie,
L'un né pour dépréder, l'autre pour être proie..

Français, l'égalité dont vous êtes tous fous
N'est qu'une flatteuse chimère.
Nature, en nous créant, capricieuse mère,
Il faut bien l'avouer, ne nous accorde à tous
Même dose d'esprit, de force, de courage.
Tous les instincts divers dont le germe est en nous
Se développant avec l'âge.
Vainement, *Ledru*, le front haut,
Peuple d'oison, pour capter ton suffrage,
T'appelle son égal, il n'en croit pas un mot;

Il n'a garde, le bon apôtre !
De s'estimer l'égal d'un sot.
Dans ce monde toujours l'un exploitera l'autre.
Il s'agit, pauvre humanité,
Seul sujet éternel de guerre et de divorce,
De savoir quel sera, par adresse ou par force,
Ou l'exploitant ou l'exploité.

LA RÉSURRECTION,

ODE A MON PÈRE,

Par M. ALEXANDRE ROLLAND.

I.

La souffrance et le deuil sont le triste partage
Qu'à sa postérité légua pour héritage,
Adam contre Dieu révolté.
Le mal, fils du péché, sourdement nous dévore. —
C'est notre sort — longtemps il doit peser encore
Sur le front de l'humanité.

Comme après un éclair qui fait la nuit plus sombre,
Le bonheur que parfois l'homme effleure dans l'ombre,
A son cœur tristement déçu,
Dit qu'ici toute joie est courte et mesurée ;
Qu'on ne peut la fixer, et qu'elle a la durée
D'un fantôme à peine aperçu.

Tantôt, c'est la misère et la faim qui le rongent,
En face des plaisirs où tant de riches plongent
L'ennui qu'ils veulent assoupir.
Tantôt, séchant son cœur comme une ardente flamme,
Survient l'ambition, cette autre faim de l'âme,
Faim que rien ne peut assouvir.

Ou bien, s'il veut goûter en paix, dans sa demeure,
Des plus pures amours la joie intérieure,

La mort, ô désespoir! ô deuil!
La mort vient imprévue, en un moment suprême,
Sous un souffle de glace éteindre ce qu'il aime,
Et faire une proie au cercueil!. .

La mort!... Mais est-ce donc une énigme, un mystère
Que jamais nul mortel n'aura, sur cette terre,
La puissance d'approfondir!...
O réponds moi! Seigneur! est-ce ma destinée
Que mon âme, ici-bas, par toi soit condamnée
A souffrir, et puis à mourir?...

Non, non! car tu me dis: « Paix soit rendue au monde!
« Le péché, cette tache en misère féconde,
« Par le sang du juste est lavé.
« Si le premier Adam t'entraîna dans l'abîme,
« En descendant du ciel, par sa chûte sublime,
« Un autre Adam t'a relevé. »

Et je dis à mon tour : Hommes, levez la tête!
Ecoutez! par la voix de l'apôtre-prophète,
L'Eternel lui-même a parlé :
O vous tous qui marchez, accablés sous le doute,
Pourquoi chercher en vain un fanal sur la route,
Quand le vrai jour s'est révélé?...

Aiguillons du malheur, départs, pertes amères
Qui transpercez le cœur des enfants et des mères,
Dans leur veille et dans leur sommeil;
Pleurs partout répandus, et souffrances sans nombre;
Vous êtes comme un rêve, au sein d'une nuit sombre.
Attendez: voici le réveil!

II.

Qu'à la voix du Très-Haut le monde disparaisse!
De l'abîme des temps que le passé renaisse!
Sortez de vos tombeaux, ô générations,
Et formez devant Dieu le chœur des nations!

Réveillez-vous, races éteintes,
Le jour du Seigneur est venu!

Pour lui seul il n'est point d'enceintes
Où le souvenir soit perdu.
Au grand appel qui vous réclame,
Il ne manquera pas une âme,
Nul enfant de nulle cité;
Car, la voici l'heure suprême
Qu'annonça la voix de Dieu même:
C'est l'heure de l'éternité.

Réveillez-vous, races à naître,
Races à naître qui mourrez !...
Devant l'Eternel votre maître,
Vous aussi, vous comparaîtrez !...
Le temps, qui toujours suit sa route,
Sur nos fronts répandra, sans doute,
Les brumes de l'antiquité;
Mais confondant leurs intervalles,
Les ères deviendront égales
A l'heure de l'éternité.

Sortez d'une mort apparente,
Siècles oubliés, inconnus!
Et vous que le présent enfante,
Siècles non encore avenus,
Entrez dans une ère nouvelle!...
Seul, le Temps, repliant son aile,
Sera pour jamais arrêté;
Et, bornant sa longue carrière,
Sonnera son heure dernière,
A l'heure de l'éternité.

Pour cette autre vie à reprendre,
Océan, rends tes ossements!
Vous, bûchers, rendez votre cendre
Disséminée à tous les vents!
Tombeaux, antiques sépultures,
Qui gardiez de toutes injures
Des restes chers et vénérés;
Il est temps, asiles fidèles,
Que ces dépouilles immortelles
Sortent de vos marbres sacrés!

Car, ni la mer, ni ses abîmes
Ne sauraient les ensevelir ;
L'inquisition et ses crimes
Ne purent les anéantir.
Et le funèbre mausolée
D'une Artémise inconsolée,
N'a pas d'angle mystérieux
Qui retiennent cette poussière,
Ces restes cachés dans la terre,
Et qui germeront pour les cieux.

III.

O mystère! ô grandeur! ô sagesse insondable!
De tes plans éternels l'harmonie adorable,
Seigneur, rend mon cœur éperdu!
Nous serons tous changés en anges de lumière,
Quand, sortant radieux de cette humble poussière,
Notre corps nous sera rendu!...

Nous serons tous changés!.. mais comment?..—que t'importe,
O désir curieux! si la dépouille morte,
Nos corps par les vers dévorés,
Pour l'accomplissement des promesses divines,
Abandonnant soudain la tombe et les ruines,
Dans le ciel sont transfigurés!

Le Christ, redevenant pour toujours notre frère,
Pourra remettre alors, aux mains de Dieu le père,
Le sceptre qu'il étend sur nous ;
Et tenant sous ses pieds la mort anéantie,
Il rendra sa puissance au Père assujétie ;
Afin que Dieu soit tout en tous.

Nous, que le Christ convie au céleste héritage,
Nous porterons là-haut sa glorieuse image,
Car nous la portons ici-bas.
Si, pour un temps, elle est triste, pâle, incomplète,
Là-haut, nous la verrons rayonnante et parfaite,
Après le réveil du trépas.

Dans ce gouffre profond où sommeille la vie,
De nos affections aucune ne s'oublie.

Notre âme, qui ne peut mourir,
N'aime point pour un jour ; trésor inépuisable,
Elle porte un amour divin, impérissable,
Qu'un tombeau ne saurait tarir.

Pères, enfants, époux, dont l'âme fut brisée,
Votre tombe, longtemps de larmes arrosée,
D'un éclat inconnu reluit,
Au milieu du spectacle imposant et sublime
Des générations qui sortent de l'abime
Où les tint une longue nuit.

IV.

Et moi, dans ce concert infini, vague, immense,
Cet universel hosanna,
Du genre humain chantant sa nouvelle naissance,
Près du trône de Jéhovah,

Un instant je tiendrai mon âme recueillie...
Evoquant le tableau de ma première vie,
J'en déroulerai tout le fil,
Et je ferai passer devant moi, comme une ombre,
Les tristes jours de deuil qui m'ont rendu si sombre
Ce dernier temps de mon exil !

Je me rappellerai la nuit fatale et l'heure
Où la mort vient s'abattre au fond de ma demeure,
Où glacé, sans voix, éperdu,
Je pressai dans mes bras, j'inondais de mes larmes
Celui qui sur mes jours répandit tant de charmes,
Le tendre ami que j'ai perdu.

Ó cruel souvenir que n'effacera pas
Le sommeil muet du trépas.
Regret profond ! pensée amère !..
Comment vous oublier, vous fuir?...
Où pourrai-je vous engloutir?...
— Ce sera dans tes bras, mon père !...

18 octobre 1846.

L'IDÉAL,

Par M. ALEXANDRE ROLLAND.

Dans un monde inconnu, loin du monde où nous sommes,
Loin de ce lieu d'exil où s'agitent les hommes,
Il est un beau pays, noble et divin séjour,
Qu'habitent à la fois le génie et l'amour.
L'Idéal est son nom. Sur des ailes de flamme,
Et brisant les liens qui retiennent mon âme,
Que j'aime à m'élancer vers ce monde nouveau
Où de la vérité j'entrevois le flambeau!

Dans la sphère où je vis tout me semble mensonge;
Ses objets ont pour moi la vanité d'un songe;
A leur réalité je trouve peu d'appas,
Et je crois seulement au vrai *qu'on ne voit pas.*
Tout ce que peut saisir mon corps triste et débile
Est comme lui, mortel, méprisable et fragile.
Ce que l'esprit embrasse est vraiment glorieux;
Car le corps est terrestre et l'esprit est des cieux.

Vivre dans l'Idéal est mon bonheur suprême!
Le bien qui semble un rêve est le seul bien que j'aime.
La gloire et les trésors qu'on envie ici-bas
Voient finir leur durée aux bornes du trépas;
Moi, j'aspire plus haut, et cherche en mes poursuites
La gloire et les trésors qui n'ont point de limites.
Le fini ne saurait suffire à mon ardeur,
Dieu seul est le grand tout qui peut remplir mon cœur.

Quand mon ambition, en conquête féconde,
Rangerait sous ses lois les quatre parts du monde;
Quand un peuple à genoux, abdiquant sa fierté,
Mettrait sur un autel ma pauvre humanité,
Mon âme, que la soif de l'infini dévore,
Voudrait monter toujours et monterait encore!

Il faut à mes désirs un plus sublime autel
Dont la base est ici, dont le faîte est au ciel.
Et cherchant loin de tous des routes inconnues,
Bien au-dessus des monts, bien au-delà des nues,
Encor bien au-delà de ces mondes de feu
Que la nuit nous révèle à travers un ciel bleu;
Dans cette immensité de l'espace invisible,
Région des esprits à l'esprit accessible,
Dans l'Idéal enfin, mon être transporté
Va chercher un rayon de la divinité;
Et des sens importuns secouant la poussière,
Il s'abîme un instant dans des flots de lumière.
Là, tressaillant d'ivresse, et d'amour palpitant,
Par intuition il contemple, il entend
Des secrets éternels le mystère ineffable,
Et saisit des esprits le monde insaisissable.

Etres aériens, errants dans l'univers,
Aux accords de ma lyre unissez vos concerts.
Venez tous, chœurs sacrés des séraphins, des anges,
Du monarque des cieux entonnons les louanges!
Jusqu'à vos régions, par l'esprit soutenu,
J'arrive en franchissant les champs de l'inconnu.
Phalanges d'immortels, dans le ciel qui s'entrouvre,
Mon âme vous entend, mon âme vous découvre?
Sur un trône éclatant de lumière, je vois!...
.... Mais la bouche de l'homme ici n'a plus de voix...
O Jéhovah! le terre a gardé la mémoire
De ce jour où parut un rayon de ta gloire,
Quand sur le mont Sina d'éclairs environné,
Tu dictas ta loi sainte à l'Hébreu prosterné.
Depuis ce temps le monde est rentré dans son ombre;
Le soleil qui l'éclaire est un jour pâle et sombre:
Je rêve un jour plus beau, sous un plus beau soleil;
Sans lever, sans couchant, sans nuit et sans réveil.

Au-delà du tombeau ma rapide pensée
Dans l'espace infini souvent s'est élancée;
La foi de son flambeau lui prêtant la clarté,
Elève l'Idéal jusqu'à la vérité.
Oui, cette vérité que cherche notre hommage,
L'Idéal dans nos cœurs en a gravé l'image.

Ici-bas il nous fuit, mais, au jour éternel,
Cet Idéal si beau deviendra le réel.

Ah ! cet espoir n'est point le rêve du délire !
Il m'anime, il m'élève, et c'est Dieu qui l'inspire.
Mais comme à tout mortel Dieu se montre incomplet,
L'Idéal est encore un bien pâle reflet ;
C'est un point seulement que notre esprit embrasse ;
Plus tard, quand nous verrons l'infini face à face,
L'Idéal cachera son éclat éclipsé,
Comme l'astre des nuits par le jour effacé.

De toute vérité le type est dans notre âme ;
Par mille instincts secrets l'Eternel se proclame ;
Et quand vers l'Idéal je tends à m'égarer,
J'entrouvre le rideau que Dieu doit déchirer.

Ce monde est un exil que la nuit environne ;
Un soleil triste et froid sur nos têtes rayonne.
L'autre soleil viendra comme un divin flambeau,
Et pour le voir... j'attends le réveil du tombeau.



LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS

PAR LES MEMBRES RÉSIDANTS, CORRESPONDANTS,

ET PAR DIVERS AUTEURS.

Nouvelles Poésies de M. CANONGE.

Observations météorologiques, par MM. PLAGNIOL et BLECHAMP.

Mémoires de M. BOUCHER des Perthes.

Nouvelle édition corrigée et augmentée *du Progrès Social*, par M. F. de LAFARELLE.

Langue universelle, par M. VIDAL, du Var.

Egmont, tragédie, par M. Alexandre ROLLAND.

Recueil de fables, par M. de STASSART. (7me édition.)

Mémoire de M. SMITH, de Boulogne.

Mémoire de M. MARCEL DE SERRES, sur la patrie de quelques classes d'animaux.

Flore du Gard, de M. GONET.

Opuscule, de M. Jules RENOUVIER.

Thèse, de M. Raymond de CASTELNAU.

Divers mémoires, de M. le docteur VERDIER, du Vigan.

Mémoire de M. VINGTRINIER, de Rouen, sur les colonies pénales.

De l'emploi des détenus aux travaux d'utilité publique par M. de CHANAL, préfet du Bas-Rhin.

Mémoire, de M. le docteur FERRY, d'Alais.

Mémoires, de M. D'HOMBRES père.

Journal de la morale chrétienne.

Mémoires de la société archéologique d'Anvers.

Les soirées de Ste-Hélène, par M. MASSE, de la Ciotat.

La Néomanie, comédie, par M. Charles REY.

LISTE

DES

RECUEILS ET MÉMOIRES

Adressés par les Sociétés correspondantes.

Ain.	Journal d'agriculture de l'Ain.
Aisne.	Mémoire de la Société des sciences et lettres de St-Quentin.
Arriège.	Mémoires de la Société d'agriculture de Foix.
Bouch.-du-Rhône.	Mémoire de l'Académie des sciences, arts, belles-lettres d'Aix
	Publications de la Société académique de Marseille.
Calvados.	Mémoires de la Société académique de Caen.
	Recueil de la Société d'agriculture de Falaise.
	Mémoires de la Société académique de Bayeux.
Charente.	Annales de la Société de la Charente.
Côte-d'Or.	Mémoires de l'Académie de Dijon.
Doubs.	Mémoires de l'Académie de Besançon.
Eure.	Recueil de l'Académie ébroïcienne.
Hérault.	Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.
	Recueil de lá Société archéologique de Béziers.
Garonne.	Recueil de l'Académie des jeux floraux.
	Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Toulouse.
Gironde.	Recueil de l'Académie de Bordeaux.

Indre.	Société d'agriculture de Châteauroux.
Indre et Loire.	Société d'agriculture, sciences, de Tours.
Isère.	Mémoires de la Société académique de Grenoble.
Loire.	Bulletin de la Société de St-Etienne.
Loire (Haute-).	Annales de la Société du Puy.
Loire-Inférieure.	Annales de la Société Académique de Nantes.
Lozère.	Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et lettres de Mende.
Maine et Loire.	Recueil de la Société académique d'Angers.
Marne.	Mémoires de la Société académique de Châlons-sur-Marne.
	Mémoires de l'Académie de Reims.
Meurthe.	Mémoires de la Société académique de Nancy.
Moselle.	Mémoires de l'Académie de Metz.
Nord.	Mémoires de la Société de Lille.
	Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.
Oise.	Mémoires de la Société académique de Beauvais.
Pas-de-Calais.	Recueil de l'Académie d'Arras.
	Mémoires de la Société d'agriculture, commerce et arts de Boulogne-sur-Mer.
Puy-de-Dôme.	Annales de la Société de l'Auvergne.
Rhin.	Bulletins et programmes de la Société de Mulhausen.
Rhône.	Compte-Rendu par le secrétaire de l'Académie de Lyon.
	Mémoires de la Société d'histoire naturelle à Lyon.
	Annales de la Société des sciences physiques à Lyon.
Seine.	Description des brevets d'invention tombés dans le domaine public.
	Annuaires et comptes-rendus de la Société philotechnique, par M. le baron de Ladoucette.
	Mémoires de la Société centrale d'agriculture.
	Le Journal de la Morale chrétienne.

Seine et Oise.	Mémoires de la Société des sciences morales, lettres et arts.
Seine-Inférieure.	Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen.
	Mémoires de la Société havraise.
Somme.	Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.
	Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville.
Var.	Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Toulon.
Yonne.	Société archéologique de Sens.



LISTE ACADÉMIQUE.

BUREAU—1848.

Président : M. DE DAUNANT, aîné (C. ✱).
Vice-Président : M. VINARD ✱, ingénieur en chef du Gard.
Secrétaire perpétuel : M. NICOT (O. ✱), recteur de l'Académie.
Trésorier : M. THOMAS DE LAVERNÈDE, professeur émérite et bibliothécaire de la ville.

BUREAU—1849.

Président : M. DE LAFARELLE, ancien député du Gard.
Vice-Président : M. RIVOIRE, chef de division à la Préfecture.
Secrétaire perpétuel : M. NICOT (O. ✱), recteur honoraire de l'Académie.
Trésorier : M. A. PELET.
Bibliothécaire : M. LIOTARD.

Président honoraire.

M. LAGARDE, préfet du Gard.

Académiciens vétérans.

M. Phélip, docteur médecin.

Membres résidants.

MM. Simon Durant ✱, ancien directeur des quinze-vingt.
Nicot (O. ✱), recteur honoraire.
Liotard, professeur de mathématiques.
Ch. Rey, propriétaire.
Teulon ✱, premier président à la Cour d'appel.
Plagniol ✱, inspecteur d'Académie.
D'Espinassoux, propriétaire.
Auguste Pelet ✱, inspecteur des Monuments historiques.
Goirand de Labaume ✱, conseiller à la Cour d'appel.
J. Reboul.
Vassas, ancien élève de l'école polytechnique.
Fontaine fils ✱, docteur médecin.
Léonce Maurin ✱, ancien magistrat.

Abric, négociant.
Philippe Eyssette, avocat, maire de Nimes.
Martin, docteur médecin.
Delòche ✱, proviseur du lycée de Nimes, Officier de l'université.
Fontanès, pasteur.
Ferdinand Girard (O. ✱), ancien pair de France.
Jules Canonge, homme de lettres.
Auguste Cazeing ✱, président du tribunal de commerce.
Numa Boucoiran, directeur de l'école de dessin.
Pleindoux ✱, docteur médecin.
L'abbé Privat ✱, chanoine.
De Lafarelle, ancien magistrat.
De Daunant (C. ✱), ancien premier président.
Rivoire, chef de division à la préfecture.
Bernard ✱, capitaine d'état-major.
P. Hedde, ancien conservateur du Musée de St-Etienne.
B. de Castelnau ✱, docteur médecin.

Membres non résidants.

MM. d'Hombres (Firmas) ✱, membre correspondant de l'institut, à Alais.
Emile Vincens ✱, ancien conseiller d'état, à Paris.
Gergonne (O. ✱), ancien recteur de l'Académie à Montpellier.
Blaud, médecin à Beaucaire.
D'Aramon ✱, ancien pair de France.
Guizot (G. C. ✱), ancien ministre.
De Gasparin (C. ✱), ancien pair de France.
Barbaroux ✱, procureur-général à Alger.
Jules Teissier, docteur médecin à Anduze.
Maillet-Lacoste ✱, professeur de littérature latine à la Faculté de Caen.
Simil, chanoine à Agen.
Enjalric aîné ✱, président honoraire de la Cour d'appel de Nimes, à Aix.
Serres, docteur médecin à Alaïs.
Dumas (Emilien), naturaliste à Sommières.
De Poujols ✱, naturaliste à Manduel.
Benjamin Valz ✱, directeur de l'observatoire à Marseille.
Roustan ✱, Recteur de l'Académie d'Aix.

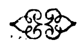
D'Hombres fils, maire de St-Hippolyte-de-Caton.
Collin, peintre à Paris.
Remacle, ancien magistrat à Arles.
Ferdinand Béchard, avocat, représentant du Peuple à Paris.
Sibour, archevêque de Paris.
Roux-Ferrand ✻, sous-préfet à Issoudun.
Thomas de St-Laurent ✻, capitaine d'état-major à la Bastide d'Engras.
Isidore Brun, homme de lettres à St-Gilles.
Vinard ✻, ingénieur en chef en retraite.
Frossard ✻, pasteur à Montauban.

Associés correspondants.

MM. Crell, correspondant de l'Institut, à Helmstad.
Georgi, à Pétersbourg.
Piétri ✻, à Bastia.
Le Chevalier, à Paris.
Desgranges, docteur médecin à Lyon.
Guérin, membre de l'Athénée de Vaucluse, à Avignon.
Labouisse, à Paris.
Le baron de Chaudruc de Crazannes ✻, sous-préfet à Castel-Sarrazin.
Bertholoni, docteur médecin à Sarzane.
Boucharlat ✻, professeur de mathématiques à Paris.
Mignet (C. ✻), ancien conseiller d'état.
Marcel de Serres ✻, professeur à la Faculté des sciences, à Montpellier.
Requien, botaniste à Avignon.
J. Bard ✻, de la Côte-d'Or.
Arthur Beugnot ✻, membre de l'Institut, à Paris.
Humbert, professeur à Genève.
Pagezy (O. ✻), colonel d'état-major en retraite, à Nimes.
Sausse-Villiers, receveur des domaines à Avignon.
Michaud ✻, officier au 10me régiment de ligne.
Lecoq, professeur d'histoire naturelle à Clermont.
Bazin, avocat à la Cour d'appel, à Paris.
Colladon, physicien à Paris.
Alix, professeur d'humanités au lycée de Bourges.
Richon des Brus ✻, docteur médecin au Puy.
Lopez, docteur médecin, à Montpellier.
De Quatrefage ✻, ancien professeur à la Faculté des sciences, à Toulouse.

Le baron Ladoucette ✱, ancien préfet des Basses-Alpes, secrétaire de la Société philotechnique.
Tabarié, chimiste à Montpellier.
Colard Descherres ✱, capitaine au 52me de ligne, naturaliste.
Michel Berr ✱, membres de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.
Duvivier, homme de lettres à Paris.
Moreau de Jonnés ✱, officier supérieur d'état-major, chef de bureau au ministère du commerce.
De Sauriac ✱, président de la Société d'agriculture de l'Arriège, à Foix.
Giraud (O. ✱), membre du Conseil-supérieur de l'instruction publique et de l'Institut, à Paris.
Désiré Nisard ✱, ancien chef de division au ministère de l'instruction publique, à Paris.
Matter (O. ✱), inspecteur-général des bibliothéques à Paris.
De Malbosc, naturaliste à Berrias.
Doublet de Boisthibault, avocat à Chartres.
Germain, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
Chevalier, chimiste à Orléans.
Quenin ✱, juge de paix à Orgon.
Albert Lenoir ✱; membre du comité historique au ministère de l'instruction publique, à Paris.
Magen, homme de lettres à Agen.
Lecerf, professeur à la Faculté de droit de Caen.
Hardouin, docteur en droit à Amiens.
Ragut, secrétaire-général de la Société académique de Mâcon.
Du Pasquier, professeur à l'école secondaire de médecine, à Lyon.
Félicie d'Escudier, à Beaucaire.
Le vicomte de Santarem ✱, à Paris.
Bonafous ✱, directeur du jardin des plantes, à Turin.
De Saive, médecin, ancien directeur de l'école de médecine, à Liége.
De Payan-Dumoulin, avocat, secrétaire de la Société de statistique de la Drôme, à Valence.
Lambert ✱, ancien préfet.
Baron de Jessaint (C. ✱), ancien préfet.
Cambessedes ✱, botaniste, à Pradines.
Jules Renouvier, inspecteur des monuments historiques, à Montpellier.
Le chanoine Stancovich, à Istria.

Julien ❋ de Paris, à Paris.
Barbier, peintre à Paris.
Causse, bâtonnier de l'ordre des avocats à Nimes.
Ricard (Adolphe), secrétaire-archiviste de la Société archéologique à Montpellier.
Alexandre Rolland, homme de lettres.
Alexis Perret, professeur adjoint à la Faculté des sciences à Dijon.
De Robernier, président du tribunal de première instance à Alais.
Jaquemin, homme de lettre à Arles.
Magalon, homme de lettres à Bagnols.
Payan, docteur médecin à Aix.
Alphonse Dumas, propriétaire à Nimes.
De Guibert, botaniste à Beaucaire.
Mazade, docteur-médecin à Anduze.
Ignon ❋, conseiller à la Cour d'appel de Nimes.
Ovide de Valgorge, avocat, inspecteur des monuments historiques de l'Ardèche.
Isidore Hedde, membre de la commission envoyée en Chine, à St-Etienne.
De Felice, professeur d'éloquence à la Faculté de Montauban.
Jules Salles, peintre à Nimes.
L'abbé Gareiso, professeur au grand séminaire à Nimes.
Vingtrinier, médecin en chef des prisons, à Rouen.
Félix Bogaerts, professeur d'histoire, secrétaire perpétuel de l'Académie d'horticulture à Anvers.
Eugène de Kerckhove-Varent, docteur en droit, ancien chargé d'affaires à Constantinople, à Anvers.
Baptiste de Guiper, professeur de sculpture, à Anvers.
Vicomte de Kerckhove, ancien médecin en chef des armées, à Anvers.
Alexandre Schaepkens, peintre, à Anvers.



RÉSULTAT

DES CONCOURS OUVERTS EN 1847.

L'Académie du Gard a reçu un seul mémoire incomplet et fautif sur l'emploi du sel en Agriculture. Comme cette question était proposée pour la troisième fois, et que les travaux récents l'ont résolue en partie, l'Académie a retiré ce sujet du Concours.

L'Académie avait aussi appelé l'attention des économistes sur une question qui avait vivement préoccupé la pensée publique depuis quelques années. Dans le but de prévenir ou d'atténuer la concurrence que les prisonniers font aux ouvriers libres, et afin d'apporter aussi son tribut à l'amélioration du système pénitentiaire, l'Académie avait demandé s'il ne serait pas possible d'appliquer à des travaux extérieurs (irrigation, endiguement, dessèchement de marais, etc.) les détenus des Maisons centrales; et, en cas d'affirmative, le programme prescrivait d'indiquer les moyens de mise en œuvre du système présenté et de le réglementer. C'était là un problême social des plus ardus. Aussi, deux seuls concurrents sont entrés en lice. L'un, inscrit sous le nº 1, a longuement exposé ce qui est connu de tous, et s'est ensuite attaché à démontrer l'extrême difficulté de la transformation du travail, bien plus qu'il n'a cherché une solution. Sans doute la translation des détenus offre des périls, la surveillance exige des précautions nombreuses; mais pourquoi l'auteur oublie-t-il qu'en Algérie, les compagnies de discipline fonctionnent dans la campagne sans évasions et sans dommage? Pour-

quoi va-t-il jusqu'à nier le bon effet des colonies agricoles? Ce mémoire, œuvre pourtant d'un économiste instruit, est plutôt une critique qu'une réponse : il est purement négatif.

Mieux inspiré, l'auteur du nº 2 expose d'abord fort bien les produits et la portée du travail actuel. Les détails dans lesquels il est entré montrent qu'il a une connaissance complète, profonde, du travail des prisons. Seulement, l'Académie a trouvé un peu de lenteur dans la première partie, et a regretté surtout qu'il n'y eût pas plus d'idées pratiques dans la seconde, ou du moins un système plus complet; mais reconnaissant, d'autre part, qu'il y a dans le mémoire nº 2 des aperçus justes sur divers points de l'organisation des ateliers, sur le régime économique, sur l'application des règlements et d'un personnel militaires, et que le style est toujours correct et souvent coloré, l'Académie a accordé une médaille d'or à titre de récompense et d'encouragement. Le bulletin décacheté a présenté le nom de M. Jaillant, sous-directeur de la Maison centrale de Gaillon, département de l'Eure, auteur déjà mentionné dans le Concours de 1846, et couronné, il y a peu d'années, par plusieurs Sociétés savantes.

PROGRAMME

DES CONCOURS

POUR LES PRIX A DÉCERNER EN AOUT 1849.

Première Question.

ECONOMIE POLITIQUE.

DES MISÈRES SOCIALES.

Le mal qui afflige la Société n'est-il pas plus moral que physique?

Ce mal ne dérive-t-il pas d'une fausse appréciation de la condition humaine?

Les systèmes qui prétendent le guérir, et qui promettent une félicité sans bornes à l'humanité, n'ont-ils pas le grave tort d'oublier les enseignements du christianisme?

De là, en supposant même qu'ils réalisassent leurs fastueuses promesses, croit-on qu'ils parviendraient à éteindre dans le cœur de l'homme cette soif inextinguible de désirs qui est la loi providentielle de la vie?

Alors donc qu'il s'agit d'appliquer les remèdes, n'est-ce pas s'abuser que de les chercher toujours dans l'amélioration matérielle?

L'amélioration morale par les leçons du christianisme, n'est-ce pas le but que l'on doit essentiellement poursuivre?

Qu'y a-t-il à faire pour détruire l'influence du matérialisme pratique qui a envahi tant d'esprits, et pour rendre à l'éducation, à tous ses degrés, le cachet religieux et moral sans lequel elle n'est plus un bienfait?

Le prix sera une médaille d'or de 300 fr.

Deuxième Question.

AGRICULTURE.

« Constater les progrès de l'agriculture dans le Gard,
« depuis plus de vingt ans; indiquer les institutions,
« principes, méthodes qui pourraient rendre ces pro-
« grès plus rapides et plus généraux encore.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 fr.



RÉSULTAT

DU CONCOURS OUVERT EN 1849.

L'Académie a reçu trois mémoires sur la question qu'elle avait proposée : constater les misères sociales, en rechercher la cause, en indiquer le remède.

Le n° 2, sans épigraphe, est écrit avec convenance, dans un esprit honnête et religieux, trop religieux peut-être, car la question économique y est à peine effleurée. L'argumentation est faible ainsi que le style. L'écrit ressemble plus à l'homélie qu'au mémoire raisonné.

Le n° 3, qui porte pour épigraphe quatre versets de l'Evangile : *Vulpes foveas habent*, etc., etc. *Esurio et non dedisti mihi manducare hospes eram*, etc., etc.

Le n° 3, comme œuvre théorique, présente tout à la fois plus de méthode et plus de concision dans son ensemble, plus de précision dans l'exposition des faits et plus de logique dans les déductions. L'auteur, qui ne manque ni d'intelligence ni de verve, discute la question dans toutes ses parties et la résout par l'application du socialisme phalanstérien. Il s'attache avec plus ou moins de bonheur à faire découler l'idée phalanstérienne de la doctrine évangélique.

La hardiesse de cette solution, qui ne serait pas par elle-même un motif d'exclusion, commandait à l'auteur de ce mémoire la rigoureuse observation des conve-

nances académiques. On demandait surtout aux concurrents une œuvre sérieuse, l'auteur du n° 3 semble l'avoir trop oublié. S'il réfute les économistes ou les moralistes, c'est souvent par des plaisanteries, et, il faut le dire, toutes ne sont pas de bon goût, non plus que ces manières dédaigneuses, ces formes si peu courtoises et ces expressions peu convenantes empruntées aux habitudes et au vocabulaire de la controverse socialiste, pour caractériser la civilisation, la famille, le travail, la propriété, le capital, l'organisation tout entière de la société actuelle, et jusques à ces douces vertus de la charité et de la bienfaisance qui en forment le lien religieux et moral.

La forme seule eût été une cause d'insuccès alors même que le fond eût été irréprochable, mais en assignant ce remède aux misères sociales, l'auteur est loin d'en avoir démontré l'efficacité.

Si, comme il le dit: « La théorie phalanstérienne, tout en respectant la famille, la propriété et l'inégalité des conditions, a la prétention de reconstituer la société sur d'autres bases et d'y établir une hiérarchie nouvelle de toutes les fonctions, en garantissant à chaque individu, homme, femme ou enfant, la liberté la plus absolue et en ne le soumettant à d'autre loi, à d'autre règle de conduite que les instincts et les attraits que Dieu a mis dans son cœur. » On aperçoit dès l'abord, et sans avoir besoin de descendre dans les détails d'application, l'inanité de cette prétention.

En effet, les instincts peuvent s'égarer, l'attraction morale ou sensuelle est soumise à des écarts; pour qu'une hiérarchie quelconque puisse se maintenir et ne pas dégénérer en anarchie, il faut en rectifier les erreurs, en redresser les écarts; d'où la nécessité d'une législation

positive qui lui donne une sanction; or, les lois positives appellent des magistrats pour les mettre en action, *magistratibus igitur opus est sine quorum diligentia societas esse non potest*. Les décisions des magistrats appellent à leur tour la contrainte légale qui les fait respecter, il n'y a donc pas de hiérarchie possible sans l'aliénation au moins relative de cette prétendue liberté naturelle et absolue que les phalanstériens veulent garantir à tous les individus. La société n'est donc pas à refaire comme ils le prétendent; mais à améliorer, à perfectionner selon les principes éternels qui lui servent de base.

Le nº 1, portant pour épigraphe: *Est Deus in nobis, etc.* a seul assez bien répondu aux intentions de l'Académie. Il est inspiré par les meilleurs sentiments et rempli d'idées saines, dont quelques-unes ne manquent ni d'originalité ni de portée politique. Le style est abondant, quelquefois redondant, mais toujours clair et correct. La question est généralement bien traitée, seulement l'Académie a trouvé qu'il n'y avait pas assez de méthode et pas assez de déduction; elle a pensé aussi qu'avant de décider que le mal qui afflige la société est plus moral que physique, il eût été bien de constater par les faits quel est cet état physique. On reproche à certains économistes l'abus des chiffres, on peut faire à l'auteur le reproche contraire.

Quelques erreurs ont été remarquées. Ainsi, l'auteur assigne à l'année 1793, l'origine de la bourgeoisie française. Il semble croire aussi un peu trop facilement à un âge d'or qui n'a existé que dans l'imagination des poëtes, et qui est démenti par tous les monuments de l'histoire et de l'art antique.

En somme, ce mémoire, sauf les imperfections que

nous venons de signaler, est une assez bonne composition. En en serrant le tissu et avec quelques corrections, il pourrait facilement devenir un bon livre. C'est à ce titre, c'est dans cette espérance qu'il a été jugé digne d'une mention honorable.

L'auteur est M. ....



ACADEMIE DU GARD.

PROGRAMME

DES CONCOURS POUR LES PRIX A DÉCERNER EN AOUT 1850.

Premier Sujet.

NOTICE SUR BRIDAINE.

L'Académie du Gard demande avec une biographie exacte du célèbre missionnaire, une appréciation littéraire de l'orateur chrétien.

L'étude devra s'élever aux sources mêmes de l'éloquence sacrée, et développer dans cette large sphère les conditions de l'art oratoire, et mieux encore, de l'improvisation, de l'inspiration.

Il faut que l'œuvre puisse à la fois servir l'éloquence apostolique et populariser les vertus chrétiennes.

Le prix sera une médaille d'or de 300 fr.

Deuxième Sujet.

AGRICULTURE.

« Constater les progrès de l'agriculture dans le Gard,
« depuis plus de vingt ans ; indiquer les institutions,
« principes, méthodes, qui pourraient rendre ces pro-
« grès plus rapides et plus généraux encore.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 fr.

CONDITIONS COMMUNES AUX DEUX CONCOURS.

Les ouvrages destinés aux Concours doivent porter

une sentence et un billet cacheté renfermant cette même sentence, le nom de l'auteur et son adresse ; ils seront envoyés, *franco*, avant le 15 juin 1850, à M. Nicot, Secrétaire perpétuel, rue *Chemin d'Avignon*, n° 28, à Nimes.

Les concurrents sont prévenus que l'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui auront été envoyés au Concours, mais les auteurs auront la liberté d'en faire prendre des copies.



TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.

1849—1850.

NIMES,

C. DURAND-BELLE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE DU GARD.

1850.

e
st
es
e-
e
le
deux
préoccupa-
été à garder le
inions publiques
lire qu'elle n'est
privées. C'est à
rpétuel (1) qu'est
le nos efforts;
sommaire-
ierai
ur
la

DISCOURS

PRONONCÉ

À LA SÉANCE PUBLIQUE TENUE DEVANT LE CONSEIL-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT,

Le 30 Août 1850,

PAR M. H. RIVOIRE, PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE.

MESSIEURS,

DANS les temps d'agitation politique, les travaux de l'intelligence subissent fatalement la pression qui est la conséquence de toute époque révolutionnaire. Les sociétés littéraires et scientifiques sont plus particulièrement soumises à ces rudes épreuves. C'est sous ce point de vue qu'il convient d'expliquer la réserve que s'est imposée l'Académie du Gard pendant les deux années qui se sont écoulées. Mais si des préoccupations sérieuses ont contraint notre Société à garder le silence à l'époque ordinaire de ses réunions publiques et solennelles, je suis heureux de dire qu'elle n'est pas restée oisive dans ses réunions privées. C'est à notre honorable et habile secrétaire perpétuel (1) qu'est donnée la mission de rendre compte de nos efforts; je me bornerai, Messieurs, à rappeler sommairement la mission qui nous est réservée; j'essaierai d'expliquer l'utilité de nos travaux et les effets de leur application au développement de la morale, de la science et de l'industrie.

(1) M. Nicot.

Il y a 168 ans que l'Académie du Gard fut fondée ; il y en a 158 qu'elle est associée à l'Académie Française. Les membres de notre Académie partagent les honneurs et les prérogatives de cette illustre assemblée, aux termes des lettres patentes qui lui en ont ouvert les portes. Nous avons, Messieurs, conservé précieusement le souvenir de cette antique origine et nous éprouvons un légitime orgueil d'une telle alliance.

Au sein de notre époque sceptique où les tendances positives occupent une si grande place, quelques doutes se sont élevés sur l'utilité des Académies de province. Cette fâcheuse disposition des esprits, j'ose le dire, a été combattue par notre société avec persévérance et quelque succès. L'Académie du Gard, émule fidèle et modeste de l'Académie Française, a compris depuis longtemps que le meilleur titre de gloire est celui d'être utile. Elle a voulu prouver, par ses travaux scientifiques ou littéraires, ses recherches savantes en archéologie, ses expérienees utiles à l'industrie et à l'agriculture, que vieillesse et savoir *obligent*. C'est dans la voie de l'utilité pratique qu'elle dirige ses efforts ; si l'instinct des besoins et des vœux du pays ne nous avait pas déjà tracé cette ligne de conduite, nous aurions trouvé dans les généreuses allocations que le Conseil-Général veut bien nous accorder chaque année, l'indication de la route que nous devons suivre.

Il sufffit de jeter un coup-d'œil sur le programme de ses concours annuels, pour se convaincre des soins que notre Société a mis à ne proposer que des questions d'un intérêt positif, actuel, pour l'agriculture, le commerce, l'économie politique et manufacturière.

On voudra bien nous accorder que les Académiciens se montrent jaloux de conserver intact le drapeau

de la morale sociale, et les bonnes et correctes traditions du langage.

Si nous obtenons cette concession, on ne pourra nier que leur concours n'est pas étranger dans la publication des écrits marqués au type d'un progrès sage et honnête; seul progrès que la raison et le cœur puissent avouer, et qui fait contrepoids aux productions désordonnées qui nous inondent. Les Académies, se souvenant qu'elles sont les premières gardiennes de la raison et du bon goût, pensent qu'il est de leur devoir d'appeler en aide tous ceux qui cultivent avec ardeur le vaste champ des lettres et des sciences. Telle doit être la tâche des Académiciens, de tendre à absorber les hommes qui se livrent avec distinction aux travaux de la pensée. L'étude du beau, du bien, de tout ce qui grandit l'esprit, de tout ce qui améliore la condition humaine, doit être un titre à leurs yeux : ce sera le but constant de leur ambition. Les intérêts matériels ont acquis une place importante dans notre siècle, et, sans négliger les intérêts moraux, qui dans la société doivent être placés en première ligne, on a pour les intérêts matériels une propension marquée. — Que l'intelligence s'étudie à leur donner une ample satisfaction, en les préservant de tout empiètement sur les intérêts moraux : c'est sa mission et son devoir. Les Académiciens, voués par leur nature aux œuvres de l'intelligence, doivent s'efforcer de rendre applicables les idées que l'ordre intellectuel conçoit et développe. L'esprit n'a qu'à gagner à ces exercices par lesquels on s'occupe des améliorations sociales, sans cesser d'être dans le vrai; les mœurs s'adoucissent au contact de la science, et la civilisation s'avance à la conquête des arts et de la paix.

Nous avons la confiance, Messieurs, que vous ap-

prouverez nos idées ; nous croyons entrer aussi dans celles du premier administrateur de ce département, de ce magistrat habile et consciencieux (1) qui apporte dans ses importantes fonctions un zèle et un dévoûment dont le pays a déjà ressenti le bienfait.

Je n'abuserai pas, Messieurs, de votre temps et de la bienveillante attention que vous avez prêtée à quelques paroles inspirées par le sentiment du devoir et par le caractère dont la Compagnie a bien voulu me revêtir. Nous serons heureux de ne pas vous avoir réduits à regretter les moments que vous nous avez donnés.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DU GARD,

EN SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL-GÉNÉRAL,

Le 30 Août 1850,

PAR M. NICOT, SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL.

MESSIEURS,

Les indulgents suffrages auxquels je dois le soin et l'honneur de rendre compte des travaux de l'Académie, ne m'imposent jamais qu'une tâche facile. J'ai toujours redit sans recherche ce qui avait été fait sans bruit. Jamais je n'eus besoin de recourir, pour mes confrères, à ces faux semblants de modestie que le public et eux-

(1) M. Lagarde.

mêmes auraient désavoués. J'ai dû toujours être animé, comme aujourd'hui, de la volonté de reproduire, ou du moins d'indiquer simplement, et en peu de mots, de nombreux Mémoires qui embrassent quelquefois de longs développements. Je me suis appliqué et je m'appliquerai encore à comprendre dans un cadre resserré les questions essentielles traitées au sein de notre Compagnie, et à faire, s'il est possible, une suite, un ensemble avec des rapports, lectures, écrits qui seraient peut-être un tout bien multiple, bien hétérogène, si le public qui lit nos procès-verbaux n'aimait mieux y voir comme une mosaïque de notre romaine cité.

Mais, avant de commencer cette revue rétrospective, je cède à une douloureuse pensée.

Je viens rappeler les deux pertes que nous avons faites. Je n'aurai besoin, pour en montrer toute l'étendue, que de nommer MM. de Lavernède et Cavalier; je n'aurai besoin que d'interroger vos propres souvenirs.

M. de Thomas-Lavernède était né d'une famille ancienne et distinguée qui aurait pu lui frayer une brillante carrière; il aima mieux celle de l'enseignement; elle convenait à ses mœurs simples, à ses habitudes laborieuses. Il se voua donc à l'étude et au professorat des mathématiques. Platon, interrogé sur les occupations de la divinité, répondit qu'elle géométrisait. M. de Lavernède se sentit, comme le philosophe grec, entraîné de bonne heure vers les sciences exactes; il s'y adonna tout entier, et les succès qu'il obtint, l'affection de ses élèves qu'il mérita si bien, furent autant de motifs pour lui de s'y livrer avec ardeur. Combien de fois ne l'avons-nous pas vu rendre intelligibles les matières les plus ardues, par l'expression simple et concise! Cette clarté, cette sobriété dans le langage, privilége des intelligences d'élite, marquent le carac-

tère de son talent, mais sans en poser la limite. S'il faut quelquefois agrandir le cercle, il s'avance armé de la sagacité la plus pénétrante et d'une rare puissance d'attention, et il va hardiment résoudre le problème des trois corps qui arrêta d'Alembert; il cherche et trouve les formules les plus expéditives pour calculer les logarithmes (1), et son travail est cité avec éloge par l'illustre Lacroix (2); il devance et éclaire M. Sturm (3): il correspond avec Gauss et Legendre, qui reconnaissent en lui un génie particulier pour la découverte des propositions relatives à l'analyse; enfin, il nous donne, il y a peu d'années, sur la marche du cavalier des échecs, un Mémoire que MM. Poisson et Coriolis n'auraient pas refusé de signer.

De brillantes missions étaient données à ses frères, les pompeuses distinctions leur étaient accordées; mais lui se consolait et se réfugiait dans l'étude de la science : obscur à Bagnols, peu répandu à Nimes, tantôt expliquant à la jeunesse de nos écoles les mystérieuses propriétés des nombres, et l'élevant par-là à l'habitude de l'abstraction; tantôt se livrant avec elle aux applications de la géométrie pratique, mesurant une tour ou un champ, et toujours enseignant avec lucidité cette langue mathématique, aussi belle que

(1) La formule de M. de Lavernède peut donner les logarithmes avec 96 chiffres décimaux exacts.

(2) Voir son grand traité du calcul différentiel et intégral.

(3) Avant que M. Sturm eût publié son théorème sur les racines imaginaires des équations, M. de Lavernède avait consigné, dans la Notice de l'Académie de 1809, le résultat des recherches qu'il avait faites sur les divers caractères propres à reconnaître la présence des racines imaginaires dans les équations numériques.

celle qu'enseignent nos grammaires, car c'est la métaphysique, ou plutôt, la raison qui l'a faite.

C'est à cette époque que, lié à un homme supérieur qui a occupé une si grande place à l'Académie, c'est à cette époque qu'il entreprit, avec M. Gergonne, la fondation des *Annales de Mathématiques*. Cette publication fut reçue avec reconnaissance par tous les géomètres français et étrangers, car elle contenait souvent des théories nouvelles, des problèmes variés, et ces magiques formules qui semblent prêter des ailes à la vérité.

Ce ne fut pas là son seul titre, et la ville a reçu de lui, et pour sa Bibliothèque, un catalogue, vrai modèle de clarté pour la classification, et témoignage irrécusable d'un vaste savoir.

Le prix dû à un érudit si modeste, si ingénieux, à un homme si bon, n'avait pas manqué à notre confrère : l'attachement filial de chacun de nous, l'estime affectueuse de tous les hommes dignes de l'apprécier.

Aussi, de touchants regrets lui furent donnés, alors que, soudainement frappé, il nous fut ravi ; alors que finit sans bruit cette vie discrète et voilée dont les agitations de la patrie, dont l'illustration même de la famille n'ont pu rompre l'unité paisible et douce.

L'autre confrère, auquel nous devons aussi un hommage public, eut une existence plus brillante, plus extérieure, plus militante.

M. Cavalier naquit à Bez, en 1763, au sein d'une famille presque entièrement vouée au sacerdoce, et peu favorisée des dons de la fortune. Il sentit ainsi de bonne heure la nécessité d'exercer son intelligence, afin de prendre une place honorable dans cette société, où sans doute ne régnait déjà plus le privilége, mais où il fallait déployer encore pour le combattre, et surtout pour

l'exclure, tous les efforts de la plus énergique volonté.

Après de rapides et brillantes études, il entra dans le génie militaire ; mais bientôt, interrogeant mieux sa vocation, il embrassa la carrière du barreau. Il y apporta un rare désintéressement, un zèle infatigable, une merveilleuse aptitude.

Il jouissait de ses succès et commençait à fonder sa renommée, quand survint le grand mouvement qui amena la rénovation et le renversement dans la patrie agitée. Quand elle n'offrit plus au-dedans que des scènes sanglantes, et quand au-dehors elle se hérissait glorieusement de sa forte armure de guerre, M. Cavalier pensa qu'il lui fallait s'isoler des hommes et des choses. Il n'avait pas de place marquée, ni dans le grand drame politique, ni sur les champs de bataille. Il s'éloigna et parcourut successivement les principales villes de l'Espagne, amassant ainsi, avec les leçons de l'expérience et de l'adversité, ces trésors de réflexion et de sagesse dont la France reconstituée allait bientôt recueillir le fruit.

Le moment vint où un nouveau génie s'empara des destinées du pays. Sa main forte subjuguait l'anarchie, relevait toutes les ruines, ramenait les proscrits. M. Cavalier, rendu à sa patrie, fut bientôt signalé à ce pouvoir réparateur. On lui offrit et il accepta les fonctions de directeur du district d'Uzès, et quelques années après, le premier consul lui confia la direction du parquet de la Cour criminelle, pour l'élever bientôt à celui de la Cour d'appel. C'est là, Messieurs, que sa capacité et son impartialité se manifestèrent avec éclat. Pendant toute la durée de l'empire, on le vit assurer le cours d'une exacte et prompte justice, et se livrer à l'examen consciencieux des nombreuses causes de son vaste ressort. Quand il se chargeait de

les traiter en public, c'était vraiment l'homme probe, habile à bien dire. Sa discussion était lumineuse, son raisonnement puissant, son débit chaleureux. Son élocution, facile, correcte, forte comme la loi, imposante comme elle, avait toujours un caractère grave et pénétrant qui constitue la véritable éloquence. Pour lui, la parole n'était pas une occasion de triomphe, et moins encore un moyen de dissimulation : elle était un instrument docile, mis au service de la vérité et de la justice, la modératrice des entraînements.

A ce mot, je suis involontairement et invinciblement reporté à des époques d'agitation locale.

C'est alors, Messieurs, que sa mission devint difficile, parce qu'elle rencontrait bien des écarts et des impatiences.

Mais le magistrat est impassible comme la loi. Placé avec elle et par elle dans une sphère élevée, il n'éprouve ni surprise, ni défaillance. Sous sa main ferme et vigilante, les passions se calment, les intérêts se taisent, l'ordre se raffermit. On observe ce qu'il fait, on croit ce qu'il enseigne, on obéit à ce qu'il impose, et c'est ainsi que, centre de lumières et d'autorité, il acquiert une suprématie véritable, fondée sur le bon sens qui fait le juge, et la droiture qui fait l'honnête homme. Grâces à son ministère, toutes les ardeurs indiscrètes ne sont plus que des forces contenues et réglées. On serait tenté, tant il modère et épure, de le comparer à ces philtres de l'art moderne qui, recevant des eaux bourbeuses, les dégagent de tout principe malfaisant et leur rendent la limpidité qu'elles avaient perdue dans l'orage.

En peignant ainsi, sous des traits généraux, le magistrat, n'ai-je pas retracé l'image de celui dont j'honore en ce jour la mémoire ?

Mais les travaux souvent spéculatifs du légiste eurent un terme, et peu de temps après commença l'ère de l'action, celle des affaires pratiques.

Devant cette assemblée toute concitoyenne, je n'ai pas besoin de louer l'habileté administrative de l'homme éminent qui, de 1819 à 1824, donna dans cette cité tant de témoignages de sa haute intelligence et de sa sollicitude éclairée. Nous en recueillons les fruits chaque jour, chaque jour nous en jouissons. Autour de nos élégants boulevarts, au pied du rocher, autrefois stérile, de notre belle Fontaine, sur nos places, dans nos écoles, s'élève une voix reconnaissante qui proclame bien haut que M. Cavalier fut capable de comprendre et digne de servir les intérêts de notre pays (1).

Mais ces soins assidus, les devoirs si multiples de l'édilité n'étaient pas sans quelques intervalles de repos que savait mettre à profit l'homme de lettres. Dès sa plus tendre jeunesse, M. Cavalier avait aimé la littérature. Il la cultiva toujours avec délice. Il prit surtout une part active aux travaux de l'Académie alors

(1) Nous citerons à l'appui de cette assertion une partie de son discours d'installation, comme maire de Nimes, le 20 mars 1819 :

« Conduit, contre mes vœux les plus chers et comme malgré » moi, vers le poste périlleux que j'aborde, j'ai besoin de » penser que la Providence, qui employa tant de fois les plus » faibles instruments à l'exécution de ses impénétrables dé- » crets, m'a destiné peut-être à rapprocher les cœurs les » plus opposés, en resserrant les liens trop souvent déchirés » ou relâchés qui doivent unir entre eux les enfants du même » Dieu, de la même patrie. Aucune peine, aucun travail, » aucun danger ne me détourneront d'une si noble tâche, » dans laquelle je serai secondé par toutes les âmes bien » faites, par tous les cœurs généreux..................

» ....

» Mes chers concitoyens, qui que vous soyez, vous trou-

qu'elle comptait avec orgueil dans ses rangs les Alexandre Vincens, les Trélis, les Gergonne, les Fournier, les Grangent, les de Ricard, les Vincens-St-Laurent, les Eymar, les de Trinquelague, les Guizot, brillante pléiade, qui a exercé sur la société contemporaine une influence si profonde.

M. Cavalier se faisait remarquer même au milieu de si illustres confrères. C'est qu'il était admirablement doué pour tous les arts de l'esprit. Fécondité d'imagination, netteté de l'idée, pureté de goût, délicatesse de sentiment, il avait toutes ces heureuses qualités, et plus d'une fois, derrière le docte jurisconsulte, apparaissait le poète inspiré qui mérita jadis aux Jeux Floraux une des plus belles fleurs du gai savoir.

Maintenant si, de la vie publique ou extérieure, nous descendons dans la vie privée, quel spectacle attachant s'offrira à nos regards ! Dans l'asile modeste de la famille, ce modèle des pères, heureux et fier du dévoûment de la piété filiale, montrera, entouré de quelques amis, avec la spirituelle bonhomie que l'on aime surtout dans un vieillard, une affectueuse

» verez tous en moi l'affection et le dévouement qu'aucune
» circonstance ne saurait énerver, le zèle et la bonne volonté
» qui suppléent quelquefois au talent et à l'expérience, la
» justice et l'impartialité sans lesquelles aucune société
» n'existe, l'énergie et la fermeté nécessaires au maintien
» de l'ordre légal et constitutionnel, d'où dépend votre pros-
» périté. Mes principes et mes sentiments, assez expliqués
» par les actions de ma vie entière, assez connus sans doute
» de tous les hommes de bonne foi, ne sauraient varier.
» Vieilli dans les fonctions publiques, je sais que le poste
» du magistrat, dans les jours de péril, n'est par sur le char
» de la fortune ou sous l'égide du parti le plus fort : il est
» auprès du faible qu'on attaque et du malheureux qu'on
» opprime. C'est là que vous m'avez toujours vu, c'est là que
» vous me retrouverez toujours. »

urbanité qui reluit sur ce visage calme que le temps semble respecter. Qui sut jamais mieux que notre confrère tempérer avec nous la dignité par la grace, l'autorité par l'indulgence, la gravité de la sagesse par les charmes d'un esprit délicat et souvent enjoué ?

Il ne se livrait jamais à nous avec plus d'abandon, de joie et de prestige, que lorsqu'il était assis sous les arbres verts qu'il avait plantés dans sa villa pittoresque. Elle nous rappelait bien moins par ses ombrages que par son possesseur, les paisibles retraites de Fresnes et de Vignai, où d'Aguesseau et l'Hôpital se consolaient des malheurs de la patrie ou de l'occasion perdue d'un nouveau bienfait.

Cet amour du bien, cette bonté active, inaltérable, ce n'étaient pas seulement ses confrères qui en ressentirent les effets; ses serviteurs et ses voisins redisent encore les dons abondants de sa munificence et les prodigalités saintes de sa charité. Et non-seulement, Messieurs, il secourait l'indigence, mais il savait aussi offrir des consolations à la douleur. C'est qu'il comprenait que l'âme a aussi ses besoins.

La dernière phase de cette vie fut ce qu'avaient été toutes les autres. Rien ne s'était altéré dans ce pur ensemble des plus nobles qualités. Il resta jusqu'à sa dernière heure facile, bon, communicatif, sensé, résolu. Il vit approcher sa fin avec la fermeté du sage et la confiance du chrétien. La religion, qui vint s'asseoir à ses côtés, le marqua de son empreinte sacrée, et fortifia encore son mâle courage. Et comment aurait-il pu défaillir ce courage, qui s'était si souvent montré au milieu des épreuves de la vie publique et des émouvantes péripéties de notre âge? M. Cavalier conserva, dans cet instant suprême, son habituelle sérénité ; et comme sa vie n'avait été, pour ainsi dire, qu'un droit

sillon tracé d'une main ferme à travers le terrain brûlant des révolutions, moissonneur fatigué, il s'endormit au bout de ce sillon, et s'endormit dans le Seigneur, le 13 décembre 1847.

Au milieu des regrets universels, il n'en fut pas de plus profonds que ceux de notre Compagnie. Elle eut été, elle serait inconsolable de la disparition de tant de qualités aimantes, généreuses et fortes, si elle ne savait, nous aimons à le répéter, qu'au sein de cette cité, vivra toujours le culte d'honneur et de gratitude que l'on rendra à l'académicien utile, au magistrat intègre, à l'administrateur habile, au grand citoyen.

Pardonnez, Messieurs, si, en remplissant le devoir de l'amitié, je n'ai pas su abréger de douloureux récits. C'est qu'on ne borne pas son émotion comme ses désirs et sa volonté. L'émotion est expansive et entraînante. Et, d'ailleurs, s'il est vrai que notre époque sait peu se défendre contre l'indifférence et l'oubli, les hommes d'élite qui m'entendent applaudiront à l'éloge des bons citoyens, et se montreront satisfaits de voir que si le temps emporte chaque jour les signes fugitifs de nos luttes et des pratiques militantes des existences politiques, le temps respecte aussi et consacre encore les pieux souvenirs et les fraternelles douleurs.

Je passe maintenant à l'exposé de nos travaux en conservant le cadre tracé depuis quelques années.

L'agriculture a continué à être l'objet de nos méditations; mais, il faut l'avouer, elle n'y a pas tenu une aussi grande place qu'autrefois, le plus habile et le plus actif d'entre nous ayant été absorbé par les travaux pratiques de la Société d'Agriculture (1). Quelques Mémoires de M. D'Hombres père et de M. D'Hom-

(1) M. de Labaume.

bres fils ; quelques remarques de M. Liotard, sur la végétation, et de M. Hedde, sur le mûrier, sont les seuls écrits qui aient représenté cette branche si utile des connaissances humaines ; et, pour être complet, il faut ajouter que notre Concours n'a fait naître aucun Mémoire, malgré l'intérêt de la question que nous avions proposée.

Nous avions pensé, Messieurs, que rien ne serait plus propre à hâter les progrès de l'agriculture, dans notre département, qu'un livre où l'on exposerait ces progrès, afin de les vulgariser et de les récompenser ; où l'on indiquerait, pour les activer encore, les méthodes, institutions et principes vraiment pratiques et rationnels.

Nous avons éprouvé un vif regret en voyant que notre appel n'a point été entendu. Soit que les agronomes se laissent aller à ce courant des choses politiques, sinon orageux, du moins bien infécond ; soit que la question exige des connaissances fortes et variées, et une habitude assez rare de se rendre bien compte des expériences et des améliorations agricoles. Comme c'est pour la seconde fois que le sujet était proposé et que nous avions perdu l'espoir d'une solution, nous l'avons retiré du Concours et remplacé par une question d'hygiène : les fièvres paludéennes, qui nous a paru d'une utilité réelle pour notre département.

Nous n'avons pas eu à regretter la même indigence pour la météorologie, l'histoire naturelle et la botanique. M. de Castelnau a fait plusieurs relevés comparatifs de notre température depuis vingt années ; M. D'Hombres fils a étudié l'action du climat sur les produits divers du sol, et M. D'Hombres père nous a fréquemment lu des Mémoires sur les ossements fossiles des cavernes de Saint-Jullien, sur la naturalisation des végétaux, sur les puits artésiens, sur l'ausculation

appliquée à la recherche des sources, sur l'achromatopsie. M. Liotard nous a offert une Monographie sur l'*Apios Tuberosa*, des observations sur des Cactus, des Agavé, et une dissertation étendue sur les plantes religieuses. Il s'est appliqué à les décrire successivement, à rattacher à chacune d'elles les faits et les idées tels que les présentent, sous les formes les plus variées, l'Écriture sainte et les annales des différents peuples de la terre.

Toujours entraîné, et heureusement entraîné vers les études archéologiques, M. Auguste Pelet nous a donné cinq Mémoires :

L'un sur une figurine trouvée à Caveirac ;

Le second sur la Porte-d'Auguste ;

Le troisième sur les médailles et torses trouvés dans le Cavœdium ;

Le quatrième sur un tombeau romain découvert récemment chez M. Vachet ;

Le cinquième sur de nouvelles recherches faites au Castellum de distribution des eaux, près du fort. Et ici notre Compagnie s'est montrée d'autant plus satisfaite, que ces recherches, où abondent les faits bien observés et les aperçus ingénieux, se rattachent et peuvent contribuer à la solution de l'important problème des eaux à amener à Nimes, et qu'elles vont livrer un nouvel aliment à celui qui depuis longtemps a mis au service de notre cité une science si sûre et une si infatigable ardeur (1).

M. Eyssette nous a communiqué, à propos d'un tombeau romain trouvé à Beaucaire, quelques pages correctes et colorées, et le secrétaire de l'Académie, marchant de bien loin sur ses traces, a essayé de rassembler quelques faits peu connus relatifs à l'établisse-

---

(1) M. J. Teissier.

ment des Sarrasins en Provence et dans les Alpes.

Le monde savant est comme accablé aujourd'hui sous le nombre des écrits qui traitent de l'économie politique. Revues, journaux, comptes-rendus, s'offrent à l'avide curiosité du lecteur, et cette science sera, dit-on, introduite un jour dans l'enseignement public. Comment n'aurait-elle pas eu accès facile parmi nous? Aussi, M. Hedde nous a entretenus des banques, de la pénurie du commerce, des remèdes à y apporter; M. de Castelnau, du travail et de la mortalité dans les prisons, des habitations insalubres; M. Rivoire, de l'industrie du département, et M. Maurin nous a laissé pour adieux deux dissertations brillantes : l'une sur l'individualisme et l'association, l'autre sur la pénalité appliquée aux coalitions.

C'est à la suite de ces lectures attachantes que sont nées des discussions instructives sur le paupérisme, les prisons cellulaires, les causes des misères sociales. Toutes ces idées ont été sommairement reproduites dans nos procès-verbaux, sorte de confidences scientifiques que plus d'un d'entre vous a encouragées de son suffrage.

On a cru longtemps, et quelques esprits prétendus sérieux et utilitaires ont partagé cette opinion, que les lettres étaient une combinaison plus ou moins heureuse de mots; qu'elles étaient comme une espèce de charme et d'ornement, une sorte d'art destiné à embellir des riens, ou à caresser musicalement l'oreille.

Telle n'est pas, Messieurs, la direction que reçoivent les lettres au sein de notre Compagnie. Pour nous, les lettres, comme la parole, ne sont que l'instrument de la pensée; aussi, elles ont toujours revêtu un caractère marqué d'utilité, même dans le domaine des fictions ou de la poésie.

Vous le reconnaîtrez à ma rapide nomenclature : nous avons eu sur le beau et son essence, sur Pline, sur Juvénal, sur Racine, sur les destinées du théâtre en France, des essais remarquables de M. Isidore Brun ;

Un ensemble de leçons de haute et saine philosophie, par M. de La Farelle ;

Quelques pages substancielles de M. Rivoire, sur le devoir ;

D'autres de M. Dumas, sur la civilisation, et une fort bonne traduction de la vie de St Eutrope, par le même ;

Enfin, des réflexions sages de M. Hedde, sur l'ambition et l'émulation.

Dans ce même domaine de la littérature, mais dans une région sinon plus haute, du moins plus brillante, nous avons remarqué une satire et une comédie de M. Charles Rey ; un fragment de tragédie, de M. d'Espinassous, et un acte de l'auteur d'*Egmont*, M. Rolland, dont il va être donné lecture, et où vous reconnaîtrez l'empreinte d'un talent récemment récompensé par l'Académie Française (1).

Nous avons entendu trois notices de M. Jules Salles : la première, sur l'église St-Paul ; la seconde, sur la petite église de Cazeau, dans les Pyrénées, et un voyage en Italie, écrit avec une fidélité et un coloris qui ont fait de ce récit une œuvre d'historien et d'artiste.

Nous avons surtout applaudi à une nouvelle composition de M. Canonge, que je ne puis mieux caractériser qu'en empruntant les paroles mêmes d'un littérateur qui siège dans les conseils du département et dans les

(1) La Tragédie du *Comte d'Egmont* a été classée sous le nº 4 dans le Concours où ont été couronnés MM. Emile Augier et Autran.



assemblées littéraires de la Capitale (1), pour répandre ici et là les idées saines et les traits d'esprit :

« Dans *Arles en France*, dit-il, se fondent et s'allient
» les divers éléments des œuvres romanesques et poéti-
» ques ; les paysages de nos contrées méridionales, les
» monuments antiques qu'y a semés la civilisation
» romaine, le beau ciel qui les éclaire, et enfin quelque
» chose d'aussi splendide que le ciel et de moins antique
» que ces monuments, la grace de l'Arlésienne, créa-
» tion la plus magnifique éclose des mains de Dieu,
» pour nous dédommager des poèmes didactiques, des
» discours socialistes, des tragédies en cinq actes et des
» révolutions. »

Mais ce qui domine nos travaux, Messieurs, est l'œuvre dramatique où un de nos confrères (2), s'inspirant à la fois, dans *Vivia*, de Corneille et de Châteaubriand, et digne émule de l'un et de l'autre, a peint en un magnifique langage et un saint enthousiasme le dévoûment et le dernier combat d'une nouvelle Pauline et d'une autre Cymodocée ; et a rendu ainsi à la scène française cette teinte religieuse, austère et pourtant sereine, qui ferait du théâtre le plus beau des enseignements.

Forcé par le temps d'abréger, je ne parlerai ni des rapports fréquents de MM. de Castelnau, D'Hombres, Dumas, Salles, Ignon et Pelet, ni de nos relations avec les sociétés savantes, ni de nos communications et échanges avec l'intérieur et l'étranger ; je me tairai sur le Concours ouvert sur Bridaine, puisqu'on va vous en entretenir avec savoir et autorité (3), mais j'arrêterai encore un instant votre attention bienveillante sur un fait

(1) M. A. de Pontmartin.
(2) M. Reboul.
(3) Rapport de M. l'abbé Privat.

capital de notre année académique : la rédaction d'un nouveau Règlement, que nous devons surtout à l'esprit élevé et méthodique de M. le colonel Pagezy.

Tout en rendant hommage à nos illustres prédécesseurs, qui avaient consigné dans nos statuts tant de dispositions sages, dictées par l'amour des lettres, des sciences et du pays, nous avons pensé qu'il existait certaines prescriptions surannées, et que le moment était venu d'emprunter à toutes les sociétés savantes de France, ce qui pourrait régulariser et activer nos travaux, leur donner plus de suite et d'ensemble.

Ce n'est point ici le lieu d'énumérer les modifications apportées ; qu'il me suffise de dire qu'aujourd'hui chacun de nous, plus fortement attaché à sa spécialité, à sa section, verra plus distinctement ce que l'on demande à son zèle, à ses lumières, et que, probablement, nous pourrons constater encore plus d'activité dans nos travaux, des réunions plus suivies, une union plus intime de nos moyens et de nos efforts, pour assurer le triomphe du travail et de l'intelligence. En cherchant à fortifier et à étendre notre action, nous nous sommes demandé si, sans négliger l'agriculture, cet art si utile, cette application si nécessaire et si douce de tous les autres arts ; si, sans abandonner la culture des lettres et de la poésie, si bien représentées parmi nous ; si, sans amoindrir l'étude des sciences et de l'archéologie, qui ont aussi dans nos rangs plus d'un fidèle adepte, il ne conviendrait pas de servir et de favoriser aussi l'industrie.

Pour nous, hommes du Gard, témoins tous les jours de ses efforts, admirateurs de ses riches produits, il est une vérité qui ressort patente, irrésistible, du spectacle même qui frappe nos regards, c'est que de tous les modes d'activité que connaît la nature humaine, il n'en

est pas de plus beau, de plus noble que celui qui, s'adressant aux éléments pour les approprier à nos besoins et à nos plaisirs, alimente la vie, embellit la terre, fonde l'association, et continue, pour ainsi dire, l'œuvre de la Création. C'est pour mieux reconnaître la beauté, l'utilité de son rôle, pour montrer en quel haut rang la place notre estime ; c'est pour servir, en un mot, le pays, que nous avons, Messieurs, introduit, je dirai presque, imaginé, une disposition nouvelle.

Nous avons décidé que l'Académie accordera désormais des récompenses aux jeunes ouvriers nés et domiciliés dans le Gard, qui se seront fait remarquer par leur conduite et distinguer par leur aptitude. Nous avons voulu ainsi nous associer à la pensée qui a dicté aux élus du département et de la cité le vote de ces allocations et de ces bourses dont profite heureusement la jeunesse de nos contrées. Nous avons voulu, par un bienfait apparent, engager la génération naissante qui se voue aux arts et métiers, à les exercer avec probité et habileté ; nous sommes allés vers elle, non pas avec de retentissantes paroles, ou de faciles conseils, ou de vaines utopies, mais avec des preuves réelles de notre vive sollicitude et avec d'utiles encouragements.

Mais, Messieurs, cette répartition des récompenses que nous essaierons de rendre frappante, équitable, en la montrant dans les quatre arrondissements, en pesant tous les titres avec une attention religieuse, en tenant compte à nos jeunes compatriotes de leurs antécédents, en essayant de lire dans leur avenir, en invoquant, pour démêler la vérité à travers des témoignages souvent contradictoires, l'appui de vos jugements et de vos présentations, cette répartition, pour être un fait saillant, a besoin d'être abondante. Nous l'avons compris, Messieurs, et, sur le champ, nous

avons doublé le montant de nos cotisations personnelles. Si, pour patroner et agrandir l'œuvre nouvelle, vous ajoutiez à l'allocation annuelle et bienveillante que nous recevons, ce serait pour vous d'abord un nouveau bienfait envers le département, pour nous, une marque nouvelle de vos flatteuses sympathies, et pour tous, pour chacun de nous un de ces souvenirs sur lesquels se repose si volontiers le vrai et sage patriotisme.

Ainsi donc, Messieurs, vous venez de le voir: le bruit des grands événements qui ont ébranlé l'Europe et fait de la France des anciens jours une France nouvelle, a peu retenti dans notre modeste société. Ce n'est pas que nous nous soyons placés obstinément loin du mouvement général des esprits, et que nous n'ayons fait quelquefois le noviciat de la vie publique; mais pourtant nous n'avons pas été longtemps distraits de nos études, et, sans prêter jamais l'oreille aux préoccupations et moins encore aux rumeurs du dehors, nous avons cru que, plus qu'une autre, la forme de gouvernement qui nous régit avait besoin de méditations sérieuses, d'austères initiations. Si cette forme étend et fortifie les droits, elle accroît les devoirs dans la même proportion, et semble surtout ajouter à la responsabilité des Sociétés savantes, dont la mission est de fournir à une ère nouvelle un fort contingent d'idées utiles et pratiques, une large part de raison et de maturité si propre à développer les vertus civiques. C'est parce que nous savions, Messieurs, que la moindre intermittence, la moindre langueur dans nos travaux, la moindre erreur spéculative transportée dans le domaine des faits, eût été un dommage, qu'il y a eu parmi nous émulation de services et de dévoûment; c'est parce que nous avons l'espérance que le pays sortira victorieux de toutes les épreuves, que nous allons nous préparer

encore, par le culte assidu de la science, au rôle honorable que nous promettent nos institutions. Oui : nous allons, par de laborieuses veilles et par de pures doctrines, nous rendre dignes de cette haute magistrature du savoir qui saisit et juge tous les faits, qui provoque toutes les améliorations, qui proclame et célèbre les pacifiques conquêtes de l'esprit humain.

INSCRIPTIONS ANTIQUES

QUE RENFERME LE CAVÆDIUM

DE LA PORTE-D'AUGUSTE,

PAR M. AUGUSTE PELET.

En terminant notre notice sur les fouilles exécutées, en 1849, autour de ce monument, nous faisions des vœux pour qu'il fût restitué à sa destination primitive ; cette espérance serait sans doute déjà réalisée s'il suffisait du bon vouloir de l'administration locale ; mais, nous ne le savons que trop, le nerf de la guerre est malheureusement aussi celui des beaux-arts ; les révolutions le paralysent, et sa guérison est difficile et lente. Grâce au ciel, disions-nous, les folies démagogiques et socialistes n'ont pas éteint le sentiment de l'art ; une administration habile préside aux destinées de la cité et du département ; il nous est permis d'espérer !

Tout nous prouve que ces vœux ont été entendus ; ils se réaliseront, nous n'en doutons plus, dans des

temps plus prospères ! Ces temps ne sont peut-être pas éloignés !

Plus de six cents inscriptions lapidaires sont sorties de nos vieilles ruines ; une bonne moitié n'existe déjà plus, et cependant la ville de Nimes est encore, à cet égard, la plus riche du monde. Nos musées renferment, il est vrai, une grande partie de celles qui restent ; mais les autres, éparses dans divers quartiers de la ville, finiront aussi par disparaître si l'on ne veille soigneusement à la conservation de ces richesses nationales.

L'autorité municipale vient d'entrer franchement dans cette voie ; qu'elle persiste à en suivre la direction ; qu'elle use de son influence pour engager les possesseurs de ces inscriptions à restituer à la ville ces documents de son histoire ; ils sont pour eux sans importance, et d'un grand prix pour la cité ; sa voix sera entendue !

Grâce à cette récolte indigène, chacun de nos monuments romains pourra devenir un musée lapidaire et offrir un nouvel appas à la curiosité des étrangers qu'attire incessamment la vieille illustration de notre cité ; l'économie administrative y trouvera son compte ; la philosophie et la morale n'auront qu'à y gagner ; la population Nimoise puisera, dans ces intéressantes formules du style lapidaire, des renseignements utiles, tant sur la vie publique, civile et militaire, que sur le culte des peuples qui ont habité nos contrées. En retrouvant sur ces vieux débris le respect de nos pères pour la religion, leur soumission à l'autorité, le témoignage de reconnaissance des peuples envers leurs bienfaiteurs, ces expressions touchantes de l'amour conjugal, l'offrande pure d'une tendre mère, d'une fille pieuse, d'un ami, nous apprendrons à nous aimer, et nous

oublierons peut-être la triste faculté de haïr ! Il y a, n'en doutons point, dans ce passé de l'antique population Nimoise de grandes leçons pour le présent et pour l'avenir, et peut-être aussi les éléments de cette paix que Nimes a achetée si cher et qu'elle n'a point encore !

La sollicitude municipale vient de transformer le Cavædium de la Porte-d'Auguste en musée lapidaire; elle a fait transporter dans son enceinte les inscriptions recueillies, il y a plus d'un siècle, par notre Séguier, ce savant véritable que secondait si bien un vénérable prélat (1).

Renfermé dans des archives en harmonie avec son importance, cet état civil de la cité romaine sera fidèlement transmis à la postérité; ces vieux registres lapidaires n'auront plus à redouter ce vendalisme qui les a mis naguère en péril sous l'égide même de cette inscription touchante gravée par Séguier :

Vivitur ingenio, cœtera mortis erunt!

On vit par l'esprit ; le reste appartient à la mort !

La majeure partie des inscriptions antiques nouvellement réunies sous la Porte-d'Auguste étaient déjà connues; elles ne sont, comme ce monument lui-même, qu'une restitution à la science archéologique. Renfermés pendant plus d'un siècle dans une maison particulière, ces autographes romains étaient considérés comme perdus depuis longtemps, de sorte que leur rentrée dans le domaine public leur donne tout l'attrait d'une découverte récente; à ce point de vue, nous devons faire connaître aux antiquaires étrangers ces rudiments nouveaux de paléographie lapidaire.

Franchissons les trois marches rustiques qui séparent

(1) Mgr l'évêque Bec-de-Lièvre.

le sol moderne de l'antique voie romaine, nous trouverons, sur les larges dalles dont la Porte-d'Auguste est pavée :

SOUS LE N° 1,

Tous les fragments nouvellement découverts dans les fouilles et qui ont fait partie de l'édifice primitif; le plus remarquable est, sans contredit, un demi-relief parfaitement modelé, représentant le premier des douze travaux d'Hercule, sa victoire sur le terrible lion de la forêt de Némée. L'animal est terrassé; le genou gauche du héros est appuyé sur son épaisse crinière; c'est le moment où le fils d'Alcmène, après avoir épuisé son carquois contre le monstre dont la peau était impénétrable, lève sa massue qu'il va briser sur lui.

Les proportions de ce relief sont belles et herculéennes; le nu est étudié et bien senti, le style en est grec. La tête ni les membres n'ont été retrouvés, il ne reste que le torse; la naissance du bras droit indique qu'il était élevé; rien ne démontre quel pouvait être l'emplacement primitif de cette œuvre remarquable.

Ce groupe serait-il allégorique? indiquerait-il la victoire des Romains, représentés par Hercule, sur les habitants de ces contrées, caractérisés par le *leo Nemæus*, dont le nom a peut-être la même origine que celui de notre ville? Nous livrons ces conjectures à de plus habiles que nous.

En indiquant autant que possible les lieux où ont été découvertes les inscriptions portées sur ce catalogue, en les accompagnant d'une traduction qui les rend intelligibles pour tout le monde, nous avons pensé qu'on serait peut-être moins disposé à les détruire;

c'est aussi comme élément de conservation que nous sommes entré dans quelques détails relativement à cette foule de titres, d'offices, de charges, de formules que comporte le style lapidaire, afin que le désir de puiser dans cette lecture quelqu'enseignement nouveau, ou de faire preuve de science, pussent servir de sauvegarde à ces monuments de notre histoire.

N° 2.

—

L. RANIO. OPTATO. COS. PROCOS.
VINC. NARB. C. V. LEG. AVC. IVRIDICO. ASTVR
LEGIAE. CVRATORI. VIAE. SALARIAE. CVRA...
VRBINATIS. MATAVRENSIS. LEG. DIOECESEO. R...
PRAETORI. TRIB. PLEB. Q. PROVINC. SICILIAE.
PRAESIDI. INTEGERRIMO. NEMAUSENSES. P.

A L. Ranius Optatus, consul, intendant de la province Narbonnaise, personnage clarissime (C. V., clarissimo viro), légat d'Auguste pour l'administration de la justice dans Asturica Augusta, et la Galicie, inspecteur de la voie Salaria, intendant d'Urbinum Metaurense, légat de la province, prêteur, tribun du peuple, questeur de la province de Sicile, gouverneur très-intègre. Les habitants de Nimes à leur patron.

La pierre est unie et sans ornements. Hauteur, 0^m 95 ; largeur, 1^m 15. Elle a été rapportée par (Millin, vol. IV, p. 250). On ignore l'endroit où cette pierre a été trouvée.

N° 3.

—

D. ⲫ M. (Diis manibus).
L. POMPEI
DORAE
VIVVS. SIBI.

Aux Dieux mânes de L. Pompeius Dora, pour lui-même, de son vivant.

Hauteur, 0m 87; largeur, 0m 50. Ce cippe a une base et une corniche; l'inscription est encadrée. (Millin, vol. IV, pag. 264.)

La pierre tumulaire de ce même individu se trouve au village de Marguerittes; elle est rapportée par Ménard, dans le vol. VII, p. 402.)

No 4.

D. M.
C. MARII ONESIM.
IIIIII VIR. AVG.
HARISPICI. PUBLI
CO
PATRI. OPTVMO
FILIA. POSVIT.

Aux Dieux mânes de C. Marius Onesimus, sévir augustal, haruspice public; (érigé) par sa fille au meilleur des pères.

Hauteur, 0m 95; largeur, 0m 60.

Ce cippe funéraire a une base et une corniche; l'inscription est encadrée dans une guirlande de feuillage.

IIIIII VIR AUG.; c'est-à-dire l'un des six prêtres établis à Nimes pour le culte d'Auguste. (Ménard, vol. VII, p. 250.)

No 5.

NN. IAN. OBIIT
PETRVS. DE. R
OCALTA. LEV
ITA. ET. CANO
NICVS.

Les nones de Janvier mourut Pierre de Rocalta, lévite et chanoine. (Ménard, vol. VII, p. 479.)

Hauteur, 0m 85 ; largeur ou diamètre, 0m 21.

Cette inscription est gravée sur un tronçon de colonne, en caractères du XIme siècle. Elle fut trouvée dans la cathédrale, placée en bas des arceaux de la nef. — Ce qui prouve qu'elle est du XIme siècle, dit Ménard, c'est qu'il n'y a d'autre millésime que la date du mois; que les caractères sont bien formés, et qu'on y emploie le mot *levita* pour désigner un diacre; terme dont on se servait alors dans la même acception.

N° 6.

MANIB
P. ACILII
THESMI
HOSPITIS. LIBERTI

Aux mânes de P. Acillius Thesmus, affranchi d'Hospes. (Millin, vol. IV, pag. 260.)

Hauteur, 0m 98 ; largeur, 0m 60.

Cette pierre fut trouvée, en 1764, dans les ruines de l'église Ste-Perpétue. Le bas manque.

N° 7.

D. M.
LVCILLAE. L. F.
SECVNDILLAE
P. ATTEIVS
SATVRNINVS. VXORI
KARISSIMAE. QVAE
SECVM. VIXIT
ANNIS. XX
H. M. H. N. S.

Sur le côté droit, à la hauteur de la première ligne, et dans le même sens :

SECVNDILLA. SALVE

Et sur le côté gauche, même hauteur :

LVCILLA. LVCET.

Aux Dieux mânes de Lucilla Secundilla, fille de Lucius, P. Atteius Saturninus, à son épouse bien-aimée, qui vécut avec lui pendant vingt ans. (*Hoc monumentum heredes non sequatur*); c'est-à-dire que ce monument ne devait pas passer aux héritiers.

Les inscriptions latérales sont l'objet d'une formule que les Romains récitaient à la fin des cérémonies funéraires :

Secundilla, je te salue!

Lucilla, que la beauté de l'Elysée brille pour toi!

Hauteur, 0m 97 ; largeur, 0m 61.

L'inscription est entourée d'une frise de feuillage; Ménard, vol. VII, p. 354, donne une idée fausse de la disposition de l'inscription.

N° 8.

—

SPVRIVS STATVTVS.
SIBI. ET
DVRMIAE. REMVLLAE
VXORI. ET
SEX. SPVRIO. DECVMI. F

Spurius Statutus. Pour lui et pour Durmia Remulla, son épouse, et pour Sextus Spurius, fils de Decumus. (Ménard, vol. VII, p. 359.)

Hauteur, 1m 10; largeur, 0m 55.

Ce cippe forme un piédestal, avec socle et corniche.

N° 9.

D. M.
SEX. SAMMI
APRÓNIAN
SAMMIA
I-ELPIZVSA
MATER

Aux Dieux mânes de Sextus Sammius Apronianus, Sammia Helpizusa, sa mère. (Mén., vol. VII, p. 325.)

Hauteur, 0m 80 ; largeur, 0m 40.

L'inscription, en beaux caractères accentués, est encadrée dans une guirlande de feuillage.

N° 10.

SEVERA. NIGRI. F
VOLCANO. ET. VENE
V. S. L. M.

Severa, fille de Nigrus, à Vulcain et à Vénus. (*Votum solvit libera mente*), a fait ce vœu librement. (Topog. de Nimes, p. 570.)

Hauteur, 0m 88 ; largeur, 0m 50.

Cet autel votif porte un socle et une corniche ; il fut découvert en 1765. La première ligne de l'inscription est placée sur la corniche ; les deux autres, sur le devant du piédestal où l'on voit les figures de Vénus et de Vulcain ; sur les côtés sont deux masques, avec des oreilles allongées par le haut comme celles d'un faune ; celui de droite est imberbe, celui de gauche a de la barbe. Vénus, largement drapée, est dans l'attitude d'une suppliante ; Vulcain tient de la main gauche un sceptre et de l'autre main un marteau. La partie supérieure de l'autel a été détruite.

N° 11.

—

D. M.
L. TREBONIO
NICEPHORO
PATILLO. COPONI
MAXIMIVS
EPAPHRODITVS
AMICO OPTIMO.

Aux Dieux mânes de L. Trebonius Nicephorus Patillus, cabaretier;

Maximus Epaphroditus à son meilleur ami. (Ménard, vol. VII, p. 316.)

Hauteur, 0^{m} 88; largeur, 0^{m} 60.

N° 12.

—

IMP. CAES
C. VALERIO
DIOCLETIANO
P. FEL. INVIC.
PONT AVG.
PONT. MAX.

A l'empereur César C. Valerius Dioclétien, pie, heureux, invincible, auguste, grand pontife. (Inédite.)

Hauteur, 1^{m} 24; largeur ou diamètre, 0^{m} 30.

Cette inscription, sur une colonne unie, semble gravée avec la pointe d'un couteau; elle est néanmoins authentique: on en connaît plusieurs de semblables. On voit que le graveur allait oublier le mot AUG., ce qui lui a fait effacer le mot PONT, qu'il a porté ensuite à la sixième ligne. Si c'est là un milliaire de Dioclétien, ces espèces de monuments auraient considérablement dégénéré dans l'espace d'un siècle et demi, tant par la forme de la pierre que par celle des lettres.

N° 13.

—

PERPETVAE. QVIETI
DOMITIO. TATIANO INFA
NTI. DVLCISSIMO. QVEM P
RIMA AETATE FLORENT
EM MORS. DIRA. SVBRIP
VIT. VIXIT. ANN III. M. VI. D. XX.
AGRIPPIN... DONATVS
PATER ET. JOVINA MATER
FILIO CARISSIMO
POSVERVNT

Repos éternel à Domitius Tatianus, enfant charmant qui, dans un âge tendre, a été enlevé par une mort cruelle, après avoir vécu 3 ans, 6 mois, 20 jours.

Agrippinus Donatus, son père, et Jovina, sa mère, L'ont érigé.

Inscription en très-petits caractères; elle est renfermée dans un cadre qui tient, du côté gauche, une petite figure ailée.

N° 14.

—

D. M
C. ATTII
ACHILLEI
IVLIA.
SEVERINA
MARITO
OPTIMO

Aux Dieux mânes de C. Attius Achilleius, Julia Severina, au meilleur des époux. (Mém., vol. VII, p. 368.)

Hauteur, 0m 90; largeur, 0m 47.

Ce cippe funéraire a un socle et une corniche; l'inscription est dans un cadre.

N° 15.

SEX. SPVRIVS
PIPEROLVS. ÆRA. F
SIBI. ET · SVIS
VIVOS ET
SECVNDÆ. (1) VXSORI

Sextus Spurius Piperolus, fils d'Aerarius, pour lui et les siens, de leur vivant, et pour Secunda, son épouse. (Topog. de Nimes, p. 573.)

Hauteur, 0m 45; largeur, 0m 58.

Cette dalle a été trouvée, en 1778, dans les ruines de l'église de St-Baudile.

N° 16.

.... PRIMA SOLI...
....ΛλONTANΘ....
... CλIO. E V٨....

Fragment d'inscription (inédit).

Hauteur, 0m 26; largeur, 0m 26.

N° 17

Fût d'une colonne unie ayant appartenu à un monument antique, dont on s'est servi plus tard pour faire le piédestal d'une croix placée sur le marché, qu'on appelle aujourd'hui la place de la Belle-Croix,

(1) Dans ce mot, la lettre N se trouve inscrite dans la lettre D.

tion, par Guiran (Ant. Nem., MS., liv. 11); maintenant, il n'existe que jusqu'au T de la seconde ligne, le reste est perdu; elle prouve, toutefois, qu'il y avait à Nimes un de ces édifices couverts, destinés aux jeux de la paume, qu'on appelait *sphacristères*. Il est probable que ce fragment de linteau fut découvert près des anciens bains, où étaient généralement situés ces sortes d'édifices.

La première ligne a donné lieu à diverses conjectures, relativement au prince auquel elle se rapportait.

La désignation plurielle employée dans cette inscription prouve qu'il y avait plusieurs sphacristères à Nimes.

Le titre de Divi-Augusti a fait penser à Ménard que ce fut par les soins de Tibère, le successeur d'Auguste, que furent bâties les sphacristères de Nimes, c'est-à-dire entre l'an 17 de Jésus-Christ et l'an 39.

L'inscription ci-dessus fut trouvée dans la bergerie d'un particulier nommé Fournier, située près l'ancienne église de St-Baudile. (Ménard, vol. VII, p. 117.)

Nº 25.

... Q ♡ F. ♡ VOL.
...S. ♡ SIBI ♡ ET.
.SEX. ♡ F. ♡ VXORI

... Fils de Quintus de la tribu Voltinia.... pour lui et pour.... fille de Sextus, son épouse. (Inédite.)

Hauteur, 0^m 35; largeur, 0^m 41.

Ce fragment d'inscription, en beaux caractères, est renfermé dans un cadre dont la partie gauche manque. Ménard pense que les cœurs qui séparent les mots ne sont que des fantaisies de la part du sculpteur.

N° 24

—

...VS. D. S. P.

Hauteur, 0m 40 ; largeur, 0m 56.

Beau fragment inédit d'une inscription en lettres onciales, encadrées.

N° 25.

—

D. M
SEXTINAE
KARI. F.
IAXSVCVS. VXORI

Aux Dieux mânes de Sextina, fille de Karus ; Jaxsucus à son épouse. (Topog. de Nimes, p. 578).

Hauteur, 1m 24 ; largeur, 0m 53.

Les deux premières lettres sont renfermées dans un fronton triangulaire.

N° 26.

—

D. M
C. VETTII. HELIS.
IIIIII VIR. AVG. ET
VETTIAE. SERVANDAE
VXORI
VIVI SIBI. POSVERVNT

Aux Dieux mânes de C. Vettuis Helis, sévir augustal, et de Vettia Servanda, son épouse.

L'ont érigé eux-mêmes de leur vivant. (Mén., vol. VII, p. 254.)

Hauteur, 0m 86 ; largeur, 0m 50. (Inédite.)

La pierre est sans ornement ; elle porte un socle et une corniche : on voit au-dessous de la dernière ligne quatre bonnets. Ce signe de la liberté indiquait l'affranchissement des esclaves et rappelait la cérémonie usitée dans cette circonstance, dans laquelle on mettait un bonnet sur la tête de l'esclave qu'on voulait affranchir. Ces signes sur l'inscription indiquent qu'elle a été exécutée par deux affranchis. (Voir le n° 34 du catalogue du Musée.)

N° 27.

D. M
ALEXANDRIA VCVRIS
NAEVIA. CHRYSA
VIRO CÁRISSIMO. ET
SIBI. VIVA. POSVIT

Aux Dieux mânes, Alexandria Ucuris Nevia Chrysa à son époux chéri et pour elle.

L'a érigé de son vivant. (Inédite.)

Hauteur, 0m 80 ; largeur, 0m 47.

Les deux lettres D. M. sont renfermées dans un fronton triangulaire ; cette inscription a été nouvellement trouvée au chemin d'Uzès, dans le jardin de M. Castillon, qui l'a donnée à la ville.

N° 28.

... IOVI. VOTVM
.. IVRELIVS. ALBANV....

Vœu adressé à Jupiter par Jurelius Albanus. (Topog. de Nimes, p. 570.)

Hauteur, 0m 30 ; largeur, 0m 40.

Fragment de cippe dont il n'existe que la partie supérieure.

N° 29.

—

.... ME .... NEMAYCΩTΩNA......
...... OYANTRAIANONKAICARACEBACTON....

Hauteur, 0m 50; largeur, 1m 80.

La pierre sur laquelle est gravée cette inscription grecque a évidemment fait partie d'un monument qui fut dédié à Trajan, sous les auspices de Nemausus; le nom de la divinité y est au datif, et celui de l'empereur à l'accusatif; le verbe sous-entendu doit être celui de καθιέρωσαν, *consecrarunt*, en y sous-entendant aussi *Nemausenses*. On ne peut douter qu'il ne soit question ici de l'empereur Trajan; le mot de la seconde ligne, qui se termine par OYAN, est incontestablement NEPOYAN, c'est-à-dire *Nervam*; on sait que Trajan porte sur les médailles : *Imperator Cesar Nerva Trajanus*.

Cette inscription fut découverte près l'Amphithéâtre, ce qui nous fait penser qu'elle pouvait bien avoir fait partie de la frise du Théâtre, qui, chez les anciens, était généralement placé à côté du premier de ces édifices. (Ménard, vol. VII, p. 268.)

N° 30.

—

... FILI ..
.. MATR...
PIENTISSIMI.

Fragment d'inscription inédite.

Hauteur, 0m 22; largeur, 0m 25.

N° 31.

—

D. M.
T. IVLI. NICOS
TRATI
IVLIA NICE
FRATRI
PIENTISSIMO.

Aux Dieux mânes de T. Julius Nicostratus, Julia Nice, au plus pieux des frères. (Ménard, vol. VII, p. 350).

Hauteur, 0m 78 ; largeur, 0m 50.

Pierre unie, avec socle et corniche, trouvée dans les anciens murs de ville.

N° 32.

—

D. M.
IIIIII. VIR. AVG
L. IVLII. AGILIS
NATALIS
LIB.

Aux Dieux mânes du sévir augustal L. Julius Agilis affranchi de Natalis. (Millin, vol. IV, p. 257.)

Hauteur, 1m 25 ; largeur, 0m 67.

Ce cippe a une corniche et un socle ; l'inscription est entourée d'une guirlande.

N° 33.

—

DIS MANIBVS
C. LICINII
SOTERICHI
LADE. LIB.

Aux Dieux mânes de C. Licinius Sotérichus Lade, affranchi. (Millin, vol. IV, p. 249.)

Hauteur, 0m 90; largeur, 0m 43. Inscription encadrée.

N° 34.

—

D. M.
ATTIAE
VICTORINAE
Q. ATTIVS
AGATHOPVS
LIBERTAE. ET
VXORI
KARISSIMAE.

Aux Dieux mânes d'Attia Victorina, Q. Attius Agathopus à son affranchie et épouse chérie. (Millin, vol. IV, p. 258.)

Hauteur, 0m 90; largeur, 0m 43.

Inscription encadrée dans une frise de feuillage.

N° 35.

—

D. M
SEXTI. AVII
CAPELLIANI
LICINIA. FAV
STINA. MARITO
SIBI. MERENTIS
SIMO SVB ASC.
POSVIT.

Aux Dieux mânes de Sextius Avius Capellianus, Licinia Faustina, à son époux très-digne l'a érigé *sub-ascia*. (Ménard, vol. VII, p. 367.)

Hauteur, 1m 22; largeur, 0m 46.

Il y a, entre le D et l'M de la première ligne, la représentation de l'instrument appelé ascia, chez les Romains; l'inscription est dans un cadre creux.

L'expression de *sub-ascia* a donné jusqu'à ce jour de la torture aux antiquaires, qui ont formé une infinité de systèmes pour l'expliquer, sans qu'aucun d'eux puisse se flatter d'en avoir trouvé le véritable sens.

L'instrument représenté sur le tombeau de Sextus Avius a évidemment la forme d'un de ces sarcloirs dont se servent les jardiniers pour détruire la racine des broussailles; cette remarque, étayée de quelques autres considérations, nous portent à adopter l'opinion de Muratori (Thes. inscrip., 532). Selon lui, la formule *sub-ascia* ou l'ascia elle-même placée sur les tombeaux, était une prière tacite, mais connue, adressée par celui qui était enterré au possesseur du champ dont le monument faisait partie, d'en sarcler les environs, d'empêcher les broussailles d'en dérober la vue, et de rendre la *terre pesante* sur les cendres du défunt; nous ajouterons que c'était peut-être un engagement que contractait, à l'égard du défunt, celui qui consacrait le tombeau.

Ce désir des anciens, que les environs de leur sépulture ne fussent jamais couverts de ronces ni de broussailles, est exprimé sur une infinité d'inscriptions tumulaires; Muratori, dans son recueil, cite celle de Pontia Justa, qui avait laissé six cents sesterces au collége des matelots d'Arilica, à condition qu'ils sarcleraient les environs du tombeau de son affranchie Fortunata.

Et ut monumentum remundetur.

Une inscription grecque qui existe à Nimes prouve

que les anciens tenaient même à ce que les environs de leur tombeau fussent soigneusement cultivés. Voici ce que dit cette inscription :

« O Vibius ! nous souhaitons que les fleurs croissent
» en abondance sur ce tombeau que nous venons de te
» faire construire ; qu'il n'y vienne ni ronces, ni mau-
» vaises plantes ; qu'on n'y voie que des violettes, des
» marjolaines et des narcisses, et qu'il ne naisse autour
» de toi que des roses ! »

L'opinion de Ménard est que le sens littéral des mots *sub-ascia* indique que le tombeau a été élevé sous la truelle ; qu'il n'avait encore servi pour personne, et que la consécration s'est faite pendant que les ouvriers avaient encore la main à la truelle.

N° 36.

—

AVG. MARTIBRITO
VIO.... SALVIVS
SECVNDINI. FII.
EX. VOTO.

A l'auguste Britomarte. Vio.... Salvius, fils de Secundinus, a accompli ce vœu. (Ménard, vol. VII, p. 213.)

Hauteur, 0m 83 ; largeur, 0m 59.

La pierre de cette inscription est ornée d'un socle et d'une corniche ; les caractères sont très-beaux ; on voit au-dessous, gravés en demi-relief, un taureau du côté droit, et un bélier du côté gauche, se regardant ; ces figures expriment le sacrifice qui fut fait de ces deux animaux le jour même de l'accomplissement du vœu. Sur le côté droit de la pierre est gravé un coffret dont le couvercle est soulevé ; il est orné de moulures et d'une étoile sur le milieu de la face antérieure ; ce

coffret, appelé *acerra*, renfermait l'encens destiné aux sacrifices.

Sur le côté gauche est une patère, *patera*, vase dont on se servait, dans ces circonstances, pour les libations d'eau ou de vin, ou pour verser du miel soit sur l'autel ou sur la victime. D'après Cicéron, il n'y avait pas de maison, chez les Romains, qui n'eût une *patère* et une *acerra*. On distingue encore le manche d'un asperçoir.

Britomactis était une déesse adorée dans l'île de Crète; ce mot, dit Ménard, est composé de *Mactis*, qui, dans l'ancienne langue de Crète, signifie vierge, et de *Brito*, qui signifie *doux*; c'est donc comme si l'on disait, en suivant le véritable ordre de lettres: *douce-vierge*; quelques-uns font cette déesse inventrice des filets dont les chasseurs se servent pour prendre les animaux. Ménard ne parle point des bas-reliefs latéraux de cet autel votif.

N° 57.

D. M.
L. KARI. AEMILIAN.
L. KARIVS
COMMVNIS
ET. AEMILIA
ZOSIME.
FILIO
PIISSIMO

Aux Dieux mânes de L. Carius Aemilianus; L. Carius Communis et Aemilia Zosime, à leur fils très-pieux. (Ménard, vol. VII, p. 323.)

Hauteur, 1m 12; largeur, 0m 52.

Ce cippe est sans ornement, avec socle et corniche, caractères beaux.

N° 38.

—

D ∅ M.
C. VETTII
DIONYSI
C. GNAT. CAECILIA
NVS. PRIVIGNVS Ǝ
CAECILIA. HAPLE
VXOR.

Aux Dieux mânes de Caius Vettius Dionisius, C. Gnatus Caecilianus, son gendre, et Caecilia Haple, son épouse. (Mén., vol. VII, p. 367.)

Hauteur, 0m 86; largeur, 0m 47.

Cippe funéraire, avec socle et corniche; l'inscription est en beaux caractères et encadrée.

N° 39.

—

D ❧ ∅ M.
IVLIAE. GRATAE
AVLVS. POMPEIVS
GRATINIANVS. ALVM
NVS. ET. IVLIA. SERVA
TILLA. SORORI. CA
RISSIMAE ET. AV
LVS. POMPEIVS TRO
PHIMAS. VXORI
CARISSIMAE

Aux Dieux mânes de Julia Grata, Aulius Pompeius Gratinianus, son élève, et Julia Servatilla, à sa sœur chérie, et Aulus Pompeius Trophimas, à son épouse chérie. (Millin, vol. IV, p. 262.)

Hauteur, 1m 20; largeur, 0m 45.

Ce cippe a un socle et une corniche ; il est un peu dégradé à gauche.

No 40.

L. I. ETIVS
MARVLLVS
IIIIII. VIR. AVG. T (Tabullarius.)
DECVRIO. ORNAME
V. S. P. (Vivens sibi posuit.)

L. J. Etius Marullus, sévir Augustal, receveur des deniers publics, décurion ornamentaire ; l'a érigé de son vivant (Inédite).

Hauteur, 0m 97 ; largeur, 0m 85.

L'inscription est entourée d'une frise ; pour être admis dans l'ordre des décurions, il fallait avoir cent mille sesterces de bien ; il y avait cependant des occasions où l'on donnait simplement les honneurs du décurionat à quelqu'un qui n'avait point été décurion et qui n'en avait jamais exercé les fonctions ; ceux-ci sont indiqués sur les monuments par le titre de *décurio ornamentarius*, que nous traduisons par ornamentaire.

No 41.

C. AEMILIO. BERI..
CIÁNO. MAXIM....
COS. VII. VIRÓ. EPVLÓN. PRÓC....
SPLENDIDISSIMÁÉ PROVINCIA....
NARBONÉNSIS. LÉG. PRÓPR. PRÓVIN...
ASIÁE. PRÁEF. ORI. SVPRÉMÁE. ALLECTO
INTER. TRIBVNIC. A. DIVO. MAGN. ANTO
NINO. Q dVRBÁNO. TRIBVN. LÁTICLAVIO
LEG. IIII. SCYTHICÁE. ITEM. VII. GEMINÁE
ITERATO. TRIBUNÁTV. X. VIRÓ. STILITIBVS
IVDICANDIS

A. C. Aemilius Beri.. Cianus Maximus, consul, sévir épulon, intendant de la très-splendide province Narbonnaise, légat, propréteur de la province d'Asie, préfet du rivage supérieur, admis parmi les tribunitiens par le divin et grand Antonin, questeur de la ville, tribun laticlave de la IVme légion scytique, et de la septième double, tribun pour la IIme fois, décemvir pour rendre la justice. (Millin, vol. IV, p. 254).

Hauteur, 1^m^; largeur, 1^m^.

Nous ferons remarquer que cette inscription est accentuée selon les règles de la bonne prosodie latine; cette accentuation ne se trouve guère que sur les inscriptions de Nimes, et particulièrement sur celles qui portent l'empreinte de la belle époque de l'art. On doit supposer que, sous Antonin, Nimes était la ville des Gaules où la langue latine était parlée avec le plus de pureté !

Cette inscription est gravée sur une pierre unie et sans ornements; elle a été trouvée dans les anciens murs de la ville, du côté de la rue de la Couronne, près l'Esplanade.

N° 42.

—

D. M.
L. TAVRINI
AVRELI
CIVI
ELEVSENSI
ANNOR. XXXIII
PARENTES

Aux Dieux mânes de L. Taurinus Aurelius, citoyen d'Elusa (capitale des Elusates, dans l'Aquitaine), qui vécut 33 ans, ses père et mère. (Ménard, vol. VII, p. 322).

Hauteur, 0m 76; largeur, 0m 50.

Sur les monuments lapidaires, c'est toujours dans le sens de père et mère ou ascendants qu'il faut prendre le mot *parentes*.

Cette inscription est dans un cadre; elle fut trouvée dans une maison, près l'Amphithéâtre.

N° 43.

—

T. IVLIO. SEX. F. VOLT. MAXIMO. MA
BROCHO. SERVILIAN. A. QVADRO. M...
L. SERVILIO. VATIAE. CASSIO. CAM....
LEG. AVG. LEG. IIII. FLAVIAE. LEG. AVG. LEG. I. ADIVT.
IVRIDICO. HISP. CITERIOR. TARRACONENS. PRA.
PROVINCIAE. HISP. VLTERIORIS. BAETICAE. DON
BELLO. DACICO. CORONIS MVRALI. ET. VALLARI. I
VEXILLO. TRIB. MIL. LEG. V. MACEDONIC. SEVIRO
ROM. TVRM. I. X. VIRO. STILITIBVS IVDIC.
GALAGVRITANI
EX. HISPANIA. CITERIORE. PATRO.

A T. Julius Maximus Ma.... Broccus servilianus; A. Quadrus M.... L. Servilius Vattia Cassius Cam.... fils de Sextus, de la tribu Voltinia, légat d'Auguste de la 4me légion flavienne, légat d'Auguste de la 1re légion secourable, juge de la Tarraconaise, dans l'Espagne citérieure; procureur d'Auguste dans la Bœtique, province de l'Espagne ultérieure; ayant reçu dans la guerre des Daces la couronne murale et Vallaira et un étendard; tribun militaire de la 5me légion macédonienne, sévir augustal, chevalier romain du premier escadron attaché à la légion, décemvir pour le jugement des procès.

Les habitants de Calaguris, dans l'Espagne citérieure, à leur patron. (Millin, vol. IV, pag. 248).

Hauteur, 0m 88; largeur, 1m.

Cette belle inscription accentuée est gravée sur une pierre unie qui est un peu dégradée à la fin des lignes ; elle est un exemple de la polymnie ou multiplicité des noms qui a été en usage parmi les grands depuis la fin du premier siècle de l'ère chrétienne. Une partie est due aux héritages et aux adoptions par testament.

N° 44.

—

IVLIAE. THALVSAE
IIIIII. VIR. AVG.
L. IVL. HESYCVS. CONTVB.

A. Julia Thalusa. Le sévir augustal L. Julius Hesychus, son conjoint. (Ménard, vol. VII, p. 423).

Hauteur, 1m 00 ; largeur, 0m 60.

Ce cippe a sa base sculptée ; au-dessus de l'inscription, on voit deux bustes en demi-relief, l'un d'homme, l'autre de femme, ayant les épaules et la poitrine couverte d'une robe à la romaine. L'inscription est encadrée.

Les lois romaines appelaient *contubernium* la conjonction de deux esclaves, et *contubernalis* la femme d'un esclave ; c'était également un *contubernium* lorsque la femme était esclave et le mari libre.

N° 45.

—

D. M.
IVL. SEVÉRINAE
IVL. PATERCLVS
CONSOBRÍNAE
ET. ATTIA APHRO.
DIE. AMÍCAE.

Aux Dieux mânes de Julia Severina ; Julius Pater-

clus, Consobrina et Attia Aphrodia, ses amis. (Ménard, vol. VII, p. 352).

Hauteur, 0m 82; largeur, 0m 52.

Ce cippe a un socle et une corniche fort dégradés; l'inscription est accentuée et en beaux caractères; elle a été trouvée dans les anciens remparts, près la rue de la Couronne.

N° 46.

Ce cippe votif n'a qu'un socle et un piédestal sans corniche; il ne porte pas d'inscription. Sur le devant, est sculpté en bas relief:

1° Une roue à rayons;

2° Un foudre de Jupiter figuré par un tison flamboyant par les deux bouts.

Il serait possible que ce cippe eût été placé sur un endroit frappé de la foudre qu'on appelait *loca obstita*; ce lieu était alors consacré, et il n'était pas permis d'y marcher; mais, en général, les pierres placées sur ces endroits portaient l'inscription de FVLGVR. DIVVM ou FVLGVR. CONDITVM. Sans bas reliefs.

Nous pensons que notre cippe a été l'objet d'un sacrifice à Jupiter, représenté par le foudre, qui est son emblème particulier, et surtout par la roue, qui, d'après Ammien Marcellin, est un symbole pour désigner la puissance qui s'étend sur tous les éléments et sur l'univers entier.

Eique subdidit rotam, ut universitatem regere, per elementa decurrens omnia non ignoritur (liv. XIV, ch. 11).

C'est peut-être cette raison qui a fait donner le même attribut à la Fortune. Ce monument est inédit.

Hauteur, 0m 82; largeur, 0m 30.

N° 47.

—

D....	La partie droite de ce cippe manque.
IVNI...	L'inscription était encadrée dans une frise.
IDO...	
ALLI...	
VXORI. O...	

Hauteur, 0m 90 ; largeur, 0m 27.

N° 48.

—

IIIIII. VIR. AVG.
ET. DEC. ORNAM.
Q. MAGIVS
EPITYNCANVS
V. S. P.

Le sévir augustal et décurion ornamentaire Q. Magius Epityncanus. L'a érigé de son vivant pour lui-même. (Inédite.)

Hauteur, 0m 90 ; largeur, 0m 55.

Ce cippe, avec socle et corniche, a son inscription encadrée ; il a été trouvé, en 1849, dans les fouilles faites à la Porte-d'Auguste même. Nous l'avons indiqué sur notre notice relative à cette fouille.

N° 49.

—

IMP. CAESAR
DIVI. HADRIANI. F
T. AELIVS. HADRIAN
VS. ANTONINVS
AVG. PIUS
PONT. MAX. TRIB
POT. VIII. IMP. II. COS. IIII
P. P
RESTITVIT

II.

Le fils du divin Hadrien, empereur César, Titus Aelius Hadrien Antonin, pie, auguste, grand pontife, père de la patrie, l'a rétabli la huitième année de sa puissance tribunitienne, pendant qu'il avait été nommé *imperator* pour la deuxième fois et consul pour la quatrième. 2. (Astruc, p. 247.)

Hauteur, 1m 40; diamètre, 0m 55.

Cette colonne milliaire, de forme cylindrique, n'est pas de toute sa longueur; il manque la partie rectangulaire qui la fixait dans la terre L'inscription est dans un cadre sous lequel est inscrit le chiffre II, qui indique le second milliaire; il a appartenu à la route de Nimes à Beaucaire, car le deuxième milliaire de Nimes à Narbonne est encore à sa place. Le quatrième consulat d'Antonin répond à l'an 889 de Rome, ou l'an 39 de J.-C.

Cette pièce s'est trouvée dans les anciens murs de ville, près de la porte qui terminait la rue de la Couronne, près l'Esplanade.

N° 50.

—

DIS. MANIBVS
CORNELIAE
GRATAE. T. CONNIV
SILANVS. VXORI

Aux Dieux mânes de Cornelia Grata; T. Connius Silanus, à son épouse. (Mén., vol. VII, p. 357.)

Hauteur, 0m 83; largeur, 0m 36.

Ce cippe porte un socle et une corniche; les caractères de l'inscription sont beaux.

N° 51.

—

D. M
POMPÉIAE. T. F.
MÁTERNÁE
FABRICIA. Q. F.
QVINTINA. MATRI

Aux Dieux mânes de Pompéia Materna, fille de Titus, Fabricia Quintina, fille de Quintus, à sa mère. (Inédite.)

Hauteur, 0m 90; largeur, 0m 75.

Ce superbe cippe a sa face antérieure et ses deux côtés entourés d'une frise; l'inscription, accentuée, est en beaux caractères.

Ce monument a été donné à la ville par M. Rogier, ancien notaire, qui l'avait à sa campagne dite *Mas-Belot*, en Grézan.

N° 52.

—

DIIS MANIBVS
X. AEMILIO VERO
ET. TITIAE. VXORI
PARATVS. ET. MANSVET.
LIBERTI
EX. TESTAMENTO

Aux Dieux mânes à Decimus Aemilius Verus et Titia, son épouse, Paratus et Mansuetus, affranchis, par leur testament. (Inédite.)

Hauteur, 0m 55; largeur, 0m 95.

Ce cippe, en forme d'autel rectangulaire, est détruit au bas de l'inscription, qui est en beaux caractères. Derrière, la pierre a été percée d'un trou dont la

forme toute particulière a pu être utilisée lors de la cérémonie des funérailles.

Ce monument a, comme le précédent, été donné à la ville par M. Rogier, et trouvé dans la même localité.

N° 53.

—

SECVNDO
POSTVMI
LIB. IIIIII. VIR. AVG.

A Secundus, affranchi de Postumus, sévir augustal.

Hauteur, $0^{m}50$; largeur, 0^{m} 40.

L'inscription est encadrée; les lettres sont d'une bonne époque. Cette pierre a été trouvée chez M. Bouzanquet, rue du Mûrier-d'Espagne. (Mén., vol. VII, p. 259.)

N° 54.

—

D M
BETVTIA. PR
MA. VIVA. SI
BI ⁻E. P. POPILIO
VICTORI. AMI
CO

Aux Dieux mânes Betutia Prima, de son vivant, pour elle et pour P. Popilius Victor, son ami. (Mén., vol. VII, p. 385.)

Ce cippe se trouvait dans le jardin de la Préfecture; il a un socle, une corniche, et l'inscription est encadrée.

No 55.

—

D. M
M. AVRELII KAREI
M. AVRELIVS
CASSIAN. FIL
PATRI. OPTIMO. ET
CASSIA CHARITE
MARITO KARISSIMO
DE SE. BENE MERITO
ET SIBI. V. P.

Aux Dieux mânes de M. Aurelius Karcius, M. Aurelius, fils de Cassianus, au meilleur des pères; et Cassia Charite à son très-cher époux qui a tant mérité d'elle, ont fait ce vœu de leur vivant et pour eux-mêmes. (Mén., vol. VII, p. 340.)

Ce cippe a une corniche, un socle, et son inscription est encadrée; il était sur la terrasse de la Préfecture.

Nos 56, 57, 58.

—

Trois milliaires cylindriques de 0m 65 de diamètre.

Le temps a détruit l'inscription, et rien n'indique qu'elle fût tracée dans un cadre enfoncé, dont il reste toujours quelques traces.

La forme de ces milliaires, leur dimension et surtout l'absence de cadre, nous persuade qu'ils doivent être attribués à l'empereur Auguste.

Ils ont été donnés à la ville par M. de Surville, membre du Conseil-Général, qui possède encore dans son parc, au Mas-Lacoste, deux autres milliaires de

l'empereur Claude, indiquant la première année de la puissance tribunitienne de ce prince, se rapportant à l'an 293 de Rome, 50 ans après J.-C.

N° 59.

IMP. CAESAR
DIVI. F. AVG. PONTIF
MAXIMVS. COS. XII
COS. DESIGNAT. XIII.
IMP. XIIII TRIBVNICIA
POTESTATE. XX

L'empereur Auguste, fils du divin César, grand pontife, consul pour la XIIme fois, consul désigné pour la XIIIme, *imperator* pour la XIIIIme fois. La vingtième année de sa puissance tribunitienne.

L'époque du XIme consulat d'Auguste répond aux années 749 et 752 de Rome, c'est-à-dire 3 à 5 ans avant J.-C., soit 10 ans après l'établissement de la Porte-d'Auguste.

Ce milliaire, bien conservé, porte encore son astragale à la partie supérieure; il a été donné par la commune de Caveirac. (Mén., vol. VII, p. 455.)

NOTICE

SUR

UN TOMBEAU ROMAIN,

PAR M. EYSSETTE.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de rendre compte à l'Académie des

résultats d'une fouille opérée sur les bords de l'ancien lit du Rhône, dans la direction de Beaucaire à Arles, et à peu de distance de cette première ville, fouille qui a mis à découvert un tombeau romain.

Les travaux de déblai exécutés par un simple ouvrier n'ont pas été faits avec beaucoup d'intelligence et de précaution. Nous n'avons pu que recueillir le dire de l'ouvrier et vérifier les objets qu'il nous a présentés.

A peu de profondeur dans le sol, et dans un terrain d'alluvion, le Rhône, en se retirant, mit à nu une tombe en pierre de forme carrée, peu dégrossie et entièrement fruste. L'ouvrier n'a aperçu les traces d'aucune inscription ; mais, ayant voulu soulever le pesant couvercle, il a constaté dans l'intérieur la présence d'une urne en verre bleu, remplie de cendres. Au-dessus de cette urne se trouvait une lampe sépulcrale de la même substance fragile, et qui, faute de précaution, s'est malheureusement brisée dans les mains de l'ouvrier. Une clé de forme antique était placée à côté.

Dans l'intérieur du vase et sur la couche supérieure des cendres étaient posés certains objets d'une nature particulière, dont il est essentiel de donner la description :

1° C'était d'abord un anneau d'un très-petit diamètre, et tel que pourrait le porter le doigt d'un enfant. Cet anneau est d'une matière dure, noire, telle que la corne.

2° Un second anneau de la même dimension, mais en or et enrichi d'une pierre verte. Cette bague paraît avoir été un peu forcée, comme si on avait eu de la peine à l'arracher du jeune doigt dont elle était l'ornement.

3° Un troisième anneau, dont le diamètre paraît le même, mais qui a été mis en plusieurs fragments,

est d'une matière rougeâtre et résineuse, qui nous a paru l'ambre jaune ou succin, l'*électron* des Grecs.

A ces trois anneaux se joignent d'autres objets dignes de remarque, tous de la même matière rougeâtre et possédant, comme l'anneau dont nous venons de parler, les propriétés de l'électricité résineuse.

C'est d'abord la représentation d'un fruit du dattier, parfaitement figurée et modelée artistement. Le fruit est de grosseur naturelle ; il présente à la base une ouverture à laquelle s'adaptait probablement une tige figurant la palme et le rameau.

Un autre fruit, moins caractérisé, à forme prismatique et toujours de la même matière, était à côté, mais détaché du premier. Il avait près de lui un disque en succin de très-petit diamètre, portant une triple rainure circulaire de chaque côté, dont l'une grande, l'autre petite et perforée à son centre.

Enfin, au milieu de tous ces objets rangés symétriquement au-dessus du centre, se trouvait une figurine, toujours en succin, de cinq centimètres de hauteur environ, et représentant un personnage vêtu à la romaine. La tête, grosse et un peu enfoncée dans les épaules, est ronde et complètement rasée, mettant à découvert deux oreilles saillantes. La bouche est disgracieuse ; le reste du corps est entièrement drapé dans les plis d'une toge qui retombe sur le côté gauche et que semble supporter un bras assez imparfaitement indiqué.

Nous allons mettre ces différents objets sous vos yeux et en rechercher avec vous la signification.

Nous nous sommes demandé d'abord s'ils avaient une destination religieuse.

Les Grecs attribuaient à l'ambre, à cause de sa formation mystérieuse au fond des mers, et probablement

aussi à cause de son incorruptibilité, des propriétés merveilleuses et surnaturelles ; ils l'employaient dans les préparations médicales. Ils auraient pu l'employer comme symbole religieux, comme emblême d'une vie future. Les fruits d'Orient auraient pu aussi avoir quelque signification mystique. La figurine, dans ce cas, représenterait tout naturellement une divinité domestique, un Dieu-Lare ; mais ce Dieu-Lare serait-il vêtu à la romaine ? porterait-il la toge à larges plis ? serait-il dépourvu de tout attribut symbolique ? et au lieu de cette gravité majestueuse ou tout au moins de ce décorum paisible et décent qui convient à d'honnêtes déités, aurait-il cette face boursoufflée et cette bouche disgracieuse que nous avons signalées plus haut? Les Dieux-Pénates, gardiens perpétuels du foyer domestique, n'étaient-ils pas d'ailleurs fabriqués d'une matière plus dure, d'une façon plus solide ? L'usage était-il de placer ainsi dans l'urne, après l'incinération, la divinité tutélaire du foyer, le palladium de la famille? Nous livrons ces questions aux doctes investigations de l'Académie, et en particulier à la décision de celui de nos honorables confrères (1) à qui l'antiquité se plaît à révéler ses secrets ; mais la première explication ne nous ayant point complètement satisfait, nous en avions recherché une autre.

Nous avons cru qu'il ne fallait pas isoler les objets dont nous venons de parler, c'est-à-dire la figurine et les fruits de succin d'avec les anneaux.

Ces anneaux, comme nous l'avons dit, appartiennent évidemment à la main d'un enfant. Ils ont été déposés sur sa cendre comme un pieux souvenir, comme un débris de sa parure. L'enfant devait appartenir à une

(1) M. Aug. Pelet.

famille opulente, car l'urne est d'un verre précieux; l'un des anneaux est d'or, l'autre d'ambre, et l'ambre était autrefois fort recherché. Il servait à confectionner des objets de luxe, de petits bijoux élégants.

Ne pourrait-on pas admettre alors que ces fruits de succin, d'un travail si fini, d'un aspect si gracieux, eussent pu être simplement des hochets qui ont amusé l'enfance du jeune habitant de ce tombeau et dont l'illusion maternelle a voulu encore entourer sa cendre?

Nous pourrions alors indiquer l'usage de ce disque, perforé dans le milieu et portant une double rainure. Ce disque, qui pouvait recevoir par son milieu un cordon de soie, devait servir à quelque amusement du jeune âge. Sa configuration, sa petitesse, la matière précieuse dont il est composé, semblent exclure tout usage sérieux; resterait à déterminer la signification de la figurine, et nous nous trouvons ici en face d'une sérieuse difficulté. La maîtresse des nations, la reine des cités aurait-elle connu l'art qui fleurit aujourd'hui avec tant d'éclat dans l'Allemagne, et rend toutes les familles tributaires des ateliers de Nüremberg? Cet art se serait-il au contraire caché dans quelque plage inconnue de l'Orient, et une nation étrangère était-elle chargée de tailler dans l'ambre des hochets pour les jeunes patriciens? Grande et importante question que nous soumettons à vos lumières.

En considérant même l'aspect de la statuette, et les contours un peu disgracieux des traits, nous serions tentés de croire que la *charge*, cette exagération malicieuse de la fantaisie artistique, n'est pas une création aussi récente qu'on le croirait. La figurine en question nous présente peut-être la *charge* d'un philosophe, d'un orateur célèbre dans son temps. Qui sait? d'un personnage comique peut-être, d'un type de Térence

ou de Plaute. Un vaste champ nous est ouvert.

A vous, Messieurs, l'honneur et la responsabilité de la décision. Je demande pardon à cette savante compagnie de lui avoir parlé de jouets d'enfants ; mais ces objets, complètement inédits, ont au moins mille ans de date, et c'est un double plaisir de trouver du nouveau dans l'antique.

Quel sujet, d'ailleurs, de profondes méditations pour le philosophe et le moraliste ? Ces hochets, tombés un jour des mains défaillantes de leur jeune propriétaire, auraient vécu plus que lui, ils auraient vécu plus que Rome, plus que les institutions politiques des siècles passés, plus que les œuvres de tant de génies qui se croyaient immortels. Quelle humiliation ; mais quel enseignement !

Voilà pourquoi j'ai adopté cette version.

NOTICE SUR JEAN PAULET,

PAR M. H. RIVOIRE.

La reconnaissance publique est la plus belle couronne de gloire qu'on puisse attacher au front de l'homme qui a su illustrer son nom par des travaux utiles ou par des découvertes propres à simplifier la tâche de l'ouvrier, tout en jetant un plus vif éclat sur les produits de son labeur.

Si nous sommes toujours prêts à rendre hommage aux nobles et grandes conceptions de la pensée dont le retentissement arrive jusqu'à nous ; si nos âmes

s'enthousiasment devant les conquêtes de l'esprit humain, poussé par une volonté providentielle dans la triple voie de la science, des beaux arts et de l'industrie ; si, du plus loin qu'arrive à nos oreilles l'hymne de gloire célébrant un nouveau triomphe de l'esprit sur la matière, nous avons hâte de mêler notre voix à ce chant de gratitude, gardons, Messieurs, de laisser passer à nos côtés le mérite modeste qui, semblable à la plus humble de toutes les fleurs, se dérobe aux regards et ne décèle sa présence que par le parfum qu'elle exhale.

Dans un travail que j'ai eu l'honneur de mettre sous vos yeux, j'ai essayé de faire revivre le nom d'un homme dont le souvenir doit à jamais rester uni à l'histoire de notre industrie locale.

Vous avez déjà nommé Jean Paulet.

L'insuffisance des documents que j'avais recueillis au moment de la publication de mon ouvrage statistique sur le Gard, ne m'a pas permis de rendre à la mémoire de notre concitoyen l'hommage qui lui était si légitimement dû. — J'ai voulu compléter l'article que j'ai publié sur une des illustrations de notre cité. Je viens vous soumettre, Messieurs, le résultat de mes nouvelles recherches.

Au sein de nos tempêtes révolutionnaires, au bruit de la chute de l'antique monarchie, au premier cri d'émancipation d'une grande nation, un homme, isolant sa pensée du fracas extérieur, dirigeait son énergie vers un but fixe et déterminé : *la glorification du travail par l'amélioration du sort des travailleurs*. Il cherchait l'affranchissement du peuple dans le déploiement des forces productives et dans l'émancipation de l'intelligence, ces deux grands éléments de succès propices aux conquêtes pacifiques de l'industrie.

Je n'ai pas la prétention, Messieurs, de m'établir

juge des résultats obtenus par les uns et par les autres, dans ce concours composé d'éléments si opposés. L'histoire d'un peuple se trouve tout entière dans les fastes de son industrie ; les conquêtes de l'intelligence sont plus fructueuses pour le bien-être des classes laborieuses que les plus grandes victoires obtenues avec l'épée.

Les premières lueurs de l'aurore révolutionnaire commençaient à scintiller à l'horizon politique ; de sourds frémissements, avant-coureurs de la fièvre démocratique, agitaient l'élément populaire ; l'œuvre de régénération développait son germe ; la France attendait avec anxiété l'instant de délivrance. Les esprits étaient dirigés vers ces signes précurseurs des tempêtes qui annonçaient que les temps prédits étaient venus.

Qui osera juger la révolution ? Qui pourra, d'une main ferme et impartiale, retracer cette sanglante époque dont l'histoire conserve le souvenir? Nous, Français, qui fûmes presque tous victimes ou complices des erreurs de cette révolution monstrueuse, est-ce à nous qu'il est permis de dévoiler aux âges futurs et ses causes et ses effets, de la transporter, pour ainsi dire, toute vivante, avec son immense cortége de calamités, de folies et de crimes, devant le tribunal de la postérité, et de la léguer à nos neveux telle qu'on nous l'a faite, comme un effrayant héritage d'expériences d'où doit sortir à jamais le repos des peuples à venir ? Où trouver parmi nous un homme qui lui soit étranger, qu'elle n'ait ni dépouillé, ni enrichi, ni enchanté de ses illusions, ni indigné par ses violences ? — Mais, pour qui sait le considérer de loin et de haut, ce grand phénomène politique nous apprend qu'il doit son existence autant aux imprudences des uns, qu'à l'ambition des autres ; que tous ont failli, parce que les choses n'étaient plus en accord avec les hommes, les institutions

avec les mœurs, ni les opinions avec les devoirs.

Au milieu de cette fermentation qui agitait le corps social, l'art industriel, enfoui dans l'ornière de la routine, concentré dans les mains d'ouvriers laborieux, mais peu intelligents, supportait sa part de malaise dans ce long prologue qui devait aboutir à 89. — Une ère nouvelle pour les arts mécaniques devait prendre naissance au sein même de cette époque si étrangement agitée.

Jean Paulet naquit à Nimes en 1731, vingt-deux ans après Vaucanson, à qui l'on doit de si utiles améliorations dans les sciences mécaniques, et plus de perfection dans l'apprêt et le tissage des soies, et vingt-un ans avant Jacquard, l'illustre ouvrier lyonnais, dont le nom est devenu pour ainsi dire technique dans les deux mondes; heureux continuateur des efforts et des travaux de ses prédécesseurs!

Ainsi, tous les hommes destinés à se poser haut dans les arts utiles, comme dans les lettres, les sciences et la guerre, s'étaient, pour la gloire d'un siècle, donné rendez-vous dans ce monde. Ils y arrivaient à de courts intervalles, au temps nécessaire, forts et courageux, confiants dans leur génie, ardents dans les travaux qu'ils avaient mission d'accomplir.

Né de parents placés dans une condition modeste et obscure, Paulet s'occupa dès son enfance à connaître les soies dans leur origine et s'initia plus tard dans l'art de les employer. — Depuis plusieurs siècles, la ville de Nimes jouissait d'une haute renommée manufacturière; il lui était réservé d'ajouter un nouvel éclat à cette réputation acquise avec tant de peine et de persévérance. L'art de la fabrication s'était élevé à un degré remarquable, mais il fallait que la science théorique vînt au secours de la pratique, qui, seule, ne pouvait

plus suffire. — Paulet entreprit cette tâche, et ce fut avec la plus grande ardeur qu'il travailla à répandre le fruit de ses laborieuses études, et à jeter un nouveau lustre sur sa ville natale.

Cependant, Nimes offrait un champ trop resserré aux vastes conceptions de Paulet; il avait besoin d'un plus grand théâtre pour mener à terme le fruit de ses recherches et de ses travaux. — Lyon lui offrit les moyens d'élever ses connaissances au degré éminent auquel il voulait atteindre. Après quelques années de travaux pénibles et d'études approfondies, il fut en état d'exécuter les tissus les plus difficiles, d'établir et de conduire des manufactures de tous genres d'étoffes, et de dessiner pour chacun de ces genres en particulier.

Riche du fruit de ses observations, Paulet revint à Nimes. Il fut reçu par quelques fabricants qui surent mettre à profit ses découvertes, sans trop s'occuper des veilles qu'elles avaient coûté à leur auteur. — Toutefois, le système abusif qui régnait alors dans cette ville mettait obstacle au développement des progrès signalés par un homme intelligent et dévoué. Ses nouveaux procédés furent mis en usage, ses découvertes furent généralement bien appréciées, mais elles valurent peu d'encouragement à celui qui les avait fait connaître.

Lassé de cette indifférence et craignant de se trouver arrêté dans le cours de ses travaux, Paulet retourna à Lyon dans le but de réaliser ses nouveaux projets. Arrivé une seconde fois dans cette ville, il se livra avec plus d'ardeur à l'étude : il eut la satisfaction d'y faire éclore de nouveaux genres d'étoffes; de nouveaux systèmes de fabrication furent établis par ses soins. Il ajouta aux différents systèmes de *lisage à boutons* des moyens d'accélération et d'économie pour les cordes de *lisage* qu'on y emploie. *Lire* un dessin, c'est dis-

poser les fils de chaîne d'une étoffe dans l'ordre indiqué par le dessinateur, sur une carte divisée par petites cases, de manière à élever tour à tour un certain nombre des fils de la chaîne, au moyen de ficelles, pour composer et reproduire, par l'entrelacement de la chaîne et de la trame, un dessin semblable à celui qui est tracé sur la carte.

Paulet ne crut pas devoir s'arrêter en si bon chemin; il voyait de loin de nouvelles découvertes à faire dans le domaine du tissage. Il crut, avec juste raison, que sa gloire était intéressée à ne point les laisser échapper.

Paris, le centre vivant de toutes lumières, qui attire sans cesse vers lui les découvertes importantes dans les sciences et dans les arts, Paris appelait Paulet; il céda et partit pour la capitale avec la ferme volonté de travailler à l'agrandissement de ses vues nouvelles. Il étudia encore avec la plus grande exactitude toutes les parties d'un art qui lui était déjà bien familier. Il conçut enfin le projet de publier un traité sur l'art du tissage qui fût, d'après ses expressions mêmes, *assez étendu pour y puiser des lumières suffisantes pour éclairer toutes les manufactures de la France. De sorte que chacun y trouvât les connaissances dont il avait besoin pour parvenir à l'exécution de tous les genres d'étoffes possibles.*

En 1773, il commença la publication de son ouvrage sur l'*Art du Fabricant des Etoffes de Soie*, véritable monument érigé à l'industrie nationale, qui a perpétué le nom de son auteur, non-seulement en France, mais encore en Angleterre, où l'intéressant travail de notre concitoyen a été répandu et traduit. Cet ouvrage, commencé en 1773, ne fut achevé qu'en 1789. Les dépenses considérables d'impression et de

gravure des dessins obligèrent Paulet à publier chaque partie séparément et à d'assez longs intervalles.

Jaloux de toute gloire qui vient de naître, quelques esprits étroits tentèrent de détourner Paulet de son entreprise, sous prétexte que c'était répandre chez l'étranger des connaissances qn'on devait faire tourner à l'avantage de nos manufactures. L'habile fabricant, l'ouvrier au cœur noble repoussa avec dédain une objection aussi frivole ; il répondit que c'est moins la quantité de nos métiers que notre goût qui fait notre richesse. Ce goût inépuisable se reproduit sous mille formes, et une étoffe est vieillie en France quand elle arrive à l'étranger.

L'origine et l'histoire du précieux insecte qui produit la soie, de même que le détail minutieux des soins de toute espèce que réclame son éducation, forment l'introduction du *Traité de la Fabrique des Etoffes de Soie*, rédigé par Paulet et publié par lui. Comme on peut s'en assurer, notre concitoyen ne néglige aucune espèce de description dans son ouvrage. Il donne, à la suite de ce premier traité, celui des étoffes unies et rayées, telles que les *satins*, les *serges* et les *taffetas* ; ensuite les étoffes demi-façonnées dans tous les genres ; les étoffes façonnées, exécutées par le moyen de la petite-tire ; celles qu'on exécute au *xemple*, qu'on nomme étoffes courantes. Puis, comme complément à son intéressant travail, on trouve un traité sur la *grande-tire*, qui est l'art de fabriquer les étoffes brochées en soie, en or et en argent. Après ce traité, on arrive à l'explication des machines qui servent à faciliter la description des étoffes et à leur donner la plus grande perfection. Cette description est terminée par l'exposé des moyens propres à la fabrication de toute sorte de velours, peluches, etc., etc.

Le secours du dessin est indispensable dans la fabrication des étoffes à fleurs ; il faut même que les dessins qu'on y emploie soient exécutés sur *papier réglé*, ce qu'on appelle dessin *mis en carte*. L'ouvrage de Paulet entre à ce sujet dans les plus petits détails, tant sur la manière d'employer le papier réglé, que sur la manière de faire les translations, et sur la réduction du papier réglé. L'art du montage des métiers, tant pour les étoffes unies que pour celles qui sont façonnées, occupe une place remarquable dans cet ouvrage qui est composé de huit volumes in-folio, avec planches gravées.

Paulet eut l'idée de dédier son ouvrage à l'administration municipale de la ville de Nimes. Cette dédicace fut acceptée. Le premier président du Conseil supérieur se chargea de présenter aux magistrats municipaux, au nom de l'auteur, la première et la seconde parties de son ouvrage, réunies en une seule brochure in-folio ; plus tard, il compléta cette dédicace par l'envoi des parties suivantes, jusqu'à la huitième. — On ne daigna pas accuser réception à Paulet de cette première partie de son ouvrage, qui resta oubliée dans un coin obscur des archives municipales de Nimes, et dont on perdit bientôt la trace.

L'indifférence qui accueillit les démarches de Paulet ne refroidit point son zèle. Le 16 avril 1793, vingt ans après la publication des deux premières parties de son important ouvrage, il quitte Paris et se rend à Nimes pour agir lui-même avec plus d'efficacité auprès de ses concitoyens. Dans un mémoire écrit en entier de sa main, il donne l'énumération des découvertes qu'il a faites dans l'art du tissage. Mais, avant de proposer ses nouveaux procédés aux fabricants de Nimes, il prie les chefs de l'administration municipale de vou-

loir bien nommer des commissaires parmi les industriels les plus éclairés de cette ville et parmi les artistes les plus célèbres dans l'art de fabriquer les étoffes de soie, pour juger si ses découvertes sont dignes des suffrages de ses concitoyens.

Il offrait de soumettre à cet examen :

1° Un nouveau système de lisage à boutons.

2° Le modèle d'un nouveau métier propre à la fabrication des ouvrages de soie, dont les avantages consistent : 1° à tenir beaucoup moins de place qu'aucun de ceux dont on s'était servi jusqu'alors ; 2° de ne point ombrager les ateliers, ni par ses étoffes, ni par des ponteaux, et cependant on peut exécuter dessus les étoffes unies et façonnées, quelle que soit leur force ; 3° à allonger ou à raccourcir, à son gré et sans frais, ce métier, et, par ce moyen, le placer dans tel appartement qu'on désire.

3° Une théorie complète sur l'art de construire les peignes d'acier à jumelles fendues, dits peignes anglais, pour la fabrication des étoffes. Ces peignes étaient les plus parfaits qui aient été mis en usage. Les Anglais jouissaient depuis près d'un siècle de cette invention, lorsque Paulet parvint à la naturaliser en France vers l'année 1773. Les essais en furent faits à Paris[1], devant une commission de l'Académie des sciences. Le procès-verbal de la commission fut inscrit sur les registres de l'Académie.

4° Une nouvelle invention pour parvenir, sans le secours d'aucun *tireur*, à exécuter sur le métier à tisser des dessins d'environ cent *lacs* ou boutons, et sans rien changer au système des métiers à *rames*. — Ce fut au mécanisme ingénieux inventé 60 ans plus tard par Jacquard, pour la suppression des *lacs*, que l'ouvrier lyonnais dut sa fortune. Paulet avait déjà traité

la question de cette suppression de lacs dans ses mémoires. Notre habile concitoyen avait préparé le terrain aux découvertes de Jacquard.

5° La connaissance de plusieurs genres d'étoffes de son invention et l'offre de mettre immédiatement en pratique ses procédés, avec garantie de succès.

Les désirs de Paulet furent exaucés : des commissaires furent nommés. Ces commissaires, après avoir approuvé ce qu'on soumettait à leur examen, demandèrent que l'auteur de ces diverses inventions fût invité à faire exécuter sous leurs yeux deux des inventions soumises, dont on ne leur avait donné que la théorie et les plans.

Le Conseil-Général de la commune de Nimes, considérant les avantages qui devaient résulter de cette exécution, arrêta qu'on s'adresserait au département pour obtenir les fonds nécessaires à la dépense de ces épreuves sur les crédits destinés à encourager les sciences et les arts.

Des événements imprévus ne permirent point à l'administration départementale de s'occuper d'objets de cette nature. Paulet dut retirer les pièces qu'il avait communiquées pour attendre un moment plus favorable.

Cependant, les commissaires exprimèrent le vœu de voir déposer dans les archives de la ville un exemplaire du traité sur l'*Art du Fabricant d'Étoffes de Soie*. Ils avaient reconnu la nécessité de consulter cet ouvrage, dit Paulet dans son mémoire, en date du 12 août 1793, aux citoyens administrateurs composant le Directoire du département du Gard ; mais il ajoute que les dépenses qu'il a faites à Nimes dans l'intérêt de l'industrie locale sont déjà considérables ; qu'il est éloigné de sa famille et de ses affaires depuis neuf mois ; que des intérêts majeurs l'appellent à Paris ; qu'il ne possède à

Nimes qu'un seul exemplaire de son ouvrage, dont il consent toutefois à faire l'abandon, avec l'espérance que le département voudra bien lui en faire rembourser la valeur. Que ses ressources personnelles ne sont pas suffisantes pour terminer l'impression des parties de son travail, et qu'il espère que le département voudra bien émettre un vœu pour engager le gouvernement à lui fournir les moyens d'achever une œuvre utile au pays. « Je n'ai pas de temps à perdre, dit Paulet à la » fin de son mémoire, je suis dans ma 62me année ; » cependant je me sens encore la force de poursuivre » cette pénible carrière. »

En attendant le succès de ses projets, Paulet crut devoir laisser en dépôt, sous les auspices de la municipalité de Nimes et entre les mains du citoyen Jean-Pierre Ribes, fabricant de cette ville, comme étant un de ceux le plus en état de s'en servir et d'en enseigner gratuitement la pratique : 1° sa nouvelle machine pour lire les dessins ; 2° un nouveau métier à fabriquer les étoffes.

Le Conseil-Général de la cité déclare, à la suite de l'offre faite par Paulet dans sa soumission du 12 août 1793, que si les projets adoptés par les commissaires nommés à cet effet n'ont pas eu leur entière exécution, c'est la faute des circonstances et non la sienne ; que le citoyen Paulet a sacrifié six à sept mois de temps pour faire jouir les manufactures de soie de Nimes des avantages que promet son invention, et que le sacrifice est d'autant plus généreux que tout a été fait aux frais de l'inventeur. Le Conseil-Général déclare en outre que le citoyen Paulet est digne des encouragements que la nation accorde aux auteurs d'inventions utiles, et qu'il a remis au citoyen Jean-Pierre Ribes le mécanisme à lire les dessins et le métier de son invention propre

à la fabrication des étoffes de soie. Par un juste sentiment de reconnaissance envers Paulet, le Conseil d'administration composant le Directoire du département du Gard, dans sa séance du 21 août 1793, accorda à notre concitoyen une somme de 1,000 livres à titre d'indemnité, de récompense et d'encouragement pour ses utiles découvertes. Il arrêta, en outre, qu'un exemplaire de l'ouvrage de Paulet serait déposé dans ses archives, afin que les fabricants et tous ceux qui voudraient s'instruire sur les objets de manufacture de ce genre puissent y avoir recours. — Le même arrêté demandait à Paulet une copie des deux dessins : le premier représentant le mécanisme propre à l'exécution des dessins sur une étoffe quelconque, sans le secours d'aucun *tireur de lacs*; le second, offrant le développement d'un métier pour la construction des peignes, suivant le système anglais. — Ces dessins devaient être joints à l'exemplaire déposé par Paulet lui-même entre les mains des administrateurs du département, qui en firent la remise aux officiers municipaux de la ville de Nimes.

Lorsque je me suis occupé de la réunion des documents pour la rédaction de l'article qui concerne Paulet dans la partie biographique de la *Statistique du Gard*, je n'ai pu consulter que l'ouvrage très-rare de notre habile concitoyen, dont un industriel honorable de cette ville voulut bien me donner communication.

Aujourd'hui, Messieurs, mes recherches ont été plus fructueuses. Le hasard m'a fait trouver dans les archives de la Préfecture l'exemplaire de l'ouvrage de Paulet, déposé par lui-même entre les mains du président du Directoire du département, ainsi que les deux dessins autographes représentant les nouveaux procédés inventés par notre concitoyen. Cet exemplaire, composé

de huit volumes in-folio, brochés, plus ou moins forts, donnant la mesure des ressources que notre concitoyen pouvait affecter chaque année à la dépense d'impression, est d'autant plus précieux que la rareté de l'ouvrage a été constatée par les tentatives que l'autorité municipale a faites pour combler la lacune qui existe à ce sujet dans la Bibliothèque publique de notre cité.

Vous jugerez peut-être convenable, Messieurs, de donner avis de l'existence de l'exemplaire de l'ouvrage et de mémoires autographes de Paulet à M. le Maire de Nimes, avec prière de faire les démarches nécessaires auprès de l'autorité supérieure pour obtenir le dépôt dans la Bibliothèque publique de cette ville : 1° de l'ouvrage précieux de notre concitoyen ; 2° de ses lettres et mémoires autographes sur ses inventions, consignés dans un ouvrage magistral dédié à sa ville natale.

Je me ferai un devoir de donner les renseignements nécessaires pour faciliter les réclamations qui pourront être faites par l'autorité municipale de la ville de Nimes, tendantes à rentrer dans la possession d'un ouvrage précieux qui doit être considéré par notre cité comme un de ses plus beaux titres de gloire.

Vaucanson, Paulet et Jacquard ont suivi avec persévérance une idée que les esprits sceptiques et envieux ont longtemps traitée d'utopie et de chimère. Grâce à leurs efforts, les arts mécaniques se sont enrichis d'une machine bien simple et peu coûteuse, à la portée de la classe pauvre des tisseurs, qui a formé une nouvelle ère dans l'art des tissus. Cet art a éprouvé une révolution complète sous la main de l'ouvrier Jacquard, qui n'a fait que mettre en œuvre les intelligentes conceptions de ses deux prédécesseurs. — L'ouvrier n'est plus qu'une machine à mouvement qui produit sans peine,

promptement et à bon marché, des étoffes ornées des dessins les plus riches et les plus variés, que leur prix met à la portée de toutes les fortunes.

Gloire à ces bienfaiteurs des classes laborieuses! honneur à ces derniers rejetons du XVIII[me] siècle, qui, tour à tour, ardents défenseurs des droits de l'homme, de la liberté de la pensée, du sol de la patrie, prenaient au sérieux les sciences ou les arts et conservaient dans leur cœur, comme en un foyer toujours pur, la passion de la gloire et l'amour de l'humanité!

La ville de Nimes ne sera pas ingrate envers Paulet; elle restera pour celui qui prit naissance dans ses murs et qui lui a consacré son œuvre, la patrie juste et éclairée; elle aimera à glorifier le souvenir d'un de ses plus illustres enfants, qu'un injuste oubli avait trop longtemps banni du cœur de sa mère.

Nimes rendra à Paulct la place honorable que son nom doit occuper dans l'estime et dans la reconnaissance de l'antique cité.

C'est à vous, Messieurs, qu'appartient le droit d'initiative; c'est à vous qui honorez les sciences et les arts qu'est laissée la mission de préserver de l'oubli cette partie intéressante de l'héritage légué par un de nos concitoyens à sa ville natale.

Lyon a dressé un monument à la mémoire de Jacquard. Le marbre a reproduit les traits de l'ouvrier intelligent qui a su tirer un utile parti des travaux de Vaucanson et des savantes dissertations de Paulet. — Nimes inscrira le nom de l'habile fabricant dans les fastes de son histoire. — En tête du livre d'or sur lequel on enregistre, à la fin de chaque période quinquennale, les triomphes de notre industrie locale, on inscrira le nom de Jean Paulet: — ses efforts soutenus, sa persévérance pour le perfectionnemet de l'in-

dustrie principale de Nimes, ont mérité un témoignage public de reconnaissance. Vous n'hésiterez pas, Messieurs, à décerner solennellement à la mémoire de notre illustre concitoyen un éclatant suffrage comme prix de ses utiles travaux. — Une telle distinction honore à la fois l'homme qui s'en est rendu digne, la compagnie qui a su mettre en lumière le mérite oublié, et le pays dont il a accru la réputation industrielle.

JUVÉNAL,

ESQUISSE LITTÉRAIRE,

PAR M. ISIDORE BRUN.

Au milieu des divers siècles littéraires, on aperçoit et l'on distingue certaines figures de poètes qui paraissent s'isoler et se séparer complètement des écrivains de la même époque. Ces poètes sont les satiriques. En effet, leurs tendances naturelles et leur génie spécial les portant vivement à fronder tout ce qui blesse leur susceptibilité dans l'esprit et la moralité de l'homme, ils doivent, par les formes acerbes et quelquefois violentes de leur langage, s'écarter de ces tons généraux et de ces allures uniformes qui constituent le caractère d'une littérature. Leurs œuvres donc apparaissent et se détachent fortement sur les écrits contemporains, soit que, comme Horace, ils se contentent de dire la vérité en riant (1), soit que, comme l'auteur que nous allons

.... (1) ... *Ridendo dicere verum*
Quid vetat ? (Hor.)

analyser, ils répandent sur les turpitudes morales les flots d'une colère longtemps concentrée (1), puisant surtout leur verve dans l'indignation qui les émeut (2). D'autre part, voyez combien s'amassent et s'agitent autour d'eux d'animosités et de haines; mais ils n'en tiennent compte, et l'on dirait qu'ils ont reçu du ciel la mission généreuse de satiriser les mauvaises mœurs et les mauvais écrits. Quelques-uns sont ambitieux des suffrages les plus élevés; mais tous n'ont que du dédain pour les tristes médiocrités qu'ils écrasent. Horace avoue, dans ses satires, qu'il se soucie fort peu des critiques de Pantilius, de Fannius ou d'Hermogène; mais qu'il est satisfait pourvu qu'il ait l'approbation de Mécènes, de Virgile, de Messala, de Varius, de Pollion (3). A son imitation, Despréaux, fort peu jaloux de voir ses vers admirés par les Coras et les Linières, n'apprécie rien tant que les éloges des Condé, des Colbert, des Larochefoucauld (4). Toutefois, je ne vois pas que Juvénal ait recherché les suffrages des princes et des grands. Philosophe morose et chagrin, censeur atrabilaire et mordant, il ne trouve au sommet, comme au bas de l'échelle sociale, que vices et ridicules à châtier.

A l'époque où elle apparaît, sa poésie ressemble, si l'on peut ainsi parler, à une grande voix prophétique chargée d'annoncer et de frapper d'une solennelle réprobation les crimes et la corruption du peuple romain. Le génie du poète est à la hauteur de sa tâche; on peut

---

(1) Cette colère comprimée de Juvénal éclate dès le premier vers de sa première satire, lorsqu'il s'écrie : *Semper ego auditor tantum? Numquamne reponam?*

(2) *Si natura negat facit indignatio versum.* (Juv., sat. I.)

(3) Hor., lib. I, sat. 10.

(4) Boil., épit. VII.

dire même qu'il est parfaitement proportionné aux circonstances, car il est déréglé comme les mœurs de son siècle, et fougueux comme les passions désordonnées qui agitaient alors les âmes.

Il y a beaucoup d'incertitude parmi les biographes touchant les diverses circonstances de la vie de Juvénal. Un vers de l'une de ses satires indique Aquinum, dans l'Abruzze, comme le lieu de sa naissance. La plus commune opinion le fait naître dans les dernières années de l'empereur Claude, et mourir sous le règne d'Adrien. Une circonstance remarquable de sa vie, et qui fut même la cause de ses malheurs, c'est qu'ayant un jour attaqué, dans des vers très-mordants, un affranchi de Domitien nommé Pâris, il fut, à cause de cela, relégué dans la Pentapole, avec le titre, un peu dérisoire pour un poète, de commandant d'une cohorte. C'était un exil véritable auquel un prétendu bienfait servait de masque.

Quelques biographes cherchent à établir que Juvénal ne fut pas exilé par Domitien, mais par l'empereur Adrien, qui, appliquant à son plus cher favori les traits satiriques contre Pâris, voulut se venger du poète. Ils ajoutent que c'est sur le sol africain que mourut Juvénal, âgé de quatre-vingts ans, au milieu de toutes les privations et les infirmités de la vieillesse, de la solitude et de l'abandon.

Voilà bien des obscurités et des doutes sur l'un des grands satiriques de l'antiquité. Mais ce n'est pas à ce seul point que s'attache l'incertitude. Dans sa septième satire, qui traite de la misère des écrivains à Rome, Juvénal parle d'un César, « en qui, dit-il, résident » toute l'espérance et le soutien des lettres. » Quel est cet empereur ? Est-ce Domitien, Trajan ou Adrien ? Quelques critiques pensent que le poète veut désigner

Domitien, et Laharpe est de ce nombre ; mais bien des savants, tels que Saumaise, Juste-Lipse, Dodwel (je demande pardon pour la citation de ces noms, un peu trop érudits pour moi), sont d'avis que cet éloge doit s'appliquer à Trajan ou à Adrien. Ceci nous semble plus naturel et plus admissible, car Trajan fut un prince généreux et protecteur des lettres. Adrien eut aussi le goût des arts et mérita aussi la reconnaissance des peuples, bien que, dans maintes circonstances de sa vie, il ait manifesté un caractère ombrageux et cruel. Si l'on suppose que cet éloge concerne Domitien, on doit le rapporter aux premières années de ce prince, dont les débuts paraissaient promettre un règne heureux et paisible, mais qui ne tarda pas à se montrer, en fait d'atrocités et de crimes, le digne émule de Néron. Bien d'autres ont pu être la dupe de l'hypocrisie du monstre ; car si Tacite a, de son terrible pinceau, imprimé sur le front du despote le cachet de sa redoutable indignation, et attaché à ce nom l'éternelle réprobation des siècles, le sage, le vertueux Quintilien a, d'autre part, prodigué à ce féroce empereur des louanges que nous trouvons aujourd'hui bien extraordinaires(1).

En ce qui touche Juvénal, si c'est de Domitien qu'il a entendu faire l'éloge au commencement de sa septième satire, on avouera, du moins, qu'il prit une noble revanche dans sa satire quatrième, où il l'appelle un *Néron chauve*, où il l'accuse *d'avoir déchiré l'univers expirant*, où son indignation éclate enfin dans cette exclamation virulente :

Atque utinam his potius nugis tota illa dedisset
Tempora sœvitiœ, claras quibus abstulit urbi
Illustresque animas impunè et vindice nullo.

---

(1) Inst. Orat., lib. IV.

« Et plût aux Dieux qu'il eût consumé dans ces ex-
» travagances tout un règne de tyrannie, durant le-
» quel il ravit à la patrie tant d'illustres citoyens
» impunément, et sans qu'il s'élevât un seul ven-
» geur (1)! »

Lisez aussi dans sa deuxième satire cette accusation d'abominable luxure que le poète fait peser sur Domitien, à l'occasion des incestueuses relations du despote avec sa nièce Julia ; mais qui oserait traduire les deux vers qui terminent ce trait formidable de colère satirique :

Cùm tot abortivis fecundam Julia vulvam
Solveret, et patruo similes effunderet offas.

Il y a du doute également sur l'époque où Juvénal publia le recueil de ses satires. Cette publication était évidemment impossible sous Domitien. Quelques-uns prétendent qu'elle ne put avoir lieu que sous le règne d'Adrien, et que ce n'est qu'alors, c'est-à-dire dans un âge très-avancé, que le poète donna un libre cours à ce flot de fougueuse indignation qu'avaient amassé dans son âme de longues années de silence et de muette contemplation des crimes du siècle ; mais nous avons vu que quelques-uns nient que ce soit sous Adrien que Juvénal ait été exilé à l'occasion ds ses ouvrages. Ne pourrait-on pas supposer, conséquemment, qu'il les publia sous Trajan, dont le règne fut tranquille, de longue durée et si parfaitement favorable aux gens de lettres ? Cette dernière supposition peut être contredite, je le sais, et les motifs ne manqueraient pas. Il résulterait définitivement qu'aucune donnée positive,

(1) Sat. VII. Trad. de M. Coursaud.

aucun fait certain ne ressortent de ces diverses hypothèses. On peut en éprouver quelque regret, peut-être, bien que ce ne soit ici, je pense, qu'une simple déception de curiosité ; car c'est dans leurs œuvres, dans l'analyse sévère de leurs pensées, qu'il faut étudier le caractère et la vie morale de ces hommes éminents qui, par la vigueur de leur génie, ont imprimé la durée à leurs productions et conquis l'éternelle admiration de l'humanité. On sait bien peu de chose sur Quintilien, sur Pline-le-Jeune, sur Tacite ; mais leurs écrits parlent à nos esprits et à nos cœurs un langage où se révèle la haute distinction de ces natures supérieures. Quant aux faits matériels de leur existence, ils demeurent ensevelis sous de profondes et épaisses ténèbres dont ils ne sortiront probablement jamais. Revenons à Juvénal.

La principale tache que la plupart des critiques ont toujours relevée dans les écrits de ce poète, c'est le ton hyperbolique et l'exagération dans la pensée et dans les formes du style. Nous savons tout ce qu'on peut lui reprocher à cet égard, et nous ne voulons nullement décliner l'obligation qui nous est imposée, dans cette impartiale analyse, de signaler les défauts de cet esprit ardent et souvent emporté au-delà des limites naturelles. Mais ne peut-on pas dire que l'exagération est un peu le vice de ces génies énergiques et forts qui recherchent toujours dans la nature et dans leur âme les traits les plus vigoureusement accentués, pour communiquer à leurs peintures plus de relief et d'effet saisissant ? Est-ce que quelques penseurs n'ont pas reconnu certaines lignes trop prononcées dans le *Tartuffe* et le *Misanthrope*, ces originales figures si largement rendues et coloriées par notre immortel Molière ? Est-ce qu'il ne paraît pas y avoir de l'exagération dans quelques por-

traits de Walter Scott (1), dans quelques héros du chantre d'Harold et de Lara ? Eh bien ! non, le romancier, les poètes n'ont pas dépassé le but; mais ils ont réuni sur leurs personnages une multitude de traits épars, pleins d'une vigueur passionnée, afin de saisir les esprits et de les frapper davantage par des tableaux qui, sans cela, auraient pu, dans la perspective théâtrale, poétique ou romanesque, paraître faibles et décolorés. Observez que je n'avance point ceci pour excuser ou pallier les hyperboles de Juvénal. Je voudrais seulement prémunir certains esprits méticuleux contre une délicatesse excessive qui voit trop facilement une atteinte portée au goût dans la naïve et familière expression de la nature, et les libres expansions d'un génie fortement trempé.

Mais, d'autre part, on devra en convenir, comment défendre à ses crayons certaines touches, certains traits accusés avec violence, et même avec une espèce d'irritation fébrile, lorsqu'on est appelé, par ses propres instincts et la nature de son talent, à peindre une société, un peuple aussi complètement avili et dégradé que l'était alors le peuple romain ? Qu'il me soit permis d'esquisser rapidement le tableau de ce monstrueux état social, et de remonter à l'origine de ces maux effroyables qui font irruption sur tout peuple rassasié de civilisation et de prospérité. *Et monté sur le faîte, il aspire à descendre*, a dit Corneille. Peut-être qu'après cette appréciation, les œuvres du poète nous paraîtront moins entachées d'hyperbole.

Depuis que l'historien Salluste avait montré dans ses

---

(1) Chez Walter Scott, le personnage de l'*Antiquaire*, dans le roman de ce nom; *Balfour de Burley*, dans le roman des *Puritains*, etc.



écrits, et d'une manière aussi précise que brillante et énergique, la hideuse corruption introduite dans la république par les richesses de l'Orient, cette plaie immense s'était encore élargie, et, dans ses progrès effrayants, avait grangrené jusqu'aux plus petites artères, jusqu'aux dernières ramifications de ce vaste corps. La servitude qui, dès le premier et le plus illustre des Césars, avait flétri les cœurs et énervé les intelligences (bien qu'à cette époque palpitassent des âmes vraiment dignes de la liberté, telles que Brutus, Caton d'Utique, Cicéron), la servitude, dis-je, était venue s'ajouter à ces deux principales causes de la ruine des mœurs, c'est-à-dire les trésors de l'Asie et l'ambition effrénée des grands; ou plutôt cet abaissement des esprits n'était que l'effet logique, nécessaire, de ces diverses causes qui amenaient des perturbations si profondes, mais inévitables. L'empereur Auguste, le premier et le plus fin de tous les politiques, avait définitivement constitué l'ordre et rétabli, au profit de sa personne et de sa dynastie, l'action régulière des pouvoirs légaux; mais, sous son règne, le caractère public perdit encore de sa force; la corruption fit de nouveaux progrès, malgré l'éclat suprême que projetèrent la littérature et les arts. On pourrait dire de Tibère qu'il inaugura le despotisme dans sa plus vraie et sa plus complète expression. Sous lui, la bassesse et la servilité du peuple et du sénat semblèrent atteindre à leurs dernières limites. Depuis ce prince jusqu'à Nerva, on ne rencontre plus sur le trône impérial que des monstres de débauche et de férocité, ou des êtres tellement abrutis par l'imbécillité ou leurs appétits ignobles, que parfois on se prendrait presque à douter de la véracité des historiens au sujet de tant de crimes et de turpitudes. Mais qui pourrait peindre cette effroyable dégradation des mœurs

publiques? Des fortunes prodigieuses, le rang immédiat après le prince, sont le partage de quelques affranchis, des plus vils esclaves. Des femmes du glorieux sang des Césars, dans leur ambition frénétique, ne reculent, pour arriver au trône, devant l'audace d'aucun forfait, devant l'infamie d'aucune souillure. D'autres, portant déjà la couronne d'impératrice, déshonorent la couche du maître et traînent son nom dans la boue des prostitutions les plus hideuses. Des vices monstrueux, que la pudeur défend de désigner d'une manière plus explicite, deviennent, dans leur épouvantable débordement, comme une chose naturelle et tout à fait admise, comme une passion tellement consacrée par l'usage, tellement autorisée par l'exemple, que tout Romain peut, sans crainte, la ressentir et l'avouer...... Jusqu'où fut poussé cet horrible dévergondage, un seul fait pourra le prouver: l'extravagant Néron osa épouser publiquement l'abominable Sporus. L'impudence de Messaline est plus grande encore. Du vivant même de son époux, cette femme éhontée contracte une solennelle union avec l'un de ses amants. Il est vrai qu'elle expie par une mort sanglante cette inouïe profanation des liens conjugaux.

De patriciens, il n'en existe que de nom, pour ainsi dire. Les descendants de ces races fières et illustrés dont les titres et la renommée remontent jusqu'au berceau de Rome, ont étrangement dégénéré de leurs aïeux. Comme Néron, qui fut chanteur, histrion, cocher, ils ne répugnent à aucune bassesse, ils ne rougissent d'aucune débauche. O honte! Les petits-fils des Lentulus, des Drusus, des Gracques, n'hésitent pas à descendre dans l'arène des gladiateurs, et d'y combattre aux yeux d'une populace qui, tour à tour, les baffoue et les applaudit. Ils font pis encore: confondus avec

les derniers des prolétaires, ils vont mendier devant le palais de marbre de quelque esclave enrichi la sportule et le congiaire (1). Et qu'est-elle devenue aussi cette autre gloire du patriciat, ces matrones romaines, d'une pudeur si austère, d'un courage si viril? A la beauté mâle de leurs antiques vertus ont succédé, pour leur race dégénérée, des passions honteuses, une mollesse inouïe, le mépris de tous les devoirs. Dans cet abaissement progressif des classes élevées du corps social, que devient le peuple lui-même' Il pousse à leurs derniers excès les vices et la dégradation de ses maîtres. C'est tantôt une soldatesque effrénée qui renverse et égorge les empereurs; tantôt une masse confuse, turbulente, hurlant de joie dans les cirques à l'aspect des lions déchaînés sur les martyrs du christianisme. Que leur importent l'oppression et la servitude pourvu qu'ils aient du pain et des spectacles?

Toutefois, du sein de ces épaisses ténèbres, surgissent de temps à autre certaines lumières qui rappellent la gloire et la grandeur des premiers siècles de Rome. Thraséas, Helvidius, Arulénus, Virginius, Tacite, Pline-le-Jeune, Trajan, étaient dignes de ces temps mémorables de l'ancienne république où l'illustre Publius Scipion se montrait comme un modèle accompli de continence et de pureté morale; où Fabricius estimait beaucoup plus grand et plus désirable de commander à ceux qui ont de l'or que d'en posséder soi-même.

Sans doute, le génie âcre et mordant de Juvénal eût trouvé à reprendre encore dans ces époques de vertu rigide et stoïque. S'il en est ainsi, comment aurait-il pu

---

(1) La sportule et le congiaire étaient des distributions de vivres, des gratifications que les empereurs et les patriciens faisaient au peuple et à leurs clients.

maîtriser son indignation à l'aspect de tous les vices et de tous les crimes qui s'agitaient sous ses yeux? Sa verve satirique eut d'autant plus d'impétuosité et d'énergie, qu'elle fut contenue plus longtemps, à ce qu'il paraît. Ses ouvrages sont *tout plein d'affreuses vérités*, comme a dit Despréaux; mais, en avouant qu'il aurait pu adoucir certains traits, et éliminer surtout ces images obscènes si nombreuses chez lui, et que ne saurait pallier l'étincelante beauté du vers, on comprend la violence de son indignation, on la partage, on s'y associe en quelque sorte; et telle est la dépravation du siècle qu'il accuse, qu'en définitive, les hyperboles de Juvénal, au lieu d'apparaître comme des exagérations morales ou littéraires, ne semblent plus que le cri d'une conscience indignée, pleine de menaces pour les pervers et de généreuses paroles pour la vertu.

Mais, en effet, dépassait-il la vérité lorsqu'il marquait du fer brûlant de sa colère ce lâche Crispinus, vil esclave d'Egypte, que ses débauches, ses bassesses et ses délations avaient élevé au rang de sénateur et jusqu'aux conseils de Domitien (1)? Etait-il exagéré lorsqu'il montrait un Corvinus (l'un des noms les plus illustres de l'ancienne Rome) gardant dans les pâturages du Laurentin un troupeau qui ne lui appartenait pas (2)? Un Marius Priscus, éhonté concussionnaire de l'Afrique, qu'il avait pillée pendant son proconsulat, et dissipant dans une joie insolente et dans l'exil auquel le condamnait un arrêt du sénat, les trésors immenses qu'il avait dérobés à cette malheureuse province (3)? Y avait-il dans son langage rien qui ne fût naturel et juste lorsqu'il frappait avec vigueur sur ce tyran féroce, le dernier des Flaviens, qui abaissait la majesté

(1) Juv., sat. I et IV. (2) Sat. 1. (3) *Ibid.*

de l'empire et le premier corps de l'Etat à cette ridicule délibération sur la manière d'apprêter un turbot (1)? Etait-ce une image outrée que la peinture énergique de ces parasites affamés et rampants (2), de ces nobles prostitués à toutes les infamies (3), de ces riches gastronomes qui épuisaient des fortunes colossales pour satisfaire aux inouïes délicatesses de leurs tables et aux énormes exigences de leur appétit (4)? Oui, certes, dans toutes ces circonstances, le poète était dans le juste et dans le vrai. Sa parole, quelque vive et ardente qu'elle soit, ne va point au-delà des bornes imposées à la raison et au bon sens. Nous l'avouerons toutefois, car nous ne prétendons pas justifier Juvénal dans ce qu'il a de véritablement répréhensible, sa satire sixième (celle contre les femmes), nous a paru d'un bout à l'autre, et à peu de chose près, une perpétuelle exagération. La dixième satire de Boileau en est une imitation faible et pâle. Laharpe observe que Despréaux avait au moins reconnu dans tout le sexe trois femmes dignes d'éloges, mais que Juvénal fait le procès à toutes sans en exclure une seule. Le grand critique aurait dû signaler un trait plus fort que celui-là, et qui touche, si l'on peut ainsi parler, aux dernières limites de la frénésie littéraire. Voici les vers de Juvénal; on en jugera :

Vos ego, pupilli, moneo, quibus amplior est res
Custodite animas et nulli credite mensœ.
Livida materno fervent adipata veneno.
Mordeat ante aliquis quidquid porrexerit illa
Quœ peperit. Timidus prœgustet pocula pappas.

« Riches pupilles, veillez sur vos jours. Défiez-
» vous des tables où l'on vous fait asseoir : les mets

---

(1) Sat. IV. (2) Sat. V. (3) Sat. VIII. (4) Sat. XI.

» livides y décèlent le poison d'une mère. Qu'un autre
» goûte auparavant tout ce que vous présente celle qui
» vous donna le jour. Laissez votre gouverneur faire
» en tremblant l'essai de votre coupe. »

Hé quoi ! le satirique a pu consigner dans sa diatribe cette affreuse aberration de son esprit, aberration qui est ici la négation absolue de ce qu'il y a dans la nature de plus invincible et de plus sacré, l'amour d'une mère!... Une mère préparer elle-même du poison à son fils !... Il est vrai que, honteux, pour ainsi dire, du blasphème qu'il vient de prononcer, il ajoute aussitôt ce correctif :

Fingimus hœc......................
Nos utinam vani ! sed clamat Pontia : feci,
Confiteor puerisque meis aconita paravi.

« J'invente, peut-être .... Plût aux dieux ! mais
» Pontia s'écrie : Je l'ai fait, je l'avoue ; moi-même j'ai
» préparé le poison à mes enfants. »

Eh bien ! dirons-nous au poète, qu'importe la citation d'un fait isolé, inouï et qui indique à peu près la démence? Votre tort à vous, satirique, c'est d'établir votre accusation d'après un crime assurément d'une rareté extraordinaire ; c'est de conclure d'une monstrueuse exception au fait général. Vos vers sont éloquents, j'en conviens ; mais votre logique est bien mauvaise.

Oui, sans doute, la corruption des mœurs était effrayante, et nous l'avons prouvé ; mais le poète, entraîné par sa nature ardente, dépasse ici toutes les bornes ; et, dans cette guerre impitoyable déclarée à tout un sexe, allant chercher les modèles de ses peintures dans les repaires les plus impurs, il parachève cet épouvantable tableau devant lequel l'admiration se change le

plus souvent en horreur et en dégoût. Notre pensée se traîne ici presque continuellement sur des images d'une obscénité hideuse. C'est à révolter l'esprit même le plus libre et le plus tolérant à cet égard. Certes, nous sentons tout ce qu'il y a de vigoureuse poésie dans ce style qui semble ne trouver rien d'assez fort pour peindre le délire de tant de passions effrénées. Nous admirons cet épisode sur Messaline, l'impériale courtisane, où le poète a accumulé des couleurs d'une éloquente et suprême énergie; mais comment traduire ce morceau, sans rougir intérieurement de tant d'infractions aux saintes lois de la pudeur ? Comment faire passer dans notre chaste langue, sans frémir en soi-même des conséquences de la traduction, le *resupina jacens multorum absorbuit ictus*, le *adhuc ardens rigidæ tentigine vulvæ*, et ces deux vers qui renferment une image affreuse, mais qui par l'expression me semblent des plus beaux que la latinité ait produits :

Obscurisque genis turpis, fumoque lucernæ
Fæda, lupanaris tulit ad pulvinar odorem.

Qui ne voudrait également retrancher des œuvres de Juvénal cette satire neuvième entièrement consacrée à de grossiers détails sur ce vice infâme si commun parmi les Romains et dont il a déjà été fait mention dans cet essai ? On dirait que le poète se plonge et se retourne comme à plaisir dans cette boue ; et on serait dès-lors tenté de lui appliquer en toute justice ces deux vers de Despréaux :

Je veux dans la satire un esprit de candeur,
Et fuis un effronté qui prêche la pudeur (1).

---

(1) Art poét., chant II.

Mais il vaut mieux penser que, dans l'excès de son indignation, Juvénal n'a tant chargé la couleur de ses tableaux que pour faire ressortir davantage cette horrible dépravation des mœurs et la marquer d'une plus virulente réprobation. Toutefois, cela même n'excuse point le poète qui, pour gourmander la débauche, n'a pas craint de ravaler sa muse, parfois si élevée et si généreuse, jusqu'à des images et à des vers tels que ceux-ci :

An facilè et pronum est agere intra viscera penem
Legitimum, atque illic hesternœ occurrere cœnœ?

Est-il bien vrai qu'une idée aussi immonde ait pu salir l'imagination d'un écrivain? Et en trouverait-on une seconde, pareille à celle-là, dans Aristophane, dans Plaute, dans Catulle, dans Pétrone, dans Martial, c'est-à-dire dans ce que l'antiquité eut jamais de plus obscène et de plus impur?

Peut-être est-ce ici le lieu et le moment de rechercher brièvement jusqu'à quel point ces grossièretés étaient tolérées dans la littérature romaine, et de voir si, malgré la naturelle et indéfinie liberté de la langue latine, ces turpitudes ne s'attiraient pas l'animadversion et le mépris des honnêtes gens. Despréaux a dit : *Le latin dans les mots brave l'honnêteté* ; pour nous, sans doute; car le latin est une langue morte, savante par conséquent, et si nous venons à prononcer ou à écrire les mots obscènes de cette langue, il n'est pas à craindre que nous blessions la pudeur publique, puisque nous ne serons compris que d'un petit nombre de personnes, et que l'intelligence de ces mêmes mots échappera à ceux que nous devons surtout respecter, c'est-à-dire aux femmes et aux enfants. Mais est-ce que dans la société de Cicéron, des deux Pline, de

Tacite, de Quintilien, de Quintilien, si attentif à repousser tout ce qui peut porter atteinte aux bonnes mœurs, est-ce que, dis-je, ces mots obscènes étaient prononcés impunément, sans prévision et sans crainte de ce qu'ils avaient de dangereux pour la faiblesse et la moralité de ceux qui pouvaient les entendre? Je ne saurais admettre cette hypothèse. Je n'ignore pas que diverses causes concouraient à introduire dans la langue des Grecs et des Romains une liberté beaucoup plus large que dans aucun idiome moderne: d'abord, la forme de leur gouvernement, des mœurs beaucoup moins contenues et surveillées par l'esprit public, une religion où les Dieux eux-mêmes donnaient l'exemple de la débauche, et enfin, pour ces peuples, la fréquentation des courtisanes, à l'exclusion à peu près complète de tout ce que le sexe renfermait de femmes honnêtes et pures. A ce dernier égard, toutefois, l'usage était beaucoup moins sévère chez les Romains que chez les Grecs. Chez ceux-ci, les femmes mariées, occupées de leurs familles, restaient à peu près constamment dans leur Gynécée. Chez les Romains, les mœurs, très-austères dans les premiers temps de la république, se relâchèrent beaucoup par la suite au sujet des femmes. Eh bien! malgré tant de causes qui tendaient à émanciper le langage, il me semble évident que les honnêtes gens devaient attacher une certaine réprobation à des expressions et à des images que des écrivains, guidés par de mauvais instincts peut-être, ou emportés par leur indignation, comme Juvénal, ne craignaient pas de répandre dans des ouvrages destinés fort souvent, à cause du nom de leurs auteurs, à une très-grande publicité. Sans doute qu'alors des critiques éminents, tels que Quintilien, relevaient (comme c'était leur devoir) ces insultes à la morale

universelle, de même qu'on a flétri chez nous les écrits licencieux émanés des Lafontaine, des Voltaire, des Jean-Baptiste Rousseau Et, je le demande, si nous voulions fouiller dans la littérature contemporaine, n'en exhumerions-nous pas bien des sentiments et des mots dont l'impure grossièreté révolterait tout à fait la délicatesse de nos organes et les justes susceptibilités de notre goût? Eh bien! malgré ces atteintes à l'honnêteté, est-ce que notre belle langue française n'a pas conservé ces formes chastes, ces allures de sévère décence qui sont inhérentes à sa nature, et qu'on peut regarder comme l'une des plus solides bases de sa renommée, comme l'une des premières conditions de son illustration et de sa grandeur? N'en pourrait-on pas dire autant des langues latine et grecque? Et si, dans ces idiomes, certaines œuvres ont violé d'une manière si hardie toutes les lois de la bienséance et de la pudeur, n'est-on pas en droit d'avancer que ces productions étaient réprouvées en général par la conscience publique, et en particulier par cette portion sensée et honnête du corps social dont, en définitive, l'approbation assure aux œuvres de l'intelligence la durée et le succès? Si, dans un sens, on nous oppose Aristophane, Plaute, Juvénal, Catulle, Martial, Horace lui-même, il nous est facile de présenter parmi les anciens une élite de poëtes et de prosateurs plus élevés encore que ceux-ci, et que la jeunesse la plus inexpérimentée peut lire et méditer, sans craindre d'y perdre cette fleur de pureté et de candeur qui est son plus bel ornement. Certes, à cet égard, nous ne serons pas démentis en citant ces noms à jamais mémorables devant lesquels les siècles s'inclinent, les noms d'Homère, de Sophocle, de Virgile, de Cicéron, de Tacite et de Quintilien.

Ce n'est donc pas moi qui chercherai à excuser ces

turpitudes de Juvénal ; je lui en laisse la responsabilité, et malgré l'éclat de sa verve, s'il n'avait eu que de pareilles grossièretés à nous offrir, rien au monde n'aurait pu me décider à fouiller dans ces infamies, dont le seul contact peut flétrir l'imagination et souiller le cœur. Mais, à côté de ces pages obscènes, rayonnent des beautés poétiques d'un ordre tout différent, où la vertu parle un langage digne d'elle, et qui nous transportent, pour ainsi dire, dans une atmosphère de sérénité où l'âme dilatée respire à l'aise et n'a point à rougir en admirant. Sa satire intitulée *les Nobles*, qui occupe le premier rang, je pense, parmi toutes celles qu'il a composées, est toute brillante de ces beautés supérieures et du feu de cette généreuse indignation qui impriment à cette colère du génie la sanction suprême de la morale et de la vérité. Est-ce que nous n'applaudissons pas le poète de toutes les puissances de notre âme lorsqu'il nous dit que la seule et l'unique noblesse, c'est la vertu : *Nobilitas sola est atque unica virtus*. Eh bien ! nous devons l'avouer : la satire s'élevant à ces hauteurs sublimes et associant une diction pleine d'éloquence à ces graves enseignements où l'humanité peut s'épurer et s'agrandir, la satire, dans ces conditions, nous paraît bien préférable à celle qui, frondant spirituellement les ridicules et les vices, plaît à l'imagination par ses vives attaques et ses piquants tableaux, mais n'atteint pas à ces pensées souveraines qui remuent l'âme dans ses plus intimes profondeurs. L'une nous fait sourire et éveille continuellement notre attention par ses aperçus ingénieux, ses mordantes saillies ou ses moqueuses personnalités. L'autre nous émeut, nous pénètre d'un sentiment de grandeur, en nous présentant la vertu comme le plus précieux de tous les biens, en nous montrant la route

parfois difficile, mais toujours lumineuse du devoir. C'est dire qu'ici, mais ici seulement, nous préférons Juvénal à Horace et à Despréaux, malgré tout ce que nous professons de respect et d'admiration consciencieuse pour ces deux illustres poètes.

Dans cette pièce, en effet, Juvénal atteint le sublime. Son style, qui ailleurs est souvent déclamatoire et enflé, n'a ici que des formes et des allures en parfaite harmonie avec la pensée. Est-il rien de plus juste et de plus poétique en même temps que de représenter, par exemple, la vraie noblesse par l'image d'un coursier léger et nerveux, vainqueur de tous ses rivaux, mais d'origine inconnue, et la fausse noblesse par l'image d'un descendant des races chevalines les plus célèbres, mais faible et mou, et toujours vaincu dans les luttes de l'agilité et de la vigueur? Ce tableau a été très-bien rendu par Despréaux.

Est-il rien de plus beau et de plus élevé que la pensée suivante, où se révèle, dans sa noble susceptibilité, le plus délicat sentiment de la dignité humaine : la plus grande infamie (d'après Juvénal et d'après la raison aussi), c'est « de préférer l'existence à l'honneur, de sacrifier à la vie ce qui rend digne de vivre. »

Summum crede nefas animam præferre pudori,
Et propter vitam vivendi perdere causas.

Ces deux vers, d'une éloquente précision, méritent de servir de devise aux âmes généreuses, aux cœurs vertueux et bien nés.

Pratiquez-vous la justice? Votre conduite et votre vie sont-elles conformes aux lois de la morale éternelle? Oh! dès-lors, vous êtes noble, et Juvénal vous laisse le choix de descendre de Picus, des Titans ou de Prométhée lui-même. Mais êtes-vous débauché, vicieux,

fourbe, cruel et sans pitié à l'égard de vos semblables? dès-lors, votre noblesse elle-même s'élève et tonne contre vous; c'est le soleil qui illumine d'un jour redoutable votre bassesse et vos crimes:

> Incipit ipsorum contrà te stare parentum
> Nobilitas, claramque facem præferre pudendis.

J'appellerai sainte, pour ainsi dire, l'indignation qui émeut le poète lorsqu'il voit des patriciens pousser l'ignominie jusqu'à se faire histrions, et vendre leur voix au théâtre. Mais on pourrait se tromper, si l'on croyait que cette colère n'éclate que contre ces nobles dégénérés. Bien que plébéien de fait et de caractère, Juvénal gourmande aussi ce peuple avili qui se pose en spectateur des turpitudes des Fabius et des Lentulus, métamorphosés en baladins.

Rendons ici une éclatante justice au génie de Juvénal. Il accomplit dans sa plénitude la généreuse mission du poète lorsque, dans cette même satire, il voue, de son vers terrible, au mépris et à l'exécration des siècles, la mémoire de l'infâme Néron, de ce monstre dégouttant du sang de ses proches, de sa femme, de sa mère, des plus illustres citoyens. Mais est-ce que ce brigand couronné n'atténuait pas par quelque talent remarquable, par quelque distinction personnelle l'horreur de ses vices, l'atroce perversité de sa nature? « Les goûts de ce noble prince, s'écrie le poète dans sa » sanglante ironie, consistaient à danser comme un » histrion sur les théâtres étrangers. »

Qui fut d'une origine plus illustre que Céthégus et Catilina? Et toutefois ils voulaient couvrir l'Italie de pillages et de meurtres. C'est un homme nouveau, dit Juvénal, c'est un obscur citoyen d'Arpinum qui la préserva de leurs fureurs. Aussi Rome libre et reconnais-

sante appela-t-elle père de la patrie le grand homme qui la sauva. *Roma patrem patriœ ciceronem libera dixit.*

Juvénal,je le répète, avait l'esprit et le caractère plébéiens. S'il donne des éloges extraordinaires à Servius Tullius, sixième roi de Rome, aux deux Décius, si célèbres par leur dévoûment héroïque, et enfin à cet autre enfant d'Arpinum, sauveur de Rome aussi, c'est que tous ces hommes supérieurs étaient sortis des rangs populaires. L'idée du mérite personnel, indépendant de toute origine nobiliaire, est tellement empreinte dans son âme, qu'il s'écrie à la fin de sa satire: « J'aime mieux te voir » fils de Thersite, mais l'égal d'Achille, et, comme lui, » saisissant l'armure de Vulcain, que de te voir res- » sembler à Thersite, étant fils d'Achille. » On conviendra que le bon sens et la vertu doivent approuver cette distinction.

Le lecteur est parfaitement convaincu à cette heure que la nature avait fait de Juvénal un satirique et un satirique du caractère le plus irascible et le plus violent. Eh bien! j'ai rencontré dans ses œuvres une pièce où ce génie hyperbolique et presque toujours indigné s'est singulièrement détendu et amolli, pour ainsi dire, dans une sensibilité douce et pénétrante. Cette pièce est la douzième satire, où le poète célèbre le retour d'un ami qui venait d'arriver à Rome et d'échapper aux dangers d'une orageuse navigation. Cet ami s'appelle Catulle, un descendant, peut-être, de ce voluptueux amant de Lesbie, parfois si tendre et si délicat dans son langage, parfois si obscène et si dégoûtant. Juvénal dit que le jour de sa naissance lui est moins cher et moins doux que celui où son ami retourne dans ses foyers. Aussi, pour le fêter dignement, les libations, les victimes et l'autel sont déjà prêts. Quelles sont ces victimes? Une brebis blanche et un très-jeune taureau. Le poète n'a-

vait qu'un bien fort médiocre; s'il eût été riche, il eût immolé un bœuf nourri dans les grasses prairies du Clitumne. Mais qu'importe? Le voilà rayonnant de joie. Assailli par une horrible tempête, son ami est rentré au port sain et sauf. Il est si doux, après une longue absence et loin du péril qui les a menacés, de revoir et d'embrasser ceux qu'on aime! Croiriez-vous que c'est le terrible Juvénal, l'homme dont les mains font siffler contre le vice des lanières impitoyables, qui a soupiré, dans le bonheur qu'il éprouve à revoir son cher Catulle, ces vers empreints d'une grace et d'une poésie toutes virgiliennes :

Ite igitur, pueri, linguis animisque faventes,
Sertaque delubris et farra imponite cultris,
Ac molles ornate focos glebamque virentem;
Jam sequar, et sacro, quod prœstat, rite peracto,
Inde domum repetam, graciles ubi parva coronas
Accipiunt fragili simulacra nitentia cerâ.
Hic nostrum placabo Jovem, laribusque paternis
Thura dabo, atque omnes violœ jactabo colores.
Cuncta nitent: longos erexit janua ramos,
Et matutinis operitur festa lucernis.

« Allons, esclaves, soyez pleins de recueillement; » parez le temple de festons et répandez la farine sur » les couteaux sacrés. Ornez les brasiers de molles » guirlandes et l'autel de gazon. Je vous suis; et dès » que j'aurai rempli ce pieux devoir, je reviens en ma » maison où je couronne de fleurs mes petits pénates » de cire fragile et luisante. Là, j'apaiserai notre Jupi» ter; je brûlerai l'encens en l'honneur de mes lares » paternels, et je répandrai des violettes de toutes cou» leurs. Déjà ma maison resplendit de tout côté. De » longs rameaux couronnent ma porte, et les lampes » matinales annoncent la fête. »

Mais le poète, peu à son aise dans cette atmosphère

de sensibilité et de douceur, reprend, à la fin de sa satire, son allure habituelle et ce ton qui lui est si naturel d'ironie et de colère contre les vices de son temps.

La satire suivante, intitulée *le Dépôt*, n'est pas exempte d'esprit déclamateur et hyperbolique. Le dépôt d'une somme considérable en argent a été violé. Le poète s'efforce de consoler celui à qui l'infidélité du dépositaire a fait perdre ce trésor : et aussitôt le voilà invectivant contre la fraude, la perfidie, la cupidité, le vol, répandus sur toute la terre et ne reculant devant la perpétration d'aucun crime pour parvenir à leurs fins. C'est très-bien jusque-là; mais lorsque le poète ajoute : « Que les gens de bien sont rares! leur » nombre égale à peine celui des portes de Thèbes ou » de l'embouchure du fleuve qui féconde l'Egypte. » Voilà l'hyperbole. Ainsi, le nombre des honnêtes gens se réduit à sept; car le Nil se jette dans la mer par sept embouchures; et ce n'est point la Thèbes d'Egypte, la ville aux cent portes, qui est désignée ici, mais la Thèbes de Béotie qui n'en avait que sept. L'exagération aussi me paraît être évidemment dans les phrases suivantes : « Maintenant, qu'un ami ne nie point un » dépôt; qu'il rende un vieux sac avec sa rouille intacte, c'est un prodige de bonne foi. Si je ren» contre un homme d'honneur, ce miracle, j'en suis » aussi surpris que si je voyais la tête d'un quadru» pède sur un enfant, des poissons détournés par le » soc de la charrue étonnée, ou une mule féconde. »

Tout de suite après, je trouve une vigoureuse description du parjure et l'énumération des capitulations de conscience, des honteux prétextes, des raisonnements coupables qu'emploie l'homme fourbe pour s'affermir et s'encourager dans la voie tortueuse de son

infidélité et de sa fraude. Vient ensuite un éloquent tableau des tortures morales qui assiégent le criminel; puis, çà et là, quelques pensées jetées sous forme d'axiômes, telles que celles-ci :

« L'audace du crime passe souvent aux yeux du
» vulgaire pour la noble confiance de la vertu. »

« Quiconque médite un forfait en est déjà coupable.
» Que sera-ce s'il le consomme? »

« Quand vit-on, bannie une première fois, renaître
» la pudeur sur un front endurci? »

« La vengeance est le plaisir d'une âme étroite et
» faible. Ce qui le prouve, c'est que nul ne savoure
» plus ce plaisir qu'une femme. »

Nouvelle colère, et, disons-le, nouvelle injustice de Juvénal contre un sexe qu'il n'aimait pas, et dont il ne voulait voir que les vices et les défauts. On a cru connaître et apprécier les motifs qui portaient Boileau à la haine contre les femmes; mais quels étaient ceux de Juvénal? Je ne sais; mais il me semble qu'on ne peut les trouver que dans l'âpreté excessive d'un caractère chagrin qui, aigri de plus en plus par la monstrueuse corruption du siècle et peut-être aussi par ses propres infortunes, ne sait que blâmer et s'indigner là où il y aurait souvent juste sujet de louer et d'applaudir.

La dixième satire de Juvénal, qui a pour titre *les Vœux*, a toujours passé pour l'une de ses plus remarquables. Elle est fort connue, et c'est l'une de celles que l'on explique le plus volontiers aux jeunes gens dans les colléges, d'abord parce qu'elle n'est salie d'aucune de ces obscénités si fréquentes dans notre poète, et ensuite à cause de quelques tableaux pleins d'éclat et de vigueur, très-propres à élever l'âme et à féconder l'imagination. Laharpe, cependant, à propos de cette

satire, dit qu'en total, « elle n'est qu'un lieu commun » appuyé sur un sophisme. » Ce jugement du grand critique semble un peu rigoureux. Quoi qu'il en soit, les amis de la haute poésie liront toujours avec plaisir dans cette pièce les morceaux qui concernent Séjan, Annibal, Démosthènes, Cicéron.

La quinzième satire, qui traite de la superstition, révèle une âme généreuse, indignée des excès sauvages où peuvent se porter les uns contre les autres ceux que séparent des croyances différentes en matière de religion. Mais l'une des plus belles œuvres de Juvénal, la plus belle même sous le point de vue moral, c'est la quatorzième satire, celle qu'il a intitulée *l'Exemple*. Ici, le poète est complètement chaste et pur, éloquent et vrai. Il veut prouver que c'est par le mauvais exemple des pères que se corrompent les enfants. Il démontre la vérité de ce vieux proverbe, consacré par les siècles : Tel père, tel fils. Il voit découler de cette source empoisonnée, comme conséquence nécessaire, la corruption du corps social ; car, du sein de la famille, devenue un foyer de contagion, se répandent et se propagent au loin tous les vices qui, plus tard, achèveront de gangrener la masse de la nation. Nous aimons à voir un grand poète se poser en moraliste du genre humain. Cela vaut mieux, il nous paraît, que de se railler de Bavius ou d'Hermogène, ou de nous dire que Colletet *va mendier son pain de cuisine en cuisine* (1).

Méditons, dans l'intérêt de notre moralité personnelle, les paroles suivantes de Juvénal. La hauteur sublime de ce langage doit effacer et expier bien des turpitudes échappées à sa plume : « Abstiens-toi donc, s'écrie-t-il, » de toute action condamnable, ne fût-ce (quel puis-

(1) Sat. de Boileau.

» sant motif !) que pour préserver de la contagion ceux
» qui nous doivent la vie. Aussi bien, naissons-nous
» tous imitateurs dociles de la corruption, de la per-
» versité. Un Catilina, on le trouve chez tous les
» peuples, dans tous les climats. Nulle part tu ne trou-
» veras un Brutus, un Caton. Que rien de ce qui peut
» blesser les yeux, les oreilles, ne pénètre au logis
» qu'habite l'enfance. Loin, loin de ces lieux les pros-
» tituées et les chants nocturnes d'un parasite énivré !
» On ne saurait trop respecter l'innocence d'un enfant.
» Prêt à commettre quelque chose de honteux, ne
» méprise pas l'âge tendre de ton fils au berceau ;
» mais que cette image arrête la pensée du crime. »

Nous l'avouons, souvent ces nobles paroles du poète nous sont venues à la mémoire lorsque, dans une société d'amis, nous avons vu parfois certaines personnes, fort honnêtes d'ailleurs, se livrer, par étourderie, en présence de jeunes gens et d'enfants même, à des propos dont elles devaient reconnaître plus tard et déplorer l'action pernicieuse. Nous étions fort tenté de leur dire avec Juvenal : Prenez garde, *maxima debetur puero reverentia*.

Le poète démontre ensuite combien la prodigalité, la superstition ou l'avarice d'un père réagiront sur sa famille. Aux habitudes rapaces de l'avare, il oppose les mœurs des anciens Romains, ces mœurs où les enfants recevaient de leurs pères les plus nobles exemples de frugalité, d'abnégation, de courage, de probité. Il exprime en beaux vers combien les Romains de son époque avaient dégénéré de cette simplicité admirable. La fureur d'acquérir et de posséder était devenue une passion si impérieuse, que, pour la satisfaire, rien ne coûtait à ces maîtres du monde, ni ruse, ni action déloyale, ni fraude, ni crime même.

Il y a plus, Juvénal prouve que l'avarice et l'avidité des pères peuvent inspirer aux enfants l'idée du parricide. En effet, enflammés par ces exemples de cupidité insatiable qui s'étalent incessamment sous leurs yeux, des enfants corrompus ont dû parfois trouver bien longue la vie de leurs parents. « Ta longue vieil-
» lesse, dit le poète, vivace comme celle d'un cerf,
» met le jeune homme à la torture. Va, cours chez
» Archigène, achète l'antidote composé par Mithridate,
» si tu veux encore cueillir la figue et savourer le par-
» fum de la rose. C'est un antidote que pères et rois
» doivent avaler avant chaque repas. »

Après avoir peint d'une manière saisissante les dangers terribles auxquels ne craignent pas de s'exposer ceux que tourmente cette indomptable passion de l'or, le satirique termine son œuvre par ces paroles pleines de sens et d'à-propos : « Si l'on me demande à quoi je
» borne le nécessaire: à ce qui te suffit pour te garan-
» tir de la soif, de la faim et du froid; à ce qui te suffi-
» sait, Epicure, dans ton modeste jardin, et avant toi
» à Socrate, au sein de ses pénates. La nature est tou-
» jours d'accord avec la raison. L'austérité de ces modè-
» les, je le vois, te déconcerte. Tu peux y mêler
» quelque chose de nos mœurs. Complète la somme
» qui te mérite, aux termes de la loi d'Othon, l'hon-
» neur des quatorze gradins. Et avec tout cela, tu
» fronces le sourcil, tu fais la grimace! Donne-toi le
» revenu de deux chevaliers, de trois encore; mais si
» je n'ai pas comblé ton sein et qu'il s'ouvre toujours
» avide, non jamais, ni la fortune de Crésus, ni les
» richesses des rois de Perse n'assouviront ta cupidité,
» non plus que les trésors de Narcisse à qui le faible
» Claude accorda tout, jusqu'à la mort de son
» épouse. »

Si c'étaient là le ton et le langage habituels de la satire, elle pourrait être regardée comme la plus utile des œuvres littéraires. Les mœurs publiques et privées auraient beaucoup à gagner à la gravité de ses enseignements et à la pureté de ses leçons. Elle reprendrait ainsi son véritable caractère; car, en définitive, quel est le but de ce genre de poème? Dans la littérature, n'est-ce pas de rappeler aux poètes, aux orateurs et à tous les écrivains en général l'observation des règles et le culte des principes consacrés dans tous les siècles par la nature, le bon sens, la vérité et le goût? Dans la morale, n'est-ce pas de fronder le vice et tous les mauvais instincts de l'homme, en mettant constamment sous ses yeux les avantages de toute sorte qu'il doit trouver à honorer et à pratiquer la vertu? Trop souvent, hélas (nous le savons)! le talent des satiriques a menti à ses devoirs et n'a servi qu'à satisfaire des haines personnelles, et à repousser par des attaques violentes des injures qu'il eût mieux valu peut-être ignorer; mais nous savons aussi que ce n'est pas dans ces invectives cruelles, dans ces aigres conflits de l'amour-propre, qu'ils ont puisé la solide gloire dont les siècles ont décoré leurs noms; mais bien plutôt dans les leçons souveraines de la philosophie et de la raison dont ils ont énoncé les préceptes éternels par un langage qui s'est gravé de lui-même dans la mémoire des hommes.

Et parmi les poètes satiriques, quel est celui qui a mis de côté l'invective et les personnalités? Aucun. Il y a, toutefois, à cet égard parmi eux des degrés différents. Horace et Boileau, par exemple, n'usent envers leurs ennemis que d'une plaisanterie fine et légère, mais pénétrante comme le dard le plus acéré. Les noms attaqués par eux restent couverts d'un ridicule ineffaçable. Perse est plus mordant et plus âpre; mais, crai-

gnant les despotes qui gouvernent, il s'enveloppe à dessein d'ombres et d'obscurités, au milieu desquelles on saisit parfois à peine sa pensée. Gilbert versa les flots d'une bile amère et d'une colère formidable sur les plus grands noms du XVIIIme siècle. Aveuglé par la passion, il est sans pitié et souvent injuste; mais il est souvent aussi plein de vérité, d'éloquence et de vigueur. Les écrits satiriques de Voltaire abondent en personnalités cruelles; c'est le fiel le plus âcre, la haine la plus satanique, mais où pétillent à tout moment les étincelles d'un esprit merveilleux. On rit, sans doute, des noms qu'il baffoue; mais on frémit en même temps en songeant à tout le venin dont il imbibe ses traits. De nos jours, le poète Barthélemy a exercé contre bien des noms contemporains, même des plus illustres, la verve brûlante d'un génie marqué au coin de l'énergie et de la force. C'est lui et Gilbert qui, à cet égard, se rapprochent le plus de Juvénal. Redisons que celui-ci, impitoyable dans sa mission, livre au mépris public les vicieux et les coupables de toute nature, depuis le souverain sanguinaire et ses courtisans éhontés, jusqu'à la plèbe esclave et avilie. Néron, Domitien, Séjan, Messaline, les Lentulus, les Drusus, viennent poser devant lui, pour ainsi dire, et recevoir ce châtiment de réprobation éternelle que leur inflige l'indignation d'un poète homme de bien. Et il est ici complètement d'accord avec les faits historiques. Tous ceux qu'il a flétris, l'histoire les a également flétris. Ses vers sont comme la sanction redoutable, l'énergique justification des jugements que la plume de Suétone, de Pline-le-Jeune, de Tacite, a exprimés sur la corruption des mœurs et l'atrocité des tyrans.

On a souvent comparé Juvénal à Horace, et le résultat de ce parallèle, on doit l'avouer, a été à peu

près toujours favorable au dernier de ces poètes. La raison de cette préférence est sensible : Horace a évidemment plus de goût ; il est plus aisé à comprendre ; sa morale, moins rude et moins austère, est plus immédiatement applicable aux habitudes et à la conduite de la vie. Dans le monde, on aime peu un censeur éternellement grondant et dont le ton est presque toujours voisin de l'indignation ; et c'est là à peu près la manière incessante et invariable de Juvénal. Sa colère ne connaît aucun ménagement ; il va droit au vice ; il le frappe à bout portant et en face ; il le terrasse sans pitié. Il n'en est pas ainsi d'Horace. Certes, on n'en peut douter, il déteste ce qui est mal, ce qui est vicieux dans les mœurs, tout ce qui peut tendre à troubler une existence régulière et bien ordonnée ; mais il ne lance ses traits qu'en riant ; il est content s'il peut verser à pleines mains ses piquantes railleries sur les avares, les débauchés, les extravagants, les écrivains ridicules, les sots et les fous de toute sorte. Il se déclare lui-même incapable d'une méchanceté noire ; mais il demande qu'on lui pardonne une plaisanterie qui lui échappera, une épigramme que sa muse décochera en badinant (1). C'est un si déterminé railleur, que même dans sa huitième satire, en faisant raconter au dieu des jardins l'horrible aventure de Canidie et de Sagane, il ne peut s'empêcher de s'écrier : « C'était un spectacle à mourir de rire (2). » Indiquez un pareil tableau à la plume de Juvénal, il va vous y entasser les couleurs sombres, y multiplier les aspects terribles. Ce sera de la peinture à la Salvator Rosa ou à la Rembrandt.

Horace était un esprit sage, bien fait, garanti par sa nature de toute exagération, cherchant avec raison le

(1) Liv. I, sat. IV. (2) Liv. I, sat. VIII.

juste et le vrai dans la modération des principes et dans ce milieu souverain entre les excès divers où se rue l'humanité ; génie d'ailleurs éminemment sociable, guidé par une philosophie charmante, plein d'aménité pour ses amis et d'indulgence pour leurs défauts : « Un » tel, dit-il, vit chichement ; dites qu'il est économe. » Tel autre est un sot bavard, il tâche de paraître amu- » sant à ses amis, mais c'est un vrai butor qui pousse » le sans-gêne au-delà des bornes ; prenez que c'est un » homme franc et sans apprêt ; ses emportements, ce » sont des vivacités (1). »

Ce n'est pas ainsi que procède Juvénal. De pareils ménagements ne vont pas à son caractère irascible. La modération n'est ni dans ses habitudes, ni dans sa volonté. Sa philosophie est celle d'Alceste, lorsque le bouillant misanthrope donne issue à son indignation par ces vers formidables :

« Tête-bleu ! ce me sont de mortelles blessures
De voir qu'avec le vice on garde des mesures (2). »

Horace parut au moment de la splendeur la plus radieuse et du triomphe le plus éclatant des lettres romaines ; Juvénal, à une époque d'universelle décadence dans l'éloquence et dans la poésie. Il naît de là des différences dans la couleur et les formes de la composition, qui sont, certes, à l'avantage d'Horace ; mais lorsque Juvénal, mettant un frein à son imagination trop fougueuse, peut la contenir dans des limites raisonnables, il a aussi, à un haut degré, sa correction littéraire et, de plus que le favori de Mécènes, les frémissements de cette colère intérieure qui se manifes-

(1) Liv. I, sat. III ; trad. de M. Genin.
(2) *Le Misanthrope*, acte Ier, scène Ire.

tent au-dehors par une noble véhémence et un langage parfois sublime. Horace, gouverné par un goût sévère et conduit par les dispositions naturelles de son siècle vers les sources du beau et du vrai, a dans son style beaucoup plus de souplesse, de variété et d'élégance. Il y a chez lui un rapport exact et parfait entre le tour et la pensée, entre le dessin et la couleur. C'est un sentiment exquis et merveilleux de toutes les convenances de la diction. Emporté par son ardeur impétueuse, Juvénal n'a ni la puissance, ni le désir d'observer toutes ces délicatesses et toutes ces nuances qui font du style un gracieux tissu, un tout homogène et harmonieux. Il n'a qu'une idée, pour ainsi dire, c'est de frapper et de frapper fort sur toutes les monstruosités qui le révoltent. Alors, si la langue usuelle est insuffisante, il cherche des mots nouveaux, des métaphores qu'Horace n'eût pas hasardées. Il est hyperbolique, mais éloquent. Ce n'est que dans ses odes qu'Horace déploie la richesse de l'élocution, la pompe des tours et l'audace des figures. C'est là qu'il abonde en expressions sublimes. Quant aux satires, il les appelle lui-même des discours familiers et approchant des simples formes de la prose (1).

Chacun d'eux a donc son mérite spécial, mais diversement apprécié, selon le goût et les tendances du lecteur. Horace, je le répète, est généralement préféré, parce que son langage et sa philosophie s'assimilent et s'approprient mieux à notre esprit et à nos mœurs. Les sujets qu'il traite sont plus à notre convenance. Malgré les impuretés et les ordures dont il ne manque pas aussi, on le lit d'une manière plus suivie et plus complète. Enfin, il est évident qu'il a pour nous beau-

(1) *Sermoni propiora*, liv. I, sat. IV.

coup plus de charme et plus d'attrait. Dans le monde et dans les colléges, Juvénal n'est à peu près lu que par lambeaux, et j'avoue qu'il est difficile de le lire différemment. Mais lorsque, par de consciencieuses études, on veut pénétrer plus profondément dans ce génie ardent et, pour ainsi dire, tout exceptionnel, on ne tarde pas à lui reconnaître l'ampleur et l'essor d'une puissante nature poétique. Horace rit d'un rire caustique et charmant des folies et des sottises de l'humanité; Juvénal s'en irrite et les écrase de sa colère et de son mépris. L'un pourrait être Démocrite, mais Démocrite plein d'élégance, d'atticisme et d'urbanité. L'autre ne serait point Héraclite, car il ne gémit pas, il frémit d'indignation; il ne pleure pas, il tonne. En lisant Horace, on sent qu'il fut heureux, tranquille, très-indépendant, jouissant de la faveur des grands et du souverain, et possesseur de cette médiocrité dorée qui le mettait à l'abri de tous les coups de la fortune.

Les satires de Juvénal révèlent au contraire une âme aigrie par le malheur, une existence pauvre et agitée, en butte aux caprices des tyrans et aux plus douloureuses éventualités du sort. De là les tableaux enchanteurs, les admirables causeries de l'un, les couleurs sombres, les amères railleries de l'autre. On lit et on relit délicieusement Horace à la campagne, dans la solitude, au coin de l'âtre, dans le calme du cabinet. Il plaît aux esprits sensés par sa parfaite raison, aux âmes mélancoliques par ses réflexions pleines de charme sur la brièveté de la vie, sur l'éphémère durée de nos plaisirs. On sourit en le lisant; car sa parole respire encore le bonheur dont il a lui-même joui. Juvénal a sa mélancolie aussi; car il s'attriste sur la grandeur éteinte de sa patrie; il peint de couleurs saisissantes l'abaissement profond de cette métropole du monde, la

décomposition sociale de ce peuple succombant sous le poids de ses conquêtes et de ses vices. Bien qu'écrivain d'une époque de décadence morale et littéraire, il a, comme Tacite, une voix énergique et forte pour reprocher aux hommes leurs crimes, une main puissante pour leur montrer les divins sentiers de la vertu lâchement désertés par eux. Horace ne fut pas seulement un poète satirique; il touchait aussi la lyre de Pindare, de Simonide et de Sapho. Le front couronné de roses, il chantait ses vers attiques autour d'une table délicate, avec Tibulle ou Dellius, avec Lydie ou Tyndaris. La grande voix de Juvénal retentissait solitaire au milieu des débordements de Rome. Son luth d'airain, dont la corde pouvait pourtant s'assouplir pour exprimer les sentiments tendres et affectueux, comme nous l'avons vu dans l'analyse de sa douzième satire, eût été cependant inhabile à reproduire, dans leur fraîcheur, la grace élégante, le sensualisme de bon goût du favori de Mécènes. Oui, le poète d'Aquinum était exclusivement satirique. La satire mordante, impitoyable, c'est là son ineffaçable caractère, sa tendance irrésistible. Evidemment, de pareils esprits tombent dans l'excès. Ils sont comme l'incendie qui dévore, comme le torrent qui rugit; mais, de leurs mouvements désordonnés, de leur choc terrible contre tout ce qui émeut leur colère, il jaillit des lumières et des éclairs qui font resplendir dans une vaste étendue l'horizon de la littérature et des arts.



DE LA COMÉDIE

ET DE SES RAPPORTS AVEC LES MŒURS PUBLIQUES EN FRANCE

Par M. ROUX-FERRAND.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

CHAPITRE PREMIER.

L'Art dramatique se décompose en trois genres principaux.

L'un a pour mission de porter l'imagination vers le beau, vers l'amour des formes idéales, et le plaçant au-dessus de la sphère des amusements vulgaires, de le transformer en un noble jeu des facultés élevées de l'âme. C'est la tragédie.

Le second se borne à l'imitation, à la reproduction la plus simple des actions de l'homme, en un langage ordinaire et vrai; les événements les plus touchants de la famille sont de son domaine. C'est le drame.

Le troisième, enfin, force l'humanité à rougir de ses vices ou à rire de ses travers en les lui mettant sous les yeux avec cette exagération comique que comporte la scène. C'est la comédie.

Ce dernier genre est éminemment français.

L'influence des mœurs sur les lois et des lois sur les mœurs est également vraie; nous n'en dirons pas autant de la comédie, qui est plutôt le reflet des mœurs

d'une époque que le principe moteur. Il est cependant des exceptions, mais elles sont dues au génie : qui nierait, par exemple, que Molière ait corrigé les ridicules et, dans une certaine mesure, modifié les mœurs de son siècle? Il est vrai que ces mœurs élégantes, mais singulières, tranchées, originales, ont beaucoup aidé le peintre réformateur. Ses successeurs n'ont pas trouvé les mêmes ressources dans nos habitudes bourgeoises. Cette réflexion devient encore plus vraie si l'on entre dans la révolution pendant laquelle une vulgarité révoltante se trouvait réunie à l'exercice de l'autorité. Aussi les pièces qui peignent cette époque sont-elles tristes, repoussantes, et n'ont-elles produit aucun bien.

Il y a plus, sous les monarchies absolues, le besoin de déguiser une censure hardie, de voiler une opinion nouvelle et le goût qu'il faut apporter dans ces différentes tournures exigent une finesse d'esprit singulièrement délicate.

L'époque et le poète se prêtent un mutuel secours.

Au XVIIe siècle, la gaîté française, le bon goût français ont passé en proverbe dans toute l'Europe, et on les attribuait en entier au caractère national; c'était autant à l'époque qu'au pays qu'on eût dû les attribuer.

Qu'est-ce, en effet, qu'un caractère national, s'il n'est le résultat des institutions et des circonstances qui influent sur le bonheur d'un peuple, sur ses intérêts, ses goûts et ses habitudes?

La France de Louis XIV et celle de Marat se ressemblent-elles, et y retrouve-t-on le caractère national?

Au XIXe siècle, est-ce encore le caractère national qu'on reconnaît dans ces types hideux enfantés par Frédéric Lemaître? Non, c'est l'époque telle que l'ont faite, au XVIIe siècle, l'influence du souverain et des mœurs élégantes et polies; à la fin du XVIIIe siècle, des

monstres altérés de sang ; au XIXe siècle, l'égoïsme et la cupidité de la classe qui a pris le haut du pavé et le timon des affaires. Ces exemples vous prouvent que le théâtre est le meilleur thermomètre de l'opinion publique, soit par les pièces que cet état de l'opinion fait surgir de la tête des auteurs, soit encore par les allusions avidement saisies du parterre. C'est ce qui est arrivé, par exemple, quand on a appliqué à Napoléon, après la défaite de 1812, les couplets du *Tableau parlant :*

« Et vous aviez, pour faire des conquêtes,
» Et vous aviez..... ce que vous n'avez plus ! »

Nous avons vu la reproduction des mêmes faits dans l'apparition des drames sociaux, tels que *Diogène*, le *Chiffonnier*, les *Mystères de Paris*, *Martin et Bamboche*, les *Deux Serruriers*, le *Pacte de Famine*, les *Bohémiens de Paris*, et d'autres pires encore...... Avant la bataille dans la rue, on la devine, on la pressent au théâtre. Le stylet est dans la pensée. Les esprits superficiels peuvent s'attendrir ou n'y voir qu'un jeu de l'imagination qui veut émouvoir à tout prix et par tous les moyens ; ceux qui méditent et réfléchissent y voient un indice grave et effrayant. Les auteurs n'ignorent pas la portée de cette arme terrible avec laquelle ils jouent ; ils la connaissent trop bien et en profitent, soit pour préparer des commotions sociales qui germent dans leur tête comme dans celle d'un peuple égaré, soit pour en tirer un profit d'autant plus grand qu'il excite davantage les passions de la foule et la pousse à l'insurrection ; puis, quand le vase est plein, la dernière goutte d'eau le fait verser. A Bruxelles, en 1830, la *Muette de Portici* a été cette dernière goutte.

Depuis bien des années, des drames et des publica-

tions incendiaires, unis par une même pensée et dans un même but, font fermenter dans l'âme des sentiments de haine, de colère et de jalousie; ils fulminent leurs anathèmes contre la classe qui possède, ils traînent l'autorité dans la fange, vouent au mépris et à la risée du peuple ceux qui la représentent; et les auteurs de ces crimes commis contre la société déplorent sa décadence! ils s'affligent hypocritement de voir le pays empoisonné par l'égoïsme... Détestables artisans de discordes, si la France est empoisonnée, par qui l'est-elle? Par vous surtout, qui, après avoir si longtemps miné l'édifice social dans ses fondements les plus sacrés, avez réussi à le faire crouler! Vous parlez de fraternité et vous allumez la guerre civile; vous tonnez contre l'immoralité, l'égoïsme et la cupidité de votre pays, vous préconisez le dévouement, et vous payez vos maîtresses et vos orgies avec le produit de vos œuvres désorganisatrices! Et où conduiront ces saturnales socialistes? Au même résultat qu'ont amené celles de 93 : au bâillonnement de la presse et du théâtre dont vous avez odieusement abusé... Mais ne nous laissons pas entraîner à une trop juste indignation et revenons à notre véritable sujet.

L'influence des femmes est encore un élément qu'il ne faut pas dédaigner et que la comédie surtout doit prendre en grande considération... Cette influence, immense sous la monarchie absolue, moindre sous la monarchie constitutionnelle, où chaque homme est appelé à s'occuper des affaires de son pays, est nulle sous la république.

Quand tous les événements se passent dans les salons, au milieu des intrigues et des influences de toute nature, ils prêtent beaucoup plus au ridicule et à l'étude du peintre, du moraliste, que lorsqu'ils se passent sur

la place publique. Dans ce dernier cas, la tragédie l'emporte et reprend son rang, à la condition toutefois que la place publique ne donnera pas au poète des scènes ignobles et dégoûtantes à reproduire. On comprend la mort de Lucrèce, de Virginie ou de César portées sur le Théâtre-Français. Ces scènes, quoique sanglantes, sont empreintes d'une grandeur qui en adoucit l'horrible et se perdent d'ailleurs dans la nuit des temps; mais qu'on ose montrer le billot de Charles Ier ou la guillotine de Louis XVI, le sentiment français se révoltera et, quelque soit l'intérêt dramatique, le but dépassé provoquera le dégoût et les sifflets.

La passion, le goût dominant d'un peuple et d'une époque influent encore beaucoup sur la comédie. Le XVIIe siècle était tout littéraire; aussi l'apparition d'un poème y était un événement; le *Tartuffe* fit presque une sédition à la cour... Le XVIIIe siècle fut méditatif, généralisateur; l'exercice de la pensée allait plus haut et plus loin que l'individu.

La république détruisit toute littérature et toute spéculation. Quand on est obligé de disputer tous les jours sa vie et qu'on n'a pas de lendemain assuré, le positif et le réel absorbent toutes les facultés de l'esprit. L'empire tourna l'imagination vers la gloire militaire et épuisa la France d'hommes et de talents; tout ce qui sentait en soi un peu de génie l'employait à gagner une bataille, à conquérir une province ou un bâton de maréchal. Le bruit du canon tuait la poésie et les bulletins de l'armée occupaient toutes les têtes, comme ils remplissaient tous les journaux. La seule poésie en honneur était celle qui célébrait une victoire de l'empereur. Celui qui eût osé voir et reproduire les ridicules de sa cour eût été un audacieux insensé. Les portes de la Bastille ne pouvaient plus, il est vrai, s'ouvrir pour

lui ; mais celles de la patrie pouvaient se fermer à jamais. Madame de Staël et Châteaubriand ne furent-ils pas exilés?... En somme, et pour en revenir à notre pensée première, si le génie d'un auteur comique peut influer sur les mœurs et corriger en riant les vices ou les ridicules d'une époque, le caractère de l'époque, ses lois, ses goûts, ses préoccupations, ses mœurs, sa civilisation influent bien plus sur la comédie, qui, comme nous l'avons dit, n'en est que le reflet et l'histoire.

Cela est si vrai qu'en supposant qu'un jour, par impossible, il ne nous restât plus d'autres annales des deux derniers siècles que ces œuvres de nos auteurs comiques, on devinerait par ces œuvres, non certes les événements, mais les différentes phases morales de chaque période. On verrait, à coup sûr, que le temps où parut le *Misanthrope* était celui de la politesse et de l'élégance ; que la cour où l'on s'exprimait avec cette pureté de langage était à la fois spirituelle, digne et gracieuse, et que le pays qui produisait de pareils chefs-d'œuvre était parvenu à un haut degré de civilisation. On verrait que la religion était honorée, car les fripons se couvraient du masque de Tartuffe pour usurper l'estime publique; que les lettres étaient en crédit, car le faux-savoir même était un moyen de fortune ; que la noblesse était considérée, car tout bourgeois tendait à devenir gentilhomme... On verrait plus tard, et toujours par la seule comédie, cette même noblesse, oubliant ses mœurs et sa dignité, rougir des liens de famille les plus sacrés et, se parant du mépris public, se faire gloire de ses dettes et de ses folies; on verrait la fortune publique livrée à des Turcarets, et plus tard, enfin, se montreraient partout des symptômes de décadence morale, religieuse et littéraire: le clergé oublie

l'autel pour le boudoir et la chaire pour les bouquets à Chloris ; les froides antithèses du bel esprit remplacent les inspirations du génie ; l'édifice social, jugé par une philosophie athée ou sceptique, craque de toutes parts. Quel abîme entre Molière et Beaumarchais, entre Alceste et Figaro !

Mais, avant de développer ces idées en prenant un à un les chefs-d'œuvre des grands maîtres de la scène, qu'on nous permette de jeter un coup-d'œil rapide sur l'histoire du théâtre avant Molière.

COUP-D'OEIL SUR L'HISTOIRE DU THÉATRE AVANT MOLIÈRE.

CHAPITRE II.

Chez les peuples primitifs, les divinités ont toujours été le sujet des premières compositions dramatiques. Les deux éléments de la scène étaient mêlés, et ce n'est qu'à Athènes, cette patrie du beau, que la séparation de ces éléments a donné naissance à la tragédie et à la comédie. Dans la cité de Minerve, la tragédie, telle qu'elle est constituée dans les imposantes créations d'Eschyle et de Sophocle, était une émanation directe des mystères, une révélation du monde sacerdotal et héroïque. Euripide était déjà un progrès ou, au moins, une transformation de l'art. Le mystère devint un roman pathétique, passionné ; la tragédie ne mêla plus le rire aux larmes ; la déclamation sérieuse envahit la scène, laissant un domaine à part. Aristophane se chargea de flageller le peuple athénien, ses folies et ses fureurs. Audacieux dans ses investigations, il fut à la

fois le censeur le plus redouté et l'auteur le plus populaire ; car, à Athènes, comme ailleurs, régnait l'éternelle et universelle vérité de la paille et de la poutre... C'est à l'aide de cette infirmité de la nature humaine qu'il osa montrer au grand jour les effroyables nudités de l'ordre social. Aussi dit-on que Denys-le-Tyran s'étant adressé à Platon pour avoir une idée du gouvernement et du peuple d'Athènes, le philosophe lui envoya le théâtre d'Aristophane.

Ménandre, qui vint ensuite, créa un nouveau système : le persifflage eut moins de violence, mais aussi moins de portée. « Ménandre, disait Plutarque, sait adapter son style à tous les rôles ; sans négliger le comique, mais sans l'outrer, il ne perd jamais de vue la nature. » Cet éloge fait regretter la perte d'une grande partie des manuscrits du poète qui ne sont pas arrivés jusqu'à nous.

La poésie, qui civilisa la Grèce, fut à Rome le fruit de la civilisation naissante ; le règne paisible d'Auguste amena l'amour des lettres chez un peuple que la passion des conquêtes, la vie de la place publique et celle des camps avaient tenu éloigné jusqu'alors du doux commerce des muses. Homère, Hésiode et Tyrtée, Sapho et Anacréon, Sophocle et Euripide, avaient déjà fait retentir la Grèce de leurs chefs-d'œuvre, lorsque Ennius chanta la ruine de Carthage et partagea le triomphe de Scipion. Les Romains, étonnés et orgueilleux de leur poète, le comblèrent d'honneurs, et si ses vers, énergiques, mais raboteux et durs, eussent été perdus comme ceux d'Orphée, sa gloire égalerait celle de ce demi-dieu ; mais ses ouvrages restèrent et sa gloire s'évanouit. Rome dut au moins à Ennius ce que l'Italie doit à Dante, et la France à Malherbe : il donna aux Romains l'amour de la poésie et précéda le siècle

brillant de Virgile et d'Horace, qui n'ont pas dédaigné de lui emprunter des vers (1).

Les honneurs qu'on lui rendit encouragèrent cette étude si négligée jusqu'alors. La comédie se montra la première. On connaissait déjà ces compositions quasi-dramatiques appelées *Fabulæ togatæ*, lorsque Plaute donna des pièces de théâtre faites sur le cadre de celles d'Aristophane, et fut bientôt surpassé par Térence, dont le noble caractère honora le talent.

Arrêtons-nous un peu sur ces écrivains, quoique, dans le fait, ils ne fussent qu'imitateurs, copistes même, et qu'il n'y ait jamais eu de comédie latine. Qu'est-ce, en effet, que la comédie ? la représentation satirique des mœurs de la nation ; et nos deux auteurs ne mirent jamais sur leur scène un personnage romain : le langage seul était national. Il nous reste vingt-une pièces de Plaute. Son comique est borné et souvent de convention ; c'est presque toujours une jeune fille, un vieillard qui la vend, un jeune homme qui l'achète, un valet qui tire l'argent du père pour le donner au fils, ce qui, par parenthèse, donne une idée des mœurs dissolues du temps ; des clients goulus, parasites, qui font des bassesses pour des dîners ; des soldats fanfarons, etc. Le dialogue relève peu le sujet ; l'uniformité du style est rebutante.... Qu'a donc Plaute qui ait pu tirer son nom de l'oubli ? Il a connu le génie de sa langue et créé quelques caractères dont Molière a fait l'*Avare*, l'*Amphitrion* et *Scapin*. Ce dernier a pris dans Plaute tout ce qu'il y avait de bon à prendre, et cette matière, entre ses mains, a bien changé de forme.

---

(1) *Unus qui nobis cunctando restituit rem.*

Térence, de tous les défauts de Plaute, n'a conservé que l'uniformité, encore l'a-t-il effacée autant qu'il était possible sur un théâtre où il ne lui était pas permis d'établir une intrigue avec une femme libre. Sa morale est saine, sa plaisanterie délicate, son dialogue clair, précis, élégant. S'il eût eu des intrigues plus fortement nouées et des caractères d'un comique plus franc, il nous eût laissé des modèles de bonne comédie. Les représentations de ses ouvrages produisirent à Rome la plus vive sensation ; la première fois que l'on entendit prononcer sur la scène le vers suivant, empreint d'une généreuse philosophie :

Homo sum, humani nihil a me alienum puto....

Il s'éleva, dit St-Augustin, un applaudissement universel dans l'Amphithéâtre. Ce cri de la nature, échappé au poète, fut entendu de tous.

Il nous reste de Térence six comédies qu'il avait composées avant 35 ans. Il entreprit alors un voyage en Grèce, et périt dans le retour. Cet événement priva l'empire d'un de ses grands écrivains, car, évidemment, il eût pu s'élever encore.

Parlerons-nous des siècles qui suivirent la période latine ? Les premières données qui marquent une époque d'origine ou de transition ne sont pas toujours dénuées d'intérêt. Nous voici, en effet, arrivés au moment de la transition du théâtre païen (qu'on retrouve encore dans les monuments dramatiques du moyen-âge (1)) au théâtre nouveau ; l'art dramatique cesse d'être national et populaire pour devenir chrétien et féodal. Cette transition se laisse apercevoir dans certaines

(1) Le *Jugement de Vulcain*, l'*Ocipus*, etc.

pièces du xe siècle, qui ont été la source des poèmes modernes où les deux religions sont mêlées (1).

Nous voudrions pouvoir citer quelques-uns de ces poétiques dialogues que les seigneurs et les évêques écoutaient pendant leurs repas; mais notre cadre ne le permet pas. Outre ces dialogues, il était d'usage de joüer, dans les vastes salles des couvents, des comédies pieuses dont le sujet était la vie de quelques saints célèbres. L'Allemagne fit les premiers essais de ces drames religieux, qu'on doit à Hrowistha : ils sont non-seulement remarquables en eux-mêmes, mais ils nous donnent l'esprit du xe siècle et la portée de la civilisation, bien que Hrowistha, comme la plupart des grands génies dramatiques, fut supérieur à son époque. Au xie siècle, l'art hiératique avait atteint le plus haut point de gloire : alors se célébraient les saints mystères avec tout l'appareil que pouvaient leur prêter la sculpture, la peinture, l'architecture et la musique. Il y avait une autre manière de les célébrer, une sorte d'apothéose en action ou entrée des saints en paradis : là, pendant que la représentation s'accomplissait pour les yeux par des pantomimes, le poète la décrivait pour l'oreille. C'est ainsi que furent célébrées, en Auvergne, les obsèques d'Odillon, mort abbé de Cluny, en 1048.

Avant que le théâtre reçut seulement en germe la forme que nous lui voyons, il a passé par bien des essais et bien des tâtonnements. De même que l'art hiératique s'était divisé en deux branches, l'une sérieuse, l'autre grotesque, de même les artistes confrères se partagèrent en deux camps : les confréries sérieuses et les confréries comiques; la plus ancienne de ces dernières est *le*

---

(1) La *Divina Comedia*, les *Martyrs*, *Flavien*, etc.

royaume ou *confrérie de la Basoche*. Sa fondation date du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, alors que le parlement de Paris devint sédentaire. En 1285, selon les uns, en 1303, selon d'autres, les procureurs obtinrent la permission de prendre des aides qu'on nomma clercs. Ce titre se donnait alors aux étudiants des universités. Philippe-le-Bel accorda à cette corporation de jeunes clercs les mêmes priviléges dont jouissaient les autres, savoir: le droit d'élire un chef annuel portant le nom de roi, et le droit de le juger entre eux; de là la juridiction de la *Basoche*.

Sous le règne de Charles VI, se forma la société des *Enfants de sans souci*, dont le chef prenait le titre de prince des sots. C'est de cette confrérie que viennent les *sottises* ou *soties*, après lesquelles arrivèrent les sociétés des Fous. Il y avait là le prince des fous, le prince d'amour, le prince de la rhétorique, etc. Aux pièces représentées se joignaient des courses d'ânes, des courses de femmes nues, et *autres jeux aussi divertissants*, dit la chronique, mais dans lequel le burlesque surpassait encore l'indécent.

Les théâtres du XIVe siècle, établis en plein vent, avaient à peu près la même forme que ceux d'aujourd'hui, mais le fond était différent. Plusieurs échafauds nommés établis les remplissaient. Sur les côtés étaient des gradins sur lesquels s'asseyaient les acteurs quand ils avaient joué leur scène. Jamais ils ne disparaissaient qu'ils n'eussent achevé leur rôle. Une espèce de niche avec des rideaux formait une chambre, et cette chambre servait à cacher aux spectateurs certains détails qu'on ne pouvait leur présenter, tel que l'accouchement de sainte Anne (1), etc. On trouve,

(1) Voir l'*Histoire du Théâtre français*, Magnin, etc.

dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, un catalogue fort curieux des mystères ou drames joués par les confréries aux XIII[e] et XIV[e] siècles. Je n'en citerai que les sujets les plus remarquables :

« Une femme nommée Théodore, par son péché,
» se met en habit d'homme et, pour sa penance fayre,
» devient moyne et fut tenu pour homme jusqu'à sa
» mort. »

« Comment la fille du roi de Hongrie se copa la
» main, parce que son père la volait espouser, et un
» esturgeon la garda sept ans en ses molets. »

« Cy commence un miracle de sainte Bolheuck,
» femme du roi Clodoveus, que pour la rébellion de
» ses deux enfants, leur fit cuire les jambes et rede-
» vinrent religieux. »

Cela suffit pour connaître le genre des sujets qui se traitaient sur les théâtres en plein vent : on y mêlait parfois, comme intermèdes, des processions d'animaux que le peuple aimait beaucoup. Les plus originales sont celles du hareng, qui se faisait à Reims, et celle du Renard, qui n'était pas moins célèbre à Paris (1).

L'art dramatique, que nous avons été si longtemps réduits à chercher dans la légende, son expression la plus obscure, qui a grandi à l'ombre du cloître et s'est réfléchi jusque dans les vitreaux des églises pour passer ensuite aux mains des confréries laïques, touche à son complet développement; marchant de front en France et en Angleterre, il épuisa dans les deux nations les livres saints et apocryphes, tant était grand alors, comme aujourd'hui, le besoin du nouveau. De temps

(2) Voir Anquetil, Sauval, Magnin, etc. On y trouvera des détails pleins d'intérêt qui ne peuvent avoir place ici.

en temps, on voyait l'esprit inquiet des auteurs secouer le joug clérical et se lancer dans le profane. C'est ainsi qu'on représenta à Orléans, en 1450, le mystère de la guerre de Troie! immense innovation qui, peu à peu, nous a amené l'éternelle famille des Atrides et nous a conduits jusqu'à Racine...

Au xve siècle, les spectacles commencèrent à être accompagnés de paroles, et ces paroles sont des vers! Les pièces de théâtre, quelque nom qu'on leur donnât, étaient représentées sur les places et les marchés; l'Italie fut la première à bâtir un théâtre qui se rapprochait de celui des anciens. En 1499, un lyonnais fit construire un théâtre où il y avait des loges et des balcons... C'est ainsi que peu à peu on est arrivé au théâtre St-Charles de Naples et à l'Opéra de Paris. Le même progrès se fait apercevoir dans les décors et les costumes: ces derniers sont cependant restés en arrière en France plus longtemps que ne semblait le comporter le degré de notre civilisation. Mais peut-être était-ce le résultat d'un système qui, de nos jours, est encore controversé, mais que je ne puis discuter ici.

Tant que les représentations restèrent en plein vent, le nombre des acteurs fut prodigieux; on en compta jusqu'à six cent, dont cent au moins parlaient... Tel fut le drame de Saül dont la représentation dura quatre jours... (1). Et l'on a pris pour une innovation bien hardie le *Monte-Christo* d'Alexandre Dumas!

Sous Charles VI, le théâtre était devenu une arène où chaque parti triomphant diffamait le parti vaincu. La licence s'accroissait par l'impunité. Ce fut, pour nous,

---

(1) Voyez Alexis Monteil. On trouve dans son *Histoire des Français* de précieux détails.

le siècle d'Aristophane. Charles VII, dans son désir de réformer les mœurs, ferma le théâtre au lieu de l'épurer. Louis XII, à son avénement, permit aux poètes d'exposer de nouveau sur la scène les vices de ses sujets, afin de savoir beaucoup de choses, lesquelles autrement, il lui était impossible d'entendre (1). Cette époque est remarquable par la farce de l'*Avocat Patelin*, œuvre de la civilisation née au milieu de la barbarie, chef-d'œuvre solitaire... (2).

Lorsque s'écroula l'empire grec, ses plus illustres débris remplirent l'Italie et donnèrent, en retour d'une noble hospitalité, les manuscrits d'Aristophane, de Ménandre, d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide. On les connut, on les étudia, on les admira, et à dater de ce moment il n'y eut plus en Europe de théâtre national : toute œuvre postérieure au XVI[e] siècle adopta systématiquement la forme et l'allure grecques, même quand le fond était tiré d'une autre histoire. Il en fut de l'art dramatique comme de l'architecture, la renaissance tua le gothique. Les merveilleuses compositions de Rotrou, de Corneille et, plus tard, de Racine sanctionnèrent la révolution qui avait détrôné l'art national. La civilisation du Christ fut reniée pour celle de Jupiter; nos vierges, nos martyrs, nos guerriers firent place aux demi-dieux et aux héros du paganisme.

L'Angleterre seule opposait encore, au XVI[e] siècle, un colosse au génie envahissant des Sophocle et des Euripide : Shakespeare, objet d'une admiration si juste, si grande, si constante dans la vieille Albion et si peu comprise dans notre France. C'est que le grand

---

(1) Bouchet. (2) Picard.

poète était surtout national. On a beau retourner et méditer un mot de Shakespeare, jamais on ne peut le concevoir dit d'une autre manière, tant chez lui la pensée et l'expression se lient étroitement. Il résulte de là qu'il est *intraduisible*; les efforts inouïs et inutiles des écrivains français en sont la preuve. Traduire Shakespeare, c'est le dénaturer; le préciser en style moderne, c'est le travestir. C'est que Shakespeare n'était point un auteur: il créa la tragédie, le drame, comme Molière, plus tard, la comédie; en la jouant, il la sentait arriver dans son cœur, dans sa tête, sur ses lèvres... et il écrivait. Aussi les Français ont-ils longtemps méconnu Shakespeare, comme les Allemands, les Anglais, ont méconnu notre Molière (1). Avant que ce grand génie vînt régénérer la scène française, c'est-à-dire pendant la dernière moitié du XVIe siècle et la première du XVIIe, on a beaucoup écrit et joué des pièces de théâtre, mais peu ont surnagé: c'est le *rari nantes in gurgite vasto*...

L'action s'est compliquée, mais elle est devenue obscure, embrouillée; au lieu de chercher le comique dans nos travers et nos vices, on le cherche dans les incidents; au lieu d'emprunter à la nature, on emprunte à l'Espagne ses déguisements, ses suppositions de noms, ses ressemblances; à l'Italie, ses grotesques... Aussi ne signalerons-nous pas les œuvres de Jodelle, de Baïf, Grevin et la Rivey; les *Ménechmes* de Rotrou, *Mélite* et le *Menteur* lui-même ne nous arrêteront pas dans notre course rapide. Il nous tarde d'arriver à la vraie comédie.

---

(1) Shakespeare jouait, en effet, le *Falstaff*, comme Molière le *Malade imaginaire* et *Pourceaugnac*.

INFLUENCE DE L'ESPRIT PUBLIC ET DES MOEURS SUR LES DIVERSES PHASES DE LA COMÉDIE DEPUIS MOLIÈRE.

CHAPITRE III.

Le génie de Richelieu, la gloire de Louis XIV, sa vieillesse et sa décadence, la corruption du régent, l'insouciance aristocratique de Louis XV, l'esprit philosophique, raisonneur et indépendant des premières années du règne de Louis XIV, les saturnales révolutionnaires, le despotisme ds l'empire, l'esprit religieux de la restauration, la liberté de 1830 et la tendance au socialisme qui vient de faire naguère une si terrible explosion, ont tour à tour influé sur la littérature en général et en particulier sur le théâtre qui a reflété et reproduit toutes ces phases. Il nous reste à le prouver par l'examen des œuvres de nos grands maîtres.

Quelles richesses a offertes la première période? L'œuvre du cardinal-ministre fut une œuvre forte et féconde : le système de gouvernement qu'il avait établi agit même sur les lettres; l'imagination des littérateurs s'allumait par le spectacle des grands événements dont ils étaient témoins. De là résultent cette hardiesse dans les maximes, ce jugement grave de toutes choses qu'on remarque dans Corneille, dans Pascal, dans Molière même, dont le mâle génie fut aussi profond que plaisant. Sous le pinceau de ce grand homme, la comédie s'est tout à fait associée à l'histoire. Le *Menteur* avait, il est vrai, ouvert la marche et fait connaître la bonne comédie; mais Corneille, en le composant, n'avait pas eu pour but de corriger les mœurs de son siècle. « J'ai

fait le *Menteur*, écrivait-il, pour contenter les souhaits des gens qui, suivant l'humeur des Français, aiment le changement et qui, après tant de choses graves, m'ont demandé de les divertir. » Parmi les pièces de la même époque, il y en a eu de fort joyeuses; on allait chercher bien loin des sujets de rire et on ne s'avisait point de les prendre dans le cœur qui en fourmille. Molière est le premier qui soit allé les chercher là, et ce n'était pas chose facile : il fallait qu'il effaçât de l'esprit des spectateurs les idées d'un comique scandaleux, mais reçu et applaudi. En lisant quelques-unes de ses pièces, on serait tenté de lui faire un reproche des licences qu'il se permet; mais les farces de Gaultier Garguille et celles qu'on jouait, au commencement du XVIIe siècle, à l'hôtel de Bourgogne, l'excusent suffisamment. On voit, en effet, qu'il avait amoindri cette licence au lieu de l'accroître. Rotrou, il faut le dire, y avait fait avant lui tous ses efforts : « J'ai tant travaillé, écrivait-il au roi, à rendre la comédie capable de plaire, je l'ai faite si modeste, j'ai tant pris de peine à polir ses mœurs, que si elle n'est belle, au moins elle est sage; d'une profane, j'en ai fait une religieuse... » Au reste, ne nous irritons pas outre mesure contre les mœurs faciles de la comédie; son but serait peut-être manqué si quelque esprit chagrin tendait à les rendre par trop sévères. Ce genre de spectacle deviendrait triste, morose, ennuyeux et perdrait une partie de son utilité. Laissons donc les mots, mais réservons notre sévérité pour les idées. Molière ne prit-il pas trop souvent pour objet de ses railleries la foi conjugale, le plus ferme appui des mœurs? les droits des pères sur leurs enfants, des maîtres sur leurs serviteurs? « Il fait rire, il est vrai, dit J.-J. Rousseau, et n'en devient que plus coupable, en forçant, par un charme invincible, les sages mêmes à

se prêter à des railleries qui devraient exciter leur indignation. »

Molière a écrit pour la cour, pour le peuple et pour sa propre gloire et la postérité, qui ne s'est pas encore lassée d'admirer le génie le plus profond, le plus varié et le plus vrai du monde. Aussi peut-on faire trois parts de ses ouvrages : dans la première, nous mettrons le *Misanthrope*, le *Tartuffe* et les *Femmes savantes*, chefs-d'œuvre du XVIIe siècle et de tous les siècles. Dans la seconde, les pièces écrites pour le peuple de cette époque, habitué aux farces du théâtre de la foire, mais qui, malgré les vers de Boileau sur le sac de Scapin, renferment encore un excellent comique et des leçons de morale qui, pour être d'un genre moins élevé, ne sont pas pour cela à dédaigner. Que de ridicules fustigés dans le *Bourgeois-Gentilhomme*, dans le *Malade imaginaire*, et dans ce *Fagotin*, médecin malgré lui, composé pour servir de passeport à un chef-d'œuvre incompris du vulgaire ! Enfin, dans la troisième, les pièces composées par ordre pour divertir les grands seigneurs ou décorer les fêtes de la cour : *Mélicerte*, *les Amants magnifiques* et la *Princesse d'Elide*.

Parlons d'abord des chefs-d'œuvre ; à côté du *Misanthrope* qui réunit tous les genres de mérite, mais qui est plutôt une apologie de la tolérance sociale et une critique des travers de la misanthropie que des mœurs de l'époque, vient se placer *Tartuffe*. On sait quelles furent les difficultés que Molière éprouva à faire jouer cette pièce ; il n'y parvint qu'en persuadant à Louis XIV et prouvant au public que ce n'était pas la religion, mais l'hypocrisie qu'il avait voulu flétrir. « C'est aux vrais dévots, dit-il lui-même, que je veux me justifier sur la conduite de ma comédie, et je les conjure de tout mon cœur de ne point condamner les choses avant que de

les voir, et de ne point servir la passion de ceux dont les grimaces la déshonorent (1). » Cependant, il n'y réussit pas sans difficultés, malgré la protection de Louis XIV; les hypocrites, en grand nombre à la cour, les médecins, les marquis, les précieuses et tous les charlatans qu'il avait livrés à la risée publique formaient contre lui une ligue qui ne cessa que longtemps après. Ce résultat eût peut-être été impossible pendant les troubles de la Fronde. Sous une minorité orageuse, chaque faction régnait à son tour et elles étaient trop éphémères, trop faibles et par conséquent trop intolérantes pour supporter le ridicule. Alors la ligue eût tué le poète, qui, sous la puissante protection du maître souverain et redouté, eut le temps de se défendre et de tuer la ligue. Disons-le cependant, car c'est notre conviction : si nous l'envisageons du côté de l'art, le *Tartuffe* est la comédie la plus irréprochable; mais si nous voyons du côté moral cette admirable production du génie, nous sommes forcés de convenir qu'elle a été plus nuisible qu'utile à la religion et à la société. C'est un grand mal, sans doute, qu'un scélérat couvre ses crimes du voile de la piété; mais c'est un plus grand mal que le respect pour la religion s'affaiblisse dans l'esprit du peuple, et ce fut là un des effets du *Tartuffe* et du genre de plaisanterie qui y domine. ..

Dès ce moment, Molière n'eut plus de rivaux et lui aussi *régna*, malgré la concurrence de Poisson, Quinault, Brueis, Monfleury et celle de Thomas Corneille, qui plus tard lui rendit hommage en reproduisant en vers le *Festin de Pierre*, sans en augmenter la valeur. A *Tartuffe* succédèrent, sans grande interruption, *Am-*

(1) Parfait. *Histoire du Théâtre français.*

phitrion, libre jusqu'à la licence et cependant applaudi sans réclamation..... *l'Avare*, emprunté à Plaute; *Georges Dandin*, à Boccace; la farce de *Pourceaugnac* et cette bonne satire du *Bourgeois-Gentilhomme* qui, malheureusement, est incomplète.

Molière avait déjà porté un rude coup au bel esprit et à l'hôtel Rambouillet dans les *Précieuses*; il les tua dans les *Femmes savantes* qui serait son dernier chef-d'œuvre, s'il n'avait avant de mourir jeté encore une vive lueur dans le *Malade imaginaire*. Quelle admirable satire que celle des *Femmes savantes*, et quelle supériorité dans l'auteur qui a su peindre avec le même pinceau et des couleurs si diverses tous les vices et tous les travers de son époque!

L'appréciation que nous essayons de faire étant plutôt morale que littéraire, nous ne pouvons entrer dans des détails qu'il nous serait agréable de développer; mais ce travail a été fait par tant de critiques célèbres, que le nôtre serait doublement inopportun. Au nombre des contemporains de Molière, nous trouvons Racine, notre Euripide, dont nous n'aurions point à parler s'il ne nous eût donné les *Plaideurs*. Le but de Racine, en écrivant cette joyeuse folie, imitée des *Guêpes*, fut, dit-on, de créer un rôle à Scaramouche, dont le talent lui plaisait, et d'essayer si les bons mots d'Aristophane auraient quelques grâces dans notre langue. Peut-être aussi voulait-il, comme Corneille, son rival de gloire, prouver que le génie sait se plier à tous les genres.

De Molière à Régnard, on ne distingue guère que Dancourt. On a beaucoup essayé, après les succès de ce grand maître, de peindre les mœurs de la bourgeoisie; mais on y a peu réussi. Champmêlé a donné *les Parisiens* et *la Rue St-Denis*, deux satires dialoguées; St-

Yon, les *Façons du temps*; Dancourt, le *Chevalier à la mode* et les *Bourgeoises à la mode*; ces deux dernières pièces seules sont restées au théâtre. Dancourt est un auteur plein d'esprit, d'enjouement et de vives saillies; il peint les mœurs d'une manière originale et souvent trop fidèle pour notre délicatesse. On connaît parfaitement, en le lisant, le train des bourgeoises qui étaient à la mode en 1692, et on les compare avec intérêt avec les femmes de 1792, avec celles de 1805, de 1825 et de 1850. Rien de tout cela ne se ressemble; chaque époque a un cachet à part qui prête beaucoup à la comédie, car les femmes sont essentiellement du domaine de la comédie, et il y aurait une intéressante collection à peindre depuis les *Précieuses* jusqu'à nos jours, où la distance des bourgeoises et des femmes de qualité n'existe plus que dans le souvenir. Il n'y a aujourd'hui que deux classes dans la société, celle qui possède et celle qui ne possède pas; la femme la plus riche a évidemment le *meilleur air*, aussi est-elle la plus fêtée...

La Fontaine a voulu fournir son petit contingent à la comédie; mais, malgré les bons passages que peuvent contenir le *Florentin*, *Ragotin* et le *Veau perdu*, le naïf auteur de ces excellentes fables et le graveleux conteur est un fort médiocre auteur comique. Baron a donné la *Fausse Prude*, le *Jaloux* et l'*Homme à bonnes fortunes*. D'après Labruyère, ce dernier ouvrage, *remarquable comme pièce*, a le défaut d'être inutile aux mœurs; nous pensons, au contraire, qu'il peint les mœurs, et la preuve, c'est qu'on ne ferait pas en ce moment une pièce pareille : elle serait un contre-sens ou un non-sens. Nous signalerons encore le *Muet* et le *Grondeur*, de Brueis et Palaprat; le *Flatteur*, de Rousseau, et le *Négligent*, de Dufresny; le *Grondeur* seul eut un certain succès.

Nous arrivons à Régnard, dont la carrière dramatique termine le XVIIe siècle et commence le XVIIIe; il est le trait d'union entre deux époques littéraires bien distinctes, et, à vrai dire, il tient un peu de l'une et de l'autre; de la première surtout par sa manière joyeuse et franche. Le *Joueur* fut son coup d'essai et ce fut un coup de maître. La comédie, le drame, le mélodrame, ont tour à tour exploité la passion du jeu. Régnard, Saurin et Ducange ont chacun laissé une œuvre remarquable: l'un fait rire en ne prenant de ce vice que le côté plaisant et a laissé une comédie charmante; le second a fait pleurer et le troisième a excité l'horreur en peignant la misère et l'abjection où peut conduire une passion funeste. Le jeu est de tous les temps; mais sous Louis XIV, il ne ruinait guère que des gens qui s'en inquiétaient peu, car ils connaissaient le secret de vivre aux dépens des fournisseurs et des bourgeois trop heureux d'être leurs créanciers... Le rire alors était permis, et Régnard a usé de la permission. Disons-le cependant, ce n'est pas ce rire de bon aloi qu'excite toujours Molière. L'esprit de Régnard est vif et naturel, sa gaîté folle; mais on y sent trop le scepticisme, l'absence de morale et même de probité. Le *Légataire* en est une preuve. Molière avait presque toujours dans ses grandes compositions un but élevé; Régnard, sans philosophie ni observation, se contente de faire rire, n'importe à quel prix. Les *Folies amoureuses* ne sont que cela.

Destouches, au contraire, est toujours resté grave et moral, mais il s'est rarement élevé. Le *Glorieux*, le *Dissipateur* et le *Philosophe marié* sont ses meilleurs ouvrages. L'intrigue y est conduite avec une intelligence parfaite de la scène, mais il n'a peint complètement ni les passions de l'homme, ni les travers particuliers à son siècle.

Marivaux avait tout ce qui manquait à Destouches, mais il le gâtait par le défaut de naturel. Il s'est égaré dans le labyrinthe du cœur des femmes, occupé à fureter et à sonder une foule de plis et replis qu'elles ne connaissaient pas elles-mêmes. Ses comédies, dit avec raison Geoffroy, n'offrent ni tableaux, ni portraits, mais des miniatures de fantaisie qui ressemblent à tout et ne ressemblent à rien... Chez lui le mauvais goût, l'esprit le plus fin, sont continuellement aux prises, et cependant il a trouvé de nombreux imitateurs et en trouve encore de nos jours: les pièces de M. de Mussét, que vient d'adopter le Théâtre-Français, ne sont guère autre chose que la continuation du *Marivaudage*...

Le Sage compte deux beaux succès: l'un de gaîté, dans son *Crispin*; l'autre, plus solide et plus durable, dans *Turcaret*. Cette comédie, en peignant les mœurs de l'époque (1709), attaque des vices, non en vers ridicules et peut-être aussi funestes à la société que l'hypocrisie, la dureté, l'insolence et la sottise d'un laquais parvenu, qui prodigue à ses maîtresses l'or volé au pauvre. Quand Le Sage donna *Turcaret*, le corps des financiers rapaces n'était pas moins puissant que celui des dévots hypocrites; il fut en butte à autant de persécutions que Molière. Attaquer avec des plaisanteries des hommes qui avaient entre les mains tout l'argent de la France était une entreprise hardie. La pièce eut un grand succès; le peuple, en riant de *Turcaret*, se crut vengé des exactions et des rapines des agioteurs. Mais Le Sage ne réforma rien: la comédie, qui souvent corrige les ridicules, est impuissante à réformer les vices (1). Les traitants, les gens d'affaires se sont civilisés, en ce

(1) Geoffroy.

sens qu'ils sont devenus plus polis, plus élégants, moins ridicules, mais sans acquérir une conscience plus délicate. Ainsi, quand les rois actuels de la finance combinent un plan qui doit ruiner à leur profit des milliers de familles, ils ne s'en émeuvent pas plus que Napoléon sacrifiant à son ambition des milliers de soldats. Ils se couvrent comme lui du grand mot de *bien public*. En 1709, huit ans avant la mort de Louis XIV, les Turcarets triomphaient de la misère publique avec une effronterie scandaleuse et s'enrichissaient surtout par l'agiotage du papier; c'était aussi le *bien public* qu'ils avaient en vue...

A peu près à la même époque, J.-B. Rousseau faisait jouer *le Capricieux*; Boursault, *Esope à la Cour*; Dufresny, *le Faux honnête Homme* et *la Réconciliation normande*; Baron, *l'Andrienne*; Dancourt, *les Enfants de Paris* et *les Agioteurs*; Brueis, *l'Avocat Patelin*, reproduction corrigée de l'ancien Patelin, de César Urbin; Campistron, *le Jaloux désabusé*; Destouches, *le Curieux impertinent* et *Sancho Pança*, empruntés à Cervantès, *l'Ingrat*, *l'Irrésolu*, *le Médisant*; Legrand, *Cartouche* et *l'Usurier*. Autant de succès médiocres et éphémères. Les chutes, nous n'en parlons pas, elles étaient fréquentes.

Un peu plus tard, vers le milieu du siècle, Dalainval donnait *l'Ecole des Bourgeois*, l'ouvrage le plus hardi qui ait paru depuis *Tartuffe* et *Turcaret*; Dalainval s'attaquait aux nobles, et il eut moins à souffrir. Les grands seigneurs se laissèrent berner en riant. Boissy n'a guère que son *Homme du Jour*, espèce de tyran domestique, qui caresse tout le monde et n'a pas un ami; charmant au-dehors et dur chez lui; de feu pour le plaisir, de glace pour les devoirs. Nous arrivons à Voltaire, qui a donné à pleines mains à tous les genres de littérature; mais la comédie n'a pas été bien traitée dans

ce partage. *Nanine* n'est pas une comédie, c'est un argument; on ne peut accuser Voltaire, comme Régnard, de n'avoir pas de but: il en a toujours un, et la gaîté y perd ce que la philosophie y gagne. Dans *Nanine*, le grand homme a voulu faire la guerre aux préjugés et n'a réussi qu'à faire bâiller le public; dans *l'Enfant prodigue*, le but est encore plus évident, car il est avoué: « J'ai fait cet enfant, dit-il, pour répondre aux impertinentes épîtres de Rousseau; » c'était encore un argument.....

Lachaussée n'a fait que des drames qui sortent de notre cadre. L'*Ecole des Mères* est son chef-d'œuvre. Décence, esprit, raison, tout y est réuni, sauf cette verve comique et originale qui fait la comédie.

Gresset a peut-être voulu faire du *Méchant* un caractère ou une peinture de mœurs, mais il s'est trompé complètement, il n'était pas là sur son terrain; on voit, dans sa comédie, « des hommes et des femmes qui se prennent et se quittent, s'embrassent et se déchirent, qui se réunissent pour s'amuser, et qui se gênent et s'ennuient; un tas de fous, de méchants et de sots ligués pour établir de fausses bienséances, tandis qu'ils abolissent les véritables devoirs; une conjuration d'étourdis, de libertins, de femmes perdues, qui prétendent imposer des lois à la société lorsqu'ils en sapent les fondements. »

Geoffroy, qui se montre dans sa critique aussi mordant que Gresset dans sa comédie, exagère un peu le tableau; mais, évidemment, Gresset avait dépassé le but sans l'atteindre.

Piron qui, comme Gresset, Corneille, Campistron et Racine, a fait une comédie par hasard, pour essayer ses forces, s'est peint lui-même dans son *Métromane*. Son style est parfait, mais froid, et sa pièce, toute

littéraire, est sans intérêt pour la masse du public.

Saurin et Diderot n'ont fait que des drames lugubres, pleins de déclamation, d'emphase et de fausse philosophie. Nous n'avons pas à nous en occuper.

Nous avons hâte d'arriver à Beaumarchais, l'homme éminent de l'époque et qui la résume.

Le beau n'a qu'un type, le laid en a mille, a dit un grand poète, et cela est vrai surtout pour la comédie ; voyez quelle diversité de laideurs morales et de types originaux depuis la naissance de la comédie moderne jusqu'à Figaro, qui ne ressemble à aucun de ses devanciers, pas plus à Crispin, à Scapin, à Mascarille, à Sganarelle, qu'à Polichinelle ou Arlequin. Figaro, c'est la personnification du XVIIIe siècle ; il eût été impossible à Molière de le trouver, malgré tout son génie ; la comédie de Beaumarchais est nouvelle comme son type, c'est la comédie de l'époque, la comédie encyclopédique : religion, morale, politique, législation, elle embrasse tout et sait être comique malgré cette prétention ; son style mordant n'épargne rien, et en démolissant toutes choses, Beaumarchais croit fonder... semblable en cela à tous les démolisseurs modernes. Hélas ! il apporta, non sa pierre à la civilisation, mais son coup de marteau à la barbarie, et peut-être fit-il plus de mal que Diderot, Helvétius et d'Holbach, parce qu'il parla aux masses, et les démoralisa en les amusant. Ses allusions étaient saisies avec fureur.

De Beaumarchais à Collin d'Harleville et à Alexandre Pieyre, du *Mariage de Figaro* à *l'Optimiste* et à *l'Ecole des Pères*, il y a un monde. Cette dernière pièce respire la décence et la vertu ; mais c'est presque un sermon ; sa morale produirait plus de fruit si elle était enveloppée dans une action plus comique et plus intéressante. *L'Optimiste* eut un grand succès : c'était un

caractère neuf, dans un temps où la société était remplie de mécontents qui trouvaient tout mauvais et voulaient, à l'exemple de Beaumarchais, tout détruire sans songer à réédifier; mais *l'Optimiste* ne corrigea personne : l'optimisme n'est point un ridicule, c'est une heureuse manière d'être, et même le plus haut degré de philosophie, quand il se joint au christianisme.

Fabre d'Eglantine voulut continuer le *Philinte* de Molière, mais il manqua son but; néanmoins, son œuvre fut bien accueillie, peut-être le doit-elle à l'esprit du siècle avant-coureur de la révolution. Les productions de Fabre sont d'une conception plus vigoureuse que celles de Collin d'Harleville; sa manière est plus large, ses tableaux plus vrais; mais ce dernier a une gaîté plus douce, plus de bonhomie et de délicatesse dans la touche.

Le même éloge est dû aux comédies d'Andrieux, dont la bonhomie est plus spirituelle encore.

Demoustier, contemporain de ces trois auteurs, a leurs qualités et leurs défauts. Son *Conciliateur* parut en 1791, au milieu des partis furieux prêts à s'entr'égorger, et ne concilia rien. Que peuvent des fleurs de rhétorique et des madrigaux quand les passions populaires sont soulevées? Ce sont autant de contre-sens ridicules. Picard est le seul qui ait eu le privilége de traverser la révolution sans en prendre les travers et sans lui sacrifier ses rares qualités. Il a tout observé, tout retracé dans une innombrable quantité de pièces parmi lesquelles on distingue *le Contrat d'Union*, *la Petite Ville*, *Monsieur Musard*, *les Marionnettes*, *les Ricochets* et *les Collatéraux*.

Dans la première de ces comédies, Picard a osé attaquer le vice dominant du siècle, la friponnerie, au risque de se faire siffler par les intéressés : la révo-

lution avait exalté la cupidité par le spectacle des fortunes subites ; le vrai commerce, qui mettait des années à acquérir une honnête fortune, avait fait place à la spéculation éhontée, car l'agiotage est au commerce ce que la fièvre est à la circulation normale du sang. Cet état de choses avait frappé Picard, qui l'a flétri dans son *Contrat d'Union*. Le modèle de la *Petite Ville* était partout; Picard a fait une large moisson de travers, et après lui un bon observateur trouverait encore à glaner : plus la société est resserrée, plus la perversité humaine a d'intensité. On fait moins de mal à Paris, parce qu'on a plus à faire et qu'on n'a pas d'animosité contre ceux qu'on ne connaît pas. Dans une petite ville, le seul plaisir est le tourment d'autrui, et on va le chercher dans les plus infimes détails de la vie. Là, toute passion se rabaisse, tout sentiment généreux se rapetisse; on ne vit réellement que dans cette douce solitude des champs, qui élève l'âme, ou dans le tumulte d'une capitale, qui nous crée aussi une solitude au milieu des flots d'une population agitée et des trésors de la science et des arts.

La grande ville offre cependant aussi ses travers, ses ridicules. Picard en a saisi un avec esprit dans *Monsieur Musard*.

Les *Marionnettes* sont nées d'une idée morale et profondément vraie : les hommes ne sont guère, en effet, que des *marionnettes* que la fortune fait mouvoir à son gré par le fil de l'intérêt, de la vanité ou de l'orgueil.

Le caractère de Picard est de se mettre à la portée de tous ; il choisit ses portraits dans la vie commune et les peint tels qu'il les voit ; mais on peut lui reprocher de se laisser aller au plaisir de peindre, de ne pas assez resserrer ses tableaux et de faire de ses com-

positions quelque chose de flasque et de mou qui ne saisit pas assez et finit souvent par fatiguer.

En parlant de Picard, qui a fourni une si longue carrière, et qui touche à toutes les époques contemporaines, nous avons un peu anticipé sur la révolution; ayons le courage d'entrer dans cette période si peu littéraire, et voyons ce qui en est sorti et ce qu'est devenu le *caractère national*....

Suivons l'ordre chronologique : 1791 nous offre d'abord, comme préface, *la Liberté conquise* ou *le Despotisme renversé*, drame en cinq actes, de Parny; puis, *le Mari-Directeur*, de Flins, où l'on voit des moines défroqués contant fleurette à des religieuses bernardines; un directeur de moines renvoie son froc au commissaire, qui s'en affuble et reçoit la confession de sa femme et de sa fille....

Puis vient *le Conciliateur*, dont nous avons déjà parlé.

En 1792, on joue, sans succès, *l'Ecole des Elections*.

L'exécrable journée du 2 septembre fit fermer tous les spectacles de Paris; la terreur qui planait sur la capitale ne permettait pas à ses habitants de quitter leur demeure pour arriver jusqu'au théâtre : il eût fallu traverser des ruisseaux de sang. On rouvrit, le 27 septembre, par une comédie de Riouffe, intitulée: *le Bonnet de Vérité*.

On joua successivement *le Père Jacobin* ou *l'Emigrante*, de Dugason; *le Patriote du* 10 *août*, de Dorvo, et, comme contraste, *la Matinée d'une jolie Femme*, de Vigée.

1793 vit enfin un succès d'enthousiasme : *l'Ami des Lois*. L'intrigue y est à peu près nulle, mais les portraits sont dessinés avec force et très-ressemblants,

puisque le public y reconnut les chefs des anarchistes : Robespierre dans Homophage, et Marat dans Durierane.

On jouait encore, en 1793, *le Général Dumouriez à Bruxelles*, *le Modéré* et *le Jugement dernier des Rois*, petit acte de Silvain Maréchal, où tous les acteurs sònt des sans-culottes, des rois et des papes....

1794 ne donna guère que la *Royauté abolie*. La censure républicaine laissait parfois jouer d'anciennes pièces, mais avee de singulières coupures : Mollé, par exemple, en jouant le *Bourru bienfaisant*, était obligé de dire : *échec au tyran*, au lieu de dire : *échec au roi*. On avait permis la représentation de *Mahomet*, mais en enlevant ces deux vers :

« Exterminez, grand Dieu, de la terre où nous sommes
» Quiconque, avec plaisir, répand le sang des hommes.... »

1795 vit la comédie revenir, comme la société, à de meilleurs sentiments : on joua *le Bienfait de la Loi* et *le Bon Fermier* ; en 1796, *l'Original* et *le Chanoine de Milan*, d'Hoffmann ; en 1799, enfin, *les Véritables Honnêtes Gens*.... Ici, nous touchons à une autre ère ; l'empire ne vit pas se renouveler de pareilles débauches d'esprit.

Nous y retrouvons, en première ligne, Picard, Lemercier, Duval et Etienne. Nous ne reviendrons pas sur Picard, qui n'a rien ajouté à sa gloire : l'expérience de l'âge ne vaut pas toujours la verve de la jeunesse. Andrieux, dans *Anaximandre*, avait montré une diction pure et facile ; *les Etourdis* achevèrent sa réputation de bon goût, de finesse et de tact. Toujours plaisant, sans être jamais bouffon, il sut éviter tous les écueils, mais ne s'éleva pas à une grande hauteur.

Bien autre est Lemercier, dont la fougue créatrice rappelle celle de Beaumarchais. L'analyse de ses pièces

échappe à notre cadre, et nous n'aurons à parler que de *Pinto*, espèce de Figaro sérieux qui ne ressemble à rien de ce qui l'a précédé. Ce qu'il y a de remarquable dans *Pinto*, dit un judicieux critique, c'est que, tout neuf et hardi qu'il est, c'est un ouvrage conçu selon les idées de notre ancien théâtre : action, mœurs, caractères, tout est, en effet, inventé par l'auteur ; ce ne sont pas les mœurs du Portugal et du XVIIe siècle ; qu'importe ! le poète ne s'en est pas soucié : c'est le caractère, le modèle, l'abstrait du conspirateur un jour de révolution ; point de vérité locale et éphémère, mais la vérité éternelle, la peinture de l'humanité ; ce sont des caractères tels que la méditation les invente, mais ils sont marqués en même temps d'un tel caractère de vérité humaine, ils sont jetés dans une intrigue si animée, qu'ils ont l'air d'avoir vécu.... Les hommes de génie ont seuls des pensées neuves ; les gens d'esprit rendent nouvelles celles qui ont cours depuis l'origine des sociétés. Lemercier est-il dans l'une ou l'autre de ces catégories ? Nous n'oserions décider.

Etienne nous a donné beaucoup d'œuvres dramatiques. L'une des plus célèbres est sans contredit la comédie des *Deux Gendres*, qui eut l'honneur d'être représentée devant l'empereur, à St-Cloud, le 16 août 1810.

Cette comédie rappelle *les Fils ingrats*, de Piron, et vaut mieux, dans ce sens qu'on pardonne plus volontiers à des gendres qu'à des enfants cet affreux vice de l'ingratitude, qui malheureusement est de tous les temps et se retrouve dans trop de familles. Ce n'est donc pas une peinture des mœurs actuelles que nous a donnée Etienne dans cette comédie, trop élevée et peut-être aussi attaquée d'une manière trop vive. Elle ne mérite, à notre avis,

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité.

Alexandre Duval nous a laissé *le Tyran domestique*, sujet souvent traité ; *Shakespeare amoureux*, très-jolie bluette ; *la Jeunesse de Henri V*, et enfin *la Fille d'Honneur*, qui appartient à la restauration. Sauf *le Shakespeare*, tout cela est à peu près du drame.

Ici, nous entrons en plein dans le théâtre contemporain : la restauration et les dix-huit années du règne de Louis-Philippe nous ont donné, sinon beaucoup de chefs-d'œuvre, au moins de nombreuses et charmantes productions. N'ayant à nous occuper que de la comédie, nous n'entrerons pas dans le domaine de M. *Victor Hugo*, qui n'a fait que des drames ou des chroniques dialoguées. *Cromwel* n'est, en effet, qu'une chronique, comme *les Barricades* et *les Etats de Blois*, de M. Vitet. Les analyser, en reproduire même l'esprit, serait renouveler la discussion du classique et du romantique, qui sort de notre sujet. Nous en dirons autant de M. Dumas, qui excelle dans la mise en scène, qui sait donner de l'intérêt et de la vie à ses moindres productions, mais qui n'a pas fait une *comédie*, dans l'acception du mot. Nous aimerions mieux donner ce nom aux proverbes de M. Théodore Leclerq, charmantes silhouettes qui ressemblent aux croquis d'Henri Monnier, de Charlet et de Gavarni, et qui sont peut-être plus l'expression de la société au milieu de laquelle nous vivons, que les innombrables pièces de M. Scribe. Loin de nous cependant l'idée de rabaisser le talent de cet écrivain spirituel et fécond entre tous ; mais, en rendant justice aux excellentes qualités qui distinguent ses œuvres, il faut oser dire que s'il a voulu peindre son époque, il n'a pas toujours atteint son but.

Grâce à ses nombreux succès, le vaudeville a enrichi

la comédie, et le Gymnase a pris le pas sur le Théâtre-Français. Mais comment ne pas lui pardonner? Comment tenir rigueur à *Michel et Christine*, à *la Demoiselle à marier*, au *Mariage de raison*, à cette foule pressée de gracieux chefs-d'œuvre qui vous tiennent quelques heures sous le charme, mais qui ne laissent après eux que le souvenir d'une soirée délicieuse?

Du reste, si la gloire de peindre largement et de graver sur l'airain les mœurs de son époque manque à M. Scribe, il en a une qu'il n'a peut-être pas ambitionnée, mais qui lui est acquise, c'est d'imprimer une direction et en quelque sorte des mœurs à la société. A force de peindre l'exception, il en a fait la règle. Les personnages qu'il a créés ont fini par avoir leurs copies et l'effet a été pris pour la cause. Cette résistance avait plu au public dans un siècle d'opposition et a contribué à ses succès. Aussi, quand dans ces derniers temps il a voulu réellement peindre, dans le *Puff*, par exemple, il a presque échoué; il n'était plus lui-même. En somme, on doit à M. Scribe un genre à part, un théâtre qu'il a créé, des acteurs qu'il a formés, des auteurs même, car il est devenu, par le nombre de ses succès et le besoin qu'il a eu de collaboration, le centre de la littérature dramatique de l'époque, et son nom se trouve presque toujours suivi des noms aimés de Bayard, Melesville, Varner, Saintine et tant d'autres qui, même en se séparant de lui, conservaient quelque chose du maître; Bayard surtout, qui a fait avec Jules de Vailly cette charmante comédie du *Mari à la campagne*, dont la pensée satirique appartient à la restauration, bien qu'elle soit d'une date postérieure.

Mais, avant de parler de cette génération qui s'élève et grandira, de cette pléïade de jeunes auteurs qui se sont fait applaudir sur les deux premières scènes fran-

çaises, n'oublions pas les hommes éminents qui les ont précédés ; et, d'abord, Casimir Delavigne, qui a peint d'une manière si comique et si franche, dans les *Comédiens*, une société dont il avait à se plaindre, et a si vivement intéressé dans son drame-comédie de *l'Ecole des Vieillards* ; Casimir Bonjour, à qui nous devons *la Mère rivale*, *les Deux Cousines* et *le Mari à bonnes Fortunes* ; Merville, auteur de cette *Famille Glinet*, attribuée à Louis XVIII ; Empis, Delaville-Mirmont, qui a peint les mœurs de la restauration dans *le Folliculaire*, *la Congrégation* et *une Journée d'Elections* ; Samson, qui écrit et joue comme au bon temps de la comédie ; les époux Ancelot, dont la fécondité défraie tous les theâtres, et d'autres encore qui nous pardonneront de ne pas prolonger cette nomenclature.

Nous aurions pu nous étendre davantage sur la comédie de nos jours, si elle en représentait réellement les mœurs ; mais le drame et le vaudeville semblent s'être arrogé ce privilége. A notre époque, si peu fertile en sujets (car la chute de l'aristocratie a été une calamité pour la comédie), qu'une passion surgisse dans le peuple ou la bourgeoisie, elle est de suite exploitée au boulevard........

C'est qu'à mesure que les mœurs se font populaires et que les classes tendent à se niveler, le drame et la charge l'emportent sur la critique fine et légère de la bonne compagnie, et nous avons vu que le Gymnase et M. Scribe suffisaient à cette dernière. Que reste-t-il donc aux deux théâtres *sérieux et réellement littéraires* ?

Nous terminons sur cette question, n'osant pas y répondre.... Nous aurions trop peur d'être conduit à dire : que l'esprit public et les mœurs ont tué la comédie en France.

POÉSIES.

ÉPITRE A M. DE LAMARTINE,

PAR M. J. REBOUL.

Je me sens inondé d'une immense amertume;
J'ai pris, quitté vingt fois le papier et la plume,
Avant de te tracer cet écrit douloureux.
Oh! qu'il est ici-bas des devoirs rigoureux!
Toi, qui laissas tomber sur ma muse naissante
Le rayon protecteur d'une aile éblouissante,
Elève de tes chants, disciple de ta foi,
Il me faut aujourd'hui combattre contre toi!
J'ai vainement tourné le sens de ta parole,
Afin de l'accorder avec ton vieux symbole;
Mais, brisant mon espoir, le blasphème vainqueur
Venait plus éclatant bouleverser mon cœur.
Comment dissimuler l'ardent Héliodore
Qui, le glaive à la main, abat ce que j'adore?
Oh! périsse plutôt toute illustre amitié!
Mon silence ferait à toi-même pitié.
Je sais que ton génie est une flamme ardente
Qui laisse rarement notre âme indépendante;
Que la foule est toujours du parti le plus fort,
Et que l'on va sourire à mon débile effort;
Mais n'importe: dussé-je expier mon audace,
Tu nous jettes le gant, eh bien! je le ramasse.
Pour pouvoir arriver jusques à nos combats,
La gloire ou le mépris nous viendront de trop bas.
La question posée est immense, profonde:
Il s'agit du chaos ou de l'ordre du monde;
Et lorsque nous mettons un si terrible enjeu,
L'image est misérable et le poëte est peu.

Je commence. Que Dieu tienne en juste équilibre
Ma parole à la fois respectueuse et libre !
O maître ! quels lauriers ont troublé ton sommeil ?
Toi, qui perdais ton vol dans les feux du soleil,
Pourquoi le rabaisser vers cette froide terre,
Où le louche examen rampe sur le mystère,
Et croit, comme le ver dans la nuit du tombeau,
Régner sur ce qui doit ressusciter plus beau ?
N'as-tu donc pas sondé cette misère extrême
De l'esprit qui n'a plus d'autre appui que lui-même ;
Toute la profondeur de cette infirmité
Qui frappe la raison dans sa divinité ;
Ni l'immense chaos qui se forme autour d'elle,
Nuage ténébreux où la foudre étincelle,
Et qui tôt ou tard laisse échapper de son flanc
L'orage expiateur de larmes et de sang ?
Quoi ! le dégoût n'a point soulevé ton génie,
En voyant tous ces dieux couverts d'ignominie,
Aboyeurs dont l'index, fixé sur l'écriteau,
S'efforce d'attirer la foule à leur tréteau !

Tu ne saurais grossir cette impure phalange,
Toi qui portes encor tant de traces de l'ange.
Si jamais tous ces dieux étaient démuselés,
O maître ! conçois-tu plus affreux démêlés ?
Nombre plus divergent de volontés aux prises,
Plus horrible conflit de toutes convoitises ?
Vois le rêve impossible, ardent, électrisé,
Demandant à grands cris d'être réalisé ;
Et l'obstacle invincible enflammant la colère,
Et les rugissements du lion populaire
Dispersant sans pitié de ses ongles vengeurs
Les membres palpitants des prophètes menteurs ;
Et puis le goût du sang prenant la multitude
Et tuant à la fin par stupide habitude (1),
Tout le hideux travail de ces êtres fangeux
Qui sortent de leurs trous dans les temps orageux ;

---

(1) Variante :
Qui le verse à la fin par stupide habitude.

Car Dieu sait ce qui dort de venimeux reptiles
Sous ces lacs enchantés qu'on nomme grandes villes.

En regardant l'abîme, on pâlit. Ne dis pas
Que l'homme ne saurait jamais tomber si bas.
L'affreuse vision, l'enfer à n'y pas croire,
Tu viens d'en retracer l'épouvantable histoire;
Mais, grâce à ton pinceau, malgré ta volonté,
Ton principe périt sous le fait raconté.
La liberté, qui n'est jamais que la justice,
De toutes ces horreurs peut-elle être complice?
Et l'humaine raison, celle de tous les temps,
Se reconnaîtrait-elle à ces fous dégoûtants?
Ce n'est pas même là l'esprit des populaces :
Le crime est aux méchants pris dans toutes les classes.
Le peuple vertueux n'y fut jamais pour rien,
Et l'instinct régicide, hélas! le savait bien!
Que nous est-il resté de ce chaos immonde,
Que le joug plus pesant et la nuit plus profonde?
L'antique royauté tomba sous le couteau,
Et nous nous sommes tous partagé son manteau;
Mais regarde au forum quel est l'infâme usage
Que l'on fait des lambeaux du royal héritage.
Les nouveaux souverains n'ont pas de faux-fuyant;
Leur cynisme naïf n'est que plus effrayant;
Ils font de leur pouvoir métier et marchandise,
Et rien ne les surprend si ce n'est la surprise.
Comme aux siècles assis à l'ombre de la mort,
Le faible recommence à plier sous le fort;
Sous un souffle énervant mûrit la servitude;
Et tout, jusques aux mots, est plein de lassitude.
Fatigué sans travail, assoupi sans sommeil,
L'esprit n'a par moments qu'un fébrile réveil;
L'âme n'a plus de voix, le ciel plus d'interprète;
Car tout le sang du cœur est monté dans la tête;
Et, si les airs parfois vibrent de quelque son,
C'est que le rayon d'or est tombé sur Memnon.
Comme pour démentir de funèbres oracles,
Il est vrai, la matière enfante des miracles :
Mais les peuples souvent, par un dernier effort,
Ainsi que Jézabel se parent à leur mort.

Et qu'importe, après tout, que le luxe illumine
Un État dont l'esprit penche vers la ruine?
Alors que sa raison dans le doute se perd,
Le reste est au barbare, au silence, au désert!

Ne crois pas qu'exalté par d'aveugles doctrines,
Mon zèle se complaise à prévoir des ruines,
Ni qu'un dépit vulgaire, irritant mes esprits,
Ait provoqué ma lèvre à ces lugubres cris.
Le Dieu dont je voudrais suivre en tout les maximes
A fait du désespoir le plus triste des crimes.
J'espère comme toi, mais d'un autre côté,
Un jour moins rigoureux pour notre humanité.
Non, ma foi ne saurait aboutir à la haine;
Je sais faire la part de la faiblesse humaine,
Et ne comprends que trop que chacun porte en soi
Et la soif de connaître et l'instinct du pourquoi;
Mais je crois fermement qu'en brisant leur croyance,
Les souverainetés tombent en défaillance;
Que le doute condamne à l'immobilité,
Et que tout est souffrant quand tout est arrêté.
Au décret tout humain qui pourra se soumettre?
Si Dieu n'a point parlé, qui peut parler en maître?
Législateur, ton œuvre est un acte de foi;
Car un dogme toujours gît au fond d'une loi.
Comment frapperas-tu la volonté coupable,
Si cette volonté n'est d'ailleurs qu'une fable,
Ou si tu ne crois pas, si tu crois vaguement
Au principe éternel d'où part le châtiment!
Je ne puis accepter une morale vaine:
La raison se la fait, et chacun a la sienne;
C'est un cercle flexible, et, selon son désir,
On peut le resserrer ainsi que l'élargir.
Maître, je ne sais pas si mon esprit s'abuse,
Mais sans Dieu pour soleil, toute idée est confuse,
Et la société, vaisseau mystérieux,
Ne saurait s'avancer qu'à l'étoile des cieux.

Sans le concours du Christ, vainqueur du monde antique,
Rien ne s'élèvera sur le sol politique.
Les ouvriers ont beau travailler ardemment,
Ils creusent une fosse et non un fondement.

Si le temps pouvait mordre à ce divin mystère,
La force reviendrait s'emparer de la terre ;
Aux peuples accablés sous des noms différents,
Il ne resterait plus que le choix des tyrans ;
Et l'âme, descendue à l'état de ruine,
Effaçant jour à jour sa céleste origine,
Afin de s'affranchir de l'empire du mal,
Implorerait encor la plante ou l'animal.
Vous ne soupçonnez pas toujours, hommes célèbres,
Ce qu'un de vos écarts renferme de ténèbres,
Combien triste est l'instinct qui voudrait renverser
Cet arbre social si pénible à pousser.
Comme le conquérant, le héros littéraire,
Peut ombrager son front d'un laurier funéraire,
Et nous payons parfois sa gloire ou son orgueil
Au prix d'un long désordre ou d'un peuple au cercueil.
Que dis-je? Le soldat fait bien moins de ravages :
Celui-ci n'a qu'un temps, et l'autre a tous les âges ;
Sa parole est un glaive, est un souffle de mort
Qui doit anéantir ce qui n'est pas encor.
Ah! rien n'est puéril dans la loi qu'il faut suivre ;
Qui déchire un feuillet déchire tout le livre.
Par le verbe éternel de l'éternel amour,
L'énigme est expliquée et le sphinx reste sourd.
Compte, si tu le peux, sur cette aride plaine
Les OEdipe venus pour mourir à la peine ;
Tu compterais plutôt les sables du désert
Dont leur triste squelette est à moitié couvert.
A ce monstre accroupi c'est assez de victimes :
Cesse de lui vouer tes facultés sublimes.
Il nous faut ignorer, s'il nous faut obéir ;
L'homme et son créateur ne sauraient s'envahir ;
On égale toujours l'essence qu'on pénètre,
Et si Dieu n'est point Dieu, qui de nous pourra l'être?

Ami, redescendons vers notre humanité,
Et que le sens commun nous prête sa clarté.
L'air trop raréfié de ces hauteurs divines
N'est plus fait pour le jeu de nos faibles poitrines.
Pour aller plus avant dans le lointain des cieux,
Attendons que la mort nous fasse d'autres yeux.
De son cercle d'airain le mystère nous presse ;

Qu'une folle raison y brise sa faiblesse !
Des générations l'instinct universel
A préféré se mettre à l'abri d'un autel.
Tout ce que je puis dire, ô poëte suprême !
Tu me l'as déjà dit, et bien mieux que moi-même.
Je ne te parle pas au nom de ma raison,
Et l'atome au soleil ne fait point la leçon.
Honte à moi, quand d'ailleurs j'en aurais la puissance,
Si j'allais contrister si noble intelligence !
La muse vaniteuse en ces vers n'a pu rien,
Que de prêter son rhythme au principe chrétien.
Trop éloigné de toi, de toutes les manières,
Je sais que je ne puis tenter que des prières ;
Et si j'allais encor te faire déplaisir,
Je pourrais m'affliger, mais non me repentir.
Faible, mais convaincu, dans ma sphère modeste,
J'ai cru faire le bien ; le ciel fera le reste.

Nimes, ce 21 juin 1847.

LA TOURTERELLE ET LE COQ,

FABLE,

PAR M. CHARLES REY.

Une plaintive tourterelle,
Volatile toujours pleureur,
Mais cette fois non sans cause réelle,
D'un ton piteux roucoulait sa douleur.
Un moineau-franc, disons plutôt un franc voleur,
— De cet oiseau rapace on sait la turbulence, —
Dans son nid s'étant introduit,
En vrai forban avait détruit
Ses œufs, sa plus chère espérance,
Doux fruit de son premier amour,
Déjà prêts à la rendre mère.
Un vieux coq, rôdant à l'entour,
Lui dit : « Pourquoi cette douleur amère ?
» Pour toi la perte, au fond, est bien légère :
» Ce n'est qu'un mal qu'un autre amour guérit. »

Puis il s'étend, en docteur érudit,
Sur la fragilité des choses de ce monde,
Et fait, croyant produire un argument bien neuf,
Cette réflexion, juste autant que profonde,
Que rien n'est ici-bas plus fragile qu'un œuf.
« Avocat babillard d'une méchante cause, »
Reprend la pauvre mère, en gémissant toujours,
« Fais-moi grâce de tes discours.
» Tes apophthegmes et ta glose,
» Pesant et froid logicien,
» Ne me prouvent rien qu'une chose :
» C'est qu'on sent mal alors qu'on raisonne si bien. »

LA LANTERNE SANS CHANDELLE,

APOLOGUE,

PAR LE MÊME.

Jocrisse avait, à la foire, acheté
Une lanterne neuve en fer-blanc bien polie,
Et de verres brillants munie,
Par qui le soleil reflété
Répandait autour d'elle une vive clarté.
De son achat tout enchanté,
« Je vais, se disait-il, faire l'économie
» D'une chandelle tous les jours,
» Et rentrerai bientôt ainsi dans mes débours. »
Mais, lorsque la nuit fut venue,
Sa lanterne perdant son éclat emprunté,
Une profonde obscurité
L'obligeant à marcher à tâtons dans la rue,
« On m'a trompé, dit-il, et ces marchands
» Sont, il faut l'avouer, de malhonnêtes gens. »

Mes Jocrisses du jour, et j'en sais plus de quatre
Qu'on peut voir ailleurs qu'au théâtre,
Dussiez-vous m'appeler rétrograde entêté,
Vous pensez qu'il suffit, dans ce siècle vanté
Pour ses progrès et les lumières,
Dont était dépourvus nos pères,

Sans étude et labeur, d'avoir reçu d'en-haut
Le feu sacré dont l'étincelle
Aux grands esprits ne fait défaut.
Vous n'êtes, pour trancher le mot,
Que des lanternes sans chandelle.

LE BANQUET DE CATILINA,

FRAGMENT DRAMATIQUE (D'APRÈS SALLUSTE),

EN UN ACTE ET EN VERS,

PAR M. ALEXANDRE ROLLAND.

PERSONNAGES.

SERGIUS CATILINA. — LENTULUS, CÉTHÉGUS, AUTRONIUS, CURIUS, FULVIUS, LONGINUS, VARGUNTÉIUS, *conjurés.* — RULLA, *jeune Gaulois, esclave de Catilina.* — Plusieurs Esclaves.

Le Triclinium d'hiver dans la maison de Catilina. Autour d'une table, un lit en forme circulaire sur lequel sont à demi-couchés les convives de Catilina.

SCÈNE PREMIÈRE.

CATILINA, LENTULUS, CÉTHÉGUS, AUTRONIUS, CURIUS, FULVIUS, LONGINUS, VARGUNTÉIUS, ESCLAVES.

CÉTHÉGUS.

Gloire à Catilina, le futur dictateur !

CURIUS.

Gloire à Catilina, notre libérateur !
— Ce Falerne fumeux, ce vieux vin de Calène
Dont j'ai vidé deux fois ma coupe toujours pleine,
Ont ranimé mon cœur et mis dans mon cerveau
L'impétueux essor d'un courage nouveau.
Amis, buvons encor ! Esclaves, qu'on me serve !

(Il présente sa coupe à un esclave).

CÉTHÉGUS.

Prends garde que Bacchus ne fasse fuir Minerve.
C'est assez.

(Un esclave écarte deux rideaux et découvre un squelette d'argent placé sur un socle en marbre au milieu duquel sont gravés ces mots : *Vivamus dùm licet esse benè*).

Mais pourquoi cet emblème de mort?
Que nous veut cet esclave ?

FULVIUS.

Ecoutons-le d'abord.

L'ESCLAVE.

« Hélas! dans son néant que l'homme est misérable!
» Frêle atome que tient un fil insaisissable.
» Ainsi nous serons tous, quand Orcus, dieu des morts,
» Du feu qui nous anime aura privé nos corps.
» Suivons donc au plaisir l'instinct qui nous convie,
» Et tant que nous vivons sourions à la vie! (1) »

CURIUS.

Vivre pour le plaisir! c'est bien dit, à mon gré!
Ta sentence est parfaite, et je m'en souviendrai.
Ce précepte est celui de mon maître Epicure,
Grand philosophe, ami de la sage nature.

CATILINA.

Dès-longtemps, par mon ordre, à tout festin nouveau,
On me rappelle ainsi le néant du tombeau.
La crainte de la mort mieux que la mort nous tue.
A lui sourire en face un grand cœur s'habitue,

---

(1) *Heu, heu, nos miseros, quàm totus homuncio nil est!*
Quàm fragilis tenero stamine vita cadit!
Sic erimus cuncti, postquàm nos auferet Orcus
Ergò vivamus, dùm licet esse benè.

(PÉTRONE. — Banquet de Trimalcion).

Scaliger assure qu'on avait coutume de faire ces sortes de réflexions dans les festins, pour se porter à goûter les douceurs de la vie pendant qu'on possède une santé parfaite. Nous lisons même que, pour s'en faire des ressouvenirs continuels, on pendait au plancher des têtes de mort et des squelettes. Les Romains avaient tiré cette coutume des Grecs, et ceux-ci des Egyptiens.

(PÉTRONE. — Note du Traducteur).

Et, la coupe à la main, attend sans être ému,
Ce sommeil éternel dont nul n'est revenu.
Au plaisir, toutefois, faisons trêve à cette heure.
Je vous ai convoqués au fond de ma demeure,
Vous savez pour quel but ?

CÉTHÉGUS.

Oui, nous le connaissons.
Toi seul est notre chef. Parle : nous agissons.

CATILINA.

Moi seul suis votre chef ! Ah ! Céthégus, arrête.
De nos patriciens tu n'es pas l'interprète.
J'en vois ici plusieurs, — et j'en donne ma foi, —
Qui de vous commander sont plus dignes que moi.

(Il se tourne vers Lentulus).

Toi, Lentulus, d'abord. Pour ce destin insigne,
Le livre sibyllin clairement te désigne.
Ses oracles l'ont dit : trois fois nous devons voir
Chez un Cornélien le souverain pouvoir.
A Cinna, le premier, échut le rang suprême ;
Sylla fut le second ; tu seras le troisième.
A toi, dont les discours incisifs et brûlants
Ont fait souvent pâlir nos consuls insolents,
C'est à toi de parler.

LENTULUS.

L'occasion est belle
De donner au destin une face nouvelle.
Jamais, dans les conseils solennels du Sénat,
Nous n'eûmes à traiter de si grands coups d'Etat.
Convives animés, vos fronts, en apparence,
N'offrent à mes regards que libre insouciance.
Oublieux du fuseau que tourne Lachésis,
Vous avez revêtu la blanche synthésis,
La robe des festins. Vos têtes sont parées
Des feuilles de tilleul à Bacchus consacrées.
Vos cheveux, parfumés de lavande et de nard,
Dans le goût syrien sont rangés avec art,
Et vos corps, sur ce lit penchés avec mollesse,
Affectent le maintien d'une indolente ivresse.
Mais tous ces faux-dehors, ces airs de volupté

Cachent des cœurs remplis d'audace et de fierté.
Sous cet extérieur qu'un vain éclat décore,
Je cherche des Romains et les retrouve encore.
Assez pour le plaisir ! Relevez-vous, Romains !
Un glaive siéra mieux qu'une coupe en vos mains.
Arrêtons nos projets, et cette heure féconde
Verra dans un banquet régler le sort du monde.

CÉTHÉGUS.

Craignons surtout l'affront d'un dessein avorté,
Et que tout s'exécute aussitôt qu'arrêté !
J'ai fait porter chez moi, dans l'ombre et le silence,
Un immense appareil d'attaque et de défense.
Tout est prêt. Boucliers, casques, piques, poignards,
N'attendent pour sortir qu'un seul de tes regards.
A ton premier signal, victime désignée,
Rome s'éveillera de sang toute baignée.
J'ai déjà préparé deux cents gladiateurs
Dont les bras frapperont autant de sénateurs.
Cent esclaves armés de torches, de résine,
De nos murs embrasés hâteront la ruine.
D'autres, des aqueducs détruisant les canaux,
Loin des palais en feu détourneront les eaux.
Tous ces hommes sont sûrs. J'ai mis dans le pillage
Le terme de leurs maux et de leur esclavage;
Et pour un but si grand, quand on part de si bas,
Le plus lâche est terrible et ne recule pas.

AUTRONIUS.

J'ai des amis nombreux. Leur cohorte fidèle
Prit part tout récemment à ma juste querelle,
Quand, après m'avoir vu si près du consulat,
Le contraire parti me chassa du Sénat.
Eh bien ! j'y rentrerai pour laver cet outrage,
Et, comme Marius au retour de Carthage,
Aujourd'hui le vaincu, mais demain le vainqueur,
J'éteindrai dans le sang les tourments de mon cœur.
Sergius, tu le vois, nos causes sont communes.
Groupons en un faisceau nos diverses fortunes,
Et nous opposerons à nos fiers ennemis
L'indestructible effort de nos coups réunis.

CURIUS.

Ils m'ont aussi chassé. Pour une même offense,

Je caresse l'espoir d'une égale vengeance.
J'ai trois mille clients. Dès que tu le voudras,
Tu pourras, Sergius, disposer de leurs bras.

FULVIUS.

Rien n'est encore à moi, Sergius, hors ma vie.
Prends-la ; c'est sans regret que je la sacrifie.
Du jour où la prœtexte eut reçu mes adieux
Pour la toge virile, objet de tous mes vœux,
Cinq ans sont écoulés à peine. La jeunesse
Semblait à mes désirs sourire avec tendresse.
Hébé, que Jupiter créa dans son amour,
Des plaisirs les plus doux m'enivrait tour-à-tour.
Heureux si je n'avais qu'effleuré la surface !
Je voulus tout connaître et tout changea de face.
Mon œil, que dessilla trop vite le malheur,
Aperçut un poison au fond de chaque fleur ;
Et dans ce monde infâme où, curieux, je plonge,
Il n'est pas de vertu qui ne couvre un mensonge.
J'ai vu Rome de près, et je rougis des fers
Dont Rome impunément a chargé l'univers.
Je suis las et n'ai plus d'ardeur que pour détruire.
Sans savoir ton vrai but, avec toi je conspire.
Peu m'importe la cause : arrivons jusqu'au bout,
Toi mû par la vengeance, et moi par le dégoût.

CATILINA.

Bien ! prodigue l'insulte à ce que je méprise !
Et vous tous, compagnons d'une illustre entreprise,
Si vous avez chacun des motifs différents,
Que le but soit commun : renverser nos tyrans.
Mais, pour mieux assurer l'effet de nos vengeances,
J'ai voulu de l'Enfer invoquer les puissances,
Et, par un coup sanglant, mettre dans notre accord
La Haine, la Fureur, la Discorde et la Mort.

(A l'esclave du festin).

Qu'on me fasse venir ce Gaulois, ce jeune homme,
Esclave que je voue aux libertés de Rome.

L'ESCLAVE.

Seigneur, on n'attendait que votre ordre. Il est là.

CATILINA.

C'est bien. Qu'il entre donc.

(Deux autres esclaves amènent Rulla dans le Triclinium).

SCÈNE II.

LES MÊMES, RULLA.

CATILINA.

Tu te nommes Rulla?

RULLA.

Oui, seigneur.

CATILINA.

Et la Gaule est, dit-on, ta patrie?

RULLA, *avec un soupir.*

Il est vrai....

CATILINA.

Tu l'aimais?

RULLA.

Avec idolâtrie.

CATILINA.

Pour la revoir encor, réponds, que ferais-tu?

RULLA.

Je donnerais pour prix tout mon sang répandu!

CATILINA.

Ainsi, tu ne crains pas la mort?

RULLA.

Je la souhaite.

CATILINA.

A l'image des tiens ton âme n'est pas faite.
L'esclave s'endurcit aux outrages du sort,
Et préfère toujours sa misère à la mort.

RULLA.

N'appelle point ceux-là mes pareils. Près du Tibre,
Mon bras seul est esclave et mon cœur reste libre.

CATILINA.

Si ceux de ton pays avaient eu ta fierté,
Tu ne pleurerais pas ici ta liberté.
Mais ils t'ont lâchement laissé charger de chaînes.

RULLA.

Ah ! s'ils durent céder aux légions romaines,
L'univers à vos pieds jettera bien des rois,
Avant que vous domptiez l'âme d'un seul Gaulois !

CATILINA.

Ce langage hautain, cette fière attitude
Ne sied pas à celui qui vit en servitude.
Eh quoi ! devant ton maître, oses-tu, sans frémir
Des tourments.....

RULLA.

Tu ne peux que me faire mourir.
Ecoute : Je vivais, libre d'inquiétude,
Au fond de mon vallon, paisible solitude ;
Là, les êtres chéris dont je reçus le jour,
Ma femme et mes enfants, doux gages de l'amour,
Partageaient avec moi le toit héréditaire.
Mais que les jours heureux sont bornés sur la terre !
Un questeur, envoyé par quelque dieu jaloux,
Dans sa recherche avide arriva jusqu'à nous,
Et, transportant du sein d'une fertile plaine
Jusqu'à nos monts glacés l'avarice romaine,
Osa sur nos sueurs extorquer un tribut.
Alors, jeunes et vieux, faibles, forts, tout s'émut ;
Et, ce qu'on n'avait vu jamais dans ces montagnes.
Pour courir au combat nous laissions nos compagnes.
La faucille, la faulx, le soc du laboureur
N'armaient qu'impuissamment notre ardente fureur.
Ces grossiers instruments, ces armes inutiles,
S'affaiblissaient encore en nos mains inhabiles.
Nos cœurs, que trahissaient des bras mal affermis,
Etaient nos seuls remparts offerts aux ennemis.
Nous tombions tous, vaincus ou morts. Et voilà comme
Je devins un esclave et je cessai d'être homme.
Esclave !... après cela, de quoi puis-je frémir !
Et que peux-tu de plus que me faire mourir ?

CATILINA.

Tout ce qu'on m'avait dit était vrai, je l'avoue,
Et ton cœur haut placé mérite qu'on le loue.
Ce regard, ce maintien, ce front et cette voix
Montrent bien l'attitude et l'âme d'un Gaulois !

O race de vaillants, peuples encor sauvages !
Sur nos débris épars vous croîtrez dans les âges,
Alors que, contemplant son trône renversé,
Rome ne sera plus qu'une ombre du passé !

(Après un moment de silence.)

Lève ton front, Rulla, Catilina t'estime.
Comme je la voulais, j'ai trouvé ma victime;
C'est toi. Tu vas mourir; quel sang plus généreux,
N'est-il pas vrai, Romains, pouvais-je offrir aux dieux !
Un homme comme toi vaut mieux qu'une hécatombe.
Meurs donc, tu descendras affranchi dans la tombe.

RULLA.

Va, crois que sans regret, sans peur j'y descendrai;
Mais peut-être bientôt là-bas je t'attendrai.
Veuillent pourtant les dieux te conserver la vie !
Qu'ils exaucent ce vœu formé pour ma patrie !
A l'univers entier Rome donne des fers !
A toi, Catilina, de venger l'univers.
Que cette Rome un jour devienne ta conquête !
C'est le seul châtiment que Rulla lui souhaite.
Adieu.

CATILINA, à l'un des esclaves :

Toi, qu'il soit fait ainsi que je l'ai dit.
Tu reviendras après.

(On reconduit Rulla hors du Triclinium.)

SCÈNE III.

LES MÊMES, MOINS RULLA.

CURIUS.

Tu me vois interdit.
A quel dessein faut-il que cet esclave meure ?
Quel est ce sacrifice ?

CATILINA.

On le saura sur l'heure.

(Il se lève.)

Enfin, ô mes amis ! le voici donc venu
Ce favorable jour si longtemps attendu !
Si je n'avais ici que des âmes vulgaires,

Sur un succès prochain je ne compterais guères,
Et je ne voudrais pas confier mon destin
Aux dangereux hasards d'un triomphe incertain.
Mais comme j'ai moi-même, en mainte circonstance,
Eprouvé de vos cœurs la force et la constance,
J'ai conçu froidement, sans crainte approfondi
Le projet le plus beau, comme le plus hardi.
Je vous ai vus d'ailleurs, dans un accord extrême,
Haïr ce que je hais, et chérir ce que j'aime.
De sentiments divers l'ensemble si parfait
D'une amitié solide est la cause et l'effet.
   Amis, de plus en plus mon cœur brûle et s'irrite
Quand je veux réfléchir au sort qu'on nous médite,
Si nous ne détruisons le pouvoir usurpé
D'un Sénat qui chancelle avant d'être frappé;
Ressaisissant ainsi, dans cette grande lutte,
La liberté, les droits, les biens qu'on nous dispute.
   Du jour où Rome échut à quelques parvenus,
Les continents, les mers, des pays inconnus,
Les tétrarques, les rois, les puissants de la terre,
Et l'univers enfin, tout fut leur tributaire.
Le reste, de tout rang, peuple, patricien,
Honni, déshérité, le reste ne fut rien.
Eux une fois gorgés, ils jettent en pâture
Leurs honneurs dédaignés à quelque créature;
Tout pour eux; et pour nous, par un contraire sort,
Les rebuts ou l'exil, la misère ou la mort.
Ah! c'est trop. Echappons à cette ignominie
Que leur mépris superbe attache à notre vie.
Mourons plutôt! Mais non: portons les premiers coups;
Et, j'atteste les dieux! la victoire est à nous.
Comparez un instant: nous avons en partage
La vigueur de l'esprit et la vigueur de l'âge.
Eux, précoces vieillards, ridés, aux cheveux blancs,
Par le luxe énervés bien plus que par les ans,
Que pourront-ils? Allons! il s'agit d'entreprendre;
Le succès de lui-même en nos mains va se rendre.
Des milliers de Romains qui chancellent encor
Attendent pour agir notre premier essor.
Quel est l'homme, en effet, à l'âme bien trempée,
Qui ne désignerait ce but à son épée?
Voyez ces enrichis emprisonnant les mers,

Aplanissant les monts, fécondant les déserts ;
Les voyez-vous répandre, à chaque fantaisie,
Des flots de ces trésors qu'on dérobe à l'Asie,
Et fastueusement, sur leurs palais détruits,
Dresser d'autres palais à grands frais reconstruits !
En vases ciselés, en peintures diverses,
Prodiguer vainement des millions de sesterces !
Rien ne les satisfait, ne sait les assouvir,
Et jamais dans leurs mains leur or ne peut tarir.
Mais chez nous, quel contraste avec tant d'opulence !
Dans nos foyers, la gêne et presque l'indigence !
Au-dehors, un essaim d'usuriers au front bas,
Qui, leurs titres en mains, s'acharnent sur nos pas,
Tel est notre destin. Le présent nous accable ;
Et l'avenir s'annonce encor plus misérable.
J'entrevois néanmoins quelque chose au-delà...
Réveillez-vous, Romains ! La voilà ! la voilà !
La liberté vers nous elle-même s'avance,
Nous offrant tout : richesse, honneurs, gloire, puissance.
Marchez. Voilà le prix qu'elle garde aux vainqueurs !
Vous n'avez qu'à vouloir. Ah ! Je lis dans vos cœurs ;
Ils m'ont compris. Par vous la victoire féconde
Va livrer en nos mains les dépouilles du monde.
Pour moi, chef ou soldat, je vous le dit tout haut :
Ni mon cœur, ni mon bras ne vous feront défaut.

AUTRONIUS.

A nous donc, Sergius, de commander dans Rome !
Tu vas voir mon parti surgir comme un seul homme
Aux premiers coups portés.

CURIUS.

Tous nos vœux sont les tiens ;
Mais, ainsi que le but, fais nous voir les moyens.

CATILINA.

Les moyens, Curius ? Vois quelle force immense
Le Sénat aveuglé nous fait par sa démence.
Que de conspirateurs il compte dans ses rangs,
Sans s'en apercevoir, ce conseil de tyrans !
Nous tous d'abord, et puis, je ne sais combien d'autres
Qui, si leurs vœux secrets sont différents des nôtres,
Du moins jettent sur nous un indulgent regard.

Tel est Crassus, et tel l'ambitieux César ;
Si puissants tous les deux, que chacun pour lui-même
Convoite, je le crois, l'autorité suprême.
Si mon œil attentif les a bien pénétrés,
Nos succès pour les leurs sont autant de degrés.
Ils se trompent. Pourtant l'erreur nous est propice,
Ménageons-la ; plus tard, nous en ferons justice.
Du Sénat arrivons au peuple. Mécontent
De se voir éludé toujours, le peuple attend.
Il compte ressaisir un fugitif empire,
Dès qu'en nos régions il voit qu'on se déchire,
Et donne aux uns l'appui de son bras mal dompté,
Plus en haine des grands que pour sa liberté.
De nos communs griefs, j'ai fait cause commune,
Et son propre intérêt le lie à ma fortune.
Voilà pour le dedans. Regardons au-dehors.
C'est là, chers compagnons, là que nous sommes forts.
Dans deux jours, Mallius, s'avançant vers Préneste,
Des troupes de Sylla nous conduira le reste.
Fatigués de la paix, ces hardis vétérans
Brûlent de dérouiller leurs glaives dans nos rangs.
A cette heure, ils ont dû soulever l'Etrurie;
Pison a sourdement travaillé l'Ibérie.
Nous sommes assurés du secours des Gaulois.
Que vous dirai-je enfin ? Cent peuples à la fois,
Si mon appel pouvait chez tous se faire entendre,
Viendraient assiéger Rome et la réduire en cendre.
Quelle gloire pour nous ! vengeurs des nations,
Nous touchons au grand jour des expiations !
Et chacun va grossir, plus tôt qu'il ne le pense,
La vengeance de tous de sa propre vengeance.
Mais avant de frapper un Sénat redouté,
Il faut qu'un premier coup à son chef soit porté ;
Que ce rhéteur maudit dont la langue et l'intrigue
Trois fois du consulat ont déjoué ma brigue,
Il faut que Cicéron meure.

CÉTHÉGUS.

Quand ?

CATILINA.

Dès demain.

CÉTHÉGUS.

Tu seras satisfait : il mourra de ma main.

VARGUNTÉIUS.

Et de la mienne aussi.

CÉTHÉGUS.

Nous irons, vers l'aurore,
Saluer Cicéron consul un jour encore.

CATILINA.

Ah ! qu'il périsse donc ce consul odieux !
Qu'aussitôt nos amis promènent en tous lieux
L'incendie et la mort. Que dans Rome embrasée
Naisse une liberté de sang tout arrosée !
Et qu'enfin, dieux vengeurs ! le jour soit interdit
Au lâche qui pourrait faiblir !

(Tous les conjurés en se levant.)

Qu'il soit maudit !

(Ils se rasseyent. Catilina reste seul debout.)

SCÈNE IV.

LES MÊMES, UN ESCLAVE PORTANT UNE AMPHORE.

(L'esclave s'approchant de Catilina.)

Maître...

CATILINA.

Bien.

(Sur un signe de Catilina, on lui remet une coupe qu'il fait remplir par l'esclave qui vient d'entrer.)

Le ciel est aux grands desseins propice,
S'il les voit précédés d'un sanglant sacrifice.
Au vin qu'on a versé dans ma coupe est mêlé
Le sang de ce Gaulois sur mon ordre immolé.
J'ai voulu dans ce sang, par des serments terribles,
Retremper nos fureurs et les rendre invincibles.

(Il élève la coupe.)

O toi, dieu des enfers et roi des sombres bords,
Que craignent les vivants et qu'adorent les morts,
Viens souffler en nos cœurs un feu qui les inspire,

Prête une aide à nos bras pour grossir ton empire !
Reçois, ô noir Pluton ! notre hommage, reçoi
Cette libation de sang !

(Il boit.)

Imitez-moi.

(Il fait passer la coupe aux conjurés qui, tour-à-tour, se lèvent, y trempent leurs lèvres après avoir cessé de parler, et se la transmettent de l'un à l'autre.)

LENTULUS.

Vidons entre nous tous cette coupe remplie.
C'est un serment nouveau, c'est du sang qui nous lie.

CÉTHÉGUS.

Je me sens un attrait inconnu, mais puissant,
Et comme je le bois, je sais verser le sang.

LONGINUS.

Je me dévoue à tous les tourments du Tartare
Avant que mon destin du vôtre se sépare.

AUTRONIUS.

Dieux puissants, entendez mes imprécations !
Que ces fiers sénateurs, tyrans des nations,
Soient brisés !

VARGUNTÉIUS.

Je consacre à nos communes haines
Et le sang que je bois et celui de mes veines.
Euménides ! ô vous inexorables sœurs,
Prêtez-moi vos flambeaux contre nos oppresseurs !
A leur destruction !

CURIUS.

Au pillage de Rome !

FULVIUS.

(Il s'empare à son tour de la coupe et la jette avec indignation.)

Exécrables transports ! N'est-il donc pas un homme,
Un seul parmi vous tous ? Horrible égarement !
De mon cœur soulevé profond étonnement !
Ce sang, ce sang humain, ineffaçable tache,
Sur vos lèvres je veux qu'à jamais il s'attache !
Je savais qu'au désert le tigre est alléché

Par l'enivrante odeur du sang qu'il a léché,
Et dont le seul aspect, dans sa bouche excitée
Met en éveil sa faim ou sa soif irritée.
C'est son instinct. Mais vous qu'une femme a conçus,
Etes-vous hommes? Non, non, vous ne l'êtes plus!

CÉTHÉGUS.

Ah! c'en est trop. Qu'il meure! Il nous trahit peut-être!

FULVIUS.

Si je pouvais me taire, oui, je serais un traître.
Mais c'est toi qui trahis ta gloire et tes aïeux,
Céthégus. Au surplus, le jour m'est odieux,
Et si, pour apaiser le feu qui te dévore,
Il te faut plus de sang, tiens prends et bois encore!
Que ce fer!...

(Il tire son poignard pour s'en frapper. Curius le retient.)

CATILINA.

Fulvius, non, tu ne mourras pas.
Pour de plus dignes coups j'ai besoin de ton bras.
J'excuse un mouvement qui vient de ton jeune âge;
Bien mieux: plus haut encor j'estime ton courage.
Quoi! tu voulais mourir et déserter nos rangs!
Garde plutôt ce fer pour frapper nos tyrans.

(Il quitte la table; tous ses convives l'imitent.)

Amis, voici la fin de la quatrième veille.
L'aube rougit le ciel de sa lueur vermeille.
Séparons-nous.

LENTULUS.

Adieu.

CATILINA.

Ce jour nous reste encor,
Après lequel doit suivre un triomphe ou la mort.
La fortune fera de tous tant que nous sommes,
Vaincus, des criminels, ou vainqueurs, de grands [hommes.
Elle sera pour nous. Demain, notre destin
Va prendre une autre face. A demain.

(Tous les conjurés, à l'exception de Fulvius.)

A demain!

(Ils se séparent.)

FIN.

BEAUX-ARTS.

PEINTURES DE M. HIPPOLYTE FLANDRIN

Dans la Nouvelle Église Saint-Paul de Nimes,

PAR M. JULES SALLES (1).

Lorsqu'on a voulu décorer l'intérieur de l'église St-Paul, on avait à choisir entre les divers genres de peintures qui ont été employés dans la décoration des monuments, c'est-à-dire la mosaïque, la fresque, la peinture à l'huile et l'encaustique.

La mosaïque demande beaucoup de travail, de temps et d'argent ; elle est difficilement exacte.

La fresque ne peut être retouchée, et si le premier trait n'est point d'une parfaite justesse, si le premier coup de pinceau ne donne pas la nuance voulue, il faut gratter l'enduit et recommencer, jusqu'à ce qu'on ait achevé l'œuvre sans avoir commis la moindre erreur.

Les ouvrages à l'huile se conservent moins que la fresque et n'ont qu'un seul point de vue ; l'huile nous fait perdre l'avantage de la durée, en altérant les couleurs qui jaunissent par la seule impression de l'air : les teintes poussent avec inégalité, les ombres noircissent, enfin les couleurs et les vernis s'écaillent.

(1) Ce morceau est un fragment d'une notice que l'auteur a écrite sur l'ensemble des travaux exécutés dans l'église et sur le monument lui-même.



Telles sont les principales considérations qui firent adopter pour l'église St-Paul la peinture à l'encaustique, surtout lorsqu'on eut fait choix pour artiste de M. Hippolyte Flandrin, qui venait tout récemment de faire en ce genre un travail extrêmement remarquable dans l'église de St-Germain-des-Prés, à Paris.

Il serait difficile de fixer l'époque qui vit naître la peinture *encaustique* ou peinture à la cire. Pline, l'auteur qui s'est le plus étendu sur ce sujet, écrit qu'on ne savait pas même de son temps celui qui, le premier, avait imaginé de peindre avec des cires colorées et d'opérer au moyen du feu. Quelques-uns, dit-il, croyaient qu'Aristide en était l'inventeur, et que Praxitèle l'avait perfectionnée ; d'autres assuraient que l'on connaissait longtemps avant eux les tableaux peints à l'encaustique, tels que ceux de Polygnotte, de Nicanor et d'Arcesilaüs, artistes de Paros. Mais ces artistes vivaient vers la fin de la 89e olympiade', environ 420 ans avant notre ère, et il est souvent parlé dans les poésies d'Anacréon de la peinture à la cire, ce qui en reculerait la connaissance de plus d'un siècle. Ainsi, il dit, ode 28 : Ταχα, κηρε, και λαλησεις : *Cire, bientôt tu vas parler.*

Quelque peu certaine que soit l'origine précise de l'encaustique, il paraît cependant qu'elle prit naissance dans la Grèce, et que l'art de peindre avec de la cire, des couleurs et du feu devint familier aux artistes de ce peuple, qui l'avaient imaginé pour suppléer aux inconvénients de la détrempe. Il avait sur celle-ci l'avantage d'une vigueur et d'une solidité à l'épreuve de l'air, du soleil et des insectes, comme il en possède un autre fort considérable sur notre peinture à l'huile, celui d'un mat uniforme, d'où résulte une harmonie flatteuse et indépendante des jours.

Voici, d'après Vitruve, la manière d'opérer des anciens : — Ils se servaient de cires colorées, conservées dans des boîtes à compartiments, et les employaient au moyen du pinceau. Une fois appliquées, ils les fixaient par l'inustion (*picturam inurere*) avec un réchaud plein de charbon qu'ils promenaient à la surface. Les instruments destinés à cet usage portaient le nom de *Cauteria*, et leur forme variait selon les différents travaux auxquels ils étaient destinés. Enfin, pour terminer, ils frottaient et polissaient quelquefois le tout avec des linges nets, opération qui donnait l'éclat du vernis sans en avoir les défauts.

Si l'origine de la peinture à l'encaustique est équivoque, l'époque de sa décadence est aussi fort incertaine ; il est néanmoins constant qu'elle se pratiquait encore dans le temps du bas-empire, puisque le Digeste, cet assemblage des lois avant le VI[e] siècle, énumère en ces termes les instruments qui servaient à la peinture : « L'atelier d'un peintre étant légué, comprend les cires, » les couleurs, les pinceaux, les cautères, les vases » et tout ce qui en dépend. »

Depuis lors, on n'en trouve plus aucune mention jusqu'au milieu du siècle dernier ; vers cette époque, M. le comte de Caylus publia un mémoire contenant des vues remarquables sur le renouvellement de cet art, et, par les nouveaux procédés qu'il mit en lumière, mérita le surnom de *Restaurateur de l'encaustique*.

M. Paillot de Montabert, qui s'est aussi beaucoup préoccupé de l'état des arts chez les anciens, a fait dans cette science de nouvelles découvertes. Il résulte de ces recherches qu'aucun doute ne peut subsister quant aux matières colorantes ; il s'agit exclusivement de connaître la nature du *gluten* qui servait à fixer et

à préserver les couleurs. Les peintures d'Herculanum, si merveilleusement conservées, ont été, d'après tous les indices, exécutées à l'encaustique au moyen de colles, de gommes ou de résines déjà très-solides en elles-mêmes, recouvertes ensuite par une pellicule imperceptible de cire punique. On comprend seulement, par cette explication, comment les teintes ont pu braver, dans cette espèce de prison, l'influence de l'atmosphère et les ravages des siècles.

Le secret de ces surprenants travaux n'a pas été complètement arraché au passé, mais du moins les études du XVIII[e] siècle ont fait marcher l'art de l'encaustique, si longtemps perdu, dans une voie de progrès rapides, et nous devons à M. de Montabert la découverte de nouveaux dissolvants qui en simplifient infiniment la partie matérielle. Ainsi, la longue opération du feu devient inutile, et l'enduit une fois fixé, on peint avec des couleurs préparées à l'avance, que l'on étend et mélange sur la palette, non plus au moyen de la térébentine, reconnue trop volatile, mais avec de l'essence de lavande.

C'est ainsi qu'ont été restaurées les peintures à fresque du château de Fontainebleau, et exécutés presque tous les grands travaux de nos monuments religieux depuis le commencement du XIX[e] siècle.

Laissons maintenant de côté les procédés matériels pour nous occuper de l'œuvre remarquable qui porte pour signature le nom de M. Hippolyte Flandrin.

Et d'abord, quel a été le but de l'artiste conjointement avec l'architecte dans la pensée qui a présidé à la décoration générale de l'église St-Paul? — Ils ont voulu que la peinture concourût à donner au monument le cachet caractéristique de ces époques de foi imprimé aux monuments des X[e] et XI[e] siècles. Il fallait que la

manière dont sont traités les sujets concordât parfaitement avec l'architecture de l'église : c'est-à-dire qu'on devait éviter ces vastes compositions, exécutées plus tard par Le Tintoret et Michel-Ange dans des chapelles d'un ordre tout différent, pages immenses qui étonnent par la hardiesse de leur conception, mais qui parlent peu à l'âme, encore moins au cœur du chrétien. Il fallait trouver une composition sobre de personnages, riche d'ornementation, naïve comme l'époque de sa naissance, et qui, par l'expression des physionomies, par l'alliance de la beauté des formes avec la grandeur morale de la pensée, produisît une impression bien plus profonde que toutes les attitudes remarquables et le prestige de groupes savamment disposés.

Les modèles de ces peintures se trouvent dans les mosaïques qui décorent les premières églises romanes, et qui marquèrent la renaissance des arts, après les irruptions des Barbares et les fureurs des Iconoclastes.

L'art subit une rénovation sous l'influence chrétienne : la nudité dans les formes, le type grec de la beauté antique rappelant une idolâtrie détestée, furent abandonnées pour faire place à des figures pudiquement drapées, à des traits chastes et purs, où les sentiments de l'âme étaient divinisés par le christianisme, comme la forme physique l'avait été par la religion païenne.

Or, le type normal d'une représentation de Jésus, de sa Mère et des Apôtres ne pouvait se développer que lentement et progressivement. On se rapprocha d'abord du type national juif : puis, comme on se souciait peu de la vérité naturelle, et qu'il n'était pas permis aux artistes grecs de se livrer à leur imagination, ni de s'éloigner en rien du système de composition reçu pour les tableaux sacrés, on admit comme règle générale

certaines formes consacrées par l'autorité de quelque artiste de mérite et approuvées par le goût du temps. C'est à l'observation scrupuleuse de ces principes que nous devons la transmission traditionnelle des saints Apôtres. Il est aisé de remarquer l'identité de leurs traits, que l'on retrouve partout les mêmes, malgré la différence de dates et de pays, dans les peintures des écoles grecques ou dans celles qui en dérivent.

Ainsi, dans les premiers siècles de l'art chrétien, on avait représenté les personnages dépourvus généralement de formes élégantes : certaines parties exagérées, principalement les yeux et le nez ; le visage étroit dans le haut, large au contraire vers les parties inférieures ; les vêtements disgracieux et surchargés de plis ; un coloris terne bien que foncé ; tout cela entouré d'ornements magnifiques et se détachant le plus souvent sur un fond d'or. Le nom des Saints se lisait tantôt sur une ligne perpendiculaire, tantôt sur une ligne horizontale : cet usage, souvenir des Iconoclastes, avait été introduit parce qu'il était défendu de vénérer les images inconnues, et il constitue encore une différence entre les Grecs et les Latins, ceux-ci ne désignant leurs Saints que par les attributs particuliers à chacun.

Tels sont les principaux caractères qui distinguent la manière de Cimabuë, de Giotto et de leurs nombreux imitateurs. On se demande pourquoi leur naïve couleur et leur grace l'emportent sur les sublimes calculs et la fougue des Vénitiens. — C'est qu'avec des incorrections de dessin et des fautes de goût, il faut reconnaître que chez eux se retrouve ce caractère profondément religieux qui s'accorde si bien avec la simplicité de l'Évangile ; c'est qu'on y sent le cachet du génie, non-seulement dans le sens absolu, mais aussi dans le sens relatif ; c'est enfin que l'école néo-grecque ou byzantine

fut le foyer où se conserva l'étincelle dont la peinture devait renaître, alors que Van-Eyck lui ouvrit une nouvelle voie, en cherchant à la rapprocher davantage de l'individualité vivante.

M. Flandrin est allé demander ses inspirations à l'étude de ces maîtres consacrés par de nombreuses générations; mais avant d'analyser ses travaux, nous aimons à constater que s'il a emprunté au XIIe siècle la pensée intime de ses compositions, il a su éviter l'archaïsme, joindre la grace du moyen-âge à la science de la renaissance et, reliant le tout par de sévères études dans l'art du dessinateur, imprimer à son œuvre le cachet d'un talent solide et original.

Le morceau capital, celui qui frappe les yeux aussitôt que l'on a franchi la porte de l'église, est un Christ de proportions colossales, qui se détache sur un fond d'or dans la coupole de la grande abside. Le Christ est assis; sa tête est entourée du nimbe céleste; de chaque côté, *l'alpha* et *l'oméga*, le commencement et la fin. Il tend la main à un esclave et à un roi, tous deux prosternés à ses pieds et représentant, dans ces deux extrémités de l'échelle sociale, le symbole de l'égalité des hommes devant Dieu. A la droite et à la gauche du Christ, St Pierre et St Paul se tiennent debout à un éloignement respectueux; ils sont là comme les deux piliers de l'Église, et témoignent, par l'attitude et le regard, de la vénération et de la distance qui les séparent de leur divin maître.

Cette composition est simple et grande: simple par le petit nombre des personnages et des détails; grande par la manière dont elle est traitée, grande surtout par le profond sentiment qu'exprime chaque figure.

La tête du Christ est remarquablement belle; elle joint le contraste admirable d'une tendresse infinie et

de toute la puissance céleste : on lit dans ses traits une adorable mansuétude, une commisération divine pour toutes les misères humaines qu'il est venu soulager ; c'est bien le fils de Dieu, apportant aux hommes le pardon, et leur montrant que devant son trône, la tête couronnée redeviendra l'égale de l'humble esclave.

Nous ne savons si l'idée de faire du Christ le principal personnage appartient à l'architecte ou au peintre ; en tout cas, nous ne saurions trop les louer de n'avoir point adopté l'usage reçu dans presque toutes nos églises modernes, qui consiste à réserver la place la plus importante au Saint, patron de la paroisse. Il nous semble que dans un temple chrétien, l'idée du Seigneur doit dominer tout le reste, le Saint ne saurait venir qu'en seconde ligne ; ainsi les siècles antérieurs, où brillèrent le talent et la foi des maîtres mosaïstes, rendent hommage à ce principe, en exaltant l'image du Sauveur, et reléguant dans une partie écartée, et dans des proportions souvent très-petites, le Saint auquel le monument est consacré. Nous ne blâmerons pas non plus M. Flandrin d'avoir mis autant de disproportion entre la taille du Christ et celle des quatre personnages qui l'entourent, d'avoir ainsi traduit par des moyens matériels une pensée aussi profondément philosophique, puisque dans sa composition rien ne choque les yeux, et que tout s'y harmonise au contraire d'une manière si heureuse.

Le Christ de l'église St-Paul nous a rappelé ces belles figures de Cimabuë, de Giotto et d'Orcagna, qui nous ont fait longtemps rêver dans le Campo-Santo de Pise, et dans le chœur de Santa-Croce à Florence. M. Flandrin a su traduire ce qu'il y avait d'élevé dans les œuvres de ces maîtres, en y joignant cette pureté

de dessin et cette suavité de contours qu'il a puisées dans de fortes études et dans les conseils de M. Ingres, son maître vénéré.

Sur les murs latéraux du chœur et dans la zone supérieure, sont représentés, d'un côté, les quatre Pères de l'Eglise d'Orient, et de l'autre les quatre Pères de l'Eglise d'Occident. Ils portent tous à la main le manuscrit, fruit de leur profonde science et dépositaire fidèle de leurs inspirations. — Athanase se distingue entre tous par un teint bruni au soleil du désert, où il dut si souvent chercher un refuge, ainsi que par sa chevelure blanchie dans les fatigues de l'exil et de ses luttes contre l'hérésie arienne. — La physionomie expressive de St Augustin rend inutile toute désignation : à ce noble visage où l'austérité et la foi n'ont point entièrement effacé la trace des passions, chacun reconnaîtra l'illustre évêque d'Hippone, dont l'âme ardente s'est révélée dans ses admirables confessions.

M. Flandrin a-t-il fait des recherches historiques sur les portraits qui auraient pu échapper aux ravages du temps ? ou bien a-t-il puisé dans les ressources de son imagination les belles têtes de ses Pères, sévères comme leurs écrits, graves comme leurs pensées ? — Quoi qu'il en soit, on conviendra qu'il a su imprimer à chacune un cachet de grandeur et d'originalité, et si la hauteur où sont ces personnages permettait d'en saisir tous les détails, on trouverait, dans la manière dont ils sont traités, une étude savante et consciencieuse.

Au-dessous des Pères de l'Église, des archanges tenant des couronnes et des oliphans proclament la gloire du Très-Haut, et semblent lancés dans l'espace pour continuer le champ de l'Apocalypse rappelé par ce mot trois fois répété : *Sanctus, Sanctus*. Ces figures

drapées de blanc et de formes aériennes font encore mieux ressortir la gravité des vieillards.

Les quatre Évangélistes sont peints dans autant de niches sur fond d'azur : debout, et sévèrement drapés, ils portent à la main le livre qui devait régénérer le monde : leurs symboles remplissent des médaillons au-dessous d'eux.

Nous voyons d'abord St Mathieu, l'homme du peuple, aux traits hardis, à la chevelure inculte, soudainement arraché par la voix du Maître aux travaux grossiers de son humble condition. — St Luc, dont les traits révèlent la culture d'une haute intelligence et les préoccupations du penseur. — Puis St Marc, que l'on aime à se représenter comme le bouillant jeune homme, élève et compagnon d'œuvre de Pierre. — Enfin, St Jean, le plus jeune et le plus beau, dont l'admirable physionomie nous montre encore l'inspiré de Pathmos, qui, détournant les yeux de tous les objets extérieurs, s'absorbe en lui-même et semble écouter dans le silence de l'âme les révélations prophétiques des derniers temps.

Dans la coupole de l'abside gauche en regardant le chœur, est représenté le couronnement de la Vierge. Assise sur un siége tenté de draperies, Marie s'incline modestement devant son fils qui lui pose une couronne sur la tête.

C'est la seule des trois compositions importantes de M. Flandrin qui n'ait point été puisée dans les livres saints : aussi croyons-nous que l'inspiration n'a pas été à la hauteur du sujet. A cette couronne royale, toute garnie de pierreries, à ce siége presque moderne, à ce coussin de couleur éclatante, à ces personnages jeunes tous les deux, on a de la peine à se transporter dans le ciel ; on ne voit pas la mère acceptant,

malgré son humilité, la gloire dont un fils-Dieu veut l'honorer.

Nous dira-t-on qu'après la résurrection du Rédempteur, et l'assomption de la Vierge, tous les corps ont été régénérés; que Marie est redevenue jeune, et que Jésus est le fiancé de toute âme qui croit en lui?.... Une partie de notre critique tomberait par cette explication, mais elle s'attacherait alors à la partie matérielle de l'œuvre.

L'artiste avait ici à vaincre une grande difficulté : celle que présentent deux personnes assises sur le même siége, et se faisant presque face l'une à l'autre. Il faut bien le reconnaître, malgré toute l'estime que nous avons pour le talent de M. Flandrin, cette difficulté n'a pas été entièrement surmontée, et il en est résulté un mouvement qui se rapproche de la roideur, un parallélisme disgracieux dans les jambes de la Vierge. Nous blâmerons aussi le manque d'harmonie entre le ton du coussin, celui de la draperie rouge et le fond bleu de l'abside; enfin, une trop grande profusion de plis dans le manteau blanc du Christ, profusion qui rappelle la partie faible des draperies byzantines, à laquelle ne nous ont pas habitués les étoffes largement drapées des autres compositions du même auteur.

Et cependant, l'impitoyable critique ne devrait-elle pas se sentir désarmée devant l'expression des deux têtes que nous offre ce tableau? — Quelle suavité dans la physionomie de la Vierge! quel profond sentiment de dignité dans le profil du Christ! Et s'il est vrai que dans la peinture le visage soit l'unique siége de l'expression, l'unique miroir de l'âme; que là doit se concentrer toute la pensée de l'artiste, le reste, vêtu ou non, n'étant qu'affaire de métier, combien pardonnera-t-on facilement quelques fautes de détails

quand la véritable composition est renfermée tout entière dans ces deux admirables têtes. Pour trouver de telles expressions, il faut être plus qu'artiste, il faut renfermer dans son cœur l'élévation qu'inspire seul le christianisme.

A droite et à gauche de la croisée, sont des anges tenant les attributs qui expriment les vertus de la Vierge : ce sont des couronnes, des lis et des flambeaux, symboles expliqués par les mots tracés au dessous : *fructus*, *spiritus*, *caritas*, *castitas*.

Au-dessous de ces anges, dans une grande frise, se trouve un chœur de Vierges qui, par la variété des attitudes, la noble tournure, l'exquise silhouette des contours, le savant ajustement des voiles, font penser à cette procession de Vestales que Phidias sculpta sur la frise du Parthénon.

A leurs pieds se lit cette inscription : *Afferentur regi virgines post eam adducuntur in templum regis.*

Ces jeunes filles, modestement vêtues de longues draperies, offrent en sacrifice une fleur, emblême de leur pureté. L'une baisse modestement les yeux, plongée dans un recueillement intime ; l'autre s'avance avec calme et nous présente dans ses traits et dans sa démarche une image de ces matrones romaines, cachant dans l'enceinte domestique leur trésor de vertu, de graces et de dignité ; celle-ci, à peine échappée aux orages du monde, en entend encore les échos, et penche la tête comme une fleur qu'un vent brûlant a touchée ; cellelà, le regard élevé vers le ciel, la tête renversée en arrière dans une extase d'amour divin, et les mains soulevées par un élan d'exaltation, semble présenter en offrande le symbole de sa candeur : enfin, viennent deux sœurs ; elles marchent d'un pas égal, paraissent se soutenir dans le chemin de la vie, et s'encourager l'une

l'autre dans la voie du sacrifice et du dévoûment. On croit entendre tout le chœur virginal dont les voix suaves chantent les louanges du Seigneur, s'en vont errer le long des voûtes, et reviennent ensuite inonder les âmes de leur religieuse harmonie.

Cette partie de l'œuvre de M. Flandrin est rendue avec toute la délicatesse et la simplicité que le sujet exigeait; chaque physionomie est marquée d'un cachet particulier, et toutes expriment cependant la même pensée, du sacrifice sanctifié par la religion.

Le choix des draperies est aussi des plus harmonieux; les tons clairs ont été préférés, soit pour faire contraste avec les vives couleurs qui frappent l'œil dans la frise de face, soit pour mieux symboliser la candide pureté des Vierges sages.

Dans la coupole de l'abside droite est peint le ravissement de saint Paul.

« .....Je connais un homme en Jésus-Christ, qui,
» il y a quatorze ans passés (si ce fut en corps, je ne
» sais, si ce fut en esprit, je ne sais), a été ravi jus-
» qu'au troisième ciel, et qui entendit des paroles ineffa-
» bles qu'il n'est pas permis à un homme de rapporter. »

Tel est le récit simple et sublime de saint Paul dans sa deuxième épître aux Corinthiens. Il fallait toute la force de la composition, toute l'énergie du pinceau pour être à la hauteur d'une semblable tâche; voyons comment l'a comprise M. Flandrin.

Saint Paul, vêtu de blanc et les bras levés vers le ciel, abandonne la terre sur laquelle ses pieds ne reposent déjà plus; deux anges agenouillés et tenant en main de puissants attributs, considèrent l'ascension de l'apôtre dans une respectueuse admiration.

C'est avec ces trois seules figures que l'artiste a su rendre de la manière la plus expressive ce drame sai-

sissant et surnaturel ; et c'est là, suivant nous, la partie la plus forte de toute son œuvre. — Laissant à d'autres les légions de figures, dont chacune est chargée de révéler au spectateur une des impressions que veut faire éprouver le peintre, évitant les mouvements violents que beaucoup ont cru inséparables de l'extase, dédaignant même cette nuée qui accompagne toujours le saint béatifié, M. Flandrin n'a employé d'autres moyens pour émouvoir que la simplicité dans la composition, une compréhension intime du sujet et de la science de son pinceau.

L'attitude du Saint exprime un ravissement indicible; mais comment décrirons-nous toutes les expressions diverses que son admirable tête réunit? Les sentiments en apparence les plus contraires s'y rencontrent : humilité et triomphe, adoration et grandeur, douceur et puissance. Sa bouche est prête à s'ouvrir pour louer le Seigneur ; ses yeux contemplent ses mystères adorables, dont il décrivait plus tard à ses disciples une faible partie dans ces paroles triomphantes : « O profondeur de l'amour divin ! Les anges, se voilant de leurs ailes, cherchent à sonder tes abîmes ; mais ils ne voient que les bords de tes miséricordes. »

Les deux anges qui sont près de lui regardent avec admiration cet homme en qui la puissance de Dieu éclate d'une manière si évidente, et, sans courber leur front jusqu'à l'adoration d'un simple mortel, ils vénèrent en lui celui que le doigt de l'Eternel a touché et qui va être admis à contempler les merveilles célestes.

Comme expression et comme dessin, ces anges rappellent tout-à-fait la belle manière de Raphaël, et, bien que tenant un rang secondaire, il seront cités un jour parmi les œuvres les plus remarquables créées par le pinceau de M. Flandrin.

Dans la frise de la nef latérale, et pour faire pendant au chœur des Vierges, on a représenté une procession de Martyrs; au-dessous d'eux se lisent ces émouvantes paroles, empruntées au récit de l'Apocalypse se rapportant aux élus: « *Hi sunt qui venerunt de tribulatione magnâ et laverunt stolas suas in sanguine agni.* » « Ce sont ceux qui sont venus ici après avoir passé la grande tribulation, et qui ont lavé leur robe dans le sang de l'Agneau. »

Il serait trop long de détailler chaque figure en particulier: nous signalerons cependant à l'attention des visiteurs une belle figure grecque, drapée de pourpre, dont la tête ceinte de la bandelette rappelle par son grand caractère les plus beaux profils antiques; — puis une tête à l'expression mélancolique, qui se penche sous l'influence du recueillement et de la prière; — le personnage vêtu d'un manteau blanc, qui lève les yeux au ciel et unit aux plus belles lignes des statues athéniennes la profondeur mystique des premiers âges chrétiens; — enfin un jeune homme à la figure pâle et mélancolique, à la chevelure blonde, à l'œil bleu et limpide: ses traits portent encore l'empreinte de ces douloureuses luttes où l'artiste, seul aux prises avec son génie, semble avancer péniblement dans l'arène et douter de l'avenir: son regard s'élève comme pour demander à la religion de fortifier en lui cette alliance intime de la science unie à la foi. Près de lui, son ami, peut-être même son frère, a l'air de s'abriter sous son aile et de lui demander une part de ses pénibles labeurs. Ils tiennent tous à la main une palme, symbole du triomphe qu'ils ont remporté sur le mal, tandis que chaque visage rappelle, par son type particulier, le grec, le romain, tous les peuples enfin que saint Paul a évangélisés et qui sont réunis non loin de

sa chapelle comme les prémices de son apostolat.

Il nous reste, pour terminer cette analyse, à parler des deux anges qui dominent la procession des martyrs. L'un d'eux, dont la physionomie juvénile indique la force de l'âge, tient, d'une main, le joug destiné à soumettre les passions; de l'autre, la palme réservée à qui saura les asservir. Sa pose exprime la nécessité impérieuse du devoir et la calme satisfaction qu'on éprouve à s'y soumettre : *dirupisti vincula mea*. L'autre baisse vers la terre la pointe du glaive qui lui a servi à combattre, et sa main, élevée par un geste sublime, tient la couronne destinée au vainqueur. Ses traits nobles et fiers brillent de cet éclat que donne la joie du triomphe, et toute son attitude est bien le symbole d'une victoire morale ennoblie par le sentiment religieux : *exuit vincens*.

Ces anges, modèles de l'humanité tout entière, personnifient plus particulièrement l'apôtre Paul. Quel caractère en effet eut jamais à lutter contre des passions plus ardentes et les soumit si humblement au joug de la foi; quel homme aussi combattit plus vaillamment les grossières erreurs du paganisme et amena un plus grand nombre d'âmes vers la couronne du salut ?

Dans la chapelle de la Vierge nous avons parlé de figures analogues; mais autant la composition de saint Paul est supérieure à celle du couronnement, autant les anges symboliques de l'un surpassent l'exécution des autres. On regrette ici que le crayon n'ait pas cédé la place au ciseau et que ces deux puissantes figures ne soient pas taillées dans le marbre éternel.

Tels sont les principaux morceaux de peinture dont se compose l'œuvre de M. Flandrin; nous avons pensé que la meilleure critique consiste dans l'explication

détaillée de chaque sujet, et dans l'expression de toutes les sensations que nous avons éprouvées devant cette immense page. Nous laissons au public intelligent à compléter ce travail ou à le rectifier suivant les impressions diverses qu'il peut faire naître.

M. Flandrin a été puissamment aidé dans sa tâche par son frère Paul, qui, abandonnant pour quelques temps le paysage auquel il doit sa réputation, a repris ses premières études de peintre d'histoire; par M. Balze, qui vient de passer six années à Rome à copier les *Stanze* de Raphaël, et qui a porté dans sa collaboration la science de l'artiste unie au dévoûment de l'amitié; enfin par un de ses meilleurs élèves, M. Louis Lamothe, de Lyon. Disons à la louange de ces artistes, qu'ils n'ont négligé aucune partie, qu'ils ont écouté toutes les observations bienveillantes, qu'ils ont travaillé sans relâche jusqu'à ce qu'ils aient vu leur pensée réalisée vivante et complète sous les efforts de leur pinceau. Disons encore que M. Flandrin a donné à notre ville bien plus qu'il n'avait été stipulé dans le contrat (1), et rendons justice à cette généreuse conscience d'artiste qui se laisse entraîner par l'élan de l'imagination et qui, dédaignant tout calcul de temps et d'argent, s'élève à la hauteur de la mission que son génie lui impose.

Cependant il n'est point de travail, si remarquable qu'il soit, où l'on ne trouve quelques imperfections: ainsi une critique sévère pourrait reprocher à la tête de saint Marc son aspect trop moderne; un manque de modelé dans les mains du Christ de la grande abside; au saint Paul en extase, des bras trop féminins;

---

(1) On avait demandé 34 figures, M. Flandrin en a donné 56.

quelque chose d'indécis dans l'indication des bras de la Vierge ;... mais on retrouve aussi des incorrections de dessin dans Raphaël ; est-ce à dire que ce maître par excellence ne mérite pas l'immense réputation que des centaines d'années ont consolidée à tout jamais?

Ne craignons donc pas de rendre hommage aux brillantes qualités d'un artiste éminent qui, dans cette dernière œuvre, s'est élevé encore au-dessus de lui-même, et a signé dans la ville de Nimes la plus belle page de peinture que sa palette ait produite jusqu'à ce jour. Répondons à ceux qui, jugeant avec prévention, accuseraient M. Flandrin de n'avoir pu se soustraire à l'influence de la couleur grise trop souvent reprochée à M. Ingres, que, sorti de sa grande école, le disciple a eu assez de force en lui-même pour se dégager de tout esprit de système et devenir original ; à ceux qui recherchent les effets de clair-obscur et ces trompe-l'œil qui, séduisant la vue, font le charme des tableaux à l'huile, nous dirons : avant de vous prononcer, étudiez la décoration des églises byzantines, vous reconnaîtrez bientôt que si la peinture murale a un si grand caractère, c'est qu'en adhérant au monument elle semble en faire partie ; qu'elle cherche autant que possible à se rapprocher de la fresque, et que les personnages doivent faire corps avec l'édifice ainsi que des mosaïques incrustées dans les murs.

Regrettons seulement que la manière dont les fenêtres sont placées soit extrêmement nuisible à l'effet de ces peintures : elles gagneraient beaucoup à être isolées de la grande lumière qui, brillant dans les vitraux, attire forcément le regard, éblouit les yeux et donne aux compositions des teintes sombres qu'elles n'ont pas en réalité. Mais il faut espérer qu'on trouvera un remède à ce manque d'harmonie et que de sages modifications

apportées dans les verrières permettront d'apprécier dans tous ses détails une œuvre aussi consciencieusement mûrie, et qui place son auteur à la tête de l'école spiritualiste.

Dans un siècle d'industrie, où le génie lui-même se prosterne devant le veau d'or, et où les arts semblent sortis du temple avec la foi, il est beau de voir quelques rares exceptions, quelques chrétiens isolés, conserver dans leur cœur les traditions religieuses, et s'adonner exclusivement à la décoration de nos églises. Une œuvre d'art est toujours une richesse sociale, mais quand elle est unie à la religion, elle partage avec elle le privilége de moraliser la société : l'âme s'élève par cette contemplation à des espérances pleines d'enthousiasme et de vertu, qui produisent toujours une émotion religieuse dans le cœur de l'homme. Les tableaux pieux font à l'âme un bien que rien ne peut remplacer et deviennent véritablement le domaine de tous, quand ils sont tracés sur les murailles d'une Basilique ; ils supposent chez l'artiste un saint enthousiasme qui se confond avec le génie, le renouvelle, le ranime et le soutient ; et l'artiste lui-même procure, au prix de ces travaux d'imagination qui usent si promptement les ressorts de la vie, au prix de ces longues et pénibles études préparatoires, les plus vraies et les plus pures de toutes les jouissances terrestres. Ainsi, par leur puissance d'agir sur la partie morale de l'homme, les arts deviennent un véritable sacerdoce.

SCIENCES.

OPTIQUE.

NOUVELLE LUNETTE RENDUE RÉCIPROQUE, ET AVANTAGES DE SON APPLICATION AUX INSTRUMENTS D'ASTRONOMIE,

PAR M. BENJAMIN VALZ.

« Les grandes lunettes méridiennes sont assujetties à des retournements si pénibles et si délicats, quoique opérés à l'aide de la manœuvre d'une machine appropriée à ce genre d'opération, qu'on en est venu à ne plus y avoir recours qu'à de longs intervalles, et que l'on commence même à les abandonner entièrement. Ainsi, à Greenwich, le retournement n'avait plus lieu que cinq à six fois par an, et la nouvelle lunette méridienne, de 12 pieds de longueur, ne devra plus se retourner du tout. A Bonn et à Genève, l'opération est exécutée quatre fois par an seulement. Cependant, les variations de température pouvant occasionner quelques altérations dans ces instruments par des différences de dilatations sur plusieurs pièces et sur le mode d'ajustage du corps de la lunette sur l'axe de rotation, il paraîtrait convenable de pouvoir opérer le retournement aussi souvent que l'application même du niveau. D'un autre côté, les infidélités de ce dernier, occasionnées par la différence de température des deux extrémités de la bulle d'air que peut produire la simple approche de l'observateur, doivent faire désirer de parvenir à éliminer ces deux causes d'inexactitude. Nous

avons pensé qu'on pourrait y suppléer avec assez de facilité à l'aide d'une disposition particulière de lunette que nous avons appelée *réciproque*, parce qu'on peut s'en servir avec égal avantage par chacun des deux bouts. Voici sa construction : Aux extrémités d'un tube sont placés deux objectifs, à peu près d'égal foyer, distants entre eux d'un peu moins que le plus court foyer. Des fils mobiles à l'aide d'une vis sont placés au-devant et auprès des objectifs au foyer combiné de ceux-ci et de petits oculaires montés fort simplement pour intercepter le moins de lumière possible. Ils pourraient même s'enlever si ce n'était assez inutile, car avec 40 lignes d'ouverture aux objectifs, des oculaires de 4 lignes de diamètre n'intercepteraient que $\frac{1}{100}$ de la lumière transmise. Pour obtenir la coïncidence des deux axes optiques, on pourrait se servir de mires au nord et au sud, graduées horizontalement; ou, plus commodément, de deux collimateurs opposés, en réglant les fils sur les mêmes points avant et après, un demi-tour de la lunette sur l'un et l'autre axe optique. Cette rectification obtenue, on adapterait l'appareil à la lunette méridienne en faisant coïncider les fils sur le même point de mire, et un demi-tour de l'axe de rotation démontrerait la perpendicularité des axes optiques et de rotation, par la nouvelle coïncidence sur le même point de la lunette réciproque, sinon on ramènerait à moitié de la différence. Il est assez évident que cette vérification s'appliquerait avec la même facilité aux cercles muraux, ce qu'on n'avait pas encore obtenu; mais il serait à désirer de pouvoir procurer à ces derniers instruments autant d'exactitude dans les observations des passages qu'avec les lunettes méridiennes mêmes. On pourra y parvenir par le moyen qui servira à éviter dans celles-ci l'emploi

parfois défectueux des niveaux à bulle d'air. Pour cela, on adaptera la lunette réciproque à un collimateur flottant, et l'on pourra, par retournement, obtenir une ligne de vision rigoureusement horizontale. Ensuite, en transformant l'axe creux de la lunette méridienne en véritable lunette avec réticule, il deviendra facile de faire coïncider d'abord l'axe optique avec l'axe de rotation, indépendamment de toute inégalité dans les tourillons, par une demi-révolution de ce dernier axe sur lui-même, et ensuite d'établir directement son niveau rigoureux, sans déplacement, avec le collimateur flottant à lunette réciproque horizontale. On remarquera qu'en éclairant les fils du collimateur, on pourra diminuer l'ouverture de l'objectif de l'axe de rotation et le diamètre des tourillons, en conservant la même force d'amplification. Ce procédé pouvant s'appliquer avec la même facilité à l'axe supposé de même longueur du cercle mural, on pourra employer ce dernier avec le même avantage que la lunette méridienne même, et répéter ainsi les vérifications plus facilement, plus rapidement, et aussi souvent qu'on pourra le désirer.

« La fréquence des rectifications est d'autant plus importante, qu'on a reconnu, dans ces derniers temps, des mouvements particuliers qu'on n'avait pas encore soupçonnés ; ainsi le bâtiment de l'observatoire d'Armagh éprouve non-seulement un soulèvement en été et une dépression en hiver, mais encore un changement en azimut. L'instrument des passages de l'observatoire du collége de la Trinité, à Dublin, est plus élevé en été qu'en hiver, tandis que c'est le contraire pour celui de l'observatoire de Marckree. Sans doute que de pareilles irrégularités pourront se manifester aussi dans bien d'autres observatoires lorsqu'on s'appliquera à les recher-

cher ; et si, comme on l'a attribué avec raison, elles sont dues à des mouvements d'expansion et de contraction dans la croûte terrestre, par suite des variations de température, elles devront encore se manifester, quoique deux ou trois fois moindres, pendant la période diurne, ce qui rendra nécessaires des vérifications fréquentes dans la position des instruments d'astronomie, qui seront bien favorisés par la facilité et la promptitude de celles indiquées ci-dessus. A ce sujet, je signalerai une cause d'inexactitude dans la lunette méridienne, qu'on n'a pas encore remarquée. Il n'a été question, jusqu'à présent, que de la déviation zénithale ou du fil à plomb, qui a lieu dans le sens du méridien, parce qu'elle était la plus facile à reconnaître; mais il est bien évident qu'elle peut aussi bien avoir lieu dans un azimut quelconque ; et si elle se trouvait dans le premier vertical, son importance serait doublée sur les passages méridiens à 60 degrés de latitude dans les observatoires les plus septentrionaux.

« Indépendamment de son application aux lunettes méridiennes, aux cercles muraux et aux collimateurs flottants, la lunette réciproque pourra encore être employée fort utilement à bien d'autres usages ou instruments. Ainsi par réflexion sur une surface liquide, ou, sans avoir recours à celle-ci pour éviter la perte de lumière, à l'aide d'un collimateur flottant vertical, auquel on ferait faire une demi-révolution autour de la verticale, elle pourrait être mise rigoureusement verticale, et devenir ainsi une assez bonne lunette zénithale; appliquée aux niveaux à lunettes, elle dispenserait des retournements, et ferait disparaître assez simplement toute influence produite par l'inégalité des tourillons, soit dans les constructions ordinaires, soit dans une nouvelle disposition que javais déjà fait exécuter, il y

a au moins vingt ans, en forme de lunette méridienne dont l'axe de rotation était rendu vertical à l'aide du niveau : mais dans ce cas-ci, la lunette réciproque dispensant du retournement, ce serait plutôt analogue au cercle mural dont l'axe deviendrait vertical. La lunette réciproque pourrait aussi servir à déterminer l'erreur d'excentricité dans les divisions des cercles, et à l'éviter dans leur tracé. Enfin elle pourrait être employée à prolonger directement, avec plus d'exactitude qu'on a pu le faire jusqu'à présent avec des cercles, les méridiennes et leurs perpendiculaires, leur plus grande force amplificative permettant de déterminer, à des fractions de seconde près, à l'aide du micromètre, de faibles déviations des signaux établis sur la ligne même à prolonger. Sans doute que de nouvelles applications avantageuses pourront encore se manifester, selon les circonstances qui viendront à se présenter.

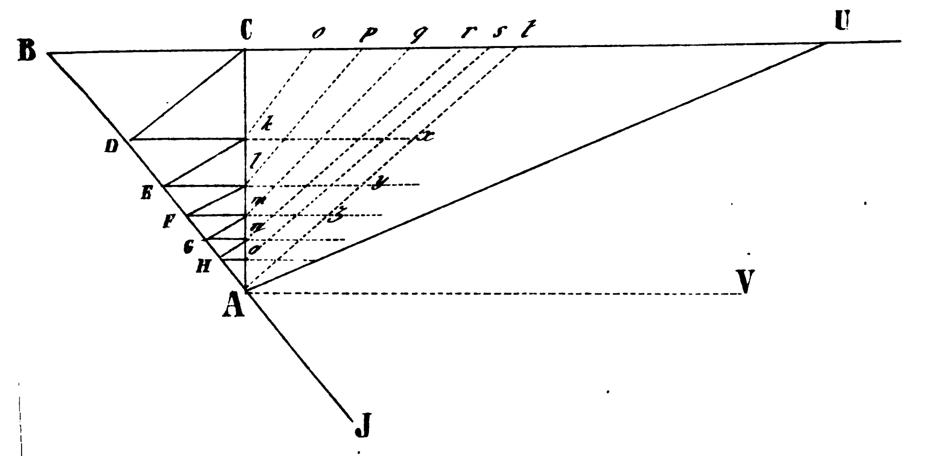
« On pourrait obtenir un appareil différent du même genre ; mais il aurait une longueur double, et nécessiterait une lunette supplémentaire comme voici. Les fils devraient alors être placés vers le milieu du tube, qui aurait pour longueur la somme des foyers des objectifs placés encore aux deux extrémités, et ce serait à travers une lunette interposée que l'observateur pourrait régler les fils de la manière suivante : après avoir dirigé la lunette sur un point de mire, qu'on ferait coïncider avec les fils, l'appareil serait disposé au-devant de la lunette, de façon à ne pas altérer la coïncidence, et alors les fils de l'appareil seraient ramenés à cette même coïncidence. Enfin un troisième appareil pourrait dispenser entièrement de tout emploi des mires ou collimateurs de vérification, et se régler dans la position même qu'il devrait occuper, mais il aurait encore une

plus grande longueur. L'objectif, inversement aux précédents, serait placé au milieu du tube, et les fils à ses deux extrémités, à des distances de l'objectif doubles de son foyer. Un oculaire qui pourrait s'enlever, et qui les aurait à son foyer, permettrait de régler la coïncidence d'image des fils de l'avent sur ceux de l'arrière, et un objectif indépendant serait placé en avant des premiers fils à la distance de son foyer ; mais, outre l'inconvénient d'une plus grande longueur, il y aurait encore celui plus grave de réduire à moitié l'ouverture utile de l'objectif supplémentaire placé en avant, ce qui obligerait à réduire d'autant le grossissement. Heureusement qu'il est facile de remédier à la fois à ces deux difficultés d'une manière fort simple, car il suffira de placer deux objectifs égaux accolés au milieu du tube, dont la longueur sera ainsi réduite à moitié, et toute l'ouverture de l'objectif supplémentaire rendue utile. Les détails d'application seront faciles à imaginer et à varier ; ainsi, dans le dernier appareil employé comme lunette zénithale, il faudra que l'objectif supplémentaire soit près de la surface réfléchissante ou du collimateur, et l'oculaire dans le haut, lorsqu'on voudra établir la verticalité, et l'inverse lorsqu'on observera dans le ciel. Les mêmes oculaires et objectifs pourraient servir dans les deux cas en les changeant de place, sinon ils pourraient être en double et en position fixe, de manière à permettre à la tête de l'observateur de s'interposer auprès des fils ; mais, dans la seconde combinaison, la lunette indépendante ne pourrait rester à la même place, comme pour la rectification de la lunette méridienne, et devrait changer alternativement de place, selon qu'on regarderait par en haut ou par en bas. Espérons que les nouveaux appareils proposés ci-dessus pourront ouvrir une nouvelle

voie à l'amélioration des instruments et des observations astronomiques.

RÉSULTATS

DES OBSERVATIONS GÉORGICO-MÉTÉOROLOGIQUES



la végétation ne faisait aucun progrès. On désespéra, un moment, de la récolte.

» Cependant les chaleurs revinrent vers la fin d'avril, et avec elles l'espérance. De jour en jour, elles devenaient plus intenses, et la végétation, sous cette heureuse influence, favorisée par l'humidité du sol, sortait de son engourdissement.

» Après le mal qu'avaient éprouvé les mûriers, on devait présumer que la feuille serait moins abondante. Il était donc sage, prudent, de ne pas risquer une trop grande éducation, afin de ne pas en manquer, et l'on diminua la quantité de graines. Cependant, tant est puissante la force végétative du sol, tant est grande la robusticité des mûriers, aux premiers beaux jours, la sève se porta brusquement dans les branches et les brindilles qui avaient échappé à l'action morbide des gelées. Les bourgeons se gonflèrent, s'entr'ouvrirent, et presque aussitôt la feuille fut développée...

» La graine de vers-à-soie avait également souffert de l'alternative de chaud et de froid que nous venions d'éprouver. Son éclosion fut rapide presque partout, spontanée dans bon nombre d'éducations; de là, le mal.

» Les vers grandirent rapidement, toutes les phases de leur existence furent plus courtes; ils consommèrent peu de feuilles. Aussi a-t-on compté les éducations qui avaient fourni de beaux cocons. Ils se sont assez bien vendus; mais le prix n'a pas indemnisé le propriétaire de la perte qu'il avait éprouvée. Contre toute prévision, la feuille fut très-abondante et, par suite du mauvais état de nos éducations, elle ne se vendît pas, et il en resta beaucoup sur les arbres.

» Les gelées blanches influèrent peu sur les céréales. Dans nos pays, les froids ne sont pas assez intenses

pour leur être nuisibles; les pluies trop prolongées, l'alternative du gel et du dégel en hiver, l'excès de l'humidité au moment de la floraison, la sécheresse en été, les brouillards, suivis d'une chaleur trop intense, leur causent, au contraire, de grands dommages. C'est malheureusement ce qui nous est arrivé.

» Semés de bonne heure, favorisés par une température convenable, les blés avaient rapidement grandi. Le développement des épis, la floraison s'étaient opérés sous les meilleurs auspices. Vers le milieu de juin, lorsqu'ils commencèrent à jaunir, tout faisait espérer encore de très-beaux résultats. C'était aussi le moment où la chaleur pouvait le plus influer sur leurs produits. La récolte a été belle partout; mais, généralement, elle n'a pas tenu ce qu'elle semblait promettre. Toutefois, on peut l'évaluer à une bonne moyenne. Malheureusement, le prix de revient dépasse de beaucoup le prix de vente. Année moyenne, nos toselles, nos froments se vendaient vingt-quatre et vingt-cinq francs l'hectolitre. Cette année, ils ne s'élèvent guère qu'à dix-huit, dix-neuf et vingt francs au plus. Aussi cette abondance apparente cache-t-elle la gêne, et peut-être pis encore.

» On sème beaucoup d'avoine dans nos pays et, cependant, celle que l'on récolte ne suffit pas à la consommation. Les semailles se font à deux époques différentes, au milieu de septembre et en mars. Les premières sont destinées à la nourriture des bestiaux. Manquant de fourrages, on est obligé d'y suppléer en semant, en automne, des grains qui, levant de bonne heure, tallent beaucoup de leur pied, donnent plusieurs tiges, qui grandissent avant les froids, fournissent une nourriture abondante pour les agneaux et les brebis nourricières, pendant les mauvais jours de

l'hiver, et, dans certaines circonstances, peuvent devenir une ressource précieuse pour l'agriculteur. Les grains que l'on emploie le plus ordinairement sont: l'avoine, l'orge, la paumelle mêlée à la vesce noire. Quand la saison est rigoureuse, les troupeaux, trouvant facilement à dépaître dans les guérets, dans les bois, les champs de fourrages sont ménagés, mis en réserve. Ils repoussent bientôt et peuvent aussi, après avoir servi à l'engrais des agneaux, fournir encore une moisson abondante.

» Lorsque l'hiver, au contraire, est long et froid, ces champs, où l'on ne récolterait alors que peu de grains, sont labourés et fournissent de bons guérets pour semer la toselle l'année suivante.

» Les avoines de mars lèvent et mûrissent rapidement; elles poussent des racines moins profondes que les premières, et sont par conséquent plus exposées à la sécheresse: aussi les grains sont ils moins nourris et presque toujours de qualité inférieure à ceux des semailles d'hiver.

» Ces fruits ont manqué cette année; les gelées blanches du printemps en ont été la cause. La récolte des légumes, des pommes de terre, a été mauvaise également, et n'a presque pas rendu. Ajoutons cependant que ces dernières n'ont éprouvé aucune altération sérieuse et se conservent bien.

» Les vignes ont produit abondamment. Depuis longtemps, jamais peut-être on n'avait vu autant de raisins: ils ont été de mauvaise qualité; le vin est petit et renferme peu de principes alcooliques.

» Les pluies presque continues de septembre, l'abaissement de la température assez peu élevée de ce mois, ne peuvent-elles pas en être regardées comme la cause? Je ne le rechercherai pas ici; je me bornerai

à rapporter des faits, et j'ajouterai que déjà dès les premiers jours de septembre, bon nombre de vignes, bien cultivées d'ailleurs, avaient complètement perdu leurs feuilles desséchées; elles jonchaient le sol, et l'on eût dit, au premier aspect, que, pour favoriser la maturité des raisins, la main de l'homme les avait dépouillées.

» On a pensé généralement que c'était l'effet des brouillards. Quoi qu'il en soit, il est bien permis d'admettre que la cause qui frappe ainsi les souches doit influer sur les fruits d'une manière fâcheuse.

» Les châtaignes ne nous ont pas donné des résultats plus heureux, avec la plus belle apparence dans le principe; nous avons eu peu de châtaignes, et elles sont fort petites.

» Si les cocons, les fourrages, les blés et les légumes, la vendange et les fruits, ont médiocrement réussi cette année dans notre département, les oliviers font exception entre nos divers produits agricoles. Ils ont donné une grande quantité d'olives; bien mûries, et cueillies à propos, elles ont bien rendu. L'huile est de très-bonne qualité; à notre moulin de St-Hippolyte, il est entré, en moyenne, pour faire un décalitre d'huile, deux décalitres et demi d'olives. Année commune, il en faut un bon tiers en sus.

» Considérée sous le rapport de sa constitution météorologique, l'année qui vient de s'écouler peut être classée parmi les plus chaudes et les plus pluvieuses; car les moyennes thermométriques et udométriques dépassent celles déduites de toutes les observations de mon père depuis 1802, et que je continue depuis 1837; c'est-à-dire une moyenne de quarante-cinq ans. Dans cette longue série d'observations, je ne trouve qu'une seule année, 1846, dont la

moyenne thermométrique 16°50 excède celle de 1849 16°27.

» La marche du baromètre m'a offert de fréquentes oscillations, mais elles ont eu lieu d'une manière régulière, graduellement et sans secousses. Une seule fois, j'ai eu à noter un écart, ou plutôt une variation brusque; et encore est-elle bien minime, si nous la comparons à celles notées dans nos anciennes observations. Le 26 décembre, à neuf heures du matin, nous avions la hauteur de la colonne barométrique réduite à zéro, = 750,25. Les variations diurnes furent régulières, et le lendemain, à la même heure et à la même température, je ne trouvai que 730,10, différence 15,15 millimètres.

» La plus grande élévation du baromètre a eu lieu le vingt-trois janvier; il marquait à neuf heures du soir . . . . 768,01 mill.

» Le plus grand abaissement arriva le vingt-cinq novembre, à trois heures de l'après-midi 730,25

» La différence. 37,76

» Mon père avait trouvé pour la moyenne étendue des variations barométriques 38,41 millimètres.

» Enfin les variations diurnes sont d'accord avec ce qui a été déjà observé. Aussi, prenant m pour la hauteur du baromètre à midi, nous avons:

» Le matin $= m + 0,53$
» Après-midi $= m - 0,65$
» Le soir $= m + 39$

» Ascension du soir = 1,04. Abaiss. du jour = 1,18.

» La moyenne de mes observations depuis 1837 me donne:

ARLES D'HOMBRES, EN 1849

E-O.	Nombre de jours.								
	Beaux	Nuageux	Couverts	Pluie	Vent	Brouillard	Gelées blanches	Glace	Neige
3	9	14	8	5	12	3	3	4	1
4	17	8	3	2	11	2	3	6	»
5	21	6	4	4	11	1	4	4	1
»	11	10	9	10	6	4	»	2	»
2	11	9	11	5	11	1	»	»	»
1	16	11	3	8	7	3	»	»	»
4	22	7	2	7	9	5	»	»	»
1	21	7	3	3	8	1	»	»	»
1	9	11	10	4	5	1	»	»	»
»	11	12	8	7	7	6	1	»	»
2	16	3	9	8	13	4	8	8	»
5	20	6	5	4	13	2	7	16	1
28	184	106	75	67	113	34	27	40	3

» Le matin = $m + 0,49$
» Après-midi = $m - 0,42$
» Le soir = $m + 0,38$

» Ascension du soir = 0,910. Abaiss. du jour = 0,80.

» Quant à la quantité de pluie, elle a plusieurs fois dépassé celle notée dans le tableau de 1849. Ainsi 1808 a donné 1452 mill., 1804 1306 35, etc.; tandis que cette année je n'en ai mesuré que 1158,30 millimètres, mais cette quantité dépasse encore de beaucoup la moyenne de nos quarante-cinq années d'observations (947,35).

» Nous tenons note des très-fortes pluies; ainsi, par exemple, je vois dans les registres de mon père, que le 30 octobre 1808, il en était tombé 162 millimètres en 24 heures, et 152,40 millimètres le 19 septembre 1811. J'en ai mesuré moi-même 127 millimètres dans le même intervalle, le 14 avril 1847, et la pluie du 3 septembre dernier était peut-être plus forte, puisqu'elle s'éleva à 121 millimètres, de 11 heures et demie du matin à deux heures de l'après-midi.

» Toutefois, sans s'écarter de la moyenne, sans pouvoir être qualifiée de chaude ou de pluvieuse, telle année peut devenir nuisible à l'agriculture, en présentant une période de chaleur très-intense, ou d'humidité considérable. C'est la répartition convenable de ces deux agents de la végétation, c'est la constitution météorologique de chaque saison, qui influe en bien ou en mal sur nos récoltes. Les tableaux suivants compléteront notre travail. »

(*Voir les tableaux ci-contre.*)

EXTRAIT

DES ÉTUDES HYDROGÉOLOGIQUES DU DÉPARTEMENT DU GARD,

PAR M. D'HOMBRES-FIRMAS.

Dans les Cevennes, nous appelons *avën* ou *calavën*, un gouffre soit perpendiculaire, soit en partie oblique et anfractueux, qui communique ordinairement à des eaux souterraines. Les passants, pour en juger la profondeur, y jettent des pierres qu'ils entendent assez longtemps rouler, sauter et enfin plonger au fond.

Il y a des avëns qui, dans la saison pluvieuse, se remplissent et coulent comme des fontaines, cessent et recommencent à diverses reprises, selon la fréquence et la durée des pluies ; ces écoulements momentanés, s'ils sont peu considérables, sont nommés *pleurs de la terre*. Dans plusieurs avëns, ce n'est pas seulement le trop plein du réservoir qui s'écoule ; les eaux s'en échappent tout d'un coup, comme si l'on ouvrait la porte d'une écluse ; c'est ce qu'on appelle *des eaux folles*. Ces éruptions ne durent que peu de temps et ne se renouvellent pas à des époques réglées, comme celles des fontaines dites *à flux et reflux*. Dans certains avëns, elles sont nombreuses et rapprochées ; dans certains autres, elles sont fort rares.

On trouvera peut-être que je devrais employer les mots français *abîme*, *évent*, comme l'ont fait d'autres auteurs recommandables ? Le premier exprime un gouffre profond, mais ne donne aucune idée de l'eau qu'il renferme et des écoulements dont je viens de parler ;

le second a tout autre signification, quoiqu'on ait entendu en faire la traduction de notre *avën*; on me permettra donc de franciser ce mot languedocien (1).

Nous avons beaucoup d'avëns dans ce pays montagneux; j'en décrirai quelques-uns des plus remarquables :

Pour commencer par le plus rapproché d'Alais, l'*avën de Rochebelle* est dans le faubourg de ce nom, derrière la maison du sieur Gazaï père. C'était, il y a six ans, une fissure de 1,75^m de longueur et 0,20 au plus de largeur, sur le penchant d'une colline du groupe oxfordien; quand il avait bien plu deux ou trois jours de suite, l'eau en sortait avec bruit, comme un torrent qui rompt ses digues, entraînant les terres et tout ce qui se trouvait sur son passage, jusqu'au Gardon qui sépare le faubourg de la ville: quelques heures après, le lendemain au plus tard, l'ouverture et le ravin étaient secs. On voit ici un jeu de siphon, comme Astruc explique l'intermittence des eaux de *Fontestorbe* et de *Fonsanche*.

Gazaï boucha son avën en maçonnerie; depuis lors, quand le moment des éruptions arrive, il se fait dans cet endroit cinq à six trous de quelques centimètres, par lesquels l'eau s'échappe en autant de filets séparés, qui ne scorifient plus le terrain comme auparavant.

Le petit *vallon des Augustines*, entre saint-Just et Brouzet, 12,5 kil. à l'est d'Alais, est infiniment agréable. Des moines et des religieuses l'avaient ancienne-

(1) *Avën* en languedocien, de même qu'*avin* en écossais et en irlandais, et *awen* en bas-breton, paraît venir du celtique *avain*, *ruisseau*. Dans cette dernière langue, *caraw*, *creux*, et *avën*, *rivière*, sont évidemment l'étymologie de notre *caravën* ou *calavën*.



ment choisi pour leur retraite. M. d'Aygallier, propriétaire actuel, fait disparaître les dernières ruines de leurs couvents, pour utiliser les matériaux et la place qu'ils occupaient.

A coté d'une fraiche prairie, on pénètre par une grotte ou galerie jusqu'à un gouffre de 4[m] de diamètre, dans lequel M. d'Aygallier a fait descendre une corde de 17[m] pour toucher le fond.

Cet avën fournit un courant continu, suffisant pour remplir l'écluse d'un moulin, et, dans les mois d'avril et de septembre, il en sort inopinément des quantités d'eau considérables, qui submergent la prairie et les terres attenantes et causeraient bien des dommages, si elles ne s'écoulaient dans l'*Alausène* aussi vite qu'elles surviennent. Cette petite rivière, qui vient du côté de Seynes, va joindre l'*Aubaron* sous Navacelle, pour se jeter ensemble dans *Auzonnet*.

C'est à moitié chemin des Augustines à Celas que je découvris ce gisement de *strontiane sulfatée* que j'ai décrit. (*Mém.*, tom IV, *Bibl. univers.*, tom. XXX). On y trouve aussi des huîtres et des griphées, mais empâtées dans une roche très-dure, d'où il est impossible de les retirer.

L'*avën des Poches* est à 3 kil. à l'est du précédent, dans la même montagne de Seynes, néocomienne comme celle de Bouquet. Il coule à peu près toute l'année, mais ce n'est qu'un mince filet d'eau qui ne mériterait pas d'être mentionné, *si l'avën ne crevait pas subitement*, pour me servir de l'expression vulgaire; alors c'est un torrent impétueux qui inonde et ravage ses rives, fait déborder l'Alauzène et intercepte la route de Seynes à Brouzet. Heureusement, ces éruptions sont de courte durée et n'ont lieu, dit-on, qu'une fois en deux ou trois ans.

Le réservoir doit être très-spacieux et le siphon qui le vide fort large, les sources qui l'alimentent peu considérables, et sa déperdition journalière retarde ses évacuations extraordinaires.

En face, sur le penchant de Bouquet, on peut visiter quatre cavernes spacieuses qui ne renferment point d'ossements, soit parce que leur remplissage n'a pas pu s'effectuer, soit parce qu'elles n'étaient point accessibles aux grands mammifères qui ont habité d'autres cavernes et y sont morts. Mais chacun sait que celles dans lesquelles on pénètre plus difficilement sont moins ravagées, et les géologues verront ici une quantité de ces concrétions calcaires, diversifiées, qui s'y accroissent depuis des siècles; ils y étudieront le rapport des parois, des voûtes et du fond, des différentes cavités, la dislocation des couches inférieures de la montagne et les commotions qui ont contribué à les creuser.

Cals est un hameau de la commune de Navacelle, au bas de la montagne de Bouquet, 13,6 kil. vers le nord-est d'Alais. Le puits qui fournit l'eau nécessaire aux habitants est au milieu d'une sorte de bassin rocailleux d'une quarantaine de mètres de large et de sept à huit mètres au-dessous des maisons qui le bordent. Ce n'était autrefois qu'un avën étroit, qui donnait de l'eau après les pluies et formait alors un ruisseau qui traversait le bassin jusqu'à une échancrure à l'est, se joignait à celui des *Perlettes*, pour se jeter dans *Auzonnet*; mais, le plus habituellement, le premier, appelé *ruisseau de Cals*, tarissait, laissant dans les creux quelques flaques plus nuisibles qu'utiles.

En 1764, les habitants s'avisèrent d'élargir l'avën et bâtirent le puits actuel, surmonté d'une margelle pour préserver les enfants et le bétail d'y tomber. A sept mètres de profondeur, l'eau arrivait avec tant de force

de trois points différents, qu'il était impossible et superflu de creuser davantage. On reconnut bientôt que sa hauteur variait selon les saisons ; qu'il était rare qu'elle fût au-dessous de 4,5^{m} l'été ; que l'hiver et l'automne, elle arrivait au niveau du sol et qu'elle monterait encore plus, si l'on n'avait laissé une ouverture de 0,4^{m} de largeur sur 0,2^{m} de haut à la margelle, par laquelle débouche le *Valat-de-Cals*.

J'ai fait connaître un bon puits ascendant ; il me reste à rapporter ce qu'il présente de plus curieux : après de fortes pluies et la fonte des neiges, on entend, disent les paysans, un bruit souterrain qu'ils comparent au bouillonnement de nos chaudières à vapeur ; peu après, une masse d'eau considérable s'élance en gerbe hors du puits, remplit le bassin qui l'environne et fuit rapidement vers la plaine en inondant les terres sur ses bords... Vingt-quatre heures après, il ne reste que le Valat-de-Cals.

En remontant le ruisseau de *Seguisson*, on rencontre plusieurs avëns : d'abord, *lou Toumplë d'aou Peyrôou* (Gouffre du Chaudron), qu'on dirait taillé et arrondi de main d'homme : au-dessus, les trois *aiguières*, traversées par le ruisseau de *Suzon* et d'autres qui en renouvellent l'eau sans déperdition ; au contraire, elle tombe en cascade dans le *Peyrôou*, qui ne déverse pas pour cela ; l'eau ressort plus bas entre les rochers. On suppose que ces gouffres communiquent entre eux et avec l'avën de Cals.

Je ne dois pas omettre de noter que la plupart de ces avëns sont poissonneux, surtout l'aiguière du milieu.

Au bord du Seguisson, un peu avant d'être au village de Bouquet, je rencontrai, pour la première fois, des *huîtres à crêtes de coq* et une *dicerate*, coquille

rare dans cette localité, quoique appartenant à l'étage des *Chama-Ammonia*.

L'Abîme de la Rouvine, que M. Dumas a indiqué sur la carte géologique du département du Gard, à 7 kil. nord-nord-ouest d'Alais, sur la rive gauche du Gardon, est un avën que nous avons vu se former en 1814. Il y avait en cet endroit une vaste et profonde caverne sans ouverture apparente, mais communiquant avec la rivière. Un jour, la voûte, vraisemblablement surchargée par les terres qu'elle supportait, s'écroula avec un fracas épouvantable ; le sol complanté d'arbres et notamment d'un gros chêne, les diverses couches de lyas, d'infra-lyas, de marnes et les terres supérieures n'ont pu remblayer ce gouffre, qui a dix-huit mètres de profondeur, douze à quinze de diamètre et tend à augmenter par l'éboulement des bords.

M. Dumas a également marqué sur sa carte trois avëns auprès de *Mejannes-le-Clap*, 24,5 kil. nord-est d'Alais, dans la formation néocomienne. Les habitants en montrent six et m'ont parlé d'un septième plus éloigné, dans la commune de Lussan. Tous sont très-remarquables par leur profondeur, qu'on ne saurait mesurer avec un cordeau, parce qu'après quelques mètres, ces abîmes ne sont plus perpendiculaires, mais les pierres que l'on y fait tomber sautent et roulent assez longtemps et finissent par plonger dans l'eau qui est au fond ; elle ne sort jamais par leur ouverture et l'on ne sait point si elle s'y élève à la suite des pluies, ce qui est probable. On dit que ces avëns communiquent entre eux et avec la rivière qui prend sa source à l'est de Mejannes et afflue dans la Cèze, au-dessus de *Terris*.

L'abîme dit *de l'Agas*, nom languedocien de l'érable qui est à son ouverture, est à un kil. au nord du vil-

lage. Le plus éloigné des six n'en est qu'à 2,75 kil. vers le sud. On l'appelle *Cambarnier*, du nom du mas voisin ; il est au milieu d'une terre à blé, dans un enfoncement de 15 à 18 mètres de largeur et $1,5^m$ de profondeur : on descend sur la roche percée d'une ouverture irrégulière de 2 à 3 mètres de large et de 6 de long, formant une espèce de voûte sur l'avën qui est réellement effrayant.

Il serait facile de le fermer et de combler l'évasement du champ dont la culture dédommagerait le propriétaire. Mon guide m'a dit avoir aidé, il y a peu de temps, à remonter un superbe bélier qui s'y était précipité. On parvint à l'accrocher avec des cordes, mais il était estropié ; il fallut le livrer à la boucherie. Il peut arriver des événements bien plus graves.

Parmi les autres avëns de ce quartier, je citerai celui *du Clos*, entre Méjannes et la grande route ; c'est un puits raz terre, rond et perpendiculaire, comme s'il était fait par les hommes. Après 10 mètres de profondeur, il est incliné, les pierres que l'on y jette ne s'y arrêtent pas ; on les entend rouler pendant quelques secondes.

L'*avën de Sauve* est à 1 kil. de cette ville, sur le penchant de la montagne du *Coutach ;* sa profondeur est d'une quarantaine de mètres ; son ouverture irrégulière en a tout autant de largeur ; des vignes sauvages et divers abrisseaux croissent sur ses parois intérieures et au fond, où coule un courant d'eau assez considérable, qui alimente, dit-on, la fontaine de Sauve.

Vers le nord de cet avën, les géologues remarqueront dans les fissures de la roche, des brèches osseuses, dont la pâte dure, rougeâtre, contient des morceaux de pierre, de spath, avec des fragments d'os de divers animaux : elles nous semblent analogues à celles que

nous avons vues à Cette et à Nice, et que d'autres naturalistes ont observées à Gibraltar et ailleurs.

Il y a deux autres avëns appelés *lou Fraïre et la Sorë*, à 2,1 kil. vers l'ouest de la ville, à gauche de la route de St-Hippolyte-le-Fort. Le dernier fut recouvert d'une voûte, il y a une soixantaine d'années, après une déplorable aventure, et pour éviter les accidents auxquels les passants étaient exposés. *Le Frère*, dont l'ouverture est d'environ 36 mètres, est plus éloigné du chemin; il est entouré de rocs qui en défendent l'approche, et par conséquent moins dangereux ; il en coûterait d'ailleurs fort cher, s'il fallait le voûter comme *la Sœur*.

L'abîme de *Complone* est indiqué sur la carte de l'arrondissement d'Alais à 8,4 kil. vers l'ouest-sud-ouest de cette ville. Il est au milieu d'un bois, au-dessus d'une colline de formation liasique : son ouverture est un rombe dont les diagonales ont 2 et 2,5 mètres: il s'élargit et forme une cavité ventrue qui peut avoir 7 à 8 mètres de largeur vers le milieu, se resserre plus bas et n'a plus qu'un mètre de diamètre à 10 mètres de profondeur ; mais si le cordeau et l'aplomb s'arrêtent là, ce n'est pourtant pas le fond de l'abîme, qui fait un coude et se prolonge, comme les pierres que l'on y jette le témoignent.

Complone, au bord d'un chemin, raz du sol, beaucoup plus large intérieurement qu'à l'ouverture, est le plus dangereux des avëns de notre pays. On rapporte qu'un chasseur et un berger y ont péri jadis ! Un autre berger tomba, il y a quelques années, dans les aiguières de Brouzet en voulant y pêcher ; le Frère et la Sœur de Sauve doivent, dit-on, leur nom à une malheureuse catastrophe ; il arrive souvent que des bêtes à laine se précipitent dans la plupart de ces gouffres... Il serait digne de nos sociétés de bienfaisance de les faire tous

fermer par des voûtes, ou de les entourer de parapets.

Le pays qui environne Complone est très-caverneux. Les amateurs pourront y visiter une douzaine de grottes plus ou moins spacieuses, remplies de stalactites et de stalagmites, et de toutes sortes de concrétions pierreuses. Celle dite *du Fort* (parce que les camisards s'y étaient retranchés), renferme des ossements d'animaux carnassiers et autres.

Je les engage à explorer plus particulièrement la grotte dite *de Mialet*, au sud-est de ce village, l'une des plus vastes et des plus curieuses que je connaisse. Une description détailllée allongerait trop ce mémoire; je me bornerai à dire qu'elle est composée de six salles principales, larges et très-élevées, communiquant entre elles par des passages anfractueux, souvent resserrés, de manière qu'on est obligé de s'y traîner et de ramper. Tantôt il faut grimper, tantôt se glisser sur des pentes rapides, pour arriver à des grottes superposées; deux sont séparées par une sorte de puits ou de cheminée, qu'on ne descend pas sans quelques dangers; mais, je l'ai éprouvé, on les oublie en pénétrant dans une grotte à peine connue, pleine de cristallisations variées de formes et de couleurs resplendissantes à la lumière, tandis que tout est ravagé dans les souterrains d'un accès facile, d'où chacun veut emporter un souvenir.

Puisqu'il s'agit plus particulièrement des eaux dans ce mémoire, j'ajouterai qu'indépendamment des salles dites *des grands et des petits bassins*, les guides me firent remarquer ce qu'ils appellent *le trou du vent*; en y présentant la main, on ressent un souffle continu, une bougie s'y éteint et des morceaux de papiers en sont repoussés par le courant qu'occassionne une chute d'eau dans une cavité attenante; on l'entend en pré-

tant l'oreille. Plus loin, on est arrêté par un ruisseau souterrain.

Les avëns du Fougë et du Fougeron, proche St-Gervasy, 9 kil au nord-est de Nimes, sont de grandes cavernes remplies d'eau, qui s'en écoule pendant neuf mois de l'année, très-abondamment dans les saisons des pluies, s'arrête l'été et s'abaisse de 4 à 6 mètres.

Après une grande sécheresse, en 1839, M. le capitaine Bernard, qui se livre à beaucoup de recherches sur les eaux des environs de Nimes, trouva l'eau du Fougë à 11 mètres en contre-bas de son ouverture; il y descendit avec M. Castillon, adjoint du maire de St-Gervasy, et ils y mesurèrent 4 mètres d'eau. Le fond étant oblique, l'aplomb ne pouvait plus leur indiquer sa profondeur; mais, ce qui est bien important, ils reconnurent un courant du nord-est au sud-ouest; par conséquent, ces abîmes ne sont pas des citernes des eaux pluviales, mais sont alimentés par de véritables sources. M. Castillon nous en a fourni une nouvelle preuve: il remarqua un jour une crue presque subite du Fougë et du Fougeron. L'eau qu'il avait vue basse déversait quelques instants plus tard à la suite d'un orage qui avait éclaté loin du territoire de St-Gervasy.

M. Teissier, dans ses *études pour procurer de l'eau à la ville de Nimes*, appréciant ces beaux réservoirs, veut profiter du Fougë plus rapproché de l'aqueduc du Gard que le Fougeron. Comme citerne, ses éruptions pendant neuf mois étaient déjà très-avantageuses, et le courant souterrain lui a suggéré l'idée d'y faire une tranchée jusqu'au niveau des basses eaux et d'ajouter cette source fraîche et pure à l'eau qu'il se propose de prendre au Gardon.

Bord-nègre, proche de Castille, 5,5 kil. à l'est-sud-

est d'Uzès, mérite la visite des amateurs; ils doivent même y aller à deux époques, comme à la fontaine de Vaucluse, qu'il faut voir quand elle est pleine et quand elle est basse.

Après la saison des pluies, une forte cascade se précipite d'une caverne qui est à 30ᵐ de hauteur sur une montagne néocomienne presque à pic; elle forme un torrent impétueux qui, après un cours de 1,75 kil., va se jeter dans la rivière d'Alzon; il passe sous l'aqueduc romain, et l'on pourrait fort bien l'y recevoir, en former une vaste citerne pour l'arrosage des communes voisines, ou l'amener à Nimes, comme l'a proposé M. Teissier.

Pendant six à sept mois, la quantité d'eau qui sort de cette espèce d'avën est très-considérable; on l'a évaluée, à certaines époques, à 4,000 pouces ou 80,000 mètres cubes en 24 heures; et, ce qui paraîtra bien extraordinaire, quelques mois après, il n'en coule plus du tout!

On peut pénétrer assez avant dans la caverne, où il n'y a plus d'eau, et le lit du torrent est entièrement desséché; les mousses et les plantes qui croissent sur ses bords, brûlées et noircies par le soleil de l'été, ont fait donner à cette fontaine le nom de Bord-nègre.

Le Moulin-neuf, à 3,75 kil. nord-est d'Uzès, est cité pour son puits naturel; c'est mal-à-propos que je l'ai ouï nommer *puits artésien*: c'est la nature et non l'art qui en fait jaillir l'eau. Quelques personnes âgées d'Uzès se rappellent que c'était anciennement un gouffre, dont les abords imbibés et entraînés par l'eau qui en sortait, formaient un vaste entonnoir; elles m'ont dit que lorsque le propriétaire, M. de Valabris, voulut embellir son jardin, y enclore ce puits et le décorer, il rencontra, à environ 4ᵐ de profondeur, un banc de sable dans lequel il enfonça des pilotis pour asseoir ses

constructions ; mais qu'on ne put juger ni l'épaisseur de ce banc, ni les couches qui sont au-dessous, ni la profondeur de la source, ce que la sonde artésienne eût fait connaître parfaitement. Les perches et les cordeaux qu'on a essayé de plonger dans le gouffre, déviés par le courant ascendant, rencontraient des obstacles et sa profondeur ne nous apprendrait rien d'ailleurs sur les nappes d'eau qui doivent y arriver latéralement.

Le puits actuel est un bassin sans fond de 5m de diamètre ; la margelle en pierres de taille, de 0,9m de hauteur, est couronnée de balustres, entre lesquels l'eau verse de tous côtés dans un second bassin concentrique au premier, de 10m de diamètre et 0,4m de haut et dont le trop plein se distribue dans le jardin.

A quelques pas de ce bassin, la terre, toujours humectée, indiquait une autre source ; feu M. de Valabris y fit creuser, et non forer un second puits, de la même largeur que le premier ; il trouva le banc de sable d'où surgit l'eau à 3,75m, bâtit sur pilotis les murs de son puits, dont il surmonta la margelle de huit colonnes avec leur corniche circulaire. L'eau monta jusqu'à 0,45m du bord ; mais elle continuait à s'élever en dehors des murs et détrempait tout le terrain à l'entour ; on lui ouvrit une issue à 1,5m au-dessous, d'où elle s'échappe vers la rivière qui fait tourner un moulin, plus nouvellement construit que ceux du voisinage ; c'est de là que cette campagne tire son nom.

Le moulin neuf est à 1,85 kil. au sud-est de *St-Quentin* ; à 2,75 kil. vers le sud-ouest de *St-Victor* ; à 3,50 kil. à l'ouest de *St-Hippolyte-de-Montaigu* ; c'est de l'une de ces communes, ou des sommets qui les avoisinent, tous appartenant à la formation du grès-vert, que proviennent les eaux qui sourdent dans le jardin de feu M. de Valabris.

J'ai parlé ailleurs des terres alumineuses de St-Victor et de St-Quentin, exploitées en grand pour des fabriques de pipes et de poteries, pour faire de l'alun, et comme terres réfractaires.

Pour terminer ces essais, il me reste à parler d'une autre sorte d'avëns, qui, au lieu d'être des sources permanentes ou momentanées, sont au contraire les réceptacles de toutes les eaux des environs, des énormes puits-perdus.

On en voit un à *Pougnadouresse*, 11 kil. au nord-est d'Uzès, appelé *avën d'aou Pra*, parce qu'il est au milieu d'un pré, à 300 mètres au sud du village. C'est un entonnoir, dont le centre est rempli de pierres, entre lesquelles s'infiltrent les eaux qui tombent sur le plateau environnant et se réunissent dans ce pré. On assure qu'elles se rendent par des voies souterraines à l'étang de *la Capelle*, 5,5 kil. au sud-est en ligne droite; on objecte que *la Veyre* qui coule dans un vallon au-dessous du pré de Pougnadouresse devrait les arrêter, mais on a reconnu qu'à la suite des orages, quand le pré était inondé, la Veyre ne croissait pas et que, par conséquent, elle ne communiquait point avec l'avën. Les voies souterraines qui amènent ses eaux à l'étang seraient donc inférieures au lit de la rivière.

Je citerai, pour second exemple de ces sortes d'avëns, celui dit *la Goulo*, au nord-nord-est de Barjac, quoiqu'à 1,75 kil. au-delà des limites du Gard. Les ruisseaux des environs, dont un assez fort, et les eaux pluviales qui submergent quelquefois la plaine, s'y engouffrent et vont déboucher à 2,35 kil. dans l'Ardèche, au-dessus du fameux *pont d'Arc* que les touristes ne manqueront pas de visiter. (J'en ai publié une description, *Mém.*, tom. IV, pag. 111, *Journal de phys.*

Bibl. univers., Société de Géographie, 1823.) La Goulo est dans le terrain néocomien, à l'extrémité de notre grand bassin lacustre.

A 0,5 kil. à droite, et à gauche plus particulièrement, on trouvera des formations de grès-vert avec du sable, des argiles réfractaires et des lignites; auprès de *Vagnas*, on recueillera diverses *hippurites*, des *nérinées*, et plusieurs espèces de *madrepores*.

Alais, 16 septembre 1849.

RAPPORTS.

RAPPORT

FAIT AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER LES NOTICES SUR BRIDAINE,

PAR M. L'ABBÉ PRIVAT.

MESSIEURS,

L'Académie du Gard cède moins à un sentiment d'amour-propre quand elle vient périodiquement vous entretenir des efforts de son zèle et des résultats de ses travaux, qu'au besoin de s'acquitter d'un devoir que lui impose la condition même de son existence. Son unique ambition en poursuivant, dans un but d'utilité générale et d'intérêt public, la belle mission qui lui est confiée, est de propager et de perpétuer le culte des choses utiles, l'amour du vrai et du beau.

Mais si, dans sa modeste sphère d'activité, elle aspire à rendre quelques services aux lettres, aux sciences, aux arts, elle sait aussi qu'elle ne le peut efficacement qu'en s'environnant des lumières des hommes

de génie et de vertu, qui honorent leur siècle par leurs œuvres littéraires et scientifiques, non moins que par leurs actions de bienfaisance et d'humanité. C'est dans ce but, du reste, qu'elle entretient d'utiles relations avec les sociétés savantes, et qu'elle s'adresse à toutes les illustrations, à tous les esprits éminents de l'époque, afin d'éclairer sa marche, au moyen d'une réciprocité de communications intimes, vers tout ce qui tend au progrès des institutions et des mœurs.

Sous ce rapport, elle n'épargne rien, soit pour s'améliorer en quelque sorte elle-même en profitant des conseils et des connaissances qui lui viennent de ses nombreux et savants correspondants, soit afin de donner à ses travaux une direction tout à la fois plus sûre et plus féconde en utiles résultats. Ainsi puissamment sollicitée de toutes parts, elle pousse hardiment quelques reconnaissances dans les champs ardus des lettres et des sciences; et ce n'est pas toujours sans succès.

C'en serait assez, sans doute, pour lui mériter, avec votre haute protection et vos honorables sympathies, de glorieux titres à la reconnaissance publique. Toutes choses auxquelles elle attache un grand prix, sans méconnaître cependant ce qu'il en coûte pour les conquérir et en être digne.

En vous rappelant, Messieurs, les principes généraux sur lesquels s'appuie l'Académie dans ses travaux habituels, principes dont vous avez pu suivre en partie l'application et le développement d'après le compte-rendu qui vient de vous en être exposé, nous avons à dessein étendu, élargi le vaste horizon qu'elle est appelée à parcourir; toutefois, ce n'est là encore qu'un côté de la tâche qu'elle doit remplir.

Sans doute, ses modestes travaux ne peuvent contribuer aux progrès des lumières utiles, qu'autant

qu'ils se combinent avec les études profondes des hautes intelligences de l'époque; car on risque moins de faire fausse route quand on suit les maîtres ou qu'on marche en compagnie d'hommes d'élite ; mais elle n'abdique pas son droit d'initiative et d'appréciation sur des sujets qu'elle indique elle-même et qu'elle propose au concours, en en fixant les conditions et en en posant les bases.

C'est ainsi, d'ailleurs, qu'elle se crée un moyen de plus, propre à avancer l'œuvre du progrès, en provoquant, dans l'intérêt de la science et de la morale, les sublimes inspirations du génie, les plus secrets épanchements des cœurs et même les plus intimes confidences de la vertu. Tantôt, en effet, c'est une question de haut intérêt, un problème social dont elle demande la solution; tantôt ce sont des vues générales, des aperçus nouveaux en économie politique, dont elle sollicite la révélation; tantôt enfin, c'est une grande figure, une intelligence d'élite qu'elle désire mettre en relief, afin de servir de modèle et d'imitation à tous ceux qui se sentent animés du désir et de la passion de ce qui est beau, de ce qui est vrai, de ce qui est utile.

Pour répondre en partie aux conditions de son programme, elle avait proposé pour sujet du concours de 1850, l'éloge historique du père Bridaine, de cet homme de Dieu dont la vie tout entière fut consacrée aux véritables intérêts de l'humanité. Certes, c'est une heureuse idée et même une bonne œuvre, dans un temps surtout où l'on proclame si haut le dévouement à la cause du peuple, de rappeler le souvenir de l'apôtre qui s'y dévoua avec tant de zèle et tant de succès. Sorti lui-même des rangs du peuple, il vivait de sa vie, il partageait ses labeurs, il connaissait ses besoins, et cependant il ne le flatta jamais par des pro-

messes mensongères. Il ne cherchait pas surtout à exalter et à exciter en lui la convoitise des jouissances charnelles. Il voulait, lui aussi, une réforme sociale, non dans les conditions d'indépendance des appétits grossiers et de bien-être matériel, mais dans les habitudes et les mœurs essentiellement fondées sur les invariables principes de l'Evangile.

Au lieu de ces excitations d'envie et de haine dissimulées, de nos jours, sous une expression de fraternité et d'égalité, il inspirait la véritable charité fraternelle à tous les cœurs en les ramenant à la source divine d'où elle découle. Noble conquérant des âmes, Bridaine puisait ses moyens d'action dans une foi ardente, dans une conviction profonde des justices et des miséricordes divines; et son zèle apostolique, débordant de toute part, laissait partout de bienfaisantes traces de son passage.

Mais si le nom de Bridaine est en honneur dans notre France, noble patrie de la civilisation chrétienne, ce nom est, surtout dans nos contrées, éminemment populaire. On le trouve inscrit sur des monuments que nos populations religieuses vénèrent d'un culte d'espérance et d'amour, et que leur piété et leur dévouement à la sainte cause de l'Eglise conservent au milieu d'elles comme un hommage de leur fidélité, et comme la tradition constante de la foi de leurs ancêtres.

Il appartenait donc, Messieurs, à une société comme la nôtre, qui n'a pas oublié son origine et sa glorieuse filiation, dont l'esprit est essentiellement conservateur des saines doctrines et qui en poursuit le développement dans l'intérêt du pays, il lui appartenait d'élever un monument littéraire à la gloire de l'homme apostolique qui en a été l'ami et le bienfaiteur. Cette pensée ne pouvait qu'être favorablement accueillie par tous les

hommes amis aussi de leur pays et des bonnes études.

Voici comment l'Académie avait formulé sa pensée au sujet d'une notice sur Bridaine, pour le concours de l'année 1850 :

« L'Académie du Gard demande, avec une biographie » exacte du célèbre missionnaire, une appréciation » littéraire de l'orateur chrétien.

» L'étude devra s'élever aux sources mêmes de l'élo- » quence sacrée, et développer dans cette large sphère » les conditions de l'art oratoire, et mieux encore, de » l'improvisation, de l'inspiration.

» Il faut que l'œuvre puisse à la fois servir l'éloquence » apostolique et populariser les vertus chrétiennes. »

Ce programme, conçu dans des vues aussi larges et aussi élevées, ouvrait une belle carrière aux athlètes de l'intelligence et de l'étude des sentiments. Aussi l'Académie s'attendait-elle à une riche et abondante moisson. Mais, soit insuffisance de publicité, soit manque de temps pour plusieurs, soit enfin absence de documents indispensables pour quelques-uns, cinq mémoires seulement ont été adressés à l'Académie, et encore, il faut le dire, aucun ne lui a paru répondre complètement à son attente.

On trouvera peut-être que la Commission chargée de l'examen du concours s'est montrée bien exigeante; mais elle devait l'être plus encore, puisqu'il s'agissait d'élever un monument littéraire et religieux à la mémoire de l'homme apostolique qui honore notre pays et que tant d'autres contrées seraient jalouses d'avoir produit.

Quoi qu'il en soit de la sévérité de son jugement, elle a accueilli avec bonheur ces premiers essais d'une œuvre éminemment chrétienne et patriotique, destinée à célébrer la gloire du missionnaire qui a étonné son

siècle par la puissance de sa parole toute populaire et par les effets de son zèle infatigable.

Nous voudrions, Messieurs, payer à chacun des concurrents le prix dû à ses efforts et à ses travaux ; ils sont, en effet, dignes d'encouragements et d'éloges ; mais ils ont mal compris ou mal interprété les conditions du programme, car ils se sont bornés à reproduire une biographie connue et appréciée déjà dans le monde littéraire. Des recherches faites avec soin et intelligence auraient révélé, sans contredit, quelques-uns de ces traits de charité, de ces effets de zèle qui ont probablement échappé à l'auteur de la vie et de l'apostolat du célèbre missionnaire. Il fallait donc le suivre, non dans les 256 missions qu'il a prêchées (on aurait surchargé son travail de redites inutiles et fatigantes), mais dans celles qui ont le plus marqué dans sa vie d'apôtre. Que d'émouvantes péripéties, que d'anecdotes édifiantes n'aurait-on pas recueillies !

D'autre part, les auteurs de ces mémoires se sont trop défiés de leurs propres forces pour remonter jusqu'aux sources de la véritable éloquence sacrée, cette éloquence du cœur qui n'est pas un art, mais une spontanéité d'inspiration et d'improvisation. En général, ils se sont donné une trop large carrière en assimilant l'éloquence de la chaire chrétienne avec l'art oratoire, selon les principes des anciens et l'appréciation des modernes. Ce n'était pas là ce que demandait l'Académie (1).

Pour faire passer cette critique d'ensemble, qui semblerait un jugement définitif, nous comprenons que nous avons besoin de justifier l'opinion de la Commission

(1) Voir pag. 219.

sur chacun des mémoires soumis à son examen, par des appréciations de détail. Dans notre revue impartiale, nous suivrons l'ordre de nos impressions.

Le n° 3 a pour épigraphe : « *Quasi os meum eris.* Vous serez comme la bouche de Dieu. » (Jér., 15, v. 19)

Ce mémoire ne manque pas d'une certaine ampleur dans l'exposé des principaux traits de la vie de Bridaine. Le caractère de ce missionnaire est assez bien tracé. Les faits sont racontés avec une exactitude historique ; mais l'auteur n'a pas osé, ce semble, les apprécier et les discuter, par crainte peut-être d'entreprise téméraire ; il n'a fait, en quelque sorte, que les enregistrer dans l'ordre où ils se sont produits.

Quant à son étude sur l'éloquence sacrée, elle offre peu de vues propres, encore moins d'aperçus nouveaux. En général, elle est sans couleur, sans méthode, et le style même en est faible et parfois négligé.

Le n° 1, avec cette devise : *Verbo et exemplo*, est sans contredit l'œuvre d'un homme d'études et d'érudition ; mais c'est un essai sur l'éloquence ancienne et moderne ; ce qui est ici un hors-d'œuvre, puisqu'on demandait une appréciation de l'éloquence sacrée, à l'occasion de la biographie de Bridaine. On peut dire que cette partie du mémoire est plutôt une exposition d'effets produits par tel ou tel autre discours oratoire, et non un examen des sources de l'éloquence elle-même.

La biographie que l'auteur donne du père Bridaine ne manque pas d'intérêt ; mais elle est surchargée de certains détails qui auraient pu, pour l'édification du pieux lecteur, être l'objet d'une note. En somme, ce mémoire est le fruit d'un esprit religieux ; mais on regrette de ne pas y trouver du nerf, de la vie, du mouvement.

Le n° 2, portant pour épigraphe ce passage de St

Bernard : « *Lucere et ardere perfectum est...*, *etc.*, *sunt quidam qui sciunt ut ædificent*, *et est charitas*, » n'est pas sans mérites. Il semblait même devoir répondre aux conditions du programme, tant il se présentait avec une allure franche et bien dessinée. Etudes consciencieuses, instruction solide, érudition incontestable, et avec tout cela assez de méthode et de bon style ; c'en était assez sans doute pour lui assurer le succès ; mais, tout-à coup, l'auteur est arrêté, l'on ne sait par quel obstacle : c'est sans doute le temps qui lui a manqué. Cette œuvre, qui n'est pas sans valeur, a donc besoin d'être complétée.

Le nº 5 porte pour épigraphe un passage de Malachie qui s'applique au ministre de la parole sainte : *Labia sacerdotis custodient scientiam...* etc., *et legem requirent de ore ejus...* etc.

L'auteur de ce mémoire a, mal à propos, mêlé et confondu ensemble la biographie et l'appréciation littéraire. La première partie de son travail est correctement écrite ; mais elle ne fait que reproduire les travaux du père Bridaine dans quelques-unes de ses missions, sans rien ajouter à ce que nous connaissons déjà de cet homme apostolique.

La deuxième partie ne manque pas de quelques aperçus remarquables. L'auteur conseille à l'orateur chrétien d'étudier avec soin les chefs-d'œuvre des anciens pour la forme et l'effet de ses discours, et de s'inspirer, pour le fond, des enseignements des livres saints et des Pères de l'Eglise : il a raison ; ce sont là les sources de la véritable éloquence sacrée. Le missionnaire surtout doit puiser, dans une intime communication avec Dieu, par la prière et la méditation, les véritables inspirations de la foi et des œuvres. Il doit se rappeler sans cesse ce que dit de lui-même

l'ange de l'école, St Thomas, qu'il avait moins appris par l'étude et le travail, que par la méditation aux pieds de son crucifix.

Nous avons, Messieurs, commencé notre examen par les pièces les plus faibles, pour le terminer par le mémoire n° 4 qui nous a paru le meilleur du concours, quoique pourtant il ne réalise pas toutes les espérances de l'Académie.

Ce mémoire est intitulé : *Notice sur le père Bridaine*, et a pour devise une pensée ou plutôt une appréciation du véritable missionnaire, par Bourdaloue. Le choix est heureux, il convient parfaitement au sujet.

La Commission, dont je suis en ce moment l'organe, a été longtemps indécise de savoir si l'ouvrage en question se détachait assez des autres par l'élévation de pensées et de vues supérieures, pour être l'objet d'un jugement favorable. Elle a pensé qu'en tenant compte de la manière avec laquelle l'auteur a reproduit certains effets de zèle de Bridaine, si propres à soutenir l'action de l'enseignement évangélique ; comme aussi, en appréciant le mérite littéraire de son œuvre qui se distingue réellement par une méthode sage et régulière, et par un style simple, varié, parfois élégant, elle a pensé, dis-je, que ce mémoire, malgré quelques négligences et quelques imperfections, était pourtant digne d'une mention honorable. Qu'aurait-il fallu à l'auteur pour donner à son travail plus de fond, plus d'ampleur, plus de richesse ? une étude plus approfondie des diverses époques de la vie du père Bridaine, une recherche plus sérieuse des véritables sources de l'éloquence sacrée et surtout une appréciation plus exacte des motifs surhumains qui doivent toujours inspirer l'homme apostolique. Sous ces divers

rapports, l'œuvre laisse donc à désirer. Nous allons toutefois la juger avec impartialité.

Et d'abord, s'il nous était permis de nous poser en moraliste ou en théologien, nous aurions à relever des inexactitudes ou même des erreurs. Par exemple, en parlant des sentiments de piété qui se manifestèrent de bonne heure dans l'âme du jeune Bridaine, l'auteur s'exprime ainsi : « Plus heureux que St Paul et St Au-
» gustin qui consumèrent dans la persécution et dans la
» débauche la fougue de leurs jeumes années, Bridaine
» ne connut jamais les égarements de la jeunesse....»
Cela est vrai historiquement, mais les lois de la morale exigent une grande réserve et beaucoup de délicatesse dans l'expression. Car si les ombres fortement prononcées font mieux ressortir la beauté et la perfection du sujet principal d'un tableau, il n'en est point de même de la vertu ; celle-ci n'a nul besoin de contraste pour paraître belle et ravissante. Il est malheureux que l'auteur ait cru devoir rappeler les égarements des deux plus grands saints dont s'honore l'Eglise, afin de mieux faire ressortir la pureté et l'innocence de vie du père Bridaine.

Il y a aussi quelques insinuations fâcheuses dans ce passage qui a trait à la mission de Bridaine dans les Cevennes : « Il opéra (Bridaine) parmi les protestants
» des Cevennes quelques conversions plus sincères sans
» doute que celles qu'avaient arrachées les dragonna-
» des, un demi-siècle auparavant, et dont se glori-
» fiaient Bossuet et Louis XIV. »

Et ailleurs, l'auteur donnerait lieu de soupçonner ses intentions, si le sujet qu'il a traité ne prêtait un autre sens à des paroles comme celles-ci : « Au lieu de
» populariser l'éloquence et les vertus chrétiennes, on
» les a aristocratisées..... et tandis que l'on envoyait à

» grands frais des missionnaires fonder des églises dans
» des pays inconnus, évangéliser les sauvages, nos
» églises à nous se vidaient..... Abandonnés par leurs
» pasteurs, les hommes s'étaient mis à chercher tout
» seuls..... »

Les habitants de pays inconnus et même les sauvages sont nos frères; ils ont droit comme nous aux lumières de l'Evangile et aux bienfaits de la civilisation chrétienne; il faut donc qu'ils aient aussi leurs apôtres; car la doctrine évangélique doit être connue de tous, selon cette parole de J.-C. : *Ite, docete omnes gentes*... D'ailleurs, la foi se communique par l'enseignement : *fides ex auditu*.

Et, à ce sujet, nous laissons à l'auteur la responsabilité des principes qu'il émet sur la foi : « Il y a deux
» sortes de foi, dit-il, l'une que nous appellerons la foi
» chrétienne ou divine, et l'autre la foi païenne ou hu-
» maine...» Voilà bien une distinction claire et précise; mais la définition de l'une et de l'autre manque absolument, à moins que l'auteur ait cru l'avoir donnée en disant : « Nous portons tous en nous plus ou moins le
» germe de la foi, » ce qui n'est pas exact s'il entend « la foi chrétienne ou divine; » et ailleurs : « La foi
» païenne est celle que l'homme trouve dans son propre
» cœur indépendamment de tout secours divin.... »

Il y a du moins un peu d'obscurité dans tout cela. En morale et en orthodoxie, les idées doivent toujours être graves et positives; en littérature comme en poésie, elles peuvent être hasardées ou originales, mais alors elles ne sont acceptables que sous bénéfice d'inventaire et sous garantie personnelle.

Toutefois, à part ces remarques générales que l'auteur du mémoire pardonnera à notre franchise, nous lui devons des éloges. Son œuvre, à l'examiner de près,

n'est pas sans défauts sans doute; mais les quelques taches que nous avons remarquées ne la déparent pas ; elles sont mêmes rachetées par de nobles pensées et par de beaux sentiments.

Nous ne saurions mieux louer cet essai sur la biographie du père Bridaine et sur l'appréciation de l'orateur chrétien qu'en vous lisant quelques morceaux choisis qui le distinguent.

Le père Bridaine venait de recevoir l'ordre de la prêtrise : « C'est alors, dit l'auteur, que commence vraiment » sa vie apostolique. Dès ce moment, on peut le suivre » parcourant la France en tout sens, réveillant le » peuple de sa léthargie; toujours éloquent, toujours » infatigable, créant des hospices, fondant des insti- » tutions chrétiennes, donnant des leçons aux riches, » mais sans les insulter; consolant le pauvre, mais sans » flatter ses vices. Ce n'est pas le désir de briller et de » plaire... qui l'entraîne de mission en mission; c'est la » foi, la foi qui, selon l'Evangile, transporte les mon- » tagnes... Homme étrange, qui, par la puissance de la » foi, était parvenu à s'isoler de son époque, et, vi- » vant à côté de Voltaire et de Rousseau, venait, avec » l'accent de la conviction la plus énergique, parler » aux populations étonnées une langue oubliée de- » puis bien des siècles... »

Il y avait encore une belle page à écrire sur la mission que le père Bridaine donna à Clermont en présence de Massillon. L'auteur n'ose, ce semble, l'entreprendre; il se contente d'une réflexion qui est sage et vraie : « Ces deux hommes, dit-il, ne se ressemblaient » guère, et l'harmonieux évêque dut être bien étonné » de cette éloquence inégale, souvent bizarre, plus » souvent sublime... »

Puis, rappelant le jugement que Massillon portait sur

cette éloquence du missionnaire : « Je ne sais, ajoute-
» t-il, jusqu'à quel point on peut regretter avec Mas-
» sillon que Bridaine n'ait pas poli son éloquence ; peut-
» être l'eût-il gâtée en l'épurant. Il ne faut pas oublier
» que le missionnaire ne s'adressait pas, comme l'au-
» teur du *Petit Carême*, aux délicats de la terre qui
» ont, disent-ils, les oreilles fines, pour parler comme
» Bossuet ; il s'adressait aux infortunés qui manquaient
» de pain, aux habitants des campagnes, aux pauvres,
» les meilleurs amis de Dieu. »

Et plus loin, l'auteur, après avoir rappelé les apologues ingénieux au moyen desquels le missionnaire émouvait son auditoire, et la manière toute dramatique avec laquelle il terminait ordinairement ses missions :
« Adieu, cher peuple! adieu pour toujours ! adieu jus-
» qu'à la vallée de Josaphat! adieu peut-être jusqu'à
» l'éternité... ! » L'auteur, dis-je, fait une réflexion qui accuse l'orgueil de l'homme et révèle sa corruption : « Et cela se passait, dit-il, au XVIIIe siècle, à
» côté des orgies de la régence, comme autrefois à
» Rome les miracles des apôtres à côté des orgies pa-
» triciennes. Mais les roués, à la veille de la révolu-
» tion, ne s'en émurent pas plus que les nobles de
» Rome à la veille de l'invasion des Barbares. Sa-
» vaient-ils seulement qu'il y eût en France un homme
» proclamé par Benoît XIV le missionnaire de la chré-
» tienté, qui parcourait les provinces annonçant le
» règne de Dieu ? Ou si la renommée du père Bridaine
» était venue jusqu'à eux, voyaient-ils en lui autre
» chose qu'une exception curieuse, un sujet d'étonne-
» ment, ce qu'est aux naturalistes un animal antédi-
» luvien ?

» C'est dans cet esprit, sans doute, que quelques-
» uns d'entre eux assistèrent au sermon qu'il prê-

» cha, en 1751, dans l'église de Saint-Sulpice..... »

Ici, l'auteur du mémoire rapporte presque en entier le fameux exorde, connu de tout le monde, par lequel le célèbre missionnaire ouvre le cours de ses prédications dans une des plus grandes paroisses de la capitale, en présence d'un auditoire choisi et distingué. Mais il fait suivre cette citation d'une réflexion qui n'est peut-être pas dénuée de fondement.

« Ne reconnaît-on pas là, dit-il, le député de 89, » le langage de la Constituante ? N'y a-t-il pas dans » cette phrase je ne sais quelle cadence étudiée qui » n'était pas dans les allures du missionnaire ? Quant » au dernier trait, il est de lui.... C'est ici seulement » qu'il fallait faire retentir... etc. »

Nous partageons l'opinion de l'auteur, et nous croyons que l'abbé Mauri avait peut-être besoin de ce morceau d'inspiration pour compléter, pour enrichir son essai sur l'éloquence de la chaire. Quoi qu'il en soit, ce sublime exorde de Bridaine est le magnifique pendant de la pathétique péroraison de Vincent-de-Paule, également connue : « *Or, sus, mesdames!* ...... Quel chef-d'œuvre d'éloquence si ces deux morceaux étaient reliés entre eux par un corps de discours de cette hauteur et de cette magnificence !

En résumé, Messieurs, tout en signalant certains passages peu exacts, si on les apprécie sous le point de vue dogmatique, et l'omission de certaines circonstances qui auraient mis plus de variété et plus d'intérêt à la biographie de ce célèbre missionnaire ; d'autre part, tout en regrettant que l'auteur n'ait pas complété son étude sur l'éloquence sacrée, probablement parce que le temps lui a manqué, la Commission se plaît néanmoins à reconnaître, dans ce mémoire, des pensées utiles, des appréciations justes, et certains

aperçus qui révèlent un homme studieux, un esprit réfléchi et un écrivain consciencieux.

Que l'auteur reçoive donc nos observations et nos paroles d'encouragement dans le même esprit qui les a dictées, et nous serons heureux de les lui avoir adressées, si elles peuvent nous valoir, l'année prochaine, sur le même sujet, une œuvre à couronner.

RAPPORT

SUR UN

NOUVEL OUVRAGE DU DOCTEUR VINGTRINIER,

PAR M. DE CASTELNAU.

MESSIEURS,

Notre laborieux et savant confrère de Rouen nous a adressé un rapport présenté par lui au conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine-Inférieure, touchant les épidémies qui ont régné depuis 1814 jusqu'au 1er décembre 1849, dans l'arrondissement de Rouen.

Le docteur Vingtrinier réalise la pensée d'Hippocrate : « Pour aimer la médecine, il faut aimer les hommes. » Pratique médicale, — pratique philanthropique, — travaux de littérature médicale et de littérature philanthropique, voilà l'emploi de toutes les heures de notre confrère. — Dévouement et désintéressement, tel est le double pivot de son activité individuelle.

Sans doute, à cause de l'émotion dont ne sont pas encore revenus les habitants de son département, le

docteur Vingtrinier donne, en premier lieu, l'historique du choléra de 1849.

Cette épidémie a commencé ses ravages en France, si je ne me trompe, dit notre confrère, par le petit port de la Manche nommé Yport. C'était à la fin de novembre 1848. — En décembre, la ville de Fécamp, qui en est proche voisine, a été atteinte. Le village perdit plus du sixième de ses habitants (58 sur 300); la ville 1 sur 84 (113 sur 9,500). Ce début était effrayant.

Le Havre et Rouen eurent bientôt leur tour.

De là l'épidémie gagna diverses localités de l'arrondissement de Rouen, le seul dont s'occupe le docteur Vingtrinier. Neuf communes furent atteintes; il périt 942 individus dans l'arrondissement.

L'observation des lieux et des dates d'invasion n'explique pas la marche de la maladie: « Ce sont, » dit notre confrère, autant de trombes empestées qui » se sont abattues et épanchées dans certains lieux » entourés sans doute d'une atmosphère attractive; » mais toujours dans des lieux humides et parcourus » par des cours d'eau. » Nous ne pouvons généraliser l'observation de notre confrère.

Un fait curieux à ajouter aux nombreuses excentricités des épidémies, c'est une recrudescence manifestée à Boudeville, par l'atteinte *simultanée* de 30 à 40 personnes qui habitaient un carrefour, et dans l'espace de 100 mètres, 12 individus succombèrent en huit jours.

Envoyé sur les lieux par l'autorité, dès le commencement de ce brusque retour du mal, le docteur Vingtrinier crut en trouver la cause dans les émanations issues du remuement des terres nécessité par un pont écroulé à 50 mètres du carrefour. Sur la prescription de notre confrère, ces terres furent arrosées pendant

quelques jours avec de l'eau chlorurée et une soluté de sulfate de fer. Après ce soin, il n'a plus été observé de cholériques.

En comparant l'étendue et l'intensité du fléau dans l'arrondissement de Rouen avec les effets produits par celui de 1832, le docteur Vingtrinier trouve neuf communes frappées en 1849; tandis que quarante-cinq furent atteintes en 1832. — 1,822 personnes furent atteintes à cette époque : 1,596 à 1849.

Des neuf communes atteintes par la dernière épidémie, six ont donné un plus grand nombre de morts qu'en 1832; dans les autres, les décès ont été moins nombreux.

Ceux qui regardent une maladie comme une unité élémentaire indécomposable, et non comme un tout résultant de la combinaison de divers états morbides ont discuté sur la contagion absolue du choléra. Pour les médecins de l'école hippocratique, la contagion est un mode et même un état morbide; un accident qui peut se joindre à une foule de maladies, par une réunion de circonstances dont l'étude rigoureuse peut seule permettre de décider si une maladie est donnée avec ou sans contagion. Une maladie peut, d'après cela, prendre ou laisser le caractère contagieux dans le cours de sa marche, et selon les circonstances individuelles ou générales.

Sur cette question, agitée pendant la dernière épidémie, notre confrère s'exprime sagement : « Nous » avons recherché, dans les diverses localités que nous » avons visitées, si le contact avec les malades n'avait » pas aussi bien que la constitution épidémique amené » des faits de transmission. Ici, nous nous bornerons » à dire que les observations de contagion bien prouvées » sont si rares qu'on peut, qu'on doit même, sans

» compromettre la sûreté publique, déclarer que le » *choléra n'est pas contagieux*. Il est certain d'ailleurs » que l'opinion contraire ferait plus de victimes par l'a- » bandon qu'elle amènerait ; il ne faut donc pas publier » des faits inquiétants et surtout sans importance sé- » rieuse, mais indiquer les précautions bonnes à » prendre. »

Les moyens empiriques ont échoué ; le traitement a dû être dirigé selon les phases de la maladie. Les médecins de la Seine-Inférieure ont constaté, comme partout, l'état de stupeur des voies digestives dès les premières périodes, ce qui rendait le traitement nul dès l'invasion de la maladie. Il est constant que cette stupeur n'atteint pas seulement les voies digestives ; mais tous les organes des perceptions et des manifestations des facultés affectives, intellectuelles et organiques sont frappées de stupeur, d'un état de mort incomplète ; le plus souvent le choléra n'est qu'une agonie ; l'on pourrait l'appeler un *état de vie apparente*, par opposition avec l'état de mort apparente.

A Rouen comme à Nimes, comme partout, la première période a varié dans sa durée : quelquefois le choléra a été foudroyant ; plusieurs personnes sont mortes en six, cinq et même deux heures (p. 11). D'autres fois la phase algide a duré jusqu'à huit jours. Pendant cette période, le docteur Maucomble a vu chez presque tous ses malades, et ils étaient nombreux, la sueur ruisseler au-dessous du lit (p. 12). Cette exsudation était exceptionnelle en 1832.

Le docteur Vingtrinier expose ensuite les mesures hygiéniques prises ou à prendre. — Il n'abandonne pas le malade lorsqu'il paraît avoir cessé de vivre ; il rappelle le besoin, surtout pendant les épidémies, d'un *prévôt de la santé* sans la permission duquel, au-

trefois, à Paris, on ne pouvait faire les inhumations.

Vous avez plus d'une fois, Messieurs, appelé de vos vœux des mesures propres à préserver vos concitoyens du supplice d'être enterrés vivants. Le retard à l'accomplissement de vos légitimes désirs ne vous découragera pas; et, par votre persévérance, vos frères auront une agonie plus calme; les parents ne seront plus émus par un horrible doute; le crime aura un épouvantable instrument de moins à sa portée, et le coupable cachera plus rarement son crime.

Dans la deuxième partie de son rapport, le docteur Vingtrinier rend compte des épidémies diverses qui ont régné dans l'arrondissement depuis 1826. La variole envahit un grand nombre de communes pendant cette première année.

En 1828, les fièvres intermittentes pernicieuses atteignirent 3,000 habitants de la Basse-Seine.

En 1829, 1,200 furent malades; il mourut un malade sur cent. Notre auteur compare cette épidémie à celle décrite par le célèbre Lepeeq de la Cloture , en 1775, 1776.

Le docteur Vingtrinier vit des *petites véroles confluentes* épidémiques répétées *deux à trois fois* chez le même individu. Un jeune homme de 22 à 23 ans perdit un œil dans la quatrième variole confluente.

La vaccine ne peut être taxée, après ces faits, de manquer aux espérances qu'on avait conçues de sa vertu préservatrice. Dans cette épidémie, elle eut toute la gloire du combat. La vaccination, exécutée malgré le mauvais vouloir des intéressés, arrêta le fléau.

Le *choléra* frappa 45 communes de l'arrondissement de Rouen, en 1832, et produisit 1,373 décès.

Les maladies populaires qui sévirent pendant les années suivantes furent : une *péritonite purulente*,

chez les femmes enceintes; une *pneumonie aiguë*, chez les enfants à la mamelle; une *pneumonie muqueuse adynamique*. — Chacune de ces épidémies ne frappa qu'une seule commune.

La grippe, qui envahit toute la France en 1837, ne laissa pas l'arrondissement de Rouen.

Le docteur Vingtrinier résume son long article de cette épidémie par les corollaires suivants :

1° La grippe s'est développée dans l'arrondissement de Rouen et dans le département, depuis le 25 janvier jusqu'au 25 février 1837 ; la disparition a été aussi brusque que l'invasion ;

2° La maladie s'est développée pendant la constitution atmosphérique humide et froide d'un hiver presque sans gelée, et après une année de pluie ;

3° La maladie a atteint la moitié de la population ;

4° La grippe est une inflammation catarrhale des muqueuses nasale et pulmonaire, avec influence asthénique particulière ;

5° Elle est épidémique sans être contagieuse. Seule, elle n'a pas été mortelle ; par ses complications et plus encore par son influence sur les maladies chroniques des vieillards, elle a augmenté le chiffre de la mortalité.

En 1838, la ville d'Elbœuf perdit 130 enfants d'une épidémie de rougeole qui se compliquait de bronchite et de pneumonie aiguë. Cette épidémie avait été précédée d'oreillons. — Trois communes voisines partagèrent le sort d'Elbœuf.

Diverses localités de l'arrondissement de Rouen furent visitées par la coqueluche, la variole, la rougeole, les fièvres typhoïde, milliaire, scarlatine.

En 1845, une fièvre typhoïde muqueuse décima la commune de Fontaine-le-Bourg.

Rouen fut, en 1848 et 1849, le théâtre d'une épidémie d'ophthalmie purulente, avec caractère contagieux.

Les enfants des écoles et des crèches furent surtout atteints.

Les lotions de sulfate de cuivre ou de sublimé, au commencement ; plus tard, vésicatoires, lotions iodurées ; application, chaque jour, pendant 10, 15 et 20 jours, d'une sangsue à l'un des angles des yeux, furent les moyens curatifs.

L'ordre chronologique ramène le choléra de 1849. —Le docteur Vingtrinier en profite pour faire certaines comparaisons.

En 1832, la maladie dura 8 mois dans le département de la Seine-Inférieure. —Elle fit périr 2,804 individus.

En 1849, elle dura 12 mois ; elle immola 1,719 personnes.— Il est à remarquer que, par exception, l'arrondissement du Havre eut plus de morts dans la seconde épidémie que dans la première.

Dans celle-ci, il périt 52 personnes sur 100 malades. En 1832, ce ne fut que 45 sur 100, et sur 45 communes ; tandis que 9 communes fournirent le contingent des décès en 1849 : d'où la deuxième épidémie aurait été relativement plus meurtrière.

Les femmes ont été plus aptes à la maladie ; mais elles ont mieux résisté contre son effet funeste.

Le docteur Vingtrinier fait suivre ce relevé d'une notice bibliographique sur les ouvrages publiés en 1832 et 1849 sur le choléra. Il termine par les récompenses accordées.

Notre laborieux confrère ne croit pas devoir poser sa plume sans nous parler du typhus observé en 1814, alors qu'il était encore étudiant.

Animé déjà du zèle et de l'esprit d'observation qui ne l'ont pas quitté depuis 36 ans, le docteur Vingtrinier dépeint les impressions produites sur lui par cette maladie pestilentielle.

Trois ou quatre mille malades ou blessés descendirent la Seine, de Paris à Rouen ; le tableau que nous trace le docteur Vingtrinier est horrible. On voyait sortir de ces bateaux, véritables cloaques, les pauvres blessés, couverts de haillons, de gale, de vermine, et accablés par le typhus. L'intrépide docteur Vigné leur donnait les premiers soins sur le bord de la rivière, d'où ils étaient dirigés dans les hôpitaux improvisés.

Notre confrère dépeint le courage des médecins, des administrateurs, des étudiants, des sœurs. Il n'oublie pas ces quatorze tombes qui, groupées autour de celle du docteur Boismare, ont reçu quinze victimes de ce terrible ennemi.

« Honneur, cent fois honneur à tous ces braves gens !
» Mais aussi, honneur, cent fois honneur à ceux qui
» ont persévéré avec courage et qui, malgré tant de
» pertes, ont toujours voulu continuer à lutter avec le
» fléau ! Eux aussi, pourtant, ils auraient mérité une
» récompense ! . . . .

» Que ce souvenir les dédommage ! »

Les maladies endémiques du même département sont les fièvres intermittentes, dans la Basse-Seine.

Darnetal était le siége endémique d'une dyssenterie rebelle aux médications qui a cédé aux améliorations hygiéniques.

Le goître habite plusieurs localités ainsi que la teigne. Le chlorure de chaux et le sulfate de fer en lotions et en pommade ont réussi au docteur Vingtrinier contre cette dermatose.

En terminant son travail, notre confrère exprime le

regret de l'insuffisance des moyens préservatifs contre les épidémies.

Il ne trouve pas les mesures hygiéniques actuelles capables d'éloigner totalement leurs attaques nouvelles ; il est convaincu, néanmoins, qu'elles diminuent le nombre des malades.

Nous aurions désiré voir sortir de la plume de notre savant et expérimenté confrère, quelques projets de grands travaux de salubrité. Le docteur Vingtrinier a tout l'acquis nécessaire pour mener à bien de tels projets.

Les grands travaux d'agriculture ou de construction ont pour résultat d'améliorer immédiatement le sort moral et physique des travailleurs ; les travaux qui ouvrent des voies de communication, qui dessèchent des marais, endiguent des rivières, percent des montagnes, ont la plus heureuse influence sur la santé générale, tout en augmentant et améliorant les produits.

Entendons-nous parler de pestes depuis que nos villes sont mieux percées, nos rues mieux éclairées et mieux nettoyées ?

L'observation la plus limitée nous apprend que les maladies sont les compagnes de l'ignorance, de l'immoralité et de la misère. Par le progrès de l'éducation, l'hygiène restreindra les services de la médecine pratique ; la maladie et le crime deviendront de rares exceptions. Améliorer le sort des masses par l'éducation et les grands travaux, voilà l'hygiène.

Remercions notre confrère le docteur Vingtrinier de son travail, félicitons ce praticien philanthrope du zèle avec lequel il enregistre les faits qu'il lui est donné d'observer, et de l'empressement qu'il met à faire parvenir au public intelligent le résultat de ses méditations.

RAPPORT

SUR UNE SECONDE ÉCLOSION DE VERS-A-SOIE

Obtenue, en 1849, à Chamborigaud,

PAR M. HEDDE.

MESSIEURS,

J'ai toujours considéré qu'un homme qui importait dans son pays une substance alimentaire, une plante, une race, nouvelles et utiles, qui faisait connaître un procédé nouveau ou signalait un moyen de soulager l'humanité, d'augmenter ou d'améliorer une production quelconque; que celui, enfin, qui, dans le seul but d'être utile, publiait un livre favorable au développement du commerce, des arts et de l'industrie ou de l'agriculture; j'ai toujours considéré que cet homme rendait plus de services que celui qui découvrait une étoile, une planète nouvelles.

Persuadé que les pieux missionnaires chrétiens qui, vers le milieu du VIe siècle, ont introduit en Europe des œufs de vers-à-soie, ont fait plus de bien à l'humanité que les plus célèbres capitaines, que les plus grands conquérants, j'ai toujours porté une grande estime aux personnes qui ont dirigé leur attention et le but de leurs travaux vers les choses utiles; et parmi les choses utiles et qui intéressent d'une manière particulière l'industrie agricole et manufacturière de la France, et surtout du département du Gard et des contrées environnantes, il n'en est certainement pas de

plus dignes de fixer l'attention que la *culture des mûriers* et *l'éducation des vers-à-soie*.

Ce sont ces considérations qui m'ont engagé à recueillir quelques renseignements sur le phénomène de *deux éducations de vers-à-soie* dans la même année, obtenues, en 1849, à Chamborigaud, dans l'arrondissement d'Alais.

Mais, avant d'entrer en matière, j'essaierai de présenter quelques considérations générales sur l'importance de la production de la soie en France.

« La mode, dit le célèbre DANDOLO, pourra paralyser momentanément l'essor des manufactures de soieries, diversifier les tissus de soie, et amener des changements dans les procédés employés à leur fabrication ; mais la soie ne cessera jamais d'être avidement recherchée par toutes les nations. Aucun produit naturel ou artificiel ne lui est comparable en richesse et en éclat. Le luxe rechercherait vainement ailleurs plus de magnificence. Il serait à désirer que la soie grège, organsinée ou manufacturée, devînt assez abondante pour fournir tous les marchés de l'univers ; la soie deviendrait alors d'un usage habituel et général, et le besoin d'en consommer ferait, sans doute, naître la nécessité d'en produire. »

Ces mémorables paroles du célèbre DANDOLO resteront toujours profondément gravées dans mon souvenir, semblables, comme le dit l'Ecriture sainte, *à des clous aigus qui enfoncent la vérité dans notre souvenir* ; ces mémorables paroles resteront, sans doute aussi, gravées dans la mémoire de tous ceux qui s'intéressent à la production et à la consommation de la soie, parce que cette pensée est vraie et sera toujours vraie.

La culture des mûriers et l'éducation des vers-à-soie

ont considérablement augmenté, en France, depuis quelques années; et ces deux industries, unies si intimement l'une avec l'autre, augmentent encore chaque jour d'une manière étonnante.

Nous voyons, dans le rapport du jury central d'une de nos précédentes expositions nationales, que la France produisait pour près de 150 millions de francs de soies, et que, pour satisfaire les besoins de la consommation des manufactures nationales, elle en tirait pour plus de 50 millions, ce qui formait le chiffre énorme de 200 millions de francs de soies, qui, après avoir donné du travail à un grand nombre d'ouvriers, étaient transformés en produits représentant une valeur d'environ 300 millions, dont la moitié ou 150 millions étaient consommés en France, et le surplus exporté à l'étranger.

On commence déjà à voir, d'après ce calcul, quelle est l'importance de la production de la soie en France, et combien nos efforts doivent être toujours dirigés vers les moyens d'affranchir cette industrie des 50 millions qu'elle paie encore aujourd'hui à l'étranger.

Cependant, c'est toujours la somme énorme de 150 millions de francs que l'agriculture française livre aujourd'hui à l'industrie française.

150 millions d'un produit créé en cinq semaines!

Parmi les moyens qui s'offrent naturellement d'augmenter, dans une proportion assez considérable, la production de la soie en France, il n'y en a point, peut-être, qui présentent plus de chances de succès que la seconde éducation des vers-à-soie dans la même année.

J'ai déjà fait connaître à l'Académie que M. Laurent, propriétaire, éducateur de vers-à-soie à La Riborette, près de Chamborigaud, avait obtenu une *se-*

conde éducation de vers-à-soie, et, par conséquent, une seconde récolte de cocons dans le cours de l'année 1849.

Le procès-verbal du Maire de Chamborigaud, que je joins à ce rapport, fait connaître l'époque où ont eu lieu ces deux éducations, et présente quelques observations sur quelques-unes des principales circonstances qui se sont fait remarquer dans le cours de ces essais. Je me bornerai à citer ce qui m'a paru le plus devoir attirer l'attention.

Par un examen attentif des morceaux de drap sur lesquels les œufs de vers-à-soie avaient été déposés par les papillons, il paraît résulter, d'une manière incontestable, que les œufs qui ont donné lieu à une seconde éclosion, ou, pour mieux dire, à une éclosion prématurée, provenaient toujours du même papillon : car les œufs qui ont éclos sur les pièces de drap, et dont on voit encore les coques vides plus blanches que les autres placées à côté, indiquaient la ponte d'un seul papillon; la même disposition des œufs éclos se représentait à différents intervalles sur le même morceau de drap.

On est naturellement amené à conclure de là que les papillons qui ont fourni ces graines, qui ont eu, dans des conditions thermométriques égales, une éclosion prématurée, devaient être doués d'une constitution toute particulière; et, de même que parmi les hommes il y a des tempéraments bilieux, lymphatiques, nerveux, etc.; que certaines personnes ajoutent encore à ces tempéraments des prédispositions toutes particulières au développement de certaines facultés physiques qui donnent naissance à des phénomènes certainement plus extraordinaires que l'éclosion d'un œuf de ver-à-soie, de même nous serons forcés d'ad-

mettre que les papillons ont des constitutions, des tempéraments divers; qu'il y en a qui, accouplés avec des papillons de tempéraments, de constitutions aussi particuliers, engendrent des œufs qui, sans chaleur et sans aucun des moyens artificiels employés pour obtenir l'éclosion, par les procédés ordinaires, éclosent eux-mêmes au bout de quelques mois, tandis que les autres œufs, placés à côté d'eux, sur les mêmes morceaux de drap, plongés dans la même atmosphère, restent endormis pour ne se réveiller que longtemps après.

Il semble que la Providence, dans cet essai, ait voulu mettre les hommes sur la voie d'obtenir une seconde récolte dans la même année, ce qui amènerait bien certainement une augmentation assez considérable dans la production de la soie. Tant il est vrai que la plupart des découvertes les plus importantes, dans les arts, le commerce, l'industrie, sont souvent dues au hasard!

Il nous reste maintenant à savoir par quels moyens on pourrait arriver à reconnaître quels sont les papillons qui peuvent fournir ces œufs d'éclosion prématurée; par quels moyens encore on pourrait obtenir cette seconde récolte de cocons, avec avantage pour l'éducateur des vers-à-soie, et, surtout, sans préjudice pour les mûriers.

Ayant admis que les œufs propres à donner une éclosion prématurée dans la même année de la ponte des œufs sont formés d'une espèce toute particulière, il s'agirait donc de reconnaître ces papillons, afin de pouvoir obtenir, chaque année, la quantité de graines nécessaire aux éclosions prématurées.

Et en supposant qu'au moyen de l'observation on parvînt à arriver à cet heureux résultat, quelle augmenta-

tion de production n'en résulterait-t-il pas pour l'agriculture! Et si nous portions seulement ces éducations au cinquième des éducations ordinaires, ce serait toujours un revenu annuel d'environ 30 millions de francs qui commencerait à nous affranchir d'une grande partie du tribut que nos manufactures paient à l'étranger.

Par quels moyens pourrait-on encourager les personnes qui voudraient se livrer à des essais afin d'arriver à un résultat aussi avantageux?

On sait que la *société industrielle de Mulhouse*, qui a si fortement contribué en France à l'essor imprimé depuis quelques années aux arts, au commerce, à l'industrie agricole et manufacturière, proposait chaque année un immense programme de *prix par souscription*, pour tous les objets dont la solution est d'une importance plus ou moins grande, et la valeur du prix proposé est toujours en rapport avec l'importance de l'objet soumis au concours. Souvent ces prix se sont élevés à 10, 15, 20 et 30 mille francs.

Le montant des souscriptions est facultatif à tous les agriculteurs; les industriels de tous les pays, plus ou moins intéressés à la solution de l'objet mis au concours, souscrivent, s'ils le jugent convenable. Puis la société industrielle, lorsque le montant des prix n'est pas complété, a recours à ses ressources, à celles du département et enfin du gouvernement, si intéressé à la solution heureuse de toutes les découvertes qui peuvent avoir une grande influence sur le bonheur du pays.

Pourquoi l'Académie du Gard, qui a si peu de ressources, lorsqu'elle veut proposer quelques encouragements, n'essaierait-elle pas le moyen employé avec tant de succès jusqu'à ce jour par la société industrielle de Mulhouse? Pourquoi n'essaierait-elle pas de créer un

prix de 3,000 fr. par souscription, qui serait décerné à celui qui aurait indiqué la manière d'obtenir l'espèce de papillons producteurs des graines à éclosion prématurée, et qui, à l'appui de sa découverte, aurait obtenu l'éducation d'au moins une once de graine d'éclosion prématurée, et fourni par la même espèce une once au moins de graine pour l'éducation d'une seconde année, avec toutes les pièces et certificats servant à constater la réalité de ces essais et leur heureuse solution?

Si l'Académie du Gard avait d'autres prix à proposer pour d'autres améliorations à introduire dans les diverses branches des sciences, des arts, du commerce et de l'industrie, elle pourrait les réunir tous dans le même programme; et, au moyen de listes en forme de tableaux à colonnes que l'on ferait imprimer en grand nombre et que l'on adresserait aux maires de toutes les communes du département du Gard, on pourrait espérer d'obtenir un certain nombre de souscripteurs.

Quant à la nourriture des vers-à-soie de cette seconde éducation, quelques personnes prétendent, et nous sommes certes aussi, sur ce point, parfaitement d'accord avec elles, que si on ne les nourrissait que de la feuille du regain, ce serait amener la détérioration et peut-être même, à la longue, la perte des mûriers. Il s'agirait donc de trouver un moyen de remédier à cet inconvénient.

On se rappelle, sans doute, avoir vu à l'exposition des produits de l'industrie chinoise qui a eu lieu à Nimes au commencement de 1849, des échantillons de *poudre* ou *farine de feuilles de mûrier* appelée en Chine *sang-feu* et destinée à l'alimentation des vers pendant la disette des feuilles.

Les livres chinois qui parlent de la préparation de cette poudre de feuilles donnent deux moyens bien simples de l'obtenir :

1° En triturant, en automne, les feuilles de mûrier, avant qu'elles jaunisent, de manière à obtenir une certaine pâte que l'on fait sécher et que l'on renferme dans des caisses ou dans des vases hermétiquement fermés, et que l'on met ensuite à l'abri de l'humidité ;

2° En ramassant les feuilles de mûriers en automne, les faisant sécher et les conservant dans des lieux à l'abri de l'humidité, jusqu'au printemps ; puis les réduisant en poussière dans des mortiers, et tamisant cette poudre de manière à en séparer les parties grossières.

Cette poudre ainsi préparée par la première ou par la seconde de ces méthodes, est donnée en nourriture aux vers, soit pure, soit mélangée avec de la farine de pois ou de riz. De temps à autre, on donne aussi aux vers des feuilles de mûriers.

On sait que dans le midi et dans la partie montagneuse du Gard qui avoisine la Lozère, la première feuille de mûrier se vend ordinairement environ 10 fr. les cent kilogrammes à celui qui est dans la nécessité de l'acheter ; mais comme, une fois cette première récolte effectuée, il reste plus ou moins de feuilles, sur les arbres dont on n'a pu effectuer l'emploi utile pour la nourriture des vers-à-soie, cette feuille, dont la valeur a beaucoup diminué, pourrait être ramassée et séchée pour être convertie en farine ou poudre de feuilles destinée à la nourriture des vers à éclosion précoce.

On a calculé que dans la commune de Chamborigaud cette feuille pourrait être généralement achetée à 5 fr.

les cent kilogrammes, et il serait facile, à ce prix, d'en trouver une grande quantité.

On pourrait encore trouver dans la feuille de regain les moyens d'obtenir une partie de la nourriture des vers, sans porter le moindre préjudice aux mûriers dont on ne prendrait qu'une faible partie des feuilles.

Nous avons adopté qu'on ne pourrait obtenir ces éclosions spontanées que pour 1/5 des éducations ordinaires. Si nous admettons qu'au moyen de la farine de feuilles on pourrait arriver à obtenir la moitié de la nourriture des vers, les feuilles de regain pourraient bien fournir l'autre moitié, c'est-à-dire 1/10 des feuilles employées par les éducations ordinaires.

L'éducateur qui met 10 onces de graines, n'en mettant que deux onces, n'aura besoin que de la dixième partie des feuilles de regain, et pourra même convertir une partie du reste de ces feuilles en poudre de feuilles pour la nourriture des vers de première ou de seconde éclosion de l'année suivante.

L'éducateur trouverait par ce moyen la possibilité de pouvoir nourrir ces jeunes vers au moment où les feuilles sont enlevées ou retardées par les gelées du printemps.

RAPPORT DE M. NICOT.

MESSIEURS,

M. Baudi de Vesme, de Turin, vous a adressé une dissertation en latin, sur deux plaques de cuivre trou-

vées à Lyon en 1781, à 17 pieds de profondeur, dans une fouille que l'on faisait pour les fondations d'une nouvelle maison, le long du quai de la Saône. Notre savant Séguier et le P. Janin, vicaire provincial des Grands-Augustins, ont déjà publié sur cette découverte des observations pleines d'intérêt. M. Baudi a entrepris de compléter et de rectifier le travail de ces deux célèbres antiquaires.

Avant de décrire le monument, M. Baudi nous rappelle que les empereurs romains accordaient quelquefois aux soldats une récompense ou congé *honesta missio*, lorsqu'ils avaient servi le temps prescrit, et s'étaient distingués par quelque service ou action d'éclat : *qui piè et fortiter militià functi sunt.* Les soldats d'infanterie étaient enrôlés pour 20 ans, et dans la cavalerie pour 10 ans. Ils ne pouvaient quitter le service que ce temps ne fût accompli ; ceux qui formaient la garde prétorienne, particulièrement attachée au prince, terminaient leur service au bout de seize ans, tandis que le terme de ceux de marine était prolongé jusqu'à 25 ans. Quiconque quittait le service sans avoir obtenu son congé, était regardé comme déserteur et puni très-sévèrement. S'était-il bien comporté, il pouvait prétendre aux récompenses, de même que ceux qui, quoiqu'ils n'eussent pas rempli tout ce temps, s'en étaient rendus dignes par des services signalés.

Après ces quelques idées préliminaires, l'auteur décrit le monument, qui consiste en deux tablettes de bronze, de 5 pouces 11 lignes de hauteur, sur 3 pouces 8 lignes de largeur. L'une de ces tablettes est parfaitement conservée, l'autre est malheureusement brisée en une multitude de morceaux dont vingt ont été retrouvés et rassemblés si bien qu'il ne manque rien d'essentiel ; l'une de ces plaques renferme le dé-

cret de l'empereur en caractères romains ; l'autre ou le revers contient l'inscription barbare ou plutôt celtique , en onze lignes tirées en travers sur la plus grande dimension. Ce diplôme métallique , *diploma militare œneum* , a sur les onze qui ont été retrouvés autrefois ou récemment en Hongrie , à Venise et à Jérusalem , un mérite particulier que nous allons faire ressortir.

Premièrement , il restitue à l'histoire romaine les noms et prénoms des consuls romains , altérés , omis ou tronqués chez les auteurs qui ont publié les fastes consulaires.

Secondement , il nous donne la connaissance d'une écriture gauloise ou celtique inconnue jusqu'à présent dans les traités diplomatiques et que l'illustre Séguier avait seul commencé à déchiffrer , à l'aide d'un alphabet qu'il se forma après avoir longtemps étudié les inscriptions antiques.

Troisièmement , il donne une date qui fixe le commencement du règne de Gordien Pie , longtemps avant la mort des empereurs Balbien et Pupien ; car il est daté AD. VII ID. IAN L. ANNIO ARRIANO *et* C. CERVONIO PAPO CONSULIBUS , c'est-à-dire le 7 janvier 243. A cette époque , Gordien était dans la sixième année de son règne , TR. P. VI. Il était donc dans sa première année , le 7 janvier 238 , et tous nos chronologistes diffèrent le commencement de son règne jusqu'après la mort de Julien et de Pupien.

Ainsi, on ne sera plus obligé de rejeter l'autorité du code qui attribue à Gordien Pie des lois du mois de janvier, 29 mars , 22 juin , 16 et 28 juillet 238 ; non plus que les acclamations du sénat , rapportées par Capitolin , qui associent Gordien dans le titre d'auguste à Balbien et Pupien.

Quatrièmement enfin, ces deux plaques de cuivre jettent de nouvelles clartés sur un point de législation. On reconnaît plus sûrement que jamais, que les contrats civils des soldats n'étaient point légitimes ; leurs enfants n'avaient aucun droit de succéder à leurs pères, ni leurs pères de tester ; ils ne pouvaient participer aux emplois, aux dignités. On leur accordait donc, lorsqu'ils étaient renvoyés, *jus connubii duntaxat cum singulis et primis uxoribus ut etiamsi peregrini juris feminas in matrimonio junxerint proindè liberos tollant ac si ex duobus civibus romanis natos.*

D'où il faut inférer qu'il n'y avait de mariage légitime que celui qui était contracté entre les citoyens romains ; de sorte que si ces soldats s'étaient mariés avec des femmes du pays latin ou étrangères, s'il en naissait des enfants, ils n'étaient pas regardés comme des citoyens romains, mais comme issus d'un père latin et d'une mère étrangère, si le prince ne leur accordait le droit de bourgeoisie. Mais pour que les soldats ne crussent pas avoir ces droits toutes les fois qu'ils se marieraient, Gordien dit : *duntaxat cum singulis et primis uxoribus* (1), c'est-à-dire une fois seulement, en sorte qu'ils pouvaient bien s'associer une femme non citoyenne romaine ; mais, si elle venait à décéder, et qu'il y eût nouvelle union, les enfants issus du second mariage n'étaient pas de vrais citoyens romains.

---

(1) Imperator Cœsar M. Antonius Gordianus Pius felix, Augustus pontifex maximus tribunitiâ potestate VI, consul II, pater patriæ proconsul. Nomina militum qui militaverunt in cohortibus prœtoriis Gordianis decem, I, II, III, IIII, V, VI, VII, VIII, VIIII, X piis vindicibus, qui piè et fortiter militiâ functi sunt, jus tribuimus connubii duntaxat cum singulis et primis uxoribus, ut etiamsi peregrini juris fœminas in matrimonio suo junxerint proindè liberos tollant; ac si ex

Tel est, en résumé, le travail de M. Baudi de Vesme. Vous avez pu juger, même d'après cette imparfaite analyse, combien les monuments épigraphiques peuvent offrir des ressources à l'histoire ; et si l'un de nous ne recherchait avec tant de zèle, ne publiait avec tant de persévérance et de succès, tout ce que notre sol renferme et rend souvent d'antiquités précieuses ; si ce confrère ne nous en révélait la valeur ; si l'on ne savait pas qu'un savant renommé, feu Letronne, a pour ainsi dire fait jaillir des pierres monumentales de l'Egypte toute l'histoire des Pharaons, vous auriez reconnu, Messieurs, par le mémoire de M. Vesme, que rien n'est plus utile que de conserver avec respect, d'étudier avec soin tous les textes gravés sur le bronze ou le marbre que la science investigatrice nous livre sans cesse pour accroître le magnifique héritage classique de l'antiquité.

RAPPORT DE M. NICOT

SUR LES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE NANCY.

Messieurs,

Le recueil de l'Académie de Nancy, dont vous m'avez chargé de vous rendre compte, contient des mé-

---

duobus civibus romanis natos. Ante diem VII idus januarias L. Annio Arriano et C. Cervonio papo consulibus.

Cohors II prœtoriana Gordiana Pia Vindex C. Julio, Caii filio, decorato Tiano silicino.

Descriptum et recognitum ex tabulâ æreâ quæ fixa est Romæ in muro post templum divi Augusti ad Minervam.

moires du plus haut intérêt. Ils exigeraient une analyse approfondie qui excèderait la limite de nos procès-verbaux. Je me bornerai donc à des notes sommaires.

Le premier mémoire, dû à M. Godron, directeur de l'école secondaire de médecine, est relatif à l'*Espèce et aux races dans les êtres organisés*.

L'auteur établit d'abord l'état de la question; suivant les uns, l'espèce est fixe; les animaux et les végétaux que nous observons aujourd'hui présentent encore les caractères qui ont distingué leurs ascendants depuis l'origine des êtres; suivant d'autres naturalistes, l'espèce est essentiellement variable et se modifie sans cesse sous l'influence des milieux ambiants.

Pour résoudre ce problème, M. Godron traite successivement des animaux et des plantes à l'état sauvage, et des animaux et des végétaux apprivoisés ou cultivés par l'homme. Il soutient que les premiers ne se modifient que dans des caractères très-superficiels et que les dispositions organiques vraiment caractéristiques de l'espèce soit animale, soit végétale, restent invariables, que le changement de climat lui-même ne les modifie que très-légèrement. Quant aux animaux sous l'influence de la domesticité et les végétaux sous l'influence de la culture, M. Godron reconnaît qu'ils ont été profondément modifiés; mais il démontre pourtant que les espèces ne se sont pas confondues les unes avec les autres, et qu'il est toujours possible de rappeler leurs variétés à un type originel. Ces idées devaient conduire l'auteur à traiter des différences qui séparent les diverses races humaines. Il fait voir d'abord que le genre humain a été soumis à des agents modificateurs bien plus variés que les animaux domestiques et les plantes cultivées, et que, cependant, les différences

que l'on remarque entre le nègre et l'homme blanc se retrouvent toutes, même à un plus haut degré, dans les diverses races de nos espèces animales réduites à l'état de domesticité. Il démontre, en outre, que ces caractères si tranchés qui semblent séparer le Nègre de l'Européen se nuancent et se rapprochent par une série de modifications intermédiaires. D'un autre côté, toutes les races d'hommes s'unissent et donnent naissance à des individus féconds, et cette circonstance seule suffirait pour réunir et confondre toutes les races. Or, cette confusion est impossible entre deux ou plusieurs espèces primitivement distinctes, d'où il faut conclure qu'il n'existe qu'une espèce d'hommes.

Un autre membre de l'Académie de Nancy, M. le docteur Edmond Simonin, a traité de l'action de l'éther et du chloroforme sur l'intelligence, sur les sens, sur la conscience, sur la volonté et sur la sensibilité générale et locale. Ce problème que Jackson a résolu en 1846, M. Simonin s'est appliqué à le vérifier, et, en résumant les faits de sa pratique chirurgicale, en répétant les expériences du professeur Pirogoff, de St-Pétersbourg, il a étudié les déductions qui peuvent en sortir et imaginé des appareils nouveaux.

Dans ce même domaine de l'art médical, un docteur, physicien célèbre, M. de Haldat, a continué ses recherches sur la formation de l'image oculaire.

Pour arriver à une explication de cette formation, il a discuté les fonctions des différentes parties de l'appareil simple et merveilleux par lequel est produite cette miniature qui rend présents les objets séparés de nous par des distances immenses comme ceux que nous pouvons toucher.

Le même M. de Haldat a écrit une note développée sur les causes de l'extinction du son et de la sonorité.

M. Simonin père a consigné des observations météorologiques faites à Nancy pendant l'année 1848 et la constitution médicale de la même année. Il a fait pour Nancy ce que font pour Nimes et le Gard MM. d'Hombres fils et de Castelnau. Tout ce que nous ferons remarquer en comparant les résultats, c'est que, tandis qu'en Lorraine la température moyenne est de 7° 52, elle est chez nous de 15° 45.

A Nancy, la hauteur moyenne du baromètre est de 735mm 09

A Nimes, de. 748 15

A Nancy, la quantité de pluie tombée est de 975m, et ici de 832 80

Enfin, le nombre de jours parfaitement sereins est de 47 pour Nancy et de 184 à Nimes.

M. Paul Laurent a traité du produit des forêts et des conséquences de l'aliénation d'une partie du sol forestier de l'Etat et des particuliers. L'opportunité de la question nous oblige à reproduire quelques-uns des aperçus de l'auteur.

Et d'abord, réflexions sur l'utilité du bois dans tous les produits de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, des beaux-arts; examen de l'âge auquel il faut laisser croître le bois pour en tirer le plus grand avantage possible, et comparaison entre les produits des taillis et ceux des futaies. Vient ensuite le calcul fait sur un hectare semé en chêne, sur les coupes faites tous les 20 ans, sur les éclaircies, sur la bonification du sol, qui, enrichi par les feuilles tombées et les débris des branches mortes, se constitue en une couche de matière organique, laquelle finit par arriver au plus haut degré de fertilité. A cet égard, l'auteur cite les forêts vierges de l'Amérique. Ces forêts montrent partout des arbres gigantesques et qui sont tellement serrés

les uns contre les autres, que, si l'on veut en abattre un seul, les bûcherons sont obligés de le choisir à la lisière même de la forêt. Il cite encore la forêt de Fontainebleau qui repose sur une base minéralogique infertile par elle-même (du grès pur), mais qui, à la longue, s'est recouverte d'une couche épaisse d'excellente terre végétale.

Mais ce n'est pas seulement le travail de fertilisation, la plus-value incessante par la forêt que signale M. Laurent, il prouve par des calculs et des tables détaillées que la sylviculture, quand elle est rationnelle, est au moins aussi profitable que toute autre manière d'exploiter un sol.

Après ce mémoire important se trouve une dissertation sur l'emplacement d'une station romaine indiquée sur la table théodosienne. Le volume se termine par une notice biographique d'un faible intérêt, et par des études sur le théâtre ancien en Lorraine par M. Lepage, archiviste du département. Nous pouvons assurer à ceux de nos confrères qui désireront connaître ce travail, qu'ils y trouveront une histoire complète de la littérature dramatique de cette belle province, depuis le XV[e] siècle jusqu'à la fin du XVIII[e].

RAPPORT

SUR

UN ENVOI DE M. LECERF, DE CAEN,

PAR M. NICOT.

MESSIEURS,

M. Lecerf, professeur honoraire à la faculté de

droit de Caen et un de nos plus doctes et plus laborieux correspondants, vous a adressé un court écrit sur l'assistance et la prévoyance.

Vous connaissez les travaux de la commission nommée par la Chambre législative et le rapport général d'un homme éminent, M. Thiers. Vous savez ce que l'on propose, ce que l'Etat veut établir et régler pour tout ce qui se rapporte aux crèches, aux asiles, aux maisons de refuge, aux hospices et à tous les établissements qui peuvent servir à prévenir et à soulager la misère. Mais vous n'ignorez pas que nos législateurs ne se sont point occupés et ne s'occuperont probablement jamais de l'assistance privée imposée par l'art. 7 du préambule de la Constitution. C'est sur cette assistance privée que M. Lecerf a apporté de vives lumières.

Il s'est proposé d'abord de rechercher si elle est susceptible de quelques dispositions législatives, et quel est le meilleur mode d'organisation que l'on puisse lui donner.

Pour remplir cette tâche, il a examiné et développé, dans quatre parties successives, les questions suivantes :

1° En quoi consiste l'assistance privée que l'on doit donner à ceux qui éprouvent des besoins ?

2° Quelles sont les conditions essentielles que cette assistance doit remplir pour être efficace ?

3° Comment ces conditions peuvent-elles être accomplies ?

4° La loi peut-elle intervenir utilement dans cet accomplissement, et quelles sont les limites de son intervention ?

Sur la première question, M. Lecerf, appuyé sur la religion, sur la Constitution et sur la raison, dit avec assurance que l'assistance privée doit consister et consiste dans des secours librement et volontairement don-

nés à ceux qui ne peuvent pas eux-mêmes se procurer ces secours.

Il détermine ensuite quelle est la nature et l'étendue de ces secours, soit dans les villes, soit dans les bourgs, villages, et jusque dans les plus petites communes rurales. Il montre qu'il ne suffit pas de soulager les besoins existants, mais qu'il faut surtout prévenir des besoins qui, faute d'un aide ou d'un secours presque toujours légers, naîtraient nécessairement, entraîneraient après eux des besoins plus nombreux, plus étendus, nécessiteraient des secours bien plus considérables.

Cette idée de prévenir la misère, qui peut, au premier aspect, paraître excessive et paradoxale, M. Lecerf la développe avec science et autorité.

« Il faut, dit-il, connaître d'abord si les besoins » existent réellement ; secondement, organiser les » moyens d'administrer les secours reconnus néces» saires ; enfin, en surveiller l'emploi. Ces conditions, » ces précautions se trouvent-elles dans le mode d'or» ganisation de l'assistance privée telle qu'elle est pra» tiquée de nos jours? » M. Lecerf répond négativement. Que l'assistance soit directe ou indirecte, il pense et prouve qu'on n'a pas encore trouvé une bonne et complète administration de l'assistance. Il croit que c'est dans l'association seule que l'on doit chercher les moyens pour accomplir l'œuvre désirable et sainte dont il s'occupe. Il examine les diverses espèces d'associations :

L'association entre ouvriers pour entreprendre en commun des travaux, pour se procurer des secours ;

L'association entre l'ouvrier et celui qui l'emploie, pour partager dans une certaine proportion le gain obtenu ;

L'association entre ceux qui possèdent des biens et

qui peuvent en employer une partie à assister les indigents.

C'est cette dernière qui paraît à M. Lecerf la plus propre à combattre et à détruire le mal que l'on veut attaquer. Il propose donc une association dans toutes les communes, les bourgs et les villes de France, entre toutes les personnes qui veulent et peuvent venir au secours de l'indigence, et s'occuper ensemble de l'administration des secours.

L'association formée composerait son administration ; les comités constateraient les besoins, la cause, la capacité ou l'incapacité de travail ; on règlerait ensuite la nature et l'étendue des secours. — Toujours à l'aide des associations, on pourrait organiser des ateliers, des maisons de travail en commun.

La suppression de la mendicité et du vagabondage serait le résultat nécessaire de ces mesures, « et, » dit M. Lecerf, « le refus de l'aumône, qui, sans l'exis-
» tence de l'association, serait une inhumanité, sera
» avec cette existence un devoir et presque une bonne
» action. »

Pour montrer la possibilité, la facilité d'exécution de son système, M. Lecerf calcule quelle somme de soins, de travail, de temps, exigerait l'association, et entre à cet égard dans des détails qui prouvent et la profondeur de ses études et, surtout, sa confiance dans cette belle faculté de l'homme d'aimer et de compatir.

RAPPORT

SUR

LES MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON,

PAR M. ALEXANDRE ROLLAND.

MESSIEURS,

Le dernier volume des Mémoires de l'Académie de Dijon (1849) ne renferme pas, cette année, un grand nombre de matières, ce qu'il faut attribuer, sans doute, à l'importance et au développement de certains sujets traités souvent avec talent et revêtus d'une forme littéraire assez remarquable. Je vais essayer d'en faire devant vous une courte et rapide analyse.

En tête de ces mémoires se trouve la première partie d'un travail intéressant de M. de Lacuisine, intitulé : ESQUISSES DIJONNAISES, MUNICIPALES ET PARLEMENTAIRES, *pour servir d'introduction à l'histoire de la commune et du Parlement pendant le moyen-âge*, *et depuis la réunion du duché à la couronne jusqu'à la Révolution de* 1789. L'auteur n'a voulu d'abord parler que de la *commune*, de la période municipale. Il renvoie à une autre année l'histoire du parlement.

Après avoir fait précéder son travail de quelques considérations générales, M. de Lacuisine s'attache à démontrer l'antiquité de la commune de Dijon, dont il fait remonter l'origine tout au moins au berceau du moyen-âge, soit qu'elle ait résisté, par sa propre force, aux atteintes de la puissance féodale, ou qu'après avoir

été par elle effacée, elle ait obtenu plus tard, de la justice de ses ducs, le retour à ses droits primitifs qui furent en France ceux de presque toutes les cités.

Après la conquête des Romains, celles de ces villes qui ne furent point soumises à l'esclavage conservèrent le droit de vivre selon leurs coutumes et de se choisir des magistrats. La ville de Dijon fut de ce nombre et obtint même, sous la protection des Césars, des priviléges plus considérables.

Plus tard, les Bourguignons venus de la Vistule, en s'établissant dans les Gaules comme hôtes ou comme conquérants, ne changèrent rien à l'administration intérieure des villes, et les comtes, nommés par les rois de Bourgogne, ne firent qu'exercer sous ce nom l'autorité qu'ils avaient exercée sous les empereurs.

Dans quelques pages pleines d'érudition, l'auteur nous montre l'origine du vicomté-mairie de Dijon, personnel et viager jusqu'au commencement du onzième siècle, tombant en partage à une famille puissante dont Guy-le-Riche fut le premier possesseur héritier; racheté en 1276 par les ducs de Bourgogne, et érigé ensuite par une charte en commune libre, obtenant le privilége de se gouverner elle-même.

Cette concession étonnante, par laquelle fut fondée la seule liberté dont on pût jouir alors, n'eut pour le prince d'autre but que d'acquérir de nouveaux sujets à la place de ceux que lui avait enlevés le régime féodal lui-même par la confiscation des droits réguliers et de la personne des citoyens arrachés par la glèbe à la liberté civile. Il fallait, en enlevant pour l'avenir les serfs à l'esclavage, se créer un appui nouveau, et c'est ainsi que, par une préférence calculée, on vit plus tard l'autorité de la ville, subalterne à celle du Parlement, trouver presque toujours une protection dans

la souveraineté du prince qui, dans ces querelles avec ce corps, acquit, par là, un certain caractère de popularité.

A la suite de ces considérations, l'auteur retrace le récit des rivalités de la ville et du Parlement et laisse entrevoir que ses sympathies ne sont pas pour ce dernier, qu'il accuse de n'avoir guère songé, en toute occasion, qu'au maintien de ses prérogatives.

Le maire, assisté des échevins et d'un certain nombre de gradués, sorte de jury d'alors, possédait les pouvoirs les plus étendus. Avec la police et l'administration, il avait aussi la justice, c'est-à-dire le droit de prononcer souverainement, même sur les cas capitaux, et de faire exécuter ses sentences sans appel. La ville puisa dans l'autorité de ses magistrats une puissance et une énergie qui la firent triompher des plus grands obstacles. Seule et presque sans autres secours que sa propre milice, elle résista héroïquement à cinquante mille Suisses et Comtois qui, en 1513, vinrent battre ses murailles en brèche et lui livrer deux assauts.

Terrible aux ennemis du dehors et prêtant au prince un puissant secours contre les factions du dedans, on voit la Chambre de Ville entreprendre, parfois, contre les droits de ce dernier, usurper son autorité et pousser l'excès de son indépendance contre l'Église elle-même, témérité dont la ville de Dijon sut bientôt faire amende honorable en se vouant plus que toute autre à la Ligue, et en se montrant la plus exaltée dans l'union catholique.

L'auteur nous montre ici la Chambre de Ville sous un aspect odieux qui fait un bien pénible contraste avec un glorieux passé. « Ainsi qu'aux plus tristes jours de » notre histoire, auxquels ceux-ci semblèrent dès-» lors préluder (nous dit-il), on rechercha les

» hérétiques, on encouragea la délation, on visita
» les domiciles, on dressa des listes de suspects; les
» maîtres répondaient de leurs serviteurs qui, par-
» fois, les dénonçaient eux-mêmes; on empri-
» sonna tout le monde, les femmes à défaut de leurs
» maris absents, et comme les prisons ne suffisaient
» pas, on imagina d'en établir jusque dans les lieux
» domestiques dans lesquels on vit enfermer tout en-
» tières des familles du Parlement lui-même, dont
» plusieurs membres s'étaient déclarés pour la religion
» nouvelle. »

Mais passons sur ces déplorables excès si éloignés de nos mœurs actuelles et que nous sommes tous d'accord pour répudier et pour flétrir. L'auteur continue sa notice par quelques détails sur l'administration civile de cette époque et il nous montre, à cet égard, la commune de Dijon pleine de vigilance et d'activité. Il nous la fait voir ensuite, dès le commencement du XVIe siècle, grâces aux secours d'une imprimerie nouvelle, s'occupant sérieusement des écoles déjà fondées depuis longtemps et prescrivant à son recteur de lui former de bons régents, avec défense, toutefois, d'user d'astrologie dans ses leçons.

Après nous avoir fait l'histoire de la commune de Dijon, de sa grandeur et de ses fautes, l'auteur arrive à celle de sa décadence. Trop près d'un Parlement jaloux qui la trompa sans cesse, quand il ne l'accabla pas, la Chambre de Ville vit ses élections peu à peu surveillées et contraintes. Colbert, habile ministre d'un pouvoir centralisateur qui absorbait tout en lui, parvînt à transformer en offices royaux les charges municipales, à commencer par celle du maire. Pour désarmer un peuple mécontent, on retira à la ville ses canons, en même temps que ses libertés et ses pri-

viléges. Elle n'en conserva plus que le glorieux et triste souvenir, jusqu'au jour où la grande émancipation de 1789 la fit rentrer dans le droit commun des libertés nationales.

Après l'essai historique de M. de Lacuisine, j'ai lu avec un véritable intérêt une notice de M. Stievenart, doyen de la faculté des lettres de Dijon, sur Eupolis, l'un des trois noms les plus célèbres du premier âge de la comédie attique :

Eupolis atque Cratinus Aristophanesque, poetæ, a dit Horace. Qui de vous ne connaît Aristophane, dont le théâtre, heureusement pour les lettres, a été assez respecté par le temps ? Éupolis, son contemporain, et peut-être son rival de gloire, fut moins heureux. Il ne nous reste que de très-courts fragments de cet auteur, qui donna 17 comédies, dont 7, selon Suidas, obtinrent l'honneur du triomphe. Les pièces attribuées à Eupolis, et dont quelques scènes et quelquefois les titres seulement sont parvenus jusqu'à nous, sont : *les Chèvres*, *les Dispensés du service militaire*, *les Lacédémoniens*, *les Néoménies*, *les Hommes processifs*, *le Déni de justice*, *les Amis*, *l'Age d'or*, *l'Autologue*, où se trouvent flétries de honteuses amours ; *les Baptes*, où les prêtres d'une impure déesse nommée Cottytto sont traduits sur la scène, avec leur divinité, et accablés de railleries mordantes ; et enfin *les Bourgs* (δῆμοι), dont il est demeuré d'assez nombreux fragments. Dans cette comédie, composée après la mort de Périclès, à qui Eupolis avait voué une vive amitié et une grande admiration, l'auteur s'efforce de faire sentir aux Athéniens la perte qu'ils avaient faite, en leur montrant le contraste du gouvernement d'un seul chef, puissant et modéré, avec le débordement démagogique qui suivit.

Ecoutons, Messieurs, les plaintes du poète :

« Toute une illustre cité soupire ses regrets par » notre bouche. O Miltiade ! ô Périclès ! ne laissez » pas l'empire aux mains de ces petits jeunes hommes » turbulents et incapables de guider nos soldats !... » Quoi ! à la tribune, l'adolescent parle avant l'homme » mûri par l'âge !.. Enfant, ne touche pas à la chose pu- » blique. »

....

« La douleur me saisit quand je jette les yeux sur » notre politique. Hommes d'un autre âge, combien » nous avons vu la patrie mieux gouvernée ! Issus des » plus illustres familles, nos chefs militaires étaient » les premiers par la fortune comme par la naissance. » L'heureuse et tranquille Athènes vénérait, à l'égal » des immortels, ces génies tutélaires. Mais aujourd'hui, » faut-il faire la guerre ? nous allons chercher nos géné- » raux parmi les derniers des hommes. »

De ces citations, il ressort pour nous qu'Eupolis avait le bon goût d'être très-modérément démocrate, au milieu de cette démocratie athénienne si vantée de quelques modernes. Il ne recherchait pas les caresses de la multitude, et, s'il ne voulait pas l'avilir, il ne savait pas non plus la flatter.

Cet auteur célèbre, dont nous regrettons de n'avoir que des scènes mutilées, périt glorieusement dans un combat naval, et sa perte fut tellement sensible aux Athéniens, que, par un décret, tout poète fut désormais dispensé du service militaire.

Vient ensuite un *Essai sur la topographie physique des Asturies*, par M. Cuynat. Ce travail n'offre aucune particularité bien remarquable, si ce n'est qu'il s'attache à confirmer deux vérités pathologiques : l'existence du sarcopte (*acarus scabiei*) dans la gale, et la mutation

de la lèpre des Asturies, plus connue sous le nom de *mal de la rosa*, en scrofule, et de celle-ci en *mal de la rosa*.

Ces deux maladies sont très-communes chez les Asturiens. La première, surtout, n'épargne aucune classe de la population; le riche et le pauvre en sont également atteints, sans que personne prenne les moindres précautions pour s'en garantir. Il semble, au dire des habitants de ces montagnes, que ce soit un héritage qui leur a été transmis par leurs pères et qu'ils doivent transmettre à leurs enfants: « Et puisque nos pères, » ajoutent-ils, ont bien vécu avec la gale, nous ne mour- » rons pas d'une maladie qui les a laissé vivre. » On ne peut pousser plus loin l'insouciance béate de l'ignorance et du préjugé.

Une question très-intéressante, et qui est toujours restée une énigme pour les archéologues, a sollicité la curiosité et les investigations de M. Rossignol, secrétaire de l'Académie, dont les savantes recherches se trouvent développées dans un article intitulé: *De l'ascia sculptée sur des tombeaux antiques*.

Vous savez, Messieurs, que cette figure symbolique qu'on appelle *ascia* est suivie, au bas des tombeaux, de la formule *sub asciâ dedicavit*, — *dedicatum*, — ou *dedicaverunt*, selon les exigences des premières lignes de l'inscription, ou simplement des initiales S. A. D. Mille opinions diverses ont été soutenues depuis des siècles sur la signification de cette formule. Toutes ont pu prétendre à la vraisemblance, aucune à la vérité. Et d'abord, qu'est-ce que l'*ascia?* Le savant don Martin y a trouvé l'image d'une charrue; l'autre d'un instrument à tailler les pierres; celui-ci une ancre de vaisseau; celui-là un sarcloir; d'autres une hache, un marteau, une doloire, une houe, un

signe égyptien, etc. On a écrit bien des volumes d'après ces suppositions contradictoires, et la question n'a pas été résolue, pas même éclaircie. Le secrétaire de l'Académie de Dijon aura-t-il été plus heureux ? je ne le crois pas.

Son hypothèse, à lui, après qu'il a passé en revue et combattu toutes les autres, est que l'*ascia* représente un instrument destiné à un double usage : une *houe*, pour remuer la terre, et une *pelle*, pour la jeter.

« Le feu, dit-il, semble avoir conquis, chez les » Romains, *les droits sacrés de la terre ;* » il n'en fut rien, pourtant ; la terre garda ses priviléges en face de l'incinération triomphante : l'inhumation était tout, la flamme rien. Le devoir de rendre à la terre une dépouille que la terre donne et réclame, ne fut point oublié, moins encore radicalement aboli. Cette vénération pour la terre, qui donne son nom, *humus*, à l'*humaine* nature, à l'*homme*, enfin, pour lui dire : *Memento* HOMO *quia* PULVIS, a paru significative à notre auteur dans la question séculaire de l'*ascia* sépulcrale, employée pour rouvrir le sein de la terre à l'homme qui en est sorti. L'inhumation est donc une cérémonie sacrée.

Mais qu'est-ce qui dotait les dépouilles mortelles de cette sainteté redoutable qui revient à la pensée de Cicéron chaque fois qu'il regarde un sépulcre ? A quel moment la sépulture est-elle religieusement consacrée ? Quand le dernier devoir, le devoir de haute piété, ce que les Romains appelaient *justa*, est-il accompli ? C'est après qu'on a *jeté la terre*. Un peu de terre prise avec l'*ascia* et jetée sur le mort, voilà donc toute la substance des funérailles. L'instrument de la terre, celui qui l'ouvre, la remue, la jette, l'*ascia*, enfin,

est la clé des destinées futures, la preuve d'un devoir accompli, l'empreinte protectrice et vénérée du droit pontifical de ce qu'il y avait de plus élevé et de plus grave dans la République : le sacerdoce.

L'*ascia* était le dernier sceau de la consécration; elle proclamait, par l'inhumation dont elle était l'instrument et le symbole, tous les droits des funérailles. Elle rappelait aux voyageurs, aux passants, que ce monument était le temple d'un dieu; elle rappelait la terre qu'on devait jeter sur les morts en disant : *Hic situs es*; *sit tibi terra levis*. La formule : *Sub asciâ dedicatum*, sanctionnait l'accomplissement de la dette sacrée, et apprenait que la pierre des tombeaux n'était pas un de ces monuments, comme il y en avait alors un grand nombre, et dont Quintilien disait : *Opera sunt tantùm*, ce ne sont que des pierres, mais bien le signe distinctif de l'acte par lequel un Dieu avait été introduit, selon le mot du même rhéteur : *Dedicatio est illa quæ deum iuducit.*

Voilà, Messieurs, en un court résumé, l'hypothèse longuement développée de M. Rossignol. Cette explication serait certainement aussi spécieuse, aussi bien motivée que toute autre; nous ne ferions aucune difficulté de l'admettre, s'il ne survenait une objection qui me semble bien fondamentale. M. Rossignol a invoqué à son appui la religion des Romains, la philosophie des Romains, la législation des Romains et même leur littérature; et, pourtant, comment se fait-il que ce signe symbolique, suivi de la mystérieuse formule : *Sub asciâ dedicatum* ou S. A. D., ne se trouve presque nulle part, à Rome et dans toute l'Italie?

C'est un fait bien constaté que la plupart des tombeaux sur lesquels était inscrite cette formule ont

été découverts dans l'ancien pays des Allobroges, dans la partie de la Gaule qu'on appelait autrefois *Gallia braccata*, la Gaule à brayes, à cause des brayes ou haut-de-chausses que portaient les habitants.

Cette fameuse inscription et le signe qui la précède tiendraient donc à la civilisation gallo-romaine, à moins, toutefois, que, selon un auteur, la coutume ne fût exclusivement gauloise, et qu'il ne faille voir dans les paroles latines qu'une langue imposée par les vainqueurs.

Si je ne craignais, Messieurs, de sortir des limites assignées à ma tâche, je résumerais ici une hypothèse toute contraire à celle que nous venons d'examiner, et qui a été très-bien développée par M. Nolhac, membre associé de l'Académie de Lyon, dans un ouvrage intitulé : *De la hache sculptée au haut de plusieurs monuments funèbres antiques*.

Le titre seul nous annonce une certaine prétention à résoudre au moins un point de la question. L'*ascia* n'est plus une charrue, une ancre, un marteau, une houe, c'est une hache, emblême chez les Gaulois de la force et de la puissance qui fut dédiée à leur dieu *Teutatès*, le même que le *Thor* des peuples du Nord, et le *Theos* des Grecs. *Sub asciâ dedicare* signifie donc consacrer sous la protection d'un dieu. Je ne suivrai pas M. Nolhac dans sa savante dissertation ; je crains qu'à son tour, il n'ait tiré de ses indications des conclusions trop générales, trop absolues. C'est la coutume de beaucoup de savants, qui sont du reste de la plus parfaite bonne foi, de ramener tout à leur point de vue en laissant un peu de côté la logique et l'observation. Ainsi, pour M. Rossignol, la fameuse formule *Sub asciâ dedicare* résume en elle,

en quelque sorte, toute la religion des Romains, et, pour M. Nolhac, c'est l'abrégé de toute une mythologie gauloise.

Je crois, Messieurs, que cette inscription avait un caractère assez local et par conséquent une signification assez bornée. Ce qui m'amène à cette pensée, c'est que hors d'un certain centre, de certaines régions, à Nimes, par exemple, cette terre si riche en antiques monuments, où les débris du passé s'exhument tous les jours depuis des siècles, parmi des centaines de tombeaux, de pierres funéraires, minutieusement explorés, c'est à peine si on en a découvert sept à huit qui portent la formule dont nous nous entretenons.

Cette question conserve donc encore et pour toujours peut-être le vague et le charme de l'inconnu. On a dit, Messieurs, que le poète possédait un don mystérieux et presque divin, l'*intuition de l'avenir*. Un pareil privilége ne serait-il pas accordé au savant et dans un sens contraire que j'appellerai l'*intuition du passé?* Un génie illustre, Cuvier, a reconstruit sur quelques ossements épars tout un ordre d'animaux oubliés, tout un monde antédiluvien. Peut-être verrons-nous aussi l'archéologie opérer de semblables merveilles et, à force d'investigations profondes et d'inductions lumineuses, reconstruire le monde ancien avec la pierre des tombeaux.

Je ne puis oublier, en terminant ce rapport, de mentionner de la manière la plus honorable une épître en vers de M. Morelot, intitulée l'*Education scientifique des Enfants*, qu'il a adressée à son gendre. Toutes les sollicitudes d'un grand-père qui voit ses petits enfants s'avancer à grands pas vers l'adolescence sont poétiquement exprimées dans cette pièce de vers. Le sen-

timent religieux domine les pensées du vieillard et donne à ses conseils un cachet austère et solennel. N'est-ce pas sous cette impression salutaire que le présent devrait toujours recevoir les enseignements du passé ?

Ici se termine la première partie des mémoires de l'Académie de Dijon, celle qui concerne les lettres. La seconde partie renferme une note sur les tremblements de terre ressentis en 1848, par M. Alexis Perrey ; un mémoire sur les fonctions elliptiques, par M. Despeyrous ; et des éclaircissements relatifs à plusieurs passages des mémoires publiés par Réaumur, par M. Vallot. Je me sens un peu dépaysé, je l'avoue, au beau milieu de ces chiffres et de ces grandes pages d'algèbre. Je suis donc obligé de garder un silence absolu sur la partie scientifique de ces mémoires, me bornant à constater devant vous mon insuffisance et mes regrets.



LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS

PAR LES MEMBRES RÉSIDANTS, NON RÉSIDANTS, CORRESPONDANTS,

ET PAR DIVERS AUTEURS.

Vivia, tragédie, par M. J. Reboul.
Arles, en France, par M. Canonge.
Notice sur l'Eglise St-Paul, par M. J. Salles.
Observations météorologiques, de M. de Castelnau.
Recherches sur la question des eaux de la ville de Nimes, par M. Teissier-Rolland.
Des Irrigations, par le même.
Opuscules, de M. le capitaine de Reume, de Bruxelles.
Paris et Rome, poésies par M. Alix.
Poésies par M. A. de Flaux.
Eloge de M. de Lesson, par M. Lefèvre.
De la Famille, par M. Frédéric Béchard.
De la bienfaisance privée, par M. Lecerf.
Mémoires de M. le docteur Sauvé.
Rêve d'un homme de bien, par M. Ch. Rey.
Divers Essais de M. Isidore Brun.
Diploma militare, par M. de Vesme, de Turin.
Histoire d'Aiguesmortes, 2me édition, par M. Di Pietro.
Histoire de Dijon, par M. Bart.
Fables, par M. l'abbé Chabaud.
Notice minéralogique des environs du Vigan, par M. Jean-Jean.
Recherches de M. le docteur Vingtrinier, de Rouen, sur le choléra.
Idylles de M. Phe d'Arbaud-Jouques.

LISTE

DES

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Qui ont adressé des Recueils ou Mémoires.

Ain.	Journal d'agriculture de l'Ain.
Aisne.	Mémoire de la Société des sciences et lettres de St-Quentin.
Ariége.	Mémoires de la Société d'agriculture de Foix.
Aube.	Mémoires de la Société académique de Troyes.
Bouch.-du-Rhône.	Mémoires de l'Académie des sciences, arts, belles-lettres d'Aix.
	Publications de la Société académique de Marseille.
Calvados.	Mémoires de la Société d'agriculture et de commerce de Caen.
	Recueil de la Société d'agriculture de Falaise.
	Mémoires de la Société académique de Bayeux.
Charente	Annales de la Société de la Charente.
Charente-Inférᵉ.	Société académique de La Rochelle.
Côte-d'Or.	Mémoires de l'Académie de Dijon.
Doubs.	Mémoires de l'Académie de Besançon.
Eure.	Recueil de l'Académie ebroïcienne.
Garonne (Haute-).	Recueil de l'Académie des Jeux Floraux.
	Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Toulouse.
Gironde.	Recueil de l'Académie de Bordeaux.

Hérault. Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.

Recueil de la Société archéologique de Béziers.

Indre. Société d'agriculture de Châteauroux.

Indre-et-Loire. Société d'agriculture, sciences, de Tours.

Isère. Mémoires de la Société académique de Grenoble.

Loire. Bulletin de la Société de St-Etienne.

Loire (Haute-). Annales de la Société académique du Puy.

Loire-Inférieure. Annales de la Société académique de Nantes.

Lozère. Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et lettres de Mende.

Maine-et-Loire. Recueil de la Société académique d'Angers.

Marne. Mémoires de la Société académique de Châlons-sur-Marne.

Bulletins de l'Académie de Reims.

Meurthe. Mémoires de la Société académique de Nancy.

Moselle. Mémoires de l'Académie de Metz.

Nord. Mémoires de la Société de Lille.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.

Oise. Mémoires de l'Athénée du Beauvaisis.

Pas-de-Calais. Recueil de l'Académie d'Arras.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce et arts de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme. Annales de l'Auvergne.

Rhin. Bulletins et programmes de la Société de Mulhausen.

Rhône. Compte-Rendu par le secrétaire de l'Académie de Lyon.

Mémoires de la Société d'histoire naturelle à Lyon.

Annales de la Société des sciences physiques à Lyon.

Saône. Société académique à Châlon.

Sarthe. Annales de la Sarthe.

Seine. Description des brevets d'invention tombés dans le domaine public.

Annuaires et comptes-rendus de la Société

	philotechnique, par M. le baron de Ladoucette.
	Mémoires de la Société centrale d'agriculture.
	Société de la Morale chrétienne.
	Le Lycée des arts.
Seine-et-Oise.	Mémoires de la Société des sciences morales, lettres et arts de Versailles.
Seine-Inférieure.	Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen.
	Mémoires de la Société havraise.
Somme.	Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.
	Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville.
Vaucluse.	Athénée de Vaucluse.
Var.	Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Toulon.
Yonne.	Société archéologique de Sens.

Société archéologique de Liége.
Académie de Turin.
Société archéologique d'Anvers.
Académie de Bologne.



PROGRAMME

DU CONCOURS OUVERT POUR UN PRIX A DÉCERNER EN AOUT 1851.

NOTICE SUR BRIDAINE.

L'Académie du Gard demande, avec une biographie exacte du célèbre missionnaire, une appréciation littéraire de l'orateur chrétien.

Les auteurs, en écrivant cette notice, ne doivent pas se borner à reproduire l'œuvre justement estimée de l'abbé Caron, ni s'arrêter minutieusement aux détails des 253 missions; mais il faut qu'ils notent les faits saillants ou peu connus; qu'ils rappellent ou constatent les grands résultats obtenus dans telle ou telle ville; il est nécessaire surtout qu'ils étudient les nombreux sermons de Bridaine; et, après avoir jugé et caractérisé son éloquence, ils devront s'appliquer à déterminer l'influence qu'elle peut avoir exercée, ou qu'elle pourrait exercer encore sur l'art oratoire.

Il faut, en un mot, que l'œuvre attendue par l'Académie serve à la fois l'éloquence apostolique et popularise les vertus chrétiennes.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 fr. Le terme du concours est fixé au 15 mai 1851.

DEUXIÈME QUESTION.

Quels seraient les travaux d'art, d'agriculture ou d'industrie qui devraient être exécutés pour faire disparaître les fièvres paludéennes qui règnent sur le lit-

toral du département du Gard et des départements limitrophes, et pour qu'il résultât de ce perfectionnement sanitaire :

1° Un changement radical dans l'intérêt de la santé publique ;

2° Une augmentation dans la valeur du sol et de ses produits agricoles ou industriels.

Le prix, qui sera décerné en août 1852, consistera en une médaille d'or de la valeur de 1,000 fr.

Les mémoires doivent porter une sentence et un billet cacheté renfermant cette même sentence, le nom et l'adresse de l'auteur ; ils seront envoyés, *franco*, à M. Nicot, Secrétaire perpétuel, rue d'Avignon, n° 28.



TABLEAU NOMINATIF

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DU GARD.

BUREAU—1850.

Président : M. Rivoire, chef de Division à la Préfecture.
Vice-Président : Simon Durant ✱, ancien directeur des Quinze-Vingt.
Secrétaire perpétuel : M. Nicot (O ✱) (O. U.), recteur honoraire d'Académie.
Trésorier : M. Pelet ✱, inspecteur des monuments historiques.
Bibliothécaire : M. Liotard, bibliothécaire de la ville.

Président honoraire.

Le Préfet du Gard.

Académicien vétéran.

10 *Floréal an* X. M. Phélip, docteur médecin.

DATE DE LA RÉCEPTION EN QUALITÉ DE			Membres résidants.
correspondant	non-résidant.	résidant.	
	1820.	17 janv. 1816. nov. 1845	M. Simon Durant ✱, ancien directeur des Quinze-Vingt.
	17 octob. 1820.	25 mars 1818. 13 février 1827. Secrét. perp. 10 janv. 1831.	M. Nicot (O. ✱) (O. U.), recteur honoraire.

DATE DE LA RÉCEPTION EN QUALITÉ DE			SUITE DES **Membres résidants**.
correspondant	non-résidant.	résidant.	
		25 mars 1818.	M. Liotard, professeur de mathématiques.
		25 mars 1818.	M. Charles Rey, propriétaire.
		28 février 1821.	M. Teulon, premier président à la Cour d'appel.
		13 mars 1822.	M. Plagniol ✱, inspecteur honoraire d'Académie.
		13 mars 1828.	M. d'Espinassoux, propriétaire.
		30 mai 1829.	M. Auguste Pelet ✱, inspecteur des Monuments historiques.
		10 mars 1830.	M. Goirand de Labaume ✱, conseiller à la Cour d'appel.
		19 mai 1830.	M. J. Reboul.
		15 janv. 1831.	M. Vassas, ancien élève de l'école polytechnique.
		28 janv. 1832.	M. Fontaine ✱, docteur médecin.
		29 décem. 1832.	M. Abric, négociant.
		9 avril 1836.	M. Eyssette, avocat, maire de Nimes.
		7 janvier 1837.	M. Martin, docteur médecin.
		7 janvier 1837.	M. Fontanés, pasteur.

DATE DE LA RÉCEPTION EN QUALITÉ DE			Suite des **Membres résidants.**
correspondant	non-résidant.	résidant.	
		28 avril 1838.	M. Ferdinand Girard (O. ✱), ancien pair de France.
		28 avril 1838.	M. Jules Canonge, homme de lettres.
		13 avril 1839.	M. Auguste Cazeing ✱, président du tribunal de commerce.
		13 avril 1839.	M. Numa Boucoiran, directeur de l'école de dessin.
		13 avril 1839.	M. Pleindoux ✱, docteur médecin.
		7 décemb. 1839.	M. de Lafarelle, ancien député.
		14 mars 1840.	M. l'abbé Privat ✱, chanoine.
		24 décem 1842.	M. De Daunant (C. ✱), ancien premier président.
		24 décem 1842.	M. Rivoire, chef de division à la Préfecture.
		24 décem 1842.	M Bernard ✱, ancien cap. d'ét.-major
10 avril 1835.		7 juillet 1849.	M. P. Hedde, ancien conservateur du Musée de St-Etienne.
7 mars 1846.		21 juillet 1849.	M. B. de Castelnau ✱, doctr-médecin.
1er déc. 1828.		15 décem 1849.	M. Pagézy (O. ✱), colonel d'état-major.
22 mars 1845.		13 juillet 1850.	M. Alexandre Rolland, homme de lettres.

DATE DE LA RÉCEPTION EN QUALITÉ DE			
correspondant	non-résidant.	résidant.	SUITE DES **Membres résidants.**
5 avril 1845.		13 juillet 1850.	M. Causse, avocat.
24 janv. 1846.		13 juillet 1850.	M. Alphonse Dumas, propriétaire, secrétaire de la Société d'agricultre.
23 janv. 1847.		13 juillet 1850.	M. Ignon ✱, conseiller à la Cour d'appel.
12 juin 1847.		13 juillet 1850.	Jules Salles, peintre.
			Membres non-résidants.
	an XI.		M. Gergonne (O. ✱), ancien recteur de l'Académie, à Montpellier.
	an XIII.		M. d'Hombres (Firmas) ✱, membre correspondant de l'Institut, à Alais.
	1809.	27 sept. 1807.	M. Guizot (G. C. ✱), ancien ministre.
	1er janv. 1809.		M. Blaud, médecin à Beaucaire.
	1er janv. 1809.		M. d'Aramon ✱, ancien pair de France.
	5 décem. 1810.		M. de Gasparin (C. ✱), ancien pair de France.
	1820.	7 janvier 1816.	M. Maillet-Lacoste ✱, professeur de littérature latine à la Faculté de Caen.
	1831.	7 janvier 1816.	M. Enjalric aîné ✱, président honoraire de la Cour d'appel de Nimes, à Aix.

DATE DE LA RÉCEPTION EN QUALITÉ DE			Suite des Membres non-résidants.
correspondant	non-résidant.	résidant.	
	1829.	25 mars 1818.	M. Simil, chanoine, à Agen.
	23 avril 1818.		M. Jules Teissier, docteur médecin, à Anduze.
	23 avril 1818.		M. Barbaroux ✱, procureur-général, premier président, à l'Ile de la Réunion.
	24 janv. 1831.		M. Serres, docteur médecin, à Alais
	1832.	25 mai 1818.	M. Benjamin Valz ✱, directeur de l'Observatoire, à Marseille.
	20 mars 1833.		M. Dumas (Emilien), naturaliste, à Sommières.
	20 mars 1833.		M. de Poujols ✱, naturaliste, à Manduel.
	1836.	20 mars 1833.	M. Roustan ✱, recteur de l'Académie d'Aix.
	1834.	28 janv. 1832.	M. Ferdinand Béchard, avocat, représentant du Peuple, à Paris.
	1836.	28 janv. 1832.	M. Roux-Ferrand ✱, sous-préfet à Issoudun.
	7 juin 1837.		M. Remacle, ancien magistrat, et maire à Arles.
	1838.	7 janvier 1837.	M. Sibour ✱, archevêque de Paris.
	21 mars 1838.		M. d'Hombres fils, maire de St-Hippolyte-de-Caton.

DATE DE LA RÉCEPTION EN QUALITÉ DE			Suite des Membres non-résidants.
correspondant	non-résidant.	résidant.	
	23 juin 1838.		M. Isidore Brun, homme de lettres, à St-Cilles.
	1839.	21 mars 1838.	M. Collin, peintre, à Paris.
	8 janvier 1843.		M. Thomas-de-St-Laurent ✱, capitaine d'état-major à la Bastide-d'Engras.
	1847.	21 mars 1838.	M. Frossard ✱, pasteur à Montauban.
	1849.	20 mars 1833.	M. Vinard ✱, ingénieur en chef en retraite.
	1849.	28 janv. 1832.	M. Maurin ✱, procureur-général à la Cour d'appel de la Martinique.
			Associés correspondants.
20 nivose an XII.			M. Desgranges, docteur médecin, à Lyon.
2 therm. an XIII.			M. Guérin, membre de l'Athénée de Vaucluse, à Avignon.
2 novem. 1810.			M. Le Chevalier, à Paris.
2 novem. 1810.			M. Labouisse, à Paris.
27 déc. 1810.			M. le baron de Chaudruc de Crazannes ✱, sous-préfet à Castel-Sarrazin.
27 déc. 1810.			M. Boucharlat ✱, professeur de mathématiques, à Paris.
7 novem. 1820.			M. Mignet ✱, ancien conseiller d'Etat.

DATE DE LA RÉCEPTION EN QUALITÉ DE correspondant	non-résidant.	résidant.	Suite des Associés correspondants.
2 novem. 1825.			Di Pietro, directeur des Douanes, à Alger.
1er déc. 1828.			M. Marcel de Serres ✱, professeur à la Faculté des sciences, à Montpellier.
1er décem 1828.			M. Requien, botaniste, à Avignon.
15 février 1829.			M. J. Bard ✱, de la Côte-d'Or.
20 nov. 1829.			M. Humbert, professeur, à Genève.
28 janv. 1830.			M. Michaud ✱, officier au 10e régiment de ligne.
2 novem. 1830.			M. Arthur Beugnot ✱, membre de l'Institut, à Paris.
28 nov. 1830.			M. Sausse-Villiers, receveur des domaines, à Avignon.
15 avril 1832.			M. Lecoq, professeur d'histoire naturelle, à Clermont.
19 mai 1832.			M. Colladon, physicien, à Paris.
19 mai. 1832.			M. Lopez, docteur médecin, à Montpellier.
10 nov. 1832.			M. Tabarié, chimiste, à Montpellier.

DATE DE LA RÉCEPTION EN QUALITÉ DE			SUITE DES **Associés correspondants.**
correspondant	non-résidant.	résidant.	
15 déc. 1832.			M. Alix, professeur d'humanités au lycée de Bourges.
15 déc. 1832.			M. Richon des Brus ✻, docteur médecin, au Puy.
12 mars 1836.			M. Colard-Descherres ✻, capitaine au 52e de ligne, naturaliste.
12 mars 1836.			De Quatrefage ✻, ancien professeur à la Faculté des sciences, à Toulouse
12 mars 1836.			M. Michel Berr ✻, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.
24 juin 1837.			M. Duvivier, homme de lettres, à Paris.
24 juin 1837.			M. Moreau de Jonnés ✻, officier supérieur d'état-major, chef de bureau au ministère du commerce.
28 avril 1838.			M. de Sauriac ✻, président de la Société d'agriculture de l'Ariége, à Foix.
28 avril 1838.			M. Giraud (O. ✻), membre du Conseil supérieur de l'instruction publique et de l'Institut, à Paris.
4 août 1838.			M. Désiré Nisard ✻, ancien chef de division au ministère de l'instruction publique, à Paris.
10 nov. 1838.			M. Matter (O. ✻), inspecteur-général des bibliothèques, à Paris.
10 nov. 1838.			M. de Malbosc, naturaliste, à Berrias.
9 novem. 1839.			M. Doublet de Boisthibault, avocat, à Chartres.

DATE DE LA RÉCEPTION EN QUALITÉ DE			Suite des Associés correspondants.
correspondant	non-résidant	résidant.	
7 décem. 1839.			M. Germain, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
7 décem. 1839.			M. Chevalier, chimiste, à Orléans.
15 février 1840.			M. Quenin ✱, juge de paix, à Orgon.
15 février 1840.			M. Albert Lenoir ✱, membre du Comité historique au ministère de l'instruction publique, à Paris.
4 juillet 1840.			M. Magen, homme de lettres, à Agen.
4 juillet 1840.			M. Christol, professeur à la Faculté des sciences, à Dijon.
4 juillet 1840.			M. Olry, secrétaire à la Faculté des lettres, à Strasbourg.
26 déc. 1840.			M. Lecerf, professeur à la Faculté de droit de Caen.
26 déc. 1840.			M. Hardouin, avocat à la Cour de cassation, à Paris.
6 février 1841.			M. Ragut, secrétaire-général de la Société académique de Mâcon.
6 février 1841.			M. Bonafous, directeur du Jardin des Plantes, à Turin.
6 février 1841.			M. de Saive, médecin, ancien directeur de l'école de médecine, à Liége.
23 août 1841.			Mme Félicie d'Escudier, à Beaucaire.

DATE DE LA RÉCEPTION EN QUALITÉ DE			Suite des **Associés correspondants**.
correspondant	non-résidant.	résidant.	
2 mai 1842.			M. de Payan-Dumoulin, avocat, secrétaire de la Société de statistique de la Drôme, à Valence.
2 mai 1842.			M. Lambert ✱, anc. préfet, à Nimes.
6 août 1842.			M. Cambessèdes ✱, botaniste, à Pradines.
6 août 1842.			M. Jules Renouvier, inspecteur des monuments historiques à Montpellier
2 décemb. 1843.			M. le chanoine Stancovich, à Istria.
16 nov. 1844.			M. le vicomte de Santarem ✱, à Paris.
16 nov. 1844.			M. Alexis Perret, professeur à la Faculté de Dijon.
11 janv. 1845.			M. Barbier, peintre, à Paris.
22 février 1845.			M. Ricard (Adolphe), secrétaire-archiviste de la Société archéologique, à Montpellier.
6 avril 1845.			M. Payan, docteur médecin, à Aix.
15 nov 1845.			M. de Robernier, président du tribunal de première instance, à Alais.
13 déc. 1845.			M. Jaquemin, homme de lettres, à Arles.
24 janv. 1846.			M. Magalon, homme de lettres, à Bagnols.

DATE DE LA RÉCEPTION EN QUALITÉ DE			Suite des Associés correspondants.
correspondant	non-résidant	résidant.	
7 mars 1846.			M. de Guibert, botaniste, à Beaucaire.
28 nov. 1846.			M. Mazade, docteur médecin, à Anduze.
9 janvier 1847.			M. Ovide de Valgorge, avocat, inspecteur des monuments historiques de l'Ardèche.
12 juin 1847.			M. de Félice, professeur d'éloquence à la Faculté de Montauban.
26 juin 1847.			M. Isidore Hedde, membre de la commission envoyée en Chine, à Saint-Etienne.
26 juin 1847.			M. l'abbé Gareizo, professeur au Grand-Séminaire, à Nimes.
26 juin 1847.			M. Vingtrinier, médecin en chef des prisons, à Rouen.
17 mars 1849.			M. Félix Bogaerts, professeur d'histoire, secrétaire perpétuel de l'Académie d'horticulture, à Anvers.
17 mars 1849.			M. Eugne de Kerckhove-Varent, docteur en droit, ancien chargé d'affaires à Constantinople, à Anvers.
17 mars 1849.			M. Baptiste de Guiper, professeur de sculpture, à Anvers.
17 mars 1849.			M. le vicomte de Kerckhove, ancien médecin en chef des armées, à Anvers.
14 avril 1849.			M. Alexandre Schaepkens, peintre, à Maëstricht.
9 août 1850.		7 janvier 1837.	M. Deloche ✻, recteur de l'Académie départementale de Vaucluse.

TABLE DES MATIÈRES.

LETTRES.

BEAUX-ARTS.

SCIENCES.

RAPPORTS.


FIN.

ERRATA.

—

Inscription, n° 2, lig. 4 : DIOECESEOS. Cette pierre a été envoyée d'Italie à M. Séguier, d'après ses notes.

— 3 : Sans le ȹ entre le D et l'M ; les lettres I sont grandes.

— 5 : Les lettres de cette inscription sont en lettres gothiques.

— 7, 2e ligne : L. FILIAE ; les deux lettres S A de SATVRNINVS sont à la 4e ligne et non à la 5e.

— 12 : Cette inscription est votive et non point un milliaire.

— 15, Fin de la 2e ligne : ÆRAR.

— 16 : La première lettre de la 2e ligne est un M ; à la 3e ligne : CAIO.

— 21, 2e l. : AMPELbI ; 3e l., TI-EODOR.

— 27 : ALEXANDRI. AVGVRIS, Alexandrius Auguris.

— 28, 2e lig., AVRELIVS.

— 29 : MƐ. N NƐMATYCωTωNA ; 2e lig., AICAPACƐBACTON.

— 33 : 3e ligne, SOTERICII.

— 36 : Il faut lire : MARTI. BRTOVIO. Ce dernier mot est un surnom topique du dieu Mars ; par conséquent, l'interprétation de Ménard est fautive.

Inscription, n° 38 : Le signe ϕ n'existe pas.

— 40, 1re ligne : L. LETIVS ; 4e ligne : DECUR ORNAME.

— 41 : Cette pierre a été envoyée d'Italie, d'après les notes de Séguier ; avant-dernre lig. : STLITIBVS.

— 42, 5e lig. : ELVSENSI ; 6e lig. : XXIII.

— 43, 9e lig. : STLITIBVS ; 10e ligne : CALACVRITANI. Cette pierre a été envoyée d'Italie à Séguier, d'après ses notes.

— 44, 1re lig., THALLYSAE ; 3e ligne : HESYCHVS.

— 45, 4e lig. : CONSOBRINAE ; 5e lig. : API-RO ; 6e lig. : AMICAE.

— 49, 4e lig., à la fin : AVG. P ; la 5e lig. n'existe pas ; à la fin de la 6e : le mot POT au lieu d'être à la 7e.

— 50 : DIIS MANIBVS.

Nîmes, Imprimerie C. Durand-Belle.